

GOVERNMENT OF INDIA
ARCHÆOLOGICAL SURVEY OF INDIA

CENTRAL
ARCHÆOLOGICAL
LIBRARY

ACCESSION NO. 20665

CALL No. 913.5/cle

7.6

D.G.A. 79



RECUEIL
D'ARCHÉOLOGIE ORIENTALE



ANGERS. — IMP. A. BUDON ET C^{ie}, 3, RUE D'ARNOUX.

RECUEIL
D'ARCHÉOLOGIE ORIENTALE

PAR

CH. CLERMONT-GANNEAU

MEMBRE DE L'INSTITUT

PROFESSEUR AU COLLEGE DE FRANCE, DIRECTEUR A L'ÉCOLE DES HAUTES ÉTUDES

Avec Planches et Gravures

TOME VI

20665

PARIS
ERNEST LEROUX, ÉDITEUR
28, RUE BONAPARTE, 28

1905

913.5
Che



A. h. 698

CENTRAL ARCHAEOLOGICAL
LIBRARY, NEW DELHI

Acc. No. 20665

Date... 5. 53

Call No. 913.5/24

RECUEIL D'ARCHÉOLOGIE ORIENTALE

§ 1.

Deux chartes des Croisés dans des archives arabes.

L'auteur arabe Sâleh ben Yahya a écrit, vers le commencement du xv^e siècle, une très intéressante histoire de Beyrouth et des Bohtor, émirs du Gharb (district du Liban au sud de Beyrouth).

Le manuscrit, conservé à la Bibliothèque Nationale¹, avait déjà attiré l'attention du savant bénédictin Dom Berthereau, qui en avait extrait, ou fait extraire pour son histoire projetée des Croisades, quelques pages demeurées inédites².

La valeur de cet ouvrage n'avait pas non plus échappé aux éditeurs du *Recueil des Historiens des Croisades* entrepris au siècle suivant par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. M. de Slane le signale dans l'Introduction de *l'Introduction des Historiens Orientaux, Arabes* (pp. XLVI et XLVII). Il cite même quelques lignes concernant un des deux documents qui font l'objet particulier de la présente étude.

Le P. Cheikho vient de publier à Beyrouth³ le texte intégral du manuscrit de la Bibliothèque Nationale, en l'accompagnant de savantes annotations rédigées par lui en langue arabe. On ne peut que lui savoir gré de nous avoir ainsi facilité la connais-

1. Fonds arabe, n° 1670.

2. *Inventory des Recueils Berthereau*, Bibl. Nat. Fonds français, n° 9067, p. 80-85 u, et n° 9069, 250-260.

3. *Histoire de Beyrouth*, etc. publiée et annotée par le P. Cheikho, Beyrouth, Imprimerie catholique, 1902.

sance de cette chronique pleine de renseignements utiles, principalement sous le rapport géographique et archéologique.

Saleh ben Yahya a une qualité bien rare chez les écrivains orientaux : l'amour du document poussé jusqu'à la passion. Puisant à pleines mains dans les riches archives¹ de la famille princière du Liban dont il a entrepris de raconter l'histoire et à laquelle il appartenait lui-même, il cite à profusion, presque à chaque page, en les analysant avec une minutieuse précision, les actes officiels émanés des chancelleries du Caire, de Damas et d'Alep : lettres patentes ou missives des sultans ou gouverneurs généraux, attestations, rapports, pièces diplomatiques, actes de concessions territoriales, fiefs et apanages, etc., qui ont trait, directement ou indirectement, aux puissants émirs Bohtor. C'est un véritable chartiste qui sait, au besoin, tirer des pièces, scrupuleusement dépouillées par lui, diverses conclusions chronologiques, historiques et topographiques. En quoi, même alors que ces conclusions ne sont pas irréprochables, il fait véritablement preuve d'esprit critique, au sens moderne du mot.

Sa conscience en cette matière est si grande qu'il ne néglige pas les documents, même de provenance non musulmane, qui ont pu lui tomber sous la main. C'est ainsi qu'il est amené, en deux endroits différents, à produire, chose assez inattendue, deux chartes des Croisés bien curieuses dont je voudrais dire quelques mots.

I

La première de ces chartes se trouve mentionnée dans la notice consacrée (pp. 80-87) à l'émir du Gharb, Djemâl ed-dîn Had-dji, ou Hidji², né en 1236, mort en 1298, fils de l'émir Nedjm ed-

1. « Tous les documents originaux cités par nous, dit-il expressément en note (p. 70-71), se trouvent jusqu'à ce jour conservés entre nos mains. »

2. La véritable lecture de ce nom porté par deux membres de la famille et diversement ponctué dans le manuscrit, demeure douteuse. Finalement, le P. Cheikho (note additionnelle, p. 280) semble pencher pour la forme, qui lui a été suggérée par l'émir Cheikb Arslân, à qui il est redevable de plus d'une indication intéressante.

din Mohammed et surnommé Djemâl ed-din le Grand, ou l'ainé. Notre auteur cite successivement : un acte du sultan d'Alep et Damas, En-Nâser Yousouf, en date de 1252 J.-C., énumérant les divers fiefs octroyés à l'émir; un acte de Kethogha, lieutenant en Syrie du fameux empereur mongol Houlagou, confirmant en 1260, au nom de Houlagou, la concession de ces mêmes fiefs; un acte du sultan Beibars, de 1264, relatif aux mêmes fiefs; une lettre adressée à l'émir, de la part de Beibars, par Aqoûch, gouverneur de Syrie¹, pour le complimenter de son zèle vigilant, dont tous rendent témoignage, et le remercier de l'information qu'il a donnée au sujet du mariage projeté ou des fiançailles du « seigneur de Chypre » avec la fille du « seigneur de Beyrouth ». Il s'agit probablement du mariage projeté, ou des fiançailles du jeune roi de Chypre, Hugues II, avec Isabelle, fille aînée de Jean II d'Ibelin, seigneur de Baruth. Ce mariage, dont les conséquences politiques devaient préoccuper à bon droit les musulmans, ne put, comme on sait, avoir lieu ou, du moins, être consommé, Hugues étant mort le 5 décembre 1267, à peine âgé de quatorze ans. L'auteur parle encore du même mariage un peu plus loin (p. 96), et, cette fois, il donne au jeune roi Hugues son véritable titre de *mélik Qibris*, « roi de Chypre ».

Après l'énumération de ces diverses pièces, vient un passage que je reproduis, non pas d'après l'édition du P. Cheikho, mais d'après le manuscrit arabe de la Bibliothèque Nationale soigneusement collationné. Cette collation était nécessaire, car, pour ce passage comme pour l'autre que j'étudierai tout à l'heure, le texte donné par le savant éditeur de Beyrouth s'écarte sensiblement de l'original sur pas mal de points, dont quelques-uns ne sont pas sans conséquence pour la bonne intelligence du contenu. Le passage correspond aux pp. 83-84 de l'édition imprimée. L'auteur, comme il nous en avertit lui-même, avait par erreur, inséré ce document dans l'histoire d'un émir homonyme, Djemâl ed-din Haddji, fils de Kerâmé (p. 78). Mais il a reconnu et

1. Aqoûch occupa ce poste de 1262 à 1272 (cf. p. 94).

réparé cette erreur dans une remarque marginale où il indique la place exacte à laquelle le document doit être, et a été avec raison reporté par l'éditeur.

ووقف على مكتوب من برناط¹ الفرنجي صاحب صيدا، انه اعطى
حجتي المذكور شكاره بذار² ثلاثة اهره³ قح في قرية الدامور ملكاً له
ولولده ولمن يقوم مقامه وان ذلك بواسطة⁴ سير برناط دونيه⁵ والكند
استبل سير حوان⁶ تاريخه نهار الخميس الموافق لسنة الف وخمسمائة
سبعة⁷ وستين للاسكندر

J'ai pris aussi connaissance d'un écrit de (Julien) le Franc, seigneur de Saïda, par lequel il donnait au susdit Haddji une *chakara* de trois... d'ensemencement de blé dans le village de Dâmoûr, en toute propriété pour lui, pour son fils et celui qui viendrait à sa place; et ce, par l'entremise de Sire (Bartholomew Monge?) et du consétable (Johan), à la date du jeudi correspondant à l'an mil cinq cent soixante-sept (de l'ère) d'Alexandre.

Le P. Cheikho a parfaitement reconnu que le nom du connétable en question, écrit حوان, *Houdn*, dans le manuscrit, devait être corrigé en جوان, *Djouân*, par la simple addition d'un point diacritique sous le *djim*, et qu'il s'agissait de Jean de la Tour, ou Johan de la Tor, connétable de Sidon (la Saïète ou Sagette des Croisés). J'ajouterai que ce personnage figure, avec cette même qualité, dans diverses chartes des Croisades parvenues jusqu'à nous et s'échelonnant de l'an 1253 à l'an 1264*.

Le nom du sire qui intervient dans l'acte, après le connétable,

1. Cheikho : برناط.

2. Le ms., suivi par Cheikho : بذارا.

3. Ch. : ثلاثة اهره.

4. Ch. : بواسطة.

5. Ch. : برناط دونيه.

6. Ch. : حوان.

7. Ch. : الف وخمسمائة وسبع.

8. Cf. Röhricht, *Regesta regni Hierosol.*, n° 1207, 1217, 1220, 1253, 1255, 1256, 1257, 1258, 1260, 1261.

est évidemment estropié d'une façon plus grave. Je serais assez tenté de corriger paléographiquement رباط دونيه برالمو en رباط دونيه مونييه, et d'y reconnaître Bartholomeu, ou Berteleme, Monge, bailli de la seigneurie de Sagette, figurant, avec cette qualité et comme partie principale, dans une charte de 1256¹, et, comme simple témoin, après notre connétable Jean de la Tour, dans trois chartes de 1257². Il est à noter que ce Berteleme Monge n'apparaît pas encore dans les pièces congénères antérieures à 1256, par exemple dans celles datées de 1253 et 1254, et qu'il n'apparaît plus dans les pièces postérieures³ au 10 janvier 1257, date de la dernière charte où il soit question de lui⁴. Cette disparition subite est attribuable à quelque raison majeure, telle que la mort ou quelque autre disgrâce. En tout état de cause, le rôle plus ou moins officiel qu'il a joué dans l'entourage du seigneur de Sagette a dû être fort court, de trois ans au plus. La date de la charte citée par Sâleh coïncide d'une façon remarquable avec cette donnée chronologique. En effet, l'an 1567 de l'ère d'Alexandre, autrement dit des Séleucides, correspond à l'an 1255⁵ J. C.

A cette époque le seigneur de Sagette (et Beaufort) était Julien⁶ (Juliein, Julian), fils de Balian, fils de Renaud. Comme le fait observer avec raison le P. Cheikho, ce nom ne ressemble guère, à

1. *Id.*, n° 1252.

2. *Id.*, n°s 1253, 1255, 1256.

3. *Id.*, n°s 1257, 1265, 1300.

4. *Id.*, n° 1256.

5. Sâleh établit lui-même ainsi son calcul dans une note marginale (p. 81, n. 3) : « Nous sommes présentement, dit-il, en l'année 840 de l'Hégire (= 1436-1437 J.-C.), correspondant à l'année 1748 d'Alexandre. Le document est donc âgé de 181 années solaires syriennes selon le comput grec, ce qui fait environ 185 demi-années lunaires arabes ». Le texte publié par le P. Cheikho porte pour ce dernier nombre « مائة سنة وعشرين سنة ونصف » littéralement « cent ans et quatre-vingts ans et demi », soit 180 ans; il faut, sans aucun doute, corriger « سنة » année « en ستة » six, que la faute soit imputable au manuscrit (je n'ai pas vérifié), à l'éditeur ou au typographe. Sâleh trouve finalement que la date de l'hégire correspondant à l'an 1567 des Séleucides doit être 654, ce qui est sensiblement juste.

6. Mort en 1275.

première vue, au nom que Sâleh a transcrit comme étant celui du seigneur de Saïda, auteur de la donation. Il me paraît difficile toutefois, malgré certaines analogies extérieures, de penser avec le P. Cheikho, au nom de *Renand*, grand-père et prédécesseur de Julien, mort en 1202. Tout concourt pour nous montrer qu'il faut, bon gré mal gré, chercher dans la graphie *برباط* une altération de *يوليان*, *Julien*, bien que, je l'avoue, elle ne s'explique pas paléographiquement aussi bien pour la fin du nom que pour le commencement.

La nature exacte de la concession faite par le seigneur de Salette à l'émir arabe offre plus d'une obscurité, et j'ai dû laisser en blanc un des mots qui la définissent. J'y reviendrai tout à l'heure à propos de l'autre document du même genre que je vais aussi étudier de près.

Quant au lieu, il n'est pas douteux; le village de Dâmoûr est le « casal qui est apelez Damor, qui siel en la seignorie de Salette »¹. Il est représenté aujourd'hui par les ruines du même nom, sur la rive sud et non loin de l'embouchure du Nahr ed-Dâmoûr², qui se jette dans la Méditerranée à peu près à moitié

1. Charte de 1262, de Thomas Bérard, grand-maître des Templiers, Delaville Le Roux, *Cartulaire général... Hospit.*, n° 3028.

2. Le Nahr Dâmoûr, le fleuve d'Amor des Croisés, est l'antique Damouras ou Tamyras.

Sâleh parle du village et du fleuve à plusieurs reprises et nous donne à leur sujet quelques détails assez intéressants. En traversant le Dâmoûr, on trouvait une localité appelée Yâroûthâ ou Yâroûth (p. 148, 282). Dans la nuit du 29 décembre 1302, une flottille de Francs débarqua à l'improviste à Dâmoûr, et y surprit deux des fils de l'émir Djemâl ed-dîn qui y étaient venus pour surveiller leurs cultures et chasser la perdrix. L'un fut tué; l'autre, fait prisonnier, fut relâché, cinq jours après, moyennant une rançon de trois mille dinars (p. 136, 190, 191). En 1344, le gouverneur de Syrie, ayant l'intention de faire construire, ou plutôt reconstruire un pont sur le Dâmoûr, demanda un rapport sur ce sujet à l'émir du Gharb Nâser ed-dîn El-Hoeïli. Sâleh reproduit *in extenso* ce rapport (p. 145, 146) dans lequel il est dit que l'ancien pont, construit par les soins de Dimîthi, commandant de Saïda et de Beyrouth, et sur l'ordre du gouverneur de Syrie Sandjâr, à l'époque du sultan Kialî, n'avait duré que deux ans; la troisième année, il avait été emporté par le fleuve. Reconstruit ensuite sur l'ordre de Tenguiz, il avait été ruiné dès le premier hiver, plusieurs pierres ayant été entraînées jusqu'à la mer. Le pont faible était la cause sud dont les fondations n'avaient pu être assises sur le roc comme

chemin entre Beyrouth et Sidon et qui marquait la limite entre les territoires de ces deux seigneuries. D'après la disposition des légendes sur la *Map of Palestine*, qui suit ici je pense, la carte du Liban dressée par notre État-Major, on pourrait croire que la localité est située sur la rive nord du fleuve. Mais on voit par les listes de Robinson¹, que le village ed-Dâmoûr appartient, en réalité, au district de Kharnoub (ou Kharroûb), et, par conséquent, ne peut être qu'au sud du fleuve. D'ailleurs, le seigneur de Sagette n'aurait pu disposer d'un village qui, s'il eût été situé au nord du fleuve, aurait dépendu de la seigneurie de Beyrouth et non de la sienne.

On sait que Julien, seigneur de Sagette, ne pouvant plus défendre sa seigneurie contre les entreprises des Musulmans, la céda, aux Templiers moyennant finances, en 1260. Déjà la ville même de Sidon avait été saccagée en 1253 par les Sarrasins de Damas; c'est saint Louis qui en releva les murs et la remit en état. Notre document est postérieur d'un an à peine au départ du roi de France.

II

L'autre document des Croisades que Saleh a tenu entre ses mains est peut-être plus intéressant encore, grâce à la minutie avec laquelle il le décrit et aux curieux détails qu'il y signale. Il avait déjà été mentionné succinctement par M. de Slane (*l. c.*), qui se borne à transcrire les premières et les dernières lignes du

l'étaient celles de la culée nord. L'émir propose de fonder dans l'eau de puissantes fondations jusqu'au roc, en se servant, à cet effet, de caissons remplis de ciment pur, sans mélange d'argile. Il propose de confier le travail à un certain Ahoû Bekr, originaire de Baalbek, ingénieur de Tripoli qui a déjà fait ses preuves dans des travaux de ce genre et a reconstruit le pont du Nahr el-Kelh. On voit par là que le Dâmoûr, fleuve à régime torrentiel, n'était pas facile à maîtriser; déjà ce caractère indomptable du Tamyris avait frappé les anciens et donné naissance au mythe du Démareus de Philon de Byblos combattant contre Poséidon. Voir, sur la justesse physique de ce mythe, Renan *Misc. de Phil.*, p. 515; il faut seulement écarter de son rapprochement le détail de la lutte à coups de pierres, qui ne se trouve pas dans le texte de Philon.

¹ *Palastins*, III, p. 49²¹

passage en les accompagnant d'une traduction, d'ailleurs satisfaisante, sauf pour un mot, celui-là même *chakdra* dont l'interprétation nous a déjà arrêtés tout à l'heure dans le premier document.

Il est regrettable que ce court extrait de de Slane ait échappé à l'attention du P. Cheikho, qui connaissait pourtant l'*Introduction* du t. I des *Historiens orientaux des Croisades*, puisqu'il la cite dans sa préface. Cela lui aurait épargné quelques erreurs où il est tombé et en même temps fourni la solution de certaines difficultés qui l'ont embarrassé ou dérouté. Je crois utile pour l'intelligence du document, de compléter l'extrait de de Slane en donnant la reproduction intégrale de tout le passage, que j'ai soigneusement vérifié dans le manuscrit original.

Mais, auparavant, je dois dire quelques mots des conditions dans lesquelles l'auteur arabe a été amené à produire cette pièce historique. Il s'agit, cette fois, d'un autre émir Bohtor, du Gharr. Zein ed-din Sâleh ben 'Ali, à qui il arriva une fort triste mésaventure dont je parlerai plus loin et qui n'est peut-être pas sans rapport avec notre document. L'auteur cite d'abord (p. 111), et analyse ainsi qu'il a accoutumé, un diplôme du sultan Mahommed ben Qeladûn, rétablissant dans ses fiefs et privilèges notre émir qui en avait été dépossédé par le sultan Belhars. Dans le nombre je noterai, parce qu'il va justement en être question dans le document des Croisades, une concession ou confirmation ainsi libellée :

[. . . و شكارۃ ۱ قطع ارض بالمروسیة]

et la *chakdra* de pièces de terre à El-Amroûsiya.

Je reviendrai tout à l'heure sur le mot *chakdra* que nous avons déjà rencontré dans la charte du seigneur de Sagette et que nous allons encore retrouver dans la suivante. El-Amroûsiya, dit en note le P. Cheikho, est un quartier qui porte encore

1. Le P. Cheikho a lu : شكارۃ و قطع, en intercalant un *waue* qui n'existe pas dans le manuscrit et n'est pas fait pour dissiper l'obscurité de l'expression.

le même nom et est sis à Choueiffât (au nord-ouest du Gharb, au droit du sud de Beyrouth). Après quoi notre auteur s'exprime ainsi¹ :

ومن مضمون كتاب بوهبة² شكاراة المروسية من هنقرى³ بن
دمو تقرب (sic) القرنجى⁴ صاحب يروت⁵ وهو⁶ انه قد وهب شكاراة
بذارها⁷ غرارة⁸ ينصبا⁹ كرم¹⁰ بشرط ان لا يسمها ولا يوهبها¹¹
ومتى¹² فعل ذلك رجع في وجهه¹³ ومن شروطه مساعدة لصحبته¹⁴
وان لا يخلى¹⁵ في بلاده حارب¹⁶ من بلد يروت الا ويرده صلحا او

1. Je donne, comme plus haut, le texte rectifié d'après la collation du manuscrit, en indiquant en note les leçons divergentes de l'éditeur et, aussi, les parties déjà citées par M. de Slane.

2. Chelkho : بيهبة.

3. Chaikho : هنقرى. En réalité, le ms. n'a que deux points, et encore très flottants; il faut lire هنقرى comme on va le voir.

4. De Slane : القرنج.

5. Ici s'arrête la citation de de Slane.

6. Le mot est écrit à l'encre rouge et cette rubrique montre que l'auteur prétend citer textuellement ce qui suit.

7. Ms. : بذارها corrigé avec raison par Ch.

8. Ms. : غرارة. id.

9. Ch. : ينصبها, qui donne au moins un sens tolérable.

10. Ch. : كرمًا.

11. Ch. substitue : يهبها.

12. Ch. substitue : وإذا.

13. Ch. substitue : عن وجهه.

14. Ch. : لصحبته; cette forme dérivée serait bien barbare. Peut-être vaudrait-il

mieux lire تصببته « aux gens de sa maison ».

15. Ch. substitue : يتوك.

16. Ch. : حاربًا.

غيره وان لا يمكنه من ¹ الاقامة ازيد من ² ثمانية ايام ولا يمكن
 احد ³ من بلاده يغمد في بلد بيروت اعنى الساحل لان بلد بيروت
 كانت جباله في ذلك الوقت للمسلمين وكان الساحل للفرنج ⁴ (un blanc)
 تاريخ هذا الكتاب سنة الف خمسمائة اثنى ⁵ وتسعين للاسكندر ⁶
 والكتاب كتب اسمه ⁷ جرج بن يعقوب كاتب ⁸ القلمه ⁹ والكتاب في
 رق وفي ادناه ختم ¹⁰ في شمع احمر خيال ¹¹ بفرسه ورجحه ونمره
 وهو ¹² رنك صاحب ¹³ [بيروت] وذات الحتم كتابة ¹⁴ بالفرنجية في اصل
 الحتم

De la teneur d'un écrit « portant donation de la *chakara* de El-'Amrousiya par (Homfrey) < fils > de (Montfort) le Franc, seigneur de Beyrouth, il résulte que celui-ci a donné une *chakara* d'une *gherara* d'ensemencement pour en faire un *karm* (?), à condition qu'il ne la rendra ni donnera; si le (donataire) le faisait, le (donateur) révoquerait sa donation. Entre autres conditions, il devra aide aux gens de sa maison (?); il ne donnera rien sur ses territoires à aucun transfuge du pays de Beyrouth, mais il le rendra de gré ou de force et il ne tolérera pas son séjour au delà de huit jours. Il ne permettra à qui que ce soit de ses

1. Ch. : في.

2. Ms. : عن.

3. Ch. : احدا.

4. Ch. a introduit la conjonction و qui n'existe pas; en réalité, la coupure de la phrase est encore plus fortement marquée par un blanc intentionnel.

5. Ici reprend la citation du de Slane.

6. Ch. : خمسمائة واثنى.

7 et 8. Ch. a lu : وكان هذا الكتاب اسمه.

9 et 10. Ch. a lu : وكانت القلمة والكتاب, ce qui s'expliquerait très mal.

11 et 12. Ch. a lu : ختم من شمع احمر يتل خيالا.

13-14. Ch. a omis tout ce membre de phrase qui est pourtant des plus intéressants.

15. De Slane a lu à tort كتب

territoires de se livrer à des déprédations dans le pays de Beyrouth », c'est-à-dire le *Sâhel* (littoral), car à cette époque le district montagneux du pays de Beyrouth appartenait aux Musulmans et le littoral aux Francs. Cet écrit est daté de l'an mil cinq cent quatre-vingt-douze d'Alexandre, et le scribe qui l'a rédigé a écrit son nom : Djordj fils de Ya'qoub, scribe de la Qa'ia. L'écrit est sur parchemin et, au-dessous, est apposé un sceau de cire rouge (sur lequel est) un cavalier, avec son cheval, sa lance et son écu représentant le rené (armoiries) du seigneur (de Beyrouth). Autour du sceau est une inscription en langue franque qui en forme la légende.

Le nom du seigneur franc de Beyrouth, anteur de cette donation, se présente sous une forme quelque peu déconcertante à première vue. Le P. Cheikho dit n'avoir rien trouvé qui s'y rapporte dans les sources occidentales. Il n'y a cependant pas à hésiter¹ : il faut corriger paléographiquement, comme l'avait déjà vu de Slane, par un simple jeu des points diacritiques : *مونتري (بن) هنفري*, c'est-à-dire : *Hunfrey de Mont(t)fort*. Le mot *ban* « fils » a été indûment introduit par l'auteur entre le nom propre et le nom d'origine, les Arabes s'imaginant souvent que celui-ci fait fonction de patronymique.

La chronique des *Gestes des Chiprois*² nous renseigne fort exactement sur ce personnage. Anfrè ou Aufray de Montfort, comme ils l'appellent, « biau chevalier et grant, quy n'en avoit per à luy et à son tens », était le frère de Johan de Montfort, seigneur de Sar (Tyr). Il avait épousé Eschive, fille cadette de Johan (Joan II) de Ybelin, seigneur de Barut (Beyrouth), mort en 1264. La sœur aînée de celle-ci, Isabelle, la veuve anticipée du jeune roi de Chypre Hugues II, dont j'ai parlé plus haut, devenue par la mort de son père, dame de Barut, avait épousé successivement trois maris. Elle mourut, à ce que l'on présume, vers 1280,

1. A partir d'ici, *Sâhel* parle pour son propre compte.

2. Je dis cela, parce que j'avais fait spontanément la correction à la première lecture de l'édition Cheikho, n'ayant pas encore connaissance à ce moment de la citation de de Slane.

3. *Gestes des Chiprois*, p. 193, 215, 216. Cf. Duong (Roy), *Familles d'Outre-Mer*, p. 235 et suiv. Schlumberger, *Numism. de l'Orient latin*, p. 117.

4. Cf. p. 216. De Paris de saint-Louis, « il estoit la plus biau chevalier que il ouques vit jusques à sel jour. »

sans laisser d'enfants. La seigneurie passa alors à sa sœur cadette Eschive qui, devenue ainsi à son tour dame de Barut, communiqua ses droits à son mari. Humfrey de Montfort ne fut pas, du reste, longtemps seigneur de Barut, car il mourut le 12 février 1284¹.

L'accord chronologique avec notre charte est parfait, du moins en apparence. En effet, celle-ci est datée de l'an 1572 de l'ère d'Alexandre ou des Séleucides, correspondant à l'an 1280 J.-C. Elle aurait donc été rédigée peu après la prise de possession de la seigneurie de Barut par Humfrey de Montfort et pourrait même être considérée comme une sorte de don de joyeux avènement. Je dois dire, pourtant, que le libellé de cette date soulève quelques difficultés par suite des commentaires mêmes auxquels l'auteur s'est livré à son sujet dans une note rejetée à la fin de son ouvrage. Comme la question n'est pas sans quelque conséquence historique, je ne puis me dispenser de l'examiner. Mais, pour ne pas m'engager dans une trop longue digression, je demande la permission de le faire en note².

1. A Tyr, où il fut enterré dans la cathédrale, à côté d'un cise frère d'un autre lit, Johan, apparenté à saint Louis par sa mère.

2. L'auteur calcule cette date à l'aide du même procédé qu'il a déjà appliqué à la date de la charte du seigneur de Syon. Seulement ici son raisonnement contient des contradictions et des erreurs (d'ores peut-être moi à des fautes de copie) que le P. Cheikbo a relevés avec raison et qu'il est bien difficile de concilier ou de corriger. Nous sommes présentement, dit Sâleh, à la fin de l'an 1748 selon le comput grec; le document est donc âgé de 154 années solaires grecques, c'est-à-dire de 158 années lunaires et 8 mois environ. On voit immédiatement qu'il y a là une première et manifeste erreur : $1748 - 1592 = 156$ et non 154. Le nombre 1748 est hors de cause (voir plus haut); l'erreur de deux unités en plus ou en moins ne peut porter que sur l'un des deux autres nombres, 1592 ou 154 : il faut corriger nécessairement soit 1594, soit 152. Cela nous met, poursuit l'auteur, à la huitième année du règne de Beihars, 7 ans avant sa mort. Ici, nouvelle erreur non moins flagrante. Beihars a régné 17 ans de 1260 à 1277, date de sa mort; or, $8 + 7 = 15$ et non 17 ans; l'erreur est encore de 2 ans, toujours en moins. On pourrait peut-être, cette fois, la corriger paléographiquement en lisant بمع سنين ou lieu de بمع سنين soit 9 (et non 7) ans avant sa mort; le compte y serait, $8 + 9$ nous donnant les 17 années de règne vraies. Mais voici qui complique la question. Sâleh tire une conclusion historique de cette dernière date à propos d'un événement dont j'aurai à parler plus loin : l'incarcération, sur l'ordre de Beihars, de l'émir bédouin

Il n'y a pas à douter que Saleh n'ait eu sous les yeux la pièce originale même dont, il nous donne la teneur et qui devait être « bouliée d'un seel de cire ». La précision avec laquelle il décrit le sceau qui y était apposé, ou plutôt appendu, avec son type équestre, ses armoiries et sa légende, suffirait seule à le prouver. C'est bien là l'aspect d'un de ces sceaux des seigneurs de Terre Sainte du *xiii^e* siècle, dont plus d'un spécimen est venu jusqu'à nous¹. Nous pouvions nous en faire une idée très approchée par le sceau de cire rouge du prédécesseur de Humfrey de Montfort, Jean d'Ybelin, seigneur de Barut, apposé au bas d'un acte de

de la concession du seigneur de Beyrouth et de deux autres émirs du Gharch compromis avec lui. Cela prouve, dit-il, que les émirs, qui ne sortirent de prison qu'à la mort du sultan, y avaient été jetés après cette date (celle du document), et que la durée de leur incarcération fut d'environ 7 ans et non pas de 9 ans comme le prétendent quelques personnes mal informées, lui encore, je me demande, s'il ne conviendrait pas de transposer les chiffres 7 et 9, représentés par ces deux malheureux noms de nombre سبع et تسع, qui présentent trop souvent à la confusion en arabe par suite de leur grande similitude graphique.

Mais ce qui est beaucoup plus grave, c'est l'impossibilité de faire coïncider comme prétend le faire l'auteur, la date de la charte, non pas seulement avec la huitième année, mais avec une année quelconque du règne de Beibars. En effet, cette date, telle du moins qu'elle est libellée dans le manuscrit — 1502 des Séleucides — correspond à l'an 1280 J.-C. Or, à ce moment, Beibars était mort depuis 3 ans. Comment sortir de là ? Faut-il admettre, ici encore, une erreur de copie du genre de celles que nous avons déjà envisagées ? Faut-il corriger تسعين = 90 en سبعين = 70 et, auparavant, تسع (sic, au lieu de تسع) en ثمان = 8 ? Cela nous donnerait 1578 des Séleucides = 1266 J.-C., et nous tomberions ainsi à peu près juste sur cette huitième année du règne de Beibars = 1267 J.-C., visée avec tant d'insistance par l'auteur dans sa discussion chronologique et historique. Malheureusement, nous nous heurtons alors à d'autres difficultés. D'abord les 150 années solaires qui, selon lui, se seraient écoulées entre la date de la charte et l'année 1748 des Séleucides, date à laquelle il écrit son ouvrage. Sur ce pied, il devrait y en avoir 170 — nous sommes loin de compte. D'autre part, ce qui est beaucoup plus grave, c'est qu'en 1267 Humfrey de Montfort n'était pas encore seigneur de Barut. Comme on le voit, la confusion semble inextricable; le synchronisme avec le règne de Beibars est impossible. La seule chose qu'on puisse considérer comme acquise c'est qu'à supposer même une erreur quelconque dans la lecture par Saleh de la date du document, celle-ci est forcément comprise entre 1280 et 1284, période pendant laquelle Humfrey de Montfort fut seigneur de Barut.

1. Voir, par exemple, les planches du *Codex diplomaticus* de Pauli et, aussi, les diverses notions de M. Schlumberger sur la sigillographie de l'Orient latin.

cession en date du 16 décembre 1261, qui nous a été conservé¹. Le cavalier y répond trait pour trait à la description de Sâleh; seulement, il tient à la main non pas une lance, mais une longue épée que l'auteur arabe a pu prendre pour une lance. D'après la légende circulaire qui l'entoure, on pourrait restituer à peu près ainsi celle signalée par Sâleh sur le sceau qu'il avait sous les yeux : *Sigillum Humfredi de Monteforti domini Beritensis.*



III

Une question intéressante, — et elle se pose également pour l'autre charte émanant de Julien, seigneur de Sidon — c'est de savoir si les deux documents cités par Sâleh étaient rédigés en langue occidentale, latin ou français, ou bien en langue arabe. Sans doute, on peut admettre le premier cas et supposer que l'auteur arabe avait eu les moyens de se faire traduire le contenu des deux chartes; peut-être bien même étaient-elles accompagnées déjà d'une traduction faite, au moment de leur réception, par les soins des émirs bénéficiaires. J'inclinerais, toutefois, plutôt à admettre que le texte arabe a une valeur réellement ori-

1. Rey, *Recherches sur la domination des Latins*, p. 43. Le sceau y est reproduit en gravure.

ginale, soit qu'il constituât la langue exclusive des deux pièces, soit qu'il ait été rédigé, à titre de traduction authentique jointe au texte occidental, au moment même où ont été instrumentées ces deux pièces qui, dans ce cas auraient été de véritables chartes bilingues. Une des raisons qui me le feraient croire, c'est la façon dont sont libellées les dates dans l'un et l'autre document. L'emploi de l'ère d'Alexandre, autrement dit des Séleucides, à l'exclusion de l'ère chrétienne et de l'ère de Hégire, est tout à fait conforme à l'usage que nous observons dans les actes officiels intervenant au XII^e siècle entre chrétiens et musulmans, par exemple dans ces divers traités de paix ou de trêve conclus entre les sultans Beibars et Qelâouân, d'une part, et les Croisés, d'autre part, traités dont le texte authentique nous a été transmis par les historiographes arabes¹.

Un autre indice en faveur de cette façon de voir, c'est l'intervention, dans la charte de Hamfrey de Montfort, de ce Georges, fils de Jacob, qualifié d'« *escrivain de la Qal'a* ». Comme le montre la forme des noms, ce personnage devait être un chrétien d'origine arabe, probablement l'un de ces scribes indigènes, de ces « *escrivains Sarrasineis* » qui étaient attachés aux chancelleries des seigneurs francs de Terre Sainte, et dont il est question à plusieurs reprises dans les documents du temps. Je citerai notamment une charte de Raoul de Barut, seigneur de la Blanchegarde, rédigée à Acre en 1266², où figurent un Nasser et un Poul de la Blanchegarde qualifiés formellement l'un et l'autre de « *l'escrivain Sarrasineis* ». *Nasser* (ناصر) est évidemment, et *Poul*³ probablement, un nom arabe. On peut comparer encore, dans diverses chartes des croisés : un « *Sororius, scriba*

1. Voir les documents reproduits par Quatremère dans son *Histoire des sultans Mamelouks*.

2. Delaville Le Roux, *Cart. gén. Hospit.*, n° 3213. Corriger la date 1263 donnée par Röhrich, *Reg.* n° 1324.

3. J'ai quelques doutes sur l'exactitude de la lecture de Poul, seul et unique éditeur de l'original aujourd'hui perdu. Peut-être Boul ou Botos, forme arabe du nom de Paul?

Syrus¹ »; un « Youseph, scriba² »; un « Boteros (= بطرس Boutros = Pierre), fils de Johan Semes, baïs (corr. rais) et « escrivain » de Henri, archevêque de Nazareth³; un « Huissetus⁴ », scriba⁵ »; un « Brahim (= Ibrahim), scriba Theutonicorum⁶ »; un « Geiggus » ou « Georgius, scriba in arabico in domo Theutonicorum⁷ ». Ce dernier, qui figure dans une charte datée de 1280, est un homonyme et un contemporain du Georges qui a rédigé notre charte arabe. Mais, malgré cette coïncidence, il serait téméraire de conclure à l'identité des deux personnages. L'un était au service des chevaliers Teutoniques à Acre; l'autre — le nôtre — au service du seigneur de Barut. Ce dernier est dit « écrivain de la Qal'a ». Il faut probablement entendre par là la forteresse de Beyrouth, dont parle ailleurs⁸ l'auteur arabe comme servant de résidence au seigneur franc de Beyrouth vers 1172. C'est le « chateau » ou « chastel de Baruth », dont il est longuement question dans les *Gestes des Chiprois*⁹. On croit que ce château s'élevait sur l'emplacement des bâtiments du séraï actuel¹⁰. On remarquera que tous ces noms des scribes indigènes ont une forme arabe caractérisée et dénotent une origine chrétienne. Il est naturel que les Croisés aient recruté dans cette partie de la population soumise le personnel nécessaire à leurs chancelleries pour les affaires indigènes.

1. Rey, *Recherche sur la dom. des Latins*, p. 38.

2. Delaville Le Roulx, *op. c.*, n° 2925.

3. *Id. id.*, n° 2748.

4. Nom probablement mal copié et dont je ne vois pas, pour le moment, la forme originale. Je n'ose corriger *Huisseto* = *Yousef*.

5. *Id. id.*, n° 2747.

6. Böhricht, *Rey.*, n° 1399.

7. *Id. id.*, n° 1435.

8. P. 75 du texte arabe, à propos d'un curieux épisode dont je dirai quelques mots plus loin. Cf. p. 63, où l'auteur nous apprend qu'à l'époque du sultan Barqouq (1382-1399 J.-C.), on construisait la grande tour sur les fondations d'une de celles de la Qal'a en ruines.

9. *Gestes*, p. 78, 79, 83, etc.

10. Rey, *Col. franques*, p. 522, 523.

IV

Que faut-il entendre au juste par cette *chakdra* qui fait l'objet des deux concessions?

De Slane, dans le seul document dont il se soit occupé, hésitait entre deux sens : celui de *terrain* et celui de *droit de chasse*. Il semble même qu'il ait penché pour ce dernier, croyant évidemment reconnaître dans le mot arabe un emprunt au persan *chikdr*, « chasse ». En effet, c'est sur la foi des renseignements qu'il avait donnés de vive voix à M. Rey que celui-ci parle expressément¹ et à deux reprises, de « la mention, dans les inventaires des archives de plusieurs familles arabes de Syrie, de *permissions de chasse* accordées alors, réciproquement, sur certains cantons limitrophes des deux territoires, par les princes francs et les émirs ».

Il faut renoncer à cette hypothèse. La *chakdra* n'est autre chose qu'un champ ou terrain d'une espèce particulière. Le mot ne figurait pas dans les sources lexicographiques alors accessibles à de Slane, et c'est ce qui explique son hésitation, pour ne pas dire son erreur.

Le P. Cheikho a hésité lui aussi, tout d'abord (*op. cit.*, p. 111, n. 3). Il donne le choix entre un nom de lieu, *Chakdra*², dans la Beqâ', ou un substantif désignant une pièce de terre cultivée par un *khawli* dans un domaine dont il n'est pas propriétaire. À l'appendice (p. 280) il s'arrête décidément, et avec raison, à ce dernier sens.

Dans le *Supplément aux dict. arabes* de Dozy *chakdra* est enregistré d'après le *Mahit* d'El-Bistâni, mais avec une définition

1. Rey, *Mon. de l'Arch. mil. des Croisés*, p. 10, et *Colon. franques*, p. 55-56.

2. Il est probable que ce nom de lieu n'est, du reste, autre chose, que notre mot même *chakdra* devenu toponyme spécifique. Le cas est analogue à celui du toponyme *Mezra'a*, si répandu en Syrie; ce nom a simplement pour origine le mot *mezra'a* signifiant « emblavure » ou « terre de labour » en général et, par extension, ferme, exploitation rurale. Même phénomène pour le mot congénère *hokdra* dont je parle plus loin, et qui se retrouve aussi comme toponyme en Syrie.

trop restreinte : « Ce que le jardinier sème pour son propre compte dans un petit coin de la terre du propriétaire ».

J'en relève un exemple direct dans la *Description de Damas* de 'Abd el-Baset¹ : « L'imâm etc. vivait d'une *chekdrah* qu'on enseignait pour lui dans le Hawrân ». En note (p. 303) le traducteur, M. Sauvaire, tout en faisant remarquer que le mot ne se trouve pas dans le *Qâmûs*, lui attribue, guidé par un instinct sûr, le sens « pièce de terre, champ ».

En réalité, *chakdra* est un vieux mot araméen passé directement, comme tant autres, du syriaque dans le dialecte arabe de Syrie. A ce titre il aurait dû figurer dans l'ouvrage classique de M. S. Fraenkel², où il manque. Il suffit, pour s'en convaincre, de se reporter au *Thesaurus syriacus*, s. v. חֲכָרָא, (*jagerum*) שָׂכַר, cf. aussi col. 1894; on y trouvera toutes les informations désirables.

Quant à l'origine du mot araméen lui-même, on n'a pas encore réussi, que je sache, à la déterminer. Peut-être faut-il le rattacher à l'hébreu שָׂכַר « louer, prendre à louage » et admettre qu'il désignait primitivement une terre affermée. Il y aurait en une évolution sémantique analogue à celle qui semble s'être produite pour un autre mot, particulier aussi au dialecte arabe de Syrie : حَاكُورَة ou حَاكُورَة³, « jardin », lequel devait signifier proprement, à l'origine, une « pièce de terre louée »; il dérive en effet, de حَكَر « louer »⁴, verbe étroitement apparenté à l'araméen juif חָכַר, qui a le même sens⁵. Il est curieux de constater que cette racine transplantée en arabe n'a pas fait souche en syriaque.

1. Sauvaire, *op. cit.* partie I, p. 287.

2. *Die Aramäischen Fremdwörter im Arabischen*.

3. Le mot, ainsi orthographié, se trouve déjà dans le traité entre le sultan Qelâûn et la princesse Marguerite de Tyr, publié par Quatremère dans son *Histoire des sultans Mamlouks*.

4. Cf. חָכַר, « rente payée au propriétaire du sol ». En Algérie, dans le dialecte de Constantine, *hokor* a le sens de « fermage » et « d'impôt sur la terre arable ».

5. Voir les observations de Fleischer dans le *Neuhebr. Wörterb.* de Levy, t. II, p. 420.

Pour ce qui est de l'obscurcissement étymologique que me semblent avoir subi ces termes dans l'usage vulgaire, on peut comparer, dans une certaine mesure, notre mot « ferme » d'où l'idée première et abstraite du mode même de tenure tend à disparaître. Évolution du même genre dans le sens du latin *prædium*, qui, contracté de **prævidium*, signifiait, croit-on, proprement à l'origine « gage, hypothèque »¹.

Le contexte même de nos deux documents achève de préciser le sens qu'il convient d'attribuer à *chakdra*². Dans le second, nous lisons : شكارۃ بذارھا غرارۃ « une *chakdra* dont l'ensemencement est d'une *gherdra* ». La *gherdra*³ est une certaine mesure de grains usitée en Syrie, un sac dont la contenance varie selon les temps et les lieux. Il est clair qu'ici, l'expression est employée pour évaluer empiriquement la superficie du terrain en question, soit l'étendue qu'on peut ensemençer avec une *gherdra* de blé⁴. En effet, la suite — s'il faut bien lire بئصھا کرمًا « pour en faire un *karm* » — indique suffisamment que le champ n'est pas lui-même destiné à la culture des céréales, puisqu'il doit être planté en vignoble ou plutôt en jardin. *Karm* est un très vieux mot sémitique (cf. l'hébreu biblique כרם) qui a les deux sens de vigne et aussi de verger en général, de plantation d'arbres fruitiers⁵.

Dans le premier document nous avons une indication analogue, et plus explicite encore : « une *chakdra* dont l'ensemencement

1. Cf. Bréal et Bailly, *Dict. étym. latin*, p. 420.

2. Je ferai remarquer que le mot réapparaît dans d'autres passages de la chronique (p. 72, 86, 113) et ce, dans des conditions indiquant suffisamment l'ordre d'idées dans lequel il convient d'en chercher le sens.

3. Voir les lexiques, en particulier Berggren, *Guide français-arabe vulgaire*, p. 698. Cf. Sauvage, *Journ. Asiat.*, 1886, I, 422.

4. On pourrait penser aussi à d'autres céréales, l'orge, par exemple. Mais la comparaison avec le second document semble bien indiquer que c'est le blé qui est pris comme base de cette évaluation superficielle.

5. En Palestine, spécialement dans le pays de Jérusalem et de Jaffa, *karm*, à côté du sens ordinaire et classique de « vignoble », a celui plus courant, et aussi plus voisin des origines, de « verger », non irrigué par l'eau d'un puits; il s'oppose, dans cette acception, à *beydra*, dont l'étymologie (*bir*, « puits ») est transparente et significative.

cement est de trois *أهرية* *de blé* ». Ici encore nous avons affaire à une évaluation empirique de la superficie du champ mesurée par l'importance de l'emblavure. Seul, le mot *أهرية* fait difficulté. Tel qu'il est écrit dans le manuscrit, il se présente comme le pluriel¹ de *أهرى*², « grenier ». La logique montre que, dans le premier document, comme dans le second, il doit s'agir d'une certaine mesure de capacité pour le grain. Mais je n'ai jamais rencontré le mot employé dans ce sens. Il faut avouer, d'autre part, que l'expression qui équivaldrait littéralement à « un champ de trois grangées de blé », serait tant soit peu étrange; la capacité des « greniers » devant être éminemment variable. Peut-être y a-t-il ici quelque correction à introduire. On serait tenté, en s'appuyant sur les étroites analogies qui existent entre les deux documents, de substituer le nom de mesure *غرامة*; mais la grammaire exige que le mot soit au pluriel, et je ne connais pas de forme plurielle de ce mot qui puisse ici convenir paléographiquement³.

V

Ces deux pièces jettent un jour très intéressant sur les relations de bon voisinage qui existaient au *xiii^e* siècle entre les émirs musulmans Bohtor et leurs redoutables voisins, les seigneurs chrétiens de Sidon et de Beyrouth. Pour que de pareilles transactions fussent possibles il fallait qu'ils vécussent sur un certain pied de cordialité. De la part des émirs Bohtor, il pouvait y avoir des arrière-pensées dans ce *modus vivendi*. Nous avons vu plus haut qu'ils surveillaient de très près les événements qui se passaient chez les Croisés avec lesquels ils étaient en contact immédiat

1. Les formes plurielles *أهرية* et *أهرل* sont également usitées. Cf. Dozy, *op. c.*

2. *Houri*, comme on l'a reconnu depuis longtemps, n'est autre chose qu'une transcription du latin *horreum*, *horrea*, ou plutôt du grec *ὀρεον* (cf. Franke, *op. c.*, p. 136).

3. C'est-à-dire des formes comportant un *elif* initial. Les pluriels d'usage sont *غراب* et *غراب*.

et qu'ils en rendaient un compte fidèle aux sultans leurs maîtres. Ces compromissions auxquelles ils se trouvaient entraînés par un rôle d'observateurs politiques confinant à l'espionnage, et peut-être aussi — ces documents nous le montrent bien — par la préoccupation de leurs petits intérêts particuliers, n'allaient pas sans quelques inconvénients. On s'explique ainsi ce qui arriva à trois représentants de cette famille princière, Zeln ed-din Sâleh ben 'Ali, et ses cousins, les deux frères Djemâl ed-din Haddji et Sa'd ed-din Khidhr, tous deux fils de Mohammed, sous le règne du sultan Beibars, qui ne badinait pas sur la question de loyalisme. Sâleh nous raconte la chose en détail. Au début, Beibars était enchanté de la conduite des émirs; l'auteur cite diverses lettres de lui, ou de son lieutenant en Syrie, les félicitant des services rendus par eux à la bonne cause grâce à leur vigilance¹ et aux renseignements précieux qu'ils fournissaient. Subitement survient un vrai coup de théâtre. Beibars mande d'urgence les trois émirs et, après un court interrogatoire, il les fait jeter en prison. Ils n'en sortirent qu'à la mort du sultan, et par l'influence d'un haut personnage de la cour qui les protégeait², trop heureux encore de s'en être tirés la vie sauve.

Voici ce qui s'était passé. Un certain Taqi ed-din Nedja, des Aboul-Djeich, ennemis séculaires des Bohtor, avait fabriqué une fausse lettre, censément adressée par les trois émirs au prince de Tripoli et d'Antioche (Bohémond VI). Cette lettre provoqua de la part de celui-ci une réponse, sur la teneur de laquelle Sâleh garde un silence prudent mais qui, placée sous les yeux de Beibars, devait compromettre ses destinataires de la façon la plus grave. Évidemment elle pouvait être interprétée comme la

1. Toutefois, leur zèle sembla avoir eu parfois besoin d'être stimulé. Témoin, une lettre d'Aqûûch (p. 84), gouverneur de Syrie au nom de Beibars, disant à Djemâl ed-din que son contingent n'est pas assez nombreux; que la situation exige une grande activité et qu'il ait à mobiliser des hommes pour opérer du côté de Saïda. Il ne faut pas oublier que ce Djemâl ed-din est justement celui qui, quelques années auparavant avait obtenu une concession territoriale du sire de Sagette, contre lequel il est ainsi requis de marcher plus sérieusement.

2. Le khazndâr Bûlk (cf. p. 92, 173).

preuve d'intelligences secrètes avec l'ennemi. La machination ne fut découverte que beaucoup plus tard : elle n'en avait pas moins eu, comme nous l'avons vu, un plein succès.

Bien entendu, Sâleh prend vivement la défense des émirs, ses ancêtres ; selon lui, ils étaient blancs comme neige. Il est permis de croire, pourtant, que Beibars ne s'était pas décidé à la légère à cette mesure extrême. Les relations louches entretenues par les émirs avec les Croisés, sous couleur d'espionnage, étaient bien faites pour corroborer cette accusation de trahison formelle, qu'elle fût ou non fondée. Il est certain que des concessions territoriales dans le genre de celle consentie en 1255 à l'émir Djemâl ed-dîn par le sire de Sagette pouvaient constituer aux yeux de Beibars un fort élément de suspicion. Si l'on prenait au pied de la lettre les dires de notre auteur, on pourrait même être tenté de faire entrer en ligne de compte, à ce point de vue, la concession consentie à l'émir Zein ed-dîn par le sire de Barut. Il prétend, en effet, comme nous l'avons vu plus haut (p. 42) que la date de cette seconde charte tomberait à peu près vers le milieu du règne de Beibars. Mais nous avons vu aussi que son calcul est erroné sur ce point, la charte datée de 1280 J.-C. étant postérieure à la mort de Beibars et nous reportant en réalité au règne du sultan Qelâouh. Cependant, Sâleh ne nous dit pas tout, et il est fort possible, qu'entre 1255 et 1280, les émirs du Gharb aient obtenu des seigneurs francs d'autres concessions de même nature, dont les actes n'ont pas été conservés dans les archives de la famille ou même ont été, à dessein, passés sous silence par notre auteur. Toute cette histoire est fort embrouillée dans son récit, et peut-être pour cause. C'est ainsi qu'il s'inscrit en faux (p. 104) contre une tradition d'après laquelle nos trois émirs auraient été emprisonnés deux fois, la première, sous le règne de Beibars, la seconde sous le règne de Qelâouh, et n'auraient été rendus à la liberté qu'après la mort de ce sultan, par l'émir Beïlerâ¹, gouverneur de Damas.

1. Sur les élargissements de prisonniers et les restitutions de biens effectués par cet émir voir les détails donnés par Sâleh, p. 86, 87.

sous Qelâouh et son fils, le sultan Khalil. Quoi qu'il en dise, cette tradition n'est peut-être pas aussi dénuée de fondement qu'il le prétend. Il rapporte lui-même certains faits qui la rendraient assez vraisemblable. C'est d'abord la mesure de rigueur prise contre les trois émirs par Qelâouh qui, après s'être emparé de Tripoli, en 1289, confisque tous leurs biens et apanages pour les attribuer à des officiers de son état-major ¹. Une pareille disgrâce devait être motivée par quelque chose, j'imagine. Sâleh ne s'explique pas sur ce dernier point ², mais il nous raconte ailleurs (pp. 103, 104), un fait qui ne doit pas être sans connexion avec celui-ci. En 1283, c'est-à-dire en plein règne de Qelâouh, l'émir Taqi ed-din Nedjâ, des Aboul-Djelch, qui avait déjà joué aux trois émirs un tour de sa façon sous le règne de Beibars, recommence la même manœuvre. Il se rend auprès des Croisés de Saïda et d'Acre avec de fausses lettres signées des émirs. Sâleh est muet sur les conséquences de cette nouvelle fourberie; mais il est facile de les représenter et il est probable que Qelâouh ne se montra pas plus tendre que Beibars pour les émirs compromis à nouveau.

Dans ce cas, la concession accordée à l'un des émirs en 1280 par le sire de Barut, sans parler d'autres que nous ignorons, a pu peser de quelque poids dans la balance. Et cette fois, il ne s'agit pas d'un simple raconter. Sâleh cite le texte même de deux attestations des notables du Gharb, l'une datée de 1283, l'autre de 1288, déclarant que les émirs et leurs enfants sont les loyaux sujets du sultan, qu'ils n'ont jamais entretenu d'intelligences avec les Francs et que les accusations portées contre eux

1. Entre autres à un certain 'Othmân. Pp. 108, 109, 122, 123, 173. Les émirs ne furent remis en possession de leurs fiefs que plus tard, après la prise de Saïda et Beyrouth, par des décrets du sultan Khalil, fils de Qelâouh, et de son frère et successeur le sultan Mohammed (p. 109, cf. p. 122, 173).

2. Il cite, toutefois (p. 108), sans plus de commentaire, un passage de Ibn Abî-Heidjâ duquel il appert qu'en 1288 le sultan Qelâouh manda les émirs de la montagne et confisqua leurs biens. Les fils de l'émir du Gharb ne s'étant pas rendus à cet appel, même mesure fut prise contre eux. Il est permis de supposer que nos émirs, qui n'avaient peut-être pas la conscience tranquille, ne se souciaient pas de paraître devant le sultan, prévoyant ce qui les attendait.

à ce sujet sont de pures calomnies de leurs ennemis. Il est évident que, pour que de telles attestations fussent nécessaires, il fallait que les émirs fussent réellement dans une mauvaise passe, et, quoi qu'en dise Sâleh, la tradition, d'après laquelle la confiscation de leurs biens aurait été précédée de leur incarcération sous Qelâouh, n'est pas dépourvue de vraisemblance.

D'autre part, nous voyons (p. 87) un des trois émirs, Sa'ad ed-din Khidhr, recevoir des Francs de petits cadeaux qui, pour propres qu'ils fussent à entretenir l'amitié, n'en étaient pas moins quelque peu compromettants : des faucons de chasse qui lui sont offerts par le roi de Chypre ou, plus probablement comme le fait remarquer lui-même notre auteur, par le sire de Barut. Franchement, c'était pousser un peu loin le désir de rester en bons termes avec les Croisés, censément pour mieux surveiller leurs agissements, que d'accepter d'eux de telles gracieusetés, qui n'allaient sans doute pas sans quelque contrepartie.

VI

Tout ces faits réunis tendent à jeter un jour particulier sur l'attitude politique des émirs du Gharb pendant la période des Croisades. Il ne serait pas impossible que, placés comme ils l'étaient, entre l'enclume et le marteau, ne sachant pas au juste comment les événements tourneraient, ils aient, comme on dit, ménagé la chèvre et le chou et mangé à l'occasion à deux râteliers¹. Naturellement, Sâleh se garde bien de toucher à cette question délicate prêtant à des considérations qui ne seraient pas précisément à l'honneur de ses ancêtres. Cependant, çà et là, la vérité se fait jour à travers ses réticences. Il y a, par exemple, une phrase de lui qui donne quelque peu à penser. Parlant (p. 74) de l'émir Kerâmé, fils de Bohtor, qui vivait vers

1. Cf. ce que Maqrizi nous dit (Quatremère, *Sultans Mameluks*, I, 1, p. 199) au sujet des mesures de rigueur d'ordre fiscal que Bubarz avait dû prendre contre les Musulmans du Sâhel, dont beaucoup, principalement dans la classe des paysans et des bergers, fournissaient aux Francs des informations utiles.

le milieu du XII^e siècle, il dit que ce prince s'établit à Serhamour ou Serahmour¹, quand le succès des armes musulmanes s'affirma, grâce à la prise de Damas par le sultan Noûr ed-dîn Mahmoûd, fils de Zengui : « peut-être alors, ajoute-t-il, l'émir abandonna-t-il (امل) les Francs pour se rallier (نك) à Noûr ed-dîn ». De fait, il cite à l'appui un diplôme d'investiture octroyé par ce sultan à Kerâmé en 1157, c'est-à-dire à l'époque de la mort du père de celui-ci, ainsi qu'une concession de divers fiefs et apanages datée de 1166. On ne peut pas laisser entendre plus clairement qu'à un certain moment, alors que les Croisés tenaient le bon bout, Kerâmé, ou plutôt son père, l'émir Bohtor, n'était pas en trop mauvais termes avec eux. A vrai dire, s'il en est ainsi, celui-ci n'aurait fait, en somme, que suivre un exemple donné de haut, et conformer sa conduite à celle de son premier suzerain, l'atabek de Damas Abaq², qui, instrument docile aux mains de son ministre Mo'in ed-dîn Anar, ne s'était pas fait scrupule, à l'occasion, de lier partie avec les Croisés pour résister aux entreprises de l'ambitieux Noûr ed-dîn Mahmoûd, lequel d'ailleurs réussit finalement à l'évincer de Damas.

Naturellement, cela n'empêchait pas nos émirs du Gharb de guerroyer au besoin contre leurs amis de la veille ou du lendemain. C'est ainsi que l'émir Bohtor prit une part très honorable³, entre autres affaires, à celle de Râs et-Ilné, près du Nahr el-Ghadir⁴, où, en 1151, les Francs furent battus à plate couture, et refoulés sur Beyrouth.

Du reste, au fond, Bothor devait avoir au cœur une haine par-

1. *Serhamoull* des listes de Robinson (*Palæstina*, t. III, p. 948), auprès de 'Arâmouh, autre résidence des émirs du Gharb.

2. Sâleh cite (p. 67) un diplôme de Abaq, en date de 1147, confirmant l'émir Bohtor dans sa principauté du Gharb.

3. D'après les *Akhbar et-Oyoûn*, cités en note par le P. Cheikho (p. 69).

4. Petit fleuve au sud de Beyrouth, descendant de la montagne du Gharb. Il est probable que cet épisode se rattache au débarquement du corps égyptien qui, en cette même année opéra avec succès contre les principales villes du littoral syrien occupées par les Croisés (cf. *Hist. des Crois.*, *Arabes*, III, p. 470).

tioulière contre l'ennemi héréditaire — mais on sait que les Orientaux excellent à plier leur haine à leur intérêt et à faire bon visage à leurs pires adversaires. Lors de la prise de Beyrouth par les Croisés, en 1140, ceux-ci avaient saccagé le Gharb, sa patrie, et massacré les émirs de 'Arâmoûn avec une partie de la population. Seul, le petit Bohtor, encore tout jeune, caché par sa mère, avait échappé au massacre¹. C'est plus tard² à la mort de l'ex-émir de Sidon, Medjd ed-Daulé qui, en 1110, avait rendu la ville aux Francs et s'était établi dans le Gharb, dont l'émirat lui fut confirmé en 1127 par l'atabek de Damas Toghteghin, que Bohtor était devenu, à son tour, émir du Gharb.

VII

Mais, pour en revenir à nos trois émirs, voici un autre fait que Sâleh rapporte (p. 22) sans sourciller, et qui, antérieur à leur première mésaventure avec Beibars, montre bien leur valeur morale et la largeur de leur conscience quand leurs intérêts étaient en jeu. La chose se passe en 1260. Les Tartares-Mongols de Houlagou venaient d'envahir la Syrie et menaçaient Damas. L'un de nos trois émirs, Djemâl ed-dîn, se rend dans cette ville, censément pour y rejoindre son suzerain le sultan En-Nâser Yousouf. Mais celui-ci en était déjà parti se repliant sur l'Égypte pour fuir les Tartares. L'émir, qui s'était peut-être arrangé de façon à arriver trop tard, trouve Ketbogha, le lieutenant de Houlagou, établi en maître à Damas. Il ne s'embarrasse pas pour si peu; il se rallie adroitement au vainqueur et, toujours pratique, réussit à obtenir de lui un rescrit, au nom de Houlagou, lui confirmant les fiefs qu'il tenait du sultan Yousouf³. On ne tourne pas plus lestement casaque.

1. Ces détails sont empruntés aux *Akhbar el-A'yân fi Jebel Lubnân*, que cite en note le P. Cheikho (p. 69).

2. Peut-être en 1147, date du diplôme d'investiture octroyé par Abaq à Bohtor, dont j'ai parlé plus haut.

3. Sâleh cite (p. 81) un rescrit du sultan de Damas Yousouf, en date de 1252, contenant la liste de ces fiefs. Cependant, le frère de Djemâl ed-dîn, l'émir Sa'ad

Mais ce n'est là qu'une peccadille qu'excusent les nécessités de la situation. Voici qui est tout à fait édifiant (p. 93). En même temps que Djemâl ed-din se ralliait aux Tartares victorieux, son cousin, l'emir Zeln ed-din se disposait, non sans quelque hésitation, à en faire autant. Tout à coup on annonce l'approche de l'armée égyptienne qui, sous les ordres du sultan Qotouz, venait pour essayer de repousser l'invasion tartare. Nos deux compères n'en font ni une, ni deux. Ne sachant, au juste, la tournure qu'allaient prendre les choses, ils se concertent pour se ménager un pied dans les deux camps et ils se distribuent les rôles en conséquence. Tandis que Djemâl ed-din reste avec les Tartares à Damas, son cousin Zeln ed-din va rejoindre les Égyptiens, de façon, — Sâleh le dit sans ambages — à se soutenir mutuellement selon l'issue des événements. Celle-ci fut favorable aux Égyptiens, les Tartares ayant été écrasés à 'Ain Djâloût. Zeln ed-din se distingua dans les opérations et, bien que le sultan Qotouz eût été informé de ses tergiversations, il ne lui tint pas rigueur. Quant à Djemâl ed-din, encore plus compromis que son cousin, Sâleh ne nous dit pas ce qui lui advint; mais il est à supposer qu'il sût se tirer d'affaire, grâce à l'appui de son cousin rentré en grâce. D'ailleurs, le sultan Qotouz n'eut guère le temps de lui demander des comptes; quelques semaines après sa victoire, le héros de 'Ain Djâloût tombait sous les coups de Beibars,

ed-din, fidèle à cette politique à double face que semble toujours avoir suivie la famille princière du Gharb, se ralliait à la cause de Aïbek, sultan d'Égypte et compétiteur du sultan Yousouf. Il obtenait de lui, en 1256, un rescrit lui accordant divers fiefs, cité par Sâleh (p. 89).

À ce propos, Sâleh nous donne un renseignement historique intéressant (p. 92). Il nous apprend qu'en 1255, la querelle entre les sultans Aïbak et Yousouf prit fin, grâce à l'intervention conciliante d'un certain Nedjm ed-din El-

Bâdheray (البادرأي), par un arrangement attribuant au premier l'Égypte, au second la Syrie, avec la ville d'El-'Arich comme point frontière. Le P. Chaikho dit en note qu'il n'a pas trouvé dans l'histoire mention de ce personnage. Il s'agit évidemment de l'envoyé du calife de Bagdad, chargé par celui-ci de rétablir la paix entre les Égyptiens et les Syriens: Aboulléda (*Hist. des Crois. Arabes*, I, p. 134) en parle sans le nommer, et les détails qu'il donne coïncident exactement avec ceux donnés par Sâleh (cf. au surplus, Röhrich, *Gesch. des Königr. Jerus.*, p. 889, n. 3).

qui n'avait pas reculé devant l'assassinat de son maître pour monter sur le trône.

On voit donc que si les émirs du Gharb ont réellement, comme j'inclinerais à le croire, joué double jeu avec les Musulmans et les Croisés, ils n'en étaient pas précisément à leur coup d'essai.

VIII

Sâleh nous raconte ailleurs (p. 74) un curieux épisode qui jette un jour instructif sur le degré d'intimité auquel pouvaient atteindre ces relations entre les émirs du Gharb et les seigneurs Croisés leurs voisins; il nous montre en même temps combien elles étaient précaires et devaient être intermittentes.

La chose se passait vers la fin du règne du sultan Noûr ed-dîn Mahmoûd, c'est-à-dire avant l'an 1174. L'émir Kerâmé avait laissé quatre fils, dont un tout jeune encore¹, Djemâl ed-dîn Haddji, ne quittait pas sa mère.

Le seigneur franc de Beyrouth², qui avait conclu avec eux une trêve, s'était efforcé, par toute espèce de politesses, de gagner l'amitié des trois aînés. Cela avait commencé par des parties de chasse, des cadeaux etc... Bref, il les amadoua si bien, qu'ils acceptèrent une invitation aux fêtes qu'il donnait à l'occasion du mariage de son fils. Les trois émirs, sans défiance, se

1. *منقطعا*; faudrait-il lire *منقطعا* « sevré »? Le petit Djemâl ed-dîn devait avoir alors sept ans, dit ailleurs Sâleh (p. 76).

2. D'après la date indiquée, il est vrai, bien approximativement, ce guet-à-pens pourrait avoir eu pour auteur soit Gauthier, deuxième du nom, seigneur de Barut, soit quelque successeur inconnu de celui-ci; nous ne savons malheureusement presque rien de l'histoire de Beyrouth pendant cette période. On ne peut guère, en tout cas, le mettre au compte du prince byzantin Andronic Comnène, bien qu'il fût, vers cette époque (1167), seigneur titulaire de Barut par la grâce du roi Amaury I^{er}. Il ne semble pas qu'il ait jamais occupé effectivement sa seigneurie. D'ailleurs, il n'avait pas de fils bon à marier, et nous savons, de plus, que le principal objet de sa venue en Terre Sainte s'était une équipée romanesque: l'enlèvement de sa parente, Theodora Comnène, veuve du roi Baudouin III, dame douairière d'Acre (Guill. de Tyr, p. 933). D'ailleurs, il était en termes excellents avec les Musulmans, comme le montre le dénouement même de son aventure.

rendirent avec une suite nombreuse à Beyrouth, où on les fit camper dans les jardins, en dehors de la ville, à cause de l'affluence. La nuit venue, le seigneur franc les pria de se rendre à la forteresse¹ pour assister à une grande soirée avec les autres princes chrétiens. La trêve touchait à sa fin. A l'aube, le seigneur de Beyrouth partit², à la suite des Francs qui se trouvaient là, et monta à la forteresse³ des émirs qui était dégarnie d'hommes. En vrais bandits les preux chevaliers pillèrent la résidence de leurs hôtes et amis, la détruisirent de fond en comble et mirent tout le pays à feu et à sang, faisant prisonniers tous ceux qui n'avaient pu fuir à temps. C'est à grand'peine que la mère du petit émir Djemâl el-dîn put s'échapper avec son enfant au milieu de la population éperdue, réfugiée dans les vallées et les fourrés.

C'est un souvenir d'enfance qui dut marquer dans la mémoire du futur émir du Gharb. Quelques années plus tard, en 1187, Saladin, après avoir écrasé les Croisés à Hittin, et pris Beyrouth, le lui rappelait en passant par le Gharb⁴ : « Hein ! nous l'avons bien vengé des Francs », lui dit-il, en carassant paternellement la tête du jeune homme. Sur quoi, l'auteur, fidèle à sa méthode historique, nous cite le diplôme de Saladin confirmant le nouvel émir dans les possessions de son père et de ses frères massacrés dans ce guet-à-pens.

Il faut croire, cependant, que cet incident tragique finit par être quelque peu oublié de part et d'autre, puisque à peine un siècle plus tard, en 1280, nous voyons un seigneur de Barut octroyer par un acte en due forme, et un membre de la famille des émirs du Gharb accepter une concession territoriale, à des con-

1. La Qal'a. Sur le « chateau de Baruth » voir ce que j'ai dit plus haut, p. 16.

2. Plus loin (p. 78), l'auteur dit formellement que les trois frères furent tués, au mépris de toutes les lois de l'hospitalité.

3. C'était Serahmoûr, à ce qui résulte d'un autre passage (p. 78).

4. Djemâl el-dîn s'était présenté une première fois à Saladin alors que celui-ci marchait sur Beyrouth. L'entrevue eut lieu au village de Khaldâ (p. 75), aujourd'hui Khân Khaldâ, marquant l'emplacement de l'antique *Mutalis Heldua*, entre Beyrouth et le fleuve Dâmoûr.

ditions impliquant entre les deux parties une entente plus ou moins cordiale.

On pourrait dire, sans doute, à la décharge des émirs du Gharb, que ces transactions ont eu lieu pendant des périodes de trêve. On remarquera, en effet, pour la charte du sire de Sagette, qu'en 1255 une trêve avait été signée entre les chrétiens et le sultan de Damas Yousouf, trêve s'appliquant précisément à la région limitrophe du Gharb¹. Pour ce qui est de la charte de 1280, on était à la veille de cette série de trêves partielles consenties par le sultan Qelâouûn à divers seigneurs ou ordres militants de Terre Sainte. Mais ce n'est guère là qu'une circonstance atténuante. Elle explique la conduite des émirs qui, naturellement, ne pouvaient ainsi frayer ouvertement avec les Croisés qu'aux moments d'accalmie. Suffit-elle pour la justifier? En tout cas, s'ils ont été réellement, comme l'assure Sâleh, victimes de perfides machinations, il faut avouer que de telles compromissions étaient bien propres à fournir contre eux des armes à leurs ennemis.

En terminant cette étude j'ajouterai à la chronique de Sâleh ben Yahya un petit renseignement qui la complète et qu'il ne pouvait d'ailleurs nous donner, puisqu'il se rapporte à une période postérieure de quelques années à sa mort. Parmi les revenus affectés par Chihâb ed-dîn Ahmed Ibn es-Sâboûni, à l'entretien de la faculté de théologie fondée par lui à Damas en 868 de l'Hégire (1463 J.-C.) figurent ceux d'« un certain nombre de villages sis à l'ouest de la ville de Beyrouth, administrés par l'émir du Gharb et connus sous le nom des *Sâboûniyé* ».

1. « A. M.CCLV. fu faite trêve au seigneur de Damas et fu la devise du flun d'Arzur jusqu'à la devise de Baruth » (*Estoire de Eracles. Histor. occ. des Crois.*, II, p. 442; cf. p. 630; voir aussi Sanuto, III, p. xiii; V, p. 229 et Matthieu Paris, p. 614).

2. D'après le *Dîwân* de 'Abd el-Bâzet, dans Sauvaire, *Description de Damas*, p. 14.

§ 2

Inscription grecque de Palmyre, Wadd., n° 2572.

Je me suis occupé plus haut (pp. 177, 178) d'une inscription grecque copiée autrefois à Palmyre par Waddington (n° 2572), à propos de deux noms-propres qui doivent y être rectifiés.

M. H. C. Butler, de passage à Paris, a bien voulu me remettre, de la part de M. Prentice, un excellent surmoulage de l'estampage de cette inscription. Il confirme les rectifications que j'avais proposées, et, sur d'autres points, fournit quelques lectures différant encore de celles de Waddington. Je ne crois donc pas inutile de donner ici une transcription exacte de l'ensemble :

ΔΙ'ΥΨΙCΤΩΚΑΙΕΠΗΚ
ΟΩΤΟΝΒΩΜΟΝΑΝΕΘΗ
ΚΕΠ'ΙΟΥΛΙΟCΕΡΩC'ΑΠΕ
ΛΕΥΘΕΡΟΥΓΑΙΟΥΕ'ΙΟΥ
ΛΙΟΥΒΑCCOΥΥΠΕΡCΩ
ΤΗΡΙΑCΙΑΕΙΒΑC'ΥΙΟC
ΑΥΤΟΥΕΤΟΥCΥΜΗ
ΝΟCΑΝΔΙΚΟΥ

Δ(ι)τὸ ὑψίστη καὶ ἐπηκόη τῶν βωμῶν ἀνέθηκε Π(ούδλιος) Τούλιος Ἐρώς, ἀπελευθερο(ς) Γαίου Εἰουλίου Βάπτου, ὑπὲρ σωτηρίας Ἰαλβας (sic) υἱός (sic) αὐτοῦ, ἔτους qu', μηνὸς Σανδικοῦ.

Il faut donc restituer au dédicant le prénom de Publius, à moins d'admettre que le Π est une erreur du lapicide pour Ν = ἀνέθηκε(ς). A la l. 4 Τούλιου est orthographié, en réalité, Εἰουλίου, orthographe dont nous avons d'autres exemples¹. Les deux noms propres Ἐρώς et Ἰαλβας, dont le second offre un intérêt parti-

1. Waddington : ΔΠ.

2. W. : ΑΝΕΘΗΚΕΝ ΙΟΥΛΙΟC.

3. W. : C·ΥΙC.

4. W. : ΓΑΙΟΥC ΙΟΥΛΙΟΥ.

5. W. : ΙΛΕΙΒΑC.

6. Cf. *Rec. d'Arch. Or.*, t. V, les notes 1 des pp. 293, 294.

culier pour l'onomastique palmyrénienne, sont définitivement confirmés.

§ 3

Saïda et ses environs d'après Edrisi.

Le géographe arabe Edrisi nous a laissé une description intéressante de Saïda et de ses environs. Bien qu'elle ait été plusieurs fois traduite et commentée, elle contient encore des points qui demandent à être élucidés. Je prendrai comme base de cet examen la dernière et la meilleure édition qui ait été donnée du texte, celle de Gildemeister¹.

Je ne m'arrêterai pas à l'éloge mérité qu'Edrisi fait de la ville non plus qu'aux curieux détails qu'il donne sur la source aux Salamandres douées de vertus aphrodisiaques. Il attribue la construction du mur d'enceinte de l'antique Sidon à une femme de l'époque païenne (*djâhiliyyè*). Il est difficile de savoir au juste à quel personnage il fait ainsi allusion. Je rappellerai toutefois qu'on a découvert, il y a une trentaine d'années, dans le port de Saïda, une intéressante inscription latine en vers, ainsi conçue²:

+ *Condidit Antigonus hæc fortia moenia Poenis*
Surgentemque dedit rariem³ contemnere ponti. +

La tradition populaire recueillie par Edrisi aurait-elle, par hasard, confondu le nom d'*Antigonos*, le fameux diadoque d'Alexandre, dont il est évidemment question dans ce distique, avec le nom de femme, non moins fameux, *Antigonè*?

De la ville de Saïda, nous dit Edrisi, dépendent quatre dis-

1. *Zeitschr. des deutsch. Palästina-Ver.*, t. VIII, texte arabe, p. 15-16 (*Beilage*), traduction, p. 133-134. M. Le Strange dans sa *Palestine under the Moslems* (p. 345-347 et *passim*) n'a fait que suivre Gildemeister.

2. *Rev. Archéol.*, oct. 1869, p. 286; mars 1870, p. 145. L'original est conservé aujourd'hui au Louvre.

3. Pour *rariem*.

tricts' faisant partie du mont Liban : 1° celui de *Djezzin* où coule le *ouâdi* *الجر*; 2° celui de *Es-Surba*, qui est considérable; celui de *Kefr Qlla*; 4° celui de *Er-Râmi*, du nom du fleuve qui, après avoir traversé ses montagnes va se jeter à la mer.

Le nom du premier district, *Djezzin*, bien que défiguré de diverses façons par les manuscrits, n'est pas douteux. C'est celui qui est encore appelé ainsi aujourd'hui. Gildemeister l'a rétabli à bon droit, sans savoir qu'il avait été précédé en cela, nombre d'années auparavant, par E. G. Schultz¹. Il n'en est pas de même du nom du ouâdi qui arrose ce district. Si c'est le ouâdi *Djezzin* lui-même, affluent méridional du *Nahr el-Aoulé*, on serait tenté de lire et de compléter *الجر[ين]*; mais, dans ce cas, l'intervention de l'article fait difficulté. On pourrait penser à corriger *الجر[د]*, en s'appuyant sur l'existence d'un nom de montagne, *Djourd-Djezzin*, qui est cité vaguement par Cuinet (*Syrie*, p. 269), mais que je ne trouve sur aucune carte. *Djourd* est le nom d'un district libanais, situé loin de *Djezzin*, dans le nord-nord-est, vers la source du *Nahr el-Bâroûk* ou *Aoulé*. Serait-ce ce fleuve qu'Edrisi a en vue?

Le nom du second district doit être corrigé, pour la vocalisation, en *Serba* ou *Serbé*; il provient de la *Qal'at Serba*, au sud-est de Saïda, qui a donné également son nom au Ouâdi *Serba*, affluent méridional du *Nahr Santq*.

Le nom du troisième district doit être corrigé en *Kefr Filé*, village situé au nord de *Serba*. Schultz (*op. c.*) avait déjà deviné cette correction; elle est vérifiée par la leçon du manuscrit C *فلا*, que Gildemeister a rejetée à tort en donnant la préférence à la mauvaise leçon *فلا*.

Le nom du quatrième district est fort embarrassant. Schultz, à ce que nous apprend Ritter, était tenté de corriger *Er-Râmi* en

1. Edrisi se sert du mot *إقليم*, *iqlim*, dérivé de *أقليم*. C'est le mot encore employé aujourd'hui, avec la vocalisation *Aqlim*, pour désigner les divers districts libanais (cf. Robinson, *Palästina*, III, p. 944).

2. Dans ses notes inédites, citées par Ritter, *Die Erdkunde : die Sinai-Halbinsel*, etc., t. IV, p. 302.

El-Hâmi et d'y reconnaître le nom d'un fleuve au nord de Saïda. Mais la correction n'est guère paléographique et, de plus, le fleuve visé ne semble pas exister. Si l'on tient compte du fait que les deux districts précédents sont dans la région située au sud de Djezzin, on pourrait se demander si celui-là ne serait pas également à chercher dans la même direction. Le Nahr Zaherâni conviendrait assez bien à la description sommaire d'Edrisi. Ce fleuve emprunte ou donne son nom actuel au Deir Zaherâni, situé au sud de son cours. On pourrait supposer qu'anciennement il empruntait celui de quelque localité située au nord de son cours et appelée Râmi ou de quelque nom approchant. Il y a bien, de ce côté, au sud de Serba, un village appelé *Rumîn*, qui offre avec le nom cherché une certaine analogie. Il faut avouer toutefois que l'écart onomastique serait encore bien grand. Peut-être pourrait-on arriver à la même conclusion géographique par une autre voie, plus directe, en corrigeant paléographiquement la leçon الرامي en الزاهر, *Ez-Zäher*, qui répondrait bien au nom actuel *Zäherânî*, sous la réserve que l'orthographe de celui-ci soit réellement زاهراني, ce dont je n'ai pu m'assurer.

Edrisi décrit ensuite la route de Saïda à Beyrouth, en suivant la côte : « de Saïda à *El-Djiyé*, qui est une forteresse près de la mer, 8 milles. De là, à la forteresse d'*El-Qalamadn* près de la mer, 5 milles; cette forteresse puissante a été bâtie sur le bord d'une baie pour protéger un pont très large jeté au dessus d'un ouâdi. De là à la forteresse de *En-Nâ'emé*, célèbre par la qualité supérieure de ses caroubes¹, 7 milles. De là, à Beyrouth, 24 milles. »

Il n'y a pas lieu de tenir compte des distances dont les chiffres sont manifestement fautifs, peut-être par le fait des copistes. L'identité de deux des localités ne saurait faire doute : *El-Djiyé* et *En-Nâ'emé* existent encore aujourd'hui sous les mêmes noms, avec la même position relative entre Saïda et Beyrouth. Seul, *El-Qalamadn* fait difficulté. M. Le Strange (*op. c.*, p. 476) semble

1. C'est l'abondance de cet arbre qui a dû faire donner au district au sud du Dâmour le nom de *Kharvân* ou *Karvân* (Djebel al-).

croire que cette localité serait la même que le *Qalamoun*, au sud et non loin de Tripoli, que mentionne le pèlerin persan Nâséri-Khosrau¹ et qui représente le Kalamos de l'antiquité. Mais cette identité n'est pas possible. La localité dont parle ici Edrisi était certainement au sud, et non pas au nord de Beyrouth; d'ailleurs il cite un peu plus loin, dans un autre passage (texte arabe, p. 17), la localité voisine de Tripoli, et il orthographie le nom différemment : *Qalamoun* (قلمون), et non *Qalamoun* (قلمون). Comme l'avait déjà entrevu Ritter (*op. c.*, p. 425), le fleuve traversé par un pont qui commandait la forteresse de Qalamoun, ne peut guère être autre chose que le Nahr ed-Dâmoûr qui se jette dans la mer entre El-Djiyé et En-Nâ'emé. Il est même permis d'être plus affirmatif. Je ne doute pas que le قلمون d'Edrisi ne soit tout bonnement une mauvaise leçon pour الدامور, *Ed-Dâmoûr*, soit le nom même du fleuve et de la localité sise sur ses bords. Il suffit de jeter un coup d'œil sur les deux formes pour voir que la correction, qui lève toute difficulté géographique, est suffisamment justifiée par la paléographie. Elle le serait encore davantage, si l'on pouvait admettre une graphie primitive التامور *Et-Tâmoûr*, dont l'existence serait fort intéressante, car cette forme serait الدامور, *Ed-Dâmoûr*, exactement comme le Ταμόρις de Strabon² est au Ταρόρις³ de Polybe. Ainsi s'expliquerait la divergence phonétique remarquable de ces deux noms antiques de notre fleuve phénicien.

§ 4

Une nouvelle dédicace du sanctuaire de Baal Marcod.

Le P. Ronzevalle vient de publier⁴ une importante inscription bilingue, grecque et romaine, découverte par lui dans le sanctuaire de Baal Marcod, à Deir el-Qal'a près de Beyrouth. Elle

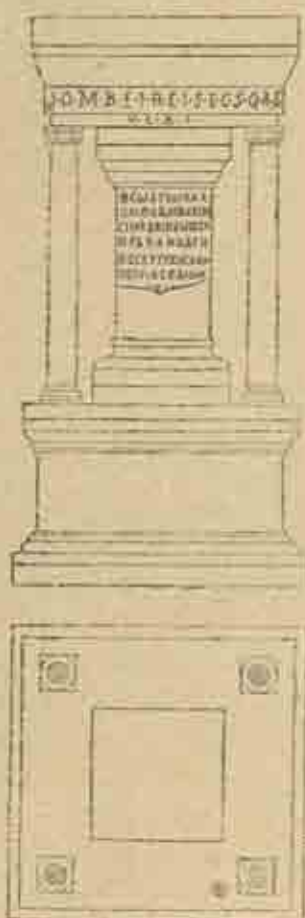
1. *Sefernameh*, éd. Schefer, p. 13 du texte persan.

2. Strabon, XVII, 756.

3. Polybe, V, 68.

4. *Rev. arch.*, 1903, II, 29 et suiv.

soulève des questions également intéressantes à des points de vue divers. Le P. Ronzevalle les a traitées avec beaucoup d'ingéniosité, sinon toutes résolues. Voici, en attendant que j'y re-



vienne plus longuement à une autre occasion, quelques observations que m'a suggérées une première lecture de son mémoire.

Le texte est gravé sur un cippe quadrangulaire, malheureusement mutilé à sa partie inférieure, surmonté d'un entablement. Voici la transcription et la lecture qu'en donne le P. Ronzevalle :

I · O · M · B · E · I · R · E · I · S · E · C · S · Q · A · E

V · L · A · S ·

Θ Ε Ω Α Γ Ι Ω Β Α Α

Κ Α Ι Θ Ε Α Η Ρ Α Κ Λ Ι Θ Ε

C I M A · K A I N E Ω Τ Ε Ρ Α

Η Ρ Α Κ · Α Ν Χ Α Ρ Η

N O C Ε Υ Τ Υ Χ Η C X Α Ν

Κ Ο Υ Ρ Ι Ο C Κ Α Ι Ο Μ

Ι Η C Π Α Υ

I(ovi) O(ptimo) M(aximo) B(almarcodi) e(t) I(unoni) B(eginæ) e(t) I(unoni)
S(imæ) e(t) C(ælesti) S(ohemiæ), Q(uintus) A(ncharmus) E(utyches) v. l. a. s.

Θεῷ ἁγίῳ Βαλ καὶ ἱερῷ Ἡρᾷ καὶ θεῇ Σίμᾳ καὶ νεοτέρᾳ Ἡρᾷ Κ(όλυρος) Ἀνχαρ-
νός Εὐτυχὴς Ναννοῦρος καὶ Οὐ.....ης Παυ.....

La partie latine, exclusivement composée de sigles initiales, a été déchiffrée par le P. Ronzevalle avec une réelle sagacité. L'accord avec la *scriptio plena* de la contre-partie grecque est en général satisfaisant. Seules, les sigles 11, 12, 13 (E · C · S ·), qui n'ont pas leur équivalent grec, du moins littéral, prêtent encore au doute. *Cælesti S(yrorum)*, appuyé sur la *Cælestis Afrorum*, est une jolie conjecture, bien faite pour tenter, surtout si l'on tient compte, avec le P. Ronzevalle, de la prétention qu'avait eue l'empereur syrien Elagabale de marier avec son dion la Juno Cælestis de Carthage. Cependant l'explication par *C(ælestis) S(ohemiæ)*, si hardie qu'elle paraisse à première vue, a pour elle d'assez sérieux arguments. Les sigles en question répondent matériellement au grec νεοτέρᾳ Ἡρᾷ. Or, cette expression « la nouvelle Junon » implique *a priori* quelque impératrice romaine divinisée, et nulle, étant donnée la date approximative du monument, ne conviendrait mieux que la mère d'Elagabale, représentée sur les monnaies sous les espèces de la *Mater Deum*. Cet argument prend une grande force si l'on reconnaît, comme je l'avais déjà proposé, l'impératrice Soemias dans la belle statue décapitée, qui provient du sanctuaire de Baalbek', et dont les attributs conviennent aussi bien à une Junon orientalisante qu'à

4. Publiée par S. Reinach, *Rev. arch.*, 1902, II, p. 19.

une Isis. Mais c'est là une grosse question qui doit encore rester en suspens jusqu'à plus ample informé¹.

J'ai quelque peine à croire qu'à la l. 1 du grec, il y ait *βαλ* *βαλ* *βαλ* *βαλ* *βαλ*, tout court. Si nous rencontrons souvent *Bēl*, *Βήλος*, comme nom spécifique de divinité, il n'en est pas de même de *Baal*; nous n'avons pas d'exemple, jusqu'ici, de l'emploi de ce dernier vocable divin sans l'adjonction de quelque déterminant. A supposer même que ce fût le cas ici, il serait, en outre, très singulier que ce nom spécifique fût transcrit à un, sans désinence hellénique. Ces deux considérations m'inclinent à croire qu'il faut compléter *Βαλ* *μαρκοῦ*, soit le nom même du dieu qu'on attend, puisque nous sommes dans le sanctuaire de ce Baal Marcod, mentionné par nombre d'autres dédicaces², tant grecques que romaines, provenant du même lieu. Je suppose que le complément nécessaire était gravé dans le prolongement de la ligne 1, sur la face latérale droite, en retour. C'est une disposition matérielle qui n'est pas sans précédents dans l'épigraphie syrienne.

Le P. Ronzevalle admet que l'auteur de la dédicace s'appelait *K(ρίστος) Ἀνχαρηῖς Εὐσεβὴς Νικηφόρος*... Ce dernier mot serait, selon lui, un ethnique, et *Ἀνχαρηῖς* un nom d'origine arabe. Il tire même de là certaines conclusions sur l'origine du dédicant et sur les raisons qui ont pu lui dicter les termes d'une dédicace sortant quelque peu de l'ordinaire.

J'ai le regret de ne pouvoir suivre le P. Ronzevalle dans cette voie. Je considère *Ἀνχαρηῖς* comme un nom purement romain, étroitement apparenté aux formes bien connues *Ancharius*, *Ἀνχᾶ*

1. Je me bornerai à indiquer d'autres possibilités. Les sigles C. S. pourraient être interprétés *Caelasti Sanctissimus*; cette dernière épithète est, on le sait, le titre habituel de la déesse, La « nouvelle Junon » qui lui correspond ici serait-elle alors, non pas une impératrice romaine quelconque, mais la Caelestis de Carthage elle-même, la Juno Caelestis, intronisée solennellement par l'empereur Elagabale et mariée par lui à son dieu d'Émèse? J'avais pensé aussi, un moment à chercher dans C. S. les prénoms et nom d'une impératrice, par exemple Cornelia Supera, femme de Gallien, dont quelques monnaies portent au revers la Juno Regina; mais je ne crois pas qu'on puisse s'arrêter à cette idée.

2. J'en ai fait connaître autrefois plusieurs nouvelles; cf. *Rec. d'Arch. Or.*, I, p. 94-96, 101-114.

γενή, gentile *Ancharianus*. Inutile même de recourir à la correction Ἀγχαρ(α)νήζ à laquelle on pourrait songer, car nous avons aussi, en latin même, la forme *Ancharenus*¹.

Quant à ce qui est du prétendu ethnique Χανούριος, je crois qu'il faut y renoncer. Il n'est guère douteux, à mon avis, que la leçon ΧΑΝΚΟΥΡΙΟC doit être rétablie paléographiquement en ΧΑΛΚΟΥΡΙΟC, χαλκουργός, *aerarius*². Notre personnage ne serait autre chose qu'un ouvrier en bronze, et il aurait fait acte de dévotion dans le sanctuaire local, tout comme son confrère es-métaux, le plombier, *plumbarius*, C. Tittius ? calaeus, dont nous avons une dédicace récemment découverte à Baalbek³. Qui sait même si ce ne serait pas notre *ararius*, qui a exécuté les « capita columnarum dua (sic) aerea auro inluminata » offerts aux grands dieux héliopolitains par un officier de la légion I Antoniniana⁴? Il ne serait pas impossible que nous ayons également affaire à un artisan d'un autre genre, dans une des dédicaces à Baal Marcod publiées autrefois par moi⁵, et dans laquelle *purpurarius* ne serait pas un nom propre, comme je l'avais admis, mais bien un nom de métier.

Je n'ai rien de certain à proposer pour les mots mutilés qui suivent celui de χαλκουργός. Plusieurs idées se présentent. J'avais pensé *a priori* à χαι c(ι υ) c(ι) [χαιστ]ηται? Mais l'estampage,

1. Cf. le sénateur Ἀγχάρης de Plutarque et Appien qui porte justement ce même prénom de Κλέων, lequel était peut-être traditionnel dans la famille et la clientèle. Le tribun Ancharius, correspondant de Cicéron, était aussi un *Quintus*.

2. T. *Ancharenus*, C. I. L., III, n° 2709; peut-être même (*ibid.*, n° 6789) la forme féminine LA*Ancharena*.

3. Vérification faite sur l'estampage que M. Cagnat a eu l'obligeance de me communiquer, je constate que les restes du Α à la fin de la ligne 7 sont suffisamment caractérisés. Par contre, à la l. 8, la 3^e avant-dernière lettre est bien matériellement un ο et non un γ comme mutilé : la barre horizontale supérieure n'a jamais été gravée, il n'y a même pas l'espace nécessaire. Il faut donc admettre une faute pure et simple du lapicide.

4. C. I. L., III, *Suppl.*, n° 14386 d.

5. Inscription de Baalbek, Wadd., n° 1880.

6. *Rec. A. O.*, t. I, pp. 112, 113, n° 11-15. L'inscription serait, dès lors, incomplète au commencement, et le nom propre aurait disparu.

qui m'a été communiqué depuis, s'oppose à cette lecture; il porte nettement : KAIO Σ à la fin de la ligne 8; au commencement de la ligne 9, on croit distinguer Σ Σ C Σ Σ . Peut-être un second nom de métier ?

A propos de cette mystérieuse déesse Sima qui figure ici, entre Junon et la nouvelle Junon, et réclame à bon droit sa place dans le panthéon syrien, le P. Ronzevalle passe en revue les divers témoignages épigraphiques et autres qui la concernent. Il y a dans cette partie de son étude de judicieuses observations; d'autres appellent de sérieuses réserves sur lesquelles j'aurai à revenir. Je me bornerai pour aujourd'hui à toucher deux points, l'un accessoire, l'autre plus important, dont j'ai eu déjà à m'occuper. Le P. Ronzevalle avait cru reconnaître dans une inscription grecque de la Syrie du nord¹, dont nous n'avons qu'une mauvaise copie, faite par un illettré, la mention d'une déesse Sémiramis qui a avec Sima des affinités probables. Ayant étudié cette inscription au Collège de France, j'ai été amené à contester cette lecture qui reposait, pour ce passage², sur la graphie :

.....BATNÉ. | TOONIOY | ΘΕΟΥΜΗCΘΗΜΙΡΩΜΔCΑΙ |
ΘΟΤΟΜΟC

Le P. Ronzevalle en tirait :

Bαρεῖου υἱοῦ θεοῦ μ(ε)γάλης Θεμυρώμου (= Σημυρώμου) λιθοτόμος.

J'ai proposé de rétablir tout simplement :

... ¹ εἰς | τ(ῶ)ς (τ)οῦ θεοῦ. Μ(ε)γ(α)λῆς ² (ς) λιθοτόμος.

Si cette lecture, qui se recommande par sa simplicité, est ad-

1. Matériellement la restitution εμ(α)γῆς conviendrait assez bien. Mais, même en admettant qu'il soit déterminé par le suivant (κα...), on n'obtient pas avec ce mot de sens plausible.

2. Zohar ? *Journ. Asiat.*, 1904, II, p. 444. C. *Cl. Rev. Bibl.*, 1902, p. 272.

3. Je reviendrai plus tard sur l'ensemble de ce texte.

4. Je néglige pour l'instant les caractères BATN et ce qui précède.

5. Ici, le nom du tailleur de pierre. On peut le rétablir de diverses manières que je discuterai à une autre occasion. J'y insisterai d'autant moins aujourd'hui qu'on peut en distraire les deux premières lettres MI pour restituer la forme μ(ε)γ(α)λῆς(ς) au lieu de μεγ(α)λῆς, ce qui conduirait à de tout autres combinaisons.

mise, le nom de Sémiramis s'évanouit forcément. C'est tout ce que j'ai voulu dire — cela pour répondre à une question que m'adresse le P. Ronzevalle¹. Je n'ai jamais entendu nier l'existence de la fabuleuse Sémiramis, bien connue par ailleurs, non plus que ses rapports possibles avec la déesse Sima ou Simea.

A propos de cette dernière déesse, j'ajouterai encore un mot. Elle semblait être mentionnée dans une autre inscription provenant également de Deir el-Qal'a, dont j'ai eu à parler à plusieurs reprises². Le P. Ronzevalle admet la dernière restitution que j'en ai proposée, de préférence à celle proposée par M. Perdrizet. Soit donc :

Tabella obligatorum I. O. M. B. et Junonis fil(iæ) Jovis Sim(ae).

Aujourd'hui que nous connaissons la si curieuse inscription découverte à Kfar Nebo par M. Chapot³ et où apparaît un Zeus *Seimios* en compagnie de deux autres dieux, *Symbetoulos* et *Lebn*, qui rappellent d'une façon frappante le groupe des divinités héliopolitaines, je me demande s'il ne vaudrait pas mieux, dans l'inscription de Deir el-Qal'a, restituer : *Jovis Sim[iu]*⁴. Cela changerait quelque peu les données mythologiques du problème et les combinaisons auxquelles elles prêtent. Il semble bien, en tout cas, qu'il y avait dans le panthéon syrien un couple consubstantiel, mâle et femelle, répondant aux noms de *Simios* et *Sima* (ou *Simia*, *Simea*, etc.)

§ 5

Lepcis et Leptis Magna, nouvelles inscriptions.

I

M. Mébier de Mathuisieulx vient de publier⁵ une intéressante étude sur les ruines de Leptis Magna, la célèbre cité africaine, patrie de l'empereur Septime Sévère. Il rappelle qu'avant lui ces

1. *Rec. arch.*, I. c., p. 38, n° 1.

2. *Rec. d'Arch. Or.*, I, p. 109; V, p. 84.

3. *Bull. Corr. hellén.*, 1902, p. 182.

4. Ou *Sim[i]*.

5. *Nouv. archives des miss. scient.*, X, pp. 245-277.

ruines, les plus remarquables peut-être de l'Afrique du Nord, ont été très rarement visitées. La chose s'explique par les difficultés de toute sorte auxquelles se heurte le moindre voyage en Tripolitaine. Ces difficultés n'ont fait que croître depuis une dizaine d'années, par suite d'une situation politique très délicate sur laquelle je n'ai pas à insister. Il faut féliciter le courageux explorateur d'avoir réussi à en triompher.

Aux noms qu'il cite de ses devanciers, très peu nombreux, Durand, Delaporte, Smith, Barth, Rohlf et Cowper, je demanderai la permission d'ajouter le mien. J'ai en effet, au cours d'une exploration entreprise en Tripolitaine et en Cyrénaïque, l'occasion de visiter Leptis Magna, quelques années avant lui. Profitant de certaines circonstances exceptionnellement favorables, j'ai pu y séjourner du 23 au 27 mars 1895, et y exécuter bon nombre de relevés archéologiques et épigraphiques, croquis, photographies, estampages, qui, jusqu'ici, sont malheureusement demeurés inédits, comme, d'ailleurs, tous les autres résultats de cette longue et laborieuse campagne dont les hasards m'ont entraîné bien au delà des limites de mon plan primitif.

Quand j'aurai le loisir de mettre en œuvre ces divers matériaux, je crois que je pourrai sur plus d'un point et, en particulier sous le rapport de l'épigraphie, compléter utilement la relation, du reste très consciencieuse, de M. de Mathuisieulx. Je me bornerai, pour aujourd'hui, à parler avec quelque détail d'un des monuments vus par lui à Leptis Magna.

M. de Mathuisieulx dit n'avoir relevé dans les ruines de Leptis que trois inscriptions romaines dont une seule ne figure pas encore au *Corpus Inscr. Lat.*¹. Il en a exécuté une photographie

1. Parmi les trouvailles épigraphiques faites par M. de Mathuisieulx sur un autre terrain, je signalerai une intéressante dédicace à la *Dominæ Caelestis*. Aux lignes 6-8, je serais tenté de lire *Calpurnianus Musa* (et) *Mucia Prudentilla* (cousin) *et* *filia*. Pour le nom de *Musa* cf. le nom punique *𐤌𐤓𐤁* (CIS., I, n° 235), et aussi peut-être *Meza*. Ailleurs, M. de Mathuisieulx parle de deux inscriptions phéniciennes relevées par lui sur le plateau de Taroomba. Il est bien fâcheux qu'il se borne à cette simple mention et n'ait pas au moins publié le facsimilé de ses copies, qui aurait peut-être permis d'essayer le déchiffrement.

qui a permis à M. Cagnat d'en entreprendre le déchiffrement. Or, en me reportant à mon carnet de voyage (p. 459), j'ai constaté que j'avais déjà, de mon côté, relevé cette inscription en 1895, après l'avoir dégagée du sable qui la recouvrait en partie. J'en avais pris alors un bon estampage. Je regrette que mon savant confrère ne l'ait pas eu à sa disposition, car il lui aurait permis d'introduire dans sa lecture et ses compléments plusieurs modifications et améliorations dont quelques-unes, comme on va le voir, sont d'une réelle importance.

Entre temps, M. Cowper, qui a passé à Leptis un an après moi, en avait publié¹, sans essai de lecture, une transcription, mais tellement informe qu'il est impossible d'en rien tirer.

Je reproduis ci-dessous la transcription de M. Cagnat, et je la fais suivre des leçons nouvelles fournies par mon estampage; celui-ci ne commence qu'à la ligne 4.

L'inscription est gravée sur un beau cippe quadrangulaire, de marbre blanc, mouluré. A partir de la ligne 17, les caractères deviennent de plus en plus petits et sont d'une exécution négligée; ils tombent de 0^m,04 à 0^m,02 de hauteur.

1	NI
2	
3	
4	OM
5	HONE TISS
6	CNOSCENDI
7	PERPENSO Q
8	MEATO OB
9	QVI REM PVB ET ORDINEM
10	decurIONVM OPERIBVS FECERIT am
11	PLIOREM INSTAVRATORI MOENIVM publi
12	CORYM QVOD EIVS INNVMERa CIRCA se
13	AC SVOS OFFICIA SVpra GENITALIS CInis
14	AFFECTVM IICIS MAGNA INCLITA Fide
15	DEVOTIONE PRAESTANS MVLTa TRANSue

1. *The Hills of the Graces* (Londres, 1897), p. 208.

- 16 RITA MIR[]AMIB[]ENACISSIMA MEMORIA
 17 ORDINI[]ROSIVCI[]
 18 PRA[]paTRONO SYO[]M[]de
 19 CREVIT INDIVIDVVM MYTVI AMORIS AFFEC
 20 TVM[]OP[]CONSTITVIT ac DEDIC

Ligne 4 : après W, on distingue la partie inférieure de deux hastes pouvant avoir appartenu à un N. Après le I isolé, un V.

L. 6 : GNOSCENDI.

L. 7 : QV.

L. 8 : ? comMEATORE, ou — ri ? traces des deux dernières lettres.

L. 9, à la fin, il semble y avoir EXQV[], et non ET ORDinem.

L. 10 : la restitution [*decur*]ionum devient très problématique si l'on doit, comme je crois, écarter celle de or[*dinem*] à la ligne précédente; de plus, il y a immédiatement avant le i, un pied de haste verticale qui semble l'exclure matériellement. La restitution o[*p*]eribus est également à écarter : la première lettre est un G certain, et il y a place ensuite pour deux lettres, et non pour une seule; je propose : GenERIBVS.

L. 11 : la ligne se termine exactement à PVB, contre le bord de l'encadrement; la syllabe *li*, dont naturellement la restitution s'impose, doit donc être gravée hors cadre. Cette observation s'applique à quelques autres fins de subséquentes. La pierre, d'ailleurs, semble avoir quelque peu souffert tout le long de son bord droit entre mon voyage et celui de M. de Mathuisieulx. C'est ce que montre la comparaison de mon estampage et de sa photographie.

L. 12 : CIRCA SE.

L. 13 : CIVIS.

L. 14 : lire LEPCIS, absolument certain, avec L traitée en majuscule, au lieu du groupe incompréhensible IICIS; c'est le nom de *Leptis Magna*, sous une forme extrêmement intéressante sur laquelle je reviendrai tout à l'heure. A la fin, FIDE.

L. 15, à la fin, et L. 16, au début : *MVLTI FARIAM SENS(e)RIT* : ici encore, le deuxième E doit être gravé hors cadre.

L. 16, après RIT, terminaison de *senserit*, je lis : *MERITO(ru)M* Eius *INACISSIME MEMOR PER?*

L. 17 : *ORDINI S* (ainsi séparé anormalement) *V(?)* et *POPVILI VIROS*. Il n'y a pas trace de point après le second P. Il est très difficile de voir, par suite du mauvais état de la pierre, s'il faut lire *POP(uli)* ou *POPVLI*, en toutes lettres. Je m'étais d'abord demandé s'il ne faudrait pas lire *ordinis utr(iusque?)* et *popu(li)?? viros*, en cherchant, dans les éléments indistincts qui précèdent *viros*, des chiffres définissant les magistrats populaires. Il semble bien, en effet, qu'il s'agit en tout cas, d'une commission municipale représentant à la fois le Sénat et le peuple. Mais M. Cagnat, qui a bien voulu examiner l'estampage me suggère une autre lecture que je ne saurais mieux faire que d'adopter : *ordini(s) sui et populi viros*. Il faut seulement admettre que le *s* d'*ordinis*, dont la place est restée en blanc, n'a pas été gravé par suite d'un oubli du lapicide :

Je lis ensuite : *FL. VICTORI CALPVRNIO V(., p.)*.

L. 18 : *PRAESIDI PROV. TRIPOL PATRONO SVO STATVAM DE*.

L. 19 : entre *CREVIT* et *INDIVIDVVM*, intercaler *ET Ob*. A la fin, *AFFEC*.

L. 20 : entre *TVM* et *CONSTITVIT*, lire : *EAMdEm SE PROP-TER*. A la fin, *AC DEDICA*.

L. 21 (omise) : se compose uniquement de la syllabe *VIT* gravée en rejet, et en caractères cursifs, au milieu de la fin du mot *dedicavit*.

Grâce à ces diverses corrections, dont plusieurs — et non les moindres — sont certaines, nous obtenons, du moins à partir de la ligne 9, un texte à peu près cohérent et qui prend en outre une véritable valeur historique :

1 III
2
3

particulièrement la philologie punique : la forme *Lepcis*, sous laquelle apparaît ici le nom de cette célèbre ville généralement connue sous celui de *Leptis*. Déjà, l'on avait été conduit, par d'autres considérations, à admettre que la forme originale devait être *Lepcis* et que *Leptis* n'en était qu'une altération consacrée par l'usage. On a, dans une inscription trouvée à Lambèse, l'ethnique *Lepcitana* appliquée à une femme d'origine servile (*verna*). D'autre part, nous possédons une série de monnaies attribuées à Leptis, où le nom de cette ville est écrit en caractères puniques ou néo-puniques : 𐤋𐤍𐤕, *Lepki*. Mais ces témoignages épigraphique et numismatique étaient discutables dans une certaine mesure. La forme *Lepcitana* pouvait être due à une incorrection accidentelle ; la même inscription porte *FIXIT = VIXIT*. Quant à l'attribution à Leptis des monnaies à légendes puniques, elle pouvait être contestée. Et puis, on était toujours en droit d'alléguer que, dans l'un comme dans l'autre cas, il pouvait s'agir non de Leptis Magna de la Tripolitaine, mais de *Leptis Parva* de la Byzacène. Aujourd'hui, l'hésitation n'est plus permise. La leçon de la pierre est indubitable et, comme nous avons affaire à un document officiel, de provenance assurée, elle doit faire foi pour nous. L'existence de la forme *Lepcis* est désormais établie. Cette forme — à prononcer, bien entendu, *Lepkis*, avec le *c* dur — doit être la forme autochtone, punique, ou plutôt libyco-numide¹. La transformation en *Leptis*, forme consacrée par l'usage, peut être due soit à un besoin euphonique de l'oreille ou de la bouche gréco-latine, soit à l'influence d'une étymologie populaire, voire à ces deux causes réunies. Au point de vue de cette dernière, il faut tenir compte d'une paronomasie possible entre *Λεπτις* et *λεπτή* « petite », paronomasie visant peut-être les déterminatifs distinctifs des deux Leptis homonymes, Magna et Parva (cf. *Leptiminus*).

1. Cf. ce que nous dit Salluste (*Guerre de Jugurtha*, 78, 4) du changement survenu dans la langue parlée à Leptis Magna : « ejus civitatis lingua modo conversa conubio Numidarum ; leges cultusque pieraque Sidoniarum. »

II

Cette inscription n'est pas la seule que j'ai rapportée de Leptis Magna. J'en ai recueilli, soit dans les ruines de la ville même, soit dans les environs, plusieurs autres qui ont échappé à M. de Mathuisieulx. Je ne me suis attaché qu'à celles qu'en raison de leur position je supposais n'avoir pas déjà été vues par mes devanciers. Dans le nombre, je signalerai l'épithaphe suivante, dont j'ai pris un estampage.

— Gros bloc cubique dont la face antérieure est seule dressée; trouvé près d'un sépulcre récemment fouillé, un peu avant d'arriver aux ruines de Leptis. Dans un cartouche à oreillettes triangulaires. Hauteur des lettres 0^m,04 et 0^m,03.

CALPVRNIAE BARGYDDENI

E/

CALPVRNIO · CEREALI · ET

CALI//RNIO · CANDIDO

FECIT CALPVRNIA LICINIA SADITH

VI/RENTIBVS SVIS · EIIRATIVIIETATISCI//VSA

Calpurniae Bargyddeni e[t] Calpurnio Cereali et Calpurnio Candido, fecit Calpurnia Licinia Sadith [pa]rentibus suis e[t] [pa]rat[ri], pi[etatis] c[on]su[m]pta.

On remarquera dans cette famille la fréquence du nom de *Calpurnius*; il avait pu être rendu populaire à Leptis Magna par le gouverneur de la Tripolitaine à qui la ville était redevable de tant de bienfaits. Les noms *Bargyddenis*¹ et *Sadith* sont intéressants pour l'onomastique punique; il est à noter que ce dernier est trans-

1. Paraît être le *cognomen* de la femme au datif plutôt que son patronymique au génitif, comme me l'a fait remarquer M. Cagnat. Le nom me semble être apparenté aux noms africains *Guddem*, *Gyddem*, etc.; cf. peut-être aussi *Nargoudud*? L'origine de l'élément *bar* demeure obscure; on ne saurait évidemment songer ici à l'araméen. D'autre part, j'hésite à y chercher le verbe punique *בִּרַךְ*, avec altération du *kaph* ou assimilation sous l'influence du *G* suivant.

crit sans désinence latine, fait qui s'observe surtout dans les noms propres féminins. Je donnerai plus loin de ce fait un autre exemple emprunté à une inscription romaine provenant également de Tripolitaine.

— Sur un bloc de calcaire mouluré, de 0^m,50 de largeur, gisant isolé sur la plage, peu avant d'arriver aux ruines de Leptis. Le dessus du cippe est concave (copie):

DISMANVSBVS
CLADAI//ABNAI///
SOTERIC

Dis Manibus. Claud(i)ae (S)ab(i)nae (?) Soteri(cus?)....

— Vers Kasr ad-Douéirât, dans le sud de Khoms, grand mausolée architectural, ruiné, en forme de tour carrée à deux étages (photographié sur deux faces); débris d'une statue en marbre; blocs sculptés épars autour; parmi eux un fragment du toit en pierre orné d'imbrications arrondies.

— A vingt minutes plus au sud, autre monument funéraire du même type (photographié); sur un bloc de marbre tombé au pied, et portant une amphore sculptée sur la face latérale gauche (copie):

VIES-IVV
BVS-BOI//
MEMORIA
BIAE-ANN
VIAE-QVAE
IIS-XVI-A
ALI PVDCITI

[Di]s [Man]ibus? Bo[nae] memoria[e] [?] Vi[b]iae Ann[iae]...nae, quae [vixit annis XVI, [virgin]ali pudicitia].

Épitaphe d'une jeune fille morte à seize ans.

— Même mausolée; sur un autre bloc de marbre blanc, mouluré, à moitié enfoui et déterré à grand'peine. Dans encadrements

variés. Hauteur totale : 0^m,30. Longueur de la ligne 9 = 0^m,34.
Copie :

NVM Σ DE $\equiv$
 $\equiv$
 $\equiv$
 NB $\wedge$
 MORI
 A OGE
 NTIANO
 NISANNVI
 NGAGAENEROS
 TATEORNATI QVIVIX
 ANNXXII $\equiv$ III Σ ET

 $\wedge$ BEAAA $\equiv$ $\equiv$ SSV

 IVMCIVIVMSVO $\equiv$

L. 1 : [? aeter]num de...? — L. 2 : [D]is Ma'n[? b]us)? L. 3 : [Bonae me]mori[ae]? — L. 4-9 : [D]oge[nis]? ... ntiano? [flam]nis? annui [? lo]ng[ae] gacnerositate [sic] ornati, qui viz[it] ann[os] XXII, m[en]ses III, et... — L. 11 : civium suo[rum].

— Tout près de ce même mausolée, dans la margelle d'un puits : fragment de statue en marbre blanc, homme vêtu de la toge, tenant un rouleau (?) de la main gauche : probablement le défunt, ou un des principaux défunts.

— Je mentionnerai aussi, seulement pour mémoire, un certain nombre de signes lapidaires très curieux que j'ai découverts

1. Cowper, op. cit., p. 214, en a publié, sans essai de lecture, une copie defectueuse et moins complète, prise depuis mon passage.

2. De a) ? Je n'ose penser à *aeternum defunctus*. Je ne sais, et n'ai pas le temps de vérifier si l'expression se retrouve dans l'épigraphie funéraire d'Afrique. Elle rappellerait quelque peu, en tout cas, la formule palmyrénienne $\text{...} \text{...} \text{...} \text{...} \text{...}$.

3. Resultatus suggérée par l'inscription précédente. Il vaudrait peut-être mieux, dans l'une et l'autre, restituer *bona memoria*, et détacher au datif les noms des défunts.

4. Je dois cette excellente restitution à M. Cagnat. J'avais d'abord pensé à *toti à ordinis*.

(copies et estampages) gravés au centre de plusieurs blocs entrant dans la construction du soubassement d'un des pilastres à tambours semi-circulaires, encore debout (au point marqué N sur le plan de M. de Mathuisieulx)¹. Plusieurs de ces signes sont empruntés à l'alphabet latin W'—AB; d'autres à l'alphabet punique ou néo-punique : $\aleph$, $\beth$. Ils sont tantôt isolés, tantôt groupés deux à deux; on remarquera que, dans les groupes de deux, les lettres associées se suivent dans leur ordre alphabétique respectif : $a + b$, $qoph + rech$. Sur un autre bloc détaché, auprès de la grande dédicace au gouverneur Victor Calpurnius : un H.

— Enfin, puisque l'occasion s'en présente, j'ajouterai que j'ai pu faire l'excursion d'El-Mergeb² (*specula*, $\epsilon\kappa\omicron\mu\acute{\iota}\alpha$) occupant une position dominante dans l'ouest de Leptis Magna, excursion que M. de Mathuisieulx regrette avec raison de n'avoir pas faite. J'y ai découvert l'emplacement d'un ancien sanctuaire qui était consacré à la grande déesse punique qualifiée de *Caelestis Sanctissima*, et qui s'est transformé, dans la tradition locale, en un sanctuaire très vénéré, placé sous l'invocation de Sidna 'Ali. On y remarque une sorte de grande plate-forme taillée dans le roc, avec une paroi verticale faisant face au sud. Cette paroi est percée de trous en formes de niches grossières, où les indigènes viennent encore déposer leurs ex-votos, lampes, etc. Au pied, j'ai lieu de croire qu'il existe une caverne sacrée qu'il serait intéressant d'explorer. Sur cette paroi du rocher est gravée une inscription romaine, qui est inédite, je pense³; tout au moins ne figure-t-elle pas au *Corpus L. L.* Elle consiste en une ligne longue de 3^m,25, avec, au-dessous, une seconde ligne très courte en caractères beaucoup plus petits, formant rejet. Les dimen-

1. Cf. la gravure photographique, pl. IV, *op. cit.*

2. Doit être un M latin renversé plutôt qu'un $\aleph$ grec ou un W phénicien archaïque.

3. الرفب .

4. Dans le pays on m'a dit qu'elle aurait été vue, sinon copiée par quelque voyageur antérieur. Ce n'est pas, en tout cas, M. Cowper, car il n'en parle même pas.

sions du texte, sa position et surtout un vent terrible qui soufflait alors sur le plateau, ne m'ont pas permis de l'estamper. Voici le fac-similé de la copie de mon carnet. Hauteur des lettres, 0^m, 12 en moyenne :

CELESTISSANTISSIMAPROPTIAMTEHABEAMVS
BAZA

Celestis sanctissima, propitia ...eamus...

Je ne sais au juste comment restituer les caractères douteux et mutilés intervenant entre *propitia* et *eamus*; il est difficile d'en tirer matériellement : *propitiam te habeamus*, ce qui donnerait un sens assez satisfaisant.

Dans le trajet entre Khoms et El-Mergeb, j'ai rencontré toute une série de magnifiques mausolées construits en forme de tours carrées, sur des monticules couverts de ruines. Au pied de l'un d'eux, parmi les blocs jonchant le sol, j'en ai trouvé un portant l'inscription suivante gravée dans un cadre mouluré. La ligne 1 est en caractères plus grands :

I · TELAM
 EDIC
 SATVRN
 /IRI/P^r/

I(ulio) Telo(mou), medic(o) Saturn = (ini / (ilio)), ... (ou : Saturn(ina) | v(ir)o p(osuit)? ou peut-être mieux : Saturn(imus pat(ri) etc. ?).

Avec réserve sur les cas, bien entendu.

Le nom de *Telamo* ou *Telamon* semblerait indiquer une origine ou des attaches grecques du personnage, ce qui ne serait pas en désaccord avec sa profession. Déjà Leptis Magna nous avait fourni l'épithaphe trilingue, latine, grecque et néo-punique, d'un médecin, Boncar Clodius, et de sa mère Byryeth (ברית).¹

Un de mes plus grands regrets, en quittant Khoms, a été de

1. C. I. L., VIII, Suppl., 15-16.

laisser derrière moi un magnifique monument provenant des ruines de Leptis, un bas-relief en marbre d'une beauté singulière représentant trois femmes drapées (les Charites?), marchant à la file, de profil, à gauche, et se tenant par les pans de leurs tuniques. Je l'avais découvert, caché chez un indigène¹, au moment de mon départ, trop tard pour en prendre une photographie. J'avais essayé d'acquérir ce morceau qui aurait fait bonne figure au Louvre; malheureusement, là encore, j'ai été arrêté par l'exiguïté de mes ressources et j'ai déploré, une fois de plus, de n'avoir pu obtenir de l'Académie, comme je l'avais demandé au moment d'entreprendre cette mission, l'allocation d'un petit crédit éventuel (mille francs) pris sur les fonds Piot, qui m'aurait permis de profiter et de cette occasion et d'autres encore du même genre qui se sont offertes à moi au cours de mon voyage.

C'est ainsi que j'ai dû, faute de quelques centaines de francs, laisser échapper à Benghazi de belles amphores panathénaïques, signées et datées, provenant de Cyrène, et, en Crète, une tablette de terre cuite, avec inscription préhistorique, du système linéaire, provenant de Cnossos², le premier spécimen connu de celles recueillies, depuis, par M. Evans.

1. M. de Mathusieux m'apprend qu'un richissime Anglais qui a passé à Khoms quelques mois après moi, a acquis ce superbe morceau au prix de 500 francs. On lui en aurait offert, depuis, 50,000 francs qu'il a refusés, ayant l'intention d'en faire don au British Museum. Informations prises, cet Anglais n'est autre que M. Cowper; il a publié une assez bonne gravure photographique du monument comme frontispice de son ouvrage *The Hills of the Graces*. Une autre gravure du bas-relief découvert par moi a été également publiée en 1897 par M. Myres, dans le *Annual of the Brit. School at Athens*, n° III, pl. XIV, avec d'intéressantes observations archéologiques.

2. C'est celle dont j'ai donné une reproduction dans le t. V du *Recueil d'Arch. Or.*, pl. III, A; cf. ma communication à l'Académie, C. R. 1901, pp. 43 et 168.

Puisque l'occasion s'en présente, je crois devoir signaler un fait assez curieux qui semble avoir jusqu'ici échappé à l'attention. Albert Dumont a publié, à la p. 445 (fig. B, C, D) de son mémoire intitulé *Inscriptions céramiques de Grèce* (*Archives des Miss. scient.*, t. VI) une sorte de tessère prismatique « en ivoire », portant des inscriptions énigmatiques sur ses quatre faces et provenant de Crète. Il voulait y voir un monument de basse époque se rapportant aux joutes

III

Pour en finir avec Leptis Magna, je signalerai deux monuments antiques qui y auraient été trouvés¹, mais que je n'ai connus que par ouï-dire et les descriptions d'un Maltais résidant à Khoms, M. Zammit.

Le premier était une petite statuette de marbre représentant une femme accroupie sur une « poltrona » ; sur le dos étaient gravés les caractères ANDO.

Le second était une statue de marbre de grandeur naturelle (?) représentant une jeune fille drapée, d'un beau travail. Sur le socle ou piédestal était gravée une inscription romaine de trois lignes, assez fidèlement copiée par M. Zammit ; j'en parlerai dans un instant. Le monument, découvert dans les ruines de Leptis, trois ou quatre ans auparavant, aurait été envoyé au ouâli de Tripoli.

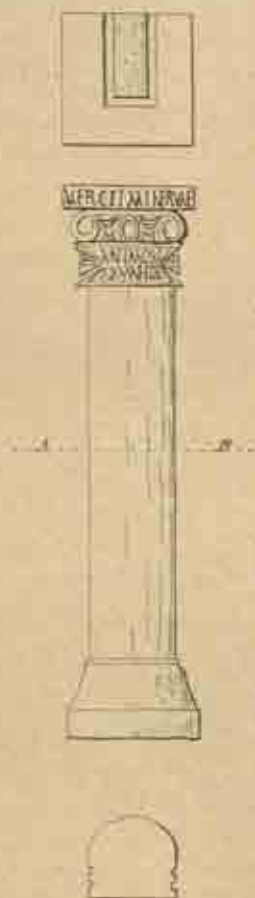
J'ai eu la bonne fortune d'obtenir tout récemment la vérification de ce dernier renseignement. En effet, M. Weber, ingénieur du gouvernement ottoman à Tripoli, qui s'occupe avec beaucoup de zèle des antiquités de la région, m'a envoyé (lettre du 5 mai 1903) le dessin et les estampages d'un monument conservé dans le palais du gouverneur et provenant, assurait-on, de Leptis Magna. Il consiste en une colonnette de pierre calcaire, haute de 1^m,43 dont le fût, engagé dans un pilastre plat, est surmonté d'un chapiteau sculpté dans le même bloc. Le tout devait être appliqué par sa face postérieure contre quelque édifice de forme et de dimensions indéterminées.

nautiques éphébiques. Ce n'est autre chose, en réalité, que le fameux «seau crétois» en stéatite», conservé au Musée d'Athènes et reproduit, depuis, mainte et mainte fois (entre autres, par S. Reinach, *La Crète avant l'histoire*, p. 12, fig. 3), sans qu'on se soit avisé de l'identité de ce seau et de la prétendue tessère éphébique de Démon. On voit combien celui-ci était loin de compte en portant son diagnostic archéologique et chronologique.

1. Je mentionnerai en outre, seulement pour mémoire, un assez joli petit bronze qui aurait été trouvé dans une jarre et représente peut-être un Apollon archer. J'ai dû malheureusement renoncer à l'acquiescer devant les prétentions du propriétaire.

Sur la face antérieure de l'abaque est gravée une ligne de caractères romains; l'inscription se poursuit en deux autres lignes dans un cartouche formant la partie inférieure du chapiteau. L'ensemble lui paraît devoir se lire :

Merc(urio) et Minervae, Animos(a) summa fide.



Dans la face supérieure de l'abaque est pratiqué un encastrement rectangulaire, de l'existence duquel j'avais conclu, en présentant le monument à l'Académie, que l'abaque devait servir de socle à quelque motif de sculpture disparu, peut-être quelque statuette. Aujourd'hui je puis être plus affirmatif encore sur ce

dernier point. En effet, en me reportant à mon carnet de notes de 1895, je constate, par l'identité de l'inscription¹, que le monument n'est autre que celui qui m'avait été signalé lors de mon passage à Homs. Par conséquent, nous avons désormais la certitude que la colonnette était primitivement surmontée d'une statue ou statuette de jeune fille drapée, très probablement l'image même de la dédicante répondant au nom de Animosa. Qu'est devenue cette statue, ainsi séparée de son support? Peut-être la retrouverait-on en faisant des recherches soit à Tripoli, soit même au Musée de Constantinople où il se peut qu'on l'ait envoyée.

§ 6

« Meskin » et lépreux.

J'ai montré dans un volume précédent (t. V, p. 11) que le nom de lieu hauranien *Cheikh Meskin*, jusqu'alors inexpliqué, devait être interprété par le « Cheikh lépreux », et qu'il fallait reconnaître dans ce toponyme le patriarche Job qui, dans la tradition, partage avec Lazare le triste privilège d'être le patron des lépreux et dont le souvenir légendaire domine encore dans toute cette région. Je m'étais appuyé sur un usage du mot *meskin* propre au dialecte arabe de Syrie, usage ignoré des lexicographes anciens et modernes. Je faisais remarquer, à ce propos, que cette acception spécifique de *meskin* qui, étymologiquement signifie « malheureux », avait dû conduire les Croisés à la même acception pour les mots équivalents *mesel*, *mesiau* (*misellus*, diminutif de *miser*) passés au sens de « lépreux », dans la langue du moyen Âge².

1. M. Cowper, qui avait eu occasion de voir le monument déposé au palais du gouverneur, a donné (op. c., p. 35) une copie défectueuse et incomplète de l'inscription, sans essai de lecture, du reste, ni description du monument lui-même.

2. Cf. notre expression populaire un « affligé », au sens de atteint d'un mal, d'une certaine infirmité.

J'ajoutais que ce sens du mot arabe, étroitement apparenté à l'hébreu biblique et araméen מִשְׁכִּין, מִשְׁכִּין, devait être ancien¹.

J'aurais dû rappeler alors que j'avais déjà indiqué ce sens² comme possible dans l'inscription coufique de l'atabek 'Anar, à Bosra, où il est question des *masākin*, parmi les diverses catégories de déshérités ou besogneux : orphelins, veuves, voyageurs. M. Littmann s'en est souvenu dans un article³ où il reprend la question et apporte en faveur de ma thèse de nouveaux arguments.

Je ne m'arrêterai pas au rapprochement qu'il ne fait, d'ailleurs, qu'avec beaucoup de réserve, entre notre mot *meskin* et l'énigmatique *muṣkīnu* assyrien du code de Hammourabi. Il est peu probable qu'il s'agisse là de lépreux. Beaucoup plus sérieux et tout à fait topique est celui qu'il fait avec le texte syriaque de la *Vie de saint Raboula*⁴, où le mot *meskin* est déjà visiblement employé pour désigner les lépreux qui sont relégués comme un objet d'opprobre à l'extérieur de la ville et n'ont pour se consoler que l'exemple de Lazare, leur prototype légendaire.

M. Littmann fait observer, en outre, que ce même mot ܡܫܟܝܢ est employé par la version syriaque du Nouveau Testament (Luc. xvi, 20) pour rendre l'adjectif πτωχός appliqué au « pauvre » Lazare dans la parabole du Mauvais Riche : πτωχός δὲ τις ἐνοματίσθη Λαζαρος. Il se demande avec raison s'il ne faudrait pas attribuer ici, au grec, aussi bien qu'au syriaque, le sens spécifique de « lépreux ». La chose n'a rien de surprenant pour peu qu'on se souvienne que Lazare était rongé d'ulcères et que c'est à ce titre qu'il a dû de devenir ultérieurement dans la tradition populaire l'incarnation même de la lèpre : les léproseries ou lazarettes étaient placées sous l'invocation de saint Lazare, et nos *lazarets* en sont eux-mêmes une survivance probante.

Je suis donc tout disposé, pour ma part, à prêter, comme le

1. Cf. déjà un indice de l'évolution sémantique dans la forme secondaire de l'hébreu rabbinique מִשְׁכִּין « dangereusement malade ».

2. *Journal Asiatique*, 1878, Extrait n° 2, p. 5.

3. *Zeitschr. für Assyriol.*, 1903, pp. 262 et suiv.

4. Overbeck, *S. Ephraemi Syri, Rabulae episcopi Edesseni etc.*, p. 203.

§ 7.

Monogrammes byzantins sur tessères de plomb.

M. Monceaux a publié dans la *Revue Archéologique*¹, sous le nom de plombs commerciaux, un groupe de petites tessères circulaires en plomb de l'époque byzantine, recueillies sur divers points de la Tunisie et de l'Algérie. Nombre d'entre elles portent au revers des monogrammes compliqués dont la lecture est en général fort difficile. À part quelques légendes pieuses déjà connues² et deux ou trois noms propres évidents³, M. Monceaux s'est abstenu de résoudre ces monogrammes affectant d'ordinaire une disposition cruciforme et constituant autant de petites devinettes épigraphiques⁴. J'ai eu la curiosité de m'y essayer, et voici quelques-uns des résultats que j'ai obtenus. Ils sont loin d'être tous également satisfaisants, je suis le premier à le reconnaître; mais peut-être, même là où ils sont sujets à caution, contribueront-ils à frayer la voie à d'autres chercheurs mieux préparés que moi pour ce genre d'étude qui n'a avec l'archéologie orientale que d'assez lointains rapports.

— [P. 74, n° 42]. — Face droite. Je crois y retrouver tous les



1. *Rec. Arch.*, 1903, B, pp. 59 et suiv., pp. 246 et suiv. : *Enquête sur l'épigraphie chrétienne d'Afrique*.

2. Θεοτόκη, 30/571, *passim*.

3. Μάρκου (p. 76, n° 19); 'Ιωάννου, p. 78, n° 25, et p. 243, n° 84; Γεωργίου, p. 79, n° 31; Παύλου, p. 80, n° 34.

4. Je rappellerai deux petits logoglyphes du même genre dont j'ai eu l'occasion de m'occuper :

1° 'Ιωάννης, sur un médaillon suspendu au cou d'un épervier ou aigle colossal découvert à Arséuf (voir mes *Rapports sur une mission en Pal. et Phén.*, 1881, V, p. 434; II, n° 124, A, B, pl. II, H. A, B);

2° Χρῆστος, ou Χρῆστος, sur un bloc de marbre du Sidon (*Rec. d'Arch. Or.*, t. V, p. 213).

éléments du nom 'Αντίχου. Peut-être est-il accompagné d'un autre mot ou nom, car il reste encore un excédent disponible de quelques éléments graphiques ; peut-être quelque titre ou nom de fonction : τοῦ.....ου ?

— [P. 76, n° 48]. — Face gauche. Ἀστυρίου, pour Ἀστυρίου ?



— [P. 78, n° 24]. — 'Αστυρίου, ou mieux : 'Αντίχου ? suivi peut-être de τοῦ.....ου ?



— [P. 78, n° 26]. — Ἀστυρίου ? précédé peut-être de τοῦ. Cf., plus loin, p. 252, n° 105 et p. 253, n° 110, deux légendes analogues. Le Δ ferait en même temps fonction de Δ.



— [P. 79, n° 27]. — Ἀστυρίου ? Ou Ἀστυρίου ?



— [P. 79, n° 28]. — *Ἀσπυρίου*. Cf., plus loin (p. 253, n° 109), le même nom avec une tout autre combinaison des éléments graphiques.



— [P. 79, n° 29]. — Face gauche : *Χαρίνου*?? (très douteux). Il semble qu'une lettre ait disparu à gauche. Si c'était un *Φ*, on pourrait penser au n. pr. *Φαρινοῦ* +?



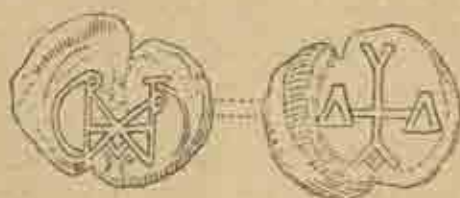
— [P. 79, n° 30]. — Face droite : *Ἀλεξάνδρου*? Le groupe *AE* ferait en même temps fonction de *N*. Face gauche : on pourrait lire à la rigueur *τοῦ ἀπατόρχου*; mais ce titre, bien que connu par ailleurs, est peu vraisemblable à cette époque et dans cette région. Je préférerais, mais je n'ose proposer *τοῦ βαρχάρχου*, qui serait graphiquement possible et désignerait un commandant de Barké de la Cyrénaïque.



— [P. 79, n° 31]. — Face droite : *Γεωργίου* est évident, comme l'avait déjà reconnu M. Monceaux. Face gauche : on pourrait peut-être lire *Δαυιδίου*? Cf., plus loin (p. 80, n° 33), le même nom écrit différemment? Ou bien, peut-être : *τοῦ οῦ*?



— [P. 80, n° 33]. — Face droite : Δαυβ? Cf., plus haut (p. 79, n° 34), même nom, ou similaire? Face gauche : on pourrait penser à πατριάρχης (ou τοῦ πατριάρχου)? Mais peut-être est-il préférable de lire τοῦ δευτέρου? ou bien quelque titre commençant par ἀρχ. ἀρχιεπισκόπου?



— [P. 80, n° 34]. — Face gauche : Παῖς, si l'on adopte la lecture de M. Monceaux; il faudrait admettre alors que le Δ fait également fonction de Α. Face droite : M. Monceaux repousse avec raison la conjecture du P. Delattre d'après laquelle le mono-



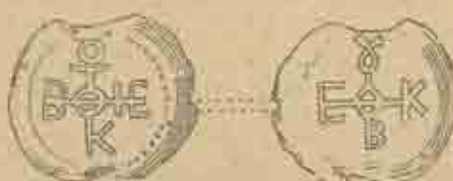
gramme se rapporterait à un *notaire*. Faudrait-il lire Παῖς, en supposant que la haste gauche du N était surmontée d'un petit ω, comme celle de gauche l'est d'un petit s? Le fac-similé indique à cette place une faible trace qui pourrait être un vestige de la lettre disparue. D'ailleurs, on pourrait à la rigueur supposer l'orthographe défectueuse Παῖς et, dans ce cas, le monogramme fournirait tous les éléments graphiques nécessaires. Peut-être cependant, au lieu d'un second nom propre, avons-nous affaire à un titre : τοῦ ου?

— [P. 243, n° 80]. — Face droite : M. Monceaux lit Ματ(ε)ῖου. Le nom n'est pas satisfaisant. Strictement, on aurait droit à faire intervenir un *iota*, fourni par la partie inférieure de la tige de la croix; mais Ματῖου, ne serait guère meilleur, et il est difficile d'admettre une telle déformation du nom Ματθαίου. Je serais tenté

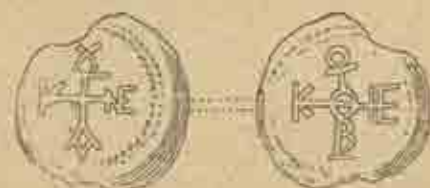
de combiner tout autrement les éléments graphiques et de lire Δουαίτου.



— [P. 231, n° 104]. — Face droite : Κλαυδοῦλα??



[P. n° 252, — 105]. — Face gauche : τοῦ ἱωαννουδουαίτου, avec



l'orthographe $\chi\epsilon = \chi\epsilon\iota$? Cf. pour d'autres noms de nombres ordinaires, p. 78, n° 26 et p. 253, n° 110.

— [P. 252, n° 106]. — Ουαίτου??

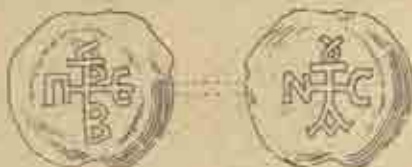


— [P. 252, n° 108]. — Face gauche : Εδλαλ[το]?? Face droite :

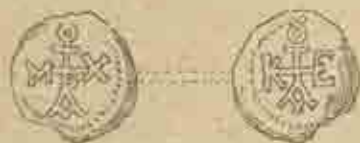
τοῦ κρυπτογράφου?? Mais la présence du χ semblerait indiquer une forme commençant par $\chi\rho\chi$, ou finissant par $\chi\rho\chi\omega$.



— [P. 253, n° 109]. — Face droite : $\chi\rho\chi\omega$; cf., plus haut, p. 79, n° 28. Face gauche : $\omega\chi\omega$.



— [P. 253, n° 110]. — Face droite : $\omega\chi\omega$; cf., plus haut, p. 252, n° 105 et p. 78, n° 26. Face gauche : $\omega\chi\omega$. Les turmarques sont bien connus dans l'organisation byzantine.



— Puisque l'occasion s'en présente, j'ajouterai un mot sur le fragment d'inscription grecque byzantine publié par M. Monceaux dans la même étude (*op. cit.*, p. 248, n° 92), et laissé comme désespéré. D'après la nature de certains mots qu'on peut en dégager ça et là (? ΖΩΗ ΚΕ? Π(Α)Χ? ΟΡΓΗ? Π(Α)ΝΤ?... ΠΑΚ Μ(Ο)Υ?), je soupçonne que nous avons affaire à quelque citation biblique. Je crois qu'avec un peu de patience, et une bonne concordance des Septante, on aurait chance d'arriver à retrouver le passage. J'avais d'abord pensé à un psaume; mais une recherche, très superficielle il est vrai, ne m'a pas donné de résultat sur ce terrain. Toutefois les Psaumes, bien que les plus fréquents, ne sont pas les seuls livres bibliques que l'épigraphie chrétienne mette à contribution. Il faudrait chercher encore ailleurs.

§ 8

Platanos de Phénicie.

Polybe¹ et, plus tard, Josèphe nous parlent, indépendamment l'un de l'autre, d'une localité de Phénicie qu'ils appellent, le premier : *Platanos*, le second : *Platané*, et dont on n'a pas encore réussi jusqu'à ce jour à déterminer l'identité ni fixer l'emplacement sur le terrain. La seule chose qui résulte nettement de leurs dires concordants, c'est qu'elle devait se trouver dans le voisinage et au nord de Sidon.

Examinons tout d'abord les données du problème qui, bien que discuté par plusieurs savants², n'a pas encore reçu de solution, et commençons par celle que nous fournit Josèphe³. Il s'agit d'un des épisodes les plus tragiques de l'histoire juive. Après avoir fait exécuter sa femme Mariamne, Hérode le Grand s'en prit à ses deux fils Alexandre et Aristobule. Avec l'agrément d'Auguste, il les traduisit devant une haute cour de justice, constituée *ad hoc* à Béryte, sous les auspices des autorités romaines de Syrie. Ce fut une comédie sinistre. Hérode soutint lui-même l'accusation, réclamant la peine capitale, et les deux infortunés princes furent condamnés, sans même avoir été entendus. Leur père, qui les avait amenés prisonniers avec lui, les avait laissés sous bonne garde, dans un village des Sidoniens appelé *Platané* et voisin de la ville⁴, pour le cas où leur comparution eût été exigée. Elle ne le fut pas. Fort de la sentence obtenue contre eux, Hérode, après les avoir traînés à Tyr et à Césarée, finit par les faire étrangler à Samarie, en l'an 6 de notre ère.

Il résulte de là que le village de *Platané* appartenait au territoire sidonien et devait se trouver probablement dans la direction de Béryte, par conséquent au nord de Sidon, car, dans

1. Je ne rappelle que pour mémoire la mention de notre *Platanos* par Elyenne de Byzance, mention visiblement empruntée au récit de Polybe.

2. Voir, entre autres, Robinson, *Palästina*, III, pp. 713-715.

3. *Antiq. J.*, XVI, 11; *Guerre*, I, 27.

4. *Ἐν οὐκίῳ τῷ Σιδωνίων... Πλτανέ, καλουμένη, παρὸς τῇ πόλει.*

la phrase de Josèphe, le mot *πάλαι* semble plutôt se rapporter à la première de ces deux villes, Sidon n'y figurant qu'à l'état d'adjectif ethnique. Nous allons voir que la seconde donnée, celle fournie par Polybe, concorde avec cette indication en même temps qu'elle la précise.

Il nous faut remonter maintenant à plus de deux siècles en arrière. Il s'agit de la campagne, que Polybe¹ nous raconte en détail, entreprise en 219-218 avant J.-C. par Antiochus III contre Ptolémée IV Philopator, maître encore de la majeure partie de la Phénicie. Antiochus, opérant par terre et par mer, se rend d'abord à Marathos (Amrit), dont les habitants Aradiens, divisés en continentaux et insulaires, se rallient à sa cause après avoir, grâce à son intervention même, oublié leurs anciens différends. De là, il descend vers le sud, en longeant la côte. Ainsi que le montre la suite du récit, il avait en réalité, comme objectif Sidon. Il aborde le territoire ennemi du côté du Theou Prasôpon (Ras ech-Chaqqa), se dirigeant vers Béryte. Chemin faisant, il s'empare de Botrys (Bathroun), après avoir brûlé Kalamos (Qalamoun et Trieres (Enfé)². Il avait envoyé en avant ses généraux Nikarchos et Theodotos, pour occuper les défilés du fleuve Lykos (le Nahr el-Kelb, qui se jette dans la Méditerranée un peu au nord de Béryte). Polybe ne dit pas cependant qu'Antiochus ait pris cette ville; d'autre part, il ne semble pas qu'elle fût déjà en son pouvoir; peut-être, l'a-t-il laissée de côté pour courir au plus pressé. Nous le voyons, en effet, à la tête du gros de ses troupes, et convoyé par sa flotte, qui, sous le commandement de l'amiral Diognètos flanquait son mouvement par terre, pousser droit jusqu'aux bords du fleuve Damouras, le Tamyros de Strabon, le Nahr ed-Damour, qui se jette dans la mer du sud de Béryte et a, de tout

1. Polybe, V, 68-70.

2. Les localités, par suite peut-être de la construction un peu embrouillée de la phrase, ne sont pas énumérées dans leur ordre tout à fait normal; mais l'identité n'en est pas douteuse. On est surpris, toutefois, qu'il ne soit pas question de Tripolis qu'Antiochus avait dû nécessairement rencontrer sur sa route, entre Marathos et Kalamos.

temps, marqué la limite nord du territoire sidonien¹. Arrivé là, il établit son camp. Puis, prenant avec lui les troupes légères de Theodotos et de Nikarchos, il pousse en avant pour reconnaître le terrain et les positions de l'ennemi. C'est là, en effet, que Nikolaos, le commandant égyptien, soutenu par une flotte puissante, attendait Antiochus pour lui disputer le passage. Maître de Sidon, dont il avait fait sa base d'opération, Nikolaos avait résolu d'en défendre les approches, barrant ainsi le chemin de Tyr qui, depuis quelque temps déjà, était au pouvoir d'Antiochus. Averti de l'approche de celui-ci, il avait pris toutes ses dispositions à l'avance. Il avait divisé ses troupes en deux corps : l'un occupait les défilés près de Platanos (τὰ κατὰ Πλάτανον πτενά); l'autre sous son commandement personnel, les environs de la ville de Porphyreôn (τὰ περὶ Πορφυρεῶνα πόλιν). En outre, sa flotte était mouillée tout près, de manière à appuyer son action. Polybe décrit minutieusement la position où s'était retranché Nikolaos. En cet endroit, dit-il, le contrefort du Liban serre de près le rivage, et l'espace est recoupé encore par une crête escarpée et abrupte ne laissant qu'un passage étroit et difficile le long de la mer.

Antiochus, après avoir reconnu les lieux, décide l'attaque pour le lendemain. Il laisse à la garde du camp sa grosse infanterie sous les ordres de Nikarchos, et partage ses troupes en trois corps : le premier, commandé par Theodotos, reçoit pour instruction d'attaquer et d'enlever de vive force, si possible, le contrefort du Liban; le second, commandé par Menedêmos, de tenter le passage par la crête transversale; le troisième, enfin, commandé par Dioclès, d'opérer le long de la mer. Antiochus, avec sa garde, se place lui-même au centre, afin de tout surveiller et de se porter là où besoin serait. Cependant, les deux flottes ennemies, aussi rapprochées de la terra qu'elles le pouvaient, se préparent de leur côté à coopérer à l'action. Au signal donné, celle-ci s'engage sur toute la ligne. Malgré la résistance de Nikolaos, qui avait l'avantage du terrain, Theo-

1. Cf. *supra*, p. 6.

dotos, à l'extrême gauche, réussit à déloger l'ennemi retranché sur le contrefort du Liban, et, de cette position dominante, écrase les Égyptiens, qui s'enfuient en pleine déroute, perdant deux mille tués et autant de prisonniers. Les débris de l'armée égyptienne se réfugient à Sidon; la flotte, voyant la partie perdue, s'y retire également.

Antiochus poursuit alors sa marche et vient camper sous les murs de Sidon. Mais, ne se sentant pas en force suffisante, il renonce à l'assiéger et s'enfonce dans l'intérieur des terres, dans la direction du lac de Tibériade. Nous n'avons pas à nous occuper de ses mouvements ultérieurs qui n'ont plus d'intérêt pour l'objet spécial de cette étude.

Il n'est guère douteux que la Platanos de Polybe ne soit le même que la Platanè de Josèphe. Il y a coïncidence non seulement pour les noms des deux localités, qui ne diffèrent que par la désinence, mais aussi pour la position générale. Nous avons vu, en effet, que la Platanè sidonienne devait être située dans la région nord de Sidon, du côté de Béryte. La même conclusion se dégage encore plus nettement du récit de Polybe, pour Platanos; il est clair que le point stratégique, occupé par Nikolaos, commandait les approches de Sidon du côté nord, et la couvrait contre l'attaque d'Antiochus établi sur les bords du Damouras. C'est donc entre l'embouchure du Nahr-Dâmoûr et Saïda qu'il convient de chercher Platanos-Platanè. Mais on peut encore serrer de plus près la question, en comparant au terrain les détails si précis donnés par Polybe, qui nous fournit un autre élément pour la résoudre.

Nikolaos, comme nous l'avons vu, avait occupé également un second point stratégique dans le voisinage de la ville de Porphyreôn. Ainsi qu'on l'a reconnu depuis longtemps¹, l'emplacement de cette ville, mentionnée également par le Périple du Pseudo-Scylax et par l'Itinéraire du Pèlerin de Bordeaux doit être fixé vers Djiyè et Khân en-Nebi Yoûnés, sur la côte, au sud de l'em-

1. Pococke, *Description of the East*, II, pp. 89 sq.; Robinson, *l. c.*

bouchure du Dâmoûr. A partir de cette localité, le massif montagneux du Kharroûb ou Kharnoûb se rapproche fortement de la mer, ne laissant entre elle et lui qu'une plage très étroite que suit la route descendant au sud vers Sidon, et que recoupent encore çà et là des éperons plus ou moins marqués se détachant du massif. Cette passe, ainsi bordée à l'est par la montagne, à l'ouest par la mer, se prolonge au sud jusqu'à l'embouchure du Nahr el-Aoulé, après lequel s'ouvre la plaine relativement large s'étendant jusqu'à Sidon. C'est cette passe où Nikolaos avait pris position pour essayer d'arrêter la marche d'Antiochus. Il en avait occupé l'entrée septentrionale, vers Porphyreôn, et aussi un autre point que Polybe appelle les défilés de Platanos. Robinson suppose vaguement que Platanos pouvait être une petite forteresse commandant cette entrée; mais il n'a rien trouvé sur le terrain soit comme nom, soit comme site, qui pût correspondre à sa conjecture. Menke, dans son *Bibelatlas*, a adopté cette vue, en l'exagérant encore. Il n'a pas hésité à inscrire le nom de *Platanum* (f. IV) et celui de *Platane* (f. V) à l'embouchure même du Dâmoûr, sur la rive méridionale. C'est une hypothèse tout à fait arbitraire, que rien ne justifie. Je crois, pour ma part, que Platanos était beaucoup plus éloignée de Porphyreôn qu'on ne l'a supposé généralement. C'est ce qui paraît résulter du texte même de Polybe, si on le lit attentivement. Nikolaos avait divisé ses troupes en deux corps, qui devaient occuper, l'un l'entrée du défilé vers Porphyreôn, au nord; l'autre la sortie, au sud, vers Platanos. Il avait pris en personne le commandement du corps qui, défendant l'entrée nord, était exposé aux premiers coups de l'ennemi. Nous avons vu comment celui-ci réussit à enlever la position d'assaut et à forcer le passage. Ce succès, et la panique qu'il provoqua chez les Égyptiens, rendirent vaine la précaution qu'il avait eue de faire garder également en arrière la sortie du défilé. Si cette vue est juste, c'est bien loin de Porphyreôn, c'est vers l'embouchure du Nahr el-Aoulé qu'il faut chercher l'emplacement de Platanos.

Cela posé, il ne reste plus qu'à voir si nous pouvons trouver

dans ces parages ainsi délimités, une localité répondant onomastiquement à Platanos. Qu'est-ce au juste que ce toponyme? Ce n'est évidemment pas la transcription hellénique de quelque nom sémitique. Πλατάνος est un mot purement grec désignant le « platane »; il est, comme l'on sait, du genre féminin, et c'est peut-être ce qui explique la forme hybride Πλατάνος, que Josèphe aura recueillie dans la langue vulgaire. Ce ne saurait donc être que la traduction d'un des noms sémitiques du platane. Le cas est le même que celui de Porphyreôn qui, lui aussi, est purement grec, et nous cache sans doute quelque'un des noms sémitiques de la pourpre¹.

Si le toponyme cherché s'est conservé, deux hypothèses sont possibles : il pourra se présenter à nous, ou bien sous la forme arabe *doulb*², qui est le nom actuel du platane, ou bien sous la forme *'Armôn*³, qui est le nom hébreu, et probablement aussi phénicien, de cet arbre; dans ce second cas, la forme primitive pourra être plus ou moins altérée selon les habitudes de la phonétique arabe vulgaire.

1. Le nom, soit grec, soit sémitique, de Porphyreôn ne semble pas avoir laissé de traces onomastiques là où on l'attendrait. A moins que l'on ne veuille en reconnaître une dans le nom de *Bardjd*, petit village formant groupe avec El-Djyé et Khân en-Nebi Yonès qui représentent l'emplacement probable de Porphyreôn. Il faudrait alors admettre que *Bardjd* n'a rien de commun avec le mot *Bourdjd*, « forteresse » et est à décomposer en *B* + *rdjd* (*ardjd*) ; le *B* serait, selon l'habitude libanaise, la contraction du mot *Beit*, et le second élément, *rdjd* = *ardjd*, une contraction de *ardjoudn*, أرجون « pourpre » dérivé de l'araméen ארמון (cf. le Tarif palmyrénien), lequel se rattache lui-même à l'hébreu ארמון, un des noms de la pourpre dans la Bible. Pour ce qui est du rapport possible entre אר et ארמון, d'après les rabbins, cf. Levy, *Neuhebr.* W. s. v. v. Je dois ajouter que le nom, écrit برجا dans les listes de Robinson (op. c., III, p. 945, col. 1), est orthographié برجة par l'historien arabe Sâleh ben Yahîâ dans son *Histoire de Beyrouth et des emirs Roûb*, texte arabe édité par le P. Cheikho, pp. 72 et 83.

2. La prononciation vulgaire est *dîb*, *dîbê*. Le mot est emprunté à l'araméen et devrait à ce titre figurer dans Frankel, *Die aramäische Fremdwörter im Arabischen*.

3. ערמון. Le sens primitif semble être la dénudation, la décortication spontanée qui caractérise cet arbre. Cf. l'arabe عرم « dépouiller un arbre de son écorce ».

Écartons tout de suite un rapprochement spécieux auquel on pourrait penser. Il y a, à l'est-est-sud et tout près de Saïda, un 'Ain ed-Dilb', « source du platane » qui répondrait bien à la condition onomastique. A la rigueur, on pourrait prétendre y situer la Platané de Josèphe; mais, la chose devient impossible si l'on tient compte des indications topographiques formellement données par Polybe pour Platanos.

D'un autre côté, la toponymie libanaise nous offre divers 'Aramouïn ou 'Arâmoun qui conviendraient à merveille sous le rapport onomastique, mais nullement sous le rapport topographique. On ne saurait songer, en effet, un instant à chercher notre Platanos, soit au 'Arâmouïn du Gharb inférieur, dans la montagne, entre Beyrouth et le Dâmoûr, soit à 'Aramouïn du Kesraouân, près de Ghazir, au nord-est de Beyrouth. Tout au plus peut-on y voir des homonymes et l'indice que ce nom de lieu, banal par définition, « Les Platanos », devrait être assez répandu dans toute la région libanaise¹. C'est ce que semble confirmer, d'autre part, la fréquence relative de son équivalent arabe *Dilb*, *Dilbé*, dans la toponymie syrienne. Raison de plus, si nous ne voulons pas nous égarer, pour nous en tenir rigoureusement aux conditions topographiques imposées par le récit de Polybe.

En me reportant sur le terrain dont nous ne devons pas nous

1. Le nom est enregistré inexactement sous la forme 'Ain ed Dhahrb, « la source de l'or », sur la *Map of Palestine 3/8 of inch to one mile*. Le Rev. Ford, directeur de l'Ecole américaine de Saïda, qui connaît admirablement la région, m'a confirmé la chose. J'ajouterai que j'ai retrouvé la mention de notre 'Ain ed-Dilb, dans un acte officiel du sultan Mohammed fils de Qelâouân, en date de 1332, cité par Saleh ben Yahia, op. c., p. 208 : attribution en apanage, à l'un des émirs Bobtor, du sixième de 'Ain ed-Dilb dépendant de Saïda.

2. Sans parler du reste de la Syrie. Cf. par exemple la *Memoir Platanus*, entre Antioche et Lattakié, d'après l'Itinéraire d'Antonin et celui du Pèlerin de Bordeaux. L'identité, autrefois admise, de ce Platanus avec le *Balâtounos* des historiens et géographes arabes est remise en question s'il faut, avec MM. Hartmann (ZDPV., 14, p. 180) et van Berchem (*Rech. Archéol. en Syrie*, 1895, p. 27), localiser Balâtounos à Qal'at el-Mehéishé à l'est-est-sud de Lattakié. Si Balâtounos est bien une transcription de Βαλάνωρ, il doit s'agir d'une autre localité homonyme.

écarter, je relève, au nord du Nahr el-Aoulé, sur la hauteur dominant l'extrémité du sud du défilé dont nous avons constaté l'importance stratégique, un nom de localité qui mérite considération. C'est celui qui figure sous les formes *Almoun* sur la carte du Liban dressée par l'Etat-major français, *'Almûn* sur celle de Van de Velde, *Almûn* sur celle du Palestine Exploration Fund¹. Renan² la mentionne sous le nom de *Eulmane*. La véritable forme est *'Eulmûn*, ce que m'a assuré M. Ford qui, comme je l'ai dit plus haut, connaît à merveille le pays de Saïda où il réside depuis nombre d'années. Je dois ajouter, toutefois, que lorsque je passai dans ces parages, en 1886, je recueillis sur place et notai sur mon carnet (p. 55) une variante de ce nom : *'Ain 'Oûn*, que les indigènes prétendaient, à tort ou à raison, être le nom primitif. J'ai remarqué que chaque fois qu'une divergence onomastique de ce genre se représentait dans la tradition des fellâhs, elle était, en général, un indice de l'antiquité du site, même quand le nom prétendu le plus ancien ne l'était pas en réalité. Je n'attachai pas autrement d'importance à la chose sur le moment, n'ayant pas eu jusqu'alors l'occasion de m'occuper du problème de Platanos, et je négligeai de faire le petit crochet nécessaire pour aller examiner l'emplacement de *'Eulmûn*. Je le regrette aujourd'hui, et je signale expressément ce desideratum aux voyageurs futurs. J'incline, en effet maintenant à croire que c'est là qu'il faut chercher notre Platanos. Au point de vue topographique le site est tout à fait convenable. Au point de vue onomastique, *'Eulmûn*, *علمان* répond suffisamment bien au toponyme *'Armôn* « platane ». La transformation de la désinence *ôn* en *ûn*, est courante dans le passage des noms de l'hébreu ou du phénicien à l'arabe vulgaire, aussi bien que l'échange des liquides *r* et *l*.

1. L'orthographe *اللون* donnée par le P. Cheikho dans la carte accompagnant son édition de Sâlih ben Yahîâ, *op. c.*, est fautive ; le *'am* initial est certain.

2. *Mission de Phénicie*, p. 506. Il n'en parle, d'ailleurs, que par ouï-dire et l'on ne saurait affirmer que les renseignements archéologiques qui lui ont été donnés à son sujet se rapportent bien à cette localité même et non pas à une localité voisine.

Il est intéressant de rappeler qu'à bien des siècles d'intervalle, ce même défilé de Porphyreôn-Platanos fut le théâtre d'un autre fait d'armes qui, tout insignifiant qu'il soit, comparé à la victoire d'Antiochus, en est le pendant et montre bien l'importance stratégique de l'endroit. En 1283, le roi de Chypre Hugues III, ayant débarqué à Beyrouth, se rendit à Tyr pour s'y faire couronner roi de Jérusalem¹. Le gros de ses troupes qui venaient le rejoindre à Tyr par la voie de terre, fut attaqué par les Musulmans entre Beyrouth et Sidon et perdit bon nombre d'hommes et de bêtes. L'attaque eut lieu « entre Chastelet et fleu d'amour en un mauvais pas », dit la chronique des *Gestes des Chiprois* (p. 215) : « in passu Daugiae prope Sidonem », dit Marino Sanuto (p. 229)². Le fleuve d'amour n'est autre que le Nahr Dâmoûr, et, dans le *passus Daugiae*, je n'hésite pas à reconnaître, avec Rey³, le nom de *Djiyé*, qui, comme nous l'avons vu, nous marque à peu de chose près l'emplacement de Porphyreôn et l'entrée de la passe périlleuse. La forme *Daugiae* peut s'expliquer, si l'on part d'une forme primitive en vieux français : « le pas d'Algie ». *Al* équivalant phonétiquement à *au*, on obtient normalement :

$$Daugia = d'augia = d'algie = d'El-Djiyé.$$

Quant au Chastelet, le nom est trop vague pour permettre d'en préciser la position ; mais le sens même indique qu'il doit s'agir de quelque fort ou fortin d'arrêt commandant un certain point de la passe, et situé, à mon avis, plutôt au sud qu'au nord d'El-Djiyé.

1. Röhricht, *Gesch. des Königreichs Jerusalem*, p. 986.

2. Röhricht, l. c., rapproche avec raison les récits des chroniqueurs occidentaux de celui de Maqrîzi (Quatremère, *Mamlouks*, II, A, p. 63) qui place l'épisode dans le voisinage de Beyrouth, auprès du Djebel el-Kharroûb. Kharroûb est justement, encore aujourd'hui, le nom du district où se trouvent les diverses localités qui nous intéressent ; c'est la région comprise entre les fleuves Dâmoûr et Aoual, où le Liban vient border la Méditerranée et rétrécir la plage de façon à ne laisser que le long et étroit passage dont j'ai parlé à plusieurs reprises. Le nom de Kharroûb vient de l'abondance des caroubiers qui poussent dans cette région (cf. Edrisi, édit. Gildemeister, texte arabe, p. 16).

3. *Colonies Françaises*, p. 519.

Inscription égypto-phénicienne de Byblos.

M. Løytved a découvert, il y a déjà plusieurs années, à Djébaïl, l'antique Byblos, un fragment de stèle, ou de table d'offrandes,



égyptienne, qui est resté longtemps inédit, et dont il a bien voulu me communiquer récemment des estampages et des photographies. J'en donne ci-dessous une première reproduction d'ensemble d'après une photographie directe, et, à la pl. II, une

gravure plus détaillée et à plus grande échelle, d'après l'estampage.

Ce fragment, en granit gris, mesure, dans son état actuel, 0^m,25 de hauteur sur 0^m,22 de largeur.

Sur une de ses faces sont gravés, avec les formules habituelles, des cartouches hiéroglyphiques contenant les nom, prénom et titre du Pharaon Chechanq I, ou Chachonq, Sesonchis, le Sésac de la Bible, qui envahit la Palestine et pilla Jérusalem sous le roi Jéroboam.

En outre, dans les parties laissées libres par le texte hiéroglyphique, ont été gravées, probablement après coup, trois lignes de caractères phéniciens, malheureusement très mutilées. La troisième ligne est écrite dans le sens opposé à celui des deux premières et en est séparée par l'interposition de deux des cartouches royaux. Cette disposition semble indiquer que le monument, du moins à l'époque à laquelle y a été ajoutée l'inscription phénicienne, devait être posé normalement à plat, sa principale face gravée étant horizontale.

Les lignes 1 et 2 sont incomplètes à droite et à gauche. La ligne 3, incomplète à droite, est complète à gauche; elle est, en effet, suivie d'un grand espace vide, montrant que nous avons là la fin de l'inscription.

Voici ce que m'a donné le déchiffrement :

.....	כלש		אבבעל		א		1
.....	לבעל		בבעל		לבעל		2
			לבעל		לבעל		3

Les mots, aux lignes 1 et 2, sont séparés par de petits traits verticaux; c'est là un indice d'antiquité relative; il est confirmé par l'aspect paléographique des caractères, dont plusieurs rappellent ceux de la stèle de Mesa et des plus anciens spécimens de l'écriture phénicienne proprement dite. On remarquera la disposition presque verticale des zigzags du *mem*. Seul, le *chin* présente une forme avancée, telle qu'on l'observe sur la stèle du roi

Byblos Yehaumelek. Paléographiquement, notre texte paraît être antérieur à celui-ci; mais on ne saurait songer sérieusement à le faire remonter à l'époque de Chechank I. Force est d'admettre qu'il a dû être gravé après coup sur un monument, ou un fragment de monument, érigé par ce Pharaon, et réutilisé plus tard par un Phénicien, nous essaierons de voir tout à l'heure dans quelles conditions.

L. 1. Le nom propre אבבל, *Abibaal*, est certain. Il s'est déjà rencontré, avec l'orthographe pleine אביבעל, sur un ancien sceau phénicien publié autrefois par le duc de Luynes¹. A Carthage, nous le retrouvons, sous la même forme qu'ici (*C. I. S.*, I, 378) et aussi sous la forme contractée אבבל (*id.*, 1407), comme nom de femme; dans une autre inscription punique (*id.*, 403), אבבל, qui semble en être encore une autre forme contractée, comme nom d'homme. Quoi qu'il en soit ici, nom d'homme ou nom de femme², il est matériellement impossible, malgré la tentation qu'on pourrait en avoir, de croire qu'il est suivi du mot בלך, et que nous aurions affaire à quelque Abihaal, roi de Gebal: la 3^e lettre du mot est sûrement un *chîn*, suivi d'une autre lettre dont il ne reste plus qu'un petit trait oblique \, appartenant peut-être à un *guimel* ou à un *tau*. Le sens m'échappe. Serait-ce un ethnique ou un nom grec, ou mieux, quelque mot qui, combiné avec les suivants, définirait un certain titre?

A en juger par la configuration du bloc, il doit manquer peu de chose au commencement de cette ligne, laquelle, de plus, paraît bien être le début même de l'inscription. On pourrait restituer : אש יבנא, « ce qu'a érigé »; ou : אש נשא, « ce qu'a offert ». Je préférerais le premier verbe si, comme je le suppose, il s'agit d'une inscription funéraire et non pas religieuse.

1. On en trouvera une reproduction dans mes *Fraudes archéologiques*, p. 278, fig. 20.

2. Sur le sceau du duc de Luynes rien ne prouve que *Abibaal* ne soit pas un nom de femme, le personnage mâle qui y est représenté étant l'image non pas du possesseur du sceau, mais d'une divinité.

On remarquera, sur le terrain hébreu, la fréquence des noms de femmes composés avec אבי comme premier élément : אביה, אבישנ, אביחיל, אביביל.

L. 2. Le nom de גבאל, « Gebal », est certain. Celui de ברוס, « l'Égypte », plus que probable, bien que le *tsadé* ait quelque peu souffert et soit difficile à discerner. Cette mention formelle de l'Égypte a, en l'espèce, une valeur particulière, étant donnée l'origine notoirement égyptienne et même pharaonique du monument. Toute cette première partie du texte, avec des lacunes malheureusement irrémédiables, pourrait être comprise à peu près ainsi :

Qu'a érigé Abibaal, ... de Gebal, en Égypte.

Nous aurions alors affaire à quelque Gibilite-résidant en Égypte à un titre quelconque, soit officiel, soit privé, et y ayant gravé après coup, dans sa langue nationale, cette inscription sur une stèle ou fragment de stèle égyptienne; par suite de circonstances inconnues, la pierre aurait été rapportée ensuite d'Égypte à Byblos, peut-être avec le corps même du défunt, s'il s'agit bien d'une épitaphe.

A la fin de la ligne, je doute qu'il faille chercher dans ...לבעל un nom de divinité : soit (en restituant לבעלת גבאל) la Baalat de Gebal, soit un Baal quelconque. Dans ce cas, en effet, le nom divin serait sûrement précédé de quelque vocable religieux, tel que לרבה, לאדון, etc. J'aimerais mieux y voir le commencement d'un nom théophore de personne, ayant pour premier élément *Baal*; ce serait le nom du défunt : « pour *Baal-x* ». On pourrait même peut-être, à la grande rigueur, si Abibaal est ici un nom de femme — chose fort possible, comme nous l'avons vu — prêter au mot בעל le sens hébreu de « mari », bien qu'il ne se soit pas encore, que je sache, rencontré en phénicien; nous aurions alors à restituer : לבעלה ילד, « pour son mari *x*, fils de *x* ». Mais l'autre hypothèse est plus simple et demeure plus vraisemblable.

L. 3. Là encore, על גבאל ne doit pas nous faire illusion. Bien que la restitution על גבאל s'impose presque, il ne faudrait pas s'imaginer qu'il est question d'un « Baal de Gebal », dieu inconnu par

1. Avec le suffixe féminin en ה, tel qu'il était usité dans le dialecte de Byblos (cf. C. I. S., I, 4).

ailleurs. Le mot גבל doit être, à mon avis, pris au sens de « citoyen », qu'il a souvent en phénicien, et surtout en punique : « citoyen de Gebal ». Ce serait le qualificatif indiquant l'origine du défunt, mort en Égypte et, après y avoir reçu les honneurs funèbres, rapatrié avec son épitaphe, dans quelque galère giblite, par les soins de Abibaal, personnage de sexe indéterminé, qui lui était attaché par des liens, plus ou moins étroits, d'origine, de parenté, voire même de mariage.

Le tout pourrait se traduire à peu près ainsi :

*Qu'a érigé Abibaal,..... de Gebal, en Égypte, pour
Baal-x..... citoyen de Gebal.*

Quelque part, dans la lacune intervenant entre les lignes 1 et 2, pouvait être intercalé un patronymique introduit par בן ou ברת, et c'est alors à un tiers personnage que se rapporterait la justification, malheureusement détruite, de la résidence en Égypte. Peut-être y avait-il tout simplement : כחרין גבל במצרים, « marchand giblite en Égypte? » Cf. l'expression similaire dont j'ai démontré l'existence dans une inscription de Carthage¹.

Je dois dire, toutefois, que la trace de lettre précédant le nom de Gebal, au début de ce qui reste de la ligne 2, ne semble pas avoir appartenu à un *rech*; c'est un trait oblique (\) faisant songer plutôt à un *tau* du type X. Cela conduirait, dans ce même sens, au féminin סחרת, « marchande »; Abibaal serait alors décidément un nom propre féminin. Nous avons déjà un exemple certain de femme phénicienne faisant le négoce.

§ 10

Jupiter Heliopolitanus.

M. J. Löytved, de Beyrouth, possède dans sa collection une belle statuette de bronze dont il a bien voulu m'envoyer une

1. *Comptes rendus de l'Académie*, 1899, p. 614, et *Recueil d'Archéologie Orientale*, t. V, p. 314.

2. *Rec. d'Arch. Or.*, t. c., comparer les « marchandes de vin », dont il est question à plusieurs reprises dans le Code babylonien des lois de Hammourabi (édit. Sebeil, §§ 108, 109, 111).

photographie d'après laquelle a été exécutée notre planche I. Elle provient de Kefr Djezzîn, près de Bordjâ, sur la côte au sud de Djebail, l'antique Byblos. Couverte d'une belle patine verte, elle conserve encore des traces de dorure. Elle représente un personnage debout, aux longs cheveux coiffés à l'égyptienne, la face imberbe et efféminée, le bras droit relevé, le gauche ramené contre la poitrine. Il est vêtu d'une longue tunique collante, recouverte d'une sorte de tablier en forme de gaine cloisonnée, avec divers bustes et symboles figurés en relief dans chaque compartiment quadrillé. Derrière son dos est appliqué un aigle qui le tient dans ses serres.

Il n'est pas douteux que nous ayons affaire à une divinité. On avait voulu y voir tout d'abord la grande déesse de Byblos, dans l'attitude et avec les attributs de la Diane d'Ephèse. Je n'hésite pas à y reconnaître, en réalité, le fameux Jupiter du temple de Baalbek, dit Jupiter Heliopolitanus, dont nous avons aujourd'hui d'assez nombreuses reproductions.

La même erreur a été commise au sujet d'un fragment de statue similaire en marbre, découvert à Djebail même et considérée à tort comme représentant une déesse¹. C'est toujours notre Jupiter Heliopolitanus.

C'est encore lui qu'il faut reconnaître dans un fragment du Louvre², qui a prêté à une méprise analogue. Ce fragment appartient à une statue ou, plutôt, à un haut-relief, rapporté autrefois de Sarbâ, près Djoûni, par Renan. On notera en passant que ce lieu de provenance est tout voisin de celui de la statuette de M. Löytved. Renan³ s'était borné prudemment à définir ce morceau : « Fragment d'une statuette à gaine ». Depuis qu'il est entré au Louvre on y a ajouté une étiquette qui exista jusqu'au jour où j'ai signalé l'erreur et qui était ainsi libellée : *Fragment d'une statuette archaïque de Pallas*. Comme il est facile de s'en convaincre par l'examen de la reproduction que j'en donne ci-des-

1. *Palæst. Explor. Fund. Statement*, 1894, p. 119.

2. Salle phénicienne du rez-de-chaussée, n° 39.

3. *Mission de Phénicie*, p. 843, n° 70.

sous et par la comparaison avec le bronze de M. Løytved gravé pl. I, la divinité en question n'est pas une déesse, et l'œuvre n'a rien d'archaïque : c'est, à n'en pas douter, une nouvelle et intéressante réplique de l'idole fameuse adorée dans le sanctuaire de Baalbek à l'époque des Antonins et des Sévères. Le geste du bras droit et les traces reconnaissables de la gaine cloisonnée sont suffisamment caractéristiques.



Il est à supposer que la figurine de M. Løytved, conformément à la représentation traditionnelle, brandissait le fouet de la main droite levée en l'air, et de la gauche tenait une poignée d'épis appliqués contre sa poitrine. Ces attributs, probablement rapportés, ont disparu. Je serais, en outre, incliné à croire que la statuette se dressait, comme d'habitude, entre les deux taureaux symboliques. Ceux-ci auront également disparu avec le socle supportant le groupe.

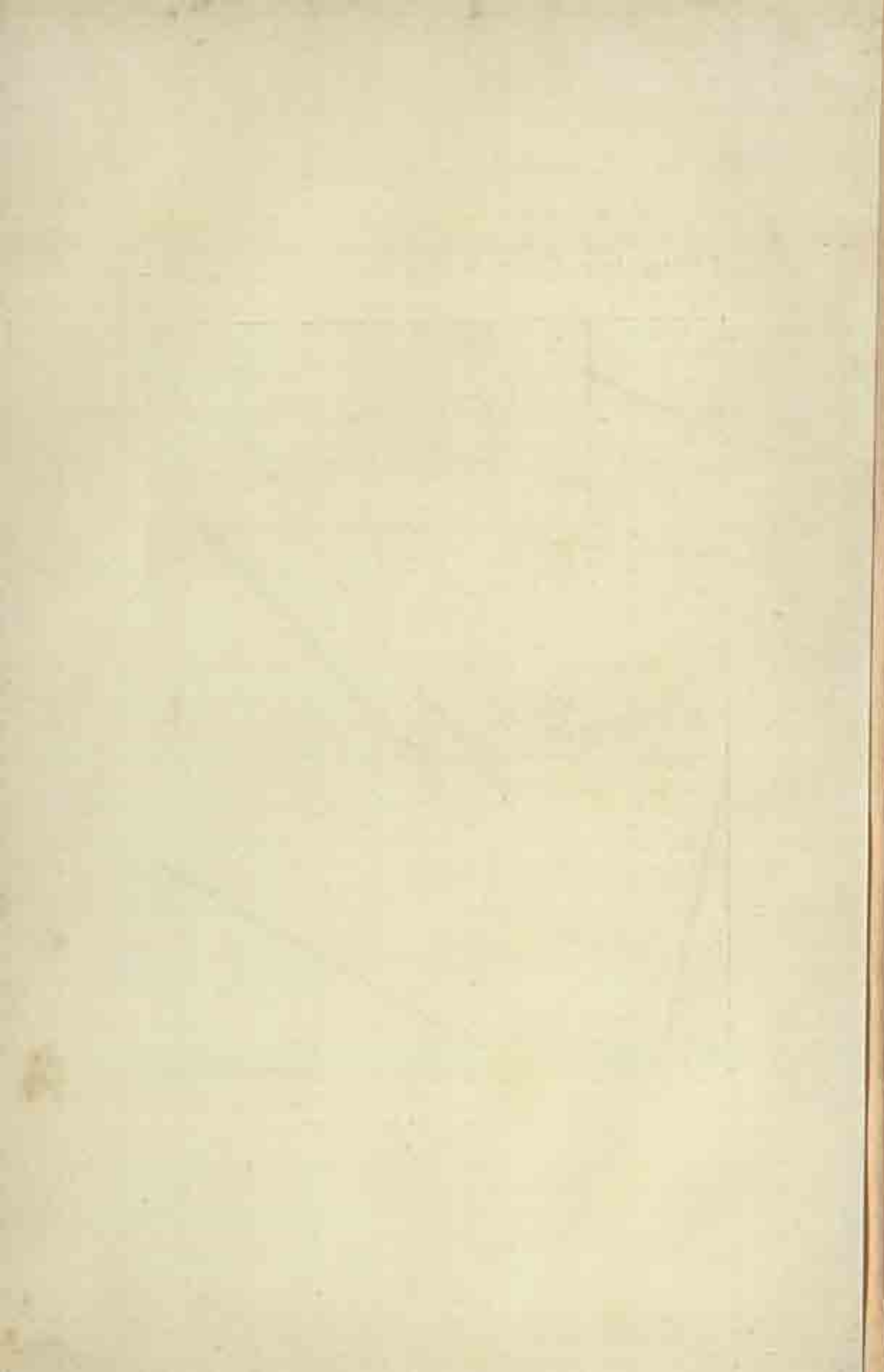


STATUETTE EN BRONZE DE JUPITER HELIOPOLITANUS.





INSCRIPTION ÉGYPTO-PRÉNÉCIENNE DE BYBLOS.



Le détail de l'aigle figuré derrière le dieu est curieux et, à certains égards, nouveau. Ainsi étroitement associé à une divinité solaire, l'oiseau symbolique de Jupiter est assurément bien à sa place. Il intervient d'ailleurs, d'une façon plus ou moins marquée, dans plusieurs des représentations déjà connues du Jupiter Heliopolitanus. Toutefois, le rôle accentué qu'il joue ici, d'une part; d'autre part, la face imberbe et efféminée qui caractérise toujours le jeune dieu, et à tel point qu'on a pu se méprendre plusieurs fois sur son sexe, font qu'on se demande si l'ensemble du groupe ne répondrait pas à quelque conception, évoquant dans l'ordre de la mythologie iconologique, l'idée d'une sorte de Ganymède oriental. Il y aurait lieu de voir, en outre, si cette figuration n'aurait pas certains rapports avec le culte, encore si mal connu d'Antinoüs.

§ 44

Le chrisme constantinien selon Maso'ûdi.

L'historien arabe musulman Mas'ouîd¹, se faisant l'écho d'une croyance populaire, accueillie avec faveur par les auteurs chrétiens eux-mêmes², attribue à sainte Hélène la fondation d'une foule d'églises en Orient :

Elle épuisa les richesses et les trésors de la Syrie et de l'Égypte pour fonder des églises et fortifier la religion chrétienne³. Aussi toutes les églises de Syrie, d'Égypte et du pays de Roum doivent leur origine à cette reine Hélène, et l'on trouve son nom tracé sur la croix dans toute église bâtie par elle.

L'assertion contenue dans la dernière partie de la phrase, et que j'ai soulignée, appartient en propre à Mas'ouîd : وقد جعل اسمها مع الصليب, littéralement : « on a placé son nom

1. *Prairies d'or*, éd. Barbier de Meynard et Pavet de Courville, t. II, p. 312-313.

2. Cf. *Recueil d'Arch. Orient.*, t. IV, p. 356.

3. تشيدون التعمارية. Le sens ne cadre pas très bien avec le contexte. Faudrait-il corriger دين en الاديان ou, ce qui serait plus paléographique, en ديرة, et comprendre : « pour édifier des couvents chrétiens » ?

avec la croix, etc. » Elle paraît tout d'abord assez extraordinaire. Quel peut bien être ce prétendu nom d'Hélène qui serait ainsi étroitement associé à la croix et répandu à profusion dans les anciennes églises d'Orient?

Le dire de l'auteur arabe n'est pas aussi imaginaire qu'on pourrait le penser. Il repose, en effet, comme je vais le montrer, sur l'observation d'un fait archéologique qui, pour être interprété par Mas'oudi d'une façon quelque peu fantaisiste, n'en est pas moins réel. Voyons la suite.

Mas'oudi, pour justifier ce qu'il vient d'avancer au sujet du nom d'Hélène, ajoute aussitôt :

La lettre *Ad* n'existe pas dans l'alphabet grec, et le nom de *Hélène* — *هلائي* — se compose de cinq lettres. La première est une *imlê* (١), et sa valeur numérique est cinq; la seconde est un *lên* (٢) valant trente; la troisième, une autre *imlê* (٣), valant également cinq; la quatrième, un *nosn* (٤), valant cinquante; la cinquième un *yd* (٥), valant dix: ce qui donne au total le nombre cent, concordant numériquement avec ce que nous venons de dire (2). Voici la forme des lettres qui font ce nombre cent en grec: ...

1. Représentant l'esprit rude dans la transcription arabe.

2. Pour les besoins de sa démonstration, Mas'oudi adopte cette forme, au lieu de celle — *هلائي* — plus généralement employée en arabe, et par Mas'oudi lui-même dans d'autres ouvrages, par exemple, dans son *Tanbih*. Elle est dérivée du syriaque; cf. les transcriptions *هلاي* et *هلاي*.

3. Le texte porte: *اختصاراً على ما ذكرنا*, ce que les traducteurs ont rendu par: « nous résumons ici ce que nous avons développé ailleurs ». La traduction est acceptable en soi, mais j'ai des doutes soit sur le texte même, soit sur le sens qu'il convient de lui attribuer. L'explication que donne ici l'auteur est trop détaillée pour qu'on admette qu'il la présente comme le résumé de quelque passage plus développé d'un autre de ses ouvrages. Je serais tenté de corriger

اختصاراً « *انحصاراً* », « en calculant », ce qui conduit à la traduction que je ne propose naturellement qu'avec les réserves nécessaires. Je dois faire remarquer, toutefois, en sa faveur, qu'elle aurait l'avantage de relier entre elles les deux phrases de Mas'oudi en présentant la seconde comme la justification de la première, ce qui est réellement le cas, ainsi que cela va ressortir de ma démonstration. Que si, au contraire, on veut maintenir la leçon telle qu'elle, on pourrait à la rigueur comprendre *اختصاراً* « au résumé, en somme », c'est-à-dire « en totalisant ces divers nombres partiels que nous venons de détailler ».

4. Une lacune dans le texte. Ici devaient être figurés les caractères grecs eux-

L'auteur arabe, on le voit, épelle donc, à sa manière, le nom grec d'Hélène, Ἑλένη, en indiquant pour chaque lettre la valeur qui lui est propre dans le système de numération grecque. L'écriture arabe n'ayant pas de signe correspondant à l'*epsilon*, il est obligé de désigner approximativement celui-ci par le nom de *imlê*, lequel exprime le virement du son *a* en *é* dans certains dialectes arabes¹. En outre, il remplace l'*éta* final par un *iota*, en vertu du iotacisme prédominant à cette époque. C'est grâce à ce dernier artifice qu'il obtient le nombre 100; autrement, s'il avait gardé le η orthographique, qui vaut 8, il n'aurait obtenu que le nombre 98, ce qui, on va comprendre pourquoi, ne ferait pas l'affaire.

A première vue, on ne saisit pas très bien l'intérêt que Mas'oudi peut avoir à arriver à ce nombre 100, non plus que le rapport qui peut exister entre ce nombre, obtenu par une laborieuse analyse numérale des lettres composant le nom d'Hélène; et l'assertion, déjà singulière en elle-même, que le nom de cette sainte reine se trouve associé à la croix dans toutes les églises censément construites par elle. Cependant, pour peu qu'on y réfléchisse, la chose s'explique aisément.

A mon avis, ce que Mas'oudi a en vue, c'est le chrisme, dit monogramme constantinien, sous sa forme ⲛⲟⲩ, ou plutôt ⲛⲟⲩⲁ, monogramme gravé à foison sur les monuments, églises ou autres,

mêmes énumérés par l'auteur. Quelques manuscrits en portent encore, paraît-il (op. c., note, p. 454), des traces grossières. Il serait intéressant de les examiner de près et de voir si, dans le nombre, il n'y aurait pas les éléments du monogramme constantinien qui, ainsi que je vais le faire voir, est visé ici. Peut-être faut-il lire : *وحده صووت (الحرق) الذي هو مائة* « et voici la forme de la lettre qui vaut cent en grec », au lieu de *الحروق* « les lettres »; l'emploi de *هو*, et non de *هي*, est en faveur de cette conjecture. Dans ce cas, le manuscrit original devait simplement donner l'image d'un rho grec, valant 100.

1. On remarquera que ce virement est applicable précisément à la transcription *هلاني*, employée par l'auteur et courante en arabe; il faut, en effet, prononcer non pas *Helani*, mais *Heleni*, ce qui correspond très exactement à la prononciation grecque réelle, avec l'esprit rude représenté, l'accentuation conservée et enfin l'iotacisme appliqué à l'*éta* : Ἑλένη.

dans la période qui a suivi immédiatement le triomphe officiel du christianisme. Seulement, il appelle en quelque sorte « hélézien » ce que nous appelons, presque aussi arbitrairement, « constantinien » ; voilà tout.

En voici la preuve. Décomposons les chrismes ⲡ ou Ⲣ : nous obtenons les croix $+$ ou $\times$, plus la lettre P ; or, $\rho' = 100$, et 100 c'est, comme nous l'avons vu, et grâce au léger coup de pouce $\epsilon' = \eta'$, le total des valeurs numérales des 5 lettres ΕΛΕΝΙ formant le nom d'*Hélène*. Ainsi se trouve matériellement justifié le dire de Mas'oudi, à savoir que : « le nom d'Hélène a été placé avec la croix ». Ce nom, c'est tout bonnement la lettre P engagée dans le complexe des chrismes. Il n'est pas inutile d'ajouter que la légende de l'Invention de la Croix par Hélène n'a pu que contribuer à assurer la fortune de ce logogriphe combinant ainsi d'une façon si intime le nom de la sainte reine avec l'image du bois sacré miraculeusement retrouvé par elle. On notera, sous ce rapport, que justement, quelques lignes auparavant, Mas'oudi raconte l'Invention de la Croix en y insistant d'une façon marquée.

Il est probable que ce n'est pas l'auteur musulman qui a fait tout seul cette belle trouvaille. Il a dû l'emprunter à quelque tradition chrétienne populaire. Ces petits jeux d'esprit, inspirés peut-être par la *Gematria* juive, étaient bien dans le goût du temps. Témoin, par exemple, les sigles $4\Theta = 99 = \alpha\mu\eta\nu (= 1 + 40 + 8 + 50 = 99)$, qui sont d'usage courant en épigraphie. Il est possible que ce soient des pratiques réelles de ce genre qui aient favorisé l'interprétation populaire du chrisme constantinien telle qu'elle me semble se dégager du passage de Mas'oudi. Ce qui rend la chose d'autant plus vraisemblable c'est que les Pères de l'Eglise eux-mêmes n'ont pas dédaigné de se livrer à des exercices du même genre. Le cas le plus frappant, parce qu'il porte précisément sur notre même chrisme ⲡ , est celui que nous fournit saint Ephrem¹, décomposant ce symbole ainsi : la croix,

1. Voir Garrucci, *Storia dell' arte christiana*, I, pp. 457 et suiv. : *La croce simbolica e l'εὐαγγέλιον del Pw*. On y trouvera groupés divers exemples du même

plus la lettre $\rho = 100 = \beta\omega\eta\theta\iota\chi$ « secours, assistance » = « la croix (est notre) aide »; parce que :

$$\beta' + \omega + \eta' + \theta' + \iota' + \chi' = 2 + 70 + 8 + 9 + 10 + 1 = 100.$$

Il est à remarquer que le Père syrien, lui aussi, est obligé de recourir à un expédient orthographique pour obtenir le résultat voulu; il opère sur l'orthographe vulgaire, représentant, d'ailleurs la prononciation réelle : $\beta\omega\eta\theta\iota\chi = \beta\omega\eta\theta\epsilon\iota\chi = 100 = \rho'$. C'est absolument le même procédé que nous retrouvons chez Mas'oudi opérant sur l'orthographe vulgaire $\text{'E}\lambda\epsilon\pi\eta = \text{'E}\lambda\epsilon\nu\eta = 100 = \rho'$.

§ 12

Une nouvelle chronique samaritaine.

I

La littérature samaritaine se réduit, on le sait, à peu de chose. C'est une ombre de littérature, comme les Samaritains eux-mêmes n'ont été qu'une ombre de peuple, une secte à vrai dire, bien plutôt qu'un groupe national doué d'une personnalité politique. Demeurés toujours au second plan de l'histoire, les Samaritains ne sont plus représentés aujourd'hui qu'à l'état d'échantillon ethnique par quelques rares survivants concentrés à Naplouse, au pied de ce mont Garizim dont l'auréole de sainteté est bien pâle à côté de celle du mont Sion. Rivale de Jérusalem, Sichem n'a jamais pu réussir à la supplanter, et ses derniers enfants sont en train de s'éteindre peu à peu dans leur étroit berceau même.

La principale originalité des Samaritains consiste à avoir gardé la vieille écriture d'Israël sous sa forme phénicienne¹,

genre qui montrent à quel point ce jeu d'isopsephie était en faveur, surtout chez les chrétiens d'Orient.

1. C'est probablement un des arguments sur lesquels, au dire de Josèphe (*Ant. J.*, XII, 6 : 5; cf. XI, 8 : 6), les Samaritains s'appuyaient pour établir, dans leur lettre à Antiochus Epiphane, leur origine *silontenne* et obtenir, en conséquence, un traitement de faveur en séparant leur cause de celle des Juifs : ὅτι οὗτοι ἡμῶν τὸ ἀνέκαθεν Σιμωνίων, καὶ τοῦτο παντὶ ὅτι ἐκ τῶν πολιτικῶν ἀνέγονται. Et, de fait, dans sa missive à Nicanor, Antiochus leur donne la même

alors que les Juifs, leurs frères ennemis, l'abandonnaient définitivement pour adopter l'écriture araméenne d'où sort l'alphabet hébreu carré, dans lequel nous lisons aujourd'hui la Bible. A cet égard, bien qu'encore l'alphabet phénicien se soit passablement altéré entre leurs mains, ils sont assurément restés plus fidèles aux traditions du passé. Il faut, toutefois, beaucoup rabattre de leurs autres prétentions à en être les seuls et légitimes héritiers à l'exclusion des Juifs. Pour les Samaritains, le Canon sacré se compose exclusivement du Pentateuque. Le reste de la Bible ne compte pas pour eux; le Livre de Josué lui-même, malgré le nom cher à leurs yeux sous lequel il s'abrite, n'a pas trouvé grâce devant leur parti pris. Franchement, c'est clore bientôt les annales de l'histoire, car le temps a marché depuis la mort de Moïse et, au dire même des Samaritains — qui n'admettent pas, bien entendu, la version juive d'après laquelle ils ne seraient qu'une colonie de Cuthéens idolâtres établis par Salmanazar dans le pays de Samarie et convertis sur le tard au judaïsme — leurs destinées auraient véritablement commencé avec Josué et l'institution par celui-ci du sanctuaire du Garizim. De là, la nécessité pour eux de remédier aux inconvénients de cette intransigeance exégétique et de reprendre, sous forme de documents profanes, au point où ils l'avaient arrêté, le récit des faits concernant leur existence et leur développement à travers les siècles. Ce n'est, du reste, qu'à la dernière heure qu'ils ont senti cette nécessité, et l'expédient employé par eux est assez misérable, à en juger par les quelques essais historiques d'origine samaritaine connus jusqu'ici, essais informes qui n'ont avec l'histoire véritable que de lointains rapports. C'est d'abord un *Livre de Josué*, rédigé en arabe au XIII^e siècle; puis une chronique, également en arabe, composée au XIV^e par un certain Aboul-Fath; enfin, une autre chronique intitulée *Tôldeh*, celle-ci en samaritain fortement imprégné d'arabe, donnant, avec ça et là quelques événements con-

appellation qu'ils se donnaient à eux-mêmes : et év *Sidqan*; *Naharwan*, les Sidoniens de Sichem. »

nexes, la liste des grands prêtres jusqu'en l'an 1273 de l'Hégire (1856 J.-C.).

A ces trois documents déjà publiés nous pouvons en ajouter aujourd'hui un quatrième, qui leur ressemble fort tant par la pauvreté du contenu que par la similitude de la matière mise en œuvre. C'est une chronique sans titre, trouvée récemment à Naplouse par M. E.-N. Adler, qui a pu en faire prendre une copie et une transcription en caractères hébreux cursifs par un Juif allemand de Jérusalem.

La langue est de l'hébreu d'une platitude remarquable, mêlée de mots samaritains et plein d'arabismes. Assisté de M. Seligsohn, M. Adler nous en donne le texte accompagné d'une traduction française et de notes explicatives¹. Le cadre est aussi vaste qu'on peut le souhaiter, puisque la chronique commence à Adam pour s'arrêter en l'an 1900 de notre ère. Malheureusement le tableau est loin de répondre à l'ampleur du cadre. L'auteur ou les auteurs qui y ont mis successivement la main ont largement usé de la chronique d'Aboul-Fath et de la *Tôldeh*, en même temps qu'ils devaient puiser à quelques autres sources inconnues d'où dérivent ces deux dernières chroniques. Rien n'est plus propre à montrer combien borné a toujours dû être l'horizon de ces pauvres Samaritains, hypnotisés par la vue de leur mont sacré du Garizim, que cette suite de récits décousus où ils n'arrivent même pas à nous présenter une image un peu nette et continue de leur histoire personnelle, et où les rares faits qu'ils ont pu saisir de l'histoire générale sont presque toujours défigurés par les plus étranges distorsions chronologiques et onomatologiques. Néanmoins, nous savons encore si peu de choses sur ce petit coin d'humanité qu'il convient d'accueillir avec empressement le nouveau document offert à notre curiosité, et que la critique ne doit pas considérer comme au-dessous d'elle

1. *Une nouvelle Chronique samaritaine, texte samaritain transcrit et édité pour la première fois, avec une traduction française*, par Elkan-Nathan Adler et M. Seligsohn, 116, p. in-8. Paris, librairie Durlacher, 1903.

de le soumettre à un examen sérieux. C'est ce que je voudrais faire en essayant d'élucider une série de points obscurs qui se présentent à la lecture et constituent autant de petits problèmes posés à la sagacité de l'historien.

II

— *Bayoul*. [P. 5.] La ville de « Bayoul l'inférieure » semble être considérée comme synonyme de Hébron. Je doute fort que la leçon בעיול ait quelque chose à faire avec la Qiriat Baal de Josué, xv, 60, comme le supposent les éditeurs. J'y verrais plutôt une mauvaise lecture d'un texte arabe primitif : *بيول* = *بيون*, et je rapprocherais بيت عيون ou بيت عينون, nom d'un ancien quartier de Hébron¹. Quant au mot *בזתא* « inférieur », qui est joint au nom de la ville, c'est peut-être tout simplement une glose marginale qui s'est glissée dans le texte, l'adverbe « infra », indiquant que ce synonyme toponymique se trouve répété, comme il l'est effectivement, deux lignes « plus bas ».

— *Le philosophe Zénon*. [P. 33.] L'énigmatique philosophe *Lazan*, mentionné avec Hippocrate et Démocrite, ne serait-il pas *Zénon* : זנון, décalqué maladroitement sur quelque graphie arabe : *لازن* = *زانون*? La façon seule dont est écrit le nom d'Hippocrate (בקרס) suffit à révéler que ces noms ont été puisés réellement à une source arabe. Pour l'association significative des trois personnages qui les portent, cf. Eusèbe, *Chron. canon.*, éd. Zohrab, p. 340.

— *Philippe Arrhidée*. [P. 38.] « Un roi philosophe frère du roi Alexandre, nommé Ptolémée ». Il faut certainement lire et comprendre ici, comme l'avait déjà fait Vilmar² dans le passage correspondant de la chronique d'Aboul-Fath : « un roi *Philippe* (فيلسوف) ». Il s'agit de Philippe Arrhidée, confondu avec Ptolémée. La comparaison du passage d'Eutychius, d'où sans

1. Voir mes *Archaeological Researches in Palestine*, t. II, p. 463.

2. Vilmar, *Abulfatâ Annalen samaritanâ*, p. lxxii et 93.

doute ceux-ci sont dérivés plus ou moins directement, le montre à l'évidence : « Après Alexandre régna son frère appelé *Philippe* (فيلبس) et surnommé *Ptolémée Arrhidée* (بطليموس و اريداوس) ». La confusion avec Ptolémée est, comme on le voit, déjà chez Eutychius¹.

Je ne serais pas surpris qu'il y ait eu quelque méprise du même genre au sujet de l'officier *Herodios* qui joue un rôle dans la suite des deux récits samaritains. Vilmar et M. Israel Lévi veulent y reconnaître *Héliodore*, le fameux violateur du temple de Jérusalem. Sans doute, l'anachronisme et l'ectopisme seraient admissibles à la rigueur; ces chroniqueurs samaritains nous en font voir, sous ce rapport, de toutes les couleurs. Pourtant, je croirais plus volontiers que ce nom, qui est écrit littéralement *Ordôs* (אורדוס et *Oródôs* (اورودوس), a été suscité par celui de *Arrhidée* qui, comme on l'a vu, figure dans le récit même d'Eutychius sous la forme *Aridôs* (اريدوس), et qui, d'autre part, manque à sa place normale dans les récits samaritains correspondants.

— *Hérode nabatéen*. [P. 44.] « Hérode était un bâtard (איש פסול) et il détestait tous les Israélites, tant samaritains que juifs ». Cette tradition pourrait être une confirmation indirecte de l'origine arabo-nabatéenne que, sur d'autres indices, j'ai été conduit à attribuer à Hérode², si l'on en rapproche celle dont j'ai parlé autrefois³ à propos de l'étymologie populaire de *Nabâtes* qui, selon Eustathe, signifierait « né de l'adultère » (ἐξ ἀποχαιζου γένόμενος). Il n'est pas impossible d'ailleurs, que la naissance de la légende ait été favorisée par quelque jeu de mot visant arbitrairement l'étymologie du nom même du père d'Hérode, 'Αντίπατρος.

— *Césarée et Vespasien*. [P. 42, cf. p. 4.] Réédification, par Vespasien, de la ville de Césarée, ancienne fondation de Seth.

1. Eutychius, *Annales*, II, p. 294-297.

2. *Recueil d'Archéologie orientale*, t. III, p. 348.

3. *Ibid.*, t. IV, p. 252.

A ce propos, il eût été bon de corriger, puisque les éditeurs le citaient, le passage de la *Tollideh*¹, correspondant à celui-ci en même temps qu'à celui d'Aboul Fath (p. 108) et concernant la même ville. M. Neubauer, l'éditeur de la *Tollideh*, a traduit :

Vespasianus... qui détruisit Dora (Daron), qui est Césarée, ville bâtie par Sbeith; il avait arrêté l'eau par des constructions, de sorte qu'elle inonda la ville. Il l'appela Daron en l'honneur de son fils.

Il ne s'agit pas de « destruction », mais, au contraire, de « reconstruction ». Le texte samaritain de la *Tollideh* porte, en effet :

יחדש = (جدد بنیان قیاریه : Aboul-Fath : * جدد = *Nouvelle chron.*) « renouveler ». De plus, au lieu de cette inondation extraordinaire qui aurait consommé la ruine de la ville, il faut entendre tout simplement la construction d'un aqueduc. Le texte d'Aboul-Fath ne laisse aucun doute à cet égard :

وحبس المياه بالبناء الى حين دخلت الى وسط المدينة

Et il capta les eaux à l'aide d'une construction de manière à les amener jusqu'au milieu de la ville.

Tel est le sens qu'il faut attribuer aussi à la phrase samaritaine que M. Neubauer a si malheureusement rendue et qui se superpose presque mot pour mot² à la phrase arabe :

והבש נהרי סיה בבנאי עד עלל סיה לגו סדניה

Littéralement :

Et il capta les cours d'eau par des constructions de manière à ce que les eaux arrivassent jusqu'au milieu de la ville.

L'expression rappelle d'une façon frappante celles employées par les textes grec, latin et hébreu de l'*Écclésiastique* (xlviii, 19), mentionnant l'exécution de l'aqueduc de Siloé à Jérusalem par le roi Ezéchias³.

1. Neubauer, *Journal asiatique*, 1869, déc., p. 439 (p. 402, texte).

2. « Il réédifia, il fonda à nouveau Césarée. »

3. Remarquer notamment חבש = حبس « emprisonner », c'est-à-dire « capter ». Le sens est confirmé par l'addition dans le texte samaritain, du verbe עד « arrêter ». Cf. Job, xiv, 4 : יעצר במים.

4. J'aurai à examiner plus loin ces textes à un autre point de vue.

Les éditeurs supposent que la ville en question n'est pas la Césarée de la côte, la métropole de la Palestine romaine, mais son homonyme, la Césarée Philippe, autrement dit Paneas, aujourd'hui Baniâs, au pied de l'Hermon. J'en doute fort, et cela pour plusieurs raisons.

D'abord, à l'époque à laquelle peuvent remonter nos chroniques ou leurs sources, le nom de Césarée avait disparu de la tradition onomastique pour faire place à celui de Paneas; il n'était plus en usage que pour la Césarée¹ maritime.

D'autre part, la « construction » attribuée à Vespasien ne s'expliquerait pas historiquement s'il s'agissait de Paneas. Elle s'explique, au contraire, fort bien s'il s'agit de la Césarée maritime, cet empereur l'ayant en effet fondée à nouveau sous forme de colonie, comme nous l'apprend Pline² :

Stratonis turris, eadem Casarea, ab Herode rege condita; nunc colonia prima Flavia, a Vespasiano imperatore deducta.

Le dire de Pline est pleinement confirmé par les légendes latines des monnaies coloniales de Césarée³ où cette ville est désignée sous le nom de *Colonia prima Flavia Casarea*.

Les éditeurs de la chronique se sont appuyés pour leur identification avec Césarée Philippe sur le passage (p. 4) où il est dit que le patriarche Seth construisit deux villes : la première qu'il appela שֵׁט (Seth), la seconde qu'il appela Damas. Il est certain, par le rapprochement avec le second passage, où la fondation fabuleuse de Seth s'applique expressément à la Césarée en litige, qu'ici aussi nous avons affaire à cette même Césarée, quelle qu'elle soit. Mais le nom de *Philippe* qu'ont cru lire les éditeurs est le produit d'une correction arbitraire, comme le montre le jeu des parenthèses et crochets dans leur transcription. Si on la débarrasse de cet appareil critique, la graphie du manuscrit

1. C'est, comme on le sait, Hérode qui donna ce nom à la ville en l'honneur d'Auguste. Elle s'appelait antérieurement la Tour de Straton.

2. *Hist. nat.*, V. Cf. Ulpianus, *de Censibus*, l. I, et Paulus, *idem*, l. II, § 7, qui donnent quelques détails sur les privilèges successivement accordés aux colons de Césarée, par Vespasien et par Titus.

3. Cf. de Sauley, *Nom. de la Terre-Sainte*, p. 120 et suiv.

semble être, en réalité : צילונה. Je proposerais, dès lors, une correction toute différente. Comme toujours dans cette chronique, il faut, à travers le texte samaritain, considérer un texte arabe primitif sous-jacent; soit, ici : *فلونة*. Faisons abstraction des points diacritiques, ainsi qu'il convient chaque fois qu'il s'agit de mots étrangers transcrits en arabe. Nous obtenons *فلوة*, ce qui nous conduit aisément à *قلوة* = *Flavia*, c'est-à-dire au nom même donné par Vespasien à sa colonie de Césarée maritime : *Flavia Caesarea*.

Enfin, dans ces conditions, les passages de la *Tóltideh* et d'Aboul-Fath relatif à la construction de l'aqueduc de Césarée s'expliquent à merveille. Cet aqueduc, c'est celui dont on voit encore les restes grandioses, aujourd'hui ensablés, et qui amenait à Césarée maritime les eaux captées à la hauteur de Sabbârin, à une quinzaine de kilomètres, à vol d'oiseau, dans le nord-est².

Pour ce qui est de l'attribution légendaire de la fondation de Césarée au patriarche Seth, elle repose peut-être sur une allusion au nom de *Migdal Ched* « la forteresse de Ched », sous lequel la ville de Césarée est quelquefois désignée dans les Talmuds³.

1. Ou, si l'on préfère : *فلود* = *فلود*.

2. Voir la description détaillée dans les *Memoirs du Survey of Western Palestine* (t. II, p. 18-23). L'aqueduc a un développement total de 8 milles anglais. Un second aqueduc antique long de 3 milles amenait, en outre, à Césarée les eaux du Zerqâ, ou fleuve des Crocodiles, au nord de la ville. À propos de ce dernier fleuve et du nom caractéristique qu'il porte, je signalerai un fait qui, s'il est confirmé, trancherait définitivement une question très controversée : celle de l'existence positive du crocodile en Palestine et, en particulier, au Nahr Zerqâ. D'après une information publiée dans le n° 4-5 des *Mittheilungen und Nachrichten* 1902, du Palästina-Verein, on aurait enfin réussi à tuer tout récemment dans ce fleuve un crocodile mesurant 3^m,20 de longueur. Malheureusement on n'en aurait conservé que la peau. C'est regrettable, car il serait d'une très grande importance de procéder à une étude anatomique minutieuse. En effet, le crocodile a été importé d'Égypte sur ce point de la Palestine il y a plus de deux mille ans, pour des motifs religieux. Il y aurait lieu de vérifier si, pendant ce laps de temps appréciable, l'espèce transplantée dans un milieu si différent a subi des modifications : si légères qu'elles fussent, elles auraient une valeur considérable pour la théorie du transformisme.

3. Cf. Neubauer, *Geogr. du Talmud*, p. 14 et 92. Cf. *Migdal et népyos* (Στάτονος).

Un point reste encore à éclaircir dans cette question assez complexe. La *Tôldeh* (*loc. cit.*) dit que Vespasien « réédifia *Daroïn* qui est Césarée, et qu'il l'appela ainsi du nom de son fils ». Aboul-Fath reproduit textuellement le second membre de phrase. M. Neubauer a supposé que *Daroïn* était la transcription de *Dora*, l'antique *Dôr* phénicienne, aujourd'hui Tantoura, à une douzaine de kilomètres au nord de Césarée. Sans doute, une confusion entre les deux villes voisines ne serait pas impossible. Mais, de toute façon, quel rapport peut-il y avoir entre Titus et ce prétendu *Daroïn* « fils de Vespasien » ? La réponse à la question se cache peut-être dans quelque correction à faire aux graphies suspectes דרון et درون. Je ne la vois pas, pour le moment. Je ne puis croire à une déformation du nom de *Néron* (نرون) : il apparaît bien sur plusieurs monnaies de notre Césarée¹, mais ce n'est pas là une raison suffisante. Peut-être faut-il corriger والده en ولده chez Aboul-Fath², et par suite — le samaritain dépendant de l'arabe — ברדה en אבוי dans la *Tôldeh*. Cela donnerait : « il l'appela du nom de son père », au lieu de « son fils ». Il faudrait entendre par là le *gentilice* de Vespasien : *Flavius*. Or nous avons vu que notre nouvelle chronique semble justement donner à Césarée ce nom de *Flavia*, qu'elle a d'ailleurs réellement porté : *Flavia Cesarea* ; d'autre part, il est à remarquer qu'elle omet complètement ce nom de *Daron* si fort embarrassant.

— *La chaste Suzanne*. [P. 42-44.] L'histoire de la fille du grand prêtre Amran et des deux ermites samaritains du mont Garizim, déformation évidente de celle de Suzanne et des vieillards, est encore vivante dans la tradition locale. Je l'ai recueillie³ de la bouche d'indigènes à Naplouse même, en 1874, y compris l'épisode si curieux du petit garçon tirant d'embarras le tribunal chargé de juger la jeune fille victime d'une fausse accusation ;

1. De Sauley, *op. cit.*, p. 116. On pourrait réclamer, dans ce cas, l'argument en faveur de Césarée-Philippe, cette ville ayant, à un certain moment, reçu le nom de *Neronias*.

2. Cf. l'observation faite plus loin, p. 99, note 99.

3. Clermont-Ganneau, *Archæological Researches in Palestine*, t. II, p. 327.

elle est localisée au lieu dit 'Oyoûn Sârin conformément au récit, plus détaillé, d'Aboul-Fath (*op. cit.*, p. 142)¹.

— *Le sanctuaire romain de Jérusalem*. [P. 46.] La « maison sur quatre colonnes », que Hadrien fait construire à Jérusalem sur l'emplacement du Temple, rappelle à la fois le *τετρακόμνον*, élevé par cet empereur selon le *Chronicon paschale* (I, 474), et le temple (tétrastyle ?) de Jupiter Capitolin édifié sur le Saint des Saints. Quant aux deux « images » qui y étaient placées « au nom de Manassé et d'Ephraïm » selon Aboul-Fath et le *Livre de Josué*, elles sont à rapprocher des deux statues impériales vues encore en place par le pèlerin de Bordeaux (éd. Gelzer, p. 22, 5) non loin du « lapis pertusus » vénéré par les Juifs, statues qu'il attribue l'une et l'autre à Hadrien².

— *Le temple de « Saphis »*. [P. 46.] Le « temple de Saphis, construit par Hadrien auprès du mont Garizim ». Je doute qu'il s'agisse, comme l'affirment les éditeurs, d'un temple de Jupiter *Sospes*. L'acclimatation en pareil lieu de ce vocable si foncièrement romain n'est guère vraisemblable. Les graphies du nom suspect sont : ספס (Nouvelle chronique); سفس et سفيس (Aboul-Fath), سفيس (Livre de Josué³). Juynboll, l'éditeur du *Livre de Josué*,

1. Il l'appelle Sârin, et *Bar Sârin*. C'est la *Qiriat has-Sirin*, ou plutôt *has-Sirin*, de la *Tellideh* (p. 413), que M. Neubauer identifie à tort avec *Zer'in*. Le lieu, qui était le théâtre des exécutions capitales, est encore montré par la tradition dans les environs immédiats de Naplouse.

2. L'une des statues était celle de Hadrien, l'autre celle d'Antonin, selon saint Jérôme.

3. *Livre de Josué*, p. 50. Là, il est dit qu'Hadrien construisait le sanctuaire (à lire peut-être *قبة*, comme plus loin, au lieu de *قرية*), sur la montagne sacrée même, et au nom de son père *Sos*: على اسم والده سوس. Dans ce passage, la confusion semble être complète, *Sos* étant présenté comme le propre père de Hadrien. C'est à se demander, abstraction faite de ce nom énigmatique, si l'auteur n'aurait pas mêlé l'histoire de Titus ou de Domitien à celle de Hadrien, et fait allusion au surnom de *Flavia* que Nespôis a officiellement porté comme Césarée, ainsi que nous le montrent les témoignages numismatiques (impériales grecques de Domitien et peut-être même de Titus; avec ère locale de 72 J.-C., cf. de Sauloy, *op. cit.*, pp. 244-245). On remarquera, dans ce cas, à propos de la conjecture émise plus haut (p. 93), l'emploi de l'expression *على اسم والده* « au nom de son père », visant le gentilice *Flavius*.

lisaient *Saguros*, qui serait selon lui, une mauvaise transcription de *Kaisarus*. Il pensait aussi à une déformation de *sacrum*. Ces conjectures ne paraissent guère meilleures que celle de *Nospes*. Je proposerais de lire *Sarapis*, en prenant la moyenne des diverses formes arabes qui convergent vers une forme première : سرفيس devenue, par la métathèse si fréquente de *r* : سرفيس. Le Jupiter Sarapis figure fréquemment sur les monnaies romaines frappées à Neapolis¹.

— *Les purifications samaritaines*. [P. 47.] — Notre chronique, Aboul-Fath et le *Livre de Josué* diffèrent sensiblement dans le récit des faits qui auraient motivé les représailles de Hadrien contre les Samaritains. Le second document, mêlant des moines et des évêques à l'affaire, semble faire confusion avec les sanglantes émeutes de Neapolis sous les empereurs byzantins. Le *Livre de Josué* (p. 50-51) est le seul à donner un détail fort curieux, qui n'a pas encore été, que je sache, relevé comme il le mérite. Après le départ de Hadrien les Samaritains auraient « purifié les divers endroits où il avait passé », ce qui motiva, assure-t-il, la fureur de l'empereur. Ces purifications consistaient à allumer du feu dans tous ces endroits, conformément à un usage qui n'avait rien de personnellement hostile ou offensant pour l'empereur, et qui veut que les Samaritains brûlent ainsi les traces de tout étranger. Telle est textuellement l'explication mise par l'auteur dans la bouche même d'un Samaritain essayant de calmer Hadrien. Or, elle se trouve concorder de la façon la plus topique avec une observation faite sur le vif par un vieux pèlerin chrétien du VI^e siècle. Antonin de Plaisance² dit qu'en traversant avec ses compagnons, la campagne, les villes et bourgs de la Samarie, il voyait les habitants samaritains allumer

1. On aurait pu penser aussi à une mauvaise transcription de *Técoroc*, le dieu suprême qui avait un sanctuaire sur le mont Garzim (Dion Cassius, *xt*, 12; cf. Damascius). Mais la conjecture s'accorderait moins bien avec les données graphiques du problème.

2. Geyer, *Itinera hierosol.*, p. 161.

aussitôt de la paille partout où ils passaient, pour brûler leurs traces aussi bien que celles des Juifs :

Descendentes per campestria, ciuitates heu uicos Samaritanorum; et per plateas, unde transiimus sine nos, que iudat, cum paucis (sic) vestigia nostra incendentes; tanta illis est execratio utrisque.

— *Antonin le Pieux et les Samaritains*. [P. 48.] A l'appui de ce que dit la Chronique sur la bienveillance d'Antonin le Pieux envers les Samaritains, je rappellerai une dédicace grecque en l'honneur de cet empereur, trouvé à Naplouse même, et donnée dans mes *Archæological Researches in Palestine*, t. II, p. 324.

— *Claude Ptolémée*. [P. 49.] Ptolémée « le Chaldéen » (il s'agit du géographe). Il faut corriger מלודי d'abord en מלודי¹, qui est déjà une mauvaise leçon (الملودي) d'Aboul-Fath (p. 118); puis, מלודי en מלודי = القلودي (القلودي), qui est la bonne leçon de celui-ci. C'est Ptolémée « Claude » à Κλαύδιος.

Un des manuscrits d'Aboul-Fath a aussi la mauvaise leçon قلودي, forme qui se retrouve dans le titre même de certaines traductions arabes du célèbre géographe, où elle a donné naissance à une autre erreur qui, pendant longtemps, a été prise pour argent comptant : à savoir que Ptolémée serait originaire de « Péluse » (*Pheludiensis* = *Phelusensis*).

— *L'Aigle de Neapolis*. [P. 63.] La légende de l'oiseau magique en airain* que les Romains avaient placé sur le mont Garizim comme un talisman contre les entreprises des Samaritains, n'a qu'un rapport bien lointain avec « la légende de Rome » que les éditeurs citent ainsi sans plus d'explication. Je suppose qu'ils visent par là la grive fantastique en bronze dont parle Mas'oudi (*Prairies d'or*, IV, p. 94). Un rapprochement bien plus topique me semble devoir être fait avec l'aigle aux ailes

1. Au rapprochement avec Aboul-Fath, pp. 139-143, fait par les éditeurs, il faut ajouter celui du Livre de Josué, pp. 52 et 54.

2. Le changement du *son* en *yod* doit être mis au compte du transcritteur juif moderne. Cette faute est fréquente tout le long du texte de la nouvelle chronique.

employées accompagnant la figuration de la montagne sainte sur une série de monnaies coloniales frappées à Neapolis. La légende paraît avoir été empruntée à quelque source grecque. C'est ce que donne à croire le cri poussé par l'oiseau : « Hébreu ! », avec sa forme hybride עבריוס , transcription de Ἑβραῖος , avec maintien de la désinence hellénique.

— *Le roi Balsamis*. [P. 71.] Le « Roi Balsamis » n'est peut-être autre que l'empereur Valens, comme l'avait supposé déjà Vilmar (*op. cit.*, p. lxxiii). Un indice qu'on peut faire valoir en faveur de cette conjecture, c'est une petite phrase qu'ajoute Aboul-Fath (p. 163), disant que les deux personnages samaritains en cause avaient appris que le roi « passait dans le pays ». Valens, nous le savons, a fait en Syrie, notamment à Antioche et à Hiérapolis, des séjours fréquents et prolongés. Les transcriptions samaritaine et arabe du nom, avec leurs variantes, peuvent dériver graphiquement de Βάλλης , forme grecque du nom de *Valens*.

— *Théodose II*. [P. 72.] Le roi Théodose, qui fit réunir le concile d'Éphèse, est, sans conteste, Théodose II. Il n'est pas désigné, semble-t-il à première vue, sous le titre de roi, mais sous celui, tout à fait exceptionnel, de « juge, suffète », auquel il faudrait, selon les éditeurs, attribuer ici le sens de « roi ». Je ne crois pas. Voici le texte : $\text{בצו באת השופט תאודוסיוס}$ « sur l'ordre le *chôphet* Theodosios ». Le mot באת est incompréhensible et a été laissé de côté par les traducteurs ; il doit être corrigé, à mon avis, en מלך « roi » ; la faute est née d'une mauvaise lecture de l'arabe ملك (مات, مات). Dans ces conditions *Chôphet* devient un simple surnom de Théodose II (destiné à le distinguer de Théodose I^{er}) et il faut lire et comprendre : « Sur l'ordre du roi *chôphet* Theodosios. » Deux explications en sont possibles. Ou bien c'est une allusion à la rédaction, faite par son ordre, du recueil juridique portant son nom, le *Codex Theodosianus* ; ou bien, il faut don-

t. Aboul-Fath, p. 144 ; *Œuvre de Josué*, p. 34 ; cf. p. 52.

ner au mot סופר , comme le fait déjà la version samaritaine du *Deutéronome* (xxi, 2)¹, et aussi la version syriaque, le sens de סופר , סופ « scribe », et y voir un équivalent du surnom de « Calligraphe » qu'avait reçu Théodose II.

— *Le roi Escophatus.* (P. 72.) Le roi « Escophatus » ne saurait, à aucun titre, correspondre à l'empereur Léon I^{er}, auquel pensent les éditeurs. Si l'on applique au pied de la lettre la donnée chronologique expressément formulée un peu plus loin par l'auteur (p. 75), soit 123 ans avant la fondation de l'Eglise de la Vierge sur le mont Garizim par l'empereur Zénon (484 J.-C.)², on est reporté au règne de l'empereur Julien (361-363). Serait-ce le nom de celui-ci, ou plutôt son surnom péjoratif Ἀποκρίτης , qui se cache sous ce nom étrangement défiguré ? Sans doute, l'emploi d'un tel surnom est fait pour surprendre. Cela tient peut-être à ce que le renseignement est puisé dans quelque source chrétienne. A moins qu'on ne préfère, avec Vilmar (*op. cit.*, p. lxxii) voir dans cet Escophatus un simple gouverneur. Aboul-Fath (p. 168) dit qu'il était « sultan du pays » (سلطان الارض). Cette expression insolite pourrait être invoquée en faveur de cette façon de voir. Il est vrai que, dans la suite du récit, le personnage est qualifié expressément de « roi » (*malik*), comme dans la nouvelle chronique. En tout cas, il est peu probable que *Escophatus* soit une corruption de Ἀποκρίτης , comme Vilmar en émet l'idée, du reste, avec hésitation.

Les portes d'airain, qui jouent un grand rôle dans cet épisode, transportées du temple de Jérusalem à Neapolis par Hadrien et utilisées plus tard par les Samaritains, avec l'assentiment final

1. La version grecque des Septante, également : γραμματιστής .

2. Muralt, *Essai de chronol. byz.*, I, p. 102.

3. Variantes : ΟΥΣΕΠΩΝ , ΟΥΣΕΠΩΝ ; dans cette dernière, le changement du *ω* en *ο* est peut-être tout bonnement le fait du transcritteur juif moderne. Livre de Joie, p. 107 : $\text{اسفاطوس, سفاطوس, سفاطوس}$. Le surnom de Julien l'Apostat est transcrit ordinairement en arabe البرباط (Mas'ûdi, *Précis d'or.*, I, II, p. 322). Il faudrait admettre ici, pour rendre compte des éléments graphiques, une transcription primitive اسفاطوس .

du roi Escophatus, dans la construction de leur synagogue, pourraient être, si tant est que cette tradition ait quelque fondement historique, les fameuses portes de Nicanor, dont j'ai eu occasion de parler récemment¹, à propos d'une découverte du plus haut intérêt faite de Jérusalem. En tout cas, l'autorisation accordée par Escophatus répondrait bien à ce que nous savons du caractère politique de Julien.

— *Le chef samaritain Youstasas.* (Pl. 74.) — Il est fâcheux que la nouvelle chronique ne mentionne que d'un mot la guerre entre Samaritains et Chrétiens qui eut lieu sous l'empereur Marcien. Aboul-Fathi (p. 170) donne au moins quelques détails, assez fantastiques, du reste. Je relève dans son récit un nom dont l'intérêt semble avoir échappé à Vilmar, car il n'en parle pas dans son introduction; c'est celui du héros samaritain *Youstiya* (يوسطيه)², qui rappelle d'une façon frappante le nom *Youstiaz*, *Youstiaz*, donné par les chroniqueurs byzantins au chef de l'insurrection.

— *Mahomet et les Samaritains.* (P. 78.) A propos de la charte de garantie obtenue de Mahomet par l'envoyé samaritain Zahar Sarmasa, les éditeurs font remarquer que, d'après la *Töldeh* (p. 443), celui-ci n'aurait pas, au contraire, réussi à faire de traité. Ils se sont laissés égarer par une traduction inexacte proposée, d'ailleurs, avec hésitation, par M. Neubauer : « il ne put pas arriver à faire une alliance avec lui (?) ». Le samaritain porte : ܐܠܐ ܡܢ, la version arabe correspondante : لا آمن. Il faut lire آمن, à la IV^e forme, comme le montre l'orthographe samaritaine, et comprendre : « il ne crut pas en lui (comme prophète) ». En effet, Aboul-Fathi (p. 174) raconte que les deux envoyés, chrétien et juif, qui étaient en compagnie de l'envoyé samaritain, se convertirent à l'islamisme; il n'en fut pas de même de celui-ci, ce qui ne l'empêcha pas, du reste, d'obtenir sa charte.

1. *Raueil d'archéologie orientale*, t. V, p. 334-340 (cf. pl. VII).

2. Peut-être faut-il corriger يوسطيه.

3. Cf. Michel le Syrien, édit. Chabot, II, p. 148 : *Justus*,

C'est ce qu'a voulu dire la *Tôldeh*. La preuve en est que, plus loin (p. 433), dans un passage qui a échappé à l'attention des éditeurs, peut-être parce qu'il n'est pas à sa place chronologique, elle dit formellement que l'envoyé samaritain réussit à obtenir de Mahomet la convention demandée.

— *Le calife Abou Bekr*. [P. 79.] Le surnom de 'Atid (עֲתִיד) porté par le calife Abou Bekr, n'est pas à rétablir en 'Abdallah, comme le croient les éditeurs, supposant à tort « une confusion entre le א et le ע », laquelle d'ailleurs n'expliquerait rien en l'espèce. Il faut corriger עֲתִיד, 'Atiq; la confusion est née, comme toujours, d'une mauvaise graphie arabe عتيق = عتيق. Sur ce surnom d'Abou Bekr, bien connu, cf., entre autres, Mas'oudi, *Prairies d'or*, IV, p. 177.

— *La prophétesse Sidjah*. [P. 80.] La fameuse prophétesse hétérodoxe, et devineresse, des premiers temps de l'Islam, Sidjah, n'était pas « de la tribu Robé'a », mais de la tribu de Yarboû¹. Il faut donc garder la leçon du texte, qui est irréprochable : *اليروبية* = *Al-Yaroubia*.

— *Hermel*. [P. 82.] « Près de cette ville (Emèse) étaient situés les villages de Ribla et de Ramla, et dans ce dernier était élevé, sur une colline, un ancien édifice dont les pierres étaient recouvertes d'images ». Au lieu de *Ramla* — semblant indiquer que les éditeurs ont compris la ville de Ramlé de Palestine, dont il sera question plus bas (p. 83) — lire *Hermel* (חֶרְמֵל); le *hé* est une radicale et non l'article : = *هرملي*. Le monument est celui dont on voit encore aujourd'hui les restes remarquables à Qamou'at el-Hermel, au sud-ouest de Ribla. On en trouvera une description détaillée dans la *Mission de Phénicie* de Renan, pp. 117 et 182.

1. On y trouvera deux explications étymologiques de ce surnom : soit « préservé » (du feu de l'enfer); soit « noble » (par sa ligne maternelle). Peut-être le véritable sens est-il « l'ancien ».

2. La « gerboise », nom de clan bien propre à faire le bonheur de l'école totémiste.

3. Cf. Mas'oudi, *Tanbih*, éd. de Goeje, p. 285.

— *l'imâm el-Aouzâ'i*. [P. 83.] Sur ce célèbre cadî, ou plutôt imâm, de Damas, contemporain de la première conquête de la Syrie par les Arabes, voir l'*Histoire de Beyrouth* par Sâleh ben Yahya¹. Le nom est à corriger Abou 'Amr 'Abd er Rahmân el-Aouzâ'i. La date de sa mort, 475 de l'hégire, est à rectifier en 457. *Hantouds* (et non *Hantousoh*; חנודס) est un petit village des environs de Beyrouth (au sud-sud-ouest), où l'on vénère encore aujourd'hui le tombeau du personnage (*Ouéli el-Aouzâ'i*).

— *Le Haram de Jérusalem*. [P. 84.] La construction de la « mosquée à Jérusalem » est attribuée (à tort, d'ailleurs) au khalife Ouâlid. Il s'agit, non de la mosquée El-Aksa, comme le supposent les éditeurs, mais de la Sakhra (construite, en réalité, par 'Abd el-Melik); c'est ce qui semble résulter de l'expression employée : חרם אלהים doit désigner la montagne sacrée avec la Roche Sainte et אלהים = الحرم « le Haram ».

— *Ramlé Filastîn*. [P. 93.] « La ville de Caston qui est la même que Ramla ». Qu'est-ce que ce nom invraisemblable de *Caston*, קסטון? Je propose de corriger : פלסטין *Philastîn*, qui est, en effet, une dénomination fréquente de Ramlé² chez les anciens auteurs arabes, cette ville étant considérée comme la capitale de la province de *Filastîn*, autrement dit *Palestine*. La faute, d'ordre paléographique, s'est produite, non pas dans l'écriture samaritaine, mais dans l'écriture arabe. Il faut, pour s'en rendre compte, opérer sur la graphie فلسطين, laquelle est devenue par une série de mauvaises lectures : فلسطين, فلسطين, فلسطين et, finalement, קסטון. Déjà, une altération du même genre s'était produite, pour ce nom, dans le passage correspondant de la *Tôldêh* (*op. cit.*, p. 408) : פלסטון *Phlâstôn*; mais là nous en sommes seulement au premier stade de la corruption, et M. Neubauer (*op. cit.*, p. 447) n'avait pas eu de peine à recon-

1. Edit. Cheikh, p. 24. Cf. aussi Sauvaire, *Deser. de Damas*, Journ. asiat., 1895, II, p. 149 et 480.

2. Cf., entre autres, le *Seferudine* de Nâserâ-Khosrau (éd. Schefer, texte persan, p. 19 : « En Syrie et en Occident on donne à cette ville de Ramla le nom Filastîn »).

naître qu'il ne pouvait s'agir que de Ramlé de Palestine¹. Cette communion dans l'erreur montre à l'évidence l'étroite dépendance de la *Toldideh* et de notre chronique.

— *Arqa*. [P. 94.] La ville de *Arok* (ארק), enlevée par les Croisés aux Musulmans avec celle de Tripoli, ne saurait être, comme le supposent les éditeurs, identique avec le village de *Akura*, mentionné plus loin². C'est, sans contredit, *Arqa*, la Césarée du Liban, au nord-est et non loin de Tripoli.

— *Bazuca*. [P. 95.] « Bazuca le Zaidanite ». En comparant les diverses leçons : באזוקה הודן (*Chronique*), באזוקה ודנה, باروق (*Toldideh*, p. 409), et en tablant sur une graphie arabe, on pourrait soupçonner ici le nom corrompu de quelque général d'origine turque au service des Atabeks de Damas. Peut-être *Yarouq*.... (ياروق)?

— *La Mahkama*. [P. 97.] « La place du jugement » (משפט); plutôt « de la Mahkama », ou tribunal musulman. C'est certainement avec ce sens que le mot est pris dans un passage de la *Toldideh* (p. 466), où on lit : « tout cela est inscrit dans le משפט des Ismaélites »³, c'est-à-dire « dans les archives de la Mahkama musulmane ».

— *La peuplade des Ghouzz*. [P. 98.] « Un peuple insolent de l'Est vint dans ce pays ». Même traduction de M. Neubauer dans le passage correspondant de la *Toldideh* (*op. cit.*, p. 454). Il ne s'agit sûrement pas de l'invasion des Turcs Seldjoukides au XI^e siècle, ainsi qu'inclinent à le croire les éditeurs. Comme le montrent surabondamment le contexte, et aussi les synchro-

1. Toutefois, sa traduction « en Palestine, qui est Ramlé » n'est qu'un à peu près et semble indiquer qu'il n'a pas pensé à la forme arabe *Filastin* employée comme un véritable nom spécifique de ville. La même expression se retrouve quelques lignes plus bas, même page, et encore p. 409, cette fois avec une nouvelle faute (פילסטין), à moins qu'ici l'omission du *tet* ne soit qu'une coquille typographique.

2. P. 108 : באקורה. C'est le village de *Aqoura*, aux sources du Nahr Ibrahim.

3. Dans la traduction de M. Neubauer, *Meghis* est probablement une esquille pour *Meghis*, *Medhis*; l'équivalent, d'ailleurs, n'est pas tout à fait exact.

nismes de la *Tôldeh*, nous sommes en plein XIII^e siècle. Au lieu de : « peuple insolent », il faut lire : עַזְּ = עַזְּ « le peuple des *Ghouzz* », peuplade turque bien connue. Il s'agit probablement de l'invasion des Khareزمiens en 1244-1247, ou bien des Tartares.

— *Le Tannour*. [P. 99.] « L'eau de Ras-el-Aïn sort d'un four au milieu du champ ». C'est la fameuse source jaillissante, au sud de Tyr. Pour bien comprendre cette expression bizarre, il faut savoir que le mot arabe تَوْر (تور) s'applique d'une façon générique en Syrie aux sources de cette espèce; il est toujours rattaché dans ce cas à une légende relative du déluge¹, laquelle a sa racine dans la sourete 11, 42 du Coran.

— *Le Phare d'Alexandrie*. [P. 99.] La sixième merveille du monde serait « la grotte des Iles d'Antipatros », dont personne n'a jamais ouï parler :

בְּסֵת אֵי אַנְטִיפַטְרוֹס

Les éditeurs se demandent : « s'il ne faut pas lire dans le texte עֵפְסוֹס *Éphèse*, de sorte que le chroniqueur ferait deux merveilles d'une seule ». « Il me paraît beaucoup plus probable qu'il faut chercher dans ce passage, horriblement massacré, la mention du *Phare d'Alexandrie*, la seule des sept merveilles classiques qui manque ici à l'appel. Le mot منارة « phare » aura été lu مضارة « grotte », et celui-ci rendu par בְּסֵת : « le phare de l'île de.... »; on attendrait : « de Pharos ». Peut-être bien doit-on tirer ce nom défiguré des dernières lettres de la graphie, en la rétablissant sous une forme arabe انتياروس, où le jeu des points diacritiques permet toute espèce de combinaisons.

1. Voir mes *Archaeological Researches in Palestine*, t. II, p. 235, 237, 238, 458, 480, 490.

2. En effet, il a déjà mentionné en son rang le temple de l'Artémis d'Ephèse.

3. On pourrait supposer aussi que la faute est le fait du transcritteur juif moderne, בְּסֵת prêtant, en hébreu cursif, à une facile confusion avec פְּסֵת. Pour se prononcer, il faudrait avoir sous les yeux le texte samaritain même.

Peut-être aussi est-ce tout honnêtement une déformation du nom d'*Alexandre* ou d'*Alexandrie*¹.

Au commencement de ce paragraphe, il y a lieu de modifier quelque peu la traduction du passage concernant le colosse² de Rhodes : « les Arabes y bâtirent un grand édifice..., c'est une statue de cuivre, etc... » Le sens paraît être plutôt : « ils y bâtirent de nombreuses constructions. Il y avait (אין) une statue de cuivre, etc. ».

— *Les Qasiyès et les Yéméniyès*. [P. 100.] « Le calife qui s'en empara (du temple samaritain) s'appelait *Yaroā* et descendait des fils de Cainan. Le temple s'appelle jusqu'à nos jours *Yarka*, d'après son nom ». Il ne s'agit pas d'un « calife », mais de quelque gouverneur local (אשר), voire même d'un simple *cheikh* de Naplouse, comme le montre le passage correspondant de la *Tôldeh* (op. cit., p. 442 : אשכנז « l'ancien », الشيخ). Son nom, écrit ארוא, est rendu par la version arabe خضر³, ce qui justifie pleinement l'identification faite par les éditeurs du temple en question avec la mosquée appelée encore de nos jours *Djâmé' el-Khadhra* (« la Verte »). Il me paraît résulter de là que le personnage s'appelait en réalité *Cheikh Khidhr*, et que ארוא (« vert ») n'est qu'une traduction samaritaine de son nom.

Les éditeurs font de ce personnage un descendant des fils du Cainan biblique, ce qui évoque aussitôt une origine fabuleuse bien peu vraisemblable. Le texte porte simplement : ארוא בני קין. A l'accepter tel quel, c'est même à *Cain* et non à *Cainan* que remonterait ce brave cheikh de Naplouse — ce serait encore bien pis comme invraisemblance. Je crois qu'il s'agit tout simplement d'une tribu arabe, les « Beni Q.... ». La graphie ארוא me semble provenir d'une graphie arabe قين, laquelle est elle-

1. En partant d'une graphie primitive אכסנדרוס devenue אמסרוס ?

2. « La colonne » est apparemment une coquille pour « le colosse » (סביל).

3. Le texte donné par M. Neuhauser porte خضر, mais la correction خضر s'impose.

même une corruption de *قيس*. Il faudrait, dès lors, comprendre le tout : « le cheikh Khidhir, des Beni Qais ». Dans toute la Palestine¹, prise au sens le plus large, la population musulmane est divisée en deux grands clans antagonistes : les *Qaisiyès* et les *Yéménisyès*. Cette division traditionnelle, qui s'est traduite et se traduit encore par des conflits souvent aigus, remonte aux origines mêmes de la conquête arabe². Il est fort possible que les « ennemis » du cheikh qui, d'après la suite du récit, vinrent à Naplouse et lui firent subir un cruel supplice³, fussent des ennemis héréditaires, soit un parti du clan adverse, c'est-à-dire des *Yéménisyès*.

— *Beibars*. Le « roi *As-Sahir* », mentionné un peu plus bas (p. 101), est le sultan mamlouk *Edh-Dhaher* (ألكاهر), c'est-à-dire *Beibars*.

— *La montagne de 'Amila*. A noter la survivance du toponyme de « la montagne de 'Amila » (עמילה) = عَمَلَة qui a disparu aujourd'hui de l'usage courant. C'est le massif montagneux, au sud du Djebel Siddiq et du fleuve Kâsmiyè, formant le hinterland du pays de Tyr.

— *La Vallée de la Fourmi*. (P. 103.) La « vallée de Naml », vers Gaza, n'est pas le « Wadi en-Nimra » ; c'est la fameuse « vallée de la Fourmi » (وادي النمل), entre Beil Djibrin et Gaza,

1. Dans une même région, tel village est *Qaini*, tel autre, tout voisin, est *Yémén*. Souvent, ainsi que j'ai pu le constater, la différence existe de quartier à quartier dans une même localité.

2. Cf. par exemple Aboul-Féda, *Géogr.*, II, ii, p. 9 : la bataille de Merdj Bâhit, près de Damas, où en 683 J.-G. les *Qaisiyès* furent vaincus par les *Yéménisyès* partisans du khalife Merouan. La majorité des habitants du Djébel et du Charâ sont des *Qaisiyès* (من قيس), nous apprend Edrisi (*Z. D. Pal. Var.*, VIII, p. 423). La population de Nazareth est *Yéménisyè*, tandis que celle de Keir-Kennâ (à 6 kilom. au nord-est) est *Qaisiyè*, selon Damachi (éd. Mehren, p. 212). Le géographe turc Hadj Khalifa nous donne à ce sujet de curieux détails : la couleur distinctive des *Yéménisyès* est le blanc, celle des *Qaisiyès* le rouge ; le cri de guerre des premiers est *ya lehou!*, celui des seconds *ya m'raïf!*.

3. Notre chronique dit qu'il fut attaché avec deux cordes (חבלים); la *Tôlâh* (op. cit., p. 412, et p. 452), qu'il fut « placé entre deux murs ». Cette dernière variante provient peut-être d'une mauvaise lecture d'une graphie arabe : *حبلين* = חבלים.

qui joue un grand rôle dans la légende musulmane de Salomon.

— *Ain el-'Asel*. [P. 106.] La « Source du Miel » (עֵינַן הַדְּבַשׁ) n'a rien de commun avec la vallée du Ouâd el-'Asel « près de laquelle est la source du Jourdain ». Quoiqu'on ne prête qu'aux riches, c'est bien gratuitement que les éditeurs attribuent ici à l'auteur une confusion qu'il n'a nullement commise. La source en question n'est autre que le *'Ain el-'Asel* « la Source du Miel », à Naplouse même, auprès du sanctuaire dit Hizn Ya'qoub¹. La position en est exactement indiquée par le chroniqueur samaritain : au sud(-ouest) de la ville. Le « bain des Samaritains », qui est dit être alimenté par l'eau de cette source, existe encore aujourd'hui sous ce même nom (*Hammâm es-Samarî*)².

— *Denizli*. Quelques lignes plus haut, il est question d'une ville au nom déroutant : *Danzali*, du pays de Smyrne, détruite par un tremblement de terre. Il faut lire *Denizli* (دنزلې = دَنْزَلِي), ville située au sud-est de Smyrne.

— *Kefr Chlma*. [P. 107.] « Caphar-Sima », c'est *Kefr Chlma*, village au sud de Beyrouth.

— *'Abd el-Ghâni en-Nâboulousi*. Le cheikh 'Abd El-Ghâni en-Nâboulousi (1644-1731) est l'auteur de divers écrits, entre autres d'une relation de pèlerinage (*Bihla*) fort connue : c'est probablement à ce titre, comme une illustration locale, qu'il est cité ici. Djamaïn (*Djammâ'in*), village natal du personnage, est à environ trois lieues au sud de Naplouse. On le fait naître souvent, à tort, comme l'on voit, à Damas.

C'est probablement au même titre qu'il est question, immédiatement auparavant, d'un certain « Nasif » (נָסִיף), un des habitants de Caphar-Sima, ville de Beyrouth, à l'extrémité de la montagne et derrière la vallée ». On ne voit pas, tout d'abord, ce que vient faire ici la mention de cet illustre inconnu. Je crois qu'il s'agit tout simplement de *Nâsif* (نَاسِف) ben 'Abdallah El-Yâzidji,

1. « L'affliction de Jacob ». Cf. *mus. Archaeolog. Researches in Palest.*, t. II, p. 314-315.

2. Cf. *Archæolog. Researches in Palest.*, t. II, p. 327.

écrivain arabe fort prisé en Syrie, né au commencement du siècle dernier à *Kefr Chîma*, village au sud de Beyrouth. On sait quelles libertés notre chronique prend avec la chronologie; on ne doit donc pas être surpris de la voir présenter comme vivant à la même époque, l'auteur musulman du xvii^e siècle et l'auteur chrétien du xix^e.

— *La Mer salée* [P. 108.] *La Mer de sel* ou *Mer salée* (ים המלח), où se jettent les fleuves d'Ibrahim et du Chien, n'est pas la « Mer Morte », comme le disent les éditeurs, égarés par une reminiscence biblique hors de saison, mais la Méditerranée.

— *Djoûni et le Kesraouân* « *Gumat Khosrowan* » (גומת כוסרואן) est *Djoûni*, ou *Djoûné*, du *Kesraouân* (district libanais), village et baie du même nom.

§ 13

L'inscription israélite de l'aqueduc de Siloé.

Le groupe *הנקבה*, nettement isolé par des points disjonctifs au moins dans les deux derniers cas, se trouve répété trois fois dans la vieille inscription israélite de l'aqueduc de Siloé : l. 1 bis, et l. 3-4. On l'avait généralement considéré jusqu'ici comme un substantif féminin *נקבה*, précédé de l'article et devant signifier « le percement, la percée »¹, conformément au sens primitif de la racine *נקב*. On était d'accord sur la fonction grammaticale du mot; les divergences portaient seulement sur la façon dont on devait vocaliser ce substantif.

Or, il résulte d'une conjecture émise autrefois par Marti², acceptée par Kautzsch³ et confirmée depuis par une constatation matérielle faite par Lidzbarski⁴ sur le moulage de l'inscription,

1. Quelques auteurs (par exemple Lidzbarski, *Handb.*, s. v.) lui prêtaient même le sens absolu de « tunnel », difficile à justifier et insconciliable, en tout cas, avec le contexte du passage l. 3-4 : *מים הנקבה*.

2. Z. des D. Pal.-Ver., V, p. 211.

3. Appendice à la 27^e édition de la grammaire hébraïque de Gesenius.

4. *Ephemeris*, I, p. 53.

que le mot doit être répété une quatrième fois, à la l. 2; là où l'on croyait jusqu'alors pouvoir lire et restituer : לִפְנֵי . La véritable lecture semble bien être, en réalité, לִפְנֵי , mot qui, dans ces conditions, ne saurait être autre chose que l'infinitif, ou nom verbal, de פָּנָה à la forme *niphal* : לִפְנֵי , avec le sens passif : « à être percé ».

M. Fischer¹ estime avec raison qu'il doit en être de même dans les trois autres passages où réapparaît le groupe, c'est-à-dire que là aussi nous avons affaire à l'infinitif *niphal*, combiné avec le pronom suffixe féminin ָ , soit : לִפְנֵיהָ « son être percé ». Il invoque en faveur de cette conclusion des considérations philologiques fort judicieuses.

Cela donne à l'ensemble du texte une physionomie sensiblement différente, et, en particulier, remet en question la façon si discutée dont il convient de restituer le début mutilé de l'inscription. A quoi peut se rapporter, en effet, ce suffixe féminin ? Il implique l'existence d'un substantif féminin antérieurement exprimé, mais qui n'existe plus dans l'état actuel du texte. Il est assez difficile de croire que ce substantif se composait des deux ou trois caractères disparus au commencement de la ligne 1. Aussi M. Fischer est-il conduit à admettre que les 6 lignes gravées, qui sont seules venues jusqu'à nous, devaient être précédées de plusieurs autres lignes, dans lesquelles se trouvait l'antécédent postulé par notre suffixe ָ , un mot tel que לִפְנֵי « aque-due », לִפְנֵי « colline », ou autre analogue. Celles-ci, tracées à l'origine en rouge ou en noir, n'auraient jamais été gravées par le lapicide, par suite de circonstances à nous inconnues, mais faciles à imaginer. C'est un fait dont l'épigraphie classique nous offre plus d'un exemple. Telle est l'hypothèse à laquelle s'arrête M. Fischer de préférence à celle, envisagée aussi par lui, d'une destruction accidentelle de la partie supérieure de l'inscription. Il fait remarquer, à l'appui, que la surface du roc a été soigneusement dressée et planée, sur une certaine hauteur, au-

¹ Z. D. M. G., 1903, pp. 200 et suiv.

dessus du texte actuel, comme si elle avait été préparée pour recevoir un autre texte gravé, dont, à vrai dire, on ne peut saisir la moindre trace.

M. Fischer emprunte cette observation à M. Guthe¹ qui, d'ailleurs, repoussait par avance l'hypothèse de caractères gravés dans cette région. Je crois devoir rappeler que j'avais déjà, de mon côté, constaté ce fait matériel²; en le précisant davantage: en réalité, le texte est inscrit dans un cartouche creux rectangulaire, mesurant environ 0^m,50 de hauteur sur 0^m,66 de largeur, cartouche dont il n'occupe effectivement qu'à peu près la moitié inférieure. J'avais alors insisté sur l'existence et la signification de ce champ supérieur ainsi laissé vide, et j'avais donné le choix entre deux explications: il aurait été destiné à recevoir, soit une scène figurée représentant, à la mode égyptienne ou assyrienne, l'opération même décrite dans l'inscription; soit une *première partie de l'inscription qui, pour des causes inconnues, n'aurait pas été gravée*.

Comme on le voit, cette dernière conjecture est celle-là même que soutient aujourd'hui M. Fischer. Il faut avouer que la nouvelle interprétation qu'il propose du mot en litige, lui donne et en reçoit une grande force. On pourrait, toutefois, se demander si, au début de la ligne 1, le groupe: $\pi\pi\pi\pi$... ne serait pas susceptible d'une autre interprétation grammaticale, le π , dont il ne reste, d'ailleurs, que des traces douteuses, étant attribué au mot précédent, et $\pi\pi\pi$ pouvant être la 3^e pers. fém. du prétérit *niphal*. Je me hâte d'ajouter que la forme $\pi\pi\pi$ de la l. 3 semble être une contre-indication à cette hypothèse émise sous toute réserve et en désespoir de cause. Si, malgré tout elle était recevable, on serait amené à une tournure relativement satisfaisante et assez compatible avec la théorie d'un texte complet: « La... a été percée, et voici la façon dont elle a été percée (littéralement: « de son percement ») etc. » Une autre objection, c'est

1. Z. D. P. V., IV, p. 257.

2. Rev. d'Arch. Or., t. I, p. 294; cf. t. II, p. 285.

l'exiguïté de la lacune initiale. Je n'oserais proposer un des mots circonstanciels très courts qui ont déjà été suggérés¹, en le combinant avec ce même verbe au féminin qui ferait alors fonction de neutre, comme cela arrive quelquefois en hébreu, sans sujet exprimé.

Puisque j'en suis sur l'aqueduc de Siloé, je profiterai de l'occasion pour dire quelques mots de certains textes historiques qui y ont trait.

On a reconnu depuis longtemps que l'Ecclésiastique semblait en parler assez explicitement dans le passage où il décrit les travaux exécutés à Jérusalem par le roi Ezéchias. Il y a dans ce passage une expression énigmatique, « le Gôg », pour laquelle on a proposé diverses corrections plus ou moins arbitraires et médiocrement satisfaisantes :

Ἐζεκίας ἐγγράψας τὴν πόλιν αὐτοῦ καὶ ἐσθῆλαγεν εἰς μέσον αὐτῆς τὸν Γῶγ, ὥρουζε σιδήρῳ ἀκρότατον καὶ ὠλοδόμησε κρήνας εἰς βῆτα (Σοφία Σαπφῆ, XLVIII, 7).

Ezechias munivit civitatem suam, et induxit in medium ipsius aquam, et fodit ferro rapem, et edificavit ad aquam puteum (Vulgate, *Ecc.*, XLVIII, 19).

Au lieu de l'inexplicable τὸν Γῶγ, la Vulgate a tout simplement *aquam*, ce qui est d'accord, d'une part, avec une variante du texte grec. βῆτα, à laquelle on a en tort de ne pas prêter assez d'attention, d'autre part avec le texte hébreu, récemment re-trouvé, où on lit seulement כּוּם². N'y aurait-il pas lieu de combiner les deux leçons βῆτα et τὸν Γῶγ, de manière à en tirer paléo-

1. Voir le relevé qu'en donne M. Fischer (*op. cit.*, p. 805). On pourrait y ajouter כּוּם = ainsi³, qui se concilierait assez bien avec l'hypothèse d'après laquelle le champ supérieur du cartouche aurait été réservé pour la gravure d'une image.

2. Variante évidemment préférable à la leçon αὐτῶν généralement admise. Elle fournit un sens plausible : « au milieu d'elle », c'est-à-dire « de la ville » et est confirmée par la Vulgate : *in medium ipsius* et par l'hébreu אֶל תּוֹכָה כּוּם.

3. Voici le passage complet : יְחַצֵּב (ב) בְּחֶשֶׁת צוּרִים וְחֻמֹּת הַיָּם כִּסּוּהוּ.

On remarquera que l'auteur semble s'être servi avec intention du verbe חָצַב « fortifier » pour jouer sur le nom même d'Ezéchias.

graphiquement un mot qui serait tout à fait en situation : $\tau\delta$ (δ) $\beta\epsilon\alpha\gamma\omega\gamma\iota\delta\omega$, « l'aqueduc » ?

Il est possible que ce mot, qui se trouvait peut-être dans le texte primitif, ait été ultérieurement mutilé parce qu'il tombait à cheval sur deux lignes, et que ses éléments constitutifs nous aient été conservés isolément par ces deux variantes : $\beta\epsilon\alpha\gamma$ et $\tau\delta$ $\iota\delta\omega$. Nous aurions alors ainsi la mention expresse du fameux aqueduc.

Cette façon de dire rappelle beaucoup celle des chroniques samaritaines décrivant, comme je l'ai montré plus haut (p. 89), la construction de l'aqueduc de Césarée par Vespasien.

Dans le texte hébreu de l'Écclesiastique, je n'aime guère l'expression $\וַיִּסְתֵּם הָרִים בְּקִקְיָה$, littéralement : « et il boucha des montagnes en réservoir ». Ce ne sont pas les montagnes, mais les vallées qu'on bouche ainsi généralement, par des barrages par exemple. Dans le grec et le latin, il n'est pas question ici de montagnes, mais bien d'eaux et de fontaines. On serait tenté en conséquence, de substituer : $\וַיִּסְתֵּם$, ou mieux encore, tant pour la paléographie que pour la grammaire : $\וַיִּסְתֵּם$, à $\וַיִּסְתֵּם$. On pourrait penser aussi à $\וַיִּסְתֵּם$; mais l'expression serait peut-être bien ambitieuse pour le mince filet d'eau qui sort de la source captée par l'aqueduc et qui, à son issue, était emmagasiné dans la piscine. Cependant, on pourrait invoquer en sa faveur le passage de la chronique samaritaine de la Tôldeh, dont j'ai parlé ailleurs, relatif à la construction de l'aqueduc de Césarée; le mot $\וַיִּסְתֵּם$ y est justement employé : $\וַיִּסְתֵּם הָרִים בְּקִקְיָה$, « et il capta le cours des eaux par des constructions ». D'autre part, l'expression $\וַיִּסְתֵּם$ (= أبلى d'Aboul-Fath), rappelle beaucoup celle de l'Écclesiastique : $\phi\alpha\lambda\alpha\sigma\iota\mu\epsilon\tau\alpha\varsigma$.

§ 14

Fiches et notules.

Inscriptions grecques de Gaza. — Noms propres palmyréniens et nabatéens. —
Inscriptions nabatéennes d'Oum el Qotaim. — Quatre cachets israélites ar-

chaïques. — Stèle araméenne (C. I. S., II, n° 143). — Jupiter Heliopolitana. — Oromastique punique et africaine. — La déesse Coelestia. — Timbre céramique punique et latin. — Inscriptions nabatéennes de la Haute-Egypte.

Inscriptions grecques de Gaza. — A la séance de l'Académie des Inscriptions du 19 juin 1903, j'ai eu le plaisir de présenter trois inscriptions grecques, gravées sur plaques de marbre, qui, découvertes par moi en 1870 à Gaza, avaient été depuis transportées subrepticement à Tyr et indûment attribuées à cette dernière ville. Avec l'autorisation de l'Académie, et grâce au petit crédit spécial mis par moi à sa disposition, il y a quelques années, pour ce genre d'opérations, crédit qu'il serait bien désirable de voir augmenter, j'ai réussi à les acquérir par l'obligeante entremise du P. Paul de Saint-Aignan et à les faire venir à Paris. J'ai exprimé le vœu qu'elles fussent mises à la disposition du Louvre moyennant le remboursement des frais supportés par l'Académie, ainsi qu'il a déjà été procédé, dans des circonstances analogues, pour d'autres monuments. Sur l'avis de M. Henzey, l'Académie a approuvé le prélèvement, sur les fonds destinés à cet usage, d'une somme de 68 francs pour l'achat de ces trois pièces qui ont été rétrocédées au Louvre, dans les conditions indiquées.

Ce sont trois épitaphes datées, dont l'une présente un intérêt considérable pour la chronologie antique; elle nous permet, en effet, de déterminer avec la plus entière précision le point de départ de l'ère de Gaza qui, comme je l'ai établi, doit être fixé au 28 octobre de l'an 61 avant Jésus-Christ. Ces documents nous font, en outre, connaître dans tous ses détails le calendrier de Gaza, qui était modelé sur le calendrier égyptien, avec l'intercalation des cinq jours épagomènes, ou complémentaires, entre le 23 et le 29 août (x^e et xi^e mois, Lōos et Gorpiaeos).

1. Clermont-Ganneau, *Archaeological Researches in Palestine*, t. II, p. 424 et suiv. Les trois inscriptions en question y sont publiées aux p. 401, n° 2; p. 410, n° 13, et p. 411, n° 15; les dates des deux dernières correspondent respectivement au 10 octobre 305, et au 5 juin 563 de notre ère; c'est cette dernière (ainsi libellée : « le 11 du mois de Daestros, l'an 623, selon le calcul de Gaza, XI^e indiction ») qui a fourni la donnée fondamentale pour la détermination de l'ère de Gaza.

Noms propres palmyréniens et nabatéens. — Le P. Ronzevalle vient de faire connaître¹, seulement en transcription, une inscription palmyrénienne, provenant de Homs mais originaire, selon toute probabilité et quoi qu'en pense l'auteur, de Palmyre même². Elle est gravée à côté d'un buste funéraire de femme : épitaphe de Chalmat, fille de Bar'a, femme de *Neholâ* (fils de) *Nehozâ*, morte en l'an 457 des Séleucides. On remarquera les noms du mari et de son père : *נְהוֹזָא* et *נְהוֹלָא*. Le second paraît bien être une abréviation ou une contraction du nom connu : *נְהוֹזָא*, dont la forme intervertie : *נְהוֹלָא* existe également. Le premier, vraisemblablement, est une forme du même genre, dans laquelle l'élément verbal ou autre : *נְהוֹ*, combiné avec l'élément divin *זָא*, reste à déterminer; peut-être est-il à rapprocher, sous ce dernier rapport, des composés similaires : *בְּרִיָא*, *בְּרִיָא*, *בְּרִיָא*, etc.

— *נְהוֹמַי*, *Koûmai*, n. pr. nabatéen (Dussaud, Macler, *Mission*, p. 308, n° 5), est peut-être une abréviation du nabatéen *נְהוֹמַי*, ou du palmyrénien *נְהוֹמַי*, mieux encore, peut-être, de *נְהוֹמַי*.

— *גַּדוּוּא*, *Gaduwa'*, id. (id., id.). Il ne serait pas impossible qu'on dût lire *גַּדוּוּא*, qui pourrait être abrégé ou contracté de *גַּדוּוּא*, *גַּדוּוּא* ou similaires.

— *Inscription nabatéenne d'Oumân Qotain.* — Dans cette même inscription que j'ai déjà étudiée précédemment en détail (*Rev. d'Arch. Or.*, V, p. 367), l'estampage permet bien de lire, comme je l'avais supposé, à la l. 5, *שִׁיר*, au lieu du *שִׁיר* peu vraisemblable.

1. *C. R. de l'Acad. des Inscr.*, 1903, p. 281.

2. C'est aussi l'opinion de M. de Vogüé, qui a communiqué à l'Académie un résumé du mémoire du P. Ronzevalle.

3. Sur la reduplication, à peu près certaine, du *š* dans ce nom, cf. *Rev. d'Arch. Or.*, II, p. 86, 128, III, p. 174.

4. La comparaison avec le nom similaire *נְהוֹלָא* me semble être en faveur de l'explication étymologique *נְהוֹ* + (*נָא* + *לָא*), de préférence à *נְהוֹ* + *זָא*; j'inclinerais à réserver celle-ci au nom *נְהוֹזָא*.

5. L'élément contracté *קָא* est à rattacher peut-être à quelque racine verbale *קָא*, *קָא*, *קָא*, mieux encore *קָא* (*קָא*).

ble. De même, à la ligne 1, il semble que le quatrième caractère de ירדבול n'est pas un *yod*, malgré certaines apparences, mais la lettre attendue, un *beth* mal fait ou plutôt mal conservé.

M. Dossaud a eu, en outre, l'obligeance de mettre à ma disposition le négatif pelliculaire d'une photographie prise par lui de la pierre originale. Ce négatif est malheureusement trop faible pour se prêter à une reproduction directe; il permet cependant de contrôler utilement certaines lectures. Il confirme celles que je viens d'indiquer. En outre, à la ligne 2, la lecture du mot ירדב devient assez probable; on distingue en partie les linéaments d'un *guimet* de grande taille. Par contre, la 7^e lettre de la l. 3, paraît avoir une tête en forme de crochet, peut-être même de boucle, qui la fait ressembler à un *waw* plutôt qu'à un *noun* final, ce qui remettrait en question la lecture שליתן que j'avais proposé de substituer à שלית; il faut remarquer néanmoins que, parfois, le *noun* final nabatéen est muni d'une tête en crochet. J'ajouterai que, dans l'hypothèse que j'ai émise, les deux chambres hautes pourraient avoir été non pas superposées de façon à constituer deux étages, mais juxtaposées au même étage.

Quatre cachets israélites archaïques. — A. P. Vincent, *Rev. Bibl.*, 1903, p. 603-606, fig. n° 1). Ellipsoïde de cornaline, bombé sur les deux faces, non percé. Caractères phéniciens du type israélite.



שִׁמְשֵׁן
בֶּד הַמֶּלֶךְ

à Chama¹, serviteur du roi.

Trait vertical disjonctif après le nom propre dont nous avons plusieurs exemples dans la Bible et aussi sur un cachet déjà publié par moi (*Seeaux et Cachets*, etc., n° 9), et qui peut être aussi bien israélite que phénicien. Le titre « serviteur du roi »

s'est déjà rencontré sur un autre cachet, spécifiquement israélite celui-là (au nom de 'Obadyahou), que j'ai publié autrefois (*Rec. d'Arch. Or.*, I, p. 33) et qui présente de grandes affinités avec celui-ci (même forme d'ellipsoïde bombé — matière inconnue). J'ai alors suffisamment expliqué la valeur exacte de ce titre, et le nouvel exemple qui en apparaît aujourd'hui vient confirmer mes conclusions. Il indique nettement que les deux cachets où il figure doivent remonter à une époque où il y avait encore des rois en Israël ou en Juda.

— B [Tortey, *Journ. of the Americ. Orient. Soc.*, t. XXIV, p. 205, fig.]. Scarabéïde d'agate blanche, percé longitudinalement. Acquis à Sidon. Deux lignes séparées par un double trait réunis à leurs extrémités par une sorte de boucle rappelant la croix ansée égyptienne. Caractères phéniciens du type israélite; après le dernier, une étoile à six rayons.

𐤀𐤁𐤁𐤁𐤁
𐤁𐤁𐤁𐤁𐤁

A Yehoucha' fils de 'Asayahou.

Le nom est celui de Josué dans sa forme originale. Le patronymique s'est déjà rencontré, avec la même orthographe, sur un autre cachet israélite publié par moi (*Rec. d'Arch. Or.*, t. III, p. 152), et aussi sous la forme contractée 𐤁𐤁𐤁 sur un cachet du British Museum publié par Levy (*Siegel*, pl. III, n° 7 a, p. 54). Il est bien douteux qu'on ait, comme le pense M. Tortey, la latitude de faire descendre au besoin ce petit cachet jusqu'à l'époque romaine. Tout indique qu'il doit être, comme ses congénères, antérieur à l'exil.

— C. [Dalman, *Mith. u. N. du D. P. V.*, 1903, p. 30, n° 12, fig.]. Pierre ronde, rouge clair, percée selon le diamètre. Deux lignes séparées par un double trait. Caractères phéniciens du type israélite.

𐤁𐤁𐤁

𐤁𐤁𐤁𐤁𐤁 A Hauan [fils de] Yeda'yah(ou)?

Avec l'omission, assez fréquente sur les cachets israélites, du mot « fils » devant le patronymique. La lecture de celui-ci, pro-

posée par M. Dalman, n'est pas absolument sûre, les caractères étant assez mal conservés. Les deux noms ont, d'ailleurs, de bons résonnants bibliques. Pour le dernier, cf. les noms propres homologues, punique 𐤍𐤕𐤕 , et palmyr. ܡܬܬܬܐ = *metetha*.

— D. Inédit. L'original acquis récemment par le Cabinet des Antiques. Moulage et empreintes que je dois à l'obligeance de mon confrère M. Babelon. Scarabée. Reproduction agrandie.



Deux éperviers affrontés, séparés par deux espèces de croix ansées à double traverse et pieds divergents; au-dessous, globe solaire ailé. Au-dessous, une ligne de caractères phéniciens de bonne époque, peut-être israélites? Au-dessous, scarabée aux ailes éployées.

𐤍𐤕𐤕 'Abd.....?

Le second élément du nom propre est d'une lecture très incertaine. Le dernier caractère semble être un *nom*, bien qu'un peu incliné en avant. Quant au 3^e avant-dernier, on est tout d'abord porté à le considérer comme un *aleph* gravé à l'envers; nous avons quelques cas, dans la sigillographie sémitique, de lettres ainsi retournées et j'en ai signalé moi-même plusieurs exemples, en proposant une explication hypothétique de ces anomalies. Mais, dans ce cas, je ne vois pas quelle serait la nature de ce mot 𐤍 , dans lequel on est conduit à chercher *a priori* l'élément divin de ce nom d'aspect théophore. Je me demande, avec beaucoup de

réserve bien entendu, si le caractère douteux ne serait pas un *kaph*, dans sa position normale, mais passablement insolite, je le reconnais, par l'agencement de ses traits constitutifs. Si l'on pouvait admettre cette lecture קפ , ce petit cachet prendrait un intérêt exceptionnel, car alors nous pourrions avoir là mention de cette mystérieuse divinité קפ = Saturne, dont parle Amos (v, 26) et qui a prêté à tant de commentaires exégétiques.

Stèle araméenne (C. I. S., II, n° 143). — On sait les aventures de ce monument qui, après avoir été entrevu dans la vente de Salt en 1836, avait disparu pendant de longues années et dont j'avais réussi à retrouver la piste en 1876¹. Il n'avait pas été possible d'en donner jusqu'ici une reproduction directe d'après une photographie, et l'on avait dû se contenter, pour la planche du C. I. S., d'un dessin, d'ailleurs très fidèle, de M. de Vogué, qui guidé par mes indications, avait pu examiner la stèle conservée à Dorking, chez Mrs Burt. Grâce à MM. Nash et S. A. Cook, cette lacune vient d'être comblée. Le monument, vendu en vente publique en 1902, a été photographié et gravé dans les *Proceedings* de la Society of Biblical Archaeology (1904, janvier, p. 34). Cette reproduction ne nous apprend pas, du reste, grand-chose de plus. Je persiste à croire, et M. Cook partage mon avis sur ce point, que la stèle est à reporter à l'époque perse plutôt qu'à l'époque ptolémaïque. On remarquera qu'au-dessous du second registre, le champ inférieur est divisé par trois traits verticaux en quatre parties égales, comme s'il avait été destiné à recevoir autant de colonnes de caractères qui n'ont jamais été gravés ou tracés. Quant au nom propre שכר , les rapprochements faits par M. Cook avec les noms nabatéens שכר (C. I. S., II, 205) et שכר (*id.*, 424) sont très sujets à caution, la lecture matérielle de ces deux derniers noms étant tout à fait incertaine. A ce propos, et bien qu'il doive, lui aussi, n'être accueilli qu'avec réserve, il ne sera pas inutile de rappeler un

1. Voir mes *Monuments araméens d'Égypte*, p. 28.

autre rapprochement dû à J. P. Six¹, qui a échappé aux rédacteurs du *C. I. S.* et à M. Cook : une monnaie de Hiérapolis de Syrie portant un nom propre araméen terminé en ܡܐܐ. Si, comme le suppose Six, il fallait réellement restituer ܡܐܐܡܐ, on pourrait penser à quelque nom théophore formé avec celui de l'énigmatique déesse syrienne Semea ou Siméa. Mais la chose est bien douteuse.

Jupiter Heliopolitanus. — Dans la description de la statuette de bronze appartenant à M. Løytved que j'ai étudiée plus haut (pp. 78 et suiv.), et dont seule la face antérieure m'était connue par une photographie (gravée pl. I), je dois rectifier un détail inexact. J'avais cru, d'après un renseignement mal compris, que derrière le dos du dieu était appliqué un aigle le tenant embrassé dans ses serres. M. R. Dussaud me communique une photographie de la face postérieure de la statuette, qu'il doit à l'obligeance du D^r J. Rouvier, photographie malheureusement trop floue pour se prêter à une reproduction convenable. Je constate que l'aigle signalé se réduit à un simple motif accessoire n'ayant pas l'importance que je lui attribuais; l'oiseau, vu de face, la tête tournée à droite, les ailes semi-éployées, tient tout entier entre les omoplates du personnage. C'est-à-dire qu'il est très petit relativement à celui-ci. Il semble plutôt être un ornement faisant partie du vêtement. Dans ces conditions, le rôle de l'oiseau ne garde plus guère que la valeur symbolique qu'il a dans les autres figurations du dieu déjà connues, où l'on constate sa présence; par suite, certaines inductions mythologiques que j'étais tenté d'en tirer doivent être sensiblement atténuées, sinon entièrement écartées.

Le revers de la tunique en forme de gaine, montant jusque sous les aisselles et maintenue par deux bretelles qui passent sur les épaules, est, comme le devant, cloisonné en comparti-

1. J. P. Six, *Monnaies d'Hiérapolis en Syrie*, p. 2, n° 3, cf. p. 12.

ments quadrillés contenant des motifs symboliques analogues, mais pas de bustes humain ou têtes d'animaux.

Sur le sommet de la tête du dieu se dresse une sorte de petit chignon isolé, visible également sur la photographie de face; ces reproductions ne sont malheureusement pas suffisantes pour permettre de déterminer exactement la nature de ce détail. Peut-être n'est-ce qu'une sorte de tenon destiné à fixer un grand calathos qui a disparu et qui couronnait, comme d'habitude, la tête du dieu.

Il résulte d'un renseignement fourni par le Dr Rouvier, que je reçois au dernier moment, qu'il s'agit bien d'un véritable chignon dont les cheveux se continuent avec la perruque et sont maintenus par des bandelettes entrecroisées.

Onomastique punique et africaine. — Voici quelques noms que je relève dans des inscriptions romaines récemment exhumées, par M. Merlin¹, des ruines de Dougga, l'antique Thugga.

— *Nepotis* [p. 102, n° 147]. Cognomen, au génitif. Ne semble pas être une faute pour *Nepotis*, car on le retrouve, écrit exactement de même, dans une autre inscription de Dougga (*Bull. Arch. du Com.*, 1902, p. 399, n° 44), dans la généalogie d'un personnage appartenant vraisemblablement à la même famille.

— *Namgedde* [p. 102, n° 148]. Nom de femme connu, נמגדד.

— *Sidiathones* [p. 104, n° 155]. Génitif. Père ou grand-père d'un *Padens* (ce dernier nom s'est déjà rencontré dans l'inscription bilingue d'El-Amrouni, romaine et néo-punique). Transcription intéressante du nom connu פדס; elle fixe la vocalisation de l'élément théophore et de l'élément verbal, פ et פד.

— *Coddosa* [p. 107, n° 163]. N. pr. f. On pourrait être tout d'abord tenté d'y voir un dérivé de la racine כדפ. Toutefois, la terminaison *osa*, *ous* est fréquente dans l'onomastique purement romaine d'Afrique.

— *Tabanis* [p. 111, n° 179]. Génitif. On pourrait penser à un

1. *Nouv. Arch. des Miss. Sc.*, XI, pp. 31 et suiv.

dérivé de 𐤓𐤕 , si le mot n'était pas aussi foncièrement araméen. Peut-être faut-il y voir un de ces nombreux noms libyco-numides formés avec la préformante : $\text{𐤓} = \text{Ta, Tha?}$

Dans d'autres inscriptions de même provenance, recueillies également par M. Merlin¹ :

— *Namphamo* [p. 388-389, n° 33, 34]. Transcription déjà connue des noms punique et néo-punique 𐤏𐤓𐤓𐤕𐤓𐤓𐤕 , 𐤏𐤓𐤓𐤕𐤓𐤓𐤕 . Cf. pour le sens, Ἀγατόπου , et la transcription latine *Agatopus*, qu'on en trouve dans une inscription de Carthage (*Rev. Arch.*, 1899, I, p. 243, n° 54).

— *Thinoba* [p. 389, n° 36; cf. *Mél. de l'Éc. fr. de Rome*, 1899, p. 207]. — N. pr. m.; d'origine libyco-numide?

— *Zabo* [p. 391, n° 42]. — N. pr. m. Cf. *Zaba*, (*CIL.*, VIII, 14516). Cf. 𐤕𐤓𐤕 (*CIS.*, I, 197)?

— *Baliaonis* [p. 402, n° 24]. A restituer probablement *Balia-tonis* ou *Baliathonis*, 𐤁𐤓𐤓𐤓𐤕𐤏𐤓𐤓𐤕 ; le mot étant coupé en deux à la ligne : **BALIA** | **ONIS**; une ou deux lettres ont pu disparaître.

— **MAMON** | **SAFOTIS** | **ATHONIS** | **F** [p. 441]. La lecture proposée par M. Gauckler, « Mamon fils de Safot Athon » demeuure très douteuse devant l'incertitude de la copie, qui suggère plusieurs restitutions possibles (par exemple *Safon(ia)thonis*, qui pourrait correspondre à 𐤓𐤕𐤓𐤕𐤓𐤓𐤕 , nom inconnu jusqu'ici, il est vrai, mais comparable à 𐤓𐤕𐤓𐤕𐤓𐤓𐤕 *CIS.*, I, 1188) *Mamon* rappelle les noms africains *Mamonicus*, *Mammonica*², etc., qui en sont peut-être des dérivés à la mode latine.

— *La déesse Caelestis*. — Nouvelles dédicaces romaines, découvertes à Dougga (*Bull. Arch. du Com.*, 1902, p. 382-385).

— *Timbre céramique punique et latin*. — Sur anse de vase découverte à Carthage par le P. Delattre : **BAL**² en monogramme, et deux lettres carthaginoises **AN** (𐤏𐤓). (*Bull. Arch. du Com.*, 1902, p. 457, n° 37). Il est impossible de songer avec le P. Delattre à une transcription hybride du nom *Annibal*. Peut-être,

1. *Bull. arch. du Comité*, 1902.

2. *Id.*, 1901, p. 400.

abréviation épigraphique d'un nom tel que נבטאנשן ou similaire; cf. la marque de potier נב (*Rép. d'ép. sém.*, n° 4), laquelle est peut-être à lire נבטאנשן .

— *Inscriptions nabatéennes de la Haute-Égypte.* — M. S. A. Cook vient de publier¹ trois graffiti nabatéens copiés par M. Percy Newberry, en 1896, à Wady Gadammeh, à une trentaine de milles au nord-est de Keneh, l'antique Caenépolis qui s'élevait sur la rive droite du Nil, en face de Denderah. Je crois me rappeler, sans pouvoir garantir l'exactitude de ce souvenir, que M. Golénischeff m'avait déjà signalé autrefois l'existence de ces graffiti ou de similaires, dont il avait pris, mais malheureusement égaré la copie.

Ces petits textes sont de simples proscynèmes, sans importance en eux-mêmes; mais ils sont intéressants en ce qu'ils attestent le passage des Nabatéens dans cette région de la Haute-Égypte. Il est probable qu'il s'agit de Nabatéens venus de la côte d'Arabie, pour des raisons de commerce, ayant débarqué sur la côte d'Égypte à Leucos Limen (Qosair) et ayant de là gagné Caenépolis à travers le désert. Peut-être faisaient-ils concurrence à ces marchands palmyréniens dont la présence à Denderah résulte d'une inscription bilingue que j'ai fait connaître précédemment². Ce fait est à rapprocher de celui des relations commerciales que semblent avoir entretenues avec l'Égypte, à une époque un peu antérieure, à celle des Ptolémées, les marchands sabéens originaires de l'Arabie méridionale, fait qui nous est révélé par l'inscription minéenne d'un sarcophage du Musée du Caire³.

N° 1. שלום אושן בן און . « Salut : Aousou, fils de ». La copie est insuffisante pour permettre la lecture du patronymique. Je doute qu'il se terminât en און comme le suppose M. Cook.

N° 2. $\text{שלום אושן בן עכשן בן אושן}$. « Salut! Aouchou, fils de 'Oumaiyou, fils de Aousou. » — Je lis ainsi le patronymique, au lieu du nom invraisemblable עכשן , proposé par M. Cook.

1. *Proceed. of the Soc. of Bibl. Arch.*, 1901, p. 72.

2. *Rec. d'Arch. Or.*, t. V, p. 300.

3. *Id.*, t. II, pp. 3-11.

N° 3. בִּרְדָּאִיִּרַת בִּי אִישׁ « Béné soit 'Amirat, fils de Aousou ». La lecture du premier nom, bien que vraisemblable, n'est pas absolument sûre.

§ 15

Le calendrier dit « des Arabes » à l'époque grecque.

Le P. Prosper, de Jérusalem, a eu l'obligeance de m'envoyer l'estampage sommaire d'une petite inscription grecque acquise dernièrement pour le Musée de Saint-Sauveur. Elle proviendrait, au dire des vendeurs, de Rouheïbé (l'antique Rehoboth), à quelques heures au sud de Bersabée. D'après un renseignement qui m'est fourni par le P. Lagrange, c'est à Khalasa (l'antique Eluse), qu'elle aurait été recueillie, par les moukres convoyant la caravane d'exploration dirigée ces derniers temps par les RR. PP. Dominicains à 'Abidé, l'antique Eboda¹. La différence n'est, d'ailleurs, pas très grande, ces deux points n'étant distants que d'une douzaine de kilomètres, le premier au sud-est du second. Le texte est gravé assez négligemment sur une dalle de pierre dure calcaire?, mesurant 0^m,33 de haut sur 0^m,34 de large et 0^m,06 d'épaisseur. Voici comment je la lis :

† ΑΝΕΤΑΗΗΑ Α
ΚΑΡΙΑΑΝΑC
ΤΑCΙΑΕΠΑΓΟ
ΜΕΝΩΝΔΙΝΔΓ
ΕΤΟΥCΥCΗΔ †

† 'Ανετά η καρία 'Ανεταία, ἐκρυφέναι δ' ἐλ(ε)κρίδων †; Ετος υπδ' †

Est décédée la bienheureuse Anastasia, le 4^e jour épagomène, de la 3^e indiction, de l'année 194.

C'est, comme on le voit, une épitaphe chrétienne, banale en elle-même; mais elle n'est pas dépourvue d'intérêt au point de

1. Voir dans les *Comptes-rendus de l'Académie* (mars 1904) les quelques détails que j'ai donnés sur les résultats de cette expédition.

vue chronologique. Quelle est l'ère employée ici? On ne saurait, bien entendu, songer à celle des Séleucides; cela nous reporterait à une époque beaucoup trop haute. On obtiendrait un meilleur résultat en faisant intervenir l'ère d'Éleuthéropolis dont l'emploi serait, *a priori*, assez vraisemblable, étant donnée la provenance de l'inscription. Cette ère était, en effet, d'un usage courant à l'époque chrétienne, dans la région méridionale de la Palestine, comme le montrent une série d'inscriptions grecques découvertes à Bersabée (au nord-est de Rouhéibé et Khalasa) ¹ et ayant permis de fixer l'époque de cette ère à l'an 200 J.-C. À ce compte, notre inscription serait de l'an 693 (494 + 199). Cela nous ferait descendre, il est vrai, après la conquête musulmane, ce qui est sans doute trop bas et ferait historiquement difficulté. Mais ce qui est plus grave, c'est qu'en 693, on était dans l'indiction 6/7 et non dans l'indiction 3.

Cette discordance m'a amené à me demander tout d'abord si l'ère employée ne serait pas par hasard celle de Gaza. Géographiquement la chose serait assez admissible, Rouhéibé et Khalasa pouvant être considérées comme faisant partie de la région sud de Gaza.

J'ai fixé autrefois², grâce aux inscriptions découvertes par moi, le point de départ de l'ère de Gaza exactement au 28 octobre de l'an 64 avant J.-C., et déterminé en même temps le calendrier

1. *Rec. bibl.*, 1902, p. 433 et 1903, p. 275. Il faut y ajouter une série d'inscriptions recueillies par le P. Cléophas et dont le P. Lagrange a bien voulu me communiquer des copies provisoires. J'en ai entretenu l'Académie (19 février 1904). L'ère est spécifiée par la formule *ἐκ τῆς Ἐλευθεριολέως*, et les concordances indictionnelles ne laissent aucun doute sur son époque. Elle a dû être instituée à l'occasion du voyage du Septime Sévère en Palestine et en Égypte, voyage sur la date précise duquel les opinions variaient jusqu'ici. Ces inscriptions devant, je pense, être publiées prochainement dans la *Revue biblique*, je ne crois pas utile d'en parler plus longuement. Je signalerai cependant l'une d'elles, l'épigramme d'une chrétienne qui contient la formule : *Χριστιανὴ ἑταίρῃσιν ἐκ τῆς Ἐλευθεριολέως*. L'image rappelle d'assez près celle : *ἐκ τῆς Ἐλευθεριολέως*, qu'on lit dans une inscription de provenance incertaine, publiée par moi dans les *Comptes-rendus* de l'Académie (1903, p. 482). Ce rapprochement tendrait à faire attribuer cette dernière inscription à Bersabée plutôt qu'à Gaza.

2. Clermont-Ganneau, *Archaeolog. Researches in Palestine*, t. II, pp. 419 et suiv.

spécial employé avec cette ère¹, calendrier solaire non julianisé, qui comportait justement des jours épagomènes.

En appliquant ici ces données nous obtiendrions l'équivalence :

4^e épagomène, au 494 de Gaza = 27 août 434 J.-C.

Le 27 août 434 J.-C. on était encore dans l'indiction 2, l'indiction 3, inscrite dans notre texte ne commençant que 4 jours plus tard, soit le 1^{er} septembre. Le désaccord indictionnel serait, somme toute, léger et il pourrait à la rigueur être attribué à une petite erreur de l'auteur de l'épigraphie. On pourrait même au besoin chercher à l'expliquer autrement, en écartant toute hypothèse d'erreur et en prenant au pied de la lettre le libellé de la date. Il s'agirait alors d'une simple question de calendrier.

Plusieurs des inscriptions de Bersabée, auxquelles j'ai fait allusion plus haut, nous montrent qu'on y employait, concurremment avec l'ère d'Eleutheropolis, un calendrier spécial, dit *ἡρατὴ Ἀραβία*². Le fait même que ce comput est ainsi formellement spécifié dans certains cas implique que, dans d'autres, on pouvait employer d'autres modes de comput. Le cas ne pourrait-il pas être le même ici et, dans notre inscription, n'aurions-nous pas affaire au calendrier arabe combiné avec l'ère de Gaza ?

Ce calendrier dit « des Arabes », dont j'ai eu à traiter en détail dans le temps³, nous est parfaitement connu par l'*Hemerologion* de Florence. Il était essentiellement, comme celui de Gaza, modelé sur le calendrier égyptien, c'est-à-dire composé de 12 mois égaux de 30 jours, ayant conservé également les noms et l'ordre

1. Calendrier modelé sur le calendrier égyptien. Douze mois égaux de 30 jours dont le premier s'appelait Dios et qui se succédaient dans l'ordre et avec les noms des autres mois du calendrier macédonien; plus 5 jours épagomènes correspondant aux 24-28 août et ayant, par conséquent, gardé la même place que dans le calendrier égyptien.

2. Il résulte, entre autres, de l'une d'elle que le 3^e Artemisios de ce calendrier des Arabes correspondait au 23 avril julien, ce qui met hors de doute qu'il s'agit bien du calendrier des Arabes dont l'*Hemerologion* nous a conservé l'établissement. Une seconde vérification m'est fournie par une autre inscription de même provenance qui m'a été envoyée entre temps par le P. Prosper et où je trouve le 8^e mair mis en concordance avec le 18 Artemisios (datée de l'an 365 de l'ère d'Eleutheropolis), indiction 12 = 564 J.-C.

3. *Études d'Archéologie Orientale*, t. II, pp. 68 et suiv.

des mois macédoniens ; plus 3 jours épagomènes. Mais il en différait sur des points essentiels : l'année, qui s'ouvrait par le mois de Xanthikos, était réglé sur l'équinoxe vernal et commençait le 22 mars. En outre, les 5 jours épagomènes n'avaient pas, comme dans le calendrier de Gaza, gardé leur place primitive égyptienne (24-28 août) : ils étaient rejetés aux 17-21 mars, c'est-à-dire entre la fin de l'année et le commencement de la suivante. Et cela était tout à fait logique, et plus conforme, en tout cas, au principe, à l'esprit pourrait-on dire, du calendrier égyptien type, que ne l'était la convention du calendrier de Gaza, en apparence plus conservateur ; le calendrier égyptien avait, en effet, rejeté, lui aussi, les 5 jours épagomènes à la fin de l'année, qui pour lui commençait le 29 août = 1^{er} Thot. Sur cette base, la date de notre inscription deviendrait le 20 mars 434, au lieu du 27 août 434. Nous n'y gagnerions encore rien — au contraire, puisque nous nous éloignerions encore davantage du 1^{er} septembre 434, commencement de l'indiction 3 qui figure dans notre texte. Pour tomber juste, il nous faudrait arriver, par un autre calcul, mais en maintenant toujours le mois et le quantième, au 20 mars 435, moment où l'on était en pleine indiction 3. Sans doute, on pourrait y parvenir avec un peu de bonne volonté, en alléguant que cet écart aurait pour cause la différence du point de départ de l'année dans les deux calendriers. Mais je suis arrêté dans cette voie par une considération générale qui me paraît dominer la question : celle de la paléographie. A première vue, l'écriture de notre inscription la ferait classer à la seconde moitié du vi^e siècle bien plutôt qu'à la première moitié du v^e. La paléographie semble nous inviter impérieusement à chercher quelque autre combinaison nous permettant, si possible, d'obtenir une date plus basse. Il y en aurait une qui se recommande au moins par sa simplicité. Ce serait de supposer que l'ère employée ici n'est autre que l'ère de Bosra, autrement dit de la province d'Arabie dont l'époque initiale a été fixée au 22 mars 106 J.-C. L'année 494 de cette ère allait donc du 22 mars 599 au 21 mars 600 J.-C. ; par suite, la date de notre inscription serait le 20 mars 600 J.-C., en pleine

indiction 3. L'emploi de l'ère de Bostra en pareille région est fort admissible, étant donné que celle-ci (Palæstina Santaris) confinait, somme toute, à la province d'Arabie prise au sens large, et en faisait même partie à certains égards. Seulement, il faudrait admettre, en outre, que, par suite d'une dérogation locale à un usage constant ailleurs¹, on se serait servi ici de cette ère, non pas, comme d'habitude, avec le calendrier syro-macédonien julianisé, mais avec le calendrier dit « des Arabes ». Sur ce dernier point, nul doute; car le calendrier julien ne comporte naturellement pas des jours épagomènes.

Pour ce qui est de l'emploi du calendrier arabe par la population des parages de Rouheibe et de Khalasa, il n'a rien en soi que de très vraisemblable. Cette population, encore plus méridionale que celle de Bersabée où cet emploi est formellement attesté, se trouvait encore plus près de la zone où dominait l'élément nabatéo-arabe. On comprend très bien que les unes et les autres aient adopté respectivement l'ère des grands centres avec lesquels elles avaient le plus de relations, à raison de leur position, les unes l'ère d'Eleutheropolis, les autres l'ère de la province d'Arabie. Il n'est pas moins compréhensible qu'elles aient tenu en même temps à garder leur calendrier national : le calendrier est

1. Et encore y aurait-il lieu de vérifier si, dans les nombreuses dates que nous fournit l'épigraphie grecque de la province d'Arabie, le calendrier employé est bien toujours, comme on l'aime, le calendrier syro-macédonien julianisé, et s'il ne serait pas parfois, à une certaine époque au moins, notre calendrier arabe. Déjà le fait que, même en pleine période chrétienne, on avait gardé l'habitude arabe de commencer l'année, non pas au 1^{er} janvier, à la romaine, mais au 22 mars, est un indice qui mérite considération. Les noms des mois macédoniens ne doivent pas nous faire illusion, car nous savons que ces noms se sont maintenus dans les calendriers les plus divers et y correspondaient à des réalités mensuelles très différentes. Qui sait si un jour on ne trouvera pas, dans une inscription du Haurân, par exemple, la mention des épagomènes? Ce jour-là, la question serait tranchée. En attendant, je constate que le recueil de Waddington ne nous fournit pas un seul exemple d'un quantième 31 pour un mois quelconque à dénomination macédonienne. J'ai même indiqué (*Études d'Arch. Or.* II, p. 70) des raisons qui tendraient à faire croire, dans un certain cas, que le mois de Lōos n'avait que 30 jours et non pas 31, ce qui, naturellement, ne pourrait s'expliquer dans le calendrier julien où normalement Lōos = août avait 31 jours.

plus important encore que l'ère dans la vie d'un peuple, car il répond à ses besoins journaliers, en même temps qu'à ses traditions les plus intimes. Il est probable qu'avant d'être affublés de noms macédoniens, les mois de ce calendrier portaient de vieux noms sémitiques qu'ils ont pu conserver très tard. Saint Épiphane nous fait connaître ceux de deux d'entre eux; j'en ai parlé à une autre occasion. Il faut peut-être y ajouter celui de שָׁבָט ou שִׁבְטָא, qu'une inscription nabatéenne¹ semble donner comme équivalent du mois syro-babylonien Kasleu.

[Ces lignes étaient déjà imprimées quand a paru le n° de la *Revue Biblique* (avril 1904, pp. 266 et suiv.) contenant le texte des nouvelles inscriptions de Bersabée dont je parle plus haut (p. 123 n. 1, et p. 124 n. 2). Le P. Abel les a fait suivre de judicieuses observations chronologiques (cf. *ibid.*, p. 348) desquelles il résulte que l'époque ou point de départ de l'ère d'Eleuthéropolis, serait exactement le 1^{er} janvier 200 J.-C. Cette conclusion semble valable dans le cas de l'emploi du calendrier julien. Mais que se passait-il au juste quand cette ère était combinée avec le calendrier arabe? Le commencement de l'année était-il reporté au 22 mars suivant ou précédant le 1^{er} janvier, ou se contentait-on d'une simple tangence dans le roulement des mois respectifs? Le P. Abel, s'appuyant sur les données fournies par deux des inscriptions, incline à croire que, même dans le cas d'emploi du calendrier arabe, le commencement de l'année était invariablement fixé au 1^{er} janvier. Il faut remarquer toutefois que le système des épagomènes, révélé par l'inscription que j'ai publiée plus haut, nous prouve tout au moins que ce calendrier arabe n'avait pas été julianisé pour la valeur de ses mois; l'avait-il été en ce qui concernait le premier de l'an?]

1. *Rec. d'Arch. Or.*, II, p. 327 = *C. I. S.*, II, 349.

La Peregrinatio dite de sainte Silvie

Une intéressante dissertation de Dom Férolin¹ vient de remettre à l'ordre du jour, en la posant sur un terrain nouveau, la question toujours pendante du véritable auteur de cette relation de pèlerinage qui constitue un document si précieux pour l'histoire des Lieux Saints.

M. Gamursini, à qui l'on doit la découverte et la première publication du manuscrit², avait, comme l'on sait, proposé de reconnaître dans la grande dame romaine qui nous raconte son voyage sans nous faire connaître son nom, sainte Silvie d'Aquitaine, la sœur de Rulin, préfet d'Orient sous Théodose I. Cette attribution est loin d'avoir rallié tous les suffrages. Elle était, en effet, assez arbitraire, et l'on pouvait aussi bien songer à quelque autre de ces saintes femmes assez nombreuses, de haute condition sociale, que nous savons pertinemment avoir visité la Palestine au IV^e siècle³. Elle prête, en outre, à certaines objections de fond qu'on trouvera résumées dans l'introduction de M. J. H. Bernard⁴.

Le seul point sur lequel on soit demeuré généralement d'ac-

1. *Revue des Questions historiques*, oct. 1903, p. 367 et suiv. : *Le véritable auteur de la « Peregrinatio Silvie » : la vierge espagnole Ethevia*.

2. Le manuscrit est du X^e siècle. En dehors des barbarismes et solecismes inhérents au latin vulgaire qui était la langue propre de l'auteur, il fourmille de fautes dues à la négligence du scribe. La nature de certaines de ces fautes m'inclinent à croire que nous avons affaire — je ne sais si on en a déjà fait l'observation — à un texte dicté, plutôt qu'à un texte copié; c'est ce que semblent indiquer, à des degrés divers, des graphies telles, par exemple, que : *quo aperta* (p. 54, 22), pour *cooperita*; *in quo moditas* (p. 49, 1), pour *incommoditas*; *in quo ante* (p. 83, 14), pour *inchoante*; *quod allogomus* (p. 57, 14) pour *Chodolagomus* (*Chodolagomus*); et surtout *melchis et hec* (p. 56, 15), pour *Melchisedech* etc.

3. J'avais moi-même pensé un moment (*Rec. d'Arch. Or.*, t. II, p. 158) à la fameuse sainte Ponde, l'amie de saint Jérôme, ou encore à Marcella, ou à Fabiola. Mais ce n'était là qu'une idée en l'air.

4. *Palestine Pilgrims' Text Society*, t. I, p. 7.

cord, c'est l'époque à laquelle il convient de rapporter la *Peregrinatio* : les environs de l'an 380 de notre ère, avec un écart possible de quelques années ne dépassant pas la dizaine. On est arrivé à cette conclusion, relativement précise, par une série de considérations assurément fort spéciieuses mais dont, cependant, j'essaierai de le montrer plus loin, la valeur est peut-être encore discutable. Quoi qu'il en soit, elle a paru jusqu'ici suffisamment solide pour faire repousser *a priori* toute hypothèse sur la personnalité de l'énigmatique pèlerine qui ne concorderait pas avec cette base chronologique. C'est ainsi, par exemple, qu'on a écarté, comme ne satisfaisant pas à cette condition, une assez ingénieuse conjecture de M. Kohler qui, somme toute, en valait bien une autre. Celui-ci attribuait la *Peregrinatio* à Galla Placidia, la propre fille de Théodose le Grand; mais cette attribution parut inadmissible chronologiquement, la visite de la princesse impériale aux Lieux Saints, visite mentionnée par une tradition d'ailleurs quelque peu suspecte, étant postérieure à l'an 423.

Aujourd'hui, Dom Férotin croit pouvoir identifier notre pèlerine avec une certaine religieuse ou abbesse, d'origine espagnole, appelée *Egeria*, *Eiheria* ou *Etheria* (ce dernier nom, le plus vraisemblable = *Aetheria*), dont le voyage en Terre Sainte est cité avec de grands éloges par un moine de Galice, Valerius, qui vivait dans la seconde moitié du VII^e siècle. Il invoque à l'appui de cette thèse originale une série d'arguments de diverse nature, un entre autres qui lui est fourni par Dom Lambert et dont on ne saurait méconnaître l'importance, du moins en ce qui concerne un des termes du problème posé par cette nouvelle conjecture : la mention dans trois des catalogues de manuscrits de Saint-Martial de Limoges (XII^e siècle) d'un *Itinerarium Egerie abbatisse*.

Dom Férotin admet, du reste, comme démontrée la date assignée généralement jusqu'ici à la *Peregrinatio*; il fait, en conséquence, de cette Etheria auteur présumé de notre document, une contemporaine de Théodose I, en même temps que la compatriote de cet empereur; c'est même, pense-t-il, cette dernière

circonstance qui expliquerait les égards exceptionnels dont notre pèlerine est constamment l'objet, de la part des autorités officielles, au cours de son long et aventureux voyage.

Je n'ai pas la prétention de m'ériger en juge de la thèse de Dom Férotin. Je me demande seulement, à supposer qu'elle soit fondée, si elle entraîne comme conséquence forcée le maintien de la date assignée à la *Peregrinatio*, date qu'il semble admettre comme un fait acquis. Rien, somme toute, ne nous oblige à croire *a priori* que le moine Valerius, postérieur à l'an 650, ait cité un document du IV^e siècle; ce document pourrait tout aussi bien, en l'espèce, n'être que du V^e ou du VI^e siècle. Le recul serait encore suffisant pour justifier l'impression qu'on a que Valerius parle d'une relation ayant déjà, à son époque, un certain âge. Dom Férotin ne me saura pas mauvais gré de cette réserve, puisqu'elle tend, somme toute, à sauvegarder sa thèse dans le cas où, pour des raisons étrangères aux arguments sur lesquels elle repose, il faudrait abaisser notablement la date de la *Peregrinatio*.

Après avoir partagé pendant longtemps l'opinion générale qui en rapporte, comme je l'ai dit, la rédaction aux environs de l'an 380, des doutes sérieux me sont venus sur ce point. Les arguments invoqués sont-ils vraiment décisifs?

Les principaux d'entre eux ont été groupés par M. Bernard, dans son introduction déjà citée (pp. 3-5). Examinons-les dans l'ordre où il les présente.

1^o La *Peregrinatio* ne parle pas des églises de Saint-Étienne et de Sainte-Marie, à Jérusalem; or, ces églises étaient déjà construites au V^e siècle; donc la *Peregrinatio* est antérieure au V^e siècle.

A cela on peut répondre que la *Peregrinatio* a des lacunes considérables, et que ces lacunes correspondent à des passages où étaient mentionnés non seulement ces deux sanctuaires, mais

1. Encore fermement maintenue par M. Geyer dans son excellente édition de notre texte (*Itinera Hierosolym.* p. xii) : « Peregrinationem a femina Gallia circa annum 385 scriptum esse pro certo haberi potest. »

d'autres encore dont il n'est pas davantage question et qui, cependant, étaient déjà signalés à la vénération des fidèles dès l'an 333, comme le montre la relation du Pèlerin de Bordeaux, relation qui, elle, est de date certaine.

2° A Carrhes (Harrân) on dit à la pèlerine, qui demandait des renseignements sur la position de Hur, l'antique Our de Chaldée, qu'il fallait 5 étapes pour aller à Nisibe et 3 autres étapes pour aller à Hur, mais que toute la région appartenait aux Perses et était en ce moment inaccessible aux Romains¹. Le mot *modo* semblerait, dit-on, indiquer que l'arrivée de la pèlerine dans ces parages a dû suivre d'assez près la cession de Nisibe aux Perses par l'empereur Jovien, en 363.

Mais c'est trop presser le sens du mot *modo* qui, dans la langue de notre document, a simplement et toujours la valeur de « maintenant » et non pas de « récemment ». Nisibe, cédée aux Perses par Jovien, leur a appartenu pendant plusieurs siècles; elle n'a même jamais cessé de leur appartenir jusqu'à l'Islam. C'était une de leurs bases d'opération dans leurs attaques répétées contre l'empire byzantin. Il y a eu, au cours de cette lutte séculaire entre l'Orient et l'Occident, des périodes de trêve, et même de paix, pendant lesquelles les Romains pouvaient voyager et séjourner en territoire perse. Cette tolérance cessait naturellement quand les hostilités reprenaient, ou même quand les relations commençaient à se tendre. Ce peut fort bien être une phase critique de ce genre à laquelle fait allusion notre document en disant que « *actuellement*, l'accès du territoire perse était interdit aux Romains ». Il serait facile de trouver un état de choses de ce genre, par exemple à l'époque de Justinien et de Chosroès (entre 530 et 540), si, par d'autres considérations dont je parlerai tout à l'heure, on était autorisé à faire descendre la *Peregrinatio* jusqu'au vi^e siècle².

1. « Sed modo ibi accessus Romanorum non est; totum enim illud Persae tenent » (édit. Geyer, p. 67).

2. On ne saurait objecter, en tout cas, le fait que la *Peregrinatio* ne mentionne pas la ville de Dara, qui fut fondée par l'empereur Anatase en 504 comme boulevard contre les attaques des Perses et dont nous parle à deux re-

3^e (et 5^e)¹. A Edesse la pèlerine (p. 61) visite l'église et le martyrium de Saint-Thomas « statim perreximus ad ecclesiam et ad martyrium sancti Thomæ ». Elle décrit l'église comme « ingens et valde pulchra et nova dispositione ». Ces derniers mots feraient allusion, dit-on, à la construction récente de l'église qui, ainsi que nous le savons par ailleurs, fut achevée en 372 par l'empereur Valens. D'autre part, la pèlerine parlerait du martyrium comme distinct de l'église; or, c'est seulement en 394 qu'eut lieu la translation des reliques de l'apôtre dans l'église à lui consacrée.

Mais c'est assurément forcer le texte que de vouloir en induire que le martyrium ne faisait pas partie de l'*ecclesia* avec laquelle il est mentionné et à laquelle il est étroitement associé par l'expression « ad ecclesiam et ad martyrium ». Quant aux mots *nova dispositione*, ils pourraient s'expliquer d'une façon toute différente. L'église de Saint-Thomas construite à Edesse par Valens fut détruite par une terrible inondation en 525, et reconstruite par Justinien² sur un plan grandiose. Ne serait-il pas plus naturel de supposer, comme l'a déjà fait M. Rubens Duval³, que la belle église admirée par la pèlerine, est, non pas l'église de Valens, mais celle de Justinien? Cela répondrait à merveille à l'expression *nova dispositione*, qui implique tout au moins le remaniement d'un édifice existant antérieurement.

4^e (et 6^e). La visite de la pèlerine à Edesse semble avoir été faite dans une période de tranquillité religieuse; la relation ne

prises l'*Itinerarium* de Theodosius (éd. Geyer, pp. 149, 150). On aurait tort de conclure de ce silence que le document est antérieur à 504. En effet, bien que la position de Dura ne soit pas exactement connue, nous savons qu'elle était située entre Edesse et Amide, dans une direction nord-est; par conséquent il n'y avait pas lieu de la mentionner dans la *Peregrinatio* qui décrit une route toute différente, celle de Carrhes à Nisibo, de l'ouest au droit est.

1. Pour plus de commodité, je groupe, ici et plus loin, les arguments connexes.

2. *Journal Asiatique*, 1891, II, pp. 101-102 (*Histoire d'Edesse*).

3. On peut-être par son oncle et prédécesseur Justin, souvent confondu avec Justinien dans les sources orientales. A la rigueur, on pourrait admettre que la reconstruction, commencée ou projetée par l'un, fut achevée ou réalisée par l'autre.

parle pas de la persécution des catholiques par les Ariens, persécution favorisée par l'empereur Valens. Donc, cette visite a dû avoir lieu quand la paix de l'église avait été restaurée, après la mort de Valens en 378. D'autre part, l'évêque de Bithynie, celui d'Édesse et celui de Carrhes sont qualifiés de « monachus et confessor » : ce titre de « confesseur de la foi » ne peut, assurément, se rapporter qu'à la persécution en question, laquelle eut pour résultat la destitution de tous les évêques catholiques. L'évêque d'Édesse, confesseur de la foi, auquel a en affaire la pèlerine doit, en conséquence, être Eulogius, lequel, mort en 387-388, avait pu être antérieurement victime de la persécution de Valens. Il fut remplacé par Cyrus qui, lui, d'après ce que nous savons du caractère des empereurs Théodose et Arcadius, n'a pas dû être persécuté et, par suite, n'a pu être, comme son prédécesseur, qualifié de « confessor ». Donc la pèlerine se trouvait à Édesse avant 389, et après 378.

Inutile d'insister sur l'arbitraire et la fragilité de cette série d'inductions et de déductions. Il est loisible d'imaginer, si l'on descend le cours des siècles, maintes autres raisons pour lesquelles, ces trois évêques inconnus de Mésopotamie auraient pu mériter ce titre de « confesseurs ». Supposons, par exemple, qu'on arrive à démontrer par une autre voie que notre pèlerine est contemporaine, non pas de Théodose I mais de Justinien ; nous nous retrouverions dans des conditions répondant tout aussi bien aux données du texte. On sait, en effet, combien profondément l'Orient chrétien fut troublé par l'édit de l'empereur Zénon, connu sous le nom de Hénotique et rendu en 482. La crise atteignit son paroxysme sous le règne d'Anastase (491-518), qui embrassa avec passion la cause eutychéenne et persécuta de la façon la plus violente les orthodoxes, partisans du concile de Chalcédoine, n'hésitant pas à déposer, emprisonner, et exiler les évêques ou moines opposés à la nouvelle doctrine. C'est seulement sous le règne de son successeur Justin (518-527) que la paix de l'Église fut rétablie et que l'orthodoxie reprit ses

droits. Justinien (527-565) assura son triomphe définitif. Cela posé, et sous la réserve de fond indiquée plus haut, ne serait-on pas tout aussi autorisé à dire, que les trois évêques en question sont redevables de leur titre de *confessores*, non pas à la persécution arienne de Valens, mais à la persécution eutychéenne d'Anastase? Sortis tous les trois du monachisme, qui était si souvent alors l'antichambre de l'épiscopat, ils pourraient parfaitement avoir eu à souffrir pour leur foi sous Anastase, alors qu'ils n'étaient encore que de simples moines, et être devenus plus tard évêques, sous les empereurs orthodoxes Justin ou Justinien.

Tels sont les principaux arguments d'ordre historique qu'on a invoqués pour fixer la date de la *Peregrinatio* aux environs de l'an 380.

On voit qu'ils sont loin d'avoir le caractère péremptoire qu'on leur a attribué, puisque toutes les données sur lesquelles ils s'appuient sont susceptibles d'une autre interprétation chronologique, rendant compte aussi bien, sinon mieux, des divers faits ou indices visés. On reconnaîtra tout au moins que le nouveau système d'interprétation que j'essaie de développer en face de l'ancien est capable de lui faire contrepoids.

Mais à côté de ces données, mises en ligne par ceux qui se sont occupés spécialement de la question, il y en a d'autres, de signe plus ou moins nettement contraire, dont ils ne semblent pas avoir fait état et qui sont peut-être de nature à faire pencher la balance dans le sens opposé.

L'une d'elles avait déjà été signalée par M. R. Duval¹, et je m'étonne qu'elle ait échappé à l'attention. L'argument qu'on en peut tirer méritait assurément au moins l'honneur d'une réfutation, si tant est qu'il soit réfutable.

Voici la chose. Après avoir décrit le palais des anciens rois Abgar et Maanou, à l'intérieur d'Edesse, notre pèlerin dit qu'actuellement la ville n'a pas d'autre eau que celle qui sort de

1. *Histoire d'Edesse, Journal Asiatique*, 1891, II, pp. 93-97.

la source du palais comme un grand fleuve d'argent¹. Puis, elle rapporte une légende d'après laquelle les Perses, assiégeant Edesse, auraient détourné un cours d'eau qui alimentait autrefois la ville; c'est à ce moment que la source en question aurait apparu par suite d'un miracle. Or, nous savons pertinemment, par nombre de témoignages historiques, que la ville d'Edesse était traversée, du nord-est au sud-ouest, par le Daisan ou Skirtos, auquel son régime torrentiel avait fait donner, en araméen comme en grec, ce nom caractéristique de « sauteur, bondissant ». Il l'avait trop souvent justifié par des inondations, aussi terribles que soudaines, qui ravagèrent la ville à plusieurs reprises. La Chronique d'Edesse signale notamment celles des années 202, 403, 443 et 525. Cette dernière, qui eut lieu deux ans avant la mort de l'empereur Justin, fut particulièrement désastreuse. Elle détruisit les plus beaux édifices de la ville, y compris l'église de Saint Thomas dont il a été question plus haut, et elle fit périr le tiers des habitants. Aussitôt monté sur le trône, où il succédait à son oncle, l'empereur Justinien n'eut rien de plus pressé que de relever la ville de ses ruines et de prendre des mesures pour la mettre à l'avenir à l'abri d'un tel fléau. Ces mesures furent radicales. Elles consistèrent à endiguer le fleuve et à le détourner en partie en lui creusant un nouveau lit dans une montagne à pic qui, jusqu'alors, barrait son cours à gauche et le rejetait vers la ville. Procope² décrit en détail, et avec admiration, ce travail d'art remarquable qu'il appelle le canal de Justinien et qui avait pour objet de corriger et de régulariser le cours du fleuve.

Il est difficile de ne pas reconnaître avec M. R. Duval, que ce nouvel état de choses paraît correspondre assez bien à celui décrit sommairement par la pèlerine, et l'on est tenté d'en conclure avec lui que la visite de celle-ci à Edesse serait postérieure à l'an 525. Sans doute, on peut encore discuter sur certains dé-

1. P. 62 : *Nam ipsa civitas aliam aquam penitus non habet nisi eam, que de palatio est, que est ac si fluvius ingens argenteus.*

2. *De Aedificiis* III, p. 228.

tails. La pèlerine semble affirmer la non-existence totale du fleuve à l'intérieur de la ville, tandis que Procope semble dire que le cours en avait été seulement réduit dans sa traversée de la ville grâce à la large saignée du canal creusé en amont. Mais il se peut qu'au moment où la pèlerine se trouvait à Édesse le fleuve fût à peu près à sec dans son lit citadin bordé de parapets, soit par suite d'une baisse spontanée, due à son régime torrentiel, soit par suite du jeu du barrage de Justinien qui, ainsi que cela paraît résulter des explications plus ou moins claires de Procope, permettait de le déverser selon les besoins, en tout ou partie, dans le canal ou dans son lit naturel. C'est peut-être dans ce sens qu'il faut entendre le *nunc* du récit disant qu'il n'y avait alors d'autre eau à Édesse que celle sortant de la source du palais. On pourrait, il est vrai, en ce cas, prétendre que ce phénomène de dessèchement temporaire pouvait à la rigueur se produire avant que le régime du fleuve n'ait été modifié par les ingénieurs de Justinien, et que, par conséquent, la visite de la pèlerine à Édesse peut toujours être antérieure à cette époque. Cette objection atténuerait assurément la portée de l'argument, qui, autrement, serait à lui seul tout à fait décisif; mais elle ne le détruit pas, et il conserve toujours au moins une certaine valeur relative. D'autant plus que l'hypothèse d'une baisse spontanée du fleuve est peu vraisemblable, étant donnée la saison où la pèlerine se trouvait à Édesse, soit au mois d'avril¹. Ce n'est guère le moment où les cours d'eaux du genre de celui-ci, gonflés au contraire par la fonte des neiges, voient leur niveau baisser.

J'ai relevé en outre dans le texte de la *Peregrinatio* deux autres données qui me semblent aussi pouvoir être utilement introduites dans le problème. Ce sont deux indices de l'ordre historique dont on n'a pas tenu compte jusqu'ici et qui, pour-

1. C'est ce qui résulte du contexte, la pèlerine, après avoir passé trois jours à Édesse, s'étant rendue de là à Carrhes où elle arriva pour le jour de la fête de Saint-Helpidius, le IX des calendes de mai, soit le 23 avril.

tant, le second surtout, ne sont pas indifférents. Ils sont l'un et l'autre de nature à faire descendre la date admise pour l'âge du document.

Voici le premier. La pèlerine dit¹ que, dans la ville de Carrhes, à l'exception de quelques clercs et saints moines, qui peuvent y habiter, elle n'a pas trouvé de chrétiens, toute la population étant païenne. Ce tableau correspond d'une façon remarquable au fait rapporté par les historiens byzantins, à savoir que lorsque Chosroès s'empara de la ville de Carrhes en 540, il ne lui imposa pas de rançon de guerre comme aux autres villes conquises par lui, parce que la presque totalité de la population n'était pas chrétienne². Nous savons en effet, que la ville de Carrhes a été l'un des foyers où le paganisme a persisté le plus longtemps: les témoignages des auteurs arabes³ nous montrent même qu'il n'était pas encore éteint dans les premiers siècles de l'Islam. Sans doute, on peut alléguer qu'un pareil état de choses devait remonter à une époque antérieure et que ce qui existait encore en 540 existait déjà, à plus forte raison, en 380. Il n'en demeure pas moins que le dire de la pèlerine présente un accord bien frappant avec le dire de Procope, et qu'en tout cas, on ne saurait, du seul fait de la survivance de l'idolâtrie à Carrhes, arguer que la date de la *Peregrinatio* ne peut être abaissée au vi^e siècle.

J'arrive maintenant à la seconde donnée, à laquelle j'attache une importance particulière. Pendant qu'elle se trouvait à Jérusalem, notre pèlerine entendit parler d'un certain sanctuaire qui, découvert ou inventé depuis quelque temps seulement, jouissait en ce moment d'une grande vogue: c'était le tombeau de saint Job, dans le pays qu'elle appelle Ausitis, et qui n'est autre, comme on le verra, que le Haurân. Le récit que lui en

1. P. 65: « In ipsa autem civitate extra paucos clericos et sanctos monachos, si qui tamen in civitate commorantur, penitus nullum christianum invenit sed totum gentes sunt.

2. Procope, II, 15: « οἱ πλείστοι οὐ Χριστιανοί, ἀλλ' ὅλην τὴν πόλιν ἐργάζοντο ἐν ἑστίᾳ.

3. Voir les textes dans Chwolson, *Die Städte und der Sehadismus*, passim.

lirent de saints moines, qui avaient été y faire leurs dévotions, lui inspira un vif désir de le visiter à son tour. Poussée par cette pieuse curiosité qui faisait le fond de son caractère, et qu'elle avoue elle-même ingénument à une autre occasion¹, elle se décida à entreprendre ce voyage, voyage assez sérieux, puisqu'il ne fallait pas moins de huit étapes pour se rendre de Jérusalem à Carneas, appelée aujourd'hui, dit-elle, la ville de Job et autrefois Dennaba, dans le pays d'Ausitis, sur les confins de l'Idumée et de l'Arabie². Elle était, d'ailleurs, en bonne compagnie, étant partie en caravane avec de saints personnages qui avaient bien voulu se joindre à elle. Elle décrit sommairement son itinéraire, ne prêtant d'attention qu'à deux points qui se trouvaient sur sa route, ou en vue de sa route : d'une part, l'emplacement, plus ou moins légendaire, de la Salem du roi Méchisedec et de l'Enon de Saint-Baptiste; d'autre part, le site de Thesbé, patrie du prophète Elie, avec la vallée de Corra (Cherith) et le tombeau de Jephthé (?)³.

Au moment où elle approche du but de son voyage et où elle voit tout d'un coup se dresser à sa gauche une haute montagne, qui est certainement l'Hermon, il y a malheureusement dans le manuscrit une lacune irréparable : il manque ici un feuillet entier, soit deux pages, représentant soixantes lignes. A en juger par la suite, la pèlerine devait y raconter en détail l'invention du tombeau de Job par un certain moine et ascète, « sanctus monachus uir ascitis ». Nous n'avons plus que la fin du récit qui peut se résumer ainsi⁴. Le moine en question, après de longues an-

1. P. 58, L. 31 : « ut sum satis curiosus ».

2. P. 56 : « Carneas autem dicitur nunc ciuitas Job, qui ante dicta est Dennaba in terra Ausitidi, in finibus Idumee et Arabiae. »

3. P. 58 : Sancti Gethae.

4. P. 59, 60. Ce récit devait être placé dans la bouche de quelques cicerone, qui faisaient à la pèlerine les honneurs du sanctuaire. C'est ce que montre le caractère allocutif des mots, évidemment adressés par lui à la pèlerine et à ses compagnons : « ista ecclesia quam uidetis » (p. 59, L. 25). Ce pouvait être, soit comme d'habitude, l'évêque du lieu, soit les propres compagnons de la pèlerine qui étaient « loci notores » (cf. I. 4 et I. 7, avec la même formule mise dans la bouche de ceux-ci : « hic » torrens, quem uidetis).

nées passés dans la solitude, se décida à descendre à la ville de Carneas pour avertir l'évêque et les clercs de cette époque (*temporis ipsius*), conformément à la révélation qui lui avait été faite (probablement quelque rêve ou vision miraculeuse, racontée dans la partie perdue), afin qu'on fit des fouilles à l'endroit qui lui avait été montré. Ce qui fut fait. On y trouva une caverne qu'on suivit sur une longueur de cent pas. Là, une nouvelle fouille amena tout à coup la découverte d'une pierre (*lapis*), sur le dessus de laquelle on trouva sculptée la propre image de Job¹ : « quem lapidem cum discopernissent, inuenerunt sculptum in coperculo ipsius Iob. » On éleva alors une église à Job en ce lieu même, sans transporter ailleurs ladite pierre et le corps du patriarche, qui reposait sous l'autel. Cette église, construite par les soins d'un certain tribun, était encore inachevée : « illa autem ecclesia, quam tribunus nescio qui faciebat, sic fuit imperfecta usque in hodie ». Cela n'empêcha pas, d'ailleurs, l'évêque d'y célébrer la messe à la prière de la pèlerine qui, après avoir reçu sa bénédiction et communie, s'en retourna à Jérusalem par le même chemin.

Comme j'ai eu l'occasion de le montrer dans un volume précédent², il n'y a aucun doute sur la position de l'Ausitis, de ce « pays de Job » visité par la pèlerine. C'est incontestablement une partie du Haurân où la tradition populaire, encore vivante aujourd'hui, rattache avec une insistance significative le souvenir du patriarche à divers points qui sont, en prenant le premier comme centre : Cheikh Sa'ad, avec ses sanctuaires de Deir Aiyoub (couvent de Job) et de la Sakbrat Aiyoub (pierre sainte de Job) ; à 6 kilomètres au nord, Naouâ, tenue par les anciens chroui-

1. On a entendu généralement ce passage un peu autrement et supposé qu'il s'agissait d'une inscription contenant le nom même de Job (« carved on its face the word Job, Bernard, *op. cit.*, p. 53). Sans doute, *sculptum* peut avoir ce sens ; mais le rapprochement dont je parle plus loin semble indiquer qu'il s'agit plutôt d'une image gravée en bas-relief.

2. Mot disparu, ainsi restitué par Geyer. Peut-être vaudrait-il mieux restituer stat, avec Gamurrini et Chododniak.

3. Rec. d'Arch. Or., V, pp. 11 et suiv.

queurs arabes pour le lieu de résidence de Job; à 12 kilomètres à l'est, Cheikh Miskin (le Cheikh lépreux = Job¹); à 19 kilomètres dans le nord-est, Dhounelbè dont le nom antique, *Dannaba*, rappelle singulièrement celui de la Dennaba citée par la pèlerine comme la patrie de Job; à 4 et 11 kilomètres respectivement, dans le sud, Tell 'Achitera et Tell el-Ach'ari entre lesquels on se partage pour reconnaître l'antique Achtheroth Karnaim²; la Carnaea et la Carneas de l'*Onomasticon* et de la pèlerine, qui considère Carneas comme le nom actuel de la Dennaba biblique; plus loin, dans l'est, Bosra, qu'une vieille légende nous présente comme la prétendue éponyme de la mère de Job³, etc.

Cette tradition arabe, comme c'est si souvent le cas, n'est certainement autre chose que la survivance d'une tradition chrétienne qui s'était développée, sinon créée, au début de la période byzantine, et dont j'ai déjà discuté ailleurs les éléments essentiels. Je me bornerai à rappeler les dires de l'*Onomasticon* d'Eusèbe et de saint Jérôme, enregistrant, avec quelque réserve d'ailleurs, l'opinion populaire qui mettait le pays de Job ou Ausitis en Arabie, dans le royaume de Seon (Sihon, le roi Amorhéen), par conséquent dans les parages d'Achtheroth Karnaim, et qui montrait à Carnaea la maison de Job; l'acte d'un concile de 451, appelant Nebè (= Nevè, Naouâ) « la ville de Job »; enfin, subsidiairement, des inscriptions grecques, du temps de Justinien relatives à des établissements fondés à Bosra sous l'invocation de saint Job.

Mais il a plus. Dans la mosquée de Cheikh Sa'ad, centre de ce culte régional de Job, se dresse encore de nos jours la pierre vénérée dite Sakhrat Aïyoûb, « la pierre de Job ». C'est, en réalité, comme l'on sait, une grande stèle égyptienne, très mutilée, sur laquelle est sculpté en bas-relief le pharaon Ramsès II en adoration devant une déesse locale. La légende musulmane

1. Cf. *Rec. d'Arch. Or.*, VI, pp. 56 et suiv.

2. Cf. *ib.*, *ib.*, p. 20.

3. Cf. *ib.*, V, pp. 23 et suiv.

n'a pas manqué d'y reconnaître le saint patriarche. Il y a gros à parier que, là aussi, les Arabes n'ont fait que suivre des errements antérieurs et s'approprier une légende chrétienne déjà populaire avant la conquête. C'est probablement là la fameuse pierre de Job dont nous parle la pèlerine et dont l'invention quasi miraculeuse et relativement récente occupait si vivement les esprits au moment de son séjour à Jérusalem. Le monument n'a guère dû changer de place, et son existence à Cheikh Sa'ad assure l'identité, en même temps qu'elle précise la position du sanctuaire visité par la pèlerine.

Cela admis, on est conduit à se demander dans quelles conditions et à quelle époque a pu avoir lieu l'invention. Cette dernière partie de la question nous ramène directement au problème chronologique que nous étudions. Toute cette région étant remplie du souvenir légendaire de Job, on comprend sans peine que la vieille stèle égyptienne, exhumée sur les indications du moine qui vivait dans le voisinage, ait été prise pour la pierre marquant la tombe du patriarche si vénéré, et qu'on ait décidé de construire une église pour consacrer cette merveilleuse trouvaille. Quand et par qui a pu être élevée cette église? Les faits rapportés par la pèlerine semblent déjà remonter à quelque distance. Elle parle, en effet, des autorités ecclésiastiques de cette époque-là « *temporis ipsius* ». D'autre part, elle dit que l'église était inachevée. Faut-il entendre par là que la construction était restée interrompue pendant un certain laps de temps, ou bien que les travaux étaient encore en cours? Sur ce point, il est difficile de se prononcer. Il est bien fâcheux, en tout cas, qu'elle ne nous ait pas mieux renseigné sur ce tribun inconnu, « *tribunus nescio qui* », qui les avait entrepris, et les poursuivait peut-être encore (*faciebat*).

En raisonnant dans l'hypothèse courante qui veut que notre relation de pèlerinage soit des environs de l'an 380, on pourrait être tenté de reconnaître dans ce tribun le prince Ghassanide chrétien 'Amr I, à qui les chroniqueurs arabes attribuent la construction du couvent de Job, le Deir Aiyoûb de Cheikh Sa'ad,

au milieu du III^e siècle. Il serait, en effet, admissible à la rigueur que ces princes arabes, phylarques militaires à la solda de Byzance, aient pu recevoir le grade de tribuns, comme ils avaient reçu et portaient le titre de patrices¹. Mais, sans compter que cette tradition est en elle-même quelque peu sujette à caution, il faut remarquer qu'il s'agit ici, en l'espèce, d'une église élevée sur le prétendu sépulcre de Job, et non d'un simple couvent placé sous son invocation, couvent qui pouvait, d'ailleurs, préexister et dont la présence même avait pu suggérer et faciliter l'invention ultérieure du sépulcre apocryphe. Je ne crois donc pas qu'il y ait lieu de s'arrêter à cette idée et de tirer de là, comme on voudra peut-être le faire, un argument nouveau à l'appui de la thèse que je discute.

C'est à un autre point de vue que je me placerai pour essayer de déterminer la valeur chronologique de cette donnée, qu'en tout cas on a eu tort de négliger. L'*Onomasticon*, comme nous l'avons vu plus haut, connaît parfaitement la tradition qui localise dans le Haurân et à Carnea le pays et la maison même de Job. Si, à l'époque où il a été rédigé, l'invention du sépulcre était déjà chose faite, bien sûr qu'il n'aurait pas manqué de mentionner un événement aussi notoire, qui avait eu un tel retentissement, et cela d'autant plus qu'elle aurait authentiqué une tradition locale qu'il ne rapporte qu'avec une réserve marquée. Eusèbe étant mort vers 338, et son *Onomasticon* ayant été rédigé vers 324, selon les uns, vers 330, selon les autres, on pourrait peut-être dire que la chose est conciliable avec la date de 380 attribuée à la relation, la découverte ayant pu avoir lieu dans l'intervalle. Passe encore pour Eusèbe. Mais saint Jérôme? Il ne faut pas oublier que saint Jérôme a traduit en latin, rectifié et mis au courant, en le complétant sur nombre de points, l'*Onomasticon* d'Eusèbe. Or, saint Jérôme est mort seulement en 420, et, pas plus qu'Eusèbe, il ne souffle mot de notre sépulcre de Job. Il me paraît bien difficile d'admettre qu'il eût négligé d'enregistrer, s'il l'eût connue, une si mémorable

1. Cf., par exemple, les inscriptions n°s 2410, 2552^e, Waddington, *op. c.*

trouvaille, qui aurait été faite pour ainsi dire sous ses yeux mêmes, car il devait déjà être installé dans sa retraite de Bethléem à l'époque qu'on veut assigner à la visite de notre pèlerine. Il y aurait même peut-être à tirer de cette dernière coïncidence une objection de plus contre la façon de voir généralement admise, objection accessoire, sans doute, mais qui peut encore peser d'un certain poids dans la balance. Si la pèlerine était à Jérusalem et à Bethléem vers 380, comme on l'assure, elle aurait pu, elle aurait dû y connaître saint Jérôme, pendant le séjour de trois ans qu'elle a fait dans la ville sainte. Tout l'aurait invitée à entrer en rapports avec lui : la grande réputation de piété du Père de l'Eglise ; son origine et son appartenance au rite latin, ses hautes attaches mondaines. On comprend, cependant, que la relation ne parle pas de saint Jérôme ; il est toujours loisible de soutenir qu'il pouvait être question de lui dans des parties du document aujourd'hui perdues. Il est moins aisé d'expliquer, par contre, que saint Jérôme ne parle pas de notre pèlerine s'il l'a connue. Pourquoi ne lui a-t-il pas fait une petite place dans sa galerie de grandes dames romaines venues en Palestine pour adorer les Saints Lieux ? Ce silence est encore plus singulier si l'on persiste à supposer que la pèlerine n'est autre que sainte Silvie, la sœur du tout puissant Rufin, préfet de Théodose I.

Sans insister plus qu'il ne convient sur la question subsidiaire que je viens de toucher, je suis porté à conclure tout au moins que l'invention du sépulcre de Job est postérieure à la mort de saint Jérôme, puisque celui-ci l'ignore et que, par suite, la date de la relation qui mentionne cette invention ne saurait être antérieure à l'an 420. Cette limite supérieure peut même être encore notablement abaissée, attendu qu'il ressort des expressions mêmes employées par la pèlerine que l'invention datait déjà, à l'époque de sa visite, d'un bon nombre d'années. Nous sommes donc quelque peu fondés à dire que la relation ne saurait guère remonter au delà du milieu du v^e siècle. Et, bien entendu, ce n'est là qu'un *terminus a quo* ; il nous laisse toute lati-

tude pour descendre aussi bas que semblent, d'autre part, nous inviter à le faire les témoignages divers que j'ai déjà suffisamment discutés.

Tel est le résultat de l'examen auquel j'ai cru devoir soumettre le problème chronologique posé par la *Peregrinatio* dite de Sainte-Silvie. Je n'ai pas la prétention de le présenter comme une solution définitive. Je demande seulement à ceux qui sont plus qualifiés que moi pour le traiter dans son ensemble, de vouloir bien le reprendre, en tenant compte des nouvelles données que j'ai pu y faire intervenir. C'est à eux de décider en dernier ressort si le document peut être, malgré tout, maintenu à la fin du iv^e siècle, ou bien, comme j'incline à le penser jusqu'à meilleur avis, s'il ne doit pas être reporté vers la première moitié du vi^e.

§ 17

La diaconesse Sophie, nouvelle Phœbé

Par une lettre datée de Jérusalem 9, 12, 03, le P. Prosper m'a informé d'une intéressante trouvaille qui venait d'être faite, la veille, sur le Mont des Oliviers.

Depuis quelque temps on travaille au mur de clôture des terrains que la Custodie franciscaine possède sur l'emplacement traditionnel de Bethphagé¹. L'entrepreneur chargé de ces travaux emploie comme matériaux de construction des blocs extraits çà et là, par les fellahs, des ruines qui couvrent la montagne. Un de ceux-ci, qui exploitait ainsi en carrière le terrain ouaqouf situé sur le sommet sud, au-dessus de la Grotte des Prophètes, y a découvert une grande pierre d'autel et une dalle portant une inscription grecque. Les deux monuments sont aussitôt passés en des mains étrangères. Toutefois, le P. Prosper a pu obtenir de l'ouvrier même qui l'avait trouvée une copie de l'inscription.

1. Voir mon mémoire intitulé *La Pierre de Bethphagé, fresques et inscriptions des Croisés*, dans la *Revue Archéologique*, décembre 1877.

Sans être parfaite, elle est suffisante pour le déchiffrement. Il a bien voulu me l'envoyer avec l'autorisation de la communiquer à l'Académie des Inscriptions¹.

En voici la transcription brute, que je fais suivre de la lecture rectifiée :

+ΕΝΘΑΔΕΚΙΤΑΨΔΟΥΛΗ
ΚΑΙΝΥΜΦΗΤΟΥΧΡΙΣΤΟΥ
ΣΟΦΙΑΗΔΙΑΚΟΝΟΧΔΕΥ
ΤΕΡΑΦΟΙΒΗΚΟΙΜΗΘΙΣΑ
ΕΝΙΡΗΝΗΤΗΚΑΤΟΥΜΑΡ
ΤΙΟΥΜΗΝΟCΙΝΔΥΙΑ
ΟΙΤΚΥΡΙΟCΘΕΟC
Ι<<>ΝΠΡΕC

+ Ενώδεκα κ(α)τα(ι) (η) βούλη και νύμφη του Χριστού
Σοφία, η διακονος, η δευτέρα Φαίδη, κοιμηθ(ε)ται
εν (α)ρήρη, τη κα' του Μαρτίου μηνός, ινδ(ικτιώνος)
α' εν ? κύριος ε θεός ε πρεσβ
.....

Ici gît la servante et vierge du Christ, la diaconesse Sophie, la nouvelle Phébe, qui s'est endormie en paix, le 21^e jour du mois de mars, de la XI^e indiction... (de l'année ?)... Le Seigneur Dieu...

Au commencement de la ligne 7, il y avait probablement le mot *ἔτος* (ou *ἐτ(ος)*), suivi de lettres numériques. Celles-ci sont peut-être représentées par le groupe copié *ατ*, qui, dans ce cas, serait sujet à correction. N'ayant pas sous les yeux d'estampage, à défaut de l'original, qui permettrait peut-être de trancher la question, je n'ose proposer *ατ* : cela donnerait 813, soit, s'il s'agit de l'ère des Séleucides : 501 J.-C. ; mais le 21 mars de cette année on était dans la 9^e et non dans la 11^e indiction. Il faut chercher autre chose.

L'inscription est fort curieuse en elle-même en raison de la formule peu banale qu'elle contient et qui vise littéralement le

1. Séance du 16, 12, 03. — *Cl. Rec. Gréc.*, 1903, n° 52.

passage de saint Paul¹ : « Je vous recommande Phœbé, notre sœur, qui est diaconesse de l'église à Cenchrées ». Notre nouvelle Phœbé, « ancilla et virgo Christi », devait être diaconesse dans l'un de ces nombreux couvents de femmes qui s'élevaient sur le Mont des Oliviers et qui nous sont connus, non seulement par l'histoire², mais aussi par d'autres inscriptions de même provenance³.

Dans une lettre ultérieure (4, 1. 04), le P. Prosper me fait savoir qu'on a recueilli au même endroit un petit fragment qui pourrait appartenir à la même inscription. Mais la chose demeure fort douteuse, le rapprochement des morceaux n'ayant pu être encore opéré. Il contient quelques caractères grecs mutilés.

ΠΡΧΙ ...? (α)ΡΧ...
 ΜΤΦ... ..

Il me signale, en outre, un fragment de « corniche d'encadrement » trouvé près de l'église de l'Ascension, vers l'angle sud-est et portant, gravées à la pointe, les lettres :

ΙΗCOYCINΕ/

Je ne saurais dire s'il faut y reconnaître la fin d'un verbe tel que [πρ]οσκυνῶν, ou bien le nom de Ἰησοῦς.

1. *Épître aux Romains*, xvi, 1 : συνιστῶ δὲ ὑμῖν Φοιβὴν τὴν ἀδελφὴν ἡμῶν, ὡς καὶ διακονοῦσα τῆς ἐκκλησίας τῆς ἐν Κενθρείαις. Cf. la souscription : Ἰσὶδρα ... δὲ Φοιβῆς τῆς διακονοῦσας τῆς ἐν Κενθρείαις ἐκκλησίας.

2. Aux passages bien connus ajouter ceux des *Plerophories* de Jean de Maïouma (édit. Nau), § 44 (la diaconesse Urbicia, cf. *Rev. d'Arch. Or.*, III, p. 237), § 51, § 80.

3. Cf. entre autres, les inscriptions que j'ai publiées dans mes *Archaeolog. Researches in Palestine*, t. I, pp. 326, 338, 341.

§ 18.

Papyrus et ostraka araméens d'Éléphantine.

I

Après MM. Cowley, Sayce, Grey et Halévy, j'ai étudié ce papyrus à mon cours du Collège de France. La transcription en ayant été reproduite dans le *Répertoire d'épigraphie sémitique*, n° 191, je me bornerai à en donner la traduction telle que je la conçois, en insistant seulement sur les points où je m'écarte plus ou moins des vues de mes devanciers.

Tout le monde est d'accord pour le classer à l'époque perse achéménide, conformément à ce que j'ai démontré autrefois le premier dans mon mémoire intitulé *Origine perse des monuments araméens d'Égypte* (1878).

Le document est complet en haut, à droite et à gauche; c'est ce que montre l'existence des marges. Il n'en est pas de même en bas; là, le papyrus est coupé au ras de la ligne 16, la dernière ligne actuelle. J'estime, pour des raisons que j'exposerai plus loin, qu'il y avait encore au moins une 17^e ligne, dont il n'est pas impossible de déterminer la teneur générale.

— 1. [X^e... fils de X^e... a parlé à X^e... fils de Yatma, en ces termes (?) : Tu m'as donné (une somme d') argent

— 2. de (?) Peiphiapt (?) 1000 sicles (= ?) d'argent; elle produira intérêt à ma charge (à raison de) 2 *khallur* d'argent

— 3. pour un sicle (= ?), par mois, jusqu'au jour où je te l'aurai remboursée; ainsi donc sera l'intérêt

4. de ton argent [2000] *khallur* pour 1 mois. Et le mois où je ne te donnerais pas

— 5. l'intérêt, (celui-ci) sera capitalisé et productif d'intérêt. Et je te le paierai mois par mois,

— 6. sur les appointements que l'on me donne du Trésor. Et tu m'écrits un *mez* (?) pour tout

— 7. argent et intérêt, que je te verserai. Et si je ne t'ai pas payé tout

— 8. Son argent et son intérêt (d'ici) au mois de Thot de la [10^e] année, seront englobés ton argent.

— 9. et son intérêt restant dus par moi, et (se remuant) portera intérêt payable par moi, mois par mois,

— 10. jusqu'au jour où je le t'aurai remboursé.

— 11. Les témoins :

— 12. 'Oqbân fils de Chamachourî (?).

— 13. Qasrî fils de Yahhadarî (?).

— 14. Mahasaryah fils de Yafoniyah,

— 15. Malkyah fils de Zekaryah.

— 16. A écrit le scribe Gemaryah fils de Akhyô, sur la déclaration des témoins figurant sur cet acte,

(— 17. à..., (?), au mois de..., (?), de l'an..., de X le roi.)

— L. 1. M. Halévy veut insérer ici la date de l'acte, qu'il restitue de toutes pièces en l'attribuant, bien arbitrairement, au règne d'Ochus¹. Cela paraît matériellement impossible; il n'y a pas la place voulue; de plus, dans ce genre de contrat, la date s'inscrivait ordinairement à la fin, et non au commencement. Je reviendrai sur ce point à propos des lignes 8 et (17). Le plus naturel semble de supposer quelque tournure de ce genre :

נחמ ח' נחמ (נחמ) נחמ ב' (נחמ ח' נחמ ח' נחמ)

On pourrait aussi admettre un début : נחמ ב' ², suivi du sujet; et, plus loin, au lieu de נחמ³, ingénieusement suppléé par M. Cowley, quelque mot indiquant la fonction ou condition du personnage. — Remarquer la forme non assimilée נחמ, et non נחמ, et comparer, sur ce point, les observations faites II. 4 et 6.

— L. 2. Peut-être נחמנחמ, d'après l'aspect du fac-similé? Ce nom propre égyptien s'est déjà rencontré, semble-t-il, dans une inscription araméenne d'Égypte⁴. Ce personnage, s'il existe réellement, pourrait intervenir ici, par exemple, à titre d'inter-

1. Je n'insiste pas sur le peu de vraisemblance d'un nom נחמנחמ Nahuka = Ochus. Il est probable que s'il se fait agi soit d'Artaxerxès III, soit de Darius Nothos, on les eût désignés par leur véritable nom dynastique et non pas simplement par leur surnom.

2. Ou encore le נחמ ou נחמנחמ introductif, si fréquent dans les documents congénères?

3. C. I. S. II. 134. La lecture n'est pas, d'ailleurs, matériellement sûre. En tout cas, la formation du nom serait normale.

médiateur, de garant, etc., entre le prêteur et l'emprunteur¹.

Le signe, ou groupe de signes, suivant 𐤌 (= 7...777) ², me paraît être identique à celui qui, sur le papyrus du Vatican³, représente le chiffre 1000, comme l'a bien reconnu autrefois M. Euting⁴. Un autre spécimen nous est, peut-être, encore fourni par un papyrus de Boulaq (*C. I. S.*, II, n° 133 A). Seulement la comparaison avec ce que je crois en être un nouvel exemple tend à modifier l'idée qu'on se faisait de la structure de ce chiffre⁵: une barre horizontale recoupée, vers son extrémité gauche, par une barre formant avec elle deux angles très ouverts; ce serait, croit-on, la barre des dizaines et centaines, avec addition d'un trait diacritique. Il me semble plutôt qu'on doive le considérer, non pas comme un signe unique, mais comme un complexe de deux signes étroitement rapprochés: le premier a toutes les allures d'un 𐤌 ; le second est peut-être bien un 𐤌 , atrophié par l'usage; dans ce cas, le tout pourrait être 𐤌𐤌 , pour 𐤌𐤌 (= mille. Si cette origine était admise, elle pourrait peut-être être invoquée à l'appui de l'explication proposée pour l'épigraphé phénicienne si énigmatique, gravée sur l'alabastrum de la Bibliothèque Nationale⁶:

1. Ou bien encore ce personnage pouvait figurer dans une petite proposition, introduite peut-être par la préposition 𐤌 et ayant trait à l'application de la somme empruntée: par exemple pour le payer ou le rembourser, ou pour acheter quelque chose à lui appartenant, terrain, maison, esclave, etc.

2. Pour l'abréviation 𐤌 (précédé de 𐤌𐤌) = 𐤌𐤌𐤌 , cf. *C. I. S.*, II, n° 64 et 153 A.

3. *Id.* n° 147 A, col. I, l. 3.

4. Naot, *Inschr.*, pp. 95, 96. M. de Vogüé (*Inschr. de la Syrie centr.*, p. 127) en avait bien reconnu la valeur numérique; mais il supposait que c'était le même signe que celui des dizaines et des centaines, dont la fonction aurait varié selon la position. M. Euting a bien vu qu'il avait, en réalité, une forme toute spéciale; je doute, toutefois, du rapport morphologique qu'il lui prête avec le signe hiéroglyphique égyptien exprimant le nombre 1000. Je ne saurais non plus le reconnaître, avec lui et et avec Schroeder (*ZDMG.*, XXXIX, p. 316), suivi par les éditeurs du *C. I. S.* et par M. Lidzbarski, dans le premier signe du groupe de chiffres du l. 3, de l'inscription phénicienne de Tyr que j'ai publiée autrefois (*Rec. d'Arch. Or.*, I, p. 87); là, c'est le chiffre 20, exactement semblable aux trois suivants: 𐤌𐤌𐤌𐤌 = 90, et aux 1070.

5. Cf. le signe spécial qu'on a fait graver et fondre à l'Imprimerie Nationale et qui est conçu dans cet esprit.

6. Citées au *C. I. S.*, I, p. 217, cf. p. 100 (où le 𐤌 isolé a peut-être la même

סכלת 1 רף III אל ZZ

où M. Lidzbarski¹ s'est demandé si רף ne serait pas pour רף(א), Quoi qu'il en soit, je ne doute guère que nous ayons affaire, dans notre papyrus, au chiffre 1000. Cela va nous donner une base ferme, et toute nouvelle, pour raisonner tout à l'heure sur le sens des stipulations de l'engagement.

— L. 4. Si l'observation ci-dessus est fondée, le nombre de *khallur*, en grande partie détruit, devait être 2000, l'intérêt étant sur le pied de 2 *khallur* pour sicle, par mois.

Remarquer la non insertion du premier 2 de יתן, en comparant l. 4 et l. 6.

— L. 6. La lecture de M. Cowley יתן, me paraît matériellement sujette à caution. Bien que fort maltraité, le mot, à en juger par le fac-similé même, semble pouvoir être lu יתנון, sans assimilation du 2, conformément au précédent יתן fourni par la l. 4.

יננ indique certainement un « reçu ». Les diverses explications étymologiques tirées de l'iranien par M. Cowley et par M. Halévy ne sont pas pleinement satisfaisantes. Si la lecture matérielle est certaine, il conviendrait peut-être de comparer le samaritain יננ et le rabbinique יננון, correspondant à l'hébreu biblique ינל et désignant le « sort » que l'on jette (cf. L.) ou que l'on tire. Ce pourrait être proprement une fiche, tessère, tablette, un *jeton*, voire un *ostrakon*, sur lequel on écrivait soit les « sorts », soit de brèves notes telles qu'une quittance.

— L. 7. סרבו n'est pas une orthographe arbitraire motivée par une raison d'euphonie, comme le pense M. Halévy ; c'est la forme

valeur que רף). Renan l'expliquait : « gradus 1, seriei 340 » en supposant qu'il s'agissait de numéros d'ordre indiquant le rang et la position d'une urne funéraire dans quelques *columbarium*. Le premier mot est très obscur comme sens. En tenant compte de l'équivalence phénicienne connue ס = י, faudrait-il par hasard y voir סורב, et chercher dans le tout quelque notation horoscopique ? Dans ce cas, il serait plus naturel de voir dans רף, non pas les sigles de 1000, mais quelque mot technique, par exemple une division du cercle zodiacal astrologique.

1. *Handb. nordsem.*, p. 303.

grammaticalement régulière de ברבית à l'état absolu, en parfait accord avec celle du mot נכר auquel celui-ci est associé dans l'expression.

— L. 8. III III ... שנת. M. Cowley fait remarquer avec raison que, s'il s'agissait d'une date, elle devrait être suivie d'un nom (« l'an $x + 6$ de X »); — or, il n'y a pas place pour ce nom. Quesi, au contraire, l'on admet que c'est un laps de temps à compter à partir de la date du contrat, il y a, à ses yeux, une autre difficulté, c'est que le contrat ne semble pas être autrement daté. Quant au chiffre manquant au début du groupe, il suppose que ce doit être le signe 10 ou le signe 20 — soit 16, ou 26, ce qui, dit-il, limiterait le choix d'un roi, s'il s'agit d'années de règne. M. Halévy n'hésite pas à admettre cette dernière vue : l'amortissement doit avoir lieu, dit-il, au mois de Thot de la 16^e ou de la 26^e année du roi régnant (ce roi, selon lui, serait Ochus, mentionné en tête du document — ce qui, nous l'avons vu, est impossible). Je ne saurais partager cette façon de voir. Tabler ainsi sur la 16^e ou 26^e année future d'un règne, c'eût été escompter bien témérairement l'avenir. Le roi pouvait mourir avant la date prévue; et alors n'était-ce pas ouvrir la porte à toute espèce de chicanes, l'année visée étant radicalement inexistante?

Avant l'affaire

Le roi, l'ans ou moi, nous mourrons.

Je comprends les choses tout autrement. Le contrat fixe tout simplement le nombre d'années au bout desquelles le capital doit être remboursé, à partir de la date du contrat, date qui était spécifiée à la fin, dans une ligne [17] aujourd'hui disparue : « le remboursement sera fait dans x années ». Cela posé, je crois qu'il faut restituer avant les 6 barres d'unité, groupées 3 par 3 (III III), non pas les chiffres 10 ou 20, — 16 ou 26 années constitueraient un délai d'une longueur bien peu vraisemblable — mais un autre groupe de trois barres d'unités III III (III), = 9. Or, il est à noter que le mois de Thot était le *premier* mois de l'année solaire vague des Égyptiens. L'emploi de la préposition נכר « jusqu'à » implique que le terme fixé est exclusif et non in-

clusif: l'expression équivalant à : « d'ici au premier mois de la 9^e année ». Par conséquent le délai imparti au débiteur pour se libérer était de 8 années pleines. C'était, d'ailleurs, un délai maximum, car il ressort de la teneur des lignes 8-9 que le débiteur avait la faculté de faire, en dehors des intérêts payables mensuellement (כִּי־בַחֲרָה), des versements partiels à valoir sur le remboursement du principal (כִּי־כֶסֶף). Nous verrons tout à l'heure que ce laps de 8 années n'est peut-être pas choisi arbitrairement et qu'il présente un rapport remarquable avec le taux même de l'intérêt calculé sur une base qui nous sera fournie par d'autres données.

כִּי־כֶסֶף semble avoir le sens de « être englobé, accumulé, faire masse ». Ce sens ne s'écarte pas beaucoup de ceux que la racine offre dans les divers dialectes sémitiques.

LL. 13-15. J'accepte sous bénéfice d'inventaire les lectures des noms propres admises par M. Cowley. La physionomie juive de plusieurs d'entre eux et aussi de celui de scribe mentionné à la l. 16, est incontestable. Mais j'ai des doutes sur la lecture matérielle de יְהוֹדִיד, et j'ai peine à admettre un élément théophore initial יְהוֹ = יְהוָה.

— L. 16. Il me semble préférable de voir, avec M. Halévy, dans le premier כֶּסֶף « le scribe », plutôt que « l'écrit », comme le fait M. Cowley; dans ce dernier cas, il semble qu'on aurait ajouté le démonstratif כִּי, comme on le fait à la fin de la ligne. D'ailleurs, il est nécessaire que Gemaryah indique en quelle qualité il intervient dans la rédaction de l'acte.

כִּי־עִי־אֵל n'est pas bien exactement rendu par le « in the presence » de M. Cowley (on aurait employé כִּי־עִי), non plus que par le « avec le consentement » de M. Halévy. Ce que le scribe dit en réalité, c'est qu'il tient de la *bouche* des témoins susmentionnés qu'ils ont entendu l'emprunteur X déclarer au prêteur X telle ou telle chose. Il ne se porte garant que de leur témoignage, et, bien entendu, de leur identité, mais non de la déclaration même de l'emprunteur, certifiée par eux seuls.

[L. 17. J'ai déjà indiqué les raisons qui m'inclinaient à croire

que le document comportait au moins une ligne de plus, contenant la date à laquelle il a été rédigé. Cette date est indispensable, étant donné le terme de 8 années révolues fixé, à la l. 8, pour le remboursement. D'habitude, la date, dans les contrats de ce genre, se met à la fin¹. Il devait en être de même ici. En s'aidant des formules connues, on peut imaginer qu'elle était libellée à peu près ainsi, faisant suite à la phrase précédente et étant toujours sous la dépendance du verbe נָתַן :

[ב. בִּירוֹן ... שָׁנָה ... א' כִּלְמָא]

Le premier ב. aurait été suivi du nom de lieu, par exemple ב. « Éléphantine », ou bien שֵׁן « Syène », si l'on tient compte de la provenance du document. L'an de règne était celui d'un roi achéménide quelconque. Le mois était l'un de ceux du calendrier égyptien, peut-être même avec la notation du quantième, pour plus de précision.

Il serait bien important à tous égards de pouvoir déterminer le taux réel de l'intérêt. Mais, pour cela, il nous faudrait au préalable connaître les valeurs absolues et relatives du sicle dit « sicle z » et de son sous-multiple le *khathur*. Les documents cunéiformes cités par M. Cowley nous renseignent bien sur l'existence du *khathur* comme subdivision du sicle et nous garantissent la lecture et la forme même du mot ; mais ils ne nous éclairent pas sur le rapport de ces deux monnaies. Peut-être pourrait-on y arriver par une voie détournée, en partant de cette donnée fournie par Josèphe², à savoir que le sicle hébreu équivalait à quatre drachmes attiques. Admettons pour un moment que cette donnée est applicable à notre cas, et que le sicle z du papyrus est l'équivalent d'un tétradrachme ou statère d'argent. Cela dit, raisonnons sur la base du système monétaire grec ordi-

1. Je me bornerai, pour ne pas trop m'écarter de notre terrain et de notre époque, à citer par exemple, les nos 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71 du G. J. S., II.

2. *Ant. Jud.*, III, 8, 2 : ἡ δὲ ἀξία, ὡς καὶ ἑκατὸν ἀν, ἄκονα; ἑξήκονα; ἑκατὸν παρὰ τὸν οὐρανόν. Il semble ailleurs (G. J., II, 24, 2) assigner la même valeur à la monnaie de Tyr qui, nous le savons d'autre part par le Talmud, servait de base au sicle sacré juif (cf. *Rec. d'Arch.*, *Or.*, I, p. 90).

naire qui, somme toute, pouvait sans trop d'in vraisemblance être usité en Égypte à l'époque achéménide¹. Comme on le sait, la drachme se subdivisait en 6 oboles et l'obole à son tour en 8 chalques; soit :

$$1 \text{ drachme} = 6 \text{ oboles (de 8 chalques)} = 6 \times 8 = 48 \text{ chalques}$$

$$4 \text{ drachmes} = 24 \text{ — (" " ")} = 24 \times 8 = 192 \text{ chalques}$$

Un tétradrachme — autrement dit un *sicle* α — valait donc 192 chalques. Si nous prenons le chalque comme équivalant au *khallur*², nous pouvons donc dire que le *sicle* α se subdivisait en 192 *khallur*; or ce *sicle* tétradrachme produisait, aux termes de notre document, un intérêt mensuel de 2 *khallur*-chalques (4 di-

1. Il suffit de rappeler que, lorsque Darius I créa son système monétaire, il le basa sur le système grec couramment employé dans tout l'Orient. Le *σίκλος* *σικλίων* *ἀργύριος* n'est autre chose que la monnaie du *statère* d'argent pesant 11 gr. 20, unité fondamentale du système hellénique. On n'ignore pas d'ailleurs que ce *statère* ainsi que la mine et le talent d'où il dérive, avaient eux-mêmes une étroite affinité avec le système babylonien.

Jusqu'à l'arrivée d'Alexandre il y avait en Égypte une circulation intense de monnaies étrangères, *statères* d'argent de Tyr et de Sidon, et surtout tétradrachmes d'Athènes à la chouette; à un certain moment on se mit à les contrefaire, puis on arriva même à les imiter, soit en leur maintenant plus ou moins fidèlement leur poids primitif, soit même en les réglant sur le pied égyptien (double *statère* ou quadruple *sicle* de 28 gr. 40 au lieu du poids phénicien de 20 gr.; cf. par exemple les monnaies attribuées au satrape Bagoas). Sur toute cette question, et les données qui s'y rattachent, consulter les savantes observations de M. Babelon, *Mélanges num.*, II, n. 94 et suiv., *Catal. les Perses Achéménides*, pp. m, ix-xi, et *Traité des monn. gr. et rom.*, col. 457 et suiv.

2. On pourrait objecter que, par définition, le *χάλκος* était une monnaie de bronze, tandis que le *khallur* semble être une monnaie d'argent. Mais on a toujours la ressource d'admettre que celui-ci était une simple monnaie de compte n'ayant pas d'existence réelle en tant qu'espèce d'argent, et pouvant en fait être représenté par une espèce en bronze. Sa valeur approximative serait d'environ deux centimes, si l'on prend la drachme comme correspondant en gros à un franc. On sait que sous les Ptolémées on appelait d'une façon générale *χάλκος* toute espèce de monnaie, même en or ou en argent. Au surplus, nous avons des preuves numismatiques de l'existence d'espèces en argent tout à fait minuscules, et cela justement dans le système perse des satrapes occidentales; témoin, par exemple, les jolies pièces d'argent quasi microscopiques frappées à Aradus et représentant des 1 : 8 et même des 1 : 16 de l'obole persae; notre *khallur* d'argent pouvait être du même ordre de grandeur et de valeur.

chaïque)¹, par conséquent un intérêt annuel de 24 *khallur*-chaïques. Cela nous donne la proportion suivante :

$$\begin{array}{rcl} 192 \text{ khallur} & : \text{intérêt annuel} & 24 \text{ khallur} \\ 1 & " & " \\ 100 & " & " \end{array} \quad \frac{24}{192} = \frac{24 \times 100}{192} = 12,5$$

Le taux de l'intérêt aurait donc été, à ce compte, de 12 1/2 pour 100 l'an, chiffre assez vraisemblable étant donnés les usages de l'antiquité. La modération relative de ce taux pourrait s'expliquer par la situation de l'emprunteur, fonctionnaire de l'administration, offrant comme garantie de solvabilité les appointements mensuels qu'il touchait du Trésor. Elle s'expliquerait encore mieux si, ce qui est possible, vu la nationalité juive avérée des témoins et du scribe, l'opération se passait entre coreligionnaires².

Considéré à un autre point de vue, ce taux de 12 1/2 représente ce qu'on appelle du denier 8, puisque $\frac{192}{24} = 8$. C'est-à-dire

que le capital produit par année un intérêt égal à son 1 : 8. Il en résulte que, par le jeu normal des intérêts simples, il doit avoir produit au bout de 8 ans révolus une somme égale à lui-même. Or, nous avons vu que le prêt stipulé dans notre acte est justement consenti pour un laps de 8 années pleines. Cette coïncidence est bien frappante, et l'on est autorisé à en conclure que, si ce terme a été choisi de préférence à tout autre, c'est qu'il concordait exactement avec le doublement du capital prêté. On remarquera que dans cette combinaison n'entre en ligne que le fruit des intérêts simples, ce que les Grecs appelaient *εἰσφορά*. Le mécanisme des intérêts composés³ — *ἐντεροκαμίζεις* — ne devait intervenir qu'éventuellement, dans le cas de retard apporté au paiement des intérêts mensuels, et il ne s'appliquait qu'à la

1. En d'autres termes, 1 : 4 d'obole ou 1 tetartémorion, qui était une espèce réelle en argent.

2. J'ai relevé autrefois dans une inscription (*Et. d'Arch. Or.*, II, 27) le premier indice formel de l'existence des Juifs dans ce milieu araméo-persa d'Égypte.

3. Représenté par la formule $C = c (1 + r)^n$.

partie de ceux-ci demeurée en souffrance. A partir de la 9^e année, les reliquats dus, soit sur le principal, soit sur ses intérêts échus et non payés, devaient former une nouvelle masse globale (7527) dont les intérêts couraient à nouveau sur le même pied jusqu'au moment du remboursement intégral.

Je ne me dissimule pas qu'on peut objecter à ce raisonnement, basé exclusivement sur le dire de Josèphe, des témoignages¹ qui, tout en étant contradictoires entre eux-mêmes, semblent y contredire. Photius et Hesychius évaluent le siclé à 8 oboles attiques, Saint Epiphane assimile le siclé hébreu du sanctuaire au didrachme ou statère². Ce qui est plus grave encore, c'est que pour Xénophon, qui devait être bien renseigné, le siclé médique valait 7 1/2 oboles attiques — ce qui donnerait la valeur de 15 oboles à son double, tandis que le tétradrachme ou statère d'argent hellénique en comptait effectivement 24. Les calculs que j'ai faits sur ces diverses données ne m'ont pas fourni de résultats satisfaisants pour le cas qui nous occupe³. Peut-être pourrait-on se tirer d'embarras en admettant que, bien que nous soyons en pleine période achéménide, le siclé employé dans notre document n'est pas le siclé médique, du moins tel que le définit Xénophon, mais un siclé particulier — peut-être bien même un véritable tétradrachme grec — qui se trouve répondre d'une façon remarquable à la donnée que seul Josèphe nous a conservée.

1. Voir les textes chez Babelon, *Traité des Monnaies*, t. I, col. 447 et suiv.

2. Conformément à l'indication des Septante qui rendent l'expression de Néhémie, « 15 $\frac{1}{2}$ sicles d'argent » (cf. l'année absolument homologue de notre papyrus), « 10 sicles d'argent », par ἑξήκοντα δίδραχμα τετραδράχμω.

3. Par exemple, en calculant sur la donnée de Xénophon et, en admettant que notre siclé se représente son siclé médique, ce siclé de 7 1/2 oboles aurait valu 60 *chalkes-khattir* (au lieu de 192) et aurait rapporté 24 *chalkes-khattir* par an, à raison de 2 par mois. Le taux serait alors de 40 0/0, soit du denier 2 1/2, c'est-à-dire que le capital aurait été reconstitué en 2 1/2 ans par le jeu des intérêts simples. Un pareil résultat semble vraiment excessif, même si l'on tient compte de l'apreté que pouvaient avoir déjà les Shylocks du temps.

Mais, comme je le fais remarquer un peu plus loin, si le siclé médique équivalait bien à 7 1/2 oboles attiques, cela ne veut pas dire nécessairement que ce siclé se subdivisait en 7 1/2 parties dans le système pesé; il pourrait, il devait même se subdiviser normalement en un certain nombre entier de sous-multiples que nous verrons tout à l'heure.

Ce serait alors précisément cette sigle énigmatique τ^1 , jointe à celle du $\tau\omega = \omega$, qui déterminerait ce sicle particulier, valant 24 oboles attiques, par opposition à l'autre¹ n'en valant que 7 1/2. A la rigueur même, s'il était démontré que le sicle employé sur notre papyrus appartient au système monétaire perse, on pourrait peut-être arriver encore à concilier les choses de la façon suivante. On considère généralement que le siglos médique est une drachme perse et que cette drachme se subdivisait, à l'instar de la drachme grecque, en 6 oboles, subdivisées elles-mêmes chacune en 8 parties équivalant à 8 chalques (cf. les pièces d'argent de 1 : 8 d'ohole perse frappées à Aradus, dont il a été question plus haut, p. 134, n. 2). Pour retrouver notre compte, abstraction faite de la valeur absolue des espèces, il suffirait d'admettre que, sur notre papyrus, l'exposant τ suivant le mot $(\tau\tau)\omega$ en abrégé, indique qu'il s'agit d'un certain multiple du sigle médique, soit le quadruple, autrement dit un tétradrachme médique. Si, au

1. Il est bien difficile de deviner la signification réelle de cette marque d'abréviation. A supposer que ce soit réellement la lettre τ , on pourrait y voir l'initiale d'un mot. Mais lequel? On ne saurait faire que des conjectures téméraires. Le τ , subdivision du sicle d'argent dans les tarifs puniques (C. I. S., I., 165, 167), ou le $\tau\tau$, drachme ou denier d'argent de l'araméen (cf. *Inscr. palm. de Vogüé*, n° 17), ne conviennent guère. Je n'ose pas davantage m'arrêter à l'hypothèse d'un dérivé de $\tau\tau$, indiquant qu'il s'agit d'un sicle « commercial », soit, en l'espèce, d'une des monnaies helléniques qui, comme je l'ai dit plus haut, étaient courantes en Égypte à l'époque achéménide. Ce qu'il nous faudrait trouver c'est quelque mot ayant une signification plus spécifique, par exemple visant l'emblème caractéristique de la monnaie qu'on a en vue ici : sicle « à la chouette », « à l'archer », « à la galère », au dauphin » etc... Mais, dans cet ordre d'idées, je ne vois pas, pour le moment, de mot sémitique convenable contenant un τ soit au commencement, soit même à la fin ou au milieu. On pourrait encore penser à quelques noms de ville ou de pays ($\tau\tau$ est bien peu vraisemblable), voire de satrape?

2. Ce qui semblerait indiquer qu'il pouvait y avoir en usage, en Égypte, à l'époque de la domination achéménide, deux espèces de sicles d'argent coexistants (et peut-être d'ailleurs), le $\omega\tau\tau$ et le $\tau\tau\omega$, c'est que, dans les deux documents congénères que j'ai cités plus haut (C. I. S., II, n° 61 et 153 A), la première notation seule est employée. Il n'y a pas lieu, en tout cas, semble-t-il (cf. Babelon, op. cit.), de tenir compte du récit suspect d'Hérodote sur la prétendue monnaie « aryandique » qui, frappée par le satrape d'Égypte Aryandès, se serait distinguée des monnaies courantes par un titre ou un poids exceptionnel.

contraire, on estime que le sicla en question, médique ou non médique, est un didrachme virtuel, l'exposant 7 marquerait que nous avons affaire, non plus à une quadruple drachme, mais à un double didrachme, ce qui reviendrait toujours au même.

II

À la suite de ce papyrus, M. Cowley a publié, mais seulement en transcription et sans fac-similés permettant de contrôler le déchiffrement, cinq *ostraka* araméens¹ qui proviennent également d'Éléphantine et doivent appartenir à la même époque². Ces documents sont d'une lecture et d'une interprétation extrêmement difficiles, et M. Cowley a prudemment renoncé à les traduire, se contentant de commenter ça et là quelques mots. Plus hardi, M. Halévy a entrepris de donner une traduction suivie du plus important et du mieux conservé d'entre eux (n° 492). Elle est bien sujette à caution, et je doute fort qu'il s'agisse, comme il le croit, d'une commande faite à un orfèvre juif, où il serait question de chaînettes, de saphirs, de lamelles d'or ou d'argent, à vendre et à arranger, sans parler d'esclaves tatouées sur le bras. Je me bornerai, à l'exemple de M. Cowley, à de brèves observations sur quelques mots obscurs dont on peut peut-être dégager plus ou moins le sens.

Face A (convexe).

L. 3-5. « Dès que vous entendrez dire que les donnent la soldo à Syène, envoyez-moi avis ». $\text{וְיָבִין} = \text{וְיָבִין}$ « (sont) donnant ». וְיָבִין , même sens que sur le papyrus. Le rédacteur du billet était peut-être un commerçant ou un banquier, dans le genre de celui

1. *Rep. d'Égypt. sem.*, nos 492, 493, 494, 496, 497, où on en trouvera la reproduction et la bibliographie détaillée.

2. Et probablement au même milieu si l'on admet, ce qui semble assez plausible, que le Gemaryah fils de Ahiu figurant au n° 492 (fac. B, l. 2) n'est pas seulement l'homonyme du scribe qui a rédigé le papyrus mais est le même personnage.

du papyrus, qui avait intérêt à être renseigné sur le jour où un paiement d'appointements devait être effectué par les agents du Trésor, pour pouvoir réclamer à quelque fonctionnaire son débiteur l'intérêt mensuel de sa dette. L'incertitude dont il témoigne sur la date de ces paiements impliquerait que déjà en ce temps ils ne se faisaient pas avec une grande régularité — rien ne change en Orient. Le nom de Syene, située en face de l'île d'Éléphantine, s'est déjà rencontré dans l'inscription araméenne d'Assouan (*Rép. ép. sém.*, n° 438), qui nous montre que cette ville était à l'époque perse un centre militaire et administratif important.

— L. 5. Étant donné le doute matériel qui plane sur le mot בִּיב (בִּיבִי בִּיבִי), on peut se demander s'il ne faudrait pas lire בִּיב « à Yeb », c'est-à-dire à Éléphantine », dont j'ai découvert déjà le vrai nom dans le papyrus Euting (*Rép. ép. sém.*, n° 361, cf. 498). Le verbe בִּיבִי , et ses autres formes réapparaissant aux lignes 6 et 8¹, à rattacher à la racine בִּיב plutôt qu'à בִּיב , a peut-être un sens technique dans le langage commercial, tel que « créditer » ? Cf. les acceptions talmudiques de בִּיב « confirmer, avérer, accréditer, etc. ».

— L. 6. Les mots בִּיבִי בִּיבִי sont peut-être l'apodose de la petite phrase précédente : « Et le ..., quo je vous ai ..., (fait partie) du ... ».

— L. 8-9. Je suis bien tenté de croire que le dernier mot de la ligne 8 et le premier de la ligne 9 doivent être réunis en un seul בִּיבִי , même forme qu'à la l. 5. Le ב à la fin de la l. 8, marqué d'ailleurs comme douteux et surmontant le ב , peut appartenir à un ancien texte dont, au dire de M. Cowley, quelques lettres apparaissent çà et là sous le nouveau. Quant au groupe בִּיבִי , c'est peut-être une simple transposition de בִּיבִי , résultant d'un *lapsus calami*. La construction redeviendrait alors très claire : « Et le grand... que Malakyah a donné à (nous ? vous ?), portez-le à son compte ».

1. Et aussi à la ligne 5 de l'ostrakon n° V.

Face B (concave).

Je crois bien que le mot בִּיטָא , à la l. 4, qui a si dérangé M. Sayce et M. Halévy, et sur lequel M. Cowley reste muet, est tout bonnement בִּיטָא , « la boutique ». Ce point admis, il en résulterait une certaine lumière pour la suite. C'est dans cet ordre d'idées que j'expliquerais la phrase, en considérant בִּיטָא comme l'équivalent araméen ($\text{ב} = \text{ב}$) de l'hébreu בֵּית , « feus, usura » : « la boutique que m'a donnée Ouriyah pour l'exploiter (ou pour gage, prêt à intérêts ? ou quelque combinaison dans ce genre), donnez-la à Gemaryah fils de Akhio, qui l'estimera (?) d'après son loyer (ou qui la ... du loueur ?) ». Le verbe נָתַן , comme plus haut le verbe הִשָּׁאֵל , doit appartenir à la langue du commerce et avoir un sens technique qu'il est difficile de déterminer, ainsi que celui de בִּלְרָא (l. 3) : « et transmettez-le (le prix de location ?) à Ouriyah ? ».

Peut-être le tout revient-il en gros à ceci : « Donnez à Gemaryah (son notaire, chargé de ses affaires) la boutique que m'a donnée Ouriyah en garantie de mon prêt ; qu'il en perçoive le loyer et qu'il en crédite Ouriyah (à valoir sur les intérêts dus pour la somme empruntée ?) ».

— L. 4. Il me paraît bien difficile de concéder à M. Sayce et à M. Halévy, que בִּיטָא (répète l. 5) signifie « bras » = זֶרֶע . Sans parler de l'in vraisemblance de ce tatouage sur le bras, j'estime que le changement $\text{ב} = \text{ז}$, qui ne s'est effectué que fort tard en araméen, est inadmissible à pareille époque. Si je ne craignais de tomber dans une erreur analogue, j'aimerais mieux encore supposer que בִּיטָא est une forme dialectale pour בֵּית « porte ». La confusion phonétique du *t* et du *d*, dont la stèle d'Hérode nous offre un exemple remarquable ($\text{τράπεζας} = \text{δράμας}$), s'observe assez souvent dans les papyrus grecs. Aurait-elle été, par hasard, particulière aux Juifs établis en Égypte ? et se produisait-elle même quand ils parlaient une langue sémitique ? Je ne me dissimule pas que c'est là une conjecture bien risquée. On reconnaîtra, toutefois, qu'on comprendrait mieux — surtout du moment qu'il s'agit d'une boutique, une inscription à mettre sur la porte de

cette boutique, au-dessus d'une autre inscription y existant déjà. Il se pourrait aussi que ce mot « porte », à supposer que ce soit bien celui-là, fût pris au sens figuré, qu'il a souvent, soit de « prix courant, (taux, taxe », soit encore de « chapitre » (dans un livre ou registre; cf. dans cette acception spéciale, *שער, דלת, باب*, le persan *در*, etc.)¹. Mais, je le répète, ce n'est qu'en désespoir de cause et comme pis aller que je suggère ces possibilités.

Il est regrettable que nous ne puissions pas déterminer le sens exact du mot *לעיל*. Combiné avec *ן*, il semble faire fonction de quelque conjonction rattachant la dernière phrase à la précédente et ayant peut-être la valeur de « car ». Le rôle du *ן*, terminant la ligne 5, est aussi fort embarrassant. Fait-il fonction de relatif : « celui qui », ou bien de particule, et faut-il alors y voir, avec M. Halévy, « l'indice de l'optatif » ? Dans le premier cas, la phrase serait incomplète : « celui dont les *עֲלִימָה* ne seront pas trouvées écrites à son nom », ... ; on attendrait ensuite l'apodose ; mais le texte s'arrête là, et, d'autre part, l'impression de M. Cowley, au point de vue matériel, est qu'il est complet. En outre, s'il s'agissait de quelque ordonnance émanant d'une autorité supérieure et enjoignant d'une façon générale d'avoir à inscrire certaines choses au nom de certaines personnes, il semble qu'on aurait fait précéder *ן* de *כל (איש)* : « quiconque ». Dans le second cas, sans qu'il soit besoin de lui prêter la valeur optative, on pourrait lui attribuer simplement celle du « que » introduisant le discours direct ; c'est ainsi souvent que son équivalent *ן* s'emploie dans la langue du livre de Daniel², concurremment avec *ן* et *אֲשֶׁר*, tout comme ici. On pourrait alors tra-

1. Il va de soi que *על* et *לעיל* ne sont pas nécessairement à prendre au sens strict de « sur » et « au-dessus ». Il peut s'agir d'une « addition » n'impliquant pas une « superposition » matérielle.

2. Cf. par exemple, II, 25 : *וְכֵן אֲמַר לֵהּ דִּן הַשְׁמָה* et aussi, VI 6 : *אֲמַרְיוּ דִּין לֹא נִהְיָה*. Je me borne à ces deux exemples qui contiennent justement tous les éléments caractéristiques de la phrase de notre ostrakon. Peut-être faut-il reconnaître encore la même tournure au début de l'ostakon n° V : *אֲמַרְי אֲמַרְי דִּין לֹא נִהְיָ* : « Toi, tu dis que : ils ont donné etc. » *אֲמַרְי* pr. f. 2^e pers. ? (cf. hébreu *אָמַרְי* au *qeri*) ; *אֲמַרְי* : « (tu es) disant », = « you (are) saying ».

duire tout simplement : « car il a envoyé dire ce qui suit : On n'a pas trouvé ses עֲלִימָה inscrites à son nom ». Je n'ose pas proposer pour עֲלִימָה un sens tel que « connaissances » (en s'appuyant sur علم); celui des « esclaves femelles » semble bien s'imposer. Il pourrait après tout s'agir, en effet, d'esclaves qu'on avait jusque-là négligé d'inscrire au nom de leur propriétaire, à son crédit ou à son débit.

J'aurais bien aussi quelques observations de détail à présenter au sujet des autres ostraka, n° II, III, V et VI. Mais, vu le manque de fac-similés, je préfère m'abstenir pour le moment. Si ces fac-similés sont donnés un jour, comme cela est très désirable, j'aurai occasion d'y revenir.

§ 19

La nouvelle inscription phénicienne du Temple d'Echmoun à Sidon

L'étude de ce nouveau texte dont j'ai dit quelques mots précédemment¹ vient d'être reprise de divers côtés : par M. Bruston², M. Torrey³, M. Lidzbarski⁴, le Dr Rouvier⁵.

M. Bruston révoque en doute l'existence du י avant le mot יָן, après la lacune initiale de la l. 1, estimant que, si ce י existait, le mot יָן ne pourrait pas être le substantif « fils ». Sans donner un corps à ses idées par une transcription ferme, il propose de traduire :

[X...], fils de Sédaryaton le roi, roi des (Sidoniens), — petit-fils du roi Echmoun-azar, roi des Sidoniens, — a construit ce temple pour son dieu Echmoun, qui habite le sanctuaire.

1. *Rec. d'Arch. Or.*, V, p. 355.

2. *Études Phénic.* (extr. de la *Rev. de Théol.* de Montauban), addition à la p. 16.

3. *Journal of the Americ. Or. Soc.*, t. XXIV, p. 218.

4. *Theolog. Litt.-Z.*, 1904, n° 6, col. 167.

5. *Bull. Arch. du Comité*, 1903, p. 579.

On voit qu'il repousse la restitution מלך מלכ, « roi des rois » qui avait été généralement adoptée et que j'avais déjà mise en doute pour des raisons, d'ailleurs, autres que les siennes. L'expédient qui consiste à considérer le premier des deux מלך consécutifs comme une apposition paraît bien risqué; on s'attendrait, dans ce cas, à ce qu'il fût précédé de l'article. Selon lui, le nom du roi qui se cache dans la lacune initiale ne serait pas celui de Bodachtoret mais d'un frère, ou, mieux, d'un cousin-germain. — Le malheur est que le *waw* semble certain.

M. Torrey conçoit les choses autrement. Il a eu connaissance de deux petits fragments qui contiennent respectivement les lettres (צד) et (ת) et qui, à son avis, ont fait partie du grand texte mutilé. Voici comment il restitue et lit l'ensemble de celui-ci :

- 1 [מלך] בדתשתח מלך צדום בן צדקות מלך מלכ
 2 [ם מלך] (צדום) בן בן מלך אשמנעז מלך צדום
 3 [אש בן א] ית הבח בן לאלי יאשכז שר קדש

The king, Bod 'Astart, king of the Sidonians, son of Sedeq-yaton, king of kings, king of the Sidonians, and grandson of the king Esmun'azar, king of the Sidonians, he who built this house; he built it for his god, Esmun, the Holy Lord.

Il esquive ainsi la difficulté du י devant בן, à la l. 1; mais la correction de ce י en ך est tout à fait arbitraire et, par suite, l'ensemble de la restitution a un caractère bien précaire.

M. Lidzbarski inclinerait à croire qu'il faut lire et comprendre à la ligne 1 : יבן « et a construit », phrase qui appelle nécessairement un antécédent assez étendu. Le tout contiendrait l'énumération de divers travaux exécutés, avant ceux de Bodachtoret, par d'autres rois, peut-être non sidoniens. Sedeqyaton serait un de ceux-ci, et son titre serait peut-être à compléter, soit : מלך מלכות צדום « exerçant la régence des Sidoniens, soit même : מלך מלכות, « roi de Malakat? » Puis, viendrait la mention des travaux exécutés, à la suite, par Bodachtoret lui-même, le tout se terminant par l'expression : etc. ואף בית הבח. Ce n'est là, du reste, qu'une hypothèse que M. Lidzbarski n'émet que sous les plus expresses réserves.

Les divergences mêmes de ces diverses explications montrent combien le problème est difficile. Cette difficulté peut servir d'excuse à la conjecture que j'ai esquissée plus haut, en désespoir de cause, en me demandant s'il ne faudrait pas, par hasard, couper tout autrement: $\text{פְּחִימִי בְּרִי יָתָן}$ « et fils légitime de Yatanmilik ». M. Torrey, à qui j'avais, en son temps, soumis cette conjecture, m'a objecté qu'elle était grammaticalement impossible. Je suis heureux de voir que tel n'est pas l'avis de M. Lidzbarski; tout en ne l'adoptant pas, il reconnaît qu'elle est philologiquement possible, et à l'analogie que j'avais invoquée, celle du בְּרִי יָתָן de l'inscription de Narnaka, il ajoute celle de la « *laxe konstruktion* » qu'offre l'expression בְּרִי יָתָן du *C. I. S.*, I, n° 119. Je me permettrai de comparer encore, bien qu'elle appartienne au domaine araméen, l'expression בְּרִי חָרִי « fils de liberté » = « affranchi », qui, en nabatéen, se construit directement avec le génitif (cf. par exemple $\text{בְּרִי חָרִי גַדְלִי}$, « libertus גַּדְלִי Gadlu »). De même, le palmyrénien dit בֵּית עֲלִמָּה « sa maison d'éternité » = « sa maison éternelle ».

Avant donc que d'écarter définitivement cette conjecture, je crois qu'il ne serait pas inutile d'essayer toutes les combinaisons auxquelles elle est susceptible de se prêter. Dans le nombre il en est une que je demande la permission de mettre en ligne. Elle s'appuie sur un postulat en partie justifié par l'aspect même de la pierre. Il semble qu'il doit manquer peu de chose au texte. Je doute maintenant qu'il ait été surmonté d'une ou plusieurs lignes aujourd'hui détruites. Cette supposition, que j'avais faite tout d'abord, me paraît exclue par la largeur de la marge supérieure, particulièrement sur le fragment de droite. Cela posé, on pourrait peut-être arriver à la restitution suivante, basée sur une justification uniforme de 25 lettres à la ligne pour les lignes 1 et 2, la ligne 3 étant naturellement hors de cause, puisque la fin du texte qu'elle contient ne la remplit pas entièrement. Il n'y aurait, en somme, que des lacunes initiales assez

1. Clermont-Ganneau, *Études d'Arch. Orient.*, I, p. 119.

courtes, le texte étant considéré, d'autre part, comme complet à gauche :

- 1 | בודעתור | יבן עד יחמולך בוך
 2 | צדום | בן בן בוך אשכנז בוך צדום
 3 | אית | חבד בן לאלי | לאשכנז עד קדש

Bodahtoret,.... et fils légitime de Yatanmilik roi des Sidoniens, petit-fils d'Echmoun'azar roi des Sidoniens, a construit ce temple pour son dieu Echmoun sar Qadech.

On serait conduit alors à admettre que cette inscription se rapporterait à une première période de la vie de Bodachtoret qui avait peut-être commencé ses travaux au sanctuaire d'Echmoun alors qu'il n'était pas encore monté sur le trône. Cela expliquerait l'absence, qu'implique cette restitution, des titres de בוך avant, et de בוך צדום après son nom. Ces titres seraient remplacés ici par un mot disparu, de trois ou quatre lettres, indiquant sa condition de prince royal, mot en corrélation avec l'expression עד יבן indiquant sa condition connexe d'héritier légitime et présomptif. Je ne me risquerai pas à deviner quel pouvait être ce mot disparu. Je me bornerai à rappeler, *mutatis mutandis*, le titre de אדון = *adon* donné dans l'inscription bilingue phénicienne et cypriole au père du roi Milikyaton¹.

Cette hypothèse se recommande à première vue par une certaine simplicité. Je ne me dissimule pas, toutefois, qu'elle prête le flanc à plus d'une objection. L'intercalation de ce roi inconnu Yatanmilik dans la dynastie sidonienne, vient encore compliquer le problème historique déjà si ardu et si controversé. On comprend à la rigueur qu'Echmounazar II n'ait pas mentionné, dans son épitaphe, ce roi qui n'appartenait pas à sa lignée directe, à supposer même que le règne de cet hypothétique Yatanmilik soit intervenu après celui de Tabuit² père, ou même

1. C. I. S., I, n° 89. Cf. la tradition, rappelée à ce propos avec raison par les éditeurs, d'après laquelle, selon Aristote, on donnait à Chypre aux princes royaux et aux princesses royales les titres de *basileus* et *basileia*.

2. On pourrait supposer, par exemple, que notre Yatanmilik, frère cadet de Tabuit, aurait régné à la mort de celui-ci, son oncle Echmounazar II étant en bas âge. Puis, Yatanmilik ayant disparu, après un règne peut-être très court,

après celui d'Echmounazar I, grand-père du défunt. Mais pourquoi Bodachtoret, dans ses autres inscriptions plus étendues, s'abstient-il avec une intention marquée, de mentionner ce père, s'il a vraiment régné, alors qu'il se réclame de lui, avec une insistance non moins marquée, de son vivant même? Peut-être avait-il, pour ce faire des raisons qui nous échappent. Une singularité analogue se remarque dans sa dédicace à Astarté (*C. I. S.*, I, n° 4) — si c'est bien de lui qu'il s'agit; là, il ne nomme pas plus son père que son grand-père. Tout, d'ailleurs, est insolite quand nous avons affaire à lui; témoin ce protocole extraordinaire des grandes inscriptions du temple d'Echmoun découvertes en premier lieu.

Le D^r Rouvier, de Beyrouth, s'est occupé aussi de notre nouvelle inscription. Il ne tient pas compte dans sa lecture des difficultés graves offertes par les leçons réelles de la pierre, notamment de la présence du ¹ devant le mot בן. Il admet de *plano* la restitution בלך בלל (ם) et le nom *Sadiyyaton*, qui, comme j'ai essayé de le montrer, sont au moins sujets à caution. Il part de là pour combattre les vues historiques que j'ai émises sur la date de la dynastie echmounazarienne et tient la question pour définitivement tranchée en faveur de l'époque perse. La succession des rois de Sidon serait selon lui, par voie de filiation directe : Echmounazar I, Tahmit, Echmounazar II, Sadiyyaton, Bodachtoret. Il insiste sur certaines attributions numismatiques proposées par lui dans divers mémoires et s'étonne que je n'en aie pas tenu compte. Je me contenterai de répondre pour le moment que, n'ayant pas jusqu'ici traité la question d'ensemble, je n'ai pu m'occuper de son côté numismatique. J'aurai certainement à le faire dans la mesure qu'elle peut comporter; mais je dois dire dès à présent que certaines des attributions monétaires faites par M. Rouvier me paraissent avoir, jusqu'à plus ample

les deux cousins-germains, Bodachtoret d'une part, Echmounazar II et sa mère régente, d'autre part, se seraient trouvés en compétition, situation politique dont j'ai cru déjà relever divers indices (cf. *Rec. d'Arch. Or.*, V, pp. 24), 243 et *passim*).

informé, un caractère tellement hypothétique, pour ne pas dire arbitraire, qu'il m'est difficile de les considérer comme des données dominant un problème dans la position duquel une étude plus attentive montrera peut-être qu'elles ne rentrent à aucun titre.

§ 20

**Sur diverses inscriptions de Palestine publiées
par M. Dalman.**

M. Dalman a publié¹ toute une série d'objets épigraphiques qu'il a recueillis à Jérusalem et qui sont entrés pour la plupart dans le Musée de l'Institut archéologique évangélique allemand, récemment fondé dans la Ville Sainte. Voici quelques observations que m'a suggérées la lecture de son travail.

— N° 1. Ce timbre matrice en calcaire rappelle à plus d'un égard celui qui a été publié, il y a quelque temps, dans la *Revue Biblique*². La lecture proposée ici : (Centurionis) Augurio F[retensis] Leg[ionis] est sujette à caution. On attendrait plutôt une formule au génitif : Centurionis³ Augur(i); le O, deviendrait alors disponible et pourrait, combiné avec le signe indéterminé qui le suit⁴, être l'abréviation de quelque mot spécial. D'autre part, il serait singulier que le numéro de la légion manquât et qu'en outre le surnom fût placé avant le mot *legio*. Ne vaudrait-il pas mieux dès lors lire et restituer LEG [X F⁵.]?

— N° 2, fig. 4 et 5. Sur les premiers exemplaires connus de briques ou tuiles à l'estampille de la X^e Légion Fretensis, voir mon mémoire publié en 1872 : *Trois inscriptions de la X^e Légion Fretensis trouvées à Jérusalem*.

1. *Mittheil. und Nachr. des d. Palaestina-Vereins*, 1903, pp. 17-32.

2. 1892, p. 434.

3. Ou *centuria*, *centuria*?

4. F^o = OF = *officium*, *officina*, *officinator*, etc.

5. Ou LE.??.

— N° 2, fig. 5, probablement un nom propre terminé en *αυτ* et suivi d'un patronymique terminé en *αο*.

— N° 4. Timbres d'amphores rhodiennes.

A. Lire : Τυχεύς, n. pr. qui s'est trouvé déjà sur des timbres congénères¹.

B. Lire : Ἀπολλων (Ἀπών). Le nom de mois Ὑακ(ι)θ(ι)ος, au nominatif, est insolite : il est à supposer que le Υ aura été pris à tort pour Σ.

C, fig. 9. Le n. pr. mutilé pourrait être à restituer : Κλαύδιος, ou Ἰσχυρίος, noms qui se sont déjà rencontrés sur d'autres timbres rhodiens découverts en Palestine².

D, fig. 10. Je proposerais de restituer : Νικησίανος.

E, fig. 11. Au lieu de la lecture *αὐτῶν αὐτῶν*, qui semble matériellement impossible, je proposerais : ἐπὶ Σαρ(ρ)άτος ; le nom appartient à l'onomastique rhodienne courante et je le retrouve sur un autre timbre congénère où on a mal lu : Σαρράτος³.

— Fig. 12-13. L'estampille Κώμ(α), sur l'anse unique d'un petit vase, indiquerait, selon M. Dalman, que celui-ci était destiné à contenir du vin de Côme, Κώμας, *Comum*. J'en doute fort, et je crois qu'il est plus naturel de voir là le nom du potier, Κώμας, nom assez répandu.

— N° 5. Sur un timbre, ou moule, en pierre, présentant divers motifs d'ornementation : ἑσθλα. Les caractères étant gravés en creux, à l'endroit, il semble que ce moule était destiné à tirer des contre-types qui, eux-mêmes devaient fournir des contre-épreuves en sens normal.

— N° 6. *Lychnario* byzantins avec diverses légendes grecques dont j'ai fait connaître et expliqué les premiers spécimens en 1868⁴, bon nombre d'années par conséquent avant les seules publications citées par M. Dalman. — Fig. 21 et 22. Lampe de fabrication romaine, timbrée sous la base au nom de *Galerius*.

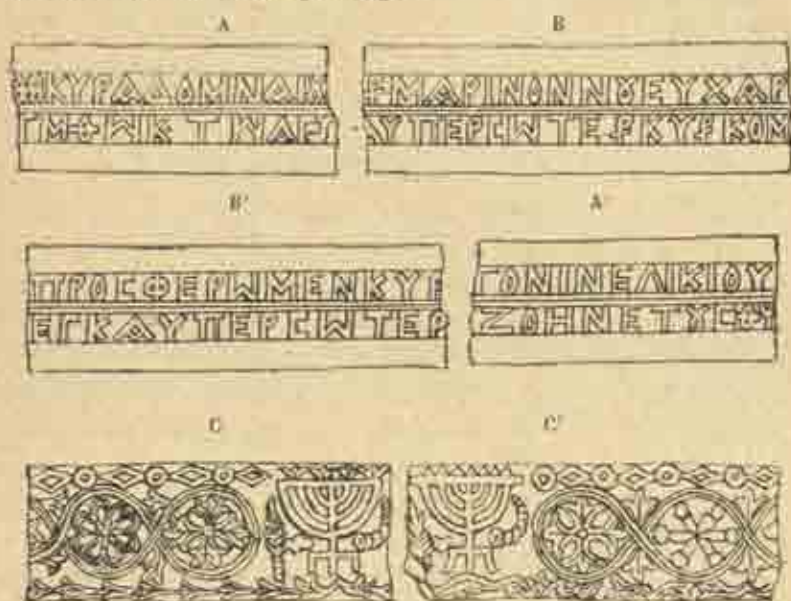
1. Dumont, *Inscr. égypt.*, p. 111, n° 253 ; cf. n° 254 : Τυχευρόδου.

2. Bliss et Macalister, *Excavat. in Palestine*, pp. 132, 133.

3. *Id.*, p. 133, n° 49, cf. pl. 64.

4. *Rev. Arch.*, 1868, p. 77, cf. *Rev. d'Arch. Or.*, I, 171 ; II, 89 ; III, 32, 349.

— N° 7. Trois fragments de marbre, blocs parallélépipédiques, qui proviendraient de la porte d'un sépulcre à Ascalon. Inscriptions gravées et ornements sculptés sur leurs faces antérieures et postérieures. Deux d'entre eux, A-A' et B-B', auraient appartenu, au dire des vendeurs, au linteau de la porte; le troisième, C-C', à l'un des jambages.



Si ce dernier renseignement est exact, il est certain que ces blocs ont dû être réemployés dans la construction de la porte dudit sépulcre. Les chandeliers à 7 branches sculptés sur les deux faces de C-C', excluent la position verticale primitive du bloc. De plus, les blocs étaient destinés à être vus sur leurs deux faces, antérieure et postérieure. Enfin, la teneur de l'inscription n'est pas celle d'une épitaphe, mais d'une dédicace religieuse. Il est vraisemblable que les blocs A-A', B-B' et C-C' devaient faire partie, à l'origine, d'un même ensemble¹, peut-être, comme le

1. Les trois fragments ont la même hauteur (0^m,48) et la même épaisseur (0^m,10). La longueur actuelle est : pour A-A', 0^m,44; pour B-B', 0^m,95; pour

suppose M. Dalman, d'une sorte de balustrade dans quelque synagogue.

La nature des symboles — chandeliers à 7 branches — et la physionomie même du texte semblent bien indiquer le caractère juif de ces trois morceaux.

Voici comment M. Dalman propose de lire et comprendre l'inscription :

$$\begin{array}{lcl}
 \text{A-B} & \left\{ \begin{array}{l} \theta[ε]σε[ε]δ[ε]ς \kappa[ο]ρα Δ[ο]μν[α] Ιου[λ]ια κυ[ρ]ειου Μαρ[ι]νου \\ Νόννου ευχα[ρι]στου[με]ν \\ τοις θ[ε]οις κ[α]ι τοις αγ[ι]οις Ηλ[ι]α υπ[ε]ρ σωτηρ[ι]ας κυ[ρ]ειου \\ Κομμο[δ]ου. \end{array} \right. \\
 \text{B'-A'} & \left\{ \begin{array}{l} προ[τε]ρωμεν κυ[ρ]ειου Αν[τ]ωνιν[ου] Ελ[ι]κίου \\ αγα[θ]ωμ[α] υπ[ε]ρ σωτηρ[ι]ας Ιω[η]ν, στω[ς] θ[ε]ο[υ]. \end{array} \right.
 \end{array}$$

Die gottesfürchtige Herrin Domna Julia, Tochter des Herrn Marinos Nannos, dankt Gott und dem heiligen Elias (?) für das Heil des Herrn Kommodos. Lässt uns darbringen dem Herrn Antoninos, Sohn des Elkins, Lob für die Rettung des Lebens (?), im Jahr 709.

Il n'y a pas, bien entendu, à s'arrêter un instant à l'hypothèse à laquelle M. Dalman s'attarde trop complaisamment, à savoir qu'il pourrait peut-être être question ici de de l'impératrice Julia Domna et de l'empereur Commode. Je ne crois pas non plus que les doutes qu'il émet finalement sur l'authenticité de l'inscription soient justifiés. Les singularités qui l'inquiètent tiennent pour la plupart au déchiffrement defectueux. J'incline à lire d'une façon toute différente, tant pour l'agencement des lignes que pour la teneur même du texte. Soit :

Ligne 1, continue = AB + B'A' :

θ... β... Κύρα Δόμνα Ιουλιανού? καὶ κυ[ρ]ειου Μαρ[ι]νου Νόννου ευχα[ρι]στου[με]ν... προ[τε]ρωμεν. Κύρος n. pr., patronym.?, ἐγ[γ]ων(α)ο Ελ[ι]κίου.

C-C', 0=44. On remarque sur le dessus et le dessous des blocs un système de rainures ou feuilures en creux destinées à certains encastresments dont la nature et le rôle nous échappent.

Ligne 2 continue = AB + BA' :

τῷ θ(ε)ῷ κ(αί) τῷ ἁγ(ίῳ) [ἁγία] ἡ προσήγο(ρ)α ὑπὲρ σωτ(ε)ρ(ας) ¹. Κῶρ(ος)
 Κῶρ(ος)....., patronym.?, προσήγο(ρ)α ὑπὲρ σωτ(ε)ρ(ας) ², [.....] ζῶν ³.
 "Ετους 709 ⁴.

Il s'agirait d'une offrande faite à frais communs par un groupe de dédicants; peut-être quelque partie décorative de la synagogue ou « maison sainte ». Les sigles initiales ΘΒ, pourraient représenter quelque formule pieuse, telle que θεός; et un dérivé de βοηθῶ; bien que ce dernier verbe appartienne plutôt à l'épigraphie chrétienne ⁵, il est bien dans le sentiment juif. Les formes κῶρ = κορία et, probablement, par analogie, κῶρ(ος) = κῶριος indiquent une basse époque. Les noms Μαρ ⁶, Ἐλκίου ⁷, Νόνιου, Δίμεν, etc., sont ou spécifiquement juifs, ou populaires dans l'onomastique juive. Pour ἑγγον = ἐγγόνιον, cf. une inscription judéo-grecque que j'ai découverte autrefois ⁸ dans la nécropole antique de Jaffa. Le mot ζῶν, à la fin, appartient à quelque petite clause pieuse où intervenait un verbe ayant Dieu pour sujet, exprimé ou sous-entendu; quelque chose comme : « qu'il nous donne la vie ». La date 709 ne doit certainement pas être calculée selon l'ère des Séleucides, ce qui conduirait à 397 J.-C., époque beaucoup trop haute et pour la langue et pour la paléographie.

L'ère d'Ascalon (104 av. J.-C.) donnerait 604 J.-C., ce qui, au contraire, conviendrait bien sous ce double rapport. Cela serait en faveur de la véracité des vendeurs assurant que les pierres

1. Pour σωτ(ε)ρ(ας).

2. Pour ζῶν.

3. Voir de nombreux exemples dans le recueil de Waddington. Peut-être ici aurions nous en abrégé la tournure plus rare au génitif absolu : θεῷ βοηθῶντι; (cf. Dussaud et Macler, *Mission, Syrie moyenne*, p. 266, n° 79; et θεῷ βοηθῶντι (sic) au début d'une inscription chrétienne du Haurân, *Voy. arch. Sûd*, p. 158, n° 24).

4. Comparer le nom juif Ἀββακὸς, à Jaffa (*Arch. Res. in Pal.*, II, p. 141).

5. Probablement, comme l'a bien vu M. Dalman, pour Ἐξίου, transcription du n. pr. juif יחזיקו.

6. *Archaeological Researches in Palest.*, II, p. 157.

7. Cf. la formule phénicienne 𐤇𐤌 𐤇𐤌.

proviennent d'Ascalon, ou tout au moins du voisinage. Il est possible que nous ayons affaire à un groupe non pas de Juifs purs, mais de Samaritains, ceux-ci formant encore, comme l'on sait, à l'époque byzantine, d'importantes colonies sur la côte philistine¹. En tout cas, je ne vois aucune raison de suspecter, comme le fait à tort M. Dalman, l'authenticité de cette très intéressante inscription, une fois surtout que nous avons réussi à en bannir le prétendu « Saint Elie » qu'il avait cru y reconnaître et qui, en effet, détonnerait étrangement dans une dédicace juive.

Cette inscription est à rapprocher, à certains égards, d'une autre inscription dont j'ai parlé il y a quelques années² et qui provient peut-être du même endroit. J'avais cru déjà y reconnaître la mention de divers travaux exécutés dans une synagogue antique. L'écriture présente beaucoup d'analogie. Les noms propres y ont une physionomie juive marquée. La comparaison suggère, dans notre nouveau texte, la restitution possible de $\alpha\gamma\gamma\alpha\gamma\alpha$ ($\alpha\gamma\gamma\alpha$), au lieu de $\alpha\gamma\gamma\alpha$, au sens de « synagogue », conformément à l'indication formelle de Philon (*Opp.* II, p. 458), que j'avais alors signalée : $\epsilon\iota\varsigma\ \kappa\alpha\tau\alpha\ \dots\ \tau\epsilon\mu\epsilon\upsilon\varsigma\ \alpha\gamma\gamma\alpha\delta\epsilon\upsilon\tau\alpha\ \sigma\upsilon\gamma\alpha\gamma\alpha\gamma\alpha$.

— N° 8 et 9. Deux inscriptions pseudo-hébraïques en caractères trahissant la main des faussaires de la fabrique ordinaire de Jérusalem. Le n° 8 est une imitation grossière de l'inscription de l'aqueduc de Siloé, et le n° 9 (il faut retourner la gravure), probablement de l'inscription nabatéenne du pays de Moab (*E. I. S.*, II, n° 195).

— N° 10. Vraie ou fausse, la tablette de plomb avec inscription samaritaine doit être rapprochée de celle donnée dans la *Revue Biblique*, 1903, p. 610.

— N° 11. L'inscription $\text{Ορξανός} (= \text{Γρανός}) \text{Νικολάου}$ n'a pas un aspect très catholique. Elle pourrait bien avoir été gravée

1. Comme nous le voyons par la *Vie de Pierre l'Hérétique*, à la fin du v^e siècle, Yammia était un village samaritain (cf. mes *Archaeolog. Res. in Pal.*, II, p. 490). Quatre siècles plus tard, Ya'qoubi (p. 116) y signale encore la présence d'habitants samaritains. Cela concorde avec les indications du Talmud (cf. J. Derenbourg, *Essai sur l'hist. et la géogr. de la Pal.*, p. 302, n. 1).

2. *Rev. d'Arch. Or.*, IV, p. 429, n° 8.

après coup par un faussaire sur un ossuaire parfaitement authentique. J'ai eu l'occasion déjà de signaler des truquages semblables¹ sur les ossuaires juifs.

N° 12. Petit cachet israélite archaïque; pierre de couleur rouge claire, arrondie, percée. Deux lignes, séparées par le double trait usuel, que M. Dalman lit :

חנן ידעיה, A Hanan (fils de) Yeda'yahou.

La lecture du patronymique est quelque peu douteuse; peut-être ידעיה.

— N° 13. Gemme sur laquelle est gravé un cavalier au galop perçant un lion d'un coup d'épée; dessous 4 caractères d'aspect araméen archaïque, que M. Dalman lit avec hésitation חילן en comparant le nom propre חילין (I Chron., iv, 20). Il se demande en fin de compte si ce ne serait pas un faux. Je serais assez tenté de répondre affirmativement; le faussaire aurait pu s'inspirer du cylindre publié par Levy de Breslau, *S. u. G.*, p. 53, Taf. I, 1^a.

— N° 14. Gemme de couleur blanche, translucide, sur laquelle est gravé un profil d'homme barbu, la tête ceinte d'un bandeau, entre une étoile et le croissant, avec une longue légende circulaire en caractères que M. Dalman dit ne pouvoir lire. C'est, en réalité une intaille sassanide avec une inscription pehlevie.

— N° 15. Fausse pièce de monnaie juive, avec légendes de fantaisie en caractères du type de ceux des siècles. Ce serait perdre son temps que de s'escrimer à deviner ce que les faussaires fort maladroits ont prétendu écrire. En tous cas, les lectures de M. Dalman sont bien problématiques; on pourrait, par exemple, tout aussi bien lire : (1) חילן חילן, au lieu de son : חילן חילן; חילן חילן = חילן חילן. Son חילן חילן = Das Bild heisst guter Mann est encore plus invraisemblable. Peut-être le faussaire avait-il prétendu écrire ici tant bien que mal le nom fameux de Simon Barcocheba?

1. Cf. par exemple, *C. R. de l'Acad.*, 1903, p. 480, n° 2, et mes *Fraudes archéol.*, p. 95.

— N° 46. Poids anépigraphique en pierre, de couleur noire verdâtre, en forme de boule aplatie. — 3150 gr. Des poids de cette forme, et de toute taille, ont été recueillis en quantité en Palestine. Il m'en est autrefois passé des dizaines entre les mains. Quelques-uns portent des inscriptions. J'en possède un trouvé à Jérusalem vers 1869, avec une légende grecque donnant l'an 5 d'un roi Athamas, inconnu dans l'histoire. Je me propose de le publier un de ces jours.

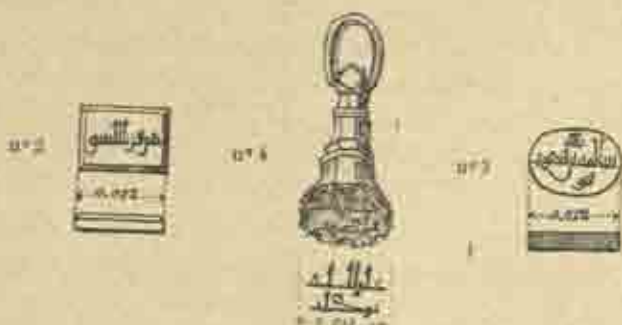
§ 21.

Objets épigraphiques de la collection Ustinow.

Publiés, avec de bons fac-similés, par le P. Vincent¹.

— N° 1. Cachet israélite archaïque (voir ce qu'en aî dit plus haut, p. 114).

— N° 2, 3, 4. Petits cachets à légendes couliques; les n° 2 et 3 sont gravés sur pierres, le n° 4 sur une breloque en cuivre.



Le P. Vincent laisse de côté les lectures. Il se borne à dire qu'on remarquera dans le n° 2, après un nom constitué par les quatre premières lettres (مرفق) et les autres combinaisons possibles), un groupe de lettres qui reparait au n° 3, mais divisé en deux lignes isolées par le nom du possesseur du cachet,

1. *Revue Bibl.*, 1903, p. 635 et suiv.

سلامة بن يعقوب. Voici comment je propose de les lire.

N° 2 هرون بالله يثق, *Hâroûn met sa confiance en Dieu*. Le troisième caractère, bien qu'un peu haut perché et en contact apparent avec le quatrième, est certainement un *ouaou*. Pour la formule, voir le n° suivant.

N° 3 بالله سلامة بن يعقوب يثق, *en Dieu Selâmè fils de Ya'qoub met sa confiance*. C'est par respect pour le nom divin qu'ici les termes de la formule sont ainsi matériellement disposés. La construction grammaticale de la phrase est en réalité la même qu'au n° 2. La formule est bien connue et fréquente sur les cachets arabes. On la retrouve, avec exactement la même disposition, sur une gemme de la collection Blacas¹ :

بالله
ابراهيم بن يعقوب يثق
En Dieu Ibrahim fils de Yaqoub met sa confiance.

Les analogies entre les deux cachets : forme, dimension, matière (?), identité du patronymique, écriture, sont telles qu'on est tenté de se demander si, d'aventure, ils n'auraient pas été exécutés par le même graveur pour les deux frères, fils de Ya'qoub. L'affinité des noms Ibrahim et Ya'qoub, marqués au coin biblique, accentue encore le rapprochement.

— N° 4. Je lis :

على الله توكلت Je remets (mon affaire) à Dieu.

Autre devise sigillaire bien connue, dont le thème fondamental s'emploie avec diverses variantes². En voici une gravée sur un petit cachet coufique de ma collection (hématite) :

1. Reinaud, *Descript. des monuments musulmans*, etc., t. II, p. 264, n° 110, cf. pl. IV.

2. Cf. *ibid.*, pp. 272, n° 117; p. 277, n° 119; p. 284, n° 122; p. 285, n° 123, p. 292, n° 129; p. 302.



حي الله ونعم الوكيل Dieu ne suffit, quel excellent procureur !¹

— N° 5. Scarabée égyptien en os, au nom de Til, femme d'Aménophis III.

— N° 6. Tessère circulaire en terre cuite; légende palmyrénienne en deux lignes :

ملثو | * | شذق Malithou et Azaqab.

N° 7. Tessère circulaire en terre cuite; légende en caractères syriaques, disposée en trois lignes :

שמעון | יוחנן | בר דאבי Siméon Yohanan, fils de Daïbo.

Yohananan n'est peut-être pas ici un double nom, mais le patronymique avec בר sous-entendu, comme cela est fréquent à Palmyre.

— N° 8. « Tessère » carrée en plomb. Je pense qu'en réalité c'est un poids.

Sur la face postérieure, une rosace à six pétales séparés par des points.

Sur la face antérieure, buste de femme touloulée, accompagnée, à droite et à gauche de deux attributs que le P. Vincent considère comme une sorte de sceptre (?) et un double *pedum*. J'y verrais plutôt la stylis et l'aplustre², attributs essentiellement maritimes. J'en indnis que nous avons dans cette femme la personification d'une ville maritime, dont le nom est mutilé. A mon avis, ce nom devait être écrit en deux lignes, au-dessus et au-dessous du buste de la Tyche de la ville. Il ne reste plus que la ligne inférieure composée des caractères ΠΟΛΕΩΣ. La ligne

1. Au sens ancien du mot, naturellement.

2. Sur les représentations de la stylis et de l'aplustre, voir Babelon, *Mélanges numism.*, I, p. 203 et suiv.; cf. pl. VII.

d'en haut a totalement disparu, mais elle a dû exister comme le montrent la disposition symétrique de l'ensemble et aussi les marques de fracture à la partie supérieure de l'objet. Cette première ligne contenait sans doute l'élément essentiel du nom, comptant probablement 5 ou 6 lettres : πύλαος. Si, d'une part, il s'agit bien d'une ville maritime comme me paraît l'indiquer la nature réelle des deux attributs; si, d'autre part, le monument provient de la côte syrienne — ce qui, *a priori*, a quelque vraisemblance, le champ des restitutions se trouverait assez circonscrit. On pourrait penser à un nom suffisamment long, tel qu'Ornithopolis, par exemple, ou à un nom plus court, tel que celui de Tripolis, précédé de quelque autre mot.

N° 9. « Bulle de plomb médiévale ». C'est, en réalité, un nouvel exemplaire d'un de ces curieux plombs grotesques publiés autrefois par M. Schlumberger¹ qui les attribue au dernier quart du xv^e siècle, et y voit, avec de Longpérier, une manifestation satirique des Gênois contre un compromis vénaal entre Venise et Orsini, grand-maître de l'Hôpital à Rhodes. J'en possède moi-même dans ma collection un beau spécimen. Celui de M. d'Ustinow est donc le quatrième connu jusqu'ici.

N° 10. Poids en plomb, pesant 53 gr.

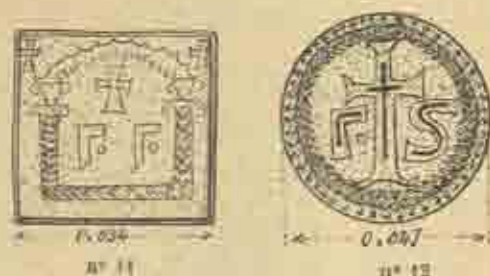


Le symbole du revers rappelle, comme le fait remarquer le P. Vincent, le symbole dit de Tanit sur les stèles puniques et

1. Deux plombs satiriques, extr. de la Rev. Archéol., 1878. L'exemplaire Ustinow est de la variété de l'exemplaire n° 2 Schlumberger.

aussi, quelque peu, j'ajouterai, le signe qui se voit sur nombre de poids en plomb, à légendes phéniciennes, provenant de la côte de Syrie. Je doute que les sigles LB du droit soient à interpréter *Libra* 8; l'analogie invoquée : $\Lambda\Delta = \lambda\epsilon\lambda\alpha\Delta$, n'est pas suffisante. Le poids est beaucoup trop léger pour qu'il soit question ici de livres. Faudrait-il, par hasard, lire dans l'autre sens : 87 et considérer ces signes comme équivalant à 78 gravés à l'envers? La présence, au revers, d'un symbole d'origine phénicienne, pourrait expliquer dans une certaine mesure cette direction de l'écriture conforme aux habitudes sémitiques, bien que, certainement le poids soit d'assez basse époque. Dans ce cas, 7 pourrait être considéré comme la sigle ordinaire (Γ^o) de l'once, $\lambda\epsilon\lambda\alpha$ et 8 comme la lettre numérale 2; soit : *deux onces*. L'once romaine pesant 27^{gr}, 2; le double, 54^{gr}, 4, se rapprocherait sensiblement de notre poids de 55 grammes. La légère différence en plus est peut-être à mettre sur le compte de l'oxydation du plomb et de la fixation mécanique de quelques parcelles terreuses. Voir, au surplus, les observations sur les deux numéros suivants.

— N^{os} 11 et 12. Poids en bronze, byzantins; revers lisse.



Le n^o 11 pèse : 79^{gr}, 5, le n^o 12 : 162 gr. Autant dire que celui-ci est, comme le constate le P. Vincent, à peu de chose près le double de celui-là; il s'en faut de 1^{re} 1/2, et la perte est attribuable à des épaufures subies par le plus petit. Cela concorde parfaitement avec les indications représentées respectivement par le second des deux signes sur chacun des poids : $\Gamma = 3$, et

$S = 8$. Le premier signe Γ_{α} , sur l'un et sur l'autre, n'est autre que l'abréviation usuelle de $\epsilon\gamma\chi\alpha$, « once », que j'étais déjà tenté de reconnaître sur le n° précédent (10). Nous aurions donc ici les notations suivantes : 3 onces et 6 onces. Or, 3 onces pèsent normalement : 81^{gr},6, et 6 onces : 163^{gr},2. Ces valeurs se rapprochent assez de celles des deux poids, dans leur état actuel, pour justifier l'explication que je propose.

A la suite, le P. Vincent cite quatre autres poids de bronze très petits, portant diverses lettres numérales ou sigles grecques, sur lesquels je ne me prononce pas, faute de renseignements suffisants.

Plus loin, il décrit en détail et reproduit trois poids en plomb (n° 18, 19 et 20) dont je dirai quelques mots ici :

N° 18; marqué de la lettre H, pèse 29^{gr},5 ;

N° 19, marqué de la lettre H, pèse 25 gr. ;

N° 20 légende : $\epsilon\chi\chi\alpha\iota\epsilon\chi\chi\alpha$, seize, pèse 81 gr. (au revers $\kappa\iota$)¹.

Si les n° 18 et 19, marqués de la même lettre H, représentent le même poids théorique, comme incline à le croire le P. Vincent, malgré l'écart de 4^{gr},5, on pourrait y voir des onces (poids normal 27^{gr},2). Quant au n° 20, il correspond sensiblement au poids de 3 onces (81^{gr},6) dont nous avons vu un spécimen, authentique, il semble, au n° 11. Mais, dans ce cas, il est difficile de faire concorder ces données avec les indications numérales inscrites sur ces trois poids. Le H = 8, sur les deux premiers, pourrait signifier 8 drachmes ou *semisilici* = 1 once. Mais que peut représenter le nombre *seize* écrit en toutes lettres sur le troisième poids qui pèse sensiblement le triple et non le double des deux autres²?

1. Ces caractères sont, paraît-il, en très faible relief et usés par le frottement. La légende complète aurait-elle été $\kappa\iota[\Gamma]$, dans laquelle $[\Gamma] = 10$ correspondrait au nombre écrit en toutes lettres sur l'autre face, et κ représenterait l'initiale de l'unité pondérale employée ?

2. Je signalerai à ce propos un poids en bronze publié par M. Torrey (*Journ. of the Americ. Or. Soc.*, XXIV, p. 208), qui incline à le considérer comme phénicien, à cause du son poids (14^{gr},9500) semblant correspondre à celui du statera d'argent phénicien (14^{gr},92-14^{gr},96). On doute. C'est un polyèdre irrè-

— N° 13. Petite intaille ovale en os, à usage de cachet. Scène égyptienne à deux personnages. Au-dessous, en caractères phéniciens : $\alpha\kappa\alpha\lambda$, à *Aba*. Le premier α est gravé à contre-sens. Ce ne serait pas une raison suffisante pour condamner le monument, car ces anomalies de gravure ne sont pas sans exemple dans la vieille sigillographie sémitique¹. Mais d'autres particularités signalées par le P. Vincent peuvent faire douter de l'authenticité².

— N° 14. Inscription samaritaine sur plaque de plomb. Voir, plus haut, p. 172, n° 10. Cf. aussi *Mith. u. Nachr. D.P. V.*, 1902, p. 74, fig. 7, et 1903, p. 29, n° 10.

— N° 15. Lame métallique argentée (?) découpée en forme de croix. Étant donnée la teneur de la formule, il est peu probable que ce soit une applique funéraire. C'est plutôt un véritable phylactère chrétien destiné à un vivant.

+ $\kappa\acute{\rho}\iota\varsigma\ \kappa\alpha\tau\alpha\gamma\ (\acute{\alpha}\lambda\epsilon\varsigma\ \tau\acute{\alpha}\ \kappa\alpha\tau\acute{\alpha}\nu\ \acute{\alpha}\nu\theta\ \tau\eta\varsigma\ \beta\epsilon\upsilon\lambda\eta\varsigma)\ (\tau\acute{\epsilon}\rho\alpha\ \sigma\acute{\epsilon}\ \gamma\iota\nu\sigma\kappa\alpha\varsigma)\ \tau\acute{\epsilon}\ \beta\epsilon\upsilon\lambda\alpha\varsigma$.

Nous avons plusieurs exemples dans l'épigraphie chrétienne de Syrie de cette formule d'anonymat.

— N° 16. Sceau médiéval en bronze, de forme ogivale (matrice). Écusson triangulaire au centre. La moitié inférieure manque.

+ *Sigillum*) *Aimmois*. M....rino. Castro.

gulier en forme de cristal à 14 faces : 8 triangulaires, 6 quadrilatérales. Cette forme est généralement caractéristique des poids byzantins et même arabes. Quant aux signes 4|7, répétés sur les 14 faces du polyèdre, j'ai peine à croire que ce soient les chiffres phéniciens formant le nombre 42. Les deux barres d'unité = 2 peuvent être suivies de la sigle 7 représentant un signe de fraction (cf. $\angle = 1/2$ denier; $\gamma = 1/2$ drachme; $\downarrow = 1/2$ siliqua); ou bien cette sigle peut être considérée, dans l'autre sens, comme précédant les deux barres (Z) et désignant alors le nom de l'unité pondérale employée (*drachmes*, ou *drachmes* 2 ??).

1. Clermont-Ganneau, *Scelte et cachets*, p. 8, et n° 13.

2. Je suppose que le cachet de Berlin dont parle le P. Vincent est celui que j'ai publié ailleurs, op. cit., p. 14, et où est gravé le nom $\alpha\kappa\lambda$, ou plutôt $\alpha\kappa\alpha$ (cf. *Lidsh., Handb.*, p. 504).

3. Sir, au lieu de $\acute{\epsilon}\tau$.

Peut-être *m[agistrū] m[arescalet]?* [*de..... riano castro*].

— N° 17. Croix en plomb, avec les mots $\omega\omega\zeta\iota$, $\zeta\omega\eta$, disposés en croix. Sur cette formule ainsi disposée cf. mes *Archaeol. Researches in Pal.*, t. II, p. 117. Je rapellerai, puisque l'occasion s'en présente, une croix de bronze qui a passé en vente publique à Paris le 14 mars 1888 (*Catalogue Hoffmann*, n° 76) et où j'ai noté l'existence du fameux mot $\text{IX}\Theta\text{YC}$, répété deux fois, avec la même disposition cruciforme, le Θ . placé à l'intersection des deux branches de la croix, servant à deux fins¹.

— N° 18-20. Voir, plus haut, les observations des n° 11-12.

— N° 21. Titulus provenant de la nécropole judéo-grecque de Jaffa-découverte par moi en 1873 :

$\text{I}\omega\delta\epsilon\tau\epsilon\gamma\gamma\ \gamma\omega\pi\epsilon\tau(\omega)\zeta\ \text{'Iax}\omega\ \text{K}\Upsilon\text{M}\text{I}\text{N}\Delta\text{I}\Delta\text{I}\text{C}\Delta\Lambda\omega$.

$\text{I}\omega\delta\epsilon\tau\epsilon\gamma\gamma$ = *Iustus* est l'équivalent du nom juif *Sadoq*². Sur la forme $\text{'Iax}\omega$ = $\text{'Iax}\omega\iota$, cf. mes *Archaeol. Res. in Pal.*, t. II, p. 394, et *Rec. d'Arch. Or.*, IV, pp. 140, 143³. Pour la fin, le P. Vincent propose de lire : $\text{K}\iota\epsilon\mu\iota\alpha\ \Delta\epsilon\iota\ \pi\alpha\lambda\omega(\alpha)$, « de Cumina (?). En paix ! » Il est possible, en effet, que la patrie du défunt soit indiquée ; c'est assez l'habitude dans cette famille d'inscriptions. Par contre, j'ai quelque peine à croire que $\text{K}\iota\epsilon\iota\ \pi\alpha\lambda\omega$ soit une combinaison hybride de la préposition grecque et d'une transcription tronquée du mot hébreu *chalô(m)*, le tout équivalant à *in cephra*. On pourrait peut-être, toutefois, invoquer à l'appui une inscription de la catacombe juive de Venosa ainsi conçue⁴ :

$\text{I}\alpha\pi\omega\zeta\ \text{'A}\nu\kappa\ \delta\epsilon\iota\ \beta\iota\omega\iota\ \pi\alpha\lambda\omega\iota\alpha$.

Déjà Ascoli a proposé de reconnaître dans le $\pi\alpha\lambda\omega$ la transcription de $\pi\epsilon\tau\omega$ ⁵. L'intervention de l'expression $\delta\epsilon\iota\ \beta\iota\omega\iota$, dont le sens

1. Cf. Mes *Études d'Arch. Orient.*, II, p. 33, n° 1. Voir encore un nouvel exemple, lapidaire cette fois, sur un linteau de Tell Ghariyye (Dunand et Macler, *Voy. au Soud.*, p. 180, n° 105).

2. Cf. *Rec. d'Arch. Or.*, IV, p. 148.

3. Orthographe aussi $\text{E}\lambda\epsilon\mu\iota\alpha$ sur un titulus de Jaffa (*Pal. Expl. F. Stat.*, 1893, p. 290).

4. Ascoli, *Scritture antiche*, p. 51, n° 2.

5. Comparer, dans des épitaphes de la même nécropole, l'orthographe anormale $\pi\epsilon\tau\omega\iota\omega$ (*ibid.*, n° 3 et 4).

est controversé, vient ici compliquer encore la question. Cette expression aurait-elle quelque chose à voir avec le $\alpha\alpha$ isolé de l'inscription de Jaffa? Je n'insiste pas sur le rapprochement¹, mais je pense qu'il méritait, en tout cas, d'être fait. Plus précaire encore est celui qu'on pourrait être tenté de faire avec le mot $\alpha\alpha\lambda\alpha\sigma\alpha\tau\alpha$ qui termine une épitaphe judéo-grecque des environs de Naplouse² et que M. Th. Reinach voulait déjà considérer comme un équivalent, pour le sens, de *chalôm*, soit un pluriel neutre employé adverbiallement = *tranquilliter*. Cette explication n'est d'ailleurs pas non plus très satisfaisante. Quoi qu'il en soit, il y aurait peut être lieu de tenir compte ici de l'énigmatique $\alpha\alpha\lambda\alpha\sigma\alpha\tau\alpha$ par lequel les Septante rendent les $\alpha\alpha\alpha$ du Deutéronome, vi, 8.

§ 22

Nouvelles inscriptions de Palestine³.

I

Le P. Prosper, de la Custodie franciscaine de Jérusalem, m'a envoyé l'année dernière (lettre du 24-10-03) un lot d'estampages et de photographies d'inscriptions recueillies, soit à Jérusalem même, soit sur d'autres points de la région, et dont les originaux sont conservés au musée du couvent de Saint-Sauveur, musée à la création récente duquel on ne peut qu'applaudir. Voici le résultat du premier examen auquel j'ai soumis ces documents.

1. Je n'ose m'arrêter à des hypothèses telles que $\alpha\alpha$ ($\beta\alpha\alpha$) et $\alpha\alpha\alpha$ = $\alpha\alpha\alpha$ = $\alpha\alpha\alpha$ = *apostolus* (voir *ib.*, n° 13, *apostoli*, à côté de *rebbiles*; cf. *Rec. d'Arch. Or.*, IV, p. 354).

2. *C. R. de l'Acad. des Ins.*, ... 1898, p. 48.

3. Cf. ma communication du 6 novembre 1903, à l'Académie des Inscriptions (*C. R.*, pp. 472-493).

J'écarterai d'abord un peu d'ivraie qui, à côté du bon grain, s'est glissée dans cette petite récolte épigraphique.

1° Un texte grec incompréhensible en soi, mais dans lequel je n'ai pas eu de peine à reconnaître une contrefaçon grossière¹ de la fameuse stèle d'Hérode découverte par moi en 1870 et interdisant aux Gentils sous peine de mort l'accès du temple juif.

2° Un ossuaire juif du type courant : petit coffret en calcaire tendre, plus étroit en bas qu'en haut, monté sur quatre pieds; face antérieure ornée de deux rosaces; couvercle à section triangulaire. L'ossuaire, dont la provenance indiquée est le Mont des Oliviers, est certainement authentique. Je n'en dirai pas autant de l'inscription grecque gravée au-dessus des deux rosaces. Elle me paraît avoir été ajoutée après coup par quelque faussaire désireux d'augmenter la valeur marchande du monument originellement anépigraphie. J'ai déjà en plusieurs fois l'occasion de constater ce genre de fraude opérée sur les ossuaires². Caractères gravés d'une façon lourde et molle: ΝΙΚΗΤΑ ΦΙΛΟΠΑΤΩΡ.

Au-dessus, un complexe se décomposant en ΕΞΥ. Au-dessous, les sigles Μ·Ξ·, surmontant un groupe de trois fleches bizarres, dont l'une à double hampe divergente †Λ†.

Viennent ensuite :

3° et 4°. Deux fragments d'inscriptions romaines indiquées comme provenant peut-être de fouilles faites à la chapelle de la Flagellation. Vérification faite, ils ne sont pas inédits; je les ai publiés autrefois³, en en faisant connaître la provenance exacte⁴.

1. C'est celle-là même que j'ai publiée, à titre de curiosité, dans mes *Franches archéologiques en Palestine*, p. 40-43, pl. I. Elle est gravée sur une plaque de marbre blanc, longue de 0^m,59 et épaisse de 0^m,04 en moyenne.

2. Voir, par exemple, dans l'ouvrage précité, pp. 95-96. Cf. Nous en avons peut-être aussi un nouveau cas dans l'ossuaire de M. Dufinan dont j'ai eu occasion de parler récemment (*Rev. d'Arch. Or.*, VI, p. 172).

3. Le nom de Nicetas a, d'ailleurs, de bons répondants juifs. Cf. un Nicetas, fils de Jason, de Jérusalem, moine de Yason (Cana). Le Bas-Wadd., *Voy. arch.*, n° 291.

4. Clermont-Ganneau, *Trois inscriptions de la 5^e légion Prétenais trouvées à Jérusalem*, 1872, p. 10 et suiv.; id., *Mission en Palestine et en Phénicie*, *1^{er} rapport*, p. 97, n° 21.

5. La Khânka, près du Saint-Sépulchre, pour l'un; l'emplacement de la Casa Nova, pour l'autre.

5° Un fragment d'inscription grecque chrétienne de Jérusalem, déjà publié, mais d'une façon insuffisante, par Waddington¹, puis, avec quelques variantes, par le P. Germer-Durand². J'en avait pris moi-même entre temps une copie³. Le fragment, qui avait disparu depuis, a été retrouvé et photographié par le P. Prosper. Il m'en a envoyé ultérieurement un estampage. La photographie, d'accord avec la copie de Waddington et la mienne, exclut la restitution $\alpha\pi\alpha\gamma\epsilon\iota$, proposée par le P. Germer-Durand, pour le mot mutilé du début. On pourrait peut-être reconstituer à peu près ainsi ce texte si maltraité :

[+ Ἐκτίθηται ἡ μαρτυρία τῆς Θεοτόκου Ἡσυχίου
καὶ τοῦ ἁγίου Ἰωάννου ἐν τῇ
..... Σολομῶν, ἐν τ
..... Ἰωάννου καὶ]

A été fondé le couvent de la Sainte Vierge Mère de Dieu et de saint Jean, par.... Sophie, ..., Jean et....

6° Fragment qui aurait été trouvé à Amouâs (Emmaüs-Nicopolis). Plaque de marbre jaunâtre; épaisseur : 0^m,03. Hauteur moyenne des lettres : 0^m,03.

\ Δ
ΩNTI
(moitié de Φ) DIACÉ

1. *Inscr. grecques et lat. de Syrie*, n° 1903. Cf. de Vogüé, *Le temple de Jérusalem*, p. 135 et fig. 37.

2. *Revue biblique*, 1892, p. 584, n° 46.

3. *Carnet de 1867*, II, p. 42 vs.

4. On trouve quelque verbe analogue.

5. D'après une observation du P. Prosper, les restes de la lettre précédant le N semblent appartenir à un O, Ω ou Θ.

6. Sur l'association de la Vierge et de saint Jean, cf. *Évangile selon saint Jean*, xix, 25-27. La tradition postérieure y a attaché beaucoup d'importance. Sur l'existence à Jérusalem d'un couvent sous ce double vocable, cf. Tabler, *Topogr. von Jerus.*, I, p. 424, bien que saint Jean y soit, peut-être indûment, qualifié de « Damascène ». Je ne crois pas, en tout cas, qu'il faille s'arrêter à l'idée que le Δ, surmonté le nom de saint Jean dans notre inscription, pourrait être l'initiale de Ἀνατολῶν. Entre autres raisons péremptoires, il y a l'in vraisemblance chronologique.

7. On a voulu généralement restituer $\alpha\gamma\epsilon\iota$ ἁγία Σοφία. Mais rien ne prouve qu'il ne s'agit pas simplement du nom de femme Sophie (Cf. *supra*, p. 145).

7° Fragment trouvé à Qobeibé (l'Emmaüs de la tradition franciscaine). Pierre dure; épaisseur : 0^m,05. Hauteur moyenne des lettres : 0^m,04.

VOY
ΩΝΕΝ
(moitié de Φ) ΔΑΘ



Fig. 1. — Fragment d'inscription grecque (l'Ain-Arouch, ou Berekhè?).

8° Fragment qui aurait été apporté, par des chameliers, de l'Ain Arouch (?), près d'Hébron. Plaque de marbre blanc, incom-

plâtre par en bas : épaisseur de 0^m,03 à 0^m,04. Hauteur moyenne des lettres : 0^m,035. D'après la paléographie et les formules, j'inclinai tout d'abord à croire que le monument proviendrait



Fig. 2. — Fragment d'inscription grecque (Jaffa).

peut-être de Gaza¹. Mais depuis, pour des raisons que j'ai données plus haut (p. 423), je pencherais plutôt pour Bersabée. Je lis :

+ Κατάθεος τοῦ πατρὸς Ἀβραάμου τοῦ δικ(τύου), ἀπὸ τῶν ἐργῶν
 ἐν αὐτῷ τῷ τόπῳ τῇ

1. Voir les épitaphes similaires que j'y ai découvertes en 1870 et publiées dans mes *Archaeological Researches in Pal.*, t. II, p. 401 et suiv.

2. Plutôt que α(δαν)α, auquel on pourrait songer aussi.

+ Sépulture du bienheureux *Abraamios*, diacre, y ayant achevé sa course dans le Seigneur, le [jour... mois... année... indiction...]

Gaza nous a déjà fourni l'épithaphe d'un autre *Abraamios*, diacre également¹. Dans la partie disparue devait se trouver la date : mois, quantième, année, indiction. D'après les traces de lettres qui restent, le mois pourrait être restitué Δίο². La formule finale est nouvelle en épigraphie, si je ne me trompe, et intéressante. Elle est à rapprocher de celle qu'on lit dans une inscription de Bersabée que j'ai citée plus haut (p. 123).

3^e Plaque de marbre blanc, carrée, de 0^m,26 de côté; épaisseur : 0^m,02. Aurait été apportée de Gaza ou d'Ascalon. Je croirais plutôt qu'elle provient en réalité de l'antique nécropole juive de Jaffa que j'ai découverte en 1873³. Elle offre, en effet, d'étroites affinités avec les *tituli* judéo-grecs que j'y ai recueillis dans le temps⁴. Je lis :

Μνησ(ε)τος τῶν Βίζζου. Ἐνθάδε
 κ(ε)τε(ι)ν(η) Πάξιλλ εἰς μήνην Μαννοῦ.
 Εἰρήνη. שָׁלוֹם.

Tombeau des (membres de la famille) de Bizzos. Ici repose Rebecca, mère de Mannos. Paix! Chalom!

Cette épithaphe me paraît devoir être rapprochée d'une autre provenant, en toute certitude celle-là, de Jaffa⁵ et ainsi conçue :

1. *Op. cit.*, p. 408, n° 9. Datée du 27 août 541 J.-C. l'estime, d'après la paléographie, que la nouvelle inscription doit être aussi du vi^e siècle.

2. Suivi de lettres numériques indiquant le quantième. Il serait plus régulier que ces lettres précédassent le nom du mois; dans ce cas on serait amené à restituer : ις α' (ou ε', ou ι'). Ιουλιου ou Ιουλιου. Ce serait en désaccord avec l'usage du calendrier de Gaza dans lequel les mois avaient conservé leurs anciens noms macédoniens et qui, d'autre part, était réglé sur le calendrier égyptien et non julien; dans les inscriptions de Bersabée, au contraire, le calendrier julien était employé. Nouvelle raison pour rapporter notre inscription à cette dernière ville, avec emploi peut-être de l'ère d'Émuthéropolis.

3. Elle a été publiée depuis (*Rev. Bibl.*, janvier 1904, p. 82) par le P. Savignac qui lui attribue la même provenance.

4. *Archæological Researches in Pal.*, t. II, p. 133-147.

5. *Euling, Epigr. Miscellen*, II, p. 19, n° 88 (pl. XII).

Βίζζου. Ρεβκα γυνὴ Ρουφίνου πρεσβυτέρου.

De Bizzos. Rebka femme de Rufinus presbyste¹.

Les deux *tituli* doivent sortir du même caveau de famille. La formule, plus explicite, du premier nous montre la valeur réelle du génitif absolu Βίζζου dans le second. Elle confirme, d'autre part, le sens que j'avais proposé de voir dans l'inscription de l'ossuaire de Nicanor², sens et même lecture, que quelques personnes avaient cru à tort pouvoir mettre en doute : ἱεροὶ τῶν Νικάνωρος, etc... Ρεβκα et Ρεβκαζζ sont deux transcriptions différentes du même nom biblique רבקה; la première suit plus fidèlement la vocalisation massorétique, la seconde reproduit celle des Septante et du Nouveau Testament³. Il est probable qu'il s'agit, dans nos épitaphes, de deux femmes homonymes appartenant à la même famille. Μέρκος est un nom d'homme fréquent dans l'onomastique gréco-syrienne. On remarquera le mot *shalôm*, équivalent littéral de l'acclamation hébraïque, gravée à côté : *shalôm*. Les caractères hébreux sont conformes au type couramment usité dans les premiers siècles de notre ère sur les *tituli* funéraires et les ossuaires.

II

10^e et 11^e. Des fouilles entreprises récemment, en vue d'une construction, dans un champ d'oliviers situé en face du couvent de Saint-Etienne, près de la porte de Damas, non loin du mur d'enceinte septentrional de Jérusalem, ont amené la découverte d'une grande mosaïque très bien conservée, mais qui malheureusement a été en majeure partie détruite avant d'avoir été relevée; d'une base de colonne de la dimension de celles qui sont

1. מלך, apostolus; chargé de recueillir les collectas dans la diaspora juive. Cf. Ascoli, *Iscriz. gr. lat. abt.*, p. 62, et mon *Rec. d'arch. orient.*, t. V, p. 354.

2. *Rec. d'arch. or.*, t. V, p. 335.

3. Saint Paul, *Ep. aux Romains*, ix, 10.

déposées dans le convent; enfin de deux grandes dalles contenant chacune les fragments d'une magnifique inscription romaine d'un caractère vraiment monumental (fig. p. 189 et p. 192).

La première est carrée et mesure 1 mètre de côté et 0^m,33 d'épaisseur. Restes, dans les angles gauches supérieur et inférieur, d'un encadrement à oreillettes triangulaires. Hauteur des lettres : 0^m,43 et 0^m,4443.



Fragment d'une inscription en l'honneur de l'empereur Hadrien.

On pourrait lire et restituer :

1. *Imp(eratori) Cæ[sar]i, divi Traiani*
2. *Parthic(i) f(ilio), divi Nervæ nep(oti)*

1. Sur un nouvel estampage, cege ultérieurement, le I est partiellement visible au bord de la fracture.

3. *Trmiano* [*Hadriano Augusto*]

4. *pont(ifici) mo(x(im)u), ts(ibnuciz) pot(estatis)..., co(n)s(ul)...*
p(atri) p(atris)

5. *.....*

6. *.....*

Réserve faite sur les abréviations, qui peuvent varier, il semble qu'il manque une quinzaine de lettres par ligne. Le texte devait se prolonger à droite sur d'autres dalles de même hauteur, — peut-être deux, si elles étaient de largeur uniforme, — qui n'ont pas été retrouvées. Il est à supposer, en outre, qu'il devait se poursuivre au-dessous, peut-être en deux autres lignes, totalement disparues. C'est, du moins, ce que paraît indiquer l'intervalle séparant les aisselles supérieure et inférieure de l'oreillette gauche : si l'on fait passer par le milieu de la verticale joignant ces deux points une ligne horizontale, celle-ci vient affleurer le pied des caractères de la ligne 3; par conséquent, étant donnée la symétrie probable de l'encadrement, la partie inférieure du champ devait contenir, en dehors de la ligne 4, deux autres lignes encore, se poursuivant sur des blocs adjacents; là, se trouvaient mentionnés l'objet et l'auteur de la dédicace. De fait, et la chose m'est confirmée par le P. Prosper après inspection de la pierre, je crois discerner encore, sur l'estampage et la photographie, à la ligne 5, à peu près au-dessous de l'A de MA à la ligne 4, au bord de la fracture, le reste d'un C ou d'un O, par lequel débutait cette ligne 5, en retrait par rapport aux précédents; en outre plus bas encore et un peu plus à gauche, au début de ce qui serait la ligne 6, une haste verticale, soit I, soit élément linéaire de quelque autre lettre.

L'attribution de la dédicace à Hadrien, et non à Trajan, malgré l'équivoque à laquelle peut à première vue prêter l'homonymie, est imposée ici par les vraisemblances historiques aussi bien que par le libellé même de la titulature¹.

¹ On peut comparer un tout petit fragment, trouvé auprès de l'église du Saint-Sépulchre, que j'ai publié autrefois dans le *Times* et dans le *Quarterly*

On est bien tenté de la rapporter à la fondation d'Aelia Capi-



Fragment d'une dédicace impériale.

tolina par l'empereur Hadrien après la répression de l'insurrection juive de Barcochebas. Il est infiniment regrettable que la

Statement du Palestine Exploration Fund (1884, p. 194) :
Le dispositif matériel et la titulature semblent être les mêmes,
ainsi que le module des caractères (près de 0^m,14 de hauteur).

IMP-C
PART

mutilation qu'elle a subie ne nous permette pas de déterminer par qui, et peut-être même à quelle occasion elle a été faite. Notre curiosité sur ce point serait à peu près satisfaite si l'on pouvait considérer le second fragment comme faisant partie de la même inscription. Mais, comme on va le voir, la chose reste douteuse.

Ce second fragment est gravé sur une dalle mesurant, elle aussi, 1 mètre de hauteur, mais seulement 0^m,74 de largeur; l'épaisseur moyenne, 0^m,28, est également moindre que celle de la première dalle. Les caractères, assez semblables comme forme, ne sont pas exactement du même module que les autres; hauteur : 0^m,12 et 0^m,105. Ils ont beaucoup souffert, et, à part les deux dernières lignes très claires contenant la mention des trois légions, le déchiffrement et la restitution présentent de sérieuses difficultés. Mon savant confrère, M. Cagnat, a bien voulu me prêter, pour essayer de les résoudre, le premier concours de son expérience consommée. La lecture des lignes 1 et 2 demeure toujours très incertaine et le fragment du protocole impérial qu'on croit obtenir présente des particularités insolites.

1. IMPERATR
2. ████████ MO¹
3. *l* conj. atq. LIB·EIVS
4. *sex.* leg. & FRETII
5. *tr. f.* et XII FVLM.

...[im]peratoris²[?] opti]mo³... (et conj(ugi ?) atq(ue)
lib(eris) ejus, [sex]illationes) legionum (Decimæ) Fr(etensis) et
[secundæ] [Trajanæ Fortis et] [duodecimæ Fulm(inatæ)].

Je ferai remarquer qu'il ne semble rien manquer à droite ni en bas; c'est ce qu'indique le champ libre de la pierre dans ces régions. Nous avons donc la fin réelle des lignes, et tous les suppléments doivent être reportés à gauche et en bas. Ceux de

1. Ici un signe douteux, ayant l'apparence d'un petit C; signe de ponctuation ??

2. Ou *maximo*, ou épithète analogue? Aucun indice matériel n'autorise à restituer [opti]mo [princeps], titre qui serait alors caractéristique de Trajan.

gauche se trouvent suffisamment déterminés par le contexte pour nous permettre de nous faire une idée approximative de la disposition matérielle du texte : une colonne relativement étroite gravée sur un ensemble de quatre dalles ainsi juxtaposées et super-

112
214

posées dont nous ne possédons plus que la quatrième. Cette disposition matérielle, à elle seule, est peu favorable à l'hypothèse que ce texte fait corps avec le précédent qui, sans parler des différences déjà signalées, se développait en largeur et non en hauteur comme celui-ci. En outre, on ne voit pas comment la formule se rattacherait grammaticalement à la précédente, laquelle était certainement suivie de deux lignes contenant la mention de l'auteur ou des auteurs de la dédicace à Hadrien. Le plus probable est donc que nous avons affaire ici à une dédicace distincte de la précédente, en l'honneur de quelque autre empereur. Cet empereur, d'ailleurs, ne doit pas être chronologiquement bien loin de Hadrien. La formule *con-jux (?) atque liberti eius*, en même temps qu'elle contribue à écarter Hadrien lui-même, serait de nature à faire pencher la balance en faveur d'Antonin le Pieux, son fils adoptif et successeur. Elle est très fréquente, en effet, dans la titulature officielle de cet empereur, comme me le fait remarquer M. Cagnat, qui en a relevé une série d'exemples¹. J'ajouterai que l'hypothèse de

¹ C. I. L., III, 134, 14314; Soc. des Ant., Bull., 1903, p. 192; C. I. L., VIII, 577, 765, 1548, 10595, 12236, 11193; XIII, 1754. M. Cagnat ajoute que cette mention se trouve aussi, mais plus rarement, après les noms de Marc-Aurèle (C. I. L., VIII, 567, 1267; Wilamowitz, 80), et beaucoup plus rarement encore après le nom de Septime-Sévère.

Depuis, M. Cagnat a examiné à nouveau la question, et il a bien voulu me remettre à ce sujet une note que je transcris, en y ajoutant seulement entre parenthèses quelques indications complémentaires. « La mention des *liberti eius* après les noms d'Antonin le Pieux dans les inscriptions, formule presque caractéristique des textes relatifs à ce prince, pourrait s'expliquer de la façon suivante. Quand Antonin le Pieux fut adopté par Hadrien (en 138, année de sa mort), il le fut à la condition « expresse » qu'il adoptât à son tour comme successeur, M. Annus Verus, plus tard (en 164) Marc-Aurèle, et L. Verus (L. Coelius Aelius Commodus Verus qui fut le fils de Aelius Verus mort César en 138, et qui, après avoir régné conjointement avec Marc-Aurèle, mourut en 169). C'est une situation tout à fait nouvelle dans l'histoire des empereurs : ces deux

deux dédicaces qui, bien que distinctes, associeraient les noms de Hadrien et d'Antonin sur un même monument, deviendrait assez vraisemblable, si l'on veut bien se rappeler le renseignement historique qui nous est fourni par le *Pèlerin de Bordeaux* et d'après lequel les statues de ces deux empereurs s'élevaient côte à côte dans le sanctuaire de Jehovah devenu le temple de Jupiter Capitolin¹. Le caractère monumental de ces inscriptions

personnages, sans être associés de fait à l'empire, étaient donc Augustes en puissance. Il était naturel, quand on honorait leur père adoptif, quand on faisait des vœux pour lui, qu'on songeât aussi à ceux qui étaient marqués pour le remplacer un jour. Sur cette série d'adoptions, cf. Lacour-Gayet, *Antonin le Pieux et son temps*, p. 23 et les textes cités.

1. *Itinera Hieros.*, éd. Geyer, p. 22 : « Sunt ibi et statuae duae Adriani ». Comme on l'a remarqué depuis longtemps, ces deux statues de Hadrien (dont une, au moins, était équestre, cf. saint Jérôme, *Comm. in Matth.*, 24, 15; et *Comm. in Jes.*, 3, 9) sont invraisemblables. Le pieux pèlerin a dû être induit en erreur par les dédicaces respectives d'une statue de Hadrien et d'une autre d'Antonin, par suite de l'homonymie partielle des deux empereurs : Trajanus Hadrianus et T. Aelius Hadrianus Antoninus.

Il est intéressant de constater à ce propos que, d'après un autre témoignage (Hippolyte, édité Achelis, I, 2, p. 244), le souvenir de la coopération active d'une légion romaine dans l'érection d'une idole sur le Saint des Saints était resté dans la tradition. Était-ce celle d'un empereur romain ou bien d'une des divinités de la triade capitoline : Jupiter, Junon, Minerve ? Le fragment syriaque de saint Hippolyte semble, de prime abord, donner à l'« idole » le nom de Kōrē, et faire intervenir dans la dédicace le nom, non moins énigmatique, d'un chef romain, Trajanus Quintus, qui aurait établi la légion.

Quand j'ai signalé, dans ma communication à l'Académie, le passage en question, extrait syriaque d'un commentaire sur saint Matthieu (xxiv, 15-22) qui a été très diversement expliqué et pour lequel j'esquissais moi-même une nouvelle interprétation, je n'avais pas sous les yeux le texte syriaque original et je n'ai pu qu'indiquer sommairement le sens que j'inclinai à lui attribuer. Depuis, j'ai pu m'y reporter, et je crois utile de le discuter plus en détail. Voici la transcription d'après la publication faite par M. Gwynn dans *Thermathema* (VII, p. 148, lignes 29 et suiv.) :

וּמִתְחַלְלִים לֹא אֶקִים בְּהִימָא פְתֹרָא אִלָּא לְחִימָא הִיא דְּכֹרֵא בְּרֹאמִים
קְאֻמְבִּים אִנְשֵׁי דִישָׁנָא דִּיבְחִיא : אֶקִים חֶסֶן פְתֹרָא דִּי פְתֹקְרָא קְרִיא

ce que l'éditeur rend ainsi (p. 138) : « Now Vespasian did not set up in the temple an idol, but that Legion which Trajanus Quintus placed, a chief man of the Romans : he set up the idol there which is called Kōrē ».

Gwynn (p. 143) suppose que ce prétendu Trajanus Quintus serait le Trajanus qui était préfet de la Xe légion sous Vespasien et Titus, pendant la campagne de Judée (cf. Josephé, G. I., III, 7 : 31 : 10 : 3). Il entend « légion » au sens de « démon », sens que le mot ܟܪܝܐ a pris en syriaque sous l'influence de

l'épisode, bien connu du démoniaque de l'Évangile (Marc, v, 9). — Cf. la vieille *idée* chrétienne d'après laquelle toute idole était l'habitacle d'un démon réel). Quant à « Kôré », ce serait Kôpe = Perséphone.

M. Harnack (*Texte u. Unters.*, VI, p. 120) adopte généralement la façon de se voir de M. Gwynn, M. Schürer (*Gesch. d. jud. Volkes*, I, pp. 700-701), s'en écarte sensiblement. Pour lui l'énigmatique Trajanus Quintus ne serait autre que l'empereur Dèce, de son nom complet : C. Messius Quintus Trajanus Decius; et l'introduction assez malheureuse de ce personnage dans le passage serait le résultat d'une gloss écrite par quelque lecteur au temps de la persécution de Dèce.

Ces diverses solutions ne me semblent guère satisfaisantes. J'indiquerais à en visager les choses sous un tout autre point de vue. Il me paraît tout d'abord difficile de se soustraire à la nécessité de reconnaître qu'il est bien question d'un empereur (en dehors de Vespasien dont le nom, en tête de la phrase, est hors de conteste) et d'une légion, et que l'empereur visé, étant expressément appelé Trajanus, ne saurait être autre que Trajan ou Hadrien (Trajanus Hadrianus). Il est appelé Trajan tout court, sans son titre, comme l'est Vespasien lui-même immédiatement auparavant. Sans doute, l'addition de קאראניוס à ce nom, fait difficulté; mais elle pourrait s'expliquer de différentes manières. Elle n'est peut-être qu'apparente, et rien ne nous dit qu'il ne faille pas, par exemple, couper la phrase autrement qu'on ne l'a fait jusqu'ici, en mettant un point et virgule après le nom de Trajan; קאראניוס deviendrait, ainsi séparé de ce qui précède, le sujet du second verbe אקיר.

D'autre part, קאראניוס est-il bien, comme on l'a admis de plano, la transcription de Quintus? Cette transcription ne serait pas régulière, sans parler de la place inutile qu'occuperait ce pronom par rapport au nom. Aussi me demandé-je, étant donnée la confusion si facile de yod et noum dans l'alphabet syriaque, s'il ne faudrait pas corriger קאראניוס; l'aleph, tout à fait anormal dans une transcription de Quintus, s'expliquerait mieux dans ce cas (surtout si l'on admettait une intervention קאראניוס). Nous obtiendrions alors le nom de *Quintus*, le fameux général de Trajan qui combattit les Juifs, fut nommé gouverneur et finalement destitué, puis condamné à mort par Hadrien. On remarquera que le Syncelle estropie son nom d'une façon analogue : Κέντος ce qui nous ramène aussi à Quintus (Κέντος). Les sources rabbiniques ne l'ont pas mieux traité en le déformant en *Pitus* (קיסוס pour קיסוס). Je ferai remarquer subsidiairement, à l'appui de cette conjecture, que le titre même qui suit le second nom, אנש רישא, indique bien qu'il ne s'agit pas ici de l'empereur, mais de quelque haut fonctionnaire de l'empire.

Enfin, quant à l'énigmatique idole de « Kôré », je suis très tenté de rétablir paléographiquement **מסד** en **מסד**, *Casa*. Il s'agirait dès lors de la statue impériale élevée sur le Saint des Saints, celle de Hadrien, dont j'ai parlé plus haut ou même, si l'on admettait, ce qui est moins probable, que les trois derniers mots sont des pluriels emphatiques en א (« les idoles appelées les *Casars* »), des deux statues associées de Hadrien et d'Antonin.

Je signalerai, à l'appui de cette façon de voir, une coïncidence assez frappante. C'est justement à propos du même passage de saint Mathieu (xxiv, 15-22), visé par Hippolyte que saint Jérôme (l. c.) parle de la statue équestre de Hadrien qui s'élèverait encore de son temps sur le Saint des Saints. Les deux

et la place même où elles ont été découvertes, empêchent, sans doute, de s'arrêter à l'idée qu'elles seraient les dédicaces de ces deux statues. Mais elles peuvent avoir appartenu à quelque édifice grandiose de la Jérusalem nouvelle fondée sous le nom d'Aelia Capitolina, voire au mur d'enceinte de la ville romaine. Cette dernière conjecture rendrait assez bien compte de la situation du point où ont été trouvées les pierres. Je dois faire remarquer, toutefois, qu'au dire des personnes qui ont vu les blocs au moment de la trouvaille, ceux-ci semblaient être *in situ* et en relation avec le grand pavement en mosaïque adjacent. En tout cas, l'existence, à côté d'une dédicace à Hadrien, d'une autre dédicace à Antonin serait d'autant moins pour nous surprendre, que nous connaissons déjà depuis longtemps une dédicace romaine à ce dernier empereur, de proportions plus modestes,

Pères de l'Eglise voient là l'image de l'Antéchrist et y reconnaissent l'abomination de la désolation annoncée par Daniel. Cette concordance semble bien indiquer que l'idole que, lui aussi, Hippolyte a en vue ne doit être autre que la statue impériale de Hadrien. A noter, de plus, dans le passage de saint Jérôme, l'expression « *imago Caesaris* » employée pour désigner une effigie impériale que Pilate avait placée dans le temple antérieurement. (Il s'agit ici des enseignes militaires; voir l'épisode, *Joseph*, Ant. J., 18 : 3, 1; Ant. J., 2 : 9, 2.)

Sous le bénéfice de ces observations, on pourrait proposer la traduction suivante de tout le passage :

« Ce n'est pas Vespasien qui a installé l'idole dans le temple, mais c'est la légion établie par Trajan; Quétus, chef des Romains, y a érigé l'idole appelée le César ».

Reste bien une petite difficulté. On comprend que l'érection de la statue soit attribuée à une légion, vraisemblablement la X^e Frétensis qui a tenu si longtemps garnison à Jérusalem. On comprend moins bien qu'elle le soit au général de Trajan, Quétus, qui ne tarda pas à tomber en disgrâce après l'avènement de Hadrien. Pour se tirer d'embarras, on pourrait supposer : ou que l'auteur a commis tout bonnement une légère confusion anachronique; ou qu'avant le nom de Quétus, il y avait à l'origine dans le texte une proposition tombée ultérieurement, indiquant que la légion avait été placée par Trajan sous les ordres de Quétus; ou enfin qu'il ne s'agit pas du tout de Quétus, mais de quelque général ou gouverneur, d'un nom pouvant être autre (la graphie syriaque prête à plus d'une combinaison), et ayant exercé ses fonctions plus tard, sous Hadrien, voire même sous Antonin (s'il s'agit de deux statues, et non d'une seule). Dans la seconde hypothèse, il n'y aurait qu'une phrase toute d'une venue, et le mot לְיָמֵינוּ commanderait directement le verbe אָבִיבָהּ (= אָבִיבָהּ, avec bourdon causé par le א initial de אָבִיבָהּ) « mais c'est la légion placée par Trajan sous les ordres de... chef des Romains qui y a érigé, etc... ».

il est vrai, encastées après coup dans le mur sud de Jérusalem¹.

Je n'insiste pas sur l'intérêt que présente la mention des trois légions dont les détachements figurent dans la seconde dédicace. Le rôle de la X^e légion Fretensis dans les destinées de la Judée en général, et de Jérusalem en particulier, est trop connu pour qu'il soit besoin de s'y arrêter ici. Nous avons déjà mainte trace épigraphique de son séjour prolongé dans la Ville Sainte. Il n'en est pas de même des deux autres légions qui y font pour la première fois acte formel de présence. Nous savions bien déjà indirectement que la II^e Trajana Fortis avait pris une part active à la guerre juive sous Hadrien². Quant à la XII^e Fulminata, après avoir coopéré avec des fortunes diverses aux campagnes de Vespasien et de Titus contre les Juifs, elle semblait avoir pris congé définitivement de la Palestine largement arrosée de son sang. Envoyée par Titus à Mélitène sur l'Euphrate, après la prise de Jérusalem, nous la voyons combattre les Alains sous Hadrien et les Quades sous Marc-Aurèle. Nous ignorions qu'elle avait pu de nouveau fournir, comme tant d'autres légions, des unités au corps d'armée opérant contre Barcochebas, au moment où Hadrien faisait appel à toutes les ressources militaires de l'empire pour venir à bout, on sait au prix de quels sacrifices, de cette terrible insurrection, convulsion suprême du judaïsme frappé à mort cette fois, en tant que nation. Mais rien ne nous dit, d'ailleurs, que ce n'est pas ultérieurement qu'elle aura été envoyée en Judée.

L'intervention de cet élément militaire dans la dédicace à Antonin — si c'est bien de lui qu'il s'agit — s'expliquerait en l'espace d'autant mieux que cet empereur paraît avoir eu, lui aussi, à comprimer une dernière et impuissante révolte de ce qui pouvait encore rester debout du peuple juif après la tragédie de Bét-tir. C'est du moins ce qui semble résulter d'un passage très bref

1. Waddington, *Inscr. gr. et lat. de la Syrie*, n° 1896.

2. C. I. L., X, 3733. Cf. les témoignages historiques maintes fois cités de Dion et d'Eusèbe.

mais catégorique, de Capitolin¹ : *Judaeos rebellantes contudit per praesides et legatos*. Dans ce cas, la XII^e Fulminata ne figurant pas, que je sache, parmi les légions mises à contribution par Hadrien pour écraser Barcochebas, c'est peut-être bien à Antonin qu'il convient d'attribuer le déplacement, en tout ou partie, de cette légion, appelée par lui à la rescousse pour venir donner le coup de grâce à la rébellion juive. C'était pour elle une belle occasion d'achever de racheter ses fâcheuses défaillances dans la première guerre, à l'époque flavienne.

Mais, je le reconnais, la question reste toujours pendante de savoir si c'est bien à Antonin que doit être attribuée la seconde dédicace si mutilée. Je dois dire qu'après examen d'un second et meilleur estampage qui m'a été ultérieurement envoyé par le P. Prosper, je serais tenté maintenant de restituer à la ligne 1, d'après les traces de lettres :... (*im*)*per*. X... Si ce chiffre X de la salutation impériale était accepté (malgré l'abréviation quelque peu insolite de *im**per*. pour *imp*.), il ne s'agirait plus d'Antonin. Trajan ou Marc-Aurèle pourraient répondre à la condition requise, le second mieux encore que le premier peut-être, si l'on se met au point de vue historique. Après le chiffre X, il y a encore les traces ou la place de deux autres caractères. Je pensais tout d'abord à *tr. (pat.)* ; mais M. Cagnat estime qu'on ne pourrait guère admettre à cet endroit que *p. p. (patri patriæ)*. Quant à la suite, il hésite entre une épithète très courte, avec *principi* (peut-être abrégé) : *principi optimo conj. atque lib. ejus* ; ou très longue, avec *princ.* rejeté à la ligne 3 : *fortissimo princ. atque lib. ejus*. Il fait remarquer que, pour Marc-Aurèle, nous avons des exemples de cette dernière tournure ainsi que de la mention des *liberi*.

Depuis la communication, que j'ai faite à l'Académie, des pages précédentes, le P. Savignac s'est occupé à son tour de ces deux fragments d'inscription². Il donne, d'abord, quelques détails in-

1. *Hist. Auguste*, Antonin le Pieux, ch. V.

2. *Rev. Bibl.*, janv. 1904, pp. 90 et suiv.

téressants, mais malheureusement encore insuffisants pour satisfaire notre curiosité, sur le lieu où la trouvaille a été faite (une centaine de mètres à l'ouest du couvent de Saint-Étienne) et sur l'aspect des ruines qu'on y a en partie déblayées. Les deux blocs qu'on a trouvés posés à plat, semblent avoir été réutilisés, peut-être à l'époque byzantine, comme dalles dans une ligne de pavement (un seuil ?) bordant un des côtés de la mosaïque. Cela expliquerait l'usure des caractères qu'on constate surtout sur le bloc II. Tout près de là, un caveau funéraire construit en voûte en berceau, et une section d'un mur de bel appareil pouvant être romain.

Sans se prononcer d'une façon absolue, le P. Savignac incline à penser que les deux fragments ont dû faire partie de la même inscription et pourraient même se raccorder directement l'un à l'autre. J'en doute fort, pour les diverses raisons que j'ai déjà indiquées. Il reconnaît comme moi dans le fragment I une dédicace à Hadrien, et là nos restitution concordent. Il n'en est pas de même pour le fragment II, où il veut lire : OS LIB(ertus) EIVS, en repoussant la lecture à laquelle nous nous sommes arrêtés, M. Cagnat et moi : lib(eris) eius. Il s'agirait, selon lui, de quelque riche affranchi impérial appartenant à l'intendance militaire et auteur de la dédicace. La restitution *libertus* s'était présentée à mon esprit, mais je l'avais aussitôt écartée pour des motifs qui me paraissent conserver encore toute leur valeur. J'ajouterai que le petit trait visible entre les débuts actuels des lignes 3 et 4, semble bien être la queue d'un Q (suivi d'un signe d'abréviation, et non d'un S), ce qui tend à justifier matériellement la restitution [at]q[ue].

III

M. F. Cumont a bien voulu me communiquer une assez intéressante inscription romaine récemment acquise par le Musée de Bruxelles. Elle est gravée sur une sorte de dalle ou cippe rec-

tangulaire qui aurait été trouvé dans les environs de Nazareth. Telle est, du moins, la provenance indiquée par le vendeur; mais cette assertion ne doit être accueillie qu'avec réserve. Tout ce qu'on peut assurer c'est que le monument est originaire de Palestine ou de Syrie.

Le texte, entouré d'un cadre en relief, est gravé avec une extrême négligence, dénotant que le lapicide suivait servilement un modèle qu'il ne comprenait pas. Cela en rend par endroit le déchiffrement assez difficile.

Sans parler des fautes qui seront relevées en leur lieu, une particularité curieuse c'est que tous les S affectent systématiquement la forme de P; à bien examiner la lettre, on constate qu'en réalité, la haste, à sa partie inférieure, a un petit trait en retour à gauche, ce qui semblerait indiquer que, sur le modèle, les S étaient du type cursif S.

Un grand trou, qui traverse la pierre de part en part, a détruit en partie les premiers caractères de la ligne 9. Voici la transcription brute faite sur une photographie contrôlée par une copie de M. Cumont.

D. M
C · I V L I V P Q V
I A I T V P A A I L E P
C O H I I F L H L P E V
5 I X I T A A I N I P X X X
M I L I T A V I T A N N
L P V I I I I C A P T O R I
V I P A X I M V P M
I I I V P D E M M
10 A I C O B E N E M E R E
N T I P C P V I T

D(omi) M(anibus), C(aius) Julius Quintus, miles coh(ortis) III Fl(avie) Hel(liogabalorum?) p(ro?) f(ideli)s?, vixit annis XXX, militavit annis VIII, Castorix, m(ill)es coh(ortis) ei(us)dem, amico benemerenti posuit.

— L. 2-3. Dans *Quintus* le lapicide a dissocié les éléments copistulifs de N en AI, et ceux de M, dans *miles*, en AA.

— L. 4. M. Cumont était tenté de lire *Coh(ortis) Fl(avie) Hel-*

(*vetiorum*), (*ipse vixit*, etc. Mais cet emploi de *ipse* n'est guère conforme à l'usage épigraphique et il donnerait à la phrase un tour insolite et lourd. Je crois que le troisième avant-dernier signe n'est pas un S (dans ce cas il y aurait P. d'après le parti pris constant du lapicide), mais un signe d'abréviation analogue à celui qu'on voit aux lignes 1 et 2: le E qui le suit a son trait inférieur assez court pour qu'on puisse y voir le pied, un peu accentué, d'un F. Les surnoms *pia*, *felix* sont d'un emploi courant et banal pour les cohortes et les légions. Reste à expliquer l'abréviation HEL. Sans doute, la lecture *Hel(vetii)*, à laquelle M. Cumont avait songé, serait justifiable épigraphiquement¹. On ne connaît jusqu'ici, à ce qu'a bien voulu me dire mon confrère M. Cagnat, qu'une *cohors I Helvetiorum*, qui tenait garnison en Germanie. On pourrait donc admettre, à la rigueur, l'existence d'une cohorte n° III qui aurait été détachée en Syrie. Toutefois, je me demande s'il ne vaudrait pas mieux supposer, qu'ici HEL = *Hel(iopolitanorum)*², et qu'il s'agit d'un détachement auxiliaire provenant du recrutement local. Héliopolis-Baalbek et la région adjacente avaient pu fournir les éléments de cohortes indigènes, comme c'était le cas pour d'autres villes ou régions de Syrie ou de Palestine. Cf., par exemple, une *cohors I Flavia Chalcidenorum*³, une *cohors I Sebastenorum miliaria*, une *cohors I Damascenorum*, des *cohortes IIII et VI Petæorum*⁴,

1. On trouve *Helvetii* écrit HEL, aussi bien que HELV.

2. Ou *Hel(iopolitanae)*. L'abréviation ordinaire est HELIOP. Mais on trouve aussi fréquemment HEL (voir, par exemple, les monnaies coloniales de Héliopolis).

3. *Id.*, n° 2542 d. Cf. une autre inscription, *Rep. Ép. Sem.*, n° 52.

4. Sur un diplôme militaire de Syrie, de l'an 139, J.-C., publié par M. H. de Villefosse dans les *C. R. de l'Acad.*, 1897, pp. 333 et 679. M. de Villefosse ajoute que c'est la première mention que l'on rencontre jusqu'ici de ces quatre cohortes. Je ferai remarquer toutefois que, quelques siècles plus tard, la *Notitia dignitatum* enregistre encore la présence en Palestine d'une *Ala prima miliaria Sebastena* (à Asuada = Souaida?) et d'une *Ala prima Damascena* (au Mône Jovis), lesquelles me semblent bien correspondre aux cohortes (infanterie) de même nom, transformées en *ala* (cavalerie). Parmi les cohortes indigènes figurant dans le même document, je signalerai encore une *cohors quarta Palestiniensium* (à Tamara = *Ṭamra*, à 5 milles de Petra, avec une garnison romaine signe

une *cohors I... Canathenorum*¹, etc. Héliopolis était un centre assez important pour être occupé d'une façon permanente et servir de dépôt militaire. Nous en avons des indices certains. C'est d'abord une inscription de Baalbek même, où il est question d'une légion *I Antoniniana* que Waddington croit être la *I Parthica*². C'est ensuite la numismatique même de la ville.

Nombre des monnaies coloniales qui y ont été frappées portant, entre autres emblèmes, des aigles et *vezilla* légionnaires³. Sur quelques-unes même d'entre elles sont expressément mentionnées les deux légions *VIII Augusta* et *V Macedonica*⁴. C'est peut-être à l'une d'elles que se rattachait notre III^e cohorte auxiliaire des Héliopolitains.

— L. 5. Ici encore décomposition fautive en AI, des éléments constitutifs du premier N de *annis*.

— L. 7. Au début L pour I. Dans le chiffre des années, une barre d'unités de trop.

— L. 9-10. Dans *amico*, décomposition fautive de AM, aggravée par la coalescence des deux lettres; de plus, le M a été coupé en deux éléments, dont le second, A, a été rejeté au commencement de la ligne suivante.

— 10. C pour O, dans *posuit*, n'est pas le résultat d'un acci-

jeu par l'*Onomasticon*; celle-ci ne correspondrait-elle pas par hasard à la *cohors IIII Petrarorum* du diplôme? Quelques autres rapprochements sont peut-être encore à faire entre ce diplôme et la *Notitia*: par exemple, entre l'*ala VII Phrygum*, la *cohors I Thracum miliaria* (et une *ala Gallorum et Thracum*), la *cohors I Galatarum* et la *cohors II Illyria Galatarum*, d'une part, d'autre part, la *cohors IV Phrygum* (à *Præsidium*), la *cohors I prima miliaria Thracum* (à *Titha*; cf. une autre *cohors prima Thracum*, à *Asabara*), la *cohors secunda Galatarum* (à *Arvidela* = *Arvidala*).

1. Dessaut et Masler, *Voy. Sift*, p. 174, n° 41. La copie est un peu incertaine. Le surnom me semble devoir être la *Aug(usta)*, plutôt que *Flavia*.

2. *Op. cit.*, n° 1831, le n° de la légion n'est, d'ailleurs, pas assuré, le texte étant mutilé en cet endroit; la légion peut avoir contenu aussi le surnom spécifique de la légion, quelle qu'elle fût.

3. De Sauley, *Num. de la Terre Sainte*, pp. 6-19, *passim*.

4. *Id.*, *op. cit.*, p. 13, n° 7 sur une monnaie de Philippe le père; p. 15, n° 4 et 5, sur deux monnaies de Philippe le fils. La présence à Héliopolis de la légion VIII remonterait au moins à Hadrien, si, comme je le pense, il faut interpréter LEG-H par légion VIII, sur une pièce de cet empereur (*op. cit.*, p. 6).

dent de la pierre, mais une nouvelle faute positive du lapicide qui a mal lu son modèle.

§ 24

Sur un passage des épitaphes d'Echmounazar et de Tabnit.

On sait quelle *crux interpretum* a été pendant longtemps l'adjuration répétée deux fois dans l'épithaphe d'Echmounazar (C. I. S., II, n° 3, l. 4 et l. 20) :

(A) קָבִי אֵת כָּל בְּסֻלְמָת וְכָל אָדָם אֶל יַמְחֶה...

et traduite ainsi :

[Adjuro] omnem regiam personam et omnem hominem, ne aperiunt etc.

Inutile d'insister sur les diverses conjectures émises à ce sujet, si comme je l'estime elles n'ont plus aujourd'hui de raison d'être¹.

Survint ensuite la découverte de l'épithaphe de Tabnit qui contient un passage (l. 3) formant évidemment le pendant littéral de celui :

(B) בִּי אֵת כָּל אָדָם אֲשֶׁר חָפֵץ אֵימָה דַּאֲרִין וְ אֶל אֵל תַּחֲתָא...

La question se posait seulement de savoir si, comme le croyait Renan, et le croient encore maintenant d'autres savants, le *קָבִי אֵת* de B était le résultat d'une faute du graveur pour le *קָבִי אֵת* de A, par omission accidentelle des deux lettres *קָבִי*, auquel cas rien n'était changé aux anciens errements; ou bien si, au contraire, comme je l'avais soutenu dès le début, la bonne leçon n'était pas celle de B, à interpréter : « qui que tu sois toi (tout homme) qui », et si, dans ce cas, la même interprétation n'était pas applicable à A, à lice *בִּי אֵת* *קָבִי*, réserve faite sur le sens du groupe *קָבִי*.

1. Les plus généralement acceptées reposaient sur *קָבִי* = « mon adjuration » (d'après une analogie bien forcée tirée de la langue talmudique), « *אֵת* = « avec ».

J'ai pu montrer plus tard¹ que, seule, la seconde alternative était acceptable, grâce à la comparaison des formules tout à fait similaires des stèles araméennes de Neirab (I, l. 5, 6, et II, l. 8) que j'ai eu la bonne fortune de faire connaître et qui nous donnent la clef de nos deux textes phéniciens :

(C) קן את חרוב qui que tu sois qui dérangerais etc.

קן את חרש qui que tu sois qui violerais etc.

M'appuyant sur ce rapprochement, à mon avis décisif, je concluais ainsi en ce qui concerne les deux passages phéniciens A et B :

« C'est tout à fait le même tour d'idées et le même groupement de mots que nous avons dans l'inscription phénicienne de Tabnit : קן את כל אדם , littéralement : « toi, tout homme qui » (qui que tu sois) ». Ce passage donne la clef de l'épigramme $\text{קנתי את כל מכללת וכל אדם}$ des lignes 4 et 20 de l'inscription d'Echmounazar. Il faut évidemment couper et, par suite, comprendre tout autrement qu'on ne l'avait fait jusqu'à : קן כי את . Reste seulement à expliquer קן : peut-être est-ce une interjection au sens de « euh ! » quelque impératif dérivé de קנן ou קנה ? Serait-ce une contraction de $\text{קנ} + \text{קנ} =$ « halte-là ! » ?

M. Prætorius², vient de reprendre la question, en ce qui concerne seulement les deux épitaphes royales phéniciennes, et sans faire état de la donnée, pourtant, bien importante, fournie par les stèles de Neirab. Il paraît ignorer la solution que j'avais déjà mise en avant et en propose une qui ressemble fort à celle-ci. Comme je l'avais fait, il coupe dans A : קן כי את et il explique קן par « qui » et את par « toi ». Le seul point nouveau dans sa thèse, c'est l'interprétation de קן . Il y voit un participe présent קן de קנה « acquérir », et il traduit : « qui que tu sois qui obtiendras possession ». Il rapproche la formule funéraire : $\text{ἐνταῦθα ἔχουσιν τὸ γῆμα, ἀπὸ τοῦ ἀποκατεστήσαντος τοῦτον τι}$.

Le rapprochement, sans doute, est ingénieux. Mais il est aussi tant soit peu spécieux. A supposer même, comme l'estime M. Prætorius, qu'il soit applicable, *mutatis mutandis*, à la phrase de Tabnit (B) et qu'il faille traduire celle-ci par

qui que tu sois (tout homme) qui obtiendras possession de ce sarcophage, ne l'ouvre pas

1. *Études d'Arch. Orient.*, II (1897), p. 197.

2. *ZDMG.*, t. 58, p. 198.

3. *Littenberger, Sylloge*², n° 888.

s'en suit-il forcément que le תָּב d'Echmounazar (A) corresponde un תָּב de Tabnit (B)? Il faut avouer que ce participe présent serait singulièrement placé ainsi, en tête de la phrase. On l'attendrait plutôt après אֵת הַבְּרִית et encore devrait-il avoir un régime : « possédant » — quoi? Pour que l'analogie fût réelle, il faudrait même, en bonne syntaxe, qu'il fût placé après כָּל אִדָּם , et suivi de quelque chose comme : אֵת הַכֶּסֶם , ou : אֵת הָאָרֶץ .

A cette difficulté, de l'ordre grammatical, vient s'en ajouter une autre d'un ordre plus général. Le cas prévu par la formule grecque c'est celui où le terrain ($\chi\omega\rho\sigma\nu$) pourrait passer en d'autres mains et où le nouveau possesseur serait tenté de déranger les morts dans le sépulchre qui s'y trouvait. N'est-il pas quelque peu anormal d'admettre, avec M. Prætorius, que Tabnit et Echmounazar envisagent l'éventualité où c'est, non pas leur sépulchre, ou le terrain qui le contient, mais leur propre sarcophage qui passerait en des mains étrangères? Ils accepteraient donc virtuellement l'hypothèse d'un pareil transfert et, résignés devant le fait accompli, ils adjureraient seulement l'« acquéreur » du sarcophage de ne pas l'ouvrir? Il semble que leur protestation devrait bien plutôt alors s'adresser au fait même d'une acquisition qui, en réalité, serait déjà le premier acte de la profanation. A la rigueur, on pourrait soutenir que, dans A, « l'acquisition » vise le terrain où le sépulchre en général (כֶּסֶם). Mais alors le parallélisme serait détruit avec B, où il est expressément question du sarcophage (אֵת).

Cette explication de תָּב par le verbe תָּבַע au sens de « acquérir » n'est d'ailleurs pas aussi nouvelle que se l'imagine M. Prætorius. Déjà M. Bruston¹, au moins pour le second passage de A (l. 20)

1. Sans compter qu'il faudrait justifier le sens de תָּב « acquérir » prêté gratuitement à תָּבַע . Ceux de « trouver » ou « extraire » paraissent plus vraisemblables.

2. *Études phéniciennes* (1903) I, pp. 18-19 (où l'auteur suit d'abord les anciens errements pour les deux passages controversés); *ib.*, pp. 78-79; II, p. 116; cf. du même, *L'inscr. de Siloé et celle d'Echmounazar* (1904), pp. 18-19. Entre temps, l'auteur introduit l'argument fourni par les stèles de Netrah (qu'il attribue par erreur à Palmyre), pour la coupe אֵת הַבְּרִית , sans avoir l'air de se douter

avait voulu y reconnaître, lui aussi, le même participe, mais au passif *gal*. Il a eu de plus l'idée singulière de le rattacher à la fin de la phrase précédente : *למנחם לדורם לעולם קן* « pour qu'ils soient aux Sidoniens pour toujours acquis ». Il opère une dislocation du même genre pour le premier passage de A (l. 4); mais cette fois, non content de rattacher encore *קן* à la fin de la phrase précédente, et ne tenant aucun compte du parallélisme littéral des deux passages qui est l'évidence même, il combine le groupe *קן* avec la lettre *נ* qui le précède immédiatement de façon à obtenir un verbe *קנן*, qui serait au parfait *poual* : *קנן* « dans le lieu qui y a été disposé ».

Je doute fort qu'on puisse accepter de telles conclusions. Elles font vraiment par trop violence au texte, et, de quelque façon qu'on veuille expliquer *קן*, il demeure acquis qu'il faut lire dans les deux passages (A, l. 4 et l. 20) une seule et même phrase, où tous les termes se superposent rigoureusement : *קן כי את כל אדם*.

Tout bien pesé, je persiste à penser que la solution la plus vraisemblable serait encore celle qui pourrait établir pour ce *קן* initial, ainsi nettement détaché de la formule d'adjuration introduite par lui, la valeur de quelque impératif ou de quelque interjection. Le tour même de l'apostrophe, avec son vif mouvement de style direct, y justifierait *a priori* l'emploi d'une de ces deux parties du discours. Peut-être faut-il encore chercher dans l'ordre d'idées que j'avais indiqué sommairement en décomposant *קן* + *נ*, et en considérant *קן* = *קנין* comme la particule qui

que je l'avais déjà mis en ligne, plusieurs années auparavant, avec toutes les conséquences qu'il comporte, lorsque j'avais publié ces précieux documents. Je m'étonne d'autant plus de cette ignorance, que M. Bruston dit avoir pris connaissance de ces deux inscriptions dans le manuel de M. G. A. Cooke (*Text-Book* n° 64-65) qui les y a reproduites d'après moi; or, celui-ci a pris soin d'y enregistrer formellement mon rapprochement (p. 188), tout en le tenant pour sujet à caution (cf. p. 28).

1. En la distrayant du mot *קנין*, dont cependant le sens « j'ai construit » semble bien s'imposer.

2. Je n'insiste pas sur l'objection subsidiaire que ce verbe paraît appartenir en propre au lexique araméen.

3. Compris comme signifiant « dans lui ».

vient souvent renforcer l'impératif en hébreu et fait presque corps avec lui¹. Seulement, que faire alors de ce p restant? Nous tombons dans l'infinitement petit de la grammaire. Serait-ce la radicale médiale de quelque verbe défectif, doublement faible de la première et de la troisième radicale? On peut comparer, pour la forme sinon pour le fond, l'arabe قِي qui, à l'impératif, se réduit à un simple ق (= q) : « prends garde! ». S'il a jamais existé en phénicien, comme les lexicographes modernes ont été amenés à le supposer pour l'hébreu, une racine pq = قِي , elle y aurait été orthographiée normalement p , et, non moins normalement, elle aurait donné à l'impératif p = pq . On comprendrait assez bien qu'on ait éprouvé le besoin tout particulier de renforcer une forme ainsi réduite à sa plus simple expression, en lui ajoutant la particule $\text{sz} = \text{ל}$, adjonction d'ailleurs parfaitement régulière en l'espèce. Dans ces conditions, si p était réellement une forme d'impératif tenant en quelque sorte le milieu entre sz-p et قِي , nous obtiendrions pour notre expression phénicienne sz-p , un sens assez vraisemblable en soi : « prends bien garde! toi qui que tu sois ».

D'un autre côté, l'existence de ce verbe initial p , si elle était admise, nous permettrait de nous rendre compte, dans une certaine mesure, de la différence remarquable de construction, jusqu'ici inexpliquée, qu'on constate entre les deux passages parallèles de A, d'une part, et, d'autre part, le passage de B ainsi que ceux (C) des stèles de Neirab. Dans ce dernier groupe de textes (B et C), les verbes sz-p (A), sz-p (B), sz-p (C) sont à la 2^e personne du singulier, par conséquent sous la dépendance grammaticale directe du pronom sz « toi », lequel n'a pas d'autre verbe sur qui exercer son action; la phrase est continue.

1. Cf. le noun, dit épenthétique, de l'aoriste qui est considéré par plusieurs grammairiens, non pas comme un renforcement propre du suffixe, mais comme le témoin d'une ancienne forme augmentative de l'aoriste, comparable à la forme « énergique » de l'arabe. On sait qu'en arabe ce noun « énergique » peut s'ajouter à l'impératif aussi bien qu'à l'aoriste.

Dans A, au contraire, le verbe correspondant est à la 3^e personne : $\pi\pi\epsilon\tau$. Pourquoi? Nous pourrions répondre maintenant que c'est parce que l'élément verbal, $\pi\tau$, par lequel débute ici l'apostrophe, a déjà absorbé l'actif, la force vive pour ainsi dire, du sujet $\pi\alpha\ \tau\omega$ précédé par lui. Ce sujet, dès lors, n'en exerce plus, du moins immédiatement, sur le verbe $\pi\pi\epsilon\tau$ qui le suit, et qui constitue une nouvelle proposition, relativement indépendante de la première — ici la phrase est discontinue. Il conviendrait en conséquence, de ponctuer ainsi : « Prends bien garde, toi, qui que tu sois, roi ou homme ! Qu'on n'ouvre pas etc. » Tandis que les textes du second groupe disent plus simplement, soit (B) : « Qui que tu sois, homme, qui rencontreras ..., n'ouvre pas etc. » ; soit (C) : « toi qui dérangerais ou violerais ».

§ 23

Fiches et notules.

Inscriptions diverses de Palestine. — Entre 'Ammân et Boura. — Légats d'Arabie. — L'empereur Vaballath. — Inscriptions grecques, latines et nabatéennes. — Inscription néo-punique. — Inscriptions puniques. — Onomastique africaine. — Noms gréco-sémitiques. — Le dieu thrace Asdonès. — Héros légendaire. — Héros et saint Georges. — Le nom phénicien S N R.

— *Inscriptions diverses de Palestine* (Savignac, *Rev. Bibl.*, 1904, janvier, p. 82 et suiv.).

— N° 1. Cf. *supra*, p. 187, n° 9.

— N° 2. Dalle de marbre rectangulaire qui proviendrait de Caïffa. D'après l'aspect et la teneur de l'inscription, je l'attribuerais plutôt à la nécropole judéo-grecque de Jaffa, qui était en quelque sorte, comme le montrent nombre d'épigraphes similaires, le rendez-vous général de la diaspora juive.

Τόμος Θεόδωρος υἱὸς Ἀλεξάνδρου, πόλεμος Σελευκίας τῆς Ἰουδαίας.

1. En lisant $\pi\pi\epsilon\tau$ au pluriel, bien entendu.

Theodotas = *Yonathan*, *Nathan*, etc. — Le nom d'*Alexandre* avait passé dans l'onomastique juive (Ἀλεξάνδρῃς, Ἰντινδρῃς).

— N° 3. *Sebaste* (?) Φλαουλὰ Σεβαστή.

— N° 4. *Césarée* (cf. *Rev. Bibl.*, 1895, 76). Fragment de quatre lignes :

.....τῇ ἁγνῇ τῇ Θεοτόκῃ?....., ἥτοι τῷ εὐ..... ἡρακ(σ)τοπόρ....

Si les restitutions que j'indique sous réserves sont exactes, cet asile d'orphelins aurait été placé sous l'invocation de la Vierge. — L. 3, peut-être εὐ(κτρη)ρ(σ) εὐ(κτρη)ρ?, ou εὐ(κτρη)ρ(σ) εὐ(κτρη)ρ?, épithète d'un higoumiène ou évêque?

— N° 5. *Lydda* (environs). Cartouche dans un bloc de grès ou calcaire doux (mesurant 0^m.33 × 0^m.39 × (ép.) 0^m.25, d'après les renseignements fournis par le Prosper qui m'a envoyé de son côté — lettre du 12, 3, 04 — une copie de l'inscription). Quatre lignes : M. Ἀρχῖων Κρονίου Παλλεύς.

Le P. Savignac a lu *Μαρχῖων* = *Μαρκῖων*; une pareille irrégularité est peu probable dans ce texte assez soigné et d'une époque relativement ancienne. Je préfère distraire le M pour en faire l'abréviation du pronom *Μάρκος*; reste Ἀρχῖων, nom connu et satisfaisant. Le patronymique est quelque peu surprenant; je ne connais pas d'exemple du vocable spécifiquement mythologique *Κρονίης* employé comme nom de personne; il faut supposer qu'il équivaut à *Κρονος*, *Saturnus*, qui lui, au contraire, est usité comme tel.

L'ethnique, originaire de Pellé ou Pella, est intéressant. Le P. Savignac a raison, semble-t-il, d'écarter la Πέλλα de la Décapole, et de s'arrêter à la ville quasi homonyme Πέλλα, chef-lieu d'une toparchie située justement dans les parages de Lydda (entre Einmâs et l'Idumée), et mentionnée aussi sous un autre nom (Βεθλεππιά de Josèphe, *Bethleptephenen* de Pline). Ce double nom pourrait s'expliquer ainsi : le second était le nom indigène; le premier, un nom hellénique, proprement macédonien (cf. la Pella de Macédoine) qui, selon une habitude fréquente à l'époque des Séleucides, aurait été imposé, en souvenir de la ville fameuse

de Philippe et d'Alexandre, d'une part à la ville de la Décapole, d'autre part à notre ville de Judée, sans compter encore une troisième ville homonyme, Apamée, anciennement Pharnakè. Ce nouvel indice épigraphique serait en faveur de l'identification déjà proposée de Bethleptepha-Pellè avec Beit Netif, entre Emmaüs et Beit Djibrin. Le nom caractéristique qu'elle avait reçu semble impliquer une fondation ou une colonisation macédonienne placée sous l'égide de la Τύχη de la mère-patrie (cf. Strabon, éd. Didot, p. 610, § 10).

— [P. 85]. Bersabée. Troisième fragment du grand rescrit impérial dont j'ai déterminé la nature (*Rec. d'Arch. Or.*, V, pp. 131 et suiv.; cf. *Rev. Bibl.*, 1903, pp. 273, 429). J'y reviendrai.

— [P. 87]. Bersabée. Deux fragments de sarcophage (cf. le rapprochement fait plus tard, *Rev. Bibl.*, 1904, p. 269).

L'agencement est peut-être :

.....[Φ]ηλαίας τοῦδ(ου) [καί] Μαρίας θυγατρὸς

Le sarcophage pouvait être disôme; ou bien il s'agirait d'un défunt enseveli par les soins de sa femme et de sa fille.

— [P. 94]. Les deux fragments de dédicace impériale romaine que j'ai publiés plus haut (p. 188 et suiv.).

— [P. 131]. Milliaire n° 6 découvert près de Hesbân (Hesbon) par le P. Germer-Durand (d'après la *Rev. Augustinienne*, 1903, p. 432 ss.) : *Imperatoribus Caesaribus fratribus Caio Valerio Diocletiano et Mar(ço) Aur(elio) Maximiano, piis, felicibus, invictis aug(ustis). Ab Esb(oute) m(illia)ς*. A noter la forme du nom de la ville *Esb(oute)*, concordant avec celle de l'*Onomasticon*, et la fraternité césarienne de Dioclétien et Maximien.

— [Avril. P. 260]. L'épithaphe de la diaconesse Sophie que j'ai donnée plus haut (p. 144 et suiv.), après l'avoir communiquée à l'Académie à la fin de l'année dernière, est publiée par le P. Cré avec un fac-similé de l'original acquis par lui. Il lit aux deux dernières lignes (7 et 8), sur lesquelles la copie était très incertaine :

.....ἡγου Κόπος ἡ ἡδὲ

.....τοῦτον περ

Il est difficile de trouver place, au commencement de la ligne 7, pour la date attendue.

— [P. 262, n° 1, Le P. Savignac.] Cho'fat (environs; au nord de Jérusalem). Ossuaire juif du type ordinaire, avec ornementation usuelle. En beaux caractères carrés.

עֲזַרְיָהוּ וְיִצְחָק, Eleazar et sa femme.

J'avais déjà découvert autrefois, dans ces mêmes parages, et fouillé un sépulcre juif contenant des ossuaires à épigraphes (*Archaeological Researches in Palestine*, t. I, p. 448). Il s'agit probablement d'une trouvaille faite dans la même petite nécropole. Le nom d'Eleazar se retrouve sur deux des ossuaires découverts par moi au Mont des Oliviers (*op. c.*, pp. 393, 394, n° 4 et 6); l'identité de l'écriture est encore rendue plus frappante par l'identité des noms. La réunion, dans un même petit ossuaire, des restes du mari et de la femme ainsi formellement attestée est un fait intéressant; il confirme les conclusions que j'avais émises autrefois, en constatant, dans un ossuaire découvert par moi *in situ* (*op. c.*, p. 430, B) cf. le plan de la p. 429), l'existence de deux crânes, et, sur un autre ossuaire (*op. c.*, p. 439-444, n° 39 et 40), l'inscription de deux noms: *Joseph*, en hébreu; et *Salomé* (répété deux fois), en grec.

— [P. 264]. Mont des Oliviers. Tuiles romaines marquées à l'estampille de la X^e légion Fretensis, dans le genre de celles dont j'ai fait connaître autrefois les premiers spécimens, et dont on retrouve depuis, de temps en temps, de nouveaux exemplaires. Deux cachets l'un en cristal, avec des caractères inconnus, l'autre en bronze avec quelques caractères hébreux archaïques(?). Il serait à désirer qu'on en donnât des reproductions.

— [P. 265]. Ezra. Matrice en bronze à estampiller les pains liturgiques: עֶזְרָא 905.

— [P. 266-270. — Le P. Abel]. Bersabée. Six inscriptions grecques chrétiennes, datées avec la plus grande précision (jour de la semaine et, même, heure) de l'ère d'Eleutheropolis, combinée avec le calendrier des Arabes (cf. *Rec. d'Arch. Or.*, VI, p. 422,

cf. p. 187, n. 2) mis en concordance avec le calendrier julien. Formules funéraires nouvelles et intéressantes. Il semble en résulter, d'après les calculs du P. Abel, que le point initial de l'ère d'Elenthéropolis doit être fixé au 1^{er} janvier 200 J.-C. (cf. plus loin, p. 318, où l'on revient incidemment sur la question).

[P. 318, d'après Germer-Durand, *Échos d'Orient*, nov.-déc. 1903]. Jérusalem (environs). Deux bulles byzantines avec monogrammes, l'un = Ελευθερίου, l'autre = Βελαυρος (?).

Outre-Jourdain. Sceau médiéval :

+ S*igillum*) *Herve Godeschar*.

— *Entre 'Ammân et Bosra* [Bull. Arch. du Comité, 1903, livr. 3, p. cxv; cf. 1904, pp. 3, suiv.]. — Notice sommaire de l'exploration archéologique du P. Germer-Durand entre 'Ammân et Bosra.

— *Légats d'Arabie*. Une soixantaine de nouveaux milliaires à inscriptions, donnant les noms de légats d'Arabie déjà connus : Aelius Severianus Maximus, C. Claudius Severus, Flavius Julianus, Furnius Julianus, P. Julius Geminus Marcianus, Q. Scribonius Tenax (dont l'époque est désormais déterminée) ; Flavius Julius Fronto (qu'on croyait à tort s'être appelé M. Cornelius Fronto) ; un nouveau légat : Simonius Proculus, sous le règne de Maximin (le même peut-être qui fut préfet de Rome en 239).

— *L'empereur Vaballath*. Un de ces milliaires est dédié à L. Julius Aurelius Septimius Vaballathus, le fils de Zénobie, qualifié de *Imperator* *Cæsar*, *Persicus maximus*, *Arabicus maximus*, *Adiabenicus maximus*, *pius*, *felix*, *invictus*, *Augustus*.

— *Inscriptions grecques, latines et nabatéennes*. En outre, 25 inscriptions grecques et latines, et 3 nabatéennes inédites dont les estampages sont soumis à l'examen de M. Berger.

— *Inscription néo-punIQUE* [Id., p. cxi]. Découverte à Dougga. Lecture de M. Berger :

למדת רבנן רבנן אש נדר ר' י
שבע קלא ובינא

Le nom du dédicant est représenté par les deux caractères isolés et espacés (lecture certaine), terminant la ligne 1. Malgré le sentiment de M. Berger, on est bien tenté d'y voir une abréviation par la première et la dernière lettre; le nom propre néo-punique ר'ידאי = *Ridai*, conviendrait assez bien; il nous est fourni par la bilingue d'El-Amrouni (transcrit *Ridæus*); cf. un nouvel exemple *Ridai*, dans une autre inscription romaine d'Afrique (*Bull. du Com.*, 1904, p. 399). Toutefois, dans ce cas, l'absence du patronymique est faite pour surprendre un peu. Faudrait-il considérer isolément les deux caractères comme les initiales respectives du nom du dédicant et de celui de son père?

Inscriptions puniques (*Id.*), p. clxxxviii. Treize inscriptions puniques, de la collection Merlin, lues par M. Berger. Dédicaces banales, noms connus. Celui, mutilé, de la l. 3 du n° 4, ...ר' pourrait peut-être être rapproché de celui, d'ailleurs douteux, du *C. I. S.*, I, n° 844 (cf. aussi *id.*, n° 1110, douteux également).

— *Onomastique africaine* (*Id.*, p. cxvii). Deux inscriptions romaines chrétiennes de Carthage, où deux noms féminins sont à noter : *Beuchata*, qui est peut-être la traduction ou l'équivalent de quelqu'un des noms de femme composés avec 𐤁𐤓𐤕, à moins que ce ne soit ici (c'est une chrétienne) un simple surmoulage de *Elyvix*, *Elyvix*; et *Iagurte* (? peut-être *Magurte*?), dont le P. Delattre rapproche le nom *Iugurta*, déjà trouvé par lui sur une autre inscription chrétienne de Carthage (*Les Missions cathol.*, 1883, p. 94).

Noms gréco-sémitiques. — Une stèle découverte en Égypte, à Echmounsin (*Hermopolis Magna*), et publiée par M. Jouguet¹, contient une longue liste de soldats tenant garnison dans cette

1. *Bull. Corr. hell.*, XX, p. 177 et suiv.

ville à l'époque ptolémaïque. Quelques-uns d'entre eux semblent être d'origine sémitique, d'après la physionomie de leurs noms, sans compter ceux qui ont peut-être la même origine mais portent des noms purement helléniques¹. La plupart de ces noms sémitiques appartiennent à l'onomastique araméo-arabe, c'est-à-dire nabatéenne et peut-être aussi iduméenne².

'Αἰθέρος (génit.: I, 44; III, 17), cf. 𐤀𐤓𐤕𐤕, 𐤀𐤓𐤕𐤕, 𐤀𐤓𐤕𐤕 etc.

'Αἰθέριος (I, 30). Peut-être 𐤀𐤓𐤕𐤕, nom théophore qui ne s'est pas encore rencontré mais est vraisemblable, étant donnée l'existence d'autres noms connus formés avec celui du dieu édomite Qos.

Αἰδίου (gén. I, 48; III, 69). M. Jouguet y voit la transcription du nom romain *Avidus*. Il est bien plus probable que c'est 𐤀𐤓𐤕𐤕 = 'Αουίδης, très fréquent dans l'épigraphie du Haurân.

Ζαῖσσηλος (gén.: II, 44). 𐤌𐤁𐤕𐤕, 𐤌𐤁𐤕𐤕. Noter la reduplication du β.

Ζαῖνις (I, 34; III, 59). Dérivé de 𐤌𐤁, cf. aram. 𐤌𐤁. 𐤌𐤁𐤕.

Μαλῆρος gén.: I, 23; III, 2). Nabat. 𐤌𐤁𐤕.

'Οβάτος (III, 79). Peut-être nab. 𐤀𐤓𐤕, 𐤀𐤓𐤕 (?).

'Ραῖος (gén.: III, 83). Dérivé de 𐤕.

Χαλασάνης (I, 67). Bien qu'à première vue l'élément final 𐤕𐤕𐤕 fasse penser à un nom d'extraction hellénique, on ne voit pas comment expliquer dans ce cas le premier élément 𐤕𐤕𐤕. D'où la conclusion que le nom est peut-être plutôt sémitique. Cf. les divers noms propres nabatéens et palmyréniens dérivés de la racine 𐤕𐤕, et, en particulier, le palmyrénien 𐤕𐤕𐤕𐤕, si, comme le pense M. J. Mordtmann³, c'est bien ainsi qu'il faut lire, au lieu de 𐤕𐤕𐤕𐤕 dans l'inscription Vogué n° 123 a (Oxon. III), rendu 'Αλλεφώνης, dans la contre-partie grecque).

— *Le dieu thrace Asdoulétos ou Asdoulès. Un bas-relief my-*

1. Cf. un 'Ακαλλοπόνος, qualifié expressément d'Ἄσας (II, 68).

2. Cf. la liste analogue, avec des éléments ethniques similaires, trouvée à Memphis (Miller, *Rec. Arch.*, 1870, I, p. 170 et suiv.).

3. *Palmyrenisches* (1890), p. 26.

4. *Rev. Arch.* 1904, I, p. 20.

thologique, avec inscription grecque, provenant de Melnik, en Macédoine, est dédié :

ΘΕΩΑCΔΟΥΑΗΤΩ ΗΜCΕΤΙ

M. Perdrizet lit : θεῶ Ἀσδουλῆτος ἑμεῖς¹ ἐτι. Ne pourrait-on pas lire un peu autrement : θεῶ Ἀσδουλῆ, τῷ ἑμεῖς ἐτι²? La façon dont le groupe τω est détaché matériellement de ce qui précède serait assez en faveur de cette lecture. Le libellé de la date, ainsi enclavée entre l'article et le mot « année » serait très régulier. Le nom du dieu thrace qui apparaît ici pour la première fois, serait alors *Asdoulès* et non *Asdoulétos*, et, au lieu d'être un simple surnom topique, le dieu d'un bourg appelé Asdoula, il pourrait avoir une véritable spécificité mythologique, ce qui serait d'autant plus intéressant au cas où il répondrait réellement à Dionysos. Cf. la déesse thrace Ἰαμῆαδουλῆ, citée par M. Perdrizet lui-même, ainsi que le thème *doul*, *dul* entrant dans la composition de divers noms thraces.

Le patronymique d'un des dédicants ΛΑΝΔΡΟΥ, que M. Perdrizet veut corriger en (Μ)άκδρου, tandis que M. Cumont incline à y voir un nom thrace *Landros*, ou Landrès, n'est peut-être tout bonnement qu'une contraction populaire ou dialectale du nom hellénique très répandu Λάκδρος (cf. Λάκδρος).

Horus légionnaire. — Sous ce titre M. Benédite vient de publier³ une note sur une figurine du Louvre, en basalte noir, dans laquelle il reconnaît un Horus du type de ceux que j'ai étudiés jadis, c'est-à-dire portant l'uniforme militaire romain réglementaire. Malheureusement la figurine est très mutilée; la tête manque, et l'on ne saurait affirmer que c'était celle de l'épervier⁴.

1. La première lettre numérale, à en juger du moins par l'apparence du fac-similé, pourrait être à la rigueur un χ . Cela ne changerait du reste que légèrement la date : $\tau\mu\zeta$ = 248 (de l'ère d'Actium) = 217 J.-C.

2. *Rev. Arch.*, 1904, I, 115.

3. Ou du faucon? Voir le mémoire récent de M. Lorot, *Horus-le-Faucon* (*Bull. Inst. fr. d'Arch. Or.*, t. III exir.), où il conclut à l'identité ornithologique de l'oiseau de Horus avec le *fulco peregrinus*.

caractéristique d'Horus. En revanche, le dieu tient à la main un arc, et cet attribut, étant donnée l'équivalence Horus-Apollon, paraît à M. Bénédict suffisant pour faire admettre l'identité mythologique.

Je me permettrai de faire remarquer à ce propos que le beau bronze hiéracocéphale du British Museum n° 36062 n'est pas, comme il semble le croire, un élément nouveau introduit par lui dans la question. Il a été gravé et commenté, ainsi que deux autres bronzes similaires du British Museum, dans une note additionnelle à mon premier mémoire (1877, pp. 42-44).

Horus et saint Georges. — Puisque l'occasion s'en présente je demanderai une fois de plus ce que je n'ai pu encore obtenir depuis bientôt trente ans que je le demande sans succès. Ne pourrait-on pas tirer du bas d'armoire, où il semble se cacher comme un pauvre honteux, pour l'exposer enfin au grand jour, le bas-relief du Louvre dont je crois avoir suffisamment montré l'intérêt capital pour l'histoire de la mythologie chrétienne? Si ce monument, après être trop longtemps resté méconnu, est désormais « célèbre dans la science », comme veut bien le dire M. Bénédict, pourquoi s'obstiner à le tenir ainsi sous le boisseau?

— *Le nom phénicien S N H.* (R. E. S. 297). — Vérification faite sur la photographie publiée ultérieurement par le P. Lagrange (*Rev. Bibl.* 1902, pl. V, C; cf. pp. 524-525), la lecture matérielle de ce nom énigmatique שִׁנְהִי doit être tenue pour certaine dans la petite inscription découverte sur l'emplacement du temple d'Echmoun à Sidon. Il faut donc renoncer à la correction שִׁנְהִי (= שִׁנְהִי) à laquelle on pouvait songer *a priori*¹ et force est de chercher une autre explication s'accommodant de cette graphie. Celle du P. Lagrange (*Sinnour* « Sin est ma lumière »); le rapprochement que je faisais éventuellement avec les noms égypt-

1. *Rev. d'Arch. Or.*, V, p. 34. Cf. Lidzbarski, *Ephem.*, II, p. 55.

tiens Σειργιος, Σειργίσι; celui de M. Lidzbarski avec le nom de lieu נרש, ne sont que des pis-aller peu satisfaisants. Faudrait-il y voir une de ces abréviations épigraphiques fréquentes en phénicien et principalement en punique? On pourrait, dans cet ordre d'idées, penser à quelque nom tel que נרש(נר) ou נרש(נר)ס. Ces noms théophores ne se sont pas encore rencontrés¹, il est vrai, mais ils seraient d'une formation tout à fait normale.

Un *Yatansid* figurant dans la descendance du personnage, et ce nom étant particulièrement fréquent² dans l'onomastique de Carthage, on pourrait en induire que la famille était originaire de cette ville, et cela expliquerait d'autant mieux l'emploi de ce procédé d'abréviation qui s'observe surtout dans l'épigraphie punique. A vrai dire, l'aspect de l'écriture n'a rien de punique; comme le fait observer le P. Lagrange, elle est franchement sidonienne. Mais on conçoit facilement que la dédicace, transcrite sur pierre par un lapicide local, ait pu être rédigée par ses auteurs selon les errements propres de leur dialecte d'origine. A noter que les trois caractères נרש sont sensiblement espacés, comme si l'on avait voulu mieux marquer ainsi leur fonction de sigles.

Segor. — Pierre de Ponnis dans son *Libellus* (*Rev. de l'Or. lat.*, t. IX, p. 372) dit que cette ville est appelée *Opidum palme*, « a compatriotis ». M. Kohler inclinerait à corriger *saline*. Toute correction est, je crois, inutile et la leçon du manuscrit est bonne. Comme je l'ai rappelé autrefois (*Rec. d'Arch. Or.*, II, 169), Segor était, en effet, désignée à l'époque des Croisades sous le nom de *Palmer, Villa Palmarum*. Quant à l'autre nom de Segor, enregis-

1. Nous ne connaissons jusqu'ici que les combinaisons סגור, סגור, סגור et נרש. Le nom du dieu n'apparaît à l'état isolé, sous la forme נרש, que dans une inscription du Pirée (*C. I. S.*, II, 118). Son essence mythologique est encore indéterminée.

2. On remarquera que les noms théophores en נרש semblent, aux aussi, avoir été particulièrement fréquents dans l'onomastique punique. Ce serait un indice de plus en faveur de la conjecture que j'avance.

tré par Philippus et cité en note par M. Kohler, *Belcozara*, j'estime qu'il est à considérer comme une transcription plus ou moins exacte du double nom de la ville : *Bela + Zoara* (*Βελαζορά*).

— *Monogramme byzantin.* — Sur un petit flan carré de bronze (poids ?), trouvé à Carthage et publié par le P. Delattre (*Recueil de la Soc. Arch. de Constantine*, 1901, p. 478, n° 47).

Le P. Delattre croit pouvoir dégager de ce monogramme les éléments du n. pr. Πίτρος. Il contient certainement quelque chose de plus. Conformément à la méthode que j'ai employée plus haut (p. 59 et suiv.) pour des monogrammes analogues, je serais tenté de le résoudre ainsi : Πίτρος-τος μαξιμίου. Il serait téméraire de vouloir y reconnaître le fameux homme d'État et historien du temps de Justinien, Petrus Patricius.

§ 25

Nampulus.

L'épigraphie romaine d'Afrique nous fournit un groupe de noms propres de personnes visiblement congénères et vraisemblablement d'origine punique : *Nampulus*, *Nampulosus*, *Nampulosa*¹, *Nampula*². Ils sont naturellement à rapprocher des noms de même origine : *Namphamo*³, *Nampamo*, *Namphame*, *Nampame*, *Namphamilla*, *Nampamilla*, *Namphamina*, *Nampamina*, *Namfamina* etc., d'une part ; et d'autre part : *Nangilde*, *Nangedde*⁴, *Nangidi*, *Nangedenia*, *Nangoddina*, etc.

1. C. I. L., t. VIII, index et Suppl. Depuis, d'autres exemples encore de *Nampulus* : *Bull. Arch. du Com.*, 1896, p. 206, n° 49 ; *id.*, 1902, p. 323 suiv., n° 10 ; *Rev. Arch.*, 1902, II, p. 434. Peut-être faut-il y joindre le *Napulus* du C. I. L.

2. Laborde, *Rec. de la Soc. Arch. de Constantine*, 1901, p. 195, n° 5. **BIIBIA** (*Iebia* = *Baekia*) **NAMPVLA**.

3. Nouveaux exemples à ajouter au C. I. L. : *Bull. Arch. Com.*, 1899, p. 210, n° 5, 57, 58.

4. Nouveaux exemples à ajouter au C. I. L. : *Bull. Arch. Com.*, 1899, p. 175, n° 13 (*Nangilde*) ; *Arch. Miss. sc.* XI, p. 102, n° 148.

L'étymologie de *Namphamo*, et similaires, est claire. Déjà S. Augustin en avait indiqué assez exactement la signification : « *boni pedis hominem* »¹. Petit, Bochart et Gesenius en avaient induit la forme originale qui, depuis, a apparu effectivement en punique : נַמְפַּמּוֹ². L'étymologie de *Namgidde*, et similaires, est non moins claire, étant donnée la forme originale aujourd'hui attestée par l'épigraphie : נַמְגִּידָא³, « celle dont la fortune est bonne »; cf. le nom homologue, formé par l'interversion des deux mêmes éléments : נַמְגִּידָא⁴, où l'on a reconnu depuis longtemps la *Giddeneme* du *Poenulus* de Plaute.

Il semble hors de doute que c'est le même mot, נַמְ⁵ « bon », qui constitue le premier élément des noms *Nampulus* et similaires. Mais à quoi peut correspondre le second, représenté par le radical *pul*? La première idée qui vient naturellement⁶ c'est d'y chercher quelque dérivé de פַּעַל « faire ». On pourrait même songer à rapprocher le titre donné à Ptolémée III פַּעַל-נַמְ = Ελευθερις, dans l'inscription de Ma'soûb⁷; toutefois, il faut remarquer que l'ordre des éléments n'est pas le même. D'un autre côté, d'après l'analogie des noms homologues, on attendrait ici pour l'élément *pul* un sens plus concret que celui que peut offrir un nom verbal tiré de פַּעַל⁸. Je ne crois pas qu'on puisse invoquer à l'appui le nom נַפַּעַל, qu'on a cru lire au *C. I. S.*, I, 827, et

1. *Epist.*, 16, 17. A la condition d'adopter, pour le nom visé, la graphie *Namphamo*, au lieu de *Namphanio*, et de corriger légèrement la leçon *boni hominis pedem*. Cf. Gesenius, *Ser. Phœn. Mon.*, p. 512; Schröder, *Phœn. Gramm.*, p. 17; n° 2.

2. *C. I. S.*, I, 263.

3. *C. I. S.*, I, 717. L'exemple du n° 834 est matériellement douteux.

4. *Id.*, n° 383, cf. n° 378 (נַמְגִּידָא) et la variante orthographique נַמְגִּידָא (n° 759, 902).

5. Il entre aussi comme second élément dans la formation du nom punique פַּנְסַמְ (C. I. S., I, 226). Sur le sens possible de פַּנְ = « main », faisant pendant à « pied », cf. *Rec. d'Arch. Or.*, III, p. 10.

6. Cf. Schröder, *l. c.* Inutile de discuter l'in vraisemblable נַפַּעַל, « esprit » (?), proposé par M. Laborde, *l. c.*, qui pense peut-être à נַפַּעַל.

7. *Rec. d'Arch. Or.*, I, p. 81.

8. Avec la vocalisation en *u*, indiquée par le passage du *Poenulus*, V, 1, 6, si *liful* y répond bien à נַפַּעַל (cf. Schröder, *op. cit.*, p. 17, n° 1).

qui est peut-être à rétablir simplement en נַפּוּל ¹; la ressemblance qu'il offre avec *Napulus* (*C.I.L.*, VIII, index) est peut-être fortuite, si cette dernière forme n'est autre chose qu'une mauvaise graphie ou lecture pour *Na(m)pulus*.

Strictement, si l'on rencontrait un jour la forme נַפּוּפּוּל , supposée par M. Schröder correspondre à *Nampulus*, la question se poserait, d'après les analogies (נַפּוּפּוּל , נַפּוּפּוּל , נַפּוּפּוּל), de savoir si ce n'est pas un nom théophore, où נַפּוּ ferait fonction de vocable divin, bien que la chose soit peu probable en présence du rôle avéré de cet élément dans les noms homologues נַפּוּפּוּל , נַפּוּפּוּל . Mais jusque-là, rien ne démontre que *pul* soit une transcription de נַפּוּ , et le champ reste ouvert à d'autres hypothèses. Cela posé, il en est une, assez risquée, je le reconnais, qu'il conviendrait peut-être néanmoins de considérer. Il existe en arabe un mot قَالَ au pluriel قَوْل signifiant « présage, augure, sort ». Le mot, bien qu'en apparence tout à fait isolé dans la famille sémitique², doit appartenir au vieux fond commun. Serait-ce lui, par hasard, que représenterait notre second élément *pul*? A ce compte *Nampulus* signifierait « de bon augure, fortuné »; ce serait tout à fait le pendant de נַפּוּפּוּל , נַפּוּפּוּל , et, comme ceux-ci, il trouverait sa place naturelle dans le groupe des noms Εὐτυχία , *Bonifatus*, *Fortunatus* etc., groupe auquel appartient lui-même le nom נַפּוּפּוּל , car « le bon pied » rentre dans la catégorie des présages favorables (*pede secundo*, *pede dextro*, Ἀγαθὸς ποῦς , etc.).

Nous n'avons pas jusqu'ici rencontré dans l'épigraphie punique l'équivalent des noms *Nampulus* et similaires, et ceux-ci n'apparaissent que dans l'épigraphie romaine. Ce fait semblerait indiquer que ce type de noms n'est entré dans l'usage africain qu'à une époque assez tardive. Cela pourrait dans une certaine me-

1. Assez fréquent dans les inscriptions puniques. Cf. *Formica*, dans l'onomastique africaine, et *Méropé*.

2. Ces derniers noms lus ainsi dans des inscriptions néo-puniques sont d'ailleurs encore quelques peu sujets à caution.

3. Il serait téméraire de rapprocher פּוּל et la fête des פּוּלִים ou « sorts », mot auquel on prête généralement une origine iranienne.

sure justifier l'explication par une forme qui, jusqu'à nouvel ordre, ne peut s'appuyer philologiquement que sur l'arabe. On pourrait supposer que le mot a été introduit en Afrique par les pratiques de la mantique pour laquelle les Arabes étaient réputés dans l'antiquité¹.

§ 25

Textes araméens d'Égypte

I

Le papyrus Euting.

Au premier rang des papyrus araméens doit se placer le beau et précieux fragment qu'a récemment publié M. Euting².

J'en ai salué l'apparition avec un véritable plaisir, car il apporte une consécration éclatante et définitive à ma thèse de l'origine perse de toute cette famille de documents.

Le déchiffrement en a été opéré par M. Euting avec sa maîtrise habituelle. Une traduction littérale en latin accompagne sa transcription. Elle est suivie d'un savant commentaire qui n'a cependant pas encore résolu toutes les difficultés, ni épuisé le sujet. C'est ce que j'ai essayé de montrer, dès la publication du mémoire de M. Euting, dans une communication sommaire faite à la séance du 14 août 1903 de l'Académie des Inscriptions³; puis, d'une façon plus détaillée, dans une série de leçons faites au Collège de France, pendant le premier semestre 1903-1904.

1. Voir, par exemple, la curieuse inscription grecque de Thasos, Miller, *Mon. Arch.*, 1873, p. 40; cf. Mendel, *Bull. de Corr. Hell.*, 1900, p. 275. Un Rouplinos, fils de Germanos, « Arabe » de la ville de Kanôtha (Haurân), *σάβοορσμος*. Voir, en outre, l'intéressant fragment du XXIV^e livre de l'*Histoire romaine* d'Appien, cité à ce propos par Miller et concernant l'art de la divination chez les Arabes.

2. *Mémoires prés. par divers savants à l'Acad. des Inscriptions*, 1^{re} série,

t. XI, pp. 207-311. Cf. *Rép. d'ép. sémi.*, n° 361 (15 juillet 1903).

3. C. R. d. l'Ac., 1903, p. 364; cf. *Rép. d'ép. sémi.*, n° 361, 498.

Un des points les plus importants sur lesquels je crois avoir réussi à faire tout d'abord la lumière, c'est la lecture du nom égyptien d'Eléphantine, qui avait tout à fait dérouté M. Euting sous sa forme énigmatique ⲉⲗⲉⲡⲁⲛⲧⲓⲛⲉ à l'eb n. Cette découverte nous met à même de localiser avec une grande précision les faits historiques relatés dans le document. Elle tend, en outre, à faire supposer qu'il provient, comme tant d'autres congénères, soit d'Assouân, soit de l'île même d'Eléphantine, où les Perses entretenaient une forte garnison¹, celle-là même dont il est question sur le papyrus. Elle a permis par contre-coup à M. Spiegelberg, comme on le verra, de rectifier son interprétation du nom du dieu égyptien Khnouh jusque-là méconnu dans le texte, et de confirmer son identification de la province de ⲙⲁⲩⲓⲛⲉ avec le district méridional de la Haute-Égypte.

Sur d'autres points encore, intéressants à des titres divers, j'ai indiqué une série de modifications que me semblent comporter la lecture et la traduction de M. Euting.

Je crois utile de traiter ici la question d'ensemble, en prenant comme base son travail très méritoire et en m'arrêtant seulement aux mots, aux passages ou aux considérations générales, sur lesquels mes vues s'écartent plus ou moins des siennes. A l'occasion, je discuterai celles de M. Halévy qui, dans un travail² postérieur de plusieurs mois à mes premières communications qu'il semble ignorer, s'est occupé de notre papyrus et a émis à son sujet des conjectures qui ne sont pas toujours heureuses.

Pour faciliter les explications que j'ai à présenter, je reproduis telle quelle la transcription même de M. Euting, en la

1. Cf. la stèle araméenne d'Assouan mentionnant le commandant de la garnison persée de Syène, datée de l'an VII d'Artaxerxès I (*Rep. d'ep. sem.*, n° 458). C'est le cas de rappeler le curieux passage où Hérodote (II, 30) nous dit, que de son temps, les Perses tenaient garnison à Elephantine, $\alpha\lambda\iota \gamma\alpha\rho \iota\varsigma \text{Ἐλεφαντίνῃ, ἡ πόλις ὑπὸ Περσῶν}$ et que l'organisation militaire y était la même qu'à l'époque de Psammétique, alors que la garnison, n'ayant pas été relevée depuis trois ans, déserta en Éthiopie.

2. *Rev. Sémit.*, janvier 1904, pp. 67 et suiv.

faisant suivre d'un essai de traduction où j'introduis les données nouvelles résultant de mon étude :

Recto. Colonne A.

1. הנגן אנחנה בין דגן זי כצריא מרדו אנחנה מן מראן לא שבקן
2. ימנדעם מן מחבל [לא] אשתכת לך בשנת ר"ח 1 דריהוש מילא בזו מראן ארשם
3. אזל על מלכא זנה דושטתא זי כצריא זי חנוב אלה עבדי גיב בירתא
4. לכונית עם וידולג זי פרתוך חנה הזה כסף ונכסן יתבו לה איתו קצת
5. מן ילבגא זי מלכא זי זכו בירתא נדש? ושור חד... במפציעת בירת יב

Recto. Colonne B.

1. יגנן שורא קך בנה במפציעת בירתא איתו כאר חדה זי בניה
2. בנו בירתא וסין לא חסרה להשקיא חילא כזו הן הנדיו יצוקן
3. בבוא קך מיא שתין כצריא זי חנוב אלך ברא קך סגרו הן אוד
4. יתעבד מן דיניא תיפחיא נדשכיא זי כסנן במדונת תשומם
5. יתדע למראן לקבל זנה זי אנחנה אכדן או פישן אנחנה

Verso. C.

1. ד' בחפצא זי בוב ב' ^ב
2. אנחנה... ין -
3. יתן לא אשתכת א'
4. [מציא להיתיה מן -
5. למעבד תמה ליה א' -
6. ב... ה...
7. לוקן אתבדוק חנה
8. (א)יש כפא לקח לנפיש
- 8 bis. מוב
9. ין על מראן שגיא עש -
10. ע אנחנה מן חילא
11. מראן מוב יתשים -
12. אנחנה הן על מר
13. גנן למנדעמחא זי א'
14. א' זי לך זי נדשו ל'

A que les Egyptiens se sont révoltés, nous, nous n'avons pas abandonné (le parti) de notre seigneur, et l'on n'a trouvé rien de mal à nous reprocher. En l'année 14 du roi Darius, alors que notre seigneur Artaban s'en fut vers le roi, voici le méfait des prêtres de Khnouh. Ils ont fait une machination (?), dans la ville forte d'Elephantine, avec Wi...g (?), qui était là (en qualité de) [...] ils lui ont donné de l'argent et des richesses. Il y a une partie du [...] du roi qu'il a [...] de la forteresse, et il a [...] un mur dans la brèche (?) de la forteresse d'Elephantine.

B. Et maintenant il a construit ce mur dans la brèche (?) de la forteresse. Il y a un puits construit à l'intérieur de la forteresse, ne manquant (jamais) d'eau pour abreuver la troupe; alors même qu'ils seraient (un?) *handiz*, (les soldats) pourraient boire à ce puits. Ces prêtres de Khnouh ont bouché ce puits. Si une enquête est faite par les juges, les chefs et les *auriculari* qui sont en fonction dans la province de la région méridionale, notre seigneur sera renseigné par le contrôle de ce que nous avons dit et exposé.

C. — (Cette partie est trop mutilée pour qu'on en puisse risquer une traduction suivie. On trouvera quelques indications sur le contenu de ces lambeaux de phrases dans le commentaire donné plus loin.)

Le papyrus est déchiré au ras de la première ligne actuelle de la colonne A. Cette déchirure a même détruit la partie supérieure des lettres des premiers mots, ce qui rend le déchiffrement de ceux-ci très incertain. Il serait permis d'induire de ce fait matériel que nous n'avons pas là le véritable début du document. La ligne 1 actuelle pouvait être surmontée d'une ligne au moins, et peut-être bien de deux ou même davantage. La même observation est applicable à la première ligne actuelle de la colonne B qui, écrite à gauche et en regard de la colonne A, devait avoir la même hauteur que celle-ci. Là encore, la déchirure qui se prolonge au même niveau a pu faire disparaître une ou deux lignes qui existaient dans le champ supérieur. A la partie inférieure, également, la bande de papyrus est déchirée, dans toute sa largeur, au ras de la 5^e ligne des colonnes A et B. On pourrait donc en induire que, là aussi, il a pu disparaître, de part et d'autre, au moins une ligne, qui serait la 6^e de chaque colonne.

Là, cependant, la chose est douteuse. En effet, s'il y a une lacune entre la colonne A et la colonne B, cette lacune ne devait pas être bien considérable; c'est ce que semble indiquer la suite, à peu près continue, du récit relatif au mur de la forteresse

[𐤏 𐤓 « ce mur »]; la disparition possible d'une ou deux lignes en haut de la colonne B, serait largement suffisante pour répondre à cette lacune hypothétique, sans que besoin soit de supposer en outre la disparition d'une ou deux lignes en bas de la colonne A.

Il y a là une question de disposition matérielle fort importante pour l'élucidation même du texte. Nous n'avons sûrement pas le commencement de celui-ci à la colonne A, dans son état actuel. Il manque une partie indispensable : l'adresse du destinataire et la mention des signataires, qui devaient être en tête, conformément au dispositif du papyrus de Turin, tel que je l'ai expliqué autrefois. En avons-nous la fin à la ligne 3 de la colonne B? Tout d'abord on pourrait le penser, étant donnée la teneur même de cette partie où les auteurs de la pétition, après avoir exposé en détail le fond de l'affaire, y demandent une enquête qui établira le bien fondé de leurs dires. Cependant, à bien y réfléchir, on estimera que, là aussi, il manque quelque chose d'essentiel : l'indication des mesures réclamées par les intéressés pour mettre bon ordre aux agissements dénoncés par eux. C'est la conclusion logique de leur plainte.

Cette conclusion se trouvait-elle contenue dans une ou deux lignes écrites à la suite de la l. 3 de la colonne B et aujourd'hui détruites? Il serait téméraire de l'affirmer, d'autant plus que cette suite nécessaire on est quelque peu fondé à la chercher dans la partie C, écrite transversalement, au verso du papyrus. Si l'on admet la restitution de la l. 11 de cette partie, telle que je la proposerai, on a justement là, et, comme je le montre, dans les termes traditionnels, la *coda* attendue : « plaise, en conséquence, à notre seigneur d'ordonner... » J'hésite cependant encore à m'arrêter définitivement à cette idée. Cette partie C est dans un tel état de mutilation qu'il est bien scabreux de prétendre en déterminer même approximativement le sens général, voire le rôle réel dans l'ensemble du document. Je m'étais tout d'abord demandé si ce ne serait pas par hasard le résultat de l'enquête réclamée au recto, résultat qui aurait été consigné au verso par

les tiers chargés de le rapporter. Mais le ton même de ces lambeaux de phrases et, en particulier, la réapparition des mots « nous », « notre seigneur » etc., est plutôt de nature à faire croire que ce sont les auteurs mêmes de la pétition qui continuent à parler en leur nom.

Une autre idée m'était venue encore pour cette partie C. C'est qu'elle pouvait contenir non pas la fin, mais le commencement de la pétition, y compris le préambule obligatoire dont j'ai parlé. J'avais même pensé un moment pouvoir retrouver une trace de celui-ci en restituant à la l. 1 : « les serviteurs (עבדיך), les.... qui sont dans la ville forte d'Eléphantine (בִּיבְרַתִּי) ».

Mais c'est là une conjecture bien arbitraire. Elle serait en tous cas difficile à concilier avec la restitution proposée pour la ligne 11; car d'ordinaire, ce n'est pas au début, mais à la fin d'une pétition, après l'exposé détaillé des faits dont on a à se plaindre, qu'on sollicite de qui de droit les mesures nécessaires pour y remédier. A moins que l'on ne veuille admettre qu'à la fin de la pétition, ses auteurs, abordant les conclusions, rappelaient sommairement leur identité, définie d'une façon plus détaillée au début et s'exprimaient à peu près ainsi : « C'est pourquoi, nous, les serviteurs (עבדיך) susdits etc. »

De toute manière, un fait paraît matériellement certain. C'est que les 14 lignes du verso C représentent bien le nombre réel des lignes primitives de cette partie. Il n'y avait pas d'autres lignes au-dessous, comme le montre le champ blanc du papyrus. Il n'y en avait pas non plus au-dessus. En effet, entre la ligne 1 et le bord du papyrus, il y a un espace blanc d'environ 0^m.03 de largeur formant marge supérieure et dépassant de beaucoup la hauteur des interlignes sensiblement réguliers¹. Par conséquent, la lacune initiale de cette partie C se réduit aux premiers mots perdus de la ligne 1, dont la justification demeure malheureusement inconnue jusqu'à nouvel ordre, les 14 lignes étant uniformément mutilées au commencement aussi bien qu'à la fin.

1. La distance moyenne des lignes, mesurée d'axe en axe, peut être évaluée à 0^m.015.

Quoi qu'il en soit, et où qu'on veuille le placer sur le papyrus, j'estime qu'il y avait forcément un préambule à notre document, préambule que je restituerais ainsi, en m'appuyant sur l'analogie du papyrus de Turin :

אל כראן X עבדך
היא חדה ושורא כראן יהוי יחדע לכראן די'....

A notre seigneur X (quelque nom probablement perse, celui du satrape successeur de Arham) tes serviteurs (ici, un groupe de noms, ceux des auteurs de la pétition, suivi peut-être d'une indication sur leur condition, origine, résidence* etc.); Vie, santé, force (ou formule de salutation analogue) à notre seigneur! Qu'il soit connu de notre seigneur que...

On remarquera que, dans cette restitution, j'introduis la forme du pluriel עבדך « tes serviteurs », et non celle du singulier עבדך « ton serviteur » que présente le papyrus de Turin. Je ne pense pas, en effet, que notre document soit, comme le veut M. Euting, « le rapport d'un officier subalterne au satrape du roi des Perses en Égypte, relatant un soulèvement des Égyptiens contre la domination perse ». Il n'émane pas d'une personne, mais d'un groupe — c'est ce que montre nettement la formule constamment employée כראן « notre seigneur », et non כראי « mon seigneur », comme dans le papyrus de Turin. L'observation que je fais est corroborée par l'emploi, non moins constant, du suffixe pluriel « nous », et des autres formes plurielles, chaque fois que les auteurs du document parlent d'eux-mêmes. Ce n'est pas un rapport de police, c'est une dénonciation faite par un groupe d'habitants, de particuliers, se trouvant lésés par suite des agissements des prêtres

1. Le dernier mot de la l. 2, du papyrus de Turin, mutilé par la déchirure, « été lu jusqu'ici ... יק, et cette lecture qui ne mène à aucun sens satisfaisant, a été maintenue par les éditeurs du C. I. S., II, n° 144. A la bien considérer, la dernière lettre visible est un ק et non un ס; les anciens fac-similés montrent ensuite les traces d'un י, qui a dû disparaître depuis, par l'effet de quelque accident, car le fac-similé du C. I. S., ne le montre plus. Ce groupe יתי me semble devoir être complété en יתי(דע); et, conformément aux analogies de la ligne 5 col. B du papyrus Euting combinées avec celles du livre d'Esdras, iv, 12, j'incline à restituer : [.... יתי(דע) לכראי די' « qu'il soit à la connaissance de mon seigneur que... »

2. Ou peut-être la simple indication d'une collectivité, sans noms propres : « tes serviteurs les... habitant à.... » ?

de Khnoub. La preuve en est, c'est qu'à la fin, ils réclament eux-mêmes une enquête de police et de justice qui vérifiera, disent-ils, le bien fondé de leurs dires. Ce n'est pas là le langage d'un fonctionnaire, si subalterne qu'il puisse être. Comparer, à cet égard, bien entendu *mutatis mutandis*, le ton général des lettres dans lesquelles les ennemis des Juifs dénoncent au roi de Perse les agissements de ceux-ci (Esdras, iv, 11; v, 7). Là aussi les dénonciateurs insistent sur l'intérêt de l'État mis en péril par les entreprises contre lesquelles ils protestent. La comparaison est d'autant plus frappante que les documents peuvent être considérés comme sensiblement contemporains.

Quant à l'allusion au soulèvement des Égyptiens, elle ne figure ici qu'à titre incident; elle ne fait pas le fond du document. Les pétitionnaires ne le rappellent que comme un fait antérieur à celui qu'ils visent; c'est une protestation préliminaire de loyauté destinée à bien disposer en leur faveur l'autorité à laquelle ils s'adressent: lors du soulèvement des Égyptiens, nous, nous sommes restés fidèlement attachés à notre maître; par conséquent, vous pouvez ajouter foi à ce que nous allons vous exposer, et ce dans l'intérêt même du roi et de ses représentants, intérêt compromis, au point de vue militaire, par les prêtres de Khnoub agissant de connivence avec un certain fonctionnaire d'Éléphantine corrompu par leurs gros *bakchichs*.

Je ne crois pas me tromper en restituant ainsi au document sa véritable physionomie. Cette rectification d'ordre général nous aidera à mieux saisir la valeur de bon nombre d'expressions prêtant à la controverse. On pourrait même pousser plus loin les conséquences qui découlent de cette manière de voir. Quels peuvent bien être les auteurs de la dénonciation? A la façon dont ils parlent des « Égyptiens » révoltés, je serais assez tenté de supposer qu'eux-mêmes n'étaient pas des Égyptiens. Ils semblent vouloir faire bande à part, en séparant ainsi avec tant d'insistance leur cause de celle des Égyptiens. Bien des éléments ethniques coexistaient en Égypte à l'époque de la domination perse, et le champ reste ouvert à mainte hypothèse. Il pourrait

s'agir ici, aussi bien d'un groupe de Perses d'origine, que de Sémites quelconques, ou de Grecs ou de Nubiens, etc. Il y a même une idée qui vient à l'esprit. N'aurions-nous pas, par hasard, affaire à un groupe de ces Juifs dont la présence en Égypte est attestée aussi bien par la Bible que par le papyrus Cowley (cf. *supra*, p. 152)? Il y a dans notre papyrus un fait qui me frappe, c'est que lorsque ses auteurs parlent du dieu Khnouh, ils ne lui donnent pas son qualificatif de 𐤊𐤍𐤏𐤍 « le dieu », qu'on attendrait *a priori*, surtout dans un document de nature quasi-officielle comme l'est celui-ci, où les règles du protocole tant religieux que civil doivent être soigneusement observées. Cette omission est quelque peu insolite si l'on tient compte des habitudes de l'épigraphie araméenne d'Égypte¹. Elle doit avoir sa raison d'être. Si les auteurs avaient été des Égyptiens, ils n'auraient guère manqué, semble-t-il, ayant à parler du grand dieu d'Éléphantine, de lui donner le qualificatif auquel il avait droit. Si même, ils avaient appartenu à une autre race, si c'étaient des Perses, Grecs, Nubiens, Araméens païens ou autres Sémites, ils auraient probablement, tout en dénonçant ses prêtres, fait cette politesse au dieu qu'ils nommaient, car dans l'antiquité, on avait généralement le respect des dieux du voisin, et encore davantage des dieux dont, habitant ou occupant le pays, on était en quelque sorte les hôtes. Il faut avouer qu'au contraire, si les auteurs de la pétition sont des Juifs², adorateurs exclusifs et intransigeants de Jehovah, niant toute divinité autre que la leur, la chose s'expliquerait assez bien. Cela ne peut que redoubler nos regrets de la perte du début du papyrus, car les noms ou qua-

1. On y constate bien, parfois, l'omission du titre 𐤊𐤍𐤏𐤍 après le nom spécifique de la divinité; mais c'est surtout dans les *proscynèmes* où celle-ci est censée être interpellée directement.

2. Des Juifs orthodoxes, bien entendu, et non de la catégorie de ceux qui, fixés en Égypte, provoquaient la fureur de Jérémie par leurs pratiques idolâtriques. Comparer, à cet égard, l'inscription araméenne d'Égypte où j'ai reconnu un *proscynème* du Juif Azaryah en l'honneur du dieu Hôrus, et les observations qu'elle m'a suggérées (*Études d'Arch. Orient.*, t. II, pp. 25-27). Sur l'omission du titre 𐤊𐤍𐤏𐤍 dans ce *proscynème*, voir la note précédente.

lités des pétitionnaires qui pouvaient y être contenus, nous auraient sûrement éclairés sur leur véritable nationalité.

M. Euting identifie le roi Darius du papyrus avec Darius II Nothus, dont la 14^e année correspond à 411-410 av. J.-C. On pouvait se demander, et je m'étais demandé tout d'abord si la rédaction du document était nécessairement contemporaine des faits y relatés et si ces faits ne se rapporteraient pas au règne d'un roi antérieur au roi actuel. Auquel cas on aurait pu, à l'extrême rigueur, penser à Darius I, et, pour le satrape Arham, prédécesseur de celui à qui est adressée la pétition, au fils de ce roi, Arsamès, qui commandait encore dans l'armée de Xerxès les Arabes et les Éthiopiens d'Égypte. Mais je reconnais que la chose est peu vraisemblable. Les auteurs de la pétition n'auraient pas attendu aussi longtemps pour formuler leur plainte; elle doit viser des faits tout récents. Dans ces conditions, il ne serait pas impossible, moyennant une légère correction paléographique, d'identifier notre Arham, avec Ἀρχάμης (corr. Ἀρχάμης = Ἀρχάμης*) qui, selon Ctésias*, était satrape d'Égypte à l'avènement de Darius II, en 424, et fut l'un des premiers à se rallier à lui. Il n'est pas inadmissible que ce personnage qui, grâce à cette circonstance, devait être fort bien en cour, se soit encore maintenu pendant 14 ans dans son gouvernement, jusqu'au moment où il y fut remplacé par le satrape inconnu destinataire de notre lettre. Qui sait si ce dernier ne serait pas, par hasard, le Mitraouahicht ou Mithraustès du papyrus de Turin?

A (colonne I).

— L. 1. Les premiers mots sont dans un tel état de mutilation que je n'ose proposer aucune lecture ferme. Celles de M. Euting

1. J'étais encore sous l'influence de la traduction erronée de M. Euting, 7127 8272, « regem hunc », qui semblait impliquer un roi autre que le roi actuel.

2. Une erreur de copiste analogue semble s'être produite dans ce même nom porté par le père de Darius III : Ἀρσάμης, Ἀρσάμης, Diod. Sic., XIX, 5.

3. Edit. Didot, p. 55, § 4.

et de M. Halévy me paraissent être très sujettes à caution. Ce qui reste du premier mot a l'aspect d'un participe pluriel¹; aussi, admettant tout d'abord, avec M. Euting, qu'il était suivi de ܠܠܝܢܐ , avais-je proposé² de voir là une fin de phrase construite comme l'est celle de B. l. 5 (ܠܠܝܢܐ ܠܠܝܢܐ), et à séparer de ce qui suit par un point. Mais, en examinant bien le fac simile, j'ai des doutes sur la lecture même de ce pronom ܠܠܝܢܐ ; ce que M. Euting considère comme les deux pieds d'un ܠܠܝܢܐ ressemble beaucoup plus au tracé ondulé de deux ܠܠܝܢܐ consécutifs; comparer au point de vue purement graphique, bien entendu, ܠܠܝܢܐ , B. l. 2. Cela remet tout en question. Quant au ܠܠܝܢܐ « inter frumentum » de M. Euting, il n'est guère probable; encore bien moins, le mot persan پندکان « les serviteurs » que M. Halévy veut reconnaître ici.

ܠܠܝܢܐ . Cf., pour l'expression, celle d'Hérodote (II, 30) parlant des déserteurs de la garnison égyptienne d'Éléphantine : $\text{ἡμετέρας ἀποστάντας}$.

— L. 2. ܠܠܝܢܐ : participe *pacl*. La logique exige qu'on attribue à ce mot le sens actif de « dommageable »; il s'agit ici d'un « mal » exercé et non pas subi. La nuance est accentuée par l'emploi de la préposition ܠܠܝܢܐ , et non ܠܠܝܢܐ comme dans le passage de Daniel, vi, 24 rapproché, d'ailleurs à propos, par M. Euting. De même, ܠܠܝܢܐ a le sens de « a été trouvé », « inventum est », comme traduit avec raison M. Euting, et non pas celui de « est arrivé », comme traduit M. Halévy; cf. l'osstrakon Cowley, B. l. 6 (*Rép. d'ép. sémi.*, 492).

M. Euting marque un certain étonnement de ce que le mot ܠܠܝܢܐ ne soit pas rattaché au nom de Darius par l'indico du génitif ܠܠܝܢܐ , ou par la préposition ܠܠܝܢܐ . Il n'y a pas lieu de s'étonner; cette construction directe semble avoir été de règle, dans l'épigraphie araméenne d'Égypte tout au moins; cf. C. l. S., II, 122; *Rép. d'ép. sémi.*, 438; voir, en outre, le papyrus inédit et un proseynème dont je parlerai plus loin.

1. La restitution de M. Halévy (ܠܠܝܢܐ) est matériellement impossible.

2. *Rép. d'ép. sémi.*, n° 361, p. 298.

3. Il semble qu'il y a encore une trace de lettre devant ܠܠܝܢܐ .

Les deux dernières lettres du nom du satrape מִשְׁמֶ, ont été ajoutées après coup par le scribe; elles sont visiblement en dehors de la justification, très-régulière, des lignes. A ce propos, je ferai remarquer, qu'aucun mot n'est coupé d'une ligne à l'autre; le scribe s'astreint à terminer et à commencer chaque ligne par un mot complet. Il semble que ce soit là une règle générale pour les papyrus araméens. Elle est observée dans tous les fragments connus jusqu'ici, et elle peut fournir d'utiles indications dans les cas de lecture douteuse. Elle l'était peut-être aussi, bien que là la chose soit moins certaine; sur les ostraka¹, du moins ceux d'une rédaction relativement soignée.

— L. 3. Ici, comme je l'ai déjà proposé, je couperai tout autrement que ne l'a fait M. Euting : מִשְׁמֶ se rapporte, non pas à מִלְכָּא (« ad regem hunc »), mais à מִשְׁמֶרֶת; il faut interposer une virgule après מִשְׁמֶ, et comprendre : « ceci (est) le méfait ». Le démonstratif est au masculin; c'est normal, le mot perse *douch-kart(d)* n'ayant que les apparences d'un féminin araméen, puisque le מ appartient au radical iranien. M. Euting est surpris que le ouï bref ait été rendu par un ו. La chose s'explique facilement; c'est une simple *mater lectionis*, destinée non pas à marquer une voyelle réellement longue, mais à assurer la prononciation d'un mot étranger. Nous observons le même phénomène orthographique un peu plus loin (B, 1, 4) dans מִשְׁמֶרֶת = מִשְׁמֶרֶת de Daniel, III, 2, 3; et il intervient peut-être aussi dans le mot מִשְׁמֶרֶת de B, 1, 2, si ce mot obscur est bien réellement iranien.

J'estime qu'il faut considérer le premier מ, suivant immédiatement מִשְׁמֶרֶת, non pas comme le relatif, mais comme la particule indicative du génitif, et couper la phrase à מִשְׁמֶ : « ceci est le méfait des prêtres de Khnoub ». La forme particulière du pronom démonstratif pluriel מִשְׁמֶ, montre bien que ce pronom n'est

1. Elle l'est souvent aussi dans l'épigraphie lapidaire, mais pas toujours cependant (cf. C. I. S., II, 121). Cette infraction m'inclinerait même à croire que cette dernière inscription n'appartient peut-être pas tout à fait à la même période que celle de nos autres monuments araméens d'Égypte. Elle s'en distingue aussi, d'ailleurs, par la paléographie.

pas immédiatement postposé à *כְּסִרְיָא דִּי חֲנִיב*, et qu'il ne faut pas comprendre, ainsi que l'a fait M. Euting : « hi-sacerdotes Serapei », comme s'il s'agissait de prêtres déjà mentionnés. S'il en était ainsi, nous aurions une forme différente de ce pronom, celle employée plus bas (B, l. 3) : *כְּסִרְיָא דִּי חֲנִיב אֵלֵךְ*; ce qui, là, mais là seulement, veut bien dire : « ces prêtres de Khnouh ». Il résulte de là deux choses :

1° Il n'avait pas été déjà question des prêtres susdits avant le passage A, l. 3;

2° *אֵלֵךְ* commence une nouvelle phrase, et en est le sujet; il a la valeur de « ceux-ci ». C'est la forme du pronom isolé, un véritable pronom dans toute la force du terme, tandis que la forme *אֵלֵךְ* fait plutôt fonction d'adjectif démonstratif.

בֵּיב בִּירְתָא. Je crois avoir suffisamment démontré, dans mes communications antérieures, qu'on doit renoncer à la traduction *conalem arcis*, ici aussi bien qu'en C, l. 1. Il faut dégager du prétendu mot *בֵּיב*, le premier *ב*, qui est la proposition « dans »; reste le groupe *בִּירְתָא*, qui n'est autre chose que la transcription (très fidèle du nom égyptien de l'île d'Eléphantine : *Yeh*¹). La chose est confirmée par A, l. 3, où les deux termes de l'expression *בֵּיב בִּירְתָא* « à Eléphantine la forteresse » sont transposés en *בִּירְתָא בֵּיב* « la forteresse d'Eléphantine », dans une construction qui met à nu le toponyme, débarrassé cette fois de la préposition trompeuse qui le masquait.

חֲנִיב. La première idée de M. Euting — et l'on va voir qu'elle était juste en principe — était de chercher là un nom de dieu. Il avait même pensé tout d'abord à celui d'Anubis; mais il a bientôt reconnu que *חֲנִיב* ne saurait en être une transcription. D'autre part, l'absence du qualificatif usuel *אֵלֵךְ*² a dû contribuer à lui faire abandonner cette voie, qui était cependant la bonne. Comme

1. Qu'on lisait autrefois à tort *Ah, Abou*.

2. Son hésitation sur ce point a été encore augmentée par la présence du groupe *אֵלֵךְ* qui pouvait faire illusion à première vue. Mais il fallait le *א* de l'état emphatique et il n'y en avait pas trace. Forcé était donc d'y reconnaître, comme il l'a fait avec raison, le pronom démonstratif pluriel.

je l'ai expliqué plus haut, cette omission peut avoir ici une raison d'être toute particulière.

Devant cette difficulté, M. Euting eut alors recours aux lumières du savant égyptologue M. Spiegelberg, qui lui proposa¹ de voir dans le mot énigmatique une transcription de l'égyptien *Hd-noub*, littéralement « la maison d'or », désignant souvent le Serapeum de Memphis, et aussi celui du nome de Koptos. Mais, depuis que j'ai réussi à établir qu'il s'agissait, en réalité, de Yeb-Eléphantine, M. Spiegelberg a été amené à reprendre la question sur cette nouvelle base², et il n'a pas eu de peine à reconnaître que 227 n'était autre chose que la transcription araméenne du nom du grand dieu d'Eléphantine, à savoir *Khnoub*. La forme égyptienne la plus usitée est *Khnou*; mais la transcription grecque $\chi\nu\beta\epsilon\iota\varsigma$, à côté de $\chi\nu\beta\mu\iota\varsigma$, nous montre suffisamment que le *m* final pouvait se prononcer dans certains cas comme un *b*. Une preuve tout à fait topique de ce fait nous est fournie par la grande inscription grecque d'Assouân (l. 32), dans laquelle le groupe incompréhensible transcrit $\tau\omicron\upsilon\chi\nu\beta\epsilon\iota\sigma\omega\nu$ $\epsilon\delta\epsilon\kappa\acute{\alpha}$ par M. Sayce³, et pris par lui comme un nom propre de personne, doit être lu en réalité, comme l'a définitivement montré plus tard M. Schäfer⁴: $\tau\omicron\upsilon\chi\nu\beta\epsilon\iota\sigma\omega$ $\epsilon\delta\epsilon$ $\iota\kappa\acute{\alpha}$, transcription littérale du vocable divin officiel : *Khnou* : *neb* : *bou*, « Khnoum le grand, seigneur de Yeb (Eléphantine) ». Il s'agit là d'un prêtre de Khnoub résidant à Eléphantine : $\iota\beta$ $\epsilon\upsilon$ $\epsilon\lambda\epsilon\phi\alpha\nu\tau\iota\nu\eta$ $\iota\epsilon\rho\epsilon\iota\varsigma$, et faisant partie d'un collège de prêtres de ce dieu : $\tau\omicron\iota\varsigma$ $\epsilon\upsilon$ $\epsilon\lambda\epsilon\phi\alpha\nu\tau\iota\nu\eta$ (ι) $\iota\epsilon\rho\epsilon\iota\sigma\iota$ (l. 13), qui avait dans l'île son temple appelé $\tau\omicron$ $\chi\nu\beta\epsilon\iota\sigma\omega\nu$ (l. 23). Je ne doute pas que c'est ce même collège de prêtres de Khnoub que mentionne notre papyrus plus de deux siècles avant l'inscription

1. Après avoir écarté à bon droit un autre rapprochement avec *Anob* (*haz*) « le Mur blanc » = Memphis, ou plutôt le quartier de Memphis où résidait la garnison perse (le $\chi\nu\beta\omega\varsigma$ $\tau\iota\tau\omicron\varsigma$ des historiens grecs).

2. *Orientalische Literatur Zeitung*, janvier 1904, col. 10.

3. *Proceed. Soc. Bibl. Arch.*, 1887, p. 204-205.

4. M. Cecil Torr (i. l., p. 205) avait déjà reconnu le nom du dieu Khnoub dans ce passage et, de même, à la l. 23, le nom du temple de ce dieu, $\tau\omicron$ $\chi\nu\beta\epsilon\iota\sigma\omega\nu$, au lieu du prétendu nom d'homme $\tau\omicron\upsilon\chi\nu\beta\epsilon\iota\sigma\omega\nu$ admis par M. Sayce.

grecque d'Assouân¹. Je soupçonne que le Khnoubeion d'Eléphantine² devait être adjacent à la forteresse; c'est ce qui explique l'ingérence des prêtres qui le desservait et leurs empiètements dénoncés dans le document araméen.

Ce n'est pas la première fois que nous rencontrons le nom du dieu Khnoub dans des textes araméens d'Égypte. Mais, jusqu'ici, il s'était présenté sous la forme *Khnoum* qui, comme nous l'avons vu, coexistait en égyptien avec celle de *Khnoub*. Sur un ostrakon d'Eléphantine (C. I. S., II, 133 A) nous avons côte à côte les noms théophores de femme et d'homme : אכחנום, « celle qui appartient à Khnoum » et בנחנום « celui qui appartient à Khnoum ». Les éditeurs du *Corpus* ont justement rapproché de ce dernier la forme grecque Πηχυνουμ³; j'ajouterai qu'à côté, on trouve les formes Πηχυνουμ⁴, et, pour le nom même du dieu, Χνους⁵, formes qui nous garantissent l'équivalence חנום = חנב. Je relèverai encore, dans un proscynème d'Égypte, le nom théophore חנבנתן⁶; et, dans un autre de même provenance⁷, le nom même du dieu, à l'état isolé : בך אבינו לחם, « bēni soit Abinebo par Khnoum ».

L. 4. חכחית. La première lettre étant tout à fait mutilée, j'avais tout d'abord pensé à substituer un כ au ח donné comme douteux. On aurait obtenu ainsi un dérivé de la racine כסך, « insidiari », soit un substantif féminin, soit un adjectif faisant fonction d'adverbe à la mode araméenne. Le mot aurait été en relation directe avec חכחי de la ligne précédente et aurait défini l'acte délictueux reproché aux prêtres, par exemple, une entente frauduleuse avec quelque fonctionnaire local gagné à prix d'argent — si, comme

1. Décrets et lettres de la seconde année du règne de Ptolémée Eupator (181 av. J. C.).

2. Le temple de Khnoub à Eléphantine est encore signalé par Strabon, p. 693, l. 54 : ἱερὸν Χνουςίδος. Remarquer cette nouvelle variante de la labiale finale : $\chi = m$.

3. C. I. G., 4854.

4. Id., 4853.

5. Id., 4893 c.

6. Pal. Expl. F. Statement, 1892, p. 251.

7. Clermont-Ganneau, *Études d'Arch. Or.*, II, p. 24-25.

je vais le montrer, c'est bien d'un fait de ce genre qu'il s'agit dans la suite de la phrase. Mais, vérification faite sur l'original, contrôlé par un excellent dessin du mot en litige qu'a bien voulu m'envoyer M. Euting, il faut renoncer à voir un 2 dans la première lettre; les restes caractéristiques sont bien ceux d'un 7. Je ne sais comment expliquer au juste le mot étymologiquement. Mais je crois bien que le sens réel ne s'écarte guère de celui que j'avais cru pouvoir induire du contexte tel que je l'entendais et continue à l'entendre. Avons-nous affaire à quelque dérivé de la racine אָבַן (הָאָבֵן , הִיבֵן), ayant le sens de « pacte, alliance », ou bien à quelque terme apparenté à אָבֵן , « artifex, אָבֵן » et, à son groupe de congénères araméens? Dans cette dernière hypothèse, il y aurait peut-être lieu de tenir compte, pour la morphologie, de la variante orthographique הָבֵן de Jérémie לז , 15, et pour la sémantique, des acceptions péjoratives du syriaque : אִיבְנָה , κακοτεχνία , dolus; אִיבְנָה , « callide ». Cela nous conduirait à l'acception de « manœuvre dolosive, machination ». J'ai bien songé aussi à chercher sur le terrain iranien¹; je n'ai rien trouvé de satisfaisant. D'ailleurs, on ne voit pas *a priori* pourquoi l'on aurait été emprunter ici à l'étranger un mot qu'on pouvait trouver facilement en araméen, pour exprimer l'idée dont il s'agit bien probablement.

Pour la construction générale de la phrase, je m'écarte tout à fait de la façon de voir de M. Euting. La préposition עִם indique, selon moi, « avec qui » les prêtres ont fait une entente. Le groupe suivant (וְהַיְיָ) est le nom même de ce personnage avec qui ils ont lié partie. Il est si mutilé qu'il serait téméraire de risquer une lecture; il semble, toutefois, avoir une physionomie perse, surtout s'il commence réellement par 7 et finit par 2 — les seules

1. On ne saurait s'arrêter sérieusement à l'idée d'un composé de *ham*, « ensemble » et de *banda*, *cauda*, *hind*, « lier ». Quant à l'explication de M. Halévy par le pers. *hama-ran*, « doué d'un ensemble » et, par suite « mêlée, querelle », outre qu'elle est peu satisfaisante en soi, elle est, à mon avis, en plein désaccord avec le contexte, où il s'agit nullement question d'un conflit mais, au contraire, d'une entente, et d'une entente répréhensible.

2. Et encore, ce 2 est-il sûr? Ne pourrait-ce être un 7 incomplet? Dans ce

lettres tant soit peu certaines. Ce début fait penser aux noms iraniens *Widarna* ('𐎠𐎣𐎡𐎢𐎠𐎢𐎠, '𐎠𐎣𐎡𐎢𐎠), *Widrafs*, *Wirasp*, *Widurawanah*, etc., et, sous le bénéfice de l'identité réelle du troisième caractère actuellement méconnaissable, aux noms *Wistaspa*, *Wiziarsti*, *Winasp*, *Windafarnah*, *Windarud*, *Winda-hormazd*, *Windad-mihir* et similaires. On n'a, comme on le voit que l'embarras du choix pour la première partie du nom; j'ajouterai même qu'en examinant bien le fac-similé, j'inclinerais à voir un *noun* dans la troisième lettre, plutôt qu'un *daleth* ou *rech*. Cela nous mènerait vers un nom commençant par l'élément *Win...* ou *Winda*. Ce qu'il faudrait expliquer c'est la finale en 𐎠, précédée d'une ou deux lettres au plus¹. C'est aux iranistes qu'il appartient de nous éclairer sur ce point.

Quel que soit le nom propre, le 𐎠 qui le suit n'est pas la particule du génitif; c'est le pronom relatif, à construire avec le verbe 𐎢𐎢, après lequel il faut mettre un point, ou un point et virgule. Je coupe, comme on le voit, la phrase tout à fait autrement que ne le fait M. Euting, suivi par M. Halévy. On obtient ainsi un sens parfaitement cohérent et tout à fait plausible : « Avec Wi... qui était là [...] ». Le mot lu 𐎠𐎢𐎢𐎠 n'a rien à voir avec le pehlevi 𐎠𐎢𐎢𐎠 « écrit, édit » et ses décalques araméens plus ou moins fidèles². Il doit indiquer la fonction que Wi... occupait à Eléphantine. Si la lecture était certaine, on pourrait penser, au moins pour la première partie du mot, à un rapprochement avec les 𐎠𐎢𐎢𐎠, qui, dans les livres de Daniel et d'Esther, désignent une certaine catégorie d'officiers perses. Mais est-elle certaine, bien que M. Euting ne signale aucune lettre comme douteuse? Je me demande par moment si l'on ne pourrait

cas le nom *Widarna*, 𐎠𐎢𐎢𐎠, répondrait assez bien à l'apparence des autres éléments graphiques.

1. Par moment je crois distinguer 𐎠𐎢. Mais j'ignore si ce mot, essentiellement iranien, peut entrer comme second élément dans la composition de noms propres.

2. Je n'insiste pas sur l'explication absolument inadmissible de M. Halévy « les ouvriers » 𐎠𐎢𐎢𐎠 = *sende fradā*, 𐎠𐎢𐎢𐎠).

pas lire¹ כרדבן, correspondant au persan moderne کردبان « gardien, chef d'arrondissement, phylarque ». En tout cas, ce doit être quelque mot définissant l'autorité, civile ou militaire, dont était investi le personnage.

La phrase ainsi coupée, le reste devient très clair et se passe de commentaire : « ils lui ont donné de l'argent et des cadeaux ». Je ferai seulement remarquer que la construction ainsi obtenue, avec les régimes directs précédant le verbe, est tout à fait dans les habitudes de la langue de notre papyrus.

— L. 5. L'expression כן נאם doit-elle être prise au sens de « nonnulli ex » (Euting), « quelques-uns des » (Halévy)? Dans ce cas, on attendrait un pluriel après כן, et ce pluriel, suivi de נאם, devrait être à l'état emphatique écrit נאם, et non נא, conformément aux habitudes de la langue de notre papyrus. Le mot mutilé נאם ne répond pas à cette dernière condition². Aussi me demandé-je si נאם ne désignerait pas plutôt une « partie » d'une certaine chose concrète, exprimée par un mot se terminant en נא, au singulier emphatique : « il y a une partie du [...] du roi qui... » (ou « que »). On serait assez tenté de restituer ce mot : נאם(נא). Il s'agirait alors, ce qui serait fort intéressant, de l'*apadana* ou palais royal. Je dois dire, toutefois, que ce qui reste du sommet de la première lettre, forme un angle un peu aigu pour un נא.

B (colonne II).

— L. 1. נאם. La signification de « ruines, brèche », obtenue par induction étymologique, n'est pas certaine. Ne serait-ce point quelque terme technique désignant une certaine partie

1. Sans doute, le noui final peut paraître un peu raide ; mais il l'est tout autant dans כרדבן, A. 1. 1.

2. کرد = « cercle », = pers. کورت = pers. ancien varata.

3. J'avais d'abord cherché à dégager du groupe une désinence נאם... ; mais malgré certaines apparences du fac-similé, je crois qu'il faut y renoncer : il n'y aurait plus l'intervalle voulu entre le mot נא, qui suit.

normale de la citadelle? On peut perdre en considération, sous le bénéfice de la règle qui permet d'orthographier *et libitum* la sifflante χ ou ψ au contact d'un γ , les racines $\gamma\psi\epsilon\gamma\psi\epsilon\gamma$, « traverser », $\gamma\psi\epsilon$ « marcher, passer ». Peut être quelque chose comme « allée, passage »??

— L. 2. $\gamma\psi\epsilon\gamma$ (ou $\gamma\psi\epsilon\gamma$?). Les hypothèses iraniennes suggérées par M. Euting et par M. Halévy et les sens divergents qu'ils en tirent ne me paraissent pas avoir résolu la question. Par moment, j'inclinerais à croire que ce mot énigmatique, à la physionomie assurément étrangère, désigne peut-être une certaine unité militaire de l'armée perse. L'idée sur laquelle insiste le rédacteur, ce serait alors le nombre des soldats auquel pouvait suffire l'eau du puits, et non pas telle ou telle condition dans laquelle ils se trouveraient éventuellement (« circumvallati », Euting; « cantonnés », Halévy). Pour exprimer des idées aussi simples que ces deux dernières, point n'était besoin, semble-t-il, d'aller recourir à une langue étrangère. Le lexique araméen n'offrait-il pas des mots adéquats? Il n'en va plus de même s'il s'agit de définir non pas la situation, mais le nombre de la garnison au regard du débit du puits: « fussent-ils un régiment (?), une légion (?), l'eau de ce puits serait en quantité suffisante ». On comprendrait, dans ce cas, qu'on se soit servi d'une expression technique empruntée à l'organisation de l'armée perse et représentant par elle-même une agglomération d'hommes d'un chiffre déterminé. Resterait à savoir laquelle. Nous voilà ramenés, mais par une tout autre voie que celle suivie jusqu'ici, à l'hypothèse d'une étymologie iranienne. Faute de mieux, je risquerai celle-ci, avec toutes les

1. Insistance marquée par la locution $\gamma\psi\epsilon\gamma$ dans laquelle $\gamma\psi$, proprement « si », me semble avoir la valeur de « et si, etiam si » : « alors même qu'ils seraient un haouzi ».

2. Il ne faut pas perdre de vue que ce que le rédacteur tient à faire ressortir, c'est que ce puits était intarissable. La chose n'a pas lieu de surprendre si, comme cela est plus que probable, il s'agit d'un puits par les infiltrations mêmes du Nil. Il devait en trouver dans les mêmes conditions hydrologiques que le fameux puits du u-toméris, qui existe encore aujourd'hui dans l'île d'Eléphantine, si même il n'est pas, par hasard, identique avec lui.

réserves qu'elle comporte, bien entendu, חֲדָר offre une analogie assez marquée avec un groupe de mots arabes rapportés à une racine artificielle $\text{هندز} = \text{هندس}$, à savoir : هنداز « mesure, nombre », $\text{هندة} = \text{هندز}$ « géométrie », $\text{مهندس} = \text{هندز}$ « géomètre, architecte, ingénieur ». Ce groupe est issu comme on le sait, du mot persan $\text{هنداز} = \text{هنداز}$ « mesure »¹. L'emprunt sémitique pourrait même être considéré comme plus ancien si l'on était sûr de l'âge des mots חֲדָר , חֲדָר , etc., qui apparaissent dans certaines sources rabbiniques². Sans doute, la présence du ח dans notre transcription araméenne peut faire obstacle au rapprochement. Même si l'on admet que cette voyelle, longue en apparence, n'est ici que l'indice d'un h bref, comme plus loin (B, l. 4) le premier ח de $\text{חֲדָר} = \text{חֲדָר}$, et comme plus haut (A, l. 3) le ח de $\text{חֲדָר} = \text{חֲדָר}$, il faudrait encore rendre compte de la différence vocalique existant entre *handiz* et *handaz*³. N'était cette difficulté d'ordre phonétique, on comprendrait assez bien l'évolution sémantique qui aurait pu amener le mot signifiant en général « mesure, quantité » à l'acception spéciale d'une troupe d'un certain effectif. Ce serait une évolution dans le genre de celle que nous constatons dans d'autres langues, par exemple pour le latin *numerus*, avec son décalque ἀριθμός , qui dans la langue militaire avait fini par désigner une unité déterminée, legion, cohorte, etc. Elle se trouverait même justifiée d'une façon assez topique si l'on pouvait prendre au sérieux un curieux passage d'Hérodote sur le mode de dénombrement de l'armée perse. Lorsque, nous dit-il, Xerxès fut arrivé dans la vaste plaine de Doriscos, en Thrace, voici comment il procéda au dénombrement de ses troupes. On commença

1. Puis, au sens étroit, une certaine mesure de longueur, une sorte d'aune.
2. Levy, *Neuhebr. W.*, s. v.

3. Avec le ח attesté par le pehlevi 𐭠𐭣𐭥𐭩 , persan *andaz*. Il serait téméraire de vouloir faire intervenir ici quelques phénomènes phonétiques analogues à l'imlê arabe.

par rassembler un premier groupe de dix mille hommes qu'on tassa, le plus serrés possible, sur un même point. On traça autour d'eux un cercle; puis on les fit sortir et l'on construisit sur ce cercle une clôture d'enceinte (*αἰχμή*) à hauteur de nombril. Après quoi, l'on fit passer successivement par cette enceinte tout le reste de l'armée, par paquets de 10.000 et on calcula ainsi un total de 1.700.000 hommes¹.

L'armée aurait donc été jaugée et non dénombrée, mesurée et non comptée. Hérodote s'est-il fait ici l'écho de quelque légende destinée à faire ressortir le caractère pour ainsi dire innombrable des envahisseurs²? Ou bien un tel mode de dénombrement a-t-il été réellement en usage chez les Perses³? Dans ce dernier cas, le mot *handiz* = *hendāz* « mesure » s'expliquerait assez bien, et le chiffre de 10.000 serait celui de cette unité militaire⁴. Il se pourrait, d'ailleurs, que le racontar d'Hérodote reposât sur quelque étymologie populaire visant ce mot même et le sens apparent qu'il présentait. Après tout, le dire d'Hérodote est peut-être exact jusqu'à un certain point. Le mot latin *cohors* ne signifiait-il pas simplement lui-même, à l'origine, un « enclos »⁵, et, en particulier, un « enclos pour les poulets »?

1. Hérodote, VII, 60.

2. Ce procédé fait songer à celui dont parle le pèlerin Louis de Rochemouart (*Journal de voyage*, p. 98), pour la vente des poulets à l'élevage desquels on se livrait à Jéricho sur une grande école : « Ficut ibi artificaster pelli gallinarum, Pomum ova in limo ex quibus nascentur infiniti pulli, qui venduntur ad mensuram. Habent enim circulum unum latum et quot possunt includere dant pro vili pretio ».

3. Cf. le mesurage des Moabites au cordeau, pratiqué par David pour en faire deux parts vouées à la mort et une troisième épargnée (II Samuel, vii, 2).

4. Ce chiffre correspondait à une unité réelle; cf. Hérodote, VII, 81 : *χιλίαρχος* et ses *πολιάρχαι*. Voir aussi Xenophon, *Cyrop.* VIII, 1 (p. 154 et. Dind.), sur l'organisation de l'armée perse en *decades*, *loches* (centuries), *chiliades* et *myriades*, ces dernières représentant les grandes unités sur lesquelles opérait le commandement en chef, sans descendre dans le détail des sous-unités. Pour ce qui concerne les centuries, voir plus bas, mes observations concernant l'expression *ܐܬܪܐ ܕܥܝܪܐ* que j'ai décryptée sur un autre fragment de papyrus.

5. Varro, *Res Rust.*, III, 3 : « in piano cohors, in qua pascentur gallinae ». Columelle, VII, 3 : « cohors ipsa, per quam vagantur gallinae ». Cf. Bréal-Bailly, *Dict. Etym. latin*, s. v.

Au demeurant, si l'on répugne à admettre un rapport linguistique réel entre *am-lāz* et *am-lāz*, il resterait tout autre la ressource d'expliquer ce premier mot par un composé persan : la préposition *ham* = *ham* (devant la dentale) + la racine *dz*¹; tout en maintenant au mot l'acception de corps de troupes d'un effectif déterminé. Ces éléments constitutifs sont les mêmes que ceux visés par M. Halévy, mais le sens obtenu finalement serait tout à fait différent.

— L. 4. Il faut s'en tenir, pour le sens général de la phrase, à la traduction de M. Entlog. La modification radicale que M. Halévy propose d'y introduire ne me paraît pas pouvoir être acceptée. Ce que réclament en premier lieu les pétitionnaires, c'est une enquête destinée à prouver le bien fondé de leurs allégations; quant aux sanctions qui en seront la conséquence logique, ce n'est qu'après cette enquête préalable qu'ils les demanderont. Nous retrouverons plus loin, dans la partie C, des traces non équivoques de cette conclusion nécessaire de leur plainte; ici, elle serait prématurée. D'un autre côté, s'il s'agissait de rétablir purement et simplement les choses en l'état, on ne voit pas le besoin de mettre en branle toute cette série d'autorités complaisamment énumérées, comme le veut M. Halévy : « s'il est permis qu'il soit reconstruit par les juges, les commandants et les employés qui commandent dans la province... » On s'explique au contraire parfaitement le rôle de ces autorités dans une enquête à plusieurs degrés portant sur les faits dénoncés. Enfin, dans ce cas, le second membre de phrase traduit par : « que notre seigneur prenne connaissance, etc. », ne serait pas à sa place; il devrait logiquement précéder le premier.

אֲדָמָה. En comparant l'ordre hiérarchique dans Daniel, III, 2, 3, lequel s'arrête aux אֲדָמָה, on est amené à croire que הוֹאֲלֵהוּ אֲדָמָה

1. Cf. *Assyriens*, II, 116, des *Leipzig*, 2, 7, 12, « saluer, louer »; cf. *paire* 12, « louer ».

Il y a bien aussi un mot qu'on pourrait dire tout à fait étranger à la première moitié du verset : le nom *hōdān*, *hōdān*, qui semble signifier « légion, garnison »; mais il est employé, là où il apparaît, avec une acception tout particulière (« *Heerschar der Borsen* ») pour qu'on puisse faire tout sur lui.

devaient être des fonctionnaires d'un degré au-dessous de ceux-ci. Leur nom même indique que leurs pouvoirs devaient être de l'ordre policier plutôt que judiciaire. Par contre, les 𐤀𐤓𐤕𐤕 correspondant sur notre papyrus, terme à terme, aux 𐤀𐤓𐤕𐤕 de Daniel, on obtient pour ce dernier mot la confirmation du sens qu'on avait déjà déduit étymologiquement de l'iranien *dātōddar*, pehlevi *dātōddar*, persan *داور*; « juge ».

𐤀𐤓𐤕𐤕. Grâce à l'identification, désormais certaine, de 𐤀𐤓𐤕𐤕 = « Eléphantine », l'explication de ce mot proposée par M. Spiegelberg, — transcription du nom égyptien du « district méridional T : *td r* — se trouve définitivement confirmée.

— L. 3. 𐤀𐤓𐤕𐤕. On pourrait traduire plus librement encore pour faire mieux ressortir le fond de la pensée : « L'enquête contrôlant nos dires en prouvera le bien fondé, et notre seigneur pourra alors se prononcer en connaissance de cause ». 𐤀𐤓𐤕𐤕 doit avoir ici la valeur de « en conformité » comme sur le poids d'Abydos (*C. I. S.*, II, 108).

C (verso).

Les 14 lignes du verso, bien que gravement mutilées au commencement et à la fin, représentent bien, pour les raisons que j'ai données plus haut, le chiffre réel des lignes primitives. L'écriture a beaucoup plus souffert ici qu'au recto. Bien que j'aie reproduit telle quelle la transcription de M. Euting, elle est susceptible de quelques modifications matérielles que j'indiquerai dans le commentaire. Ces amendements obtenus par l'examen seul de la photographie demanderaient à être vérifiés et seraient peut-être augmentés par l'autopsie de l'original.

— L. 4. A la fin, j'ai déjà proposé de restituer : ... 𐤕𐤓𐤕𐤕 𐤕𐤓𐤕𐤕, « qui sont dans la ville forte d'Eléphantine ». Le mot précédent est très douteux ; il semble bien se terminer par la désinence du pluriel emphatique 𐤓. Puis vient — je procède en remontant — un caractère bien raide et bien court pour être un 𐤕 ; serait-ce un 𐤕 ? Puis, un 𐤕 ou 𐤕 ; puis un 𐤕 ; puis un 𐤕, 𐤕, 𐤕 ou 𐤕 ? Il est

possible qu'il y ait encore, au delà, une lettre ou deux faisant toujours partie du même mot. Il est bien regrettable qu'on ne puisse pas le déchiffrer, car il contient peut-être l'indication de la condition sociale ou ethnique des auteurs de la pétition. Si le η final qu'a cru voir M. Euting sur l'original existe réellement, on pourrait même songer à restituer en $\eta\eta\eta$ le mot précédant celui-ci. Cela nous donnerait, par analogie avec la formule que j'ai indiquée plus haut, un début de la troisième partie conçu à peu près ainsi : « En conséquence, nous, les serviteurs, les..... (susdits), résidant dans la ville forte de Yeb, nous..... » Les auteurs de la pétition, abordant, après l'exposé des faits, la question des mesures à prendre, spécifieraient à nouveau leur identité déjà établie, d'une façon peut-être plus détaillée, au début de la pétition.

— L. 3. Il semble qu'on puisse lire $\eta\eta$, au lieu de η . Les caractères précédents, lus $\eta\eta$, et d'ailleurs douteux, paraissent être écrits dans l'interligne 3 — 4; dans ce cas, ce pourrait être une surcharge, à rapporter à la ligne 4 (cf. un fait analogue aux lignes 8-8 bis-9).

— L. 4. Je lirais plutôt $\eta\eta\eta$, voire $\eta\eta\eta$, plutôt que $\eta\eta\eta$.

— L. 9 Le mot $\eta\eta$, écrit dans l'interligne (8 bis), au-dessus et au bout de $\eta\eta\eta$, semble devoir être intercalé dans le texte après ce mot. Le tout est peut-être à restituer : $\eta\eta\eta\eta\eta\eta\eta\eta$, « s'il plaît à notre seigneur », conformément à l'expression analogue que je crois reconnaître aux lignes 11 et 12. Le mot $\eta\eta$ est-il à rattacher à ce qui précède (cf. Daniel, vi, 24 : $\eta\eta\eta\eta\eta\eta\eta\eta$?) ou bien, au contraire, à ce qui suit ($\eta\eta\eta\eta\eta\eta$, « vexations, vexateurs ») ?

— L. 10. La première lettre mutilée est peut-être plutôt la tête d'un η final que le reste d'un η . Dans ce cas, ce pourrait être la désinence d'un verbe à la 1^{re} pers. plur. du prétérit, ou mieux, avec une tournure employée souvent dans notre document, la désinence d'un participe pluriel ayant pour sujet le pronom $\eta\eta\eta$ qui le suit : « nous avons..... », ou « nous sommes..... de l'armée ».

— L. 11. Faisant fond sur l'observation faite à propos de la ligne 9, et aussi sur celle qui sera faite à propos de la ligne 12, je serais tenté de restituer ainsi :

(ou ...S.) ܐܢ ܥܠ ܡܝܬܐ ܡܢ ܝܬܝܬܐ ܡܢ ܡܢ

Je m'appuie, pour la restitution de cette formule, qui semble avoir été de style dans la chancellerie araméo-perse, sur les nombreuses analogies fournies par une série de passages bibliques¹.

— L. 12. Là aussi, après ܡܢ ܡܢ qui appartient peut-être à la fin d'une phrase précédente, j'incline à restituer :

ܐܢ ܥܠ ܡܝܬܐ ܡܢ ܝܬܝܬܐ

— L. 13. Le groupe ܡܢ est très douteux. Le 3^e avant-dernier caractère pourrait être un ܐ. Terminaison d'un verbe (ܡܢ ܡܢ) à la 3^e pers. plur. de l'aoriste, ayant pour régime indirect le mot suivant? Ce mot est-il ܡܢ ܡܢ? Ce serait une forme féminine bien étrange — M. Euling le reconnaît lui-même, tout en lisant ainsi — et tout à fait en désaccord avec l'étymologie, généralement admise², de ܡܢ ܡܢ. Je lisais ܡܢ ܡܢ. Sur la photographie, la 3^e lettre, avec sa haste raide et courte, ressemble à ܐ plutôt qu'à ܡ. Nous obtiendrions ainsi un mot très intéressant, un participe féminin faisant fonction de substantif, tiré de la forme *itpeal* du verbe ܡܢ, avec application de cette règle de la phonétique araméenne qui veut qu'à cette forme et aux formes similaires, dans les verbes commençant par une sifflante, le ܐ servile passe derrière la sifflante et se transforme en même temps en dentale harmonique. Notre mot est constitué exactement comme le serait ܡܢ ܡܢ issu de ܡܢ ܡܢ, *itpeal* de ܡܢ. Quant aux sens, la racine ܡܢ nous en fournit qui sont bien en situation ici : hébr. bibl. « execratus est », ܡܢ ܡܢ « execrabilis » ; ܡܢ « ira (Dei) » ; cf. syr. ܡܢ ܡܢ, « reprehensio,

1. Pour la seconde partie de la formule, cf. Esdras iv, 19, 20, 21 ; v, 3, 9, 13, 17 ; vi, 1, 3, 8, 11, 12 ; vii, 13, 21 ; Daniel, vi, 10, 12, 29 ; iv, 3 ; vi, 14, 27. Pour la première, cf. Esdras, v, 17 : ܐܢ ܥܠ ܡܝܬܐ ܡܢ ܝܬܝܬܐ.

2. Selon Fluegel, (ܡܢ) + ܡܢ (= ܡܢ, ܡܢ) ; cf. *prolegomena* n.

culpation ». Nous ne serons pas éloignés de la vérité en traduisant : « chose exécrable, forfait » ; c'est en quelque sorte le pendant araméen du terme iranien *šr̥m* employé plus haut (A. I. 3) pour qualifier les agissements des prêtres égyptiens. Le mouvement général de la phrase, dont nous n'avons plus que des lambeaux aux lignes 12-13, serait alors quelque chose comme : « S'il plaît à notre seigneur, ordre sera donné de.... (pour qu'ils, pour qu'on....) au forfait que nous avons dénoncé ». (לְבִיד עֲשֵׂהָ) וְיֵאָמֵר לָנוּ ?

— L. 14. Peut-être pourrait-on lire *לְבִיד* au lieu de *לְבִיד* ?
 « Le... nous appartenant, qu'ils ont pris pour... » ? »

II

Fragment de papyrus trouvé près du temple de l'île d'Éléphantine en 1902. Je reproduis la transcription donnée par M. de Vogüé dans le *Répertoire d'Épigraphie sémitique*, n° 216 ; je modifie seulement quelque peu la restitution proposée pour la lacune de la ligne 4.

..... [traces de queues de lettres] 1
 בְּנֵי יְהוָה אֲכָן אֲכָן אֲכָן אֲכָן אֲכָן אֲכָן אֲכָן אֲכָן אֲכָן אֲכָן 2
 בְּנֵי יְהוָה אֲכָן אֲכָן אֲכָן אֲכָן אֲכָן אֲכָן אֲכָן אֲכָן אֲכָן אֲכָן 3
 לְבִיד (אֲכָן) אֲכָן אֲכָן אֲכָן אֲכָן אֲכָן אֲכָן אֲכָן אֲכָן אֲכָן 4

Il semble plus naturel de considérer *אֲכָן* et *בְּנֵי* comme des pluriels de forme masculine en *ן*, plutôt que de forme féminine en *ת*, ce dernier mot étant spécifiquement masculin et le premier existant réellement en araméen biblique sous la forme *אֲכָן*.

A la ligne 4, la restitution proposée : *לְבִיד (אֲכָן) אֲכָן* est certainement trop courte, si l'on tient compte de l'étendue réelle de la lacune qui, mesurée au compas, comporta 6 à 7 lettres ou signes. Celle que je lui substitue n'est, bien entendu, qu'une indication

conjecturale; on pourrait penser à d'autres encore, telles que ܠܝܬܐ ܠܝܬܐ etc.¹.

Il est bien difficile de savoir ce dont il s'agit au juste, et à quoi se rapportent les séries de dimensions exprimées en coudées et en palmes. C'est peut-être, en tout cas, forcer le sens de ܠܝܬܐ que de le traduire par « table »; c'est proprement une « planche », s'il s'agit ici de bois; ou bien une « plaque, dalle », s'il s'agit de pierre; ce qui n'est pas impossible.

Étant donné que nous sommes en Égypte, il est à présumer que la coudée employée est la petite coudée égyptienne d'usage courant dans les travaux d'art, longue de 0^m,43 et divisée en 6 palmes de 0^m,075. Les deux premières dimensions exprimées pour chaque pièce répondent assurément à la longueur et à la largeur. On a proposé de reconnaître dans le mot énigmatique ܠܝܬܐ la troisième dimension, celle de l'épaisseur. À ce compte, nous pourrions nous représenter la première pièce, mesurant : long. 5^m,40 $\times$ larg. 0^m,450 $\times$ ép. 0^m,320, comme une sorte de madrier long et épais, ou bien comme un grand bloc de pierre parallélépipédique très allongé pouvant servir, par exemple, de linteau. La seconde pièce aurait mesuré : long. 4^m,275 $\times$ larg. 0^m,450; épaisseur inconnue; la troisième, beaucoup plus courte : long. 2^m,25; largeur inconnue, mais vraisemblablement supérieure à 0^m,450; épaisseur inconnue.

Sans doute, il semble assez logique, à première vue, que l'on donne les trois dimensions d'un solide et que, par conséquent, ܠܝܬܐ doive être pris au sens d'« épaisseur ». Il y a cependant à cela une difficulté, c'est l'étymologie; la racine ܠܝܬ s'applique toujours à quelque chose d'arrondi, et l'on aimerait mieux trouver ici quelque sens répondant à cette notion de périphérie. D'autre part, l'araméen a des mots consacrés pour désigner l'épaisseur. Pourquoi n'avons-nous pas l'un d'eux dans ce texte? J'ai pensé à diverses combinaisons, respectant mieux le sens étymologique « tour, pourtour »; mais elles pèchent en général par quelque

1. Celle-ci même serait encore un peu courte.

incompatibilité dans les dimensions et proportions données. Celle qui irait le moins mal serait peut-être encore celle-ci. Nous aurions affaire à trois planches de bois, ou à trois dalles de pierre, qui ne seraient délinées que par leurs deux dimensions, la longueur et la largeur, l'épaisseur étant négligée, et négligeable au point de vue du travail qu'on leur aurait fait subir. Ce travail aurait consisté dans un ravalement du champ laissant un encadrement ou une moulure sur l'une des faces de la planche ou de la dalle : c'est cet encadrement qui serait désigné sous le nom de $\pi\pi\pi$, et les chiffres qui suivent, ou qui suivaient, exprimeraient la largeur du panneau ravalé, par rapport à la largeur totale, soit, dans le premier cas : $0^m,450 - 0^m,320 = 0^m,130 : : 2 =$ une bordure de $0^m,065$, courant tout autour. Dans ces conditions, on s'expliquerait mieux le rôle grammatical de la préposition $\pi\pi$, « à l'intérieur, dans », précédant le mot $\pi\pi$ exprimé ou sous-entendu. Le tout serait alors à comprendre à peu près ainsi :

Dans une (planchette ou dalle), (longueur) 12 coudées, largeur 1 coudée : un encadrement*, 4 palmes.....

Dans une autre planche (ou dalle), (longueur) 9 1/2 coudées, largeur 1 coudée : un encadrement [... palmes.....]

Une autre planche (ou dalle), (longueur) 5 coudées, largeur 1 coudée, 1 palme : un encadrement, [...] palmes.

Si, comme cela est à supposer, il s'agit du mémoire de quelque entrepreneur, charpentier ou tailleur de pierre, il est assez naturel qu'il se borne, sans se préoccuper de l'épaisseur, à donner la longueur et la largeur de la face ouvrée par lui ou par ses soins, de façon à permettre d'estimer le travail à la coudée courante ou superficielle.

III

Fragment de papyrus trouvé avec le précédent, près du

1. Dans cette hypothèse le π de $\pi\pi\pi$ pourrait à la rigueur représenter le pronom-suffixe féminin se rapportant à $\pi\pi$ « son encadrement ».

temple de l'île d'Éléphantine ¹. Écrit recto (A) et verso (B) ; pour passer d'un texte à l'autre, il faut retourner le papyrus de bas en haut. Mots séparés par des blancs très marqués. Je m'écarte des lectures de M. de Vogüé sur quelques points qui seront discutés dans le commentaire. L'existence de la marge à droite montre que nous avons le commencement réel des lignes.

A (recto)

.....	7
..... כל כ	1
..... א(ב)ר	2
..... לרם לרבי באחרים	3
..... חרבת חיל לא אחת	4
..... חלמ (חנה) חלל כחם[ן]	5
..... אף בען בור(ה)א דא חיל	6

— L. 1. M. de Vogüé pense que la préposition כל « à » marque le début du document et devait être suivie du nom du destinataire. Je ne le crois pas. Dans ce cas, nous aurions la préposition לרם, comme sur le papyrus de Turin (*C. I. S.*, II, n° 144) ; sur ce point la langue araméenne des papyrus diffère de celle des documents analogues cités dans la Bible ². De plus, le champ du papyrus, déchiré au-dessus de cette ligne, est trop étroit pour qu'on puisse affirmer qu'elle était réellement la première du texte. L'interligne mesuré au compas nous montre que cette ligne pouvait parfaitement être précédée d'une ou de plusieurs autres lignes. Dans ce cas, la préposition en litige ne marquerait nullement le début, mais appartiendrait à la suite du texte. Nous sommes donc autorisés à lui conserver son sens habituel de « sur » ou « pour ». Peut-être faut-il ensuite restituer בור(ה)א, en s'appuyant sur l'existence de ce mot à la L. 6 ; בור(ה)א « cette forteresse » ; l'expression « cette » implique qu'il s'agit d'une forteresse déjà mentionnée plus haut ; c'est cette première mention que nous aurions ici. Peut-être même, si l'on tient compte

¹ *Répertoire d'épigr. sémit.*, n° 247.

² Cf. sur cette question mon mémoire, *Origine perse des monuments araméens d'Égypte*, p. 42.

de la provenance du document, conviendrait-il de restituer dans ce cas יְהוֹרָם , « la forteresse » de Y-h, c'est-à-dire d'Éléphantine, comme sur le papyrus Euting (A, L 5), où j'ai découvert le nom de cette ville.

— L. 2 אָמַר était peut-être suivi de אָמַר , « ils leur ont dit » ou « ordonné »; puis, d'un second verbe à l'impératif pluriel : *exempli gratia*, וָאָתָּם « venez », ou וָאָתָּם « faites venir ». Si la première lettre du dernier mot était un י , quoiqu'elle soit bien incisee, on pourrait supposer un autre verbe, également à l'impératif pluriel, précédé de la conjonction (par exemple וָאָתָּם , « conduisez »?). Si c'est bien un א , peut-être avons-nous là quelque nom égyptien : PNH...?

— L. 3. D'après les traces laissées par les deux premières lettres, j'inclinerais à restituer, soit אָמַר אָמַר ¹, « il les a tués », soit mieux אָמַר אָמַר , « leur armée ». Je propose de lire ensuite : אָמַר אָמַר ² « et leurs capitaines », littéralement : « et les chefs de leurs centaines ». Nous retrouvons אָמַר , au sens militaire, sur la stèle d'Assouân. L'expression אָמַר אָמַר , « chef de cent » (cf. *ἐκστέρηχες*, *centurio*), devait former une sorte de mot composé; d'après la règle générale de la grammaire sémitique, le suffixe pronominal se met, dans ce cas, après le second substantif régi. On peut comparer le titre de אָמַר אָמַר dans une inscription phénicienne de Tyr que j'ai publiée autrefois³. Nous connaissons par

1. Cf. אָמַר , sur l'ostéon Cowley (supra, p. 158), A, L 5; et אָמַר sur le papyrus Euting G, l. 4.

2. Nom de personne, ou bien nom de lieu, אָמַר pouvant se construire directement à l'accusatif comme אָמַר . Dans ce cas, on pourrait penser au nom de Neh, ou Nehem, métropole du XX ou XXI^e nome de la Haute Égypte (Brugsch, *Diet. géogr.*, I, 231. Voir, toutefois, l'observation qui sera faite plus loin, à propos de la ligne 2 du verso (B).

3. Le mot אָמַר se retrouve sur deux des meilleurs fragments du n° 218, A, B, du *Rip. Cép. son*.

4. M. de Vogüé lit אָמַר אָמַר au premier mot le sens, assez difficile à justifier, de « leur divinité ». Mais la première lettre du premier mot et la troisième du second ressemblent beaucoup moins aux א du document qu'aux י antécédents par le raideur de la tige.

5. *Rec. d'Arch. Or.*, II, p. 200.

le passage de Xénophon que j'ai cité plus haut (p. 244, n. 4) les *κατα* ou centuries, de l'armée perse.

— L. 4. *ܠܡܢܢ* me paraît terminer la phrase, que ce soit un substantif : « son glaive »¹, sa « destruction », comme le pense M. de Vogüé, ou un verbe : « il l'a détruit » (ou « détruite »). Une nouvelle phrase commence avec les mots que je lis : *ܠܡܢ ܕܢܐܪܝܢ* « il n'y avait pas de troupes » ; ils étaient peut-être suivis de *ܐܢܐ* « à, dans » et d'un nom de lieu. On peut supposer qu'il s'agit de quelque coup de main, peut-être insurrectionnel, dirigé contre un endroit dégaré de soldats.

— L. 5. Le sens général me paraît être quelque chose comme : « cette armée était campée, retranchée » ? Je crois bien que le second et le troisième mot, laissés en blanc par M. de Vogüé, doivent être lus comme je l'ai fait. Le verbe et le participe qui en dépend sont au pluriel, *ܕܢܐܪܝܢ* ayant la valeur d'un collectif. Comparer sous ce rapport, et aussi pour l'orthographe *ܢܐܪܝܢ*, le papyrus Euting B, l. 2 : *ܢܐܪܝܢ*, se rapportant à *ܕܢܐܪܝܢ* pour- rait aussi être un participe *aphel* ou *paal* et avoir un sens factitif « fortifiant ». Comparer peut-être encore, le passage du papyrus Euting C, l. 4 : *ܕܢܐܪܝܢ* (7).

— L. 6. « Aussi maintenant cette forteresse l'armée [l'a occupée] » ???.

B. (verso).

..... ܢܐܪܝܢ ܕܢܐܪܝܢ 1

..... ܐܢܬܐ ܕܢܐܪܝܢ ܕܢܐܪܝܢ 2

(blanc) ܢܐܪܝܢ ܕܢܐܪܝܢ 3

1. Maintenant ainsi a dit (ordonnant) Mithradate.....

2. vous, juges! dite à.....

3. Il sera donné (livré?) aux.... [fin de la ligne].....

Le texte se composait de trois lignes seulement, de longueur indéterminée, dont nous avons le début. La troisième, qui ne

1. Par symboles pour « ses armes », comme le montre l'expression *ܕܢܐܪܝܢ* du papyrus C, l. 5. H. 145, B.

2. Au lieu de *ܕܢܐܪܝܢ*, comme a lu M. de Vogüé.

comptait que deux mois est complète. C'est ce que prouve l'existence des marges à droite, en haut et en bas, et du grand espace vide marquant l'arrêt de la ligne 3. Je considère ces trois lignes comme une note de chancellerie, relativement courte, écrite au dos du rapport, et contenant les ordres donnés, par le fonctionnaire auquel il était adressé, en conséquence des faits exposés.

— L. 1. M. de Vogué a déjà fait suffisamment ressortir l'intérêt de ce nom foncièrement iranien *Mithridate*, qui vient prouver une fois de plus le bien fondé de ma thèse sur l'origine perse des monuments araméens d'Égypte. Je n'ai pas besoin d'y insister.

La formule מִי־חֵן , que je restitue en partie et substitue à celle peu satisfaisante du R. E. S. : מִי־חֵן s'est déjà rencontrée dans d'autres textes congénères¹. Bien que conçu en style indirect, l'ordre doit émaner de Mithridate lui-même, fonctionnaire perse dont la fonction était peut-être indiquée par le mot suivant, malheureusement détruit. Ce pouvait être le satrape ou bien quelque subalterne. En tout cas, l'absence du titre מִי־חֵן , ou מִי־חֵן , ou de tout autre titre², devant le nom propre me paraît significative. On donnait ce titre au fonctionnaire quand on lui parlait, ou quand on parlait de lui ; il ne se le donnait pas à lui-même quand il prenait la parole à la troisième personne, comme il le fait ici, à mon avis.

— L. 2. חֵן = חֵן « vous » ; pour la substitution du ח au ח final, cf. les formes hébr. חֵן et arabe أَنْتَ .

Je lis חֵן au lieu de חֵן (R. E. S.). La lecture peut être tenue pour matériellement certaine, et elle fournit un sens excellent. Nous avons déjà rencontré les חֵן « juges » sur le papyrus Euting (B, 1-4) ; hiérarchiquement, ils y occupent le premier rang dans l'énumération des fonctionnaires. Par conséquent Mithridate, qui leur donne ici des ordres, doit être leur supérieur d'au

1. O. I. S., II, n° 122, 149 B C, 1-3.

2. חֵן , ainsi qu'on le voit jusqu'ici (au lieu du verbe חֵן) ne serait pas vraisemblable, comme titre, à cette place devant le nom propre.

moins un degré; il y a, il est vrai, comme on le voit par la comparaison avec le passage de Daniel (ut, 2, 3), encore de la marge pour arriver à celui de sautapo¹.

Selon mon sentiment, 𐤀𐤓𐤕 doit être regardé comme étant à l'impératif. Impossible de deviner la ou les personnes à qui (5) l'ordre devait être adressé; la première lettre même du mot, la seule conservée, est douteuse : 𐤀𐤓𐤕? Serait-ce, par hasard, 𐤀𐤓𐤕, soit le même nom propre que celui, également mutilé, qu'on lit à la fin de la l. 2 du *recto* (A)? Ce serait alors décidément un nom de personne et, par suite, il conviendrait de lire dans ce passage 𐤀𐤓𐤕, plutôt que 𐤀𐤓𐤕.

— L. 3. Je ne crois pas que le dernier mot soit 𐤀𐤓𐤕 « à notre seigneur » comme on l'a admis au *B. E. S.* D'après les usages de la langue de nos papyrus le mot serait, dans ce cas, orthographié tout autrement : 𐤀𐤓𐤕. En outre, les deux derniers caractères semblent bien être 𐤀𐤓, indiquant par conséquent que nous ayons affaire à un pluriel à l'état emphatique. Je ne sais au juste comment restituer le mot, dont la deuxième lettre peut être, bien entendu, 𐤀 ou 𐤕, 𐤀𐤓𐤕 « les rebelles », ne cadrerait guère avec le verbe 𐤀𐤓𐤕; on ne voit pas très bien ce qu'il pourrait y avoir à donner à des rebelles en dehors du châtiment mérité par eux. Je n'ose m'arrêter à une conjecture qui serait vraiment bien risquée : 𐤀𐤓𐤕 « aux pieux », c'est-à-dire « aux pals »; bien que ce genre de supplice n'aurait pas lieu de surprendre chez les Perses héritiers des rudes méthodes assyriennes. Dans ce cas, s'il s'agissait de quelque sanction pénale venant à l'appui de l'ordre, 𐤀𐤓𐤕 devrait être considéré comme étant au passif : « il sera » ou « qu'il soit donné »; le fait que le verbe n'a pas ici de régime direct suggère l'idée qu'il peut être à cette voix, laquelle n'était pas inconnue à l'araméen ancien. Quant au sens de 𐤀𐤓𐤕 « donner » = « livrer à un supplice », on pourrait invoquer

1. Quatre degrés intermédiaires, les 𐤀𐤓𐤕 du papyrus correspondant terme pour terme, comme je l'ai montré (p. 242), aux 𐤀𐤓𐤕 de Daniel.

2. Cf. par exemple, le papyrus Euting, *passim*.

l'analogie de l'hébreu לִמְכֹרֶשׁ (Michée, vi, 13 « je (le) livrerai au glaive »). Mais cette analogie même entraînerait ici l'emploi du singulier plutôt que du pluriel pour le mot spécifiant le supplice. Tout en retenant l'acception particulière de לִמְכֹרֶשׁ , telle que je viens de la déduire, il semblerait préférable de voir dans ce dernier mot au pluriel l'indication des autorités aux mains desquelles seraient livrés les coupables. Le tour général de la phrase pouvait être quelque chose comme : « ... tel individu (ou tout homme qui enfreindrait cet ordre — כִּלְכֹּלֵי אֶרֶץ) sera livré aux... ». La mutilation du mot en litige rend bien précieuses tous les rapprochements qui peuvent se présenter à l'esprit (le talmudique לִמְכֹרֶשׁ , « peine de mort », mot auquel on attribue une origine perse לִמְכֹרֶשׁ , « châtiment »; un dérivé de לִמְכֹרֶשׁ au sens de « laboureur » etc.).

IV

Une douzaine d'autres tout petits fragments de papyrus, dont sept contiennent des restes d'écriture araméenne, ont encore été trouvés au même endroit. Ils ont été groupés en deux séries A et B, au n° 248 du R. E. S ; mais la juxtaposition de ces lambeaux n'est rien moins que certaine, et il est plus prudent de les considérer tout à fait isolément, sans prétendre les répartir en lignes.

A. I. Deux commencements de lignes (marge à droite) superposées :

1° לִמְכֹרֶשׁ , qui peut être « ordonné, commandé », comme le dit M. de Vogüé, mais qui pourrait être aussi pris au sens, que le mot a dans la Bible, de « préposé, magistrat »;

2° לִמְכֹרֶשׁ ? « pour qu'il tue » ?

A. II. לִמְכֹרֶשׁ ? « ainsi a dit » ?

A. III transcrit לִמְכֹרֶשׁ . La seconde lettre, suivie d'un blanc indiquant qu'elle est finale, pourrait être un ל ou מ .

B. I. לִמְכֹרֶשׁ est suivi d'une trace de lettre — peut être un ל — indiquant, en tous cas, que le ל n'est pas final. Cf. les formes לִמְכֹרֶשׁ du pronom suffixe sur les papyrus C. I. S., II, 145, 149; et, aussi

peut-être, l'énigmatique 𐤏𐤕𐤕𐤕 du papyrus Euting (A, l. 4).

B. II. Peut-être : 𐤏𐤕𐤕𐤕 𐤏𐤕𐤕𐤕, « il a été »? Le premier mot pourra aussi être restitué 𐤏𐤕𐤕𐤕 « notre seigneur (le satrape) ».

B. III. Commencement de ligne : 𐤏𐤕𐤕𐤕, « vous », comme à la ligne 2. du papyrus précédent (face B), indiquant ici aussi une allocution directe.

B. IV. 𐤏𐤕𐤕𐤕 « l'armée ».

V

Quatre autres fragments de papyrus araméens ont fait l'objet d'une communication sommaire de M. de Vogüé à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres¹. Ceux-ci proviennent de la Basse Égypte. Ils ont été découverts à Saqqâra, au cours des fouilles entreprises par M. Maspero dans un des souterrains dépendant de la pyramide du pharaon Ounas et contenant tout un lot de momies d'époque romaine et presque byzantine qui y avaient été déposées. Ils faisaient partie de « vieux papiers », de papiers « d'emballage », qui avaient servi, comme cela est fréquemment le cas en Égypte, à boucher et caler les momies. Il y avait beaucoup d'hébreu, un peu de démotique, un peu de grec et enfin les quatre fragments en question, le tout semblant, d'après l'aspect des écritures égyptiennes, remonter au ^{vi}^e ou au ^{vii}^e siècle avant notre ère². M. de Vogüé, sans pouvoir se prononcer encore sur le contenu de ces fragments très mutilés, avait reconnu dans l'un un compte-rempli de chiffres et, dans les deux autres, les débuts d'un acte ou d'une correspondance.

Du premier (A I et A II), écrit verso et recto, je n'ai rien de particulier à dire. Il contient, dans son état présent, 10 lignes sur chaque face, soit au total 20 lignes, dont nous n'avons plus que la fin. Elles se terminent toutes, invariablement, par les

¹ C. R. de l'Acad. 1902, p. 247.

² Comme on va le voir, il convient de remonter sensiblement cette date, au moins en ce qui concerne les papyrus araméens.

chiffres $I-III = 4$, précédés du différents mots dont le déchiffrement demeure fort incertain par suite de la forme très cursive des caractères qui, en outre, ont souvent souffert. On remarquera la façon dont le verso est disposé par rapport au recto : pour passer de l'un à l'autre il faut tourner le feuillet de papyrus non pas de droite à gauche ou de gauche à droite, selon notre habitude, mais de bas en haut. Les deux textes se trouvent donc ainsi opposés tête-bêche. C'est une disposition dont les papyrus araméens nous ont déjà offert des exemples¹. Grâce à elle, et grâce aussi aux indications fournies par ce qui reste des marges sur les deux faces :

A. I. : marge en haut et à gauche ;

A. II. : marge en bas et à gauche,

je crois pouvoir évaluer à 15 le nombre primitif des lignes sur chaque face, soit 30 en tout. Ce chiffre de 30 tendrait à faire supposer que nous avons là un feuillet de comptabilité mensuelle², avec une série d'*items* au jour le jour, comme sur le papyrus du Louvre (C. I. S., II, 146, A B).

Les fragments B et C³ sont tout petits et contiennent chacun les restes de trois lignes. Sur le premier, on lit nettement, à la ligne centrale, le mot מִלְכָּא , mot d'origine perse bien connu par la Bible. Il est précédé de מִלְכָּא « aussi » ou מִלְכָּא « ou », et suivi peut-être du pronom démonstratif זֶה ou זֶה , « cette dépêche », semblant indiquer qu'il s'agit, en effet, d'une lettre missive, ainsi que l'avait bien vu M. de Vogüé. Sur le second, également à la ligne centrale, je crois reconnaître les mots מִלְכָּא מִלְכָּא ; et, à la ligne au-dessous, peut-être encore מִלְכָּא מִלְכָּא , comme sur B. I. 3.

Le fragment D⁴ est notablement plus grand, que les deux précédents ; il contient le commencement de cinq lignes, commencement garanti par l'existence de la marge à droite. L'étendue des lacunes à gauche semble à première vue devoir échap-

1. Voir plus haut p. 249.

2. Les mois du calendrier solaire égyptien avaient uniformément 30 jours.

3. Cette partie de mon étude a fait l'objet d'une communication à l'Académie, le 8 avril 1904.

per à toute évaluation. Nous verrons cependant tout à l'heure qu'il n'est peut-être pas impossible d'y arriver, du moins dans une certaine mesure. Les caractères ont beaucoup souffert, et de ceux qu'on peut reconnaître ça et là il est difficile de tirer des mots suivis. Je ferai cependant une exception pour l'avant-dernière ligne, que je crois avoir réussi à déchiffrer et restituer entièrement. Elle contient, si je ne me trompe, une donnée historique du plus haut intérêt, qui vient confirmer une fois de plus la thèse que j'ai soutenue pour la première fois, il y a bien des années, et à laquelle les découvertes ultérieures ont déjà apporté des vérifications successives : à savoir que les monuments araméens d'Égypte remontent à l'époque perse et qu'en particulier, nombre de papyrus écrits dans cette langue et avec cet alphabet émanent des bureaux de la chancellerie achéménide installés dans la satrapie d'Égypte.



La ligne en question débute par un premier groupe de trois lettres qui me paraît être le mot 𐤒𐤕𐤕 « année » : le 𐤕 et le 𐤕 sont certains; le 𐤒, bien qu'un peu effacé, et brouillé par un faux trait ou une fente du papyrus, ne l'est guère moins. Puis, vient un groupe de dix signes, dans lequel je reconnais une suite de chiffres : le chiffre des vingtaines, en forme de $\sim$, suivi de neuf barres d'unités qui sont, comme d'ordinaire, groupées trois par trois. Soit, pour l'ensemble, l'expression :

𐤒𐤕𐤕 𐤒𐤕𐤕 𐤒𐤕𐤕 $\sim$ 𐤒𐤕𐤕, « l'an 29 ».

Vient ensuite un groupe de sept caractères plus ou moins mutilés, dont, seuls, le premier (𐤒) et le dernier (𐤕) sont parfaitement conservés et indubitables. *A priori*, j'inclinerais à chercher là un

nom de roi précédé de la mention de la 29^e année de son règne. Le libellé de la date serait tout à fait symétrique de celui que nous trouvons dans le papyrus d'Éléphantine publié par M. Euting¹ :

« ארבעים ותשע שנה בלשם ה' » en l'an 44 de Darius le roi ».

Étant donné, d'une part, que le nom royal auquel nous avons affaire sur notre fragment de papyrus commence par un א, finit par un ט et se compose de sept lettres ; étant donné, d'autre part, que, d'après toutes les probabilités historiques, découlant de ma thèse fondamentale, il ne saurait guère s'agir que d'un des grands rois de Perse de la dynastie achéménide, je propose de reconnaître ici le nom d'Artaxerxès, écrit ארתחשטש. L'examen détaillé du groupe en question me paraît matériellement justifier cette lecture en partie conjecturale.

Le א initial, comme je l'ai dit, est sûr. Le ט est un peu écourté par suite d'une légère desquamation intéressant la queue de la lettre ; mais je crois reconnaître la trace de l'extrémité inférieure dans un point noir. L'amorce du ט à sa partie supérieure est suffisamment conservée pour permettre de diagnostiquer la lettre. Le ט et le ט ont entièrement disparu, enlevés par un grand trou du papyrus. Je les restitue de toutes pièces. Au bord gauche de la déchirure, on discerne encore un débris de caractère qui, à mon avis, appartient à un ט. Le ט final est quasiment intact, et le blanc qui le suit montre que nous avons bien là la dernière lettre du nom propre. Cette transcription sémitique du nom d'Artaxerxès est identique à celle que nous avait déjà fourni la stèle d'Assouân, datée de l'an 7 d'Artaxerxès et publiée l'année dernière par M. de Vogüé² :

« Au mois de Siouan, qui est (le mois de) Mehr, de l'an 7 d'Artaxerxès le roi. »

Le nom du roi devait être sur notre papyrus, comme il l'est sur la stèle d'Assouân et sur le papyrus Euting, immédiatement

1. Voir *supra*, p. 223.

2. C. R. de l'Acad. des Inscri., 1903, pp. 269 et suiv. R. E. S., n° 438.

suivi de son titre : מלכא « le roi ». Je n'hésite donc pas à le restituer ici à cette même place.

Si l'on compare le libellé de la date royale de notre papyrus à celui du papyrus Euling, on remarquera que le mot שנה n'y est pas, comme il l'est sur celui-ci, précédé de la préposition ܐ « dans (l'année) ». Ce mot commençant la ligne, il serait peu vraisemblable de supposer que la préposition qui, grammaticalement fait corps avec lui, en ait été détachée et se serait trouvée à la fin, aujourd'hui détruite, de la ligne précédente. Je conclus que, si le mot שנה n'est pas ici précédé de la préposition, c'est qu'il l'était de la mention du mois, conformément à la tournure employée sur la stèle d'Assouân où le nom du mois est à l'état construit avec le mot שנה¹ :

ܒܪܚܐ ܣܝܢ ܕܝ ܒܚܝܪ ܫܢܬ ܫܒܥ ܐܪܬܝܫܬܐ ܡܠܟܐ

Au mois de Siouân, qui est (le mois de) Méhétr, de l'an 7 d'Artaxerxès le roi.

Par conséquent, tout nous autorise à admettre que la ligne précédente se terminait par le mot ܒܪܚܐ « au mois de », suivi du nom même de ce mois, appartenant soit au calendrier araméen, soit au calendrier égyptien; peut-être bien même que les mois correspondants des deux calendriers respectifs étaient mis en concordance comme ils le sont sur la stèle d'Assouân. Dans ces conditions, nous pouvons nous représenter ainsi la disposition de la fin de la ligne 3 et du commencement de la ligne 4 :

ܒܪܚܐ [ܒܪܚܐ ܕܕܐܪܬܝܫܬܐ] ܫ 3

ܫܢܬ ܐ ܒܪܚܐ ܕܕܐܪܬܝܫܬܐ ܫ ܐ 4

... au mois de..., l'an 29 d'Artaxerxès le roi...

Cela nous permet, en outre, d'évaluer approximativement la longueur de justification des lignes du papyrus².

Et maintenant, de quel Artaxerxès s'agit-il ici? Trois rois de la

1. Il est certain que le libellé n'était pas ici celui suivi sur la stèle de Memphis (C. I. S., n° 122), où la mention du mois intervient entre celle de l'année et le nom du roi : ܒܫܢܬ ܐ ܒܪܚܐ ܕܕܐܪܬܝܫܬܐ ܫ ܐܪܬܝܫܬܐ ܡܠܟܐ, « en l'an 4 du mois de Méhétr de Xerxès le roi, etc. »

2. Les lignes pouvaient, toutes choses égales d'ailleurs, être disposées en colonnes juxtaposées, comme nous en avons des exemples sur d'autres papyrus araméens.

dynastie achéménide ont successivement porté ce nom. Le dernier, Artaxerxès III Ochus, est naturellement hors de cause puisqu'il n'a régné que 16 ans (358-342 av. J.-C.). Nous n'avons donc le choix qu'entre Artaxerxès I Longue-main (465-425) et Artaxerxès II Mnémôn (405-358). L'un et l'autre ont eu des règnes suffisamment longs pour pouvoir revendiquer notre année 29. Déjà la même question s'était posée pour la stèle d'Assouân, datée de l'an 7 d'un Artaxerxès. M. de Vogüé l'avait tranchée en faveur d'Artaxerxès I, par suite de considérations historiques sur la situation politique en Égypte. Ces considérations gardent ici toute leur valeur; cette valeur est même augmentée par le fait que nous sommes à une époque plus avancée du long règne de ce monarque. A ce compte, la date figurant sur notre nouveau papyrus, soit la 29^e année d'Artaxerxès I, correspondrait à l'an 436 avant notre ère. Si, d'aventure, il s'agissait d'Artaxerxès II, ce qui est moins probable mais non pas impossible, cette date devrait être abaissée à l'an 376. En tout cas, nous avons là une nouvelle preuve, à ajouter à mainte autre, que j'avais raison en proposant autrefois, alors que ces preuves faisaient encore défaut, de classer à l'époque achéménide, et non pas comme on le faisait jusque-là à l'époque ptolémaïque, voire même romaine, toute cette famille de monuments araméens d'Égypte étroitement apparentés par la langue et par l'écriture.

VI

- *Papyrus Cowley*, R. E. S., n° 491 (cf. *supra*, p. 147 et suiv.).
- M. Cowley, avec une obligeance dont je suis heureux de pouvoir le remercier publiquement, a bien voulu me communiquer une excellente photographie du document. Elle m'a permis de contrôler le déchiffrement de quelques passages qui demeureraient encore douteux.
- *Ligne 2*. Le groupe que M. Cowley a transcrit 7772 est net-

tement isolé du mot précédent par un blanc, et ce mot, d'ailleurs mutilé, se termine par un * certain. Impossible donc de considérer ܡܢܝܢ comme le second élément d'un nom propre égyptien théophore tel que ܡܢܝܢܝܢ , et de faire intervenir ici, à un titre quelconque, un tiers hypothétique dans la transaction entre le prêteur et l'emprunteur.

Je soupçonne maintenant que ce que nous cache le mot précédent, terminé par *, c'est le nom d'un mois égyptien. Le caractère en partie conservé avant le * a été considéré par M. Cowley comme étant un 𐤀 ; dans ce cas, nous pourrions songer au mois de *Payni*, le 10^e du calendrier égyptien : $\text{𐤀} \cdot \text{𐤍}$. Il se pourrait à la rigueur que ce caractère, constitué essentiellement par une longue queue incurvée, fût un 𐤁 ; je n'ose me prononcer sur ce point, le sommet de la lettre étant attaqué par une déchirure. Dans ce dernier cas, nous aurions le choix entre les mois de *Paophi*¹ et de *Epiphi*, 2^e et 11^e du calendrier égyptien. Avant cette lettre douteuse, pénultième du mot, au delà d'une lacune équivalant à l'emplacement d'un caractère, ou de deux au plus, la photographie montre une queue de lettre recourbée pouvant appartenir à un 𐤁 ou à un 𐤀 mutilé; quelle qu'elle soit, cette lettre est précédée d'un blanc indiquant qu'elle est l'initiale du mot. Cette indication exclut la restitution *Epiphi* et limite notre choix à *Paophi* ou *Payni*. Tout bien pesé, et au point de vue strictement paléographique, je pencherais pour ce dernier, qu'on pourrait, en conséquence, restituer $\text{𐤀} \cdot \text{𐤍}$ (ou peut-être $\text{𐤀} \cdot \text{𐤍} \cdot \text{𐤀}$?).

S'il en est ainsi, quel que soit le nom même du mois, nous pouvons à coup sûr restituer devant lui le mot ܡܢܝܢ , comme plus bas (l. 8) : ܡܢܝܢ ܡܢܝܢ , « le mois de Thot ». Ce déterminatif est obligatoire. A l'appui de cette conclusion, je ferai remarquer qu'on distingue encore sur la photographie, avant le blanc précédant ce que je pense être le nom du mois, tout au bord du papyrus déchiré en cet endroit, le reste d'un petit trait vertical qui peut

1. *ENSE, C. I. S.*, II, 145 A et 151.

avoir appartenu au jambage gauche du π de $\pi\pi$. Ce dernier mot doit être lui-même forcément précédé d'une préposition, soit inséparable, telle que π , soit séparée, telle que $\pi\pi$ ou $\pi\pi$.

Cette série de restitutions, qui s'entraînent l'une l'autre, nous met à même de combler la majeure partie de la lacune initiale de la ligne 2. Si l'on reporte sur le fac-similé les mots restitués, en les calibrant sur les mots similaires du document, on constate qu'il ne nous reste, au début de la ligne ainsi restaurée, d'espace disponible que pour quatre ou cinq caractères au plus. Il y avait donc là encore un mot, qu'il s'agirait de restituer lui aussi. La chose est-elle possible, bien que le mot semble avoir totalement disparu? Je crois que oui.

Il faut pour cela reprendre la fin de la ligne précédente qui, là, est complète. Qu'y lisons nous? $\pi\pi\pi\pi\pi\pi$ « tu m'as donné l'argent ». Il manque évidemment ici une chose essentielle. Nous voyons par la teneur même du document, que nous n'avons pas affaire à un don, mais à un prêt, et un prêt à intérêts, rigoureusement précisés par la reconnaissance. Le bailleur « donne » son argent, mais un peu comme M. Jourdain « donnait » son drap. Il faut donc nécessairement que le verbe $\pi\pi$ ait été suivi d'un mot indiquant que la somme versée l'a été à titre onéreux, et non pas gracieux; en un mot qu'elle est donnée, mais donnée à usure. Ce mot c'est, à mon avis, celui que nous cherchons justement au commencement de la ligne 2. D'une part, la Bible, d'autre part un de nos ostraka araméens, vont nous aider à le trouver. En hébreu, « prêter de l'argent à intérêt » se dit $\pi\pi\pi\pi\pi\pi$ (ou, avec l'article, $\pi\pi\pi\pi\pi\pi$)¹. Or, comme je l'ai montré précédemment (p. 160), c'est ce même mot $\pi\pi\pi$, prononcé et orthographié à l'araméenne $\pi\pi\pi$, que nous avons sur l'ostrakon I (B, l. 1) publié par M. Cowley = *R. E. S.*, n° 492; il y est combiné avec le verbe $\pi\pi\pi = \pi\pi\pi$ « donner » :

1. Cf. Psaume XV, $\pi\pi\pi\pi\pi\pi$ « il n'a pas donné son argent à intérêt ». Je laisse de côté les divers passages où le mot $\pi\pi\pi$ n'est pas exprimé, et où l'on dit d'une façon absolue $\pi\pi\pi\pi\pi\pi$.

לכסבא... ד ידב לי « que Ouryah m'a donnée à intérêt, à loyer » (il s'agit ici d'une boutique). Je propose, en conséquence, de restituer au commencement de la ligne 2 de notre papyrus le mot נכך ou נכסא, précédé de la préposition ל ou ב. Le passage pourrait alors être rétabli à peu près ainsi dans son ensemble :

1. [...] * בד * ... * אכר ל... * | בר וחבא | לאכר | נחנת לי כסך
2. [נכסא בורח פא ? ? ? ? ?] | ני פתח

Par moment même je me demande si, d'aventure, ce début de la ligne 2, restitué ainsi de toutes pièces par induction, ne nous aurait pas été conservé à peu près en toutes lettres par le papyrus lui-même. Je m'explique.

Au commencement de la ligne 4, M. Cowley a placé un petit morceau isolé contenant quelques caractères fort indistincts, dont le dernier, le seul bien conservé, est sûrement un 7 (ou ד). Mais il a soin de nous avertir que la place de ce morceau *n'est rien moins que certaine*¹. Cela étant, s'il n'appartient pas à la ligne 4, et nous sommes autorisés en principe à le supposer, il ne saurait appartenir qu'à la ligne 2, tout le reste du corps du document étant complet² ou ne contenant que des lacunes beaucoup plus petites que la superficie de ce fragment. Raisonnons dans cette hypothèse, et de la ligne 4 — où, soit dit en passant, il est inutilisable pour le contexte, — transportons le fragment en question à la ligne 2, en rapprochant son bord droit, de l'alignement vertical avec le bord primitif du papyrus, de façon à ce que le premier caractère indistinct qu'il porte se superpose à peu près au ל de לכסך, début de la ligne 3. Si l'on mesure alors

1, 2, 3. Noms propres.

4. « It is quite uncertain whether any of the fragments before בר וחבא (l. 1) really belong to this place ». M. Cowley parle de « fragments » au pluriel, parce que ce morceau est en effet constitué lui-même par la réunion de plusieurs petits fragments. Ceux-ci, d'ailleurs, semblent bien se joindre entre eux ; s'il en est autrement, on pourrait alors penser à d'autres combinaisons.

5. Il est tout à fait improbable qu'il ait pu appartenir à la ligne 17 dont j'ai supposé l'existence pour des raisons exposées plus haut (pp. 152-153). Cette ligne, en effet, a été détruite totalement, le papyrus ayant été coupé *ab antiquo* au ras de la ligne 16.

au compas, on constate que le γ conservé à l'extrémité gauche tomberait juste à l'endroit voulu pour coïncider avec le γ du mot $\gamma\eta$, postulé par ma restitution, et à bonne distance du petit trait vertical que j'ai considéré comme pouvant appartenir au jambage gauche du η . En outre, je crois bien discerner devant le γ l'extrémité du $\ast$ par lequel commence le mot $\gamma\eta$.

Le fragment ainsi mis en place, si l'on examine attentivement la série de caractères malheureusement très confus et fort endommagés qui y sont tracés, on verra qu'on pourrait en dégager, avec un peu de bonne volonté, les éléments graphiques du mot $\gamma\eta$ ou $\gamma\eta$, conjecturé par moi. Si ce n'est ce mot, ce doit en être quelque autre de sens similaire ¹.

On aurait donc spécifié ici, pour plus de précision, le mois même où la somme avait été versée à l'emprunteur. Quant à l'année, il était inutile de l'indiquer en cet endroit, si la date était, comme je l'ai admis, libellée en toutes lettres, à la fin du document, d'après l'année de règne de quelque roi achéménide. Je rappellerai, d'ailleurs, de nouveau, que l'acte enregistré seulement la déclaration de l'emprunteur faite devant témoins et qu'il peut être postérieur de plusieurs jours au fait même du versement de la somme prêtée. D'où un écart possible entre le quantième indiqué dans le corps de l'acte comme celui du versement et le quantième figurant dans la date finale qui est proprement celle de l'acte lui-même.

Reste maintenant à expliquer le sens du mot $\gamma\eta$ et son rôle dans la phrase. Je doute fort qu'il faille y voir le nom du dieu égyptien Ptah. A quel titre figurerait-il ici, du moment qu'il faut écarter l'hypothèse d'un nom propre d'homme théophore? Comme celui du dieu à qui le mois était consacré? Cela est bien improbable et serait sans analogies. Jamais jusqu'à ce jour les noms de mois égyptiens ou autres apparaissant dans nos textes araméens ne sont accompagnés d'un qualificatif de ce genre. Il semble donc plus naturel de voir là un mot araméen dérivé de la

1. רבית, תרבות, כרובית.

racine ܡܕܥ « ouvrir ». Quel qu'en soit le sens réel, une question préjudicielle se pose. Doit-on le rattacher à ce qui précède ou à ce qui suit? Je pencherais plutôt pour la première alternative. Mais alors, autre question. Faut-il le rapporter au mot restitué ܡܕܥ , ou équivalent, en le considérant comme un participe, littéralement « ouvrant », avec le sens métaphorique de « commençant »? Cela entraînerait l'emploi de la préposition ܕܝܢ devant le mot ܡܕܥ : « commençant (à partir) du moi de Payni ». Faut-il au contraire, le rapporter au mois lui-même? Le sens serait alors : « au mois de Payni ouvrant », c'est-à-dire « au commencement du mois de Payni ». Bien que nous n'ayons pas d'exemples en araméen de l'emploi d'une expression de ce genre pour désigner le premier jour d'un mois, elle ne serait pas en soi dépourvue de vraisemblance; d'autre part, comme il s'agit ici d'un acte notarié exigeant une grande précision dans l'indication de la date, on attend *a priori*, le mois étant spécifié, que le quantième le soit aussi. Il le serait si l'on admet cette explication qui, jusqu'à meilleur avis, me paraît être encore la plus plausible de toutes celles auxquelles on pourrait songer et qu'il serait trop long de discuter. Je ferai remarquer subsidiairement que l'usage général, dans les contrats cunéiformes, égyptiens, ou gréco-égyptiens, est de mettre l'indication du quantième après et non pas avant le nom du mois. La règle serait observée ici, malgré le caractère insolite de l'expression.

On pourrait alors établir à peu près ainsi le sens général des deux premières lignes :

X fils de X a dit à X fils de Yema : « Tu m'as donné à titre de prêt, au commencement du mois de Payni (ܡܕܥ), une somme de 1000 sicles d'argent, etc. ».

ܡܕܥ . Le signe suivant la sigle (ܡܕܥ) n'est peut-être pas la lettre ܡ , cette lettre consistant ordinairement dans le reste du texte en un trait sensiblement incliné en avant. Ici, et aussi ligne 2, le trait est à peu près vertical; ce pourrait être le chiffre 1. Les différentes catégories de sicles auraient-elles été distinguées par des numéros d'ordre : « sicles 1, sicle 2 etc... »?

— L. 3. D'après l'aspect de la photographie, on serait quelque

peu tenté de lire, ici et, par suite, également à la ligne 5', אשלתא, sans י à la fin. Cela n'en vaudrait que mieux pour la grammaire.

— L. 4. Après חלן, il semble qu'il y avait non pas le chiffre 2, qu'on attend, mais le chiffre 3 (partie supérieure d'un groupe de trois barres verticales). M. Cowley nous avertit que le tout petit fragment intercalé ensuite (avant le mot לירח) ne semble pas appartenir réellement à cet endroit. Cette incertitude complique la question. Si le chiffre est bien 3, il y aurait un désaccord, difficile à expliquer, avec l'indication de la ligne 3, où חלן est suivi du chiffre 2; or, il nous faudrait ici une proportion exacte :

1 siècle : 2 *khallur* : 1000 siècles : 2000 *khallur*.

On ne saurait guère admettre qu'une barre d'unité ait disparu à la fin de la ligne 3 et qu'il y ait eu 3 *khallur*. Faut-il supposer que, malgré les apparences de la photographie, il y a réellement à la ligne 4 un groupe de 2 et non de 3 barres d'unités? De toute façon, le chiffre des unités doit concorder.

D'après ma première conjecture, le chiffre, quel qu'il soit, des unités devait être suivi, à la ligne 4, de celui des mille, figuré comme à la ligne 3 par le signe numérique ayant l'apparence de $\text{𐤁} = 1000$. Si, comme nous le dit M. Cowley¹, le petit fragment qu'il a intercalé immédiatement à la suite, n'appartient pas réellement à cet endroit, on pourrait supposer l'existence d'un autre petit fragment, aujourd'hui perdu, qui serait à substituer à celui-ci et aurait justement contenu le chiffre attendu : $\text{𐤁} = 1000$. Mais il y a peut-être un moyen beaucoup plus simple d'arriver à ces fins. Si l'on retourne le petit fragment actuel, on constate que les traces de caractères qu'il porte et qui, présentement, sont inexplicables, répondraient paléographiquement d'une façon suffisante à notre *desideratum*. En effet, si on le considère dans cette position, on voit, au bord gauche, un pied de 𐤁 qui viendrait assez bien compléter cette lettre, dont il ne reste plus

1. A la ligne 10, la chose est plus douteuse; on croit discerner le 𐤁 final.

2. « The small fragment following seems not to belong here. »

que la partie supérieure, dans le mot suivant : לרר . D'autre part, au bord droit, on croit discerner, bien qu'ils soient un peu effacés, les restes de deux signes ayant l'aspect du ל = 1000 réclamé par ma conjecture. Reste à vérifier — et c'est là l'affaire de M. Cowley — si, le fragment ainsi retourné, il n'y a pas de contre-indications matérielles résultant des contacts des bords déchirés. Dans le cas où le résultat de la vérification serait favorable, on pourrait pour ce passage — réserve faite sur les chiffres des unités — tenir désormais pour assurée la lecture :

$\text{לרר לרר (4) 2000 khallur pour 4 mois.}$

VII

M. Sayce vient de publier¹ un graffito araméen de deux lignes gravé sur le roc, qu'il a copié en 1890, en Égypte, à l'entrée du Ouadi Cheikh Cheikhoân, à environ cinq milles au nord de Akhmîm, l'antique Panopolis.

Il rappelle que M. Bouriant² avait déjà copié et a publié les caractères 2, 3, 4 de la ligne 2, caractères qu'il croyait être « assyriens », comme il les nomme, et dont naturellement il n'avait pu rien tirer. Voici la copie de M. Sayce :

$\text{ל 7447 7447 7447 7447}$
 $\text{*767 III 767 767 767}$

Il lit et traduit :

$\text{בך שח-קדמן לארץ שנת III מלכא}$

Blessed be Pish-qadmon of El-Qa; the 3rd year of the king.

Capetiprosocynème présente la particularité intéressante, et unique jusqu'ici dans cette catégorie de textes, d'être daté. Malheureusement son auteur a négligé de nous donner le nom du roi,

1. *Proc. of the Soc. of Bibl. Arch.*, 1904, p. 207.

2. *Rec. de trav. Arch. égypt. et ass.*, XI (1889), p. 149.

sous le règne duquel il vivait. M. Sayce pense que ce doit être un des rois perses achéménides. Je ne puis sur ce point que souscrire à une opinion qui est conforme au principe général que j'ai établi concernant l'âge des divers monuments araméens d'Égypte.

Sur les autres points je m'écarterai tout à fait de la façon de voir de M. Sayce. Suivant lui nous aurions affaire à une dédicace gravée par un certain Ptah-qadmon en l'honneur d'un dieu El-ga. Nom d'homme et nom de dieu sont également inconnus, et je me permettrai d'ajouter, invraisemblables, malgré les analogies onomastiques invoquées par M. Sayce et le rapprochement, suggéré par M. Cowley, avec le mot targumique אֱלֹהִים, équivalent de אלהים, inventé tardivement par la fantaisie des rabbins. Je propose de lire et de comprendre tout autrement :

בֵּרַךְ (בְּשֵׁמֶה) קִדְם (כִּנְךָ) אֱלֹהֵה שֶׁנֶּת III בִּלְכֶם

Béni soit Petphlaph devant le dieu (Men?) l'année III du roi.

La copie de M. Sayce montre entre בֵּרַךְ et שֶׁנֶּת un vide qui ne peut s'expliquer que par la disparition de deux lettres; ce sont celles que je restitue שֶׁנֶּת; on obtient ainsi un nom égyptien de forme très satisfaisante : « celui qui appartient au dieu Ptah ». Cela nous rend la libre disposition du mot קִדְם, qui, ainsi dégagé du nom propre auquel M. Sayce l'avait indûment incorporé, n'est évidemment autre chose que la préposition araméenne קִדְם, « devant ».

Puis, vient le nom même du dieu, représenté à la fin de la ligne 1 par deux ou trois caractères frustes et incertains. Après ce nom, il faut lire, au lieu de אֱלֹהֵה, au commencement de la ligne 1 : אֱלֹהֵה « le dieu », mot qualifiant, selon l'usage araméen, l'adite divinité. Le 3^e caractère, pris pour un פ par M. Sayce, est en réalité un ק; la copie fragmentaire de M. Bouriant est tout à fait favorable à cette modification de lecture, déjà très plausible en soi.

1. On aurait pu penser aussi à un nom tel que שֶׁנֶּת « serviteur de Ptah », qui a été effectivement porté par des Sémites établis en Égypte (cf. l'inscription phénicienne C. J. S., I, 111); mais la lacune ne semble guère autoriser que la restitution de deux lettres, et non de trois.

a priori. La formule אלה x קדם x בך, « béni soit un tel devant le dieu un tel » est, comme on le sait, de style dans les proscynèmes araméens de ce genre. C'est, sans conteste, celle qu'il faut reconnaître ici.

Resterait à déterminer le nom du dieu auquel est faite la dédicace. Ici, le texte a trop souffert et la copie de M. Sayce n'est pas assez précise pour qu'on puisse le restituer à coup sûr. Il ne serait pas impossible cependant que ce fût le dieu égyptien Men ou Min, étant donné que nous sommes dans le nome Panopolis, c'est-à-dire sur le territoire consacré à cette divinité, forme ithyphallique d'Ammon générateur, que les Grecs avaient assimilée à leur dieu Pan.

J'ajouterai que notre proscynème, lu et interprété ainsi, présente de frappantes analogies avec celui qui figure au *C. I. S.*, II, n° 131. C'est un texte araméen d'une seule ligne, copié en 1886 par M. Maspéro, puis par M. Grébaut, dans « la vallée d'Akhmin ». Cette vallée est peut-être bien celle de Cheikh Cheikhoun qui, comme je l'ai dit plus haut, est située à cinq milles au nord de Akhmin.

Les copies de MM. Maspéro et Grébaut présentent entre elles de notables divergences. En les combinant, les éditeurs du *Corpus* en ont tiré la lecture suivante :

.... קדם [פ]טה [פ]ט... illius (pet) Petptah coram...

En les examinant attentivement, j'inclinerais plutôt à lire :

(בך) קדם [פ]טה [פ]ט בך¹, béni soit Petptah devant Men.

Le nom du dieu est également mutilé ici. Les éditeurs soupçonnent eux aussi que ce pourrait être celui du dieu Men dont je

1. J'estime qu'il convient d'introduire la même modification dans le déchiffrement du n° 130 du *C. I. S.*, II, et de lire, au début, le mot בך, « béni soit » (combiné normalement avec le אִסְרִי קדם qui suit le nom et le patronymique), au lieu de נִסְר « mineure sacerdotali functus... coram etc. » La seconde copie de M. Euting paraît bien donner בך, peut-être même בריך, orthographe qui pourrait se justifier par celle que présentent les n° 122 et 141 du *C. I. S.*, II.

2. Je m'appuie surtout sur la copie de M. Grébaut qui semble en général être plus fidèle que celle de M. Maspéro.

Peut-être, cependant, pourrait-on arriver à tirer quelque chose de ce texte désespéré qui, si je ne me trompe, contient, comme on va le voir, une particularité non dépourvue d'intérêt.

En examinant attentivement le fac-similé je constate qu'on peut en dégager tout d'abord un groupe significatif, que je propose de lire בן על טע (B). La 5^e lettre considérée comme un ט par M. Euting, a bien plutôt la physionomie d'un ט . Si l'on admet, en outre, comme je le fais, que le dernier caractère est un ט incomplet — le fruste qui le suit autorise suf-

fisamment cette conjecture — et que ce ט était suivi d'un נ entièrement détruit, on obtient finalement une expression identique à celle que nous trouvons dans l'inscription nabatéenne de D'metr (C. I. S., II, n° 461, col. II), et dont j'ai autrefois¹ réussi à découvrir le sens réel qui avait complètement dérouté les premiers interprètes. Il s'agit là, comme on se le rappelle, de deux frères, Adramou et Negldou, qui sont dits :

$\text{בן על טעמא בני ענדמלכו}$

filis adoptifs de 'Abdmalrou.

Ainsi que je l'ai démontré, בן על טעמא est une expression métaphorique, « de par la grosse », qui rappelle la conception romaine de l'*insitivus heres*, et correspond exactement aux expressions grecques très fréquemment employées dans les inscriptions pour définir l'adoption : $\kappa\alpha\theta' \text{ ὀφθαλμοῦ}$, $\kappa\alpha\tauὰ \text{ πτερυγῶν}$ etc. Je n'insiste pas sur l'intérêt que le nouvel exemple que je crois en découvrir ici présente, sans parler de la confirmation de mon ancienne lecture, pour la connaissance de l'état social et de la constitution de la famille chez les Nabatéens qui, d'ailleurs, pouvaient sur ce point avoir subi l'influence des coutumes gréco-romaines.

Ce groupe essentiel une fois ainsi dégagé va nous donner la

1. Rev. d'Arch. Or., 1, pp. 56 et suiv.

clef du reste de l'inscription. La comparaison rationnelle avec celle de D'metr, nous autorise à admettre que le groupe en question devait être immédiatement suivi du mot בן « fils de », précédant lui-même le nom du père adoptif. Cette partie, aujourd'hui totalement détruite, était gravée, ou bien à la suite de la ligne, où la copie de M. Euting marque du fruste, ou bien en une seconde ligne écrite au dessous de la première. D'autre part, ce groupe, qui nous sert de base solide, devait être immédiatement précédé du nom du fils adoptif. Ce nom, je propose de le voir dans les trois caractères פלבי , dont la lecture semble bien être matériellement certaine. J'y reconnais la transcription fidèle $\Phi\lambda\beta\iota\omicron\varsigma$, équivalent grec très usité, concurremment avec $\Phi\lambda\beta\alpha\upsilon\omicron\varsigma$, $\Phi\lambda\beta\alpha\upsilon\varsigma$ etc., du gentilice romain *Flavius*. Comme le montre l'épigraphie¹, ce gentilice popularisé par les empereurs Flaviens avait fait fortune dans l'onomastique propre des indigènes de la province d'Arabie. Rien donc de surprenant de le rencontrer à Pétra. La finale וצ y a été traitée comme elle l'est assez souvent dans les noms grecs, ou gréco-romains, transcrits en nabatéen, c'est-à-dire qu'elle a été remplacée par un simple י ; même procédé pour גלבי = $\Gamma\alpha\lambda\beta\iota\omicron\varsigma$, דמטרי = $\Delta\omicron\mu\epsilon\tau\varsigma$, אלבי = $\text{'Αλβ}\iota\omicron\varsigma$ etc. On remarquera dans tous ces noms propres la position identique de l'accent qui a pu favoriser la chute ou plutôt l'atrophie de la désinence.

Ce nom est encore précédé de quelques caractères à moitié effacés qui doivent représenter le début même de l'inscription. D'après les traces relevées, je serais tenté de les restituer שט « tombeau de », plutôt que דבר , mot auquel on pourrait aussi songer. Il ne subsiste plus du י initial que l'amorce de la tête; le ט (comparer celui de פלבי) est en majeure partie conservé; seule la tête bouclée a souffert; quant au ש , il nous en reste la hampe essentielle, avec son pied tourné à gauche: les deux branches devaient se développer à droite dans le large vide qui sépare cette lettre de la précédente et où l'on distingue encore une indication de fruste. Nous aurions donc affaire non pas à un

1. Waddington, *passim*.

proscynème, mais à une épitaphe. La chose est d'autant plus admissible que toute la région adjacente est remplie de sépultures antiques. L'inscription du *C. I. S.*, n° 465¹ voisine de la précédente, est incontestablement funéraire, comme nous le révèle le même mot *ves* qu'on y lit en toutes lettres².

Dans ces conditions, je proposerais de lire et restituer ainsi l'ensemble de notre inscription :

[ג] (מש) פלגין מן על מע(ס) א בדי.....

Tombeau de Flavi (Flavins), fils adoptif de π

Il ne serait pas impossible qu'après la filiation adoptive on ait mentionné la filiation naturelle. L'épigraphie grecque nous montre qu'on pouvait indifféremment mettre l'une ou l'autre en première ou en seconde ligne. Dans ce cas, il est d'autant plus regrettable que le texte nabatéen soit mutilé, parce qu'il nous aurait fait connaître l'équivalent sémitique des expressions *πατὴρ γενν.*, *πατὴρ υἱογεν.*, *πατὴρ υἱογενε*, etc.

27

Tznit et Didon

La grande déesse de Carthage, que nous sommes convenus d'appeler Tanit sur la foi des milliers d'ex-voto puniques à elle dédiés, et la fondatrice fabuleuse de la ville, la Didon des auteurs classiques, ont, bien sûr, entre elles des acointances mythologiques. Mainte hypothèse a été émise à ce sujet. N'y aurait-il pas, en outre, entre leurs noms même quelque relation directe? Ces noms ont été expliqués respectivement de bien des manières. Je ne sais si l'on a déjà songé à les comparer immédiatement

1. Brunnow, *op. cit.*, p. 410, n° 833.

2. Il y est précisé du pronom démonstratif 717. On pourrait admettre A la rigueur qu'il en était de même dans notre n° 466. Mais cela n'est pas nécessaire, la formule simple : $x \text{ 751} =$ tableau d'un tel x étant également usitée; cf. par exemple, C. I. 8; II, n° 352-353).

l'un à l'autre, en rattachant, d'une part, celui de $\pi\eta\eta$ au verbe $\pi\eta$ « donner » et, d'autre part, celui de $\Delta\iota\omega$, au verbe $\epsilon\iota\omega$, même sens.

Je n'ignore pas que dans l'antiquité même on était en mal d'étymologie sémitique pour $\Delta\iota\omega$, et les modernes ont encore renchéri sur ce point. Mais pourquoi ne pas s'en tenir tout bonnement au grec? Ce nom, qui se classe à première vue dans la catégorie si nombreuse des noms de femmes ou de déesses et des substantifs féminins en ω , génit. $\omega\varsigma$, a bien l'air d'être frappé au coin hellénique. Ne pouvait-il pas être à $\epsilon\iota\omega$ comme, par exemple, Héra est à $\pi\epsilon\iota\omega$, Klémis à $\kappa\lambda\omega\omega$ etc.? Sans doute, je ne me le dissimule pas, une pareille hypothèse soulève aussitôt plus d'une objection grave au point de vue philologique. J'y reviendrai tout à l'heure, après avoir examiné le côté sémitique de la question ainsi posée.

Pour ce qui est de $\pi\eta\eta$, la dérivation de $\pi\eta$ serait morphologiquement normale, d'après la règle générale qui préside à la formation de l'infinitif ou substantif abstrait dans les verbes hébreux יָע et יָע . Cette règle était valable en phénicien, témoin $\pi\epsilon\omega$, de $\pi\eta$. On sait qu'en hébreu l'infinitif de $\pi\eta$, contracté en $\pi\eta$, implique l'existence d'une forme primitive $\pi\eta\eta$. Rien n'empêche de supposer que le phénicien avait conservé celle-ci en procédant de la racine congénère $\pi\eta$. Le *noun* avait pu échapper ici à la loi de l'assimilation¹ qui, autrement, est, je ne l'oublie pas, prédominante en phénicien, si comme cela est probable, le nom de la déesse remonte à un stade ancien de la langue² et s'est maintenu à l'état archaïque. On pourrait toujours admettre, en tout cas, l'intervention d'une étymologie populaire s'exerçant dans ce sens sur un nom originellement

1. Le maintien du *noun* s'expliquerait encore mieux si, en s'appuyant sur le cas de l'hébreu $\pi\eta\epsilon\omega$, infinitif de $\pi\eta$, au lieu de $\pi\epsilon\omega$, on pouvait admettre que l'infinitif de $\pi\eta$, était en phénicien $\pi\eta\eta$ et non $\pi\eta$.

2. Voir à un dialecte autre que le punique. La déesse de Carthage semble avoir eu une racine dans le Liban (cf. R. E. S., n° 17, תַּהַת בְּלִבָּן).

spécifique et lui ayant prêté le caractère d'une sorte de vocable rituel. L'idée de « donation », ainsi visée à tort ou à raison, pourrait être celle qui ressort des expressions phéniciennes relatives à l'un des rôles essentiels de la divinité : 𐤓𐤓 𐤓𐤓 (statuette d'Harpocrate), « qu'il donne vie », 𐤓𐤓 𐤓𐤓 (stèle de Byblos), « qu'elle donne grâce ». On remarquera de plus, dans cette dernière expression, appliquée à la Baalat de Gebal, la façon dont le mot 𐤓𐤓 est étroitement associé au verbe 𐤓 ; on pourrait peut-être en prendre texte pour appuyer l'explication, toute naturelle et déjà proposée, du nom de la sœur fabuleuse de Didon-Tânit, *Anna*, par 𐤓𐤓 , « grâce ». Ce couple divin serait en quelque sorte issu des deux termes constituant la formule rituelle 𐤓𐤓 𐤓𐤓 : le second aurait été purement et simplement transcrit par les Grecs, *Anna*; le premier, traduit $\Delta\acute{\alpha}\nu$ sur les données, plus ou moins fondées, a eux fournies par la *vox populi* de Carthage.

J'ajouterai, à ce propos, que, si le vocable de 𐤓𐤓 avait ce caractère de pure abstraction, cela pourrait expliquer dans une certaine mesure ce fait étrange, et jusqu'ici incompréhensible, du rôle pour ainsi dire nul de la grande déesse de Carthage dans la formation des noms théophores des Phéniciens en général et des Carthaginois en particulier¹.

Je n'insiste pas dans cette note sommaire, que je livre vaille que vaille à la critique, sur la question délicate de savoir si l'emploi, dans une expression telle que 𐤓𐤓 𐤓𐤓 , de la forme de l'infinitif construit 𐤓𐤓 , au lieu de l'infinitif absolu, peut se justifier grammaticalement². L'infinitif absolu devait être en phéni-

1. Nous n'avons rencontré jusqu'ici qu'un Phénicien appelé 𐤓𐤓 𐤓𐤓 (C. I. S. I, 116 = Artemidoros), c'est vraiment peu; et encore est-ce un Sidonien mort au Pirée (cf. la Tanit du Liban dont j'ai parlé plus haut). Reste un 𐤓𐤓 𐤓𐤓 (C. I. S., I, 165) qui pourrait être de Carthage, si toutefois c'est bien à cette ville qu'il faut attribuer le Tarif des sacrifices découvert à Marseille.

2. Il y aurait peut-être lieu aussi d'examiner à ce point de vue le rôle du mot 𐤓 qui intervient constamment, dans la formule consacrée, entre 𐤓𐤓 et 𐤓𐤓 , en faisant état de l'expression biblique 𐤓𐤓 𐤓𐤓 « diriger la face de quelqu'un vers quelque chose ». Aurions-nous là une indication sur la fonction propre de l'entité divine qui se cache sous le vocable de Tanit?

cien 𐤏 , à en juger par l'analogie de l'hébreu 𐤏 de 𐤏 . Serait-ce cette forme qu'il faut reconnaître dans les nombreux noms phéniciens théophores composés avec 𐤏 ? Cela rendrait bien compte de la vocalisation en *yaton*, confirmée par les transcriptions, remarquablement constantes, du grec et du latin, *ιατων*, *iathon* etc., et, d'autre part, de l'anomalie apparente des noms théophores où le nom d'une déesse est combiné avec 𐤏 — par exemple 𐤏𐤏𐤏𐤏𐤏 . Si le verbe n'est pas, comme on l'admet généralement, au prétérit mais à l'infinitif, l'anomalie du genre masculin, là où l'on attendrait le féminin, disparaît. Inutile d'ajouter que, s'il en est ainsi, il y aurait lieu, d'une façon générale, de modifier nos idées sur l'état et le rôle grammatical des autres éléments verbaux similaires entrant dans la composition de toute une catégorie de noms théophores phéniciens. En tout cas, si cette vue est juste, on peut prévoir qu'on ne rencontrera jamais un nom tel que 𐤏𐤏𐤏𐤏𐤏 , par la raison qu'il constituerait une flagrante tautologie.

Si l'étymologie que j'ai risquée pour 𐤏𐤏𐤏 , bien qu'assez soutenable en soi, somme toute, ne va pas déjà cependant sans quelque difficulté, c'est bien pis, je dois le dire, pour celle de $\Delta\iota\omega$ rattachée à 𐤏𐤏𐤏 . On peut s'étonner à bon droit que le redoublement du radical ait été maintenu dans un tel dérivé; il est vrai que $\Delta\omega$, peut-être plus correct, eût été une forme bien courte. Une objection plus grave encore, c'est que dans 𐤏𐤏𐤏 la première syllabe est brève, tandis que dans $\Delta\iota\omega$ elle semble bien être organiquement longue. C'est ce que montrent un vers de l'Anthologie Planudienne (4, 151) cité dans le *Thesaurus*, et aussi la quantité du nom latin équivalent *Dido*. Mais, sans parler de la variation possible de la quantité par suite de quelque phénomène propre de la phonétique grecque elle-même, il faut peut-être faire dans ce nom divin qui, formé dans un milieu et sous une influence sémitiques, a pu avoir plus d'une aventure, la part de l'intervention des étymologies populaires. N'aurait-on pas voulu, à un certain moment, rattacher après coup le nom à la racine 𐤏𐤏𐤏 « craindre, redouter », à l'instar, par exemple, de 𐤏𐤏𐤏

(θρησκεια), vocable de la redoutable Perséphone? Cela expliquerait assez bien l'orthographe Διδώ que l'on rencontre dans un fragment de Timée¹, l'historien sicilien du III^e siècle avant notre ère. Si cette orthographe exceptionnelle n'est pas le fait des copistes ultérieurs, cette modification hypothétique de la quantité remonterait à une époque relativement haute. Toutefois, il faut reconnaître que l'idée de Timée était tout autre, et cela est d'autant plus à considérer que, vu son origine sicilienne, il devait être assez bien informé des choses puniques et africaines. Il ne pensait nullement au verbe δίδω, mais à une étymologie étrangère; selon lui, ce sont les Libyens qui auraient donné ce nom à Didon, διὰ τὴν πολλὴν ἀστῆς πλεονην². Voilà, assurément, qui

1. *Hist. gr. fragm.*, I, fr. 23. Cf. la forme Διδών qui apparaît sur une monnaie d'Elagabalus frappée à Tyr (Babelon, *Catal. Perses Achem.*, p. 327, n° 2231), et aussi sur une monnaie d'Halicarnasse. Mais, vu l'époque, c'est plutôt ni un décalque direct de la forme latine, avec le *i* long rendu, comme d'habitude, par *ei*.

2. Dans ce passage quelque peu obscur, Timée commence par dire que Didon s'appelait à l'origine, en phénicien, Ελίων, nom qui a de bonne heure suggéré aux modernes un rapprochement assez judicieux avec le nom de femme חַלִּיץ, fréquent à Carthage.

Dans la rubrique du début figure un autre nom tout à fait énigmatique, Θειοτά, qui a fort exercé l'ingéniosité des commentateurs anciens et modernes. On remarquera qu'ici encore nous avons affaire à un nom rentrant dans la catégorie des noms féminins, foncièrement helléniques, terminés en *-a*. Je me demande si, par hasard, la leçon ΘΕΙΟΤΤΩ, ne serait pas pour ΘΕΙΩΤΩ, et si Θειοτά ne serait pas à rattacher tout bonnement au verbe θιόω, futur θειόω, « diviser » (cf. le radical (ἀπο) θίπτω qui suppose une forme ἀποθίπτω en rapport avec ἀνθίστα = ἀνθίστω). Le grec affectionnait particulièrement ces noms de femmes ou de déesses tirés du radical secondaire qu'on retrouve soit dans le futur ou l'aoriste des verbes, soit dans les substantifs qui en dérivent; cf. Αἰσώ, fille d'Éreclap (ἐρελάω); Εὐρύς (εὐρύω); Ζεύς (ζεύνομαι); Σωώ (σώζω); Καλυδών (καλύπτω); Ναιξωώ (ναιάω), etc. Ce dernier exemple est d'autant plus remarquable que nous avons le pendant, Ναιξωά, tiré du radical primaire.

Qu'il me soit permis, puisque j'en suis sur ce chapitre des noms féminins en *-a*, d'ajouter que je ne crois guère à l'étymologie phénicienne proposée pour le nom de la déesse Θειοτά, dont Philon de Byblos (ad. Oréll, p. 42), fait une sorte de parèdre du dieu Σαρραουδάλης. On a voulu l'expliquer par l'hébreu חַלִּיץ, « la loi (divine) ». Je penserais plutôt, à en juger par son facies, que c'est un simple vocable d'origine hellénique; si tant est que la lecture soit sûre, on pourrait le tirer normalement de l'adjectif θειός, « impétueux » (cf. l'épithète appliquée à Arès dans l'Iliade). Ce qui semble justifier cette conclusion, au moins dans sa première partie, c'est que la déesse en question est dite avoir porté un autre nom, Χειρομήτις, qui lui, a bien une physionomie non hellénique.

ne semble guère être en faveur de ma thèse¹. Mais rien ne nous prouve que Timée ne faisait pas déjà une étymologie arbitraire, en essayant d'expliquer à sa manière ce nom de $\Delta\iota\omega$, $\Delta\iota\omega$ qui, en raison même des anomalies qu'il présente pouvait lui donner le change sur son origine, malgré tout, hellénique. Ces anomalies sont réelles, et je les ai fait suffisamment ressortir. On pourrait en rendre compte en imaginant que les choses se sont passées à peu près ainsi — je les simplifie à dessein, en condensant et ramenant à l'unité des faits en réalité plus épars dans le temps et dans l'espace. A un moment donné quelque Carthaginois parlant plus ou moins bien le grec, aura été interrogé par un Grec sur ce qu'était la déesse Tanit². Partant de la signification qu'il attribuait lui-même — à tort ou à raison³ — au vo-

Je serais assez tenté d'expliquer ce dernier par כִּשָּׁר = *réussir, prospérer* »; cf. l'hébreu bibl. כִּשְׁרוֹת qui implique un singulier כִּשְׁרוֹ, devenant normalement כִּשְׁרוֹת en phénicien, il serait assez naturel de se demander si le nom grec n'était pas pour le sens un équivalent du nom phénicien. Mais, pour établir entre eux une corrélation sur cette base, il faudrait admettre que la leçon ΘΟΥΡΩ est susceptible d'une correction paléographique que je ne vois pas pour le moment.

1. Non plus, d'ailleurs, qu'en faveur de celle qui, sur cette donnée veut faire de $\Delta\iota\omega$ un dérivé du verbe semitique נִדַּר = *juré, observé*. Timée, en effet, parle ici d'un mot libyen et non pas, comme le lui ont fait dire les commentateurs et lexicographes ultérieurs, d'un mot phénicien. La distinction est d'autant plus marquée qu'il présente, au contraire, *Elissa* comme un mot proprement phénicien.

2. Rien n'est plus propre à faire saisir comment Grecs et Sémites pouvaient être amenés à prendre contact, et à échanger leurs idées sur le terrain théologique, que le curieux récit de Pausanias (VII, 23 : 7), nous racontant la discussion, qu'il eut avec un Sidonien, dans le temple même d'Esculape, à Aegion, sur l'origine et l'essence de ce dieu et sur la prétention qu'avaient les Phéniciens de pouvoir d'une façon générale en remonter aux Grecs en matière de mythologie. Transportons la scène à quelques siècles en arrière et plaçons-la dans un sanctuaire de Tanit à Carthage : nous nous trouverons à peu près dans les conditions voulues pour comprendre comment la personnalité de Didon a pu naître de quelque conférence de ce genre, entre Carthaginois et Grecs dissertant à la manière antique, c'est-à-dire avec une absence totale d'esprit critique, sur la nature du rôle et le nom de la grande déesse punique.

3. Il se peut, je le répète, que נִדַּר ait été à l'origine un vocable spécifique dont le sens véritable nous échappe. De ce chef, mon explication laisse encore le champ ouvert à toutes les hypothèses et demeure conciliable avec elles, quelles qu'elles soient. Je me suis même demandé parfois, étant donné l'usage si fréquent, dans l'épigraphie carthaginoise, des sigles abrégatives, si נִדַּר ne serait pas par hasard une sorte de trigramme plus ou moins ineffable et sacré, ou

cable $\pi\epsilon\tau$, il lui aura répondu que ce nom avait le sens de « donner », et, par analogie avec les nombreux noms féminins en ω qui lui étaient familiers, il aura tiré directement, mécaniquement pour ainsi dire, le nom de $\Delta\acute{\iota}\omega$ du verbe $\pi\epsilon\tau\omega\mu$, en allongeant indûment, au besoin, la première syllabe considérée comme radicale, et sans plus s'embarrasser d'autres scrupules philologiques qui auraient arrêté un Hellène pur sang. C'est du mauvais grec, si l'on veut — disons du grec de Carthaginois — mais c'est encore du grec. Moyennant cette concession, on tolérera peut-être ce que cette hypothèse peut au premier abord offrir de téméraire.

§ 28

L'empereur Hadrien et Jérusalem.

Les *Annales* d'Entychius contiennent, au sujet de Hadrien et de Jérusalem, un curieux passage qui ne semble guère avoir été utilisé par les historiens modernes¹. M. Schürer, par exemple, généralement si bien informé, n'en a pas fait état dans sa *Geschichte des Jüdischen Volkes*. Est-ce parce qu'il lui a échappé, ou bien parce qu'il lui a paru dépourvu d'autorité? Il mérite pourtant, je crois, d'être pris en considération, ne serait-ce qu'à cause de l'inscription qu'il mentionne et qui fait penser à la dédicace impériale dont j'ai parlé longuement plus haut (pp. 188-199). Je le traduis d'après le texte arabe publié par Pococke².

Après lui (Trajan) régna Aelius Adrianus Caesar, pendant vingt ans³.... Atteint d'une grave maladie, il parcourut les pays cherchant la guérison. On

l'un des deux π représenterait le nom d'Astarté et les deux autres lettres seraient les exposants de vocables congruents. Peu importe que ce soit cela ou autre chose, il suffit pour ma thèse d'admettre qu'à partir d'un certain moment le groupe $\pi\epsilon\tau$ ait été l'objet d'une interprétation populaire par le verbe $\pi\epsilon\tau\omega$.

1. Seul, Tabler (*Top.* von Jerus., I, p. 159) y fait une brève et insuffisante référence.

2. *Entychii Annales*, I, pp. 350-351.

3. Pococke a traduit par inadvertance « quinquaginta ».

lui recommending Jérusalem, il s'y rendit et la trouva en ruines, à l'exception d'une église des Chrétiens. Il donna l'ordre de reconstruire la ville autour du temple et de l'entourer d'une enceinte fortifiée. A cette nouvelle, les Juifs accoururent de toutes parts et ne tardèrent pas à remplir la ville. Lorsqu'ils furent en nombre, ils prirent pour roi un nommé (Barcochebas)¹. A cette nouvelle, Adrianus envoya un de ses généraux avec de nombreuses troupes pour assiéger la ville. Tous ceux qui y habitaient moururent de faim et de soif. Il s'empara de la ville et tua une masse de Juifs. Il la ruina et en fit un désert. Ce fut la dernière destruction de Jérusalem. Quantité de Juifs s'enfuyant en Égypte, en Syrie, dans les montagnes et dans le Ghaur. Le roi ordonna que pas un Juif n'habitât la ville, qu'on exterminât la race, qu'on établit des Grecs dans la ville et qu'on l'appelât Aelia, d'après le nom du roi. C'est depuis cette époque que Jérusalem est appelée, comme elle l'est encore aujourd'hui, la ville d'Aelia. Les Grecs s'y établirent et construisirent une forteresse (*bourdj*) à la porte du temple dit *El-Bekd*. Ils placèrent au-dessus d'elle une grande tablette (*lakh*) et (y) écrivirent le nom du roi Aelius, cela en la huitième année de son règne. Cette forteresse existe encore aujourd'hui à la porte de Jérusalem et est appelée le *Méhred* de David. Entre la première destruction de la ville par Titus et celle-ci il y a cinquante-trois ans d'intervalle.

Je ne m'arrêterai pas à discuter au fond les données chronologiques contenues dans ce passage. On y retrouve des contradictions analogues à celles qui ressortent de la comparaison des sources classiques mainte et mainte fois citées². Il est probable qu'Eutychius a puisé aux mêmes sources; mais il semble en avoir connu d'autres encore que nous ne possédons plus. La durée de 20 ans qu'il attribue au règne de Hadrien (117-138) est sensiblement exacte. L'insurrection juive aurait suivi le premier ordre de la reconstruction de Jérusalem; c'est la conclusion à laquelle s'est arrêtée la critique moderne, réserve faite sur les dates elles-mêmes. La prise et la mise à sac de la ville rebelle aurait eu lieu 53 ans après le siège de Titus, soit en l'an 123. La dédicace en l'honneur de Hadrien, fondateur d'Aelia Capitolina aurait été de la 8^e année de son règne, soit de l'an 125. Sans doute, ces dates sont en désaccord avec ce que nous ap-

1. Le texte porte *برجوزيا*, que Pococke transcrit *Barjuzium*. Il faut évidemment corriger *برجوزيا*, ou peut-être même *برجوزيا* (avec le *ج* dur, prononcé à l'égyptienne et équivalent au *z* hébreu) = *Barjuzeta* = *Barcocheba*, *בר כוזבא*, *בר כוזבא*, le nom ou surnom du fameux agitateur juif.

2. En dernier lieu par M. Schürer, *op. cit.*, I, pp. 674 et suiv.

prennent d'autres témoignages beaucoup plus sérieux; elles devraient être descendues d'une dizaine d'années pour répondre à la réalité historique¹. Mais, question de chronologie à part, il reste un trait intéressant, que seul² nous fournit Eutychius: l'inscription au nom de Hadrien, placée au-dessus d'une des portes de Jérusalem. Sans doute, le renseignement contient des détails entachés d'inexactitude. Je n'insiste pas sur la date contestable de l'an 8 de l'empereur³. Il y a, en outre, des difficultés d'ordre topographique. Évidemment Eutychius, par la porte de *El-Behl* « porte de la beauté », entend la *θύρα* ou *πύλη* *ἀπὸ τῆς* des *Actes des Apôtres* (III, 2), où aurait eu lieu la guérison miraculeuse du paralytique par Pierre et Jean; il s'agirait donc — et il le reconnaît expressément lui-même — d'une des portes du temple⁴. Or, il ajoute aussitôt que cette porte et la forteresse qui y avait été bâtie par les « Grecs » d'*Aelia Capitolina* sont représentées de son temps par la forteresse du *Mihrah* ou oratoire

1. Il est difficile d'admettre que les dates aient été altérées par les copistes. Pour la première, la correction de *تسعين* « cinquante » en *ستين* « soixante », ne serait pas autorisée paléographiquement. Pour la seconde, la tournure même employée par Eutychius exclut l'hypothèse d'un *عشر* « dix », qui aurait été sauté devant *ستين*: il faudrait dans ce cas *سنة*, ou singulier. A ce propos, je ferai remarquer incidemment la façon invariable dont Eutychius indique l'an tant du règne d'un roi, il se sert toujours, dans ce cas, du pluriel: *في عشرة سنين من ملكه* « les ans dix de son règne »; *في احد عشر سنة من ملكه* « les ans onze de son règne »; c'est un argument de plus à faire valoir en faveur de l'explication que j'ai proposée (R. A. O., II, pp. 387 et suiv.) de *שנה* = « années » et non « année » dans le libellé des dates royales des inscriptions phéniciennes. Bies que tardif, ce fait nous montre que cette conception toute particulière est bien dans l'esprit sémitique.

2. Saint Jérôme (ap. Schürer, op. c., I, p. 700) nous parle seulement d'un bas-relief en marbre surmontant la porte de Jérusalem par laquelle on se rendait à Bethléem et représentant un porc, probablement le sanglier emblématique de la X^e légion Fritensis (cf. *Horus et Saint Georges*, p. 12; *Études d'Arch. Orient.*, I, p. 120).

3. Cela impliquerait, s'il fallait prendre le renseignement au pied de la lettre, que la dédicace à Hadrien aurait porté *trib. pot.*, VIII. On pourrait toujours admettre l'hypothèse d'un chiffre mal conservé ou mal lu.

4. La tradition sur la position de cette porte a beaucoup varié. Au moyen âge on la localisait sur la face occidentale de l'enceinte du Haram.

de David, ce qui semble indiquer la *Qal'a* de nos jours, ou Forteresse de David, à la porte de Jaffa, c'est-à-dire bien loin de l'emplacement du temple. Il y a entre ces deux indications une incompatibilité flagrante. Peut-être pourrait-elle s'expliquer, dans une certaine mesure, par le fait que la tradition musulmane a varié elle-même¹ sur la position du Mîhrâb de David et qu'elle l'a localisé tantôt à la *Qal'a*, tantôt à la mosquée d'El-Aqsa, occupant la partie méridionale de l'ancien hiéron juif. Eutychius a pu être induit en erreur par cette fluctuation de la tradition. Si l'on admet le Mîhrâb d'El-Aqsa, à l'exclusion de celui de la *Qal'a*, cela nous conduit bien près de l'antique Double Porte du mur sud du Haram, qui était certainement une des portes d'accès du temple d'Hérode et peut avoir des titres à représenter la *מִלְאָה שְׁפִילָה*. Or, il se trouve justement qu'en ce point du mur d'enceinte il y a encore aujourd'hui, encastrée à l'envers, une dedice romaine à Antonin le Pieux². Il ne serait pas impossible que cette inscription fût celle visée par Eutychius, la titulature de cet empereur prêtant avec celle de son père adoptif Hadrien à une confusion dont nous avons déjà constaté des exemples³. Mais il se peut aussi qu'il s'agisse de quelque autre dédicace appartenant réellement à Hadrien, dans le genre de celle qui vient d'être découverte dans la région du nord de Jérusalem et que j'ai fait connaître plus haut. La position de cette dernière exclut naturellement l'hypothèse que ce pourrait être celle là même dont parle Eutychius. Mais son apparition permet de conclure à l'existence d'autres textes congénères, dont un exemplaire, celui dont parle le patriarche d'Alexandrie, pouvait encore être visible, et lisible, au x^e siècle, sur un autre point de la ville.

1. Voir pour les témoignages arabes, Moudjir ed-Din, *Chronique*, pp. 386, 387; cf. Le Strange, *Palestine under the Moslems*, p. 158, cf. 162, 167, 171, 213.

2. Waddington, *op. c.*, n° 1895; *Imp. Caes. Tito Ael. Hadriano Antonino Aug. pio p. p. pontif. augur. decreto decurionum*.

3. Les modernes aux-mêmes s'y sont trompés pour cette inscription, jusqu'au moment où Williams redressa l'erreur (cf. de Saulcy, *Voy. ant. de la Mer Morte*, II, p. 204).

Puisque l'occasion s'en offre, je réparerai une omission. A propos du fragment de la seconde dédicace impériale indéterminée qui a été trouvé à côté de celle faite à Hadrien, j'aurais dû rappeler qu'on a découvert il y a quelques années, encastrée dans le mur d'enceinte, à la porte de Nebi Dâoud, une très intéressante dédicace faite à Jupiter Serapis par une *vexillatio* de la III^e légion Cyrénaïque, pour le salut et la victoire de Trajan et du peuple romain¹ : *Imp. Nervae Traiani Caesaris optimi Aug.* L'inscription doit être de 116 ou 117, Trajan y étant qualifié de *Parthicus* . Il y a lieu d'introduire cet élément d'information épigraphique dans la question historique soulevée par le dit fragment. L'attribution à Trajan, dont j'avais envisagé la possibilité en dernière analyse, par suite d'indices d'ailleurs sujets à caution (le chiffre de la salutation impériale X ? à la l. 1, l'épithète [*Optimo* ? à la l. 2) y gagnerait un peu en vraisemblance. On est étonné toutefois, dans ce cas, de ne pas voir figurer ici à côté des *vexillationes* des légions X Fret., II Traj. fort. et XII Palm., celle de la légion III Cyr., dont la présence à Jérusalem, à cette époque, est attestée par l'inscription de Nebi Dâoud.

§ 29

Le prétendu dieu Ogenès.

Waddington² a relevé, sur le mur de la mosquée de 'Abiré, l'antique Aerita de la Trachonite, une inscription grecque ainsi conçue :

ΩΓΕΝΕΙ
ΑΔΡΙΑΝΟΣ
ΠΑΛΜΥΡΗΝΟΣ

1. Palest. Expl. F., *Statement* , pp. 75 et 130.

2. *Inscr. gr. et lat. de la Syrie* , n° 2440.

L'inscription est complète, dit-il, et gravée en grandes belles lettres. Il propose, en conséquence, de la lire :

Ὡγενῆς Ἀδριανὸς Παλμυρηνός,

ce qui naturellement, ne saurait signifier que :

A Ogenès, Adrianos de Palmyre.

Il s'agirait d'une dédicace faite par un Palmyrénien appelé Adrianos à un dieu appelé Ogenès. Ὡγενής, ajoute Waddington, est le nom d'une divinité archaïque, que les mythologues identifiaient avec Ὡκεανός; il invoque, à ce sujet, un passage d'Étienne de Byzance, et renvoie à un autre passage de Phérécyde cité dans le *Thesaurus*, in v. Ὡγενής.

Depuis longtemps des doutes graves m'étaient venus, sinon sur la lecture matérielle, du moins sur l'interprétation de ce texte. J'en ai même touché un mot incidemment dans une étude antérieure¹ intitulée *Les archers palmyrénien à Coptos*. Mais je m'étais borné alors à effleurer la question qui n'avait avec celle que je traitais qu'un rapport lointain et accidentel. Depuis, je l'ai examinée plus au fond, et je crois devoir exposer ici le résultat de cet examen.

À bien la considérer, cette dédicace, telle que l'entend Waddington, présente des singularités suspectes. On est surpris, tout d'abord, de l'apparition, dans un village perdu au fond du Haurân, et à une époque aussi basse, de ce dieu archaïque et démodé qui identifié à tort ou à raison avec Ὡκεανός, ne semble guère avoir fait fortune dans le panthéon hellénique et ne nous est connu, somme toute, que grâce à la curiosité des érudits anciens; sans compter que la forme du nom paraît avoir été Ὡγενέος ou Ὡγενός (2^e déclinaison), et non Ὡγενής (3^e décl.).

D'autre part, s'il s'agit bien d'un dieu, on s'attendrait du moins à ce que le nom Ὡγενῆς fût accompagné du qualificatif θεῶ, qui manque ici contrairement à l'usage. L'absence de tout verbe, dans la formule de dédicace, est également insolite; cela lui

¹ *Rec. d'Arch. Or.*, t. II, p. 122.

donne un tour laconique rappelant plutôt les habitudes de l'épigraphie romaine que celles de l'épigraphie grecque telle qu'elle est ordinairement pratiquée dans cette région de la Syrie : il nous faudrait un verbe quelconque *ἐποίησεν*, *ἐνέδραξεν* etc., ou tout au moins, à défaut, un mot à l'accusatif régi par l'un de ces verbes sous-entendu. On se demande aussi pourquoi l'auteur de la dédicace qui a soin de nous faire connaître sa patrie, a négligé de donner le nom de son père. Sans doute, à elle seule, l'omission du patronymique ne serait pas une objection suffisante — on en a plus d'un exemple ; mais, rapproché des autres faits, celui-ci peut encore peser d'un certain poids dans la balance.

Enfin, il y a encore une autre considération très sérieuse à faire valoir en l'espèce. C'est celle que j'avais signalée en passant, dans le travail cité plus haut, à propos des mots *Ἀδριανὸς Παλμυρηνός*. Signifient-ils réellement ici, comme on est forcé de l'admettre dans le système de Waddington : « *Adrianos le Palmyrénien* » ? J'ai montré par divers exemples probants que Palmyre s'appelait *Hadriana Palmyra*¹, et qu'à partir d'une certaine date, l'ethnique officiel et complet était non pas *Παλμυρηνός* tout court, mais bien *Ἀδριανὸς Παλμυρηνός*. Témoin : *Λύρ. Πλεόβορος Ἀντόχου Ἀδριανὸς Παλμυρηνός*, dans une inscription de Rome (C. I. G., n° 6015) ; *Maximo Zabdiboli, Hadriano Palmyreno*, dans l'épithaphe d'un vétéran du *numerus Palmyrenorum*, découverte à El-Qantara, en Algérie (Renier, *Inscr. rom. de l'Alg.*, n° 1638) ; le *εὐχέλλῃτος Ἀδριανὸν Παλμυρηνὸν Ἀκτωνικαυὸν τοῦ ἑστέου*, dans l'inscription de Coptos d'Égypte étudiée par moi (*l. c.*).

Cela étant, on est en droit de se demander si, dans l'inscription de Waddington, il ne faut pas comprendre de même *Ἀδριανὸς Παλμυρηνός*, en y voyant, non pas le nom d'homme *Adrianos*, suivi de l'ethnique simple *Παλμυρηνός*, mais bien les deux termes constituant l'ethnique complet. A ce compte, il manquerait

1. Cf. dans le grand Tarif de Palmyre ܚܕܪܝܢܐ ܡܠܡܝܪܐ, *Hadriana Palmyra*, correspondant à Ἀδριανὴ Παλμύρα.

à la prétendue dédicace au dieu Ogenès, une chose essentielle, le nom même de son auteur; et la conclusion forcée qui s'en suivrait c'est que, malgré l'observation formelle de Waddington, nous ne devons pas avoir l'inscription dans son entier. Il est possible que le bloc vu par lui, présentât un champ complet en soi. Mais rien ne nous dit qu'il n'était pas en relation avec un autre bloc, aujourd'hui perdu, qui, placé au-dessus de lui dans une construction primitive, devait contenir le début du texte.

L'inscription a été revue depuis et copiée à nouveau par le R^e Ewing¹. Cette seconde copie ne nous apprend pas grand-chose de plus — au contraire, la pierre ayant été, entre temps, mutilée à gauche de telle sorte que les deux ou trois premiers caractères de chaque ligne ont disparu. Bien qu'incomplète de ce chef et, d'ailleurs, médiocre en soi, la copie de M. Ewing a sur celle de Waddington l'avantage d'être une copie figurée, permettant de se faire une idée assez exacte de la disposition du champ de l'inscription. Elle montre nettement qu'il n'y a aucune marge au dessus de la première ligne, non plus qu'au dessous de la troisième; le sommet des caractères de la première ligne affleure presque le bord primitif du bloc. Rien, par conséquent, ne s'oppose à l'hypothèse d'un autre bloc jointif, superposé au bloc actuel et contenant le début, aujourd'hui perdu, de notre texte.

Mais alors, s'il en est ainsi, voilà du même coup notre dieu Ogenès, déjà quelque peu suspect en soi, sérieusement compromis. En effet, précédant immédiatement, comme il le fait, l'ethnique Ἀζωγνέζης Παλαμηνός, il occupe la place où nous nous attendrions à voir, soit le nom de l'auteur de la dédicace — si dédicace il y a, ce qui n'est pas prouvé — soit son patronymique, soit quelque mot se rapportant directement à ce personnage. Examinons-le de plus près, en nous mettant à ce point de vue. Ne pourrait-on pas détacher du groupe ΩΓΕΝΕΪ, le mot γένε, « par la naissance », en considérant le ω, qui nous reste ainsi

1. *Pal. Expl. Fund. Statement*, 1895, p. 153, n° 99.

pour compte, comme la finale d'un mot masculin au datif, gravé sur le bloc supérieur aujourd'hui perdu ? Cela irait à merveille avec notre ethnique : γένει Ἀδριανός Παλμυρηνός, c'est-à-dire « natif de Hadriana Palmyra ». La formule ainsi conçue est tout à fait courante dans l'épigraphie grecque¹. Elle s'emploie généralement dans le cas où le personnage en jeu a deux ethniques, et se rattache à deux villes différentes, soit à cause de l'origine respective de ses père et mère, soit parce que, né dans une ville, il a vécu ou a acquis le droit de cité dans une autre, soit pour d'autres motifs encore. Tel pourrait bien être le cas ici. Cela nous aiderait à nous rendre compte de la finale ω, précédant γένει. On pourrait y voir, par exemple, un nom de ville régi au datif par la préposition ἐν et un participe tel que ζήτας, κατοικῶν etc... Naturellement, arrivé à ce point, on ne saurait plus faire que des suppositions dans le vide, la première partie du texte n'existant plus. C'est seulement pour en indiquer d'une façon générale, l'économie possible que je risque sous toutes réserves cette restitution.

[..... ὁ θεῖος τοῦ θεῖου κατοικῶν ? ἐν Ἀδριανῷ, γένει Ἀδριανός Παλμυρηνός]

..... un tel, fils d'un tel, habitant à Damas ?, natif de Hadriana Palmyra.

Dans ces conditions, bien entendu, rien ne prouve qu'il s'agisse d'une dédicace religieuse. Ce peut tout aussi bien être la commémoration d'une construction quelconque, voire une simple épitaphe. En tous cas, je crois bien qu'il y a un mort dans l'affaire et que nous devons faire notre deuil du prétendu dieu Ogénès.

1. Inutile d'en citer des exemples. Je me bornerai, pour rester sur notre terrain syrien, au n° 2274 de Waddington : Μασδωνος (masd) ἑταρος (hetar) γένει (geni) Νέβου (Nebou). La copie porte ΓΕΝΟ, que Waddington restitue γένει ; mais, si l'on tient compte du fait que l'inscription est « très fruste », on est tout aussi fondé à restituer γένει.

§ 30

Echmoun-Melkart et Hermès-Héraklès

M. Doublet a publié, il a quelques années¹, une petite base en marbre blanc trouvée à Délos et portant l'inscription suivante :

Ἐπ' ἀρχοντος Ἀ[γ]γ[α]θ[ο]κ[λ]ῆ[ος].
 γυμνασιαρχόντος δὲ
 Ἀριστίνου τοῦ Ἀρίστοντος.
 Μακράβιου, οἱ ἐπηβόλαντες
 Διονύσιος Διονυσίου Σιδωνεὺς.
 Ἀγαθοκλῆς Λυσίου Δαμασκηνέας.
 Θεόδοτος Εὐσημίου Τύριος. Ἐρμῆ
 [Ἡ]ρακλῆ, [πα]τ[ρ]οῦς τῶν Πολεμ[α]τῶν τοῦ Πολεμίου
 Ἀθηναίου.

Il s'agit, comme on le voit, d'une dédicace faite, sous l'archontat de Lénæos, par un groupe de trois jeunes Orientaux élevés à Délos, au sortir du collège de l'éphébie : Dionysios fils de Dionysios, Agathoclès fils de Lysias et Théodotos fils d'Eubéméros, originaires respectivement de Sidon, de Damas et de Tyr.

On n'est pas d'accord sur la date de l'archontat de Lénæos, qu'on a successivement placé en 138, en 107 et en 94 avant notre ère. Mais peu importe. Ce qui est particulièrement intéressant ici pour nous autres, archéologues orientalistes, c'est la personnalité divine et complexe, Hermès Héraklès, à laquelle s'adresse l'hommage de nos trois personnages, dont deux aux moins sont notoirement Phéniciens, l'autre, le Damasquin, pouvant être à la rigueur de race et de langue araméennes.

Si la restitution de M. Doublet est exacte, et si la conjonction *xxi* n'intervient pas réellement entre les deux noms *Ἐρμῆ*

1. *Bull. de Corr. hell.*, 1892, p. 159, n° 17.

Ἡρακλῆς ainsi étroitement associés, cette association me paraît rappeler d'une façon bien frappante le couple divin si fréquemment mentionné dans les inscriptions phéniciennes de Chypre¹ : *Echmoun-Melkart*.

D'une part, l'identité de Melkart et de Héraclès n'étant pas douteuse, et celle d'Echmoun et de Hermès étant probable; d'autre part, la nationalité des dédicants, en dépit de la physiologie purement hellénique de leurs noms et patronymiques, étant avérée, le rapprochement que je propose prend une importance sur laquelle il est inutile d'insister. Il en résulterait entre autres choses, la confirmation formelle de l'équivalence de l'Echmoun phénicien et de l'Hermès hellénique, équivalence en faveur de laquelle j'ai déjà eu l'occasion de faire valoir d'autres considérations².

§ 34

L'empereur usurpateur Achilleus.

Quelques historiens anciens relatent, trop succinctement à notre gré, l'entreprise d'un certain Achilleus qui, sous le règne de Dioclétien, usurpa le pouvoir impérial en Égypte et réussit à se maintenir pendant quelque temps à Alexandrie, où finalement il succomba après y avoir soutenu contre Dioclétien un siège de huit mois. Il résulte de diverses données unanimement admises et sur lesquelles il est superflu de revenir, que le dévouement

1. *C. I. S.*, I, nos 16, 23, 24, 25, 26, 27, 28.

2. À propos du groupe *Ἡρακλῆς*, *Rev. d'Arch. Or.*, V, pp. 152-154, 380. Je réserve la question des rapports plus ou moins légitimes que, d'un autre côté, Echmoun peut avoir avec Assiélios et qui résulterait de la trilingue de Sardaigne (*C. I. S.*, n° 143), où *𐤀𐤃𐤍𐤓𐤏𐤍* = *Ἀσσιέλιος* *Μηροῦ* = *Assiolapius Herre* (voir aussi sur les liguralisms de l'Esculape phénicien) et puisque l'étude récente de M. Babelon, *Le dieu Echmoun*, *C. R. Acad.* 1901, p. 231. On sait que les cas de double équivalence mythologique n'étaient pas rares entre Grecs et Sémites; ils s'expliquent le plus souvent par une question de temps et de milieu.

tragique de cette brève aventure doit se placer dans le cours de l'été de l'an 296 de notre ère, antérieurement au 29 août (début de l'année selon le calendrier égyptien), la révolte ayant commencé en 295, probablement avant le 29 août.

D'autre part nous possédons une série de monnaies de bronze et même d'or, à légendes latines ou grecques, frappées à Alexandrie, précisément pendant cette période, au nom d'un certain C. Lucius Domitius Domitianus, qui s'y pare des titres de *Imperator*, *Augustus*, Σεβαστός. Ce monnayage commence et s'arrête brusquement à l'an II. L'histoire étant absolument muette sur le règne éphémère de cet empereur de contrebande, il faut admettre nécessairement ou bien que Domitianus est quelque autre usurpateur qui, juste au même moment qu'Achilleus, aurait tenté la même aventure, ou bien que, malgré la différence des noms, le Domitianus des monnaies et l'Achilleus de l'histoire sont un seul et même personnage.

Pendant longtemps la première opinion a eu cours; moi-même je l'avais suivie autrefois en parlant incidemment¹, sur la foi, des traités, de l'usurpation d'Achilleus et de celle de Domitianus comme de deux faits distincts bien que concomitants, à très peu près. Depuis, la seconde opinion, celle qui identifie Achilleus et Domitianus, a prévalu. Elle vient d'être soutenue encore tout récemment par M. J. de Foville², avec beaucoup de forces, à propos

1. *Études d'Arch. Orient.*, I, p. 188.

2. *Revue Numism.*, 1904, pp. 24-29. M. de Foville, entre autres arguments, en a produit un qui semble répandre d'une façon satisfaisante à une objection de M. Sachs assez spécieuse. Celui-ci arguant du fait que les monnaies de Domitianus sont datées de l'an II, voulait en conclure que la mort de cet usurpateur devait être reportée après le 29 août (1^{er} de l'an égyptien) 296, tandis qu'au contraire, les données historiques nous forcent à placer avant cette date la mort de l'usurpateur Achilleus. Cette dissonance excluait selon lui l'identité des deux personnages. Mais il suffit, pour la faire disparaître, d'admettre avec M. de Foville que la révolte de Domitianus-Achilleus avait commencé avant le 29 août 295 et fut étouffée avant le 29 août 296. On serait ainsi à cheval sur deux années égyptiennes, et les deux années de règne attribuées à Domitianus par ses monnaies se trouveraient justifiées sans qu'il soit besoin de franchir la limite du 29 août 295. Ce règne qui, théoriquement, d'après la conception traditionnelle en Égypte, embrasse deux années, peut fort bien s'être réduit en

du second exemplaire connu de l'aureus de Domitius Domitianus, pièce précieuse acquise par le Cabinet des Médailles qui, sur ce point, n'a plus rien à envier au British Museum. J'avoue que les arguments invoqués en sa faveur me semblent aujourd'hui tout à fait convaincants. Ce serait une bien étrange coïncidence qu'au même moment, au même endroit, il y eût eu deux usurpateurs différents, l'un qui nous a laissé des monnaies, mais dont l'histoire ignorerait totalement le nom; l'autre que l'histoire nomme, mais qui n'aurait laissé aucune trace numismatique de son usurpation cependant prolongée pendant huit mois au moins, alors qu'il était maître d'Alexandrie et des ateliers monétaires de cette ville.

La conclusion qui s'impose c'est donc que, selon toute vraisemblance, l'Achilleus des historiens et le Domitius Domitianus des monnaies ne font qu'un. Mais comment expliquer alors cette différence de noms? M. de Foville se demande si Achilleus ne serait pas le surnom de notre Domitianus, comme Jovien était le surnom de Dioclétien, et Hercule celui de son collègue Maximien. Sans doute, l'hypothèse est ingénieuse et plausible dans une certaine mesure. Toutefois, il est difficile de comprendre pourquoi le surnom d'Achilleus, s'il l'a réellement porté, ne figure pas dans les légendes des monnaies relativement nombreuses de Domitianus, où celui-ci étale complaisamment tous ses noms, prénoms et surnoms¹. Bien plus, on est surpris, s'il s'agit d'un simple surnom de fantaisie et non d'un véritable *cognomen*, que rien, dans les types et symboles du revers de ces monnaies, ne vienne au moins faire une allusion à ce patronage héroïque dont se serait réclamé l'usurpateur: Serapis, la Victoire, le Génie du peuple romain, voilà ce que nous montrent ces revers — rien qui de près ou de loin vienne nous rappeler Achille.

réalisés à beaucoup moins de 24 mois, soit quelques mois avant et quelques mois après le 29 août 295. De fait, le monnayage alexandrin de Dioclétien et Maximien se raréfie peu à peu après cette date, puis cesse complètement, en même temps qu'apparaissent les pièces frappées au nom de Domitianus.

1. Voir, notamment la pièce du British Museum citée en note par M. de Foville, p. 28.

Cette considération me conduit à envisager une autre hypothèse, à savoir si les quelques historiens, d'autorité médiocre, au demeurant, qui donnent à l'usurpateur d'Alexandrie le nom d'Achilleus et passent totalement sous silence celui de Domitianus, n'auraient pas purement et simplement commis quelque confusion avec un autre usurpateur qui semble avoir réellement porté ce nom homérique, et ce, à une époque qui n'est pas très éloignée de celle où nous nous trouvons. Je veux parler de l'Achilleus, parent de Zénobie qui, au dire de Vopiscus¹ usurpa la pourpre impériale après la défaite de la reine de Palmyre et la première prise de cette ville par l'empereur Aurélien. Le récit de Zosime (I, 60), suivi par Polemius Sylvius², diffère sur un point essentiel de celui de Vopiscus; il donne à l'usurpateur, aidé dans son coup de main par un certain Apsæus³, principal instigateur du mouvement, le nom d'Antiochus et non pas celui d'Achilleus. Cette divergence témoigne d'un singulier flottement dans la tradition parvenue jusqu'à nous et rappelle à certains égards celle qu'on peut soupçonner dans l'histoire de l'usurpateur d'Alexandrie. Les usurpations étaient à l'ordre du jour depuis cette période troublée qui, peu auparavant, avait vu les « trente tyrans ». Il ne serait pas impossible que les chroniqueurs se fussent embrouillés dans la mise au net de ces listes d'empereurs éphémères et hors marge, et aient pris à l'occasion l'un pour l'autre. Tel est le cas qui semble à première vue s'être produit pour Palmyre; tel est celui qui a pu se produire pour Alexandrie. Qui sait même si ce n'est pas de cette première ville que le nom de l'usurpateur Achilleus s'est glissé indûment à la seconde? En somme, l'Achilleus de Palmyre, n'est séparé du prétendu Achilleus d'Alexandrie que par l'espace d'une vingtaine d'années. La

1. Aurelian. 31. Cf. les observations de Waddington, *Dicr. gr. et lat. de la Syrie*, aux nos 2582 et 2629.

2. *Literculus*, Mommsen, *Abh. Sachs. Gesellsch. der W.* 1853, III, p. 243.

3. M. Waddington croit retrouver la mention de ce personnage historique dans une dédicace grecque de Palmyre (n° 2587) où la ville honore un certain Septimios Apsæus en qualité de *costrator* et *epistator*. Il se peut qu'il ait raison; mais il est possible aussi qu'il s'agisse de quelque homonyme.

confusion a pu être facilitée, d'autre part, par le fait que Zénobie et son fils Ouahballath avaient été à un moment réellement maîtres de l'Égypte, comme l'attestent les monnaies qu'ils y ont fait frapper, eux aussi. Au fond, l'hypothèse à laquelle j'aboutis serait, je m'en aperçois après coup, exactement l'inverse de celle de Herzog¹, qui supposait que c'est d'Alexandrie à Palmyre que serait passé le nom d'Achilleus. Celle que je suggère aurait l'avantage de faire place nette pour le Domitius Domitianus, usurpateur à Alexandrie, Achilleus étant, au contraire, entièrement restitué à Palmyre.

Resterait à expliquer alors le désaccord de Vopiscus, appelant Achilleus, et de Zosime appelant Antiochus, l'usurpateur de Palmyre. On pourrait peut-être les concilier en admettant, ici où nous ne sommes pas gênés par la numismatique, que le personnage portait, en réalité, le double nom d'Antiochus Achilleus ou, si l'on préfère, d'Achilleus Antiochus. *A priori*, il semblerait plus naturel de faire d'Antiochus le nom, et d'Achilleus le surnom. L'épigraphie serait en faveur de cette façon de voir, si c'est bien ce personnage qu'il faut reconnaître dans trois fragments d'inscriptions grecques gravées sur des milliaires de la région de Palmyre². Le nom du *basileus* *Antiochos* présenté comme fils, peut-être adoptif, de la reine Zénobie, paraît y être précédé d'un pronom (*Septimius*?), en tout cas, pas Achilleus; si ce dernier nom a jamais été gravé — la mutilation des trois textes est trop grande pour qu'on puisse l'affirmer — il ne saurait matériellement que suivre le nom d'Antiochus. Une autre hypothèse demeure d'ailleurs toujours loisible, c'est que, s'il y a eu adoption, celui qui en a été l'objet, a pu, à ce moment, tout bonnement changer son nom d'Achilleus contre celui d'Antiochus. Ces changements de noms étaient dans les usages de l'Orient lorsqu'on arrivait au trône par une voie autre que celle de l'hérédité directe. En l'espèce, le choix du nom d'Antiochus aurait bien

1. *Gesch. und System*, etc., II, p. 579.

2. Waddington, *op. c.*, n° 2829; Müll-Kallinka, *Beiblatt d. Jahrb. Inst. Arch.* Wien, 1100, pp. 25 et suiv., n° 11 et 12.

marqué les prétentions politiques du personnage, se posant ainsi, au regard de l'empire romain, comme le rénovateur attardé de l'antique royaume des Séleucides. La prise d'un tel nom était tout un programme.

§ 32

Le sceau de Chema', serviteur de Jéroboam.

Dès le début des fouilles entreprises au printemps de cette année, par M. Schumacher, à Tell el-Montesellim — l'antique Megiddo — il eut la bonne fortune d'exhumer un petit cachet hébreu archaïque au sujet duquel on a mené grand bruit dans la presse et débité pas mal d'insanités. La découverte, assurément, était intéressante, mais, somme toute, elle ne sort pas de l'ordinaire, et ce nouveau cachet rentre tout naturellement dans une série sigillographique qui compte déjà d'assez nombreux spécimens.

M. Kautzsch¹ vient de lui consacrer un travail détaillé dans lequel il nous donne, avec deux bonnes reproductions, les caractéristiques exactes de ce petit monument. Ellipsoïde de jaspé poli, mesurant sur ses deux diamètres 0^m,037 × 0^m,027; épaisseur 0^m,017; le dessus bombé. Sous le plat un lion, de profil, rugissant, de belle allure, style assyrien: au-dessus, et au-dessous, deux lignes de caractères phéniciens archaïques, analogues à ceux de la stèle de Mesa. La légende se lit sans aucune difficulté: **לְשִׁמְעֵאל עֶבֶד יִרְבֹּעַם**, « A Chema', serviteur de Jéroboam ». C'est ce nom de Jeroboam, fameux dans l'Histoire Sainte, qui a provoqué dans le public un émoi adroitement prolongé, et accru par des journalistes en quête de nouvelles sensationnelles.

M. Kautzsch étudie longuement la question historique que soulève l'apparition de ce cachet. Elle avait déjà été discutée

¹ *Mith. u. Nachr. d. Deutsch. Pal.-Ver.*, 1904, n^o 1-2 (parus seulement en 1901).

avec des arguments analogues, et sur certains points plus à fond, dans un article en arabe du P. Ronzevalle, qu'il ne connaît pas (cf. *Al-Machriq*, mai 1901, p. 469 et suiv.; cf. juin, p. 543). Il conclut que nous avons bien réellement affaire à un haut fonctionnaire au service du roi d'Israël Jéroboam II, voire même Jéroboam I. En conséquence, l'archéologue cédant un moment la parole à l'expert, M. Kautzsch estime la valeur marchande de l'objet à 50.000 fr. au bas mot... A ce compte, que vaudrait donc alors la sicle de Mésa?

Ses conclusions, bien que savamment motivées, me paraissent devoir n'être accueillies qu'avec réserve. Je crains qu'il n'ait quelque peu cédé au mirage historique du nom royal de Jéroboam. Rien ne prouve que ce nom n'ait pas été porté aussi par de simples particuliers, dans le royaume d'Israël, dont l'onomastique nous est naturellement beaucoup moins connue que celle du royaume de Juda. Il n'y a pas, comme dit le proverbe, qu'un âne qui s'appelle Martin à la foire.

La formule que nous avons ici : « un tel serviteur d'un tel », n'est pas nouvelle; elle est assez fréquente dans l'épigraphie sémitique et, en particulier, dans la vieille sigillographie hébraïque. Sans doute — et je l'ai déjà montré moi-même autrefois dans diverses notices que M. Kautzsch passe sous silence — il est à croire qu'elle désigne, non pas des personnages de condition servile, mais, bien au contraire, des personnages d'un rang assez élevé, appartenant à la clientèle d'autres plus puissants encore. Mais de là à induire, comme le fait l'auteur, que le second personnage dont se réclame le premier serait *de plano* et toujours un roi, il y a de la marge; et, en l'espace, affirmer que le Jéroboam de notre cachet ne peut être que l'un des deux rois de ce nom, ne va pas sans quelque témérité.

La formule « un tel, serviteur du roi », que nous rencontrons sur d'autres cachets congénères, ne doit pas nous faire illusion. Là, il s'agit bien certainement de véritables fonctionnaires royaux; mais alors le roi n'est pas nommé. Il serait assez singulier que, par contre, là où il serait nommé, on ne lui donnât pas

son titre de roi. Je m'étonne que M. Kautzsch n'ait pas fait état des observations que j'ai présentées sur ce sujet en publiant dans le temps (*Rec. d'Arch. Or.*, I, p. 33 et suiv.) le cachet hébreu au nom « Obadyahou, serviteur du roi », premier spécimen du genre. Il semble ne connaître celui-ci que par de mauvaises références de seconde, ou plutôt de troisième main, empruntées aux manuels de Banzinger et de Nowack. C'est là l'inconvénient ordinaire de ces manuels allemands, envahissants parasites qui viennent se greffer hâtivement sur les principales branches de la science, dès qu'elles ont pris un certain développement, et s'en approprient si bien les fruits qu'on ne songe plus trop souvent à redescendre jusqu'à la racine, c'est-à-dire jusqu'aux travaux originaux. On s'expose ainsi, comme c'est le cas ici, à présenter comme nouveaux, des résultats déjà acquis, parce que les compilateurs auxquels on se fie ont jugé bon, pour une raison ou pour une autre, de les passer sous silence... quand ils ne se les ont pas annexés sans autre forme de procès. Je regrette d'avoir à constater une fois de plus que, par un malheureux hasard, ce sont de préférence les travaux de l'école française qui sont victimes de ces lâcheuses prétentions. Par exemple, on est surpris de ne pas voir cités une seule fois dans le mémoire de M. Kautzsch, ceux de M. de Vogüé qui sont pourtant classiques en la matière, tandis qu'on ne manque pas de renvoyer avec complaisance à ceux de Levy et même de Blau.

Quoi qu'il en soit, arguant du fait que nous possédons un autre cachet gravé au nom d'un certain « Chema', serviteur du roi »¹, M. Kautzsch suppose qu'il s'agit du même personnage, qui aurait perdu son premier cachet et en aurait fait faire un second : les deux cachets se confirmeraient l'un l'autre, et Chema' était bien serviteur du roi Jéroboam. Mais alors, sans parler des divergences paléographiques², pourquoi, si la titulaire est le

1. Cf. *Rec. d'Arch. Or.*, VI, p. 113 (collection van Ustinow).

2. Le P. Rouzevalte (*l. c.*) fait remarquer avec raison que les caractères du cachet Ustinow se rapprochent de ceux de l'inscription hébreu-phénicienne du tunnel de Silos.

même, comme le veut M. Kautzsch, pourquoi la titulature aurait-elle été changée? On peut trouver qu'à ce point de vue, l'argument invoqué par M. Kautzsch va plutôt à l'encontre de sa thèse qui, d'autre part, ne tient pas compte, ici non plus, de la possibilité d'une simple homonymie. Je lui propose le cas suivant. J'ai publié autrefois un cachet vraisemblablement hébreu (*Sceaux et cachets israélites* etc., p. 17, n° 9) qu'il ne paraît pas connaître et qui, sous le rapport paléographique, peut aller de pair avec les deux dont il est question. Il est gravé, lui aussi, au nom de « Chema », tout court, cette fois. M. Kautzsch va-t-il dire qu'il s'agit toujours du même personnage, dont nous aurions, par une chance extraordinaire, trouvé un troisième cachet, et que, si sur celui-ci son nom n'est suivi d'aucun titre, c'est qu'il n'occupait pas encore les hautes fonctions dont il a été investi plus tard? Il n'y a pas de raison pour s'arrêter dans cette voie de pure hypothèse; il suffit d'essayer d'y faire ce pas de plus pour voir combien on risque de s'y égarer.

M. Kautzsch aurait dû aussi mettre dans la balance un autre élément qui n'est pas sans rapport avec la question générale traitée par lui : ce curieux titre de « fils du roi » qui apparaît sur un cachet hébreu archaïque publié par moi, il y a quelques années (*C. R. Acad. Insc.*, 1892, p. 274 : « Eliehama², fils du roi »), et dont j'ai discuté la signification en le comparant à celui de « serviteur du roi ». J'ajouterai, à ce propos, que ce titre, avec la parenté fictive qu'il implique, rappelle assez l'usage des Nabatéens chez qui le premier ministre portait le titre de « frère du roi », et même, quand c'était une reine qui gouvernait, de « frère de la reine »³; de même que le titre biblique de רֵעַ מֶלֶךְ « ami du roi », cité incidemment par M. Kautzsch, rappelle les ἑταῖροι de la cour égyptienne — ce dernier rapprochement n'a pas dû échapper aux Septante quand, dans cette expression, ils ont rendu le premier mot hébreu par ἑταῖρος et même, les copistes

1. Cf. *Rev. d'Arch. Or.*, II, 380.

aidant, fabriqué un prétendu ἀρχιερεις, où le ἀρχι n'est autre que la transcription de l'ethnique ʾṯṯṯ.

§ 33

Fiches et notules.

Inscription d'El-Maysoura. — Αἰώνι. — Martha. — Phasna de la Trachonite.
— Le nom phénicien Gerbekal. — Inscription bilingue de Qal'at Esraq. —
Χάρις Βασταλ. — Saint Epiphane et l'alchimie.

Inscription d'El-Maysoura (Dussaud, *Voy. Safa*, p. 269, n° 103). — L. 3-4, le patronymique copié **ΣΕΛΟΥΚΟΥ** et transcrit Σελούκου est à corriger paléographiquement en Σελεύκου. — L. 5, le qualificatif donné au défunt **ΤΥΡΟΜΟΤΡΟC** est restitué en πρόμοιρος, qui ne donne pas de sens satisfaisant; d'ailleurs, les ε étant lunaires, il est difficile de tirer ε de Τ. Je propose la correction très paléographique πρόμοιρος, « prématuré ». Le mot convient parfaitement en l'espèce, le défunt, âgé de seize ans, étant mort à la fleur de l'âge.

— Waddington (n° 2339) a publié une courte inscription de Kanatha qu'il lit ainsi : Αἰώνι μάρτυρ. Il pense que μάρτυρ est employé ici comme ἥρωρ sur les monuments funéraires de l'Asie Mineure. A ce compte nous aurions affaire à une épitaphe, et Αἰώνι serait le nom du défunt au vocatif.

Ce texte a été copié à nouveau par M. Dussaud (*Miss. Syrie*, p. 245, n° 18), mais plus complètement; il est en effet surmonté d'une ligne en caractères plus petits, donnant la date : ἔτους ια' κυρίου Σεβαστου. Pour le reste, M. Dussaud adopte la lecture de Waddington.

Je me demande s'il ne faut pas comprendre autrement, en considérant Μάρτυρ(ς) comme le nom propre Μαρτύριος au vocatif, et αἰώνι = αἰώνιαι comme un impératif formant acclamation, et équivalant à la forme régulière αἰῶναι, de αἰῶνα. Ce serait un congénère de l'acclamation αἰῶν, αἰῶνιαι, dont j'ai démontré l'exis-

tence dans l'épigraphie syrienne (*R. A. O.*, IV, 129, n° 1; V, 368). La forme barbare $\alpha\tilde{\iota}\tilde{\xi}\alpha\alpha$ s'explique par la substitution fréquente, dans le grec haurânien, du α au α et de ι à ϵ . D'autre part, on sait que le verbe en ω pur $\alpha\tilde{\iota}\tilde{\xi}\alpha\omega$ avait fini par être traité dans la langue populaire comme un verbe contracté en $\epsilon\omega$: $\alpha\tilde{\iota}\tilde{\xi}\epsilon\omega$, ce qui implique un impératif $\alpha\tilde{\iota}\tilde{\xi}\epsilon\alpha$.

Martha, femme de Severus Maximus. — Waddington a publié (n° 2253 b), d'après une copie de Wetzstein (n° 36 b), une inscription de Sa'né, dans le Haurân; c'est l'épithaphe d'un certain $\Sigma\epsilon\upsilon\epsilon\rho\eta\sigma\ \text{Μάρτυρος}$, vétéran retraité, qui était venu probablement finir ses jours dans son village natal, et y avait été enseveli avec sa femme : $\mu\epsilon\tau\epsilon\ \text{Μαρτάρη[ς]} \ \sigma\upsilon\mu\phi\acute{\iota}\sigma\iota\ \epsilon\kappa \ \pi\alpha\rho\theta\epsilon\nu[ι]ς$. Telle est, du moins, pour ce passage, la lecture de Kirchhoff et de Waddington. Le nom de femme qu'elle suppose est peu satisfaisant et se prête mal à une étymologie sémitique ou autre.

Partant de la graphie ΜΑΡΕΑ et du fait que ce groupe est à la fin d'une ligne, je serais tenté de restituer : $\text{Μάρ(θ)α} \ \tau\eta\varsigma \ \sigma\upsilon\mu\phi\acute{\iota}\sigma\iota$. Le *sigma* final a pu disparaître par suite de quelque accident ayant épaupré le bord droit de la pierre. Quant à l'article $\tau\eta\varsigma$, employé ici devant $\sigma\upsilon\mu\phi\acute{\iota}\sigma\iota$, un peu contre l'usage, son intervention peut s'expliquer par la circonstance que le mot se trouve déterminé par l'adjonction de l'expression assez curieuse $\epsilon\kappa \ \pi\alpha\rho\theta\epsilon\nu[ι]ς$.

Nous obtiendrions ainsi un nom propre excellent. Il est intéressant pour l'onomaslique syrienne d'enregistrer un nouvel exemple de ce nom de *Martha* qui, si connu qu'il soit par ailleurs, n'y a pas été jusqu'ici fréquemment rencontré. Je rappellerai la $\text{Μάρθ\alpha} \ \Delta\epsilon\lambda\epsilon\tau\iota\eta\eta\epsilon\acute{\iota}$, homonyme et quasi compatriote de la nôtre, dans une dédicace de Délos (*Bull. Corr. hell.*, 1892, p. 161, n° 23).

En me reportant au dernier moment à la copie de Wetzstein (*Abhandlungen Akad. Berlin*, 1863, n° 36), sur laquelle s'appuie Waddington, je constate qu'elle porte, en réalité :

ΜΑΡΕΑΙΘΗΚΥΜΟΙΟΥ; par conséquent, le nom ne serait pas Μαρρετη(ς), comme a la Waddington en substituant sans aveu-
lisement, et peut-être par suite d'un lapsus, un Τ à un Θ. Je
dois dire que, sous cette forme Μαρρεθη, le nom aurait une meil-
leure physionomie sémitique (cf. le n. pr., masculin? au datif :
Μαρρεθη, n° 2104); partant, la correction à laquelle j'avais songé
et qui reposait principalement sur la syllabe τη, perd quel-
que peu en vraisemblance. On pourrait bien encore, il est vrai,
vouloir restituer : Μαρρεθη(ς) συμα(ξ)ου; mais l'élimination pure
et simple du Η de la copie serait bien arbitraire.

Phaena de la Trachonite. — On lit dans une courte inscription
décoverte à Rome (*Inscr. gr. Sic. et Ital.*, n° 1325; Cagnat,
Inscr. gr. ad res rom., I, n° 180) :

Ἀγρίππας Φαίνος Φαινέσιος θεοσεβής.

Comme on l'a remarqué, l'épithète caractéristique θεοσεβής
semble indiquer que le défunt était un Juif. Mais était-il, comme
l'ont supposé les savants éditeurs, originaire de Phaeno ou
Phaena, ville de l'Idumée ou Arabie Pétrée, située entre Zoara et
Pétra? Je croirais plutôt qu'il s'agit de la Phaena métrokómia
importante de la Trachonite, aujourd'hui Mismis, dont l'ethnique
régulier est identique à celui que nous avons ici : Φαινέσιος
(cf. Wadd. n° 2524 : Φαινέσιος μετροκωμία τοῦ Τερέωνος, et n° 2525,
2530, 2531, 2532). Aux observations de Waddington, sur la dis-
tinction à faire entre les deux villes, ajouter celles de Galzer
(*Georgii Cyprii descr.*, p. 205).

A l'appui de ma conjecture, je ferai remarquer que le nom de
de Φαίνος, père de notre Phaénésien Agrippas, semble le ratta-
cher particulièrement à la Phaena de la Trachonite. En effet,
dans deux des inscriptions de cette ville (Wadd., n° 2525, 2530)
est mentionné un centurion de la III^e légion Gallica, C. Eguat-
ius Fuscus, qui y exerçait l'autorité et avait été honoré par les
habitants. Il est possible que cette circonstance ait rendu popu-

laire parmi eux le nom de Fuscus et que, par suite, il ait été donné par eux à plusieurs de leurs enfants. Cela nous conduirait à déterminer par induction la date approximative à laquelle a pu être gravée l'inscription de Rome, le père d'Agrippas ayant vraisemblablement reçu le nom de Fuscus au moment où le centurion de ce nom commandait à Phaena. Or, celui-ci s'y trouvait sous le règne de Marc-Aurèle et de Lucius Verus et sous l'administration du légat de Syrie Avidius Cassius, par conséquent avant l'an 169 de notre ère. D'autre part, une autre inscription de la même ville (Wadd., n° 2528) nous montre que le centurion Fuscus y était remplacé par un de ses collègues de la même légion, Aurelius Quirinalius, en la neuvième année du règne de Marc-Aurèle, soit en 169, après Lucius Verus (le nom de celui-ci ne figure plus dans l'inscription). Le père de notre Agrippas serait donc né à Phaena probablement entre les années 161-169.

Le nom propre phénicien ΓΕΡΟΥΚΑΙ. — *Wadd. C. I. S.*, I, 112 b; et le n. pr. syriaque גְּרֻכַּי, et aussi Γερύβουλος, dans une inscription de Sicile (*C. I. G.*, 3603), si tant est que le mot soit réellement employé là comme nom propre, ainsi que le pensent les éditeurs.

Inscription bilingue de Qal'at Ezraq. — M. Dussaud¹ a copié à Qal'at Ezraq, au sud du Djebel Haurân, une inscription bilingue, latine et grecque, gravée sur un autel brisé en haut et en bas. Le texte a beaucoup souffert et, malgré le soin avec lequel il a été copié, il présente de sérieuses difficultés pour le déchiffrement et l'interprétation. Peut-être pourrait-on améliorer sur quelques points la transcription et la lecture de M. Dussaud, principalement pour la partie grecque.

La partie latine consiste dans une brève dédicace au *[Sol] invictus* pour le salut et la victoire des empereurs Dioclétien et

1. *Mission Syrie* (1903), p. 268, n° 85.

Maximien, suffisamment désignés par leurs qualificatifs consacrés de *Jovius* et *Herculius*. L'apparition de cette formule en ce point de la Syrie est, soit dit en passant, de nature à fortifier dans une certaine mesure l'explication, proposée autrefois par moi¹, du bas-relief de Soueïda, explication dédaigneusement rejetée par M. Furtwängler dans un article récent².

Le texte grec a évidemment la prétention d'être en vers; c'est ce que montrent les mots et tournures poétiques qu'on y reconnaît çà et là. En tablant sur cette donnée, on pourrait peut-être rétablir ainsi les premiers hexamètres, plus ou moins corrects :

Ἀντιόχην σοῦ, Φοῖβε, ληξέσθαι(αι) ἱερῶ ἐπὶ βουαῶ,
 Τὴν (π)ύρι(γ)ον(δ') ἔκτισεν Ἡράκλειος ἐγὼ
 Πρωτόκτορ εἶμι

Cela donnerait un sens à peu près cohérent :

J'invoque, o Phœbus, sur l'autel sacré ton lever,
 Et je fonde cette tour, en suppliant, moi Héraclius
 Protector

Ἀντιόχην = ἀντιόχην, σοῦ = σοῦ, formes poétiques connues, nécessitées ici par le mètre. — Ὅς est peut-être pour ὡς; on peut se demander aussi s'il ne serait pas au sens de σοῦ, qu'il a en poésie, mais alors le pied serait boiteux. — Le πύργος ferait partie de la forteresse romaine dont on voit encore les restes et qui a valu à l'endroit son nom actuel de *Qal'at Ezraq*. — Il se pourrait que Ἡράκλειος ne fût pas le nom même du dédicant, mais une épithète indiquant qu'il appartenait en qualité de *protector* à l'un des corps des *Heraclii* ou *Herculani* de l'empereur Maxence. Dans ce cas, le véritable nom serait peut-être à chercher dans Διο... (peut-être Διονύσιος d'après l'aspect de la copie?). — Pour les *protectores*, cf. une inscription de Baalbek qui en mentionne deux (deux frères), et les observations de M. Michon (*Rev. Bibl.*, 1900, p. 99).

1. *Etudes Arch.*, *Op.*, I, p. 178 sq.

2. *Sitzber. Akad.*, Bavière, 1904, p. 411.

Χάρη Βόστρα — Waddington a relevé à Bosra une inscription grecque (n° 1944), contenant la dédicace d'une construction élevée par le consularis Gallonianus, sous la surveillance de l'equestre Agrippa. L'inscription, bien conservée, est dans un cartouche à oreillettes triangulaires : dans l'oreillette de droite, en deux lignes, le mot ΒΟΤΡΑ ; dans l'oreillette de gauche, en deux lignes également, le mot ΧΑΡΗ. Le premier mot est, sans conteste, le nom de la ville de Bosra, d'où provient l'inscription ; quant au second, voici ce qu'en dit Waddington : « Je ne saurais expliquer le mot Χάρη, dont la lecture est certaine ».

Je me demande si ce ne serait pas une acclamation en l'honneur de la ville de Bosra, soit χάρη, 3^e pers. du subjonctif de l'aoriste second de χαίρω, le tout équivalant à une petite phrase : Χάρη Βόστρα, « Que Bosra soit en joie ! ».

Nous avons dans l'épigraphie grecque de Syrie et, en particulier, du Haurân, des exemples d'acclamations analogues se rapportant à des noms de villes, exemples sur lesquels j'ai eu plusieurs fois l'occasion d'attirer l'attention, notamment à propos du mot αἰεῖ, incompris jusqu'alors. Cf. dans le même esprit, le souhait marqué au coin du patriotisme local : θεός, ὅς σε Βοσρην « Dieu, exalte (la ville de) Bosra », dans l'oreillette gauche du cartouche de l'inscription Wadd. n° 2242 ; et encore : εὐτυχέτω ἡ πόλις (Dussaud, *Miss. Syrie*, p. 263, n° 74).

L'equestre Agrippa de cette inscription est peut-être le même personnage que l'éparque Agrippa figurant dans une inscription de Deir el-Kahf copiée par M. Dussaud, *Voy. Sufa*, p. 179, n° 49.

— *Saint Epiphane et l'alchimie.* — M. Berthelot, dans sa *Chimie du moyen âge* (I, p. 301), puis M. Steinschneider (*Zur alchimistischen Literatur der Araber*, *Z. D. M. G.*, t. 58, p. 342) ont reproduit et discuté un curieux texte latin médiéval contenant une longue liste de personnages plus ou moins fabuleux qui auraient cultivé l'alchimie, depuis Adam jusqu'au moyen-

age. Cette liste est donnée, avec diverses variantes, dans un ms. de la Bibliothèque Nationale (latin, n° 6514), dans le *Liber de anima* d'Avicenne (I, 47, p. 66) et dans le *Speculum naturale* de Vincent de Beauvais (VIII, 87). Le document est incontestablement, dans son ensemble, une traduction de l'arabe, y compris même, je crois, la dernière partie de la liste, bien que M. Berthelot incline à considérer toute cette partie comme une addition du traducteur qui ne figurait pas dans le texte arabe. Sans doute, il a pu y avoir des interpolations; mais un, au moins, des noms suspects, doit être puisé à une source arabe. C'est ce qui ressortira accessoirement de l'observation que je vais faire.

On lit, à la fin de cette longue énumération¹ :

Dominicus², Egidius, magister hospitalis ierosolomitani, qui traxit³ librum de 125 Lapidibus, Episcopus, Antroicus⁴, Dominus de ponderibus.

Le passage semble défier toute explication. Les variantes mêmes indiquent qu'il a dû subir de graves perturbations qui ne contribuent pas peu à l'obscurcir encore. Je crois qu'on peut cependant arriver à faire quelque lumière au moins sur la suite de mots que j'ai mise en italiques.

L'expression énigmatique *Dominus de ponderibus* me paraît signifier : « l'auteur du (traité intitulé) *De ponderibus* ». *Dominus* est ici la traduction littérale de l'arabe صاحب, « maître, possesseur », qui s'emploie couramment avec ce sens spécial de « auteur de tel ou tel ouvrage ». Il résulte de là un premier fait important, c'est que, ainsi que je l'ai fait remarquer plus haut, cette partie de la liste dérive bien, comme le reste, d'une source arabe.

Cela posé, quel peut bien être cet auteur d'un *De ponderibus*?

Je proposerai d'y reconnaître saint Épiphanes et son traité

1. Je reproduis le texte du *De Anima* cité par M. Steinschneider.

2. Vincent de Beauvais : « Dominicus et Jacobus Aranius ludaeus, qui me in ista arte non paucos docuerunt ».

3. Vincent de Beauvais : « extraxit ».

4. Vincent de Beauvais (vérification faite dans la vieille édition de la Bibliothèque de l'Institut, dont je ne puis préciser la date) : « Andreus etiam episcopus et apostolicus ». Le ms. (Berthelot f. c.) : « Antroicus ».

Περὶ μέτρων καὶ σταθμῶν. Aurions-nous une cacographie arabe, aggravée par une mauvaise lecture du traducteur, du nom même de Ξενοκλῆς, dans le mot *episcopus*, bien que ce titre convienne parfaitement au personnage, évêque de Salamine de Chypre? Ou bien, au contraire, doit-on supposer que ce nom se cache dans le mot incompréhensible *Antroicus* (variantes *Androitus*, *Antrui-cus*)? Dans ce dernier cas, le tout pourrait se rendre : « l'évêque Épiphane, auteur du *De ponderibus* ». Je me demande toutefois, par moment, si la graphie *Antroitus*, moyenne des trois variantes, ne serait pas une transcription, déformée par l'écriture arabe, de Ἀντροπιεύς, titre d'un autre traité d'Épiphane accompagnant celui du *De ponderibus* : *أَنْتْرُوطِيُوس*, *انْتْرُويَطُوس*? Le titre même de l'ouvrage mentionné immédiatement auparavant, « livre de 125 lapidibus », bien qu'il semble se rapporter à ce qui précède, rappelle singulièrement celui d'un autre traité du même Épiphane : Περὶ τῶν ἐξ ἁλίου, « de XII lapidibus »¹. Seul, le chiffre des pierres est différent ; mais ce n'est pas une affaire, quand on songe à cette série de transvasements du grec en arabe et de l'arabe en latin médiéval, où les fautes des copistes pouvaient venir rencherir sur les erreurs des traducteurs. Il est à remarquer que dans l'œuvre d'Épiphane ces trois traités sont justement groupés ensemble, bien que dans un ordre différent : *Anagratius* ; *De ponderibus* ; *De XII lapidibus*.

§ 34

Le roi de « tous les Arabes ».

La fameuse inscription nabatéo-arabe de Nemâra (R. É. S., n° 483), dont j'ai réussi à trouver la clef, donne (ligne 1) à Imrou'î-Qais le titre de מלך ארבי כלם = ملك العرب كلها. Le sens ne semble guère être douteux : « roi de tous les Arabes ». Toutefois, le suffixe de כלם soulève une question assez épineuse. Est-on

1. Il s'agit des douze gemmes du pectoral du grand prêtre juif.

bien en droit, ainsi que je l'avais admis d'emblée, de considérer le ن comme l'équivalent, écrit *defective*¹, de l'arabe ها , soit le pronom suffixe de la troisième personne du féminin singulier, qui ferait ici fonction du pluriel masculin هم , conformément, d'ailleurs, à une règle bien connue de la grammaire arabe?

La lecture matérielle peut être tenue pour à peu près certaine, malgré l'hésitation marquée par M. Dussaud au sujet de l'identité de la première lettre du groupe كه . La leçon « ن » et pour lui », que M. Peiser propose de lui substituer, est peu satisfaisante pour la paléographie; elle l'est encore moins pour le sens, car elle conduit à une construction tout à fait boiteuse de la phrase.

Tout en adoptant finalement la traduction « roi de tous les Arabes », basée sur la règle grammaticale que j'ai visée plus haut, M. Dussaud marque encore certains scrupules et estime que la correction exigerait هم . M. Derenbourg semble éprouver les mêmes scrupules, et dans une mesure plus large encore, car il incline à croire que le lapicide a purement et simplement omis « le *mim* final de هم qui se trouvait dans la rédaction qu'il devait reproduire ».

Je persiste à penser pour ma part, que $\text{كه} = \text{ها}$ est ici, parfaitement correct à tous égards et que la leçon de la pierre doit être maintenue telle quelle. Voici un texte qui me paraît justifier de la façon la plus topique cette façon de voir. Ce sont deux passages que je relève dans le *Livre de la création et de l'histoire* de Motahhar ben Taher el-Maqdisi (ou Moqaddesi)².

فَمَلَكَ عَلَى الْعَرَبِ كُلِّهَا

et il l'institua roi de tous les Arabes.

1. L'orthographe de notre inscription ne comporte pas la notation de l'*é* long par un *â*. Témoin : $\text{عج} = \text{عاج}$, $\text{جيران} = \text{جيران}$.

2. Éd. Cl. Huart, t. III, p. 168 et p. 201-202 du texte arabe.

لَمَّا وَلَّاهُ قَبَاذُ الْعَرَبِ كُلِّهَا

lorsque Qobâdh lui donna le commandement de tous les Arabes.

L'expression employée à deux reprises est, on le voit, identique à celle en litige. Il est probable qu'elle devait être de style dans ce vieux protocole arabe.

Le rapprochement prend une valeur particulière, étant donné que, dans les deux passages de l'historien arabe, il s'agit de l'investiture accordée par le roi sassanide Qobâdh (Kaonadh I) au Kendite El-Hâreth, fils de 'Amr, substitué au Lakhmîte El-Moundhir dans la royauté de Hira.

Cela, par contre-coup, vient d'une manière remarquable à l'appui des derniers mots de la même ligne : אשר אגד, lus et compris comme je l'ai fait : « qui a ceint le diadème ». L'apparition du mot אגד = تاج « diadème », si nettement frappé au coin iranien, est des plus significatives; elle implique une conception de la souveraineté arabe se fondant sur une investiture d'origine perse.

Il y a là un indice important dont il convient de faire état pour la détermination du milieu historique auquel pouvait appartenir notre Imrou'l-Qais, roi de tous les Arabes, mort en 328 J.-C. Déjà, lorsque j'eus achevé le déchiffrement de l'inscription, je m'étais demandé si notre personnage ne serait pas identique au roi de Hira, Imrou'l-Qais I, comme lui fils de 'Amr, malgré les difficultés provenant des confusions de tout genre commises par les divers chroniqueurs arabes dans le tableau si obscur qu'ils nous ont laissé de la dynastie arabe préislamique de Hira. A la rigueur, on pourrait même arriver à faire concorder les données chronologiques, si précaires qu'elles soient du côté de la tradition arabe.

M. Peiser, à son tour, s'est prononcé fortement pour cette identité, sans se dissimuler une autre difficulté plus grave encore à laquelle elle se heurte, une difficulté de l'ordre proprement historique : comment expliquer que l'autorité des rois de

Hira ait pu s'étendre, à pareille époque, jusqu'à Nemâra, c'est-à-dire jusqu'aux confins, sinon au cœur de la Syrie? C'est cette difficulté très réelle, aggravée encore en l'espace par l'emploi dans l'inscription de l'ère de la province romaine d'Arabie, qui a probablement empêché M. Dussaud de s'arrêter à l'idée que je lui avais soumise, naturellement avec toutes les réserves qu'elle comporte. M. Peiser a cru pouvoir la tourner en admettant que c'est à tort que les chroniqueurs arabes auraient inscrit leur Imrou'l-Qais I dans la liste des rois de Hira, vassaux des rois de Perse, et qu'il était en réalité au service des Romains, ainsi que cela semble résulter de la ligne 3-4 pour le Imrou'l-Qais de l'inscription, telle, du moins, qu'on l'a généralement entendue jusqu'ici dans ce passage. Mais c'est là peut-être une hypothèse bien arbitraire. La première ligne, d'après ce que je viens de dire, semble formellement indiquer une investiture d'origine perse et non romaine. Quant à la ligne 3-4, la lecture n'en est rien moins qu'assurée, et le sens exact en demeure encore douteux. Il ne serait pas impossible, qu'entre autres mots, on dût lire : הוֹלְלוּ לַיְהוָה (avec le ה — ל collectif, ici aussi, comme à la ligne 1). Cela nous ramènerait à l'idée que j'avais également soumise en son temps à M. Dussaud, mais qu'il a cru devoir écarter comme un peu trop risquée, et que M. Peiser a reprise depuis pour son compte, à savoir que le mot שַׁרְשָׁר désignerait ici les Perses, comme רֹמַי désigne les Romains. Les deux peuples rivaux seraient ainsi mis en regard. Seulement, nous nous trouverions dans des conditions toutes différentes de celles imaginées par M. Peiser. Il ne s'agirait pas de l'abandon par Imrou'l-Qais de la cause perse pour la cause romaine, mais d'une répartition de contingents entre les deux camps, les Perses étant d'ailleurs,

4. Au lieu de la lecture généralement admise : הוֹלְלוּ בְּשָׂרְשָׁר לַיְהוָה. Je dois avouer que le caractère auquel j'attribue la valeur de *lamed*, au lieu de *noun*, n'est pas un *pshé* de שַׁרְשָׁר. D'autre part, cette lecture, si on l'accepte, aurait l'avantage de nous débarrasser du mot, bien difficile à expliquer si on le rattache à שַׁרְשָׁר considéré comme un nom commun « cavaliers », et aussi du suffixe לַיְהוָה qui surprend un peu.

comme il convient, mentionnés en première ligne. Sans doute, il resterait à prouver maintenant qu'une telle attitude politique n'est pas incompatible avec les vraisemblances historiques et que l'autorité du « roi de *tous* les Arabes », autorité que Imrou'li-Qais tenait du roi perse, son véritable suzerain, était telle qu'elle pouvait s'exercer, au moins nominale, et à un moment donné, au delà même des frontières occidentales de la Perse, sur des tribus ou fractions de tribus au service d'un empire non seulement étranger, mais adverse. Comment justifier l'apparition d'un Lakhmide de Hira là où tout, *a priori*, nous aurait fait attendre plutôt celle d'un Ghassanide? La question est délicate. Je le reconnais et soulève plus d'une objection. Mais j'estime qu'il y a lieu de la poser, en attendant que j'aie l'occasion de la discuter plus au fond quand je reprendrai à mon tour l'examen détaillé de cette précieuse inscription qui n'a pas encore dit son dernier mot.

Je terminerai par une observation sur le passage obscur qui clôt l'inscription : בלשע (ד) ודדה. Aucune des diverses explications qu'on en a proposées jusqu'ici n'est pleinement satisfaisante. On y a cherché l'expression d'un souhait, une eulogie, voire une indication de filiation. Ne serait-ce pas, par hasard, un complément de la date du décès, commandé par la préposition ז, symétrique de celle qui, immédiatement auparavant, commande le nom du mois בשליל « au (mois de) kasloul »? Entre autres acceptations primitives, سعد a, comme on le sait, celle d'« astro, constellation, planète ou étoile de la destinée », etc.¹ Le mot, ainsi compris, s'appliquerait assez bien à la superstition astrologique si populaire dans l'antiquité, de l'horoscope ou du thème généthiaque. Le sens serait-il que le défunt est mort sinon le jour anniversaire de sa naissance, du moins après avoir parcouru jusqu'au bout la longue carrière que lui assignait la position de

1. Je me contenterai, pour le moment, de rappeler entre autres, l'expression consacrée *السعدي*, qui désigne les planètes Jupiter et Vénus dans leur rôle astrologique.

l'étoile ou du signe sous lequel il était né? Il s'agira de voir si l'on pourrait combiner ces trois mots dans une construction grammaticale susceptible de répondre à l'idée générale que, jusqu'à plus ample informé, je me borne à indiquer.

§ 35

Leucas et Balanée.

D'après un renseignement qui nous est fourni par Étienne de Byzance, la ville phénicienne de Balanée, représentée aujourd'hui par la Baniâs arabe, sur la côte, entre Djahala et Tortoso, se serait appelée aussi Leucas.

Partant de cette donnée, M. J. Rouvier¹ propose de restituer à l'antique Balanée toute une série de monnaies grecques, autonomes ou impériales, portant le nom des Leucadiens et indûment attribuées jusqu'ici à Abila de Lysanias. Cette dernière attribution reposait principalement sur le fait suivant. Plusieurs de ces monnaies nous montrent l'image d'un fleuve et l'une d'elles nous en révèle le nom : Χρυσόρροα. Or, ce nom est, en apparence, identique à celui de la rivière arrosant Damas, le Chrysorrhoas des anciens, le Barada des Arabes. D'où la conclusion qu'il fallait chercher la Leucas des monnaies sur le Barada; ce qui conduisait finalement à la supposition que la Leucas en question ne devait être autre qu'Abila de Lysanias, située sur cette rivière, en amont de Damas. Il y aurait eu simplement un de ces changements de noms dont nous avons par ailleurs maint exemple.

A cette façon de voir M. Rouvier objecte avec raison que ce nom banal de Chrysorrhoas ou Chrysorhoë n'appartient pas en propre à la rivière de Damas; qu'il a été porté par nombre de cours d'eau dans l'antiquité et, qu'en l'espèce, il a pu fort bien l'être par le petit fleuve, « la rivière de Valanie » des Croisés,

¹ *Rev. Biblique*, 1904, p. 572.

qui se jette dans la Méditerranée auprès de Baniâs-Balanée, la Leucas d'Étienne de Byzance. D'autre part, il fait valoir de sérieuses considérations numismatiques qui tendent à rattacher les monnaies frappées au nom de Leucas à celles frappées au nom de Balanée.

A un certain moment de son histoire et pour des raisons¹ qu'il s'agirait seulement de déterminer, Balanée, comme tant d'autres villes de Syrie, a donc dû changer de nom et recevoir celui de Leucas. Sous ce dernier rapport, le cas serait le même que celui que l'on admettait dans l'hypothèse de l'identité de Leucas et d'Abila; mais avec cette différence que, tandis que l'ancienne hypothèse était toute gratuite, la nouvelle a l'avantage de s'appuyer sur le témoignage catégorique d'Étienne de Byzance.

La série des monnaies au nom de Leucas connues jusqu'ici, commence au règne de Claude et s'étend jusqu'au règne de Gordien. Bien entendu ces points extrêmes ne sont que provisoires et ils pourraient être reportés en arrière aussi bien qu'en avant par des trouvailles ultérieures. Ce fait du changement de nom est peut-être lié à l'emploi de deux ères différentes qui apparaissent sur ces monnaies et dont on a proposé de fixer les époques respectives vers 37-36 avant J.-C. et 48 après J.-C. Cette question des différentes ères de Leucas est d'ailleurs encore très obscure, par suite de l'incertitude des lectures des légendes numismatiques où elles figurent. M. Rouvier l'a laissée de côté. Il est à souhaiter qu'il la reprenne à fond, nul mieux que lui n'étant à même de la traiter grâce aux précieuses collections qu'il a recueillies et qui peuvent lui fournir de nouveaux éléments pour la solution du problème. En tout cas, il est probable qu'il a dû se produire sous le règne de Claude un événement important dans les destinées de la ville. C'est ce que semble indiquer le libellé

1. Peut-être faut-il tenir un certain compte du fait qu'en dire du même Étienne de Byzance, la ville de Laodicée, voisine de Balanée, se serait appelée antérieurement Λαυαί ἑκεί (sans compter son nom samitique, plus ancien encore, de Ramiṭha, et un troisième nom, Mamabda, rapporté par Malalas).

des monnaies qui, plus ou moins complet¹, persiste jusque sous Septime-Sévère² : *Λευκαδίαν τῶν καὶ Κλαυδίων*.

A quel moment Balanée a-t-elle pris ou reçu le nom nouveau de Leucas? à quel moment l'a-t-elle abandonné pour revenir à l'ancien? Il est aussi difficile de répondre à la seconde question qu'à la première. Tout ce qu'on peut dire, c'est qu'à l'époque byzantine, la dénomination transitoire de Leucas avait définitivement disparu et rendu sa place au vieux nom de Balanée, lequel s'est conservé, avec une légère altération, sous la forme arabe Baniās. C'est ce qui résulte du titre même des évêques du v^e et du vi^e siècle, toujours dits évêques de Balanée, jamais de Leucas. Comment expliquer alors qu'au v^e siècle, Étienne de Byzance écrive que Balanée est appelée *maintenant* Leucas : *Βαλανέα πάλιν Φαινίκης, ἥ νῦν Λευκά;*? Je soupçonne qu'Étienne de Byzance a, ici, comme il le fait souvent, emprunté textuellement sa phrase à quelque source plus ancienne, remontant à une époque où cette expression avait encore sa raison d'être.

En dehors des indices que je viens d'examiner, existe-t-il quelque autre témoignage qu'on puisse invoquer en faveur de l'identité de Leucas et de Balanée?

M. Rouvier rappelle que Renan³ a relevé à Balanée même une inscription grecque du n^e siècle J.-C. qui serait une dédicace à la « Fortune des *Balanéens* autonomes ». S'il en était ainsi, ce document irait plutôt à l'encontre de sa thèse, car, au n^e siècle, si l'on s'en fie aux monnaies, la ville devait s'appeler officiellement Leucas, et non Balanée. Mais je ferai remarquer que la lecture de Renan acceptée par M. Rouvier, lecture qui, en fait, appartient plutôt à Egger ainsi que le commentaire de l'inscription, est une *restitution* purement conjecturale. En réalité, le début

1. Le type le plus complet de la légende est *Λευκαδίαν (τῶν καὶ) Κλαυδίων, Χριστοφύλου*, « des Leucadiens dits aussi Claudiens; Chrysostomus ».

2. Le surnom *Κλαυδίων* ne figure plus sur les monnaies de Macrin, Elagabalé et Gordien; peut-être même a-t-il déjà disparu sur celles de Septime-Sévère.

3. *Mss. de Phénicie*, p. 107.

de texte manque entièrement et rien ne prouve qu'il faille y suppléer, comme l'a fait Egger :

[Βαλκύνων Σύρων]
αὐτονομισμένη τῇ Τύχῃ.

On serait tout aussi, et même mieux fondé à tous égards, à restituer ici *Λευκαδίων* au lieu de *Βαλκύνων*. S'il en est ainsi, comme j'incline à le croire pour ma part, on pourrait même induire de là que cette « autonomie » politique sur laquelle insiste l'inscription était historiquement liée à l'adoption du nom de Leucas par la vieille ville de Balanée. Est-ce à Claude, ou bien à l'un de ses prédécesseurs, qu'il convient d'attribuer la constitution octroyée, ou confirmée aux Leucadiens, habitants de Balanée? Je ne saurais le dire; toutefois le fait, attesté par les monnaies, que les habitants avaient le surnom de *Κλαυδιᾶται* semble être en faveur de la première hypothèse. Peut-être même ce surnom figurait-il à côté du nom *Λευκαδίων*, au début perdu de l'inscription.

En dehors de cette inscription, dont la mutilation lâcheuse ne nous permet pas, somme toute, de tirer de conclusions fermes sur le point en litige, j'invoquerai un autre document épigraphique auquel on n'a pas fait attention jusqu'ici et qui, lui, me paraît tout à fait explicite. C'est une longue et curieuse inscription grecque de Laodicée reproduite par Waddington (n° 1839), et relatant les nombreuses victoires remportées aux jeux par un certain Aurelius Septimius Irenæus, natif de cette ville. C'était évidemment un professionnel qui faisait des tournées de cité en cité pour disputer les prix. Après avoir énuméré les *ἐγώνες* *πατριῶται* où il avait triomphé, il arrive à la série des *ἐγώνες* *καλαρυεῖται*; là les cités se suivent dans cet ordre : Ascalon, Scythopolis, Sidon, Tripolis, *Leucas*, Hiérapolis, Bérée, Zeugma, Apamée, Chalcis, etc. Il est évident que l'énumération procède méthodiquement, du sud au nord et que, jusqu'à Chalcis inclusivement, nous sommes en terre syrienne; ce n'est qu'ensuite que nous passons en Cypre, avec Salamine et Citium, puis, de

là en Asie Mineure et autres contrées. Je n'hésite pas à reconnaître notre Balanée-Leucas dans la Leucas mentionnée entre Tripolis et Hiérapolis. La place occupée dans la liste par cette Leucas répond d'une façon remarquable à la position géographique de Balanée, sise au nord de Tripolis; c'est à partir de ce point que l'énumération quitte la côte pour sauter à la région avoisinant l'Euphrate. Si les deux séries avaient été fondues en une seule, au lieu d'être distinguées selon la catégorie des jeux, nul doute que Laodicée, qui figure dans la première série, aurait été mentionnée à sa place normale, c'est-à-dire immédiatement après Leucas. Quoi qu'il en soit, nous avons là un témoignage décisif, attestant l'existence réelle d'une Leucas syrienne là même où nous attendions la mention de Balanée, et portant l'identité des deux villes à un haut degré de probabilité. Ce témoignage est d'autant plus précieux que l'inscription de Laodicée est datée avec une entière précision par la mention du consulat de Messala et Sabinus, le III des calendes de janvier (= 30 décembre 214 J.-C.) et du consulat de Vettius Gratus et Vitellius Selenus, au 268 de l'ère de Laodicée, mois de Xanthicos (= avril 221 J.-C.). Nous pouvons donc affirmer désormais, que Balanée s'appelait officiellement Leucas dans le premier quart du III^e siècle de notre ère. Cela concorde parfaitement avec les données numismatiques; cf. les monnaies frappées par les Leucadiens au nom de Caracalla, Macrin, et Elagabale¹, c'est-à-dire justement dans cette période.

§ 36

Vente de sépulcres.

M. Vollgraff publie (*Bull. Corr. Hell.* 1904, p. 421, n° 5) la petite inscription suivante, copiée par lui à Argos :

1. De Sauley, *Num. de la T. S.*, pp. 27-28.

✠ ΚΟΙΜΗΤΗΡΙΟΝ	Κοιμητήριον
ΑΡΑΡΑΝΝΑΚΑΓΟ	Ἀραράννης ἀγο-
ΡΑΚΤΟΝ ΤΟΑΓΟ	ρακτόν· ὁ ἀγο-
ΡΑΚΘΗΟΛΟΜΩΝ	ρακτός (Σ)ολομών.

« Pierre tombale d'une femme d'origine sémitique? Le nom Araranna n'est pas connu », dit-il. Je me permettrai d'ajouter que la forme en est invraisemblable.

Je me demande s'il ne faudrait pas lire :

Κοιμητήριον (π)ράξ (ρ) Ἀννης ἀγορακτόν· ὁ ἀγορακτός (Σ)ολομών.

Sépulcre acheté de Anna, L'acheteur (est) Solomon.

La pierre — un petit *titulus* (0^m,19 × 0^m,235) — étant « couverte de plâtre », il est possible que le Π que je restitue de toutes pièces au commencement de la ligne 2, soit devenu invisible. Le second Ρ que je propose d'éliminer peut être un doublon de la finale ΡΑ, de ΠΑΡΑ, au contact du mot suivant (ANNAC) commençant par un Α; peut-être même y a-t-il eu reduplication fautive de la syllabe ΑΡ, si la graphie du modèle fourni au lapicide était normalement ΠΑΡΑΝΝΑΚ = πρξ Ἀννης. En tout cas, le lapicide peut être à bon droit incriminé quand on le voit un peu plus loin écrire ΑΓΟΡΑΚΘΗC pour ἀγορακτός, et ΟΛΟΜΩΝ pour Σολομών, cette dernière erreur est particulièrement instructive, puisque c'est un bourdon faisant le pendant du doublon que je suppose à la ligne 2.

L'adjectif verbal ἀγορακτόν doit avoir ici la valeur, qu'il a parfois, d'un simple participe passé latin en *tus* et non celles d'un participe en *dus* ou d'un adjectif en *hilis* exprimant l'obligation ou la possibilité.

L'inscription est chrétienne, comme le montrent les deux chrismes qu'elle contient. Toutefois les deux noms de femme et d'homme, Anna et Solamon, que nous obtenons ainsi et qui se répondent à merveille, sembleraient indiquer pour les deux personnages une origine judéo-chrétienne.

Le *titulus* d'Argos doit être rapproché à tous égards d'un

titulus judéo-grec de la nécropole de Joppé que j'ai publié autrefois (*R. A. O.*, I, p. 99, pl. VII) et qui débute ainsi : Ἐγώ(ω) Σαούλ, ἐν τῇ Ἰόππῃ, παρὰ Βαρουχίου ἀνέσθην κ. τ. λ.¹.

Le cas est exactement le même : Saül dit avoir acheté de Barouchios un sépulcre. On remarquera l'emploi de la préposition παρὰ avec le verba ἀνέσθην, pour désigner le vendeur; c'est une justification assez topique de la correction que j'ai introduite à la ligne 2 et qui pouvait sembler d'abord quelque peu arbitraire.

D'une façon générale, il est intéressant de constater ce nouvel exemple de cession d'un sépulcre moyennant finance, et ce, encore dans un milieu laissant apercevoir certaines attaches juives. Le fait est assez rare. On sait combien, au contraire, est fréquente dans l'épigraphie funéraire patenne l'interdiction d'aliéner tout ou partie des tombeaux de famille.

§ 37

Nouvelles découvertes archéologiques dans le Haurân.

Je viens de recevoir du D^r Littmann une lettre datée du 30 novembre 1904, de Tarba (Haurân), dans laquelle il me donne quelques détails intéressants sur les premiers résultats de la nouvelle campagne archéologique entreprise en Syrie par l'expédition américaine dont il fait partie et qui a déjà accompli, il y a quatre ans, une brillante et fructueuse exploration dans la région nord de cette contrée.

1. Le reste de l'inscription nous apprend qu'ultérieurement Saül est, si l'on peut s'exprimer ainsi, entré en jouissance, comme défunt, de la funébre demeure achetée par lui; et y a été suivi par sa femme Synkietiké. A propos de ce curieux nom de femme, je ferai observer que c'est à tort que M. von Lamm (*Bull. Acad. St. Saint-Petersbourg*, 1904, t. XIII, 127) a considéré l'existence de Συγκιτικέ comme nom propre: au moins un exemple probant à ajouter à ceux qu'il ne semble pas avoir connus (*l. c.*, 393, 415); et qui lui ont échappé peut-être parce qu'ils sont enregistrés alphabétiquement à l'index et dans le dictionnaire du Pape avec leur forme orthographique réelle Συγκιτικῆς. Du même coup, le nom de la sainte Synkietiké des *Apophthegmata Patrum*, qu'il évoque en doute, se trouve suffisamment justifié.

L'expédition, partie de Jérusalem, a visité successivement Araç el-Emir, Ammân, Qal'at Zerqa, Djerach et Bosra.

A Bosra on a relevé plus de cent inscriptions : une vingtaine d'arabes et de 16 à 18 nabatéennes.

Une de celles-ci contient, sous sa forme originale, et à l'état isolé, le nom de la célèbre déesse arabe العَزَى *El-Ozza* (אֶזְזָא)¹.

D'autres inscriptions nabatéennes ont été découvertes à Djemmaria, Hebrân, Si', Sahonet el-Khidhr.

L'orthographe exacte du nom de cette dernière localité a été déterminée : c'est décidément سهوة, et non سهوة, comme l'avait assuré à tort le Dr Post. Cela tendrait à remettre en question le rapprochement que j'avais été amené à faire entre ce toponyme et le mot nabatéen שווא². Néanmoins M. Littmann estime que ce rapprochement peut encore être maintenu, si l'on tient compte de l'influence que l'aspirée h a pu exercer sur la nature de la sifflante avec laquelle elle est en contact, en vertu de la loi, que j'ai mainte fois signalée, de l'harmonie des aspirées et des emphatiques.

A Hebrân, on a copié à nouveau l'inscription grecque Waddington n° 2286, a; on distingue nettement les restes du ε dans le groupe ΘΕΩΛΥΚΟΥΡΩ = θεῷ Λαυκοῦρω. L'existence d'un dieu Lycurgue adoré par les Nabatéens peut donc être tenue pour assurée³.

A noter, parmi les transcriptions de divers noms propres nabatéens qui apparaissent dans les inscriptions grecques relevées à Bosra, celle, très intéressante, de ΑΒΔΟΟΒΔΑC = אבדעבדא, 'Abd'obodat, « serviteur de 'Obodat », non théophore formé avec celui du fameux roi nabatéen divinisé.

A propos du grand temple de Si' et de la dédicace nabatéenne

1. Nous n'avions jusqu'ici rencontré le nom de cette déesse qu'engagé dans la composition du nom d'homme théophore אֶזְזָא בְּנֵי (Eating, *Streit, Inschr.*, n° 146).

2. Cf. *Rev. d'Arch. Or.*, t. V, p. 258.

3. Sur ce dieu Lycurgue, cf. *Rev. d'Arch. Orient.*, t. IV, pp. 298-302.

(C. I. S., II, n° 164) qui y a trait, la lettre de M. Littmann contient un passage dont je ne saisis pas très bien la portée. Je le reproduis textuellement :

In St¹ hat sich herausgestellt dass ¹ בִּירְתָא בִּירְתָא sich nicht auf Tempel und Peribolos bezieht, sondern auf den eigentliche Tempel, in dessen Inneren sich ein anderer Tempel befindet. Also ist בִּירְתָא doch nur « Tempel ».

§ 38.

La province d'Arabie.

L'ouvrage dont M. Brünnow nous donne aujourd'hui un premier et magnifique volume et dont je voudrais parler ici avec quelque détail n'est pas, comme pourrait de prime abord le faire croire son titre transcrit ci-dessous², une histoire ou une description générale et systématique de la province d'Arabie entendue au sens romain, c'est-à-dire correspondant à la région septentrionale de l'ancien royaume nabatéen détruit par Trajan. Il serait peut-être intitulé plus justement *Durch die Provincia Arabia*. Il consiste, en effet, essentiellement dans l'exposé des résultats personnels de deux grands voyages d'exploration exécutés à travers ce vaste domaine en 1897 et 1898 par M. Brünnow, avec l'assistance de M. Domaszewski et de M. Euting. La part de chacun, soit dans le travail sur le terrain, soit dans la rédaction, est exactement indiquée.

M. Domaszewski, particulièrement compétent à cet égard, s'est chargé de tout ce qui concerne le *limes* romain et les *castella* qui

1. Je ne sais sur quoi repose cette lecture; le texte reproduit au *Corpus* porte nettement ² בִּירְתָא « supérieure », comme ont lu les éditeurs, et non בִּירְתָא « intérieure ». S'agit-il d'une nouvelle inscription, ou bien d'un nouveau fragment du n° 163?

2. *Die Provincia Arabia, auf Grund zweier in den Jahren 1897 und 1898 unternommenen Reisen und der Berichte früherer Reisender, im Verein mit Alfred v. Domaszewski, beschrieben von Rudolf Ernst Brünnow. — Erster Band. Die Römerstrasse von Madaïa über Petra und Odrh bis El-Akaba; unter Mitwirkung von Julius Euting.* 1 vol. in-4°, xxiv-533 p.; Strasbourg, Karl J. Trübner, 1904.

le jalonnaient (à signaler notamment sa monographie très détaillée du camp permanent d'Oulhrouh); de l'étude architecturale de Pétra; de l'explication des inscriptions grecques et latines, etc... Sa collaboration active s'arrête toutefois au Haurân (dont il sera traité au tome II), où il n'a pu accompagner M. Brünnow.

A M. Euting étaient spécialement dévolues, comme de juste, les inscriptions nabatéennes, dont la fructueuse moisson a pu, grâce à un libéral arrangement où tout le monde a trouvé son avantage, être mise déjà à profit dans le III^e fascicule, récemment paru, de la partie araméenne de notre *Corpus inscriptionum semiticarum*. On doit, en outre, à l'éminent orientaliste, nombre de dessins et croquis archéologiques.

Tout le reste est l'œuvre individuelle de M. Brünnow; œuvre considérable, car, non content d'exposer en détail et de mettre au point les résultats immédiats et directs des deux expéditions dirigées par lui, de rédiger le journal de route, de dresser les itinéraires, cartes, plans, de faire exécuter la mise au net et la gravure des dessins et photographies, il a assumé la tâche méritoire de faire connaître par des extraits textuels, judicieusement choisis, les observations de ses nombreux devanciers qui pouvaient compléter ou contrôler les siennes. Cette œuvre de compilation, au meilleur sens du mot, de compilation scientifique, a dû nécessiter un labeur considérable. Accompli avec un soin, une méthode et une patience qu'on ne saurait trop louer, elle sera accueillie avec une reconnaissance particulière, car elle évitera bien des recherches pénibles dans une foule d'ouvrages ou de périodiques dont plusieurs sont peu accessibles au commun des mortels. Il nous sera permis de constater, en passant, avec un légitime sentiment de satisfaction patriotique, que parmi ceux qui ont ainsi frayé la route à M. Brünnow, les explorateurs français occupent le premier rang, depuis les Delaborde, les de Bertou, les de Luynes, jusqu'aux zélés et modestes missionnaires de l'école de Saint-Étienne et de N.-D. de France.

Le plan général de l'ouvrage est, autant que possible, réglé sur les itinéraires suivis. Il se divise en quatre parties princi-

pales : 1° Une vue d'ensemble sur la géographie de la région, depuis la Bélgâ, au nord, jusqu'au Charâ, au sud; 2° La voie romaine de Madhâ à Pétra, avec les routes adjacentes; 3° Pétra; 4° Oâhrouh et la voie romaine jusqu'à El-Aqaba, sur la mer Rouge. Le volume se termine par une riche bibliographie minutieusement analysée et plusieurs index très détaillés qui répondent à tous les besoins¹.

La documentation graphique est d'une abondance qui ne laisse rien à désirer. Toutes les ressources de la gravure moderne ont été mises à contribution selon les cas. Le relevé suivant en donnera une idée : 276 gravures en simili d'après des photographies (quelques-unes prises au téléobjectif); 4 planches héliographiques; 2 planches en couleur; 3 grandes cartes et une carte d'ensemble de la région à l'est du Jourdain; un grand plan et 20 cartes de détail de Pétra et de ses environs; 10 planches doubles et une simple d'inscriptions nabatéennes (tirage spécial du *Corpus inscr. semitic.*); 2 planches doubles, 272 dessins et plans et 24 croquis gravés sur zinc. À quoi il faut ajouter encore 13 feuilles transparentes de croquis schématiques avec numéros de repère permettant de retrouver du premier coup et par une simple superposition, dans les vues d'ensemble, les monuments décrits dans le texte; c'était le meilleur et même le seul moyen pour se débrouiller dans ce chaos architectural de Pétra. Je me permettrai d'exprimer le regret que l'on ne se soit pas décidé à reproduire les inscriptions grecques et latines en fac-similé d'après les copies mêmes des carnets. C'est ce qu'on devrait toujours faire en pareil cas. On s'est contenté d'en donner des transcriptions figurées en caractères typographiques. Ce n'est pas suffisant quand il s'agit de textes aussi mutilés et d'une lecture la plupart du temps très incertaine. Rien ne vaut pour les restitutions critiques l'autopsie des copies prises sur place, avec leurs tâtonnements, leurs repentirs, leurs erreurs même,

1. Quelques omissions sont cependant à signaler. Par exemple, à l'index grec, manquent les mots importants à divers égards : *εσπέραιοι* (p. 112) *ακκο-
ταίτες* (16124) (p. 403), *εὐδαίμων* (p. 303), *εὐκαίτερος* (passim).

qui souvent peuvent fournir les plus utiles indices pour la restitution de la véritable leçon.

Le morceau de résistance est la partie consacrée à Pétra. C'est une véritable monographie qui, tout en utilisant les recherches des explorateurs antérieurs, les laisse loin derrière elle par la profusion des renseignements et des documents nouveaux. A elle seule, elle ne comprend pas moins de trois cents pages contenant près de 315 gravures et accompagnées de 21 planches hors texte, sans compter les planches d'inscriptions nabatéennes empruntées au *Corpus*. Grâce à cet inventaire si richement illustré, où chacun d'eux a reçu son numéro d'ordre, on peut se faire maintenant une idée exacte de ces monuments extraordinaires de l'ancienne capitale nabatéenne, taillés dans le roc vif par centaines avec tous les raffinements décoratifs de l'architecture gréco-romaine en fonction de certains motifs organiques proprement orientaux. Les judicieux commentaires de M. Damaszewski permettent de se rendre compte de l'évolution qu'ont subie à travers les siècles les formes variées de tous ces édifices funéraires, religieux ou civils. Il montre clairement, par exemple, avec force détails à l'appui, que le type primitif du sépulcre de Pétra, identique à celui d'El-Hedjr, autre grand centre nabatéen dans le Hedjaz, doit être la traduction littérale de la maison nabatéenne, pylône construit en briques et couronné de créneaux en escalier¹. Puis, peu à peu, s'introduisent les éléments em-

1. C'est peut-être bien du côté de la Pétra qu'il conviendrait de chercher l'origine de ce couronnement crénelé, en degrés, de forme si caractéristique. En tout cas, nous en avons l'équivalent exact sur certaines monnaies péthiennes (cf. *Rev. arch.*, sept. 1884, pl. V, n° 3; c'est le seul exemple que j'aie sous la main en ce moment; il doit en exister d'autres, et de beaucoup plus anciens). La façade de l'édifice religieux qui y est figuré ressemble singulièrement à celle de tel sépulcre du El-Hedjr ou de Pétra (série des fig. n°s 147-173).

Je ferai remarquer, en passant, que la scène représentée sur ces monnaies, avec l'Admiral surmonté du buste d'Oroncos mis et plantant, un adorant tendant les bras, à gauche, un *verillum* planté à droite, sentent tous les éléments essentiels d'une mystérieuse chrétienne et a pu, dans certains milieux populaires, prêter par voie iconologique à une interprétation quelque dans ce sens chrétien. Ce ne serait pas le seul cas où la numismatique aurait fourni un aliment au folklore du vieux christianisme oriental. C'est ainsi, par exemple, que le motif

pruntés à l'architecture grecque et romaine, qui finissent par devenir prédominants.

M. Domaszewski essaie d'établir une corrélation entre ces divers stades du développement architectural et le peu que nous savons de l'histoire de Pétra. Il les enferme dans une période qui remonterait au vi^e siècle avant et s'arrêterait brusquement au premier quart du iii^e siècle après notre ère.

Je me permettrai de faire quelques réserves au sujet de ces deux dates extrêmes. D'abord, sur le *terminus ad quem*. Sans doute, ce n'est pas sans quelque apparence de raison que M. Domaszewski, comme on l'avait déjà fait d'ailleurs, attribue pour une bonne part le déclin de Pétra à la concurrence de Palmyre, sa rivale dans le transit du trafic oriental, détourné vers l'Euphrate par la politique sassanide, héritière sur ce point de l'ancien programme arsacide. Il y a assurément dans cette vue quelque chose de fondé. Mais encore convient-il de ne pas oublier que cette concurrence commerciale de Palmyre avait commencé de très bonne heure, témoin le grand tarif douanier qu'on y a découvert, ainsi que les inscriptions palmyréniennes et grecques relatives aux caravanes faisant la navette entre cette ville et l'Euphrate. Pétra qui, comme Palmyre, était une cité *Hadriana*, partageait avec elle la faveur impériale. Elle a dû soutenir pendant longtemps la lutte dans laquelle elle aurait eu finalement le dessous. A cette cause présumée de décadence progressive est-il bien nécessaire d'ajouter, comme le fait M. Domaszewski, l'hypothèse d'une brusque catastrophe, telle qu'un raid des Perses qui, préludant à leurs entreprises contre l'empereur Alexandre Sévère, auraient pénétré jusqu'à Pétra et

ni l'éloquent sur le revers des monnaies coloniales : l'empereur debout devant un autel bas, en face d'une femme faisant une libation, motif qui se retrouve sur des monnaies de Neapolis même (d'Otaoula Severa), a pu suggérer l'idée iconologique de l'épisode évangélique du colloque de Jésus avec la Samaritaine au puits de Jacob. La scène, telle qu'elle est traitée dans la vieille imagerie chrétienne, répond trait pour trait à ce prototype essentiellement païen. Il serait facile de multiplier les cas de ce genre, et j'espère le faire un jour.

fût auraient porté le coup mortel? C'est là, semble-t-il, une hypothèse toute gratuite. A défaut de l'histoire, complètement muette sur un pareil événement, M. Domaszewski, invoque à l'appui la cessation subite du monnayage de Pétra à l'époque d'Alexandre Sévère. Mais les monnaies de cette ville sont en général tellement rares qu'il y a peut-être quelque imprudence à tabler ainsi sur une lacune qui peut être comblée demain par quelque nouvelle découverte. Par contre, on peut opposer certains faits précis. Je me bornerai à rappeler une inscription grecque de Pétra déjà connue et reproduite à la page 222. Cette inscription, datée avec la plus grande précision du 26 du mois de Sionan de l'an 151 de la province d'Arabie, soit de l'an 256 de notre ère, nous montre pertinemment que cette ville, dont on veut arrêter l'existence au règne d'Alexandre Sévère, vivait encore d'une vie normale, avec ses cultes florissants, sous le règne de l'empereur Valérien. Il n'y a pas de raisons pour que son existence ne se soit pas encore prolongée au delà, et l'on arrive même ainsi facilement jusqu'au moment où, quinze ou seize années plus tard, l'empereur Aurélien, en triomphant de Zénobie et en ruinant à jamais Palmyre, aura débarrassé Pétra de sa redoutable concurrente.

Quant au *terminus a quo*, je trouve bien haute la date du *vi*^e siècle assignée par M. Domaszewski aux monuments de Pétra qu'il considère comme les plus anciens. J'inclinerais, pour ma part, à l'abaisser quelque peu, ainsi que certaines autres dates admises par le savant auteur. Par exemple, qu'est-ce qui nous prouve que la fondation du théâtre doit être attribuée, comme il le veut, au règne d'Arétas III (85-60 av. J.-C.)? Pourquoi ne daterait-il pas simplement de l'époque romaine, alors que l'épanouissement architectural de Palmyre était à son apogée? Ne pourrait-il pas être, à peu de chose près, contemporain du grand temple dédié, suppose-t-on, à Isis et attribué au règne d'Hadrien¹, qui visita Pétra vers l'an 131 et même — je ne

1. Tel n'est pas l'avis de M. Studniczka qui, dans un travail récent (*Trojanum Trajani*, p. 67) déclare que le monument est pré-romain.

crois pas que M. Domaszewski ait rappelé ce détail assez important — lui donna son propre nom, *Hadriana Petra*?

Par contre, la date assignée au grand sépulcre n° 633 me semble être trop basse. Ce sépulcre, chose rare à Pétra, porte une longue inscription nabatéenne (*C. I. S.*, II, n° 350). Arguant du fait qu'aucune date ne figure dans ce texte, d'ailleurs complet, M. Euting (p. 365) suppose qu'il doit être postérieur à la destruction du royaume nabatéen (106 après J.-C.) : son auteur, par fierté nationale, n'aurait pas voulu, à défaut d'un comput royal qui ne pouvait plus exister, se servir du comput des Romains, c'est-à-dire des vainqueurs. M. Domaszewski, partant de cette donnée fournie par son collaborateur, n'hésite pas à classer le dit sépulcre à l'époque romaine, et il tire de là des conclusions générales pour déterminer l'âge des sépulcres de type similaire. Mais cette donnée sur laquelle il s'appuie en toute confiance (« mit Sicherheit ») est des plus précaires. Les éditeurs du *Corpus* étaient d'avis de classer l'inscription au I^{er} siècle avant Jésus-Christ. Aux considérations paléographiques qui seules les sollicitaient dans ce sens et qui, comme toutes les considérations de ce genre, sont sujettes à caution, on peut, ce me semble, en ajouter une de l'ordre historique, qui pèse d'un grand poids dans la balance. A la ligne 3, le dieu national et dynastique Dusarès, sous la protection duquel la sépulture est placée, est, qualifié de « dieu de notre seigneur ». Or, d'après les habitudes constantes de l'épigraphie nabatéenne, cette expression « notre seigneur » s'applique au roi régnant. Donc l'inscription et le sépulcre sur lequel elle est gravée doivent remonter à une époque où il y avait encore des rois nabatéens, par conséquent avant la réduction de la Nabatène en la province romaine d'Arabie. J'ai cru devoir insister quelque peu sur ce point, parce qu'il peut affecter d'une façon assez grave la solidité d'une des bases du système en vertu duquel a été opéré le classement chronologique des monuments de Pétra.

Pour les mêmes raisons qui doivent rendre très circonspect dans les inductions chronologiques tirées de la seule paléogra-

phie, je ferai également quelques réserves sur les inductions de cet ordre que M. Domaszewski tire parfois, d'une façon un peu trop dogmatique, de l'apparition de telle ou telle forme architecturale. C'est, je le sais, une tendance fort à la mode actuellement; mais, l'expérience l'a prouvé plus d'une fois et elle le prouvera encore, tous ces critères d'art pur, d'esthétique prétendue technique, que les docteurs d'une certaine école font sonner si haut aujourd'hui, peuvent conduire, avec une impeccable logique, à des diagnostics parfaitement erronés, soit en matière de chronologie, soit même, hélas! — heureusement ce n'est pas le cas ici — en matière d'authenticité.

Je terminerai cette notice par quelques observations de détail que m'a suggérées la lecture attentive de ce beau volume, où la valeur du fond ne le cède pas à celle de la forme. Elles portent pour la plupart sur les inscriptions grecques ou nabatéennes. Parmi celles-ci j'ai eu l'occasion d'en saluer au passage plusieurs très importantes, à l'élucidation desquelles je crois avoir dans le temps quelque peu contribué. Je n'y reviendrai pas et je ne m'attacherai qu'à quelques points nouveaux.

— P. 95. Les épigraphes grecques gravées sur les deux faces d'une colonne, à Taouané sont un vrai rébus. Le mot *ἐπε*, écrit en toutes lettres sur les deux faces opposées, indique certainement une limite; mais il est douteux qu'il s'agisse, comme l'ont pensé les PP. Germer-Durand, Vailhé et Lagrange¹, de la frontière séparant les provinces du Djebâl et du Charâ. Non moins douteuse leur lecture partielle ΠΕΘΡΑ ΜΕCΑ avec l'explication: point situé à « mi-chemin » entre « Petra » (et Thorma). M. Dussaud² a eu l'idée ingénieuse de chercher à dégager des complexes monogrammatiques les sigles λτ' qui seraient pour μ(ι)λ(ι)δ(ι)ε(ι)α λτ', en faisant remarquer que la colonne est justement au 35^e mille au nord de Pétra. Mais la construction de l'expres-

1. A ajouter à la bibliographie: Lagrange, *Rev. Bibl.*, 1898, p. 163.

2. Dussaud et Macler, *Mus. Syrie*, p. 74, n. 2. L'impression du volume de M. Brunnow était probablement trop avancée pour que l'auteur ait pu, ici et ailleurs, faire état de cette excellente relation.

crois pas que M. Domaszewski ait rappelé ce détail assez important — lui donna son propre nom, *Hadriana Petra*?

Par contre, la date assignée au grand sépulcre n° 633 me semble être trop basse. Ce sépulcre, chose rare à Pétra, porte une longue inscription nabatéenne (*C. I. S.*, II, n° 350). Arguant du fait qu'aucune date ne figure dans ce texte, d'ailleurs complet, M. Euting (p. 365) suppose qu'il doit être postérieur à la destruction du royaume nabatéen (106 après J.-C.) : son auteur, par fierté nationale, n'aurait pas voulu, à défaut d'un comput royal qui ne pouvait plus exister, se servir du comput des Romains, c'est-à-dire des vainqueurs. M. Domaszewski, partant de cette donnée fournie par son collaborateur, n'hésite pas à classer le dit sépulcre à l'époque romaine, et il tire de là des conclusions générales pour déterminer l'âge des sépulcres de type similaire. Mais cette donnée sur laquelle il s'appuie en toute confiance (« mit Sicherheit ») est des plus précaires. Les éditeurs du *Corpus* étaient d'avis de classer l'inscription au I^{er} siècle avant Jésus-Christ. Aux considérations paléographiques qui seules les sollicitaient dans ce sens et qui, comme toutes les considérations de ce genre, sont sujettes à caution, on peut, ce me semble, en ajouter une de l'ordre historique, qui pèse d'un grand poids dans la balance. A la ligne 3, le dieu national et dynastique Dusarès, sous la protection duquel la sépulture est placée, est, qualifié de « dieu de notre seigneur ». Or, d'après les habitudes constantes de l'épigraphie nabatéenne, cette expression « notre seigneur » s'applique au roi régnant. Donc l'inscription et le sépulcre sur lequel elle est gravée doivent remonter à une époque où il y avait encore des rois nabatéens, par conséquent avant la réduction de la Nabatène en la province romaine d'Arabie. J'ai cru devoir insister quelque peu sur ce point, parce qu'il peut affecter d'une façon assez grave la solidité d'une des bases du système en vertu duquel a été opéré le classement chronologique des monuments de Pétra.

Pour les mêmes raisons qui doivent rendre très circonspect dans les inductions chronologiques tirées de la seule paléogra-

phie, je ferai également quelques réserves sur les inductions de cet ordre que M. Domaszewski tire parfois, d'une façon un peu trop dogmatique, de l'apparition de telle ou telle forme architecturale. C'est, je le sais, une tendance fort à la mode actuellement; mais, l'expérience l'a prouvé plus d'une fois et elle le prouvera encore, tous ces critères d'art pur, d'esthétique prétendue technique, que les docteurs d'une certaine école font sonner si haut aujourd'hui, peuvent conduire, avec une impeccable logique, à des diagnostics parfaitement erronés, soit en matière de chronologie, soit même, hélas! — heureusement ce n'est pas le cas ici — en matière d'authenticité.

Je terminerai cette notice par quelques observations de détail que m'a suggérées la lecture attentive de ce beau volume, où la valeur du fond ne le cède pas à celle de la forme. Elles portent pour la plupart sur les inscriptions grecques ou nabatéennes. Parmi celles-ci j'ai eu l'occasion d'en saluer au passage plusieurs très importantes, à l'élucidation desquelles je crois avoir dans le temps quelque peu contribué. Je n'y reviendrai pas et je ne m'attacherai qu'à quelques points nouveaux.

— P. 95. Les épigraphes grecques gravées sur les deux faces d'une colonne, à Taouané sont un vrai rébus. Le mot *ὅρος*, écrit en toutes lettres sur les deux faces opposées, indique certainement une limite; mais il est douteux qu'il s'agisse, comme l'ont pensé les PP. Germer-Durand, Vailhé et Lagrange¹, de la frontière séparant les provinces du Djébal et du Charâ. Non moins douteuse leur lecture partielle ΠΕΘΡΑ ΜΕΘΑ avec l'explication: point situé à « mi-chemin » entre « Petra » (et Thorma). M. Dussaud² a eu l'idée ingénieuse de chercher à dégager des complexes monogrammatiques les sigles λ ε μ qui seraient pour μ(ιλιέρις) λ ε', en faisant remarquer que la colonne est justement au 35^e mille au nord de Pétra. Mais la construction de l'expres-

1. A ajouter à la bibliographie: Lagrange, *Rev. Bibl.*, 1898, p. 163.

2. Dussaud et Macler, *Mus. Syrie*, p. 74, n. 2. L'impression du volume de M. Brunnow était probablement trop avancée pour que l'auteur ait pu, ici et ailleurs, faire état de cette excellente relation.

sion serait insolite; et puis il y a encore d'autres caractères dont il faudrait rendre compte. D'ailleurs, $\mu\epsilon\tau\alpha$ pour $\mu\epsilon\tau\epsilon$, *in medio*, et $\Pi\epsilon\tau\alpha$ pour $\Pi\epsilon\tau\epsilon$ sont bien difficiles à admettre. La colonne ne semble pas être un véritable milliaire. Ceux qui la précèdent ou qui la suivent, le long de la voie romaine sur laquelle elle s'élève, portent tous une dédicace latine dont nous n'avons pas trace ici. Aussi, inclinerais-je plutôt à croire que nous avons affaire à une simple borne, repère des territoires limitrophes de deux villages dont les noms se cachent peut-être dans les abréviations qui nous déroutent. Deux mots, du moins, me paraissent se détacher à première vue de cette salade de lettres et se faire pendant dans l'une et dans l'autre épigraphe : c'est, d'un côté MEC, de l'autre ΔYC, que je complèterais volontiers (réserve faite sur les cas, bien entendu) en $\mu\epsilon\tau(\mu\alpha\epsilon\rho\iota\alpha)$ et $\delta\omega\sigma(\mu\alpha\iota)$, « sud » et « ouest ». Le grand Π isolé est-il, dans les deux textes, l'initiale de la préposition $\pi\epsilon\rho\iota$, ou de quelque autre mot tel que $\pi\omega\lambda\epsilon\chi\tau\omicron\nu$? Il nous resterait alors les éléments dissociés : AEM, sur une face; AEM et ΕΘΡΑ', sur l'autre; ils peuvent représenter les noms, plus ou moins abrégés, de $\kappa\acute{o}\mu\epsilon\iota$ quelconques.

En tous cas, ce document énigmatique doit être, selon moi, rapproché d'une inscription mutilée relevée un peu plus haut (p. 82) et où on lit clairement : $\delta\omega\sigma\mu\alpha\ldots \kappa\acute{o}\mu\epsilon\iota$; CCIIIPPA'. Là, il n'est pas douteux qu'il s'agit d'une limite de bourg, et l'indication de l'orientation est formelle.

— P. 109. A propos de l'identification tout à fait erronée, proposée par Burekhardt, de Taflé avec l'antique Phinon ou Pheno, célèbre par ses mines de cuivre, je me permettrai d'ajouter que le site réel, déjà indiqué par Seetzen, a été définitivement fixé à *Féndn*, à une dizaine de kilomètres au sud-ouest de Dána (cf. *Rev. Bibl.* 1898, p. 412 et 449; 1900, p. 224, n. 1). M. Brännow et ses compagnons de route en ont passé bien près, sans s'en douter. Il est fâcheux qu'ils n'aient pas fait le petit crochet qui les

1. Sur cette face, il resterait encore en plus un Α (après MEC). Peut-être est-il l'indice de la désinence du nominatif et faut-il lire $\mu\epsilon\tau(\mu\alpha\epsilon\rho\iota\alpha)$?

y eût conduits. La chose méritait, du moins, une mention dans la relation, sinon une indication sur la carte de la planche XL et le blatt 3 de l'itinéraire.

— P. 112. Inscription de Mohezzeq. Si l'inscription est bien réellement datée de l'an 502 (= 786 ap. J.-C.), de l'ère des Martyrs, autrement dit de Dioclétien, elle serait à ajouter au groupe des neuf ou dix inscriptions connues où cette ère est employée et dont parle M. Lefebvre dans un travail récent¹. On remarquera qu'elle satisferait à la règle générale posée autrefois par Letronne, à savoir que l'usage épigraphique de cette ère rétrospective est postérieur à la conquête arabe. La lecture et l'interprétation de ce texte épineux proposées par le P. Germer-Durand et reproduites, sans autres observations, par M. Brünnow, sont loin d'être satisfaisantes :

Τὸ καλὸν μαρτύριον Ἀχίς ἐγέρνεται || καὶ θεκήσις κοιμητήριον Ἀχίς, ||
Λεοντίου ἱεροῦ ἐπισκόπου. Εἰ || τομεῶς, τοῦ κατὰ τὸν μαρτύριον βῆ'.

Le beau martyrium d'Achis et le cimetière des Justes d'Achis (ont été établis) sous Léonce Entoméas, évêque du lieu, l'an des martyrs 502.

Le nom (de lieu ?) *Achis* et le nom d'homme *Entomeos* sont bien étranges : ils seraient, de plus, singulièrement placés dans la phrase. L'épithète *ἱεροῦ* est insolite, en tant qu'épiscopale.

1. *Bull. de Corresp. hellén.*, XXVII, p. 375. A propos d'une inscription d'Égypte (Tehneh) où M. Lefebvre lit Ἀβὺς ὁ β' ἱερατὶ (bevat), ἐτοιμὴ (Δι)εσπασμένη (xnoῦ) οὐδ'. L'an 239 de l'ère de Dioclétien correspondrait en Athur, à novembre 522 ap. J.-C. (527 est évidemment une faute d'impression). La concordance indictionnelle n'est pas parfaite; on était alors en l'indiction I et non II. Une date relativement aussi élevée mettrait en défaut la règle posée par Letronne. Aussi doit-on y regarder à deux fois avant d'accepter comme définitive la lecture de M. Lefebvre, d'autant plus qu'elle repose sur une restitution. La pierre porte (l. 5) ΕΤΟΥΚΟΚΛΗΤΥΚΑΘ. L'omission de ΔΙ est vraiment extraordinaire. Faudrait-il l'expliquer par un bourdon du copiste dont l'œil se serait égaré sur le groupe ΔΙ du groupe ΙΝΔΙΚΤ gravé immédiatement au-dessus, à la ligne 6? Ou bien, par une corruption populaire qui serait le fait d'un Sémite aramaisant, (cf. la physionomie du nom du défunt Ἀσσορλῆς), trompé par une expression telle que *minian Diokletianos* « ère de Dioclétien », abusivement conçue comme *minian(a) di Okletianos*? En tout cas, il y a là une difficulté sérieuse.

L'article π(ς), dans le libellé de la date appellerait le mot *ἔρου* qui n'y est exprimé ni peu ni prou.

L'écriture de l'inscription étant « très grossière » et la copie ayant dû être faite au pied levé, on est autorisé à faire intervenir des corrections d'ordre paléographique. En voici quelques-unes que je risque avec les réserves qu'elles comportent.

L. 1, la graphie **AXICETE**, suggère ἀ(γ)ί(ς)ου ἱ(ε)ωργίου. — L. 2-3. **AXIC**, même restitution ἀ(γ)ί(ς)ου. Il s'agirait dès lors d'une chapelle et d'un cimetière¹ placés respectivement sous l'invocation de saint Georges et de saint Léonce, dont le culte était comme on le sait, très populaire dans le monde syrien. — L. 3. *ἱεροῦ* deviendrait, par suite, le nom de l'évêque sous lequel le travail a été exécuté; ce nom n'est pas sans exemples. Il se peut d'ailleurs que la graphie **IKANOY** soit à rétablir en ἱ(ω)άν(ν)ου.

L. 3-4. **EN/TOMEYOY T K TΩN**, etc., peut-être: ἐ(γ)ί(ς)το μ(ηνι) (θ)ούτ κ', τῶν, etc., « a eu lieu le 20 du mois de Thot, 502 des martyrs ». L'orthographe *Θούτ* pour *Θωθ* n'aurait rien de surprenant à si basse époque et l'emploi du calendrier égyptien serait tout naturel, étant donné le caractère spécifiquement égyptien de l'ère des Martyrs. Mais, à tout prendre, est-ce bien cette ère à laquelle nous avons affaire ici? On est surpris que, dans ce coin perdu de la province d'Arabie, et à pareille époque (nous serions en plein règne de Hâroun Er-Rechid), les chrétiens aient eu les moyens et la liberté d'exécuter de tels travaux. Sans doute, dans ce cas, la province d'Arabie et son ère propre, n'étant plus qu'un souvenir déjà lointain, on s'expliquerait à la grande rigueur qu'ils eussent eu recours à un comput autre, un comput égyptien, en l'espace. Et encore, comprendrait-on mieux, en telle occurrence, l'emploi de l'ère des Séleucides, qui s'est maintenue très

1. Dans ce cas, bien entendu, on serait autorisé à voir dans le mot **ΔΙΚΑΙΩΝ** non pas un génitif pluriel, mais, étant donné la confusion constante de **Ο** et de **Ω**, un nominatif neutre δίκαι(ς), se rapportant à *κατασκευα*. Une telle épithète rappellerait quelque peu l'expression *avha mara* par laquelle les indigènes, au dire de Saxonmoe (cf. Heland, *Palast.*, p. 698), désignaient le tombeau traditionnel du prophète Michée, à Keila, soit dans le dialecte araméen parlé par eux: *Niqumayawd* = *Niqumayawd* = נִקְמַיָּאָוֹד.

tard en Syrie. Aussi me demandé-je si, malgré les apparences, la date 502 ne serait pas, en réalité, à calculer selon l'ère de Bostra, autrement dit de la province d'Arabie. Cela nous mettrait en l'an 607 ap. J.-C., c'est-à-dire dans des conditions chronologiques historiques et paléographiques très vraisemblables. N'étaient ces malencontreux « martyrs » mentionnés à la ligne 4, la chose irait tout de go. Le mot ferait-il partie de quelque formule purement religieuse¹, qui se cacherait dans le début, très incertain, de cette ligne, ou viserait-il saint Georges et saint Léonce eux-mêmes?

— P. 120. Graffiti grecs du Ouâd el-Ghoneir, copiés par M. Domaszewski. Les lectures appellent bien des réserves. Entre autres, le mot Φάρις « Gruss » est des plus suspects : peut-être doit-on isoler ΦΑ(αυδουζ) ? On a oublié de signaler ici et il faut rapprocher les copies du P. Vincent², lesquelles, soit dit en passant, présentent de notables divergences.

Dans le graffiti *h*, au lieu de *μνησθη*, on pourrait peut-être mieux lire *ἐμνήσθη*, en utilisant une des deux premières lettres ΝΕ qui ont été laissées de côté comme inexplicables. Dans le graffiti *g* également, on pourrait retrouver la même forme verbale, très usitée dans les prosocynèmes païens, en utilisant le Ο de la copie qui intervient entre ΑΒΔΑC et ΜΝΗCΘΗ, et a été éliminé dans la lecture; soit Ἀδδας ἐμνήσθη, au lieu de Ἀδδας μνησθη.

— P. 192. M. Brünnow a eu la bonne idée de recueillir le nom des voyageurs modernes gravés, pour la plupart, avec la date, sur les parois de la Khazné à Pétra, et il les a insérés à leur place chronologique dans la liste qu'il a dressée des explorateurs ayant visité Pétra. La liste s'ouvre par le nom de Burckhardt (1812)³, qui a eu le mérite de nous révéler Pétra. Nombre

1. Cf., par exemple, l'inscription n° 1920 du recueil de Waddington.

2. *Rec. Bibl.*, 1898, p. 449. — D = Dom. *k*; B = Dom. *s* (+ ?); C = Dom. *g*.

3. Ce nom manque à la liste de ceux relevés par M. Brünnow sur le roc de la Khazné. Le duc de Laynes l'y avait pourtant noté (*Voyage d'expl.*, I, p. 294); mais il fait remarquer que ce doit être celui d'un homonyme obscur, le prénom étant « Charles » et non « Johann Ludwig ». J'avoue, malgré tout, que je ne

de ces visiteurs n'ont laissé d'autres traces de leur passage dans ces parages d'accès difficile que ces graffiti, qualifiés un peu durement par les anciens de *nomina stultorum*, et n'ont rien publié de leurs notes de voyage. Cette épigraphie d'un genre particulier n'offre pas seulement un intérêt de simple curiosité. Il y a là des indications qui peuvent dans certains cas avoir leur utilité archéologique. C'est ainsi qu'averti par un de ces graffiti, M. Brünnow a pu, de retour en Europe, retrouver et utiliser (pl. XXIV-XXVI) de précieux documents graphiques conservés dans la famille Pourtalès et dus au paysagiste Max Schmidt, dont la visite à Pétra en 1844 était demeurée inconnue (cf. p. xi). Je relève dans la liste le nom d'un *Alph. Arago, 1840*. Quel est-il ? Il conviendrait d'y ajouter celui d'un certain *H. K. Beatcheler, 13 (15?) octob. 1855*, bien qu'il soit gravé non pas à la Khaznè mais sur un des obélisques (n° 90, p. 247). A propos du peintre *Lenoir* et de son ouvrage cité p. 493, M. Brünnow attribue par conjecture la date de 1870 à son voyage. Mes souvenirs personnels me permettent de rectifier cette date. J'ai eu le plaisir de recevoir à Jérusalem, au commencement d'avril 1868, la caravane de Gérôme, Bonnat et autres peintres, dont faisait partie Lenoir. Elle arrivait d'Égypte, via Pétra. Mon ami Frédéric Masson, qui était venu la rejoindre à Jérusalem avec le peintre Goubie, me confirme la chose. La caravane comptait encore : de Barthelémy, Famars van Testas, Albert Goupil, Journault. Ce sont évidemment les noms des deux premiers qu'il faut reconnaître dans les épigraphes relevées, et non identifiées, par M. Brünnow : *V^e de*

suis pas encore tout à fait convaincu qu'il faille renoncer à voir là le propre nom de l'illustre découvreur des ruines de Pétra gravé de sa main, sur le théâtre de son exploit mémorable. Ce nom, bien qu'écrit « en grandes lettres capitales », a pu souffrir plus ou moins des injures du temps entre 1812 et 1864. Le prénom français de *Charles*, accolé au nom foncièrement germanique de « Burckhardt » est quelque peu surprenant en soi. D'autre part, la forme exacte du prénom du grand explorateur suisse était non *Johann*, mais *Johannes*. Si l'on considère l'aspect graphique de IOHANNES BURCKHARDT, on voit que, pour peu que les lettres aient subi des dégradations, elles pouvaient prêter assez facilement à la lecture erronée ■ CHARLES BURCKHARDT. La chose s'expliquerait encore mieux, si le prénom avait été écrit IOHANES.

Barthélémy, 1868, et W. de Fama... Testa, 26 mars 1868. Cette dernière fixe avec toute la précision désirable ce petit point d'histoire — car cela devient déjà presque de l'histoire, quand il faut, non sans mélancolie, se retourner pour regarder derrière soi à trente-six ans de distance... Une autre épigraphe : *J. Ely, Ely*, gravée à côté du nom de *W. Coulthard, March 24, 1868*, est parfaitement d'accord avec cette indication; elle doit se rapporter à la marquise d'Ely, dont la caravane s'était rencontrée — tout arrive, même au désert — dans les environs de Pétra avec celle de Jérôme. J'ajouterai que celui-ci avait rapporté de Pétra et de ses monuments de très belles études peintes que j'ai beaucoup admirées alors. Il serait intéressant de les rechercher, car en dehors de leur mérite artistique ce sont des documents d'une réelle valeur archéologique. Même desideratum pour les études de Bonnat et des autres peintres compagnons faisant partie de la caravane¹.

Le nom de *E. Bergh* relevé sur la paroi de l'édifice Ed-Deir (cf. p. 331) doit peut-être être corrigé et complété en *P. Bergh(eim)*. Ce serait celui de feu Pierre Bergheim, avec qui j'ai eu autrefois à Jérusalem des rapports assez fâcheux lors de l'affaire des inscriptions découvertes par moi à Gezer et qui, entre 1865 et 1867, avait été à Pétra aux frais du duc de Luynes pour y exécuter des photographies de divers monuments. C'est le même personnage dont parle incidemment mon pauvre ami Palmer à l'endroit cité par M. Brünnow (p. 209). Il a fini tragiquement, lui aussi, assassiné par les fellahs des environs de Gezer avec qui il était en fort mauvais termes. — Le prénom de mon vieil ami *F. E. Eaton*, dans la bibliographie (p. 490), est à corriger en *F. A.*

— P. 240. N° 40-a. Corriger, dans le graffiti nabatéen : 𐤆𐤋𐤍𐤏

1. M. Frédéric Masson m'informe que ces études de Jérôme doivent se trouver entre les mains de sa veuve et qu'une partie de celles de Bonnat ont été données par lui au Musée de Bayonne qui porte son nom. Celles de Lenoir et de Testas ont disparu à leur mort. Goupil, mort lui aussi, avait pris des photographies qui seraient également à rechercher.

יָצִי, avec la préposition י, « und Gruss dem (ou des) 'Aïdu ». — *Ib.*, n., à la fin, peut-être pourrait-on lire : סִילַי עֲמֵם « et Sillai leur oncle » ?

— P. 211. N° 41. M. Dussaud a proposé récemment (*Journ. Asiat.*, Mars-Avril 1904, p. 226) de reconnaître aux lignes 4-7, au lieu de la mention du roi Aretas III (16^e année de son règne), celle d'Aretas IV (26^e année) et de sa sœur la reine Chaqilat. Mais cette lecture reste encore bien douteuse.

— P. 212. N° 44, a. Proscynème mutilé (peint en rouge) MANOCC'..... ΤΟΠΡΟ..... Je restituerais plutôt, en utilisant le ε de la copie du P. Lagrange : Μᾶνος (ἡ) [τοῦ] (ou ἑγγυῆς) τοῦ πε[ρὶ] αὐτοῦ [ἡ] [αὐτοῦ].

Ib., b. A lire peut-être :

..... דָּבִיר אִוְשָׁלָהּ (ו') בֶּר דָּבִיר

« Soit en souvenir Aoussalahi fils de Deïhou ».

Ib. f. Peut-être... בֶּר שַׁלְמָלָהּ בֶּר... « fils de Chalmallat fils de... » ; et, à la 2^e ligne, le nom de חוֹרֵרוּ *Hoïrou*, précédé de עַבְד « serviteur de » ou de בֶּר « fils de » ?

— P. 214. N° 55. Le débris d'inscription copié ΤΟΙCΤΙCΙ..... suggère la restitution : [τοῦ] [αὐτοῦ] καὶ [τοῦ] [αὐτοῦ] « pour lui et pour ses fils ». Dans ce cas le caveau aurait un caractère plutôt funéraire que religieux.

Ib., n° 56. □ΒΕΔ□ΥΑ est peut-être à lire..... Ὁβεδου ἀ[νέστη] « un tel, fils de Obedas, a dédié ». A signaler, à droite de la porte, une arcature surmontant le groupe du triple bétyle dont je parle plus bas ; il ressemble beaucoup ici à celui qui figure sur l'une des faces d'un petit autel de 'Aïn el-Melsari, près d'Adraa, dessiné par M. Schumacher¹.

— P. 220. N° 60, 1. Débris de proscynème que M. Domaszewski restitue ainsi :

[Θε]ῶ [μακρό]βη [Ἀλ]ξ[ανδ]ρου... ὁρῶ[ν] ἀνέστη[ν].

1. La copie du P. Lagrange donne un Ε au lieu du second C.

2. Dans ce cas, on pourrait peut-être restituer au début le nom מִיכָאֵל (cf. C. I. S., II, n° 353).

3. Das südliche Basan, p. 124 ; cf. Dussaud, *Rev. Numism.*, 1904, p. 166.

L'épithète *μηχισθη* attribuée à cette déesse inconnue m'inspire de grands doutes. Les dieux ne sont pas habituellement qualifiés de *μηχοι* dans les invocations religieuses, dont les formules ne varient guère. D'autre part, la correction *μηχιστη* (proposée à l'index) n'est pas autorisée par l'aspect des caractères. Le groupe copié ΜΗΚΙCΘΗ est peut-être à interpréter paléographiquement *μηχισθη* ou *[ε]μηχισθη*, le verbe si fréquemment employé dans ces pieuses épigraphes.

— P. 220. N° 60, 4. Le nom du panégyriarque ¹ des Adraéniens, gravé à côté de l'autel à Pomphalos (?), est d'une forme invraisemblable, qu'on le lise *Πανλααχρος*, comme le fait M. Domaszewski, ou *Βαλααχρος*; comme le fait le P. Germer-Durand. En combinant leurs deux copies, je restituerais paléographiquement *Βαλααχρος*, nom araméen dont l'apparence, du moins, est excellente = *באלעד*, *Baaladar*, « Baal a secouru » ². Quant au patronymique lu *Πικραος*, il n'est pas moins invraisemblable. Je ne sais si la lecture *Ἀνδραου* du P. Germer-Durand est matériellement justifiable, n'ayant pas sous les yeux sa copie publiée dans les *Échos d'Orient* (1898, p. 260); mais, en tous cas, elle fournirait un nom nabatéen irréprochable.

Le curieux objet ovoïde figuré sur l'autel, et où le duc de Luynes ³ voyait déjà un bétyle ou pierre sacrée en rapport avec le culte de Dusarès, doit être rapproché à mon avis, d'une monnaie extrêmement intéressante d'Adraa publiée par M. Dussaud ⁴. C'est un bronze de Marc-Aurèle frappé en l'an 69 de l'ère d'Arabie (= 174 ap. J. C.), au revers duquel est représenté un autel avec bétyle tout à fait analogue. Elle porte cette légende, dé-

1. Pour trouver quelque explication sur le rôle de cet intéressant dignitaire, il faut se reporter à la p. 191, où il en est question incidemment. Un renvoi eût été nécessaire.

2. Ce nom s'est rencontré, écrit en vieux caractères araméens, au revers d'un des panneaux peints de la collection de Théod. Graf. Cf. Euting, *Katalog zu Theod. Graf's Galerie Antik. Portr.*, p. 12.

3. *Voyage d'expl. à la Mer Morte*, t. I, p. 291. Son croquis fait mieux comprendre certains détails de la représentation et aurait mérité d'être reproduit à côté de la vue géométrale et de la coupe de M. Brünnow.

4. *Rev. Numism.*, 1904, p. 162.

monstrative à tous égards : *Δουσίπυξ θεὸς Ἀδραρνῶν* « Dusarès, dieu des Adraéniens ». Tout concorde avec le bas-relief de Pétra : la forme du symbole, le nom de la ville ; et, de plus, nous avons ici une attribution religieuse catégorique.

M. Dussaud cite, en outre, une variante inédite de cette monnaie d'Adraa, toujours de Marc Aurèle, mais de l'année 72 (= 177 J.-C.). Il la compare avec raison à une autre pièce, frappée également à Adraa, au nom de l'empereur Gallien, au revers de laquelle est figuré le même symbole, que de Saulcy* considérait à tort comme un pressoir, à cause de l'identification de Dusarès avec Dionysos. Sa thèse eût été singulièrement fortifiée, s'il y eût introduit l'argument tiré du bas-relief de Pétra et fait état des sagaces conclusions qu'il avait déjà suggérées au duc de Luynes.

A ce propos, M. Dussaud* reconnaît encore un groupe de trois bétyles posés sur un autel, dans un autre prétendu pressoir figuré au revers de certaines monnaies de Bostra, métropole d'Arabie et voisine d'Adraa. Sur ce dernier point on pourrait ajouter, aux divers rapprochements faits par lui, un autre bas-relief sur roc reproduit dans l'ouvrage de M. Brünnow, p. 221 (n° 10, fig. 256), représentant évidemment un groupe de trois bétyles, dressés dans une niche à arche en plein-cintre reposant sur deux colonnes. On remarquera qu'ici les pierres sacrées semblent être de forme quadrangulaire.

— P. 221. L'épigraphie ΓΚΥΡ est interprétée par M. Doma-

1. *Num. de la Terre-Sainte*, p. 376.

2. M. Dussaud a, sur la signification de ce motif fréquent du triple bétyle, envisagé comme le symbole non d'une triade divine, mais d'un dieu unique sous trois aspects et à trois états différents, des vues neuves et ingénieuses qu'il développera, j'espère, prochainement. Je me permettrai de dire à ce propos que j'ai toujours été frappé, pour ma part, de l'analogie remarquable que présente ce symbole religieux avec la forme traditionnelle de la meta de l'hippodrome antique, constituée essentiellement, comme on sait, par un groupe de trois cônes posés sur une même base quadrangulaire ; peut-être y a-t-il à chercher là quelque allusion à la course du soleil dans la carrière céleste, rapprochement qui, de bonne heure, a préoccupé l'esprit des Anciens et sur lequel ils ont eux-mêmes complaisamment insisté.

azewski ; (τρίτ) κυρ(ι)α, dont je ne saisis pas le sens exact; par le P. Germer-Durand : Γ(χι)αζ) Κόρ(ι)λλας). Je propose (τρίτ) Κυρ(γ) α(ι)αζ) réserve faite, comme toujours, sur les cas. La III^e légion Cyrénaïque, cantonnée à Bostra, avait des détachements en garnison sur nombre de points de la province d'Arabie¹. Rien d'étonnant à ce qu'un de ses soldats ou officiers ait gravé le nom et le numéro de son régiment au milieu des proscynèmes particulièrement abondants en cet endroit des environs de Pétra.

— P. 285, c. שלם, comme a bien lu M. Euting ici et dans un autre proscynème (p. 443, n° 848, α)², est sans doute la transcription nabatéenne de *Theophilos*; il convient, sur ce point, d'amender le C. I. S., II, n° 379 et 480. Mais le patronymique כרית ne saurait être celle de *Kyrios* — il y aurait un ρ. La conjecture des éditeurs du C. I. S. Χαίρις vaut mieux; toutefois je préférerais encore Χαρία; ou Χαρίας.

— P. 312. N° 405. Corriger la coquille 439 pour 349 C. I. S., I, c., p. 166.

— P. 328. La copie ΘΕΟΔΚΩΜΟC est peut-être à rétablir en Θεόδωρος.

— P. 329. N° 438, α. Le proscynème nabatéen, Euting n° 68 (« unverständlich ») = C. I. S., II, 427 (« quod interpretari non valemus »), est peut-être à lire, moyennant quelques corrections paléographiques : שלם סעצ בר... ישי, « salut! Phaqiyon fils de... ».

— P. 329. Cellule d'un ancien ermite. L'épigraphie peinte : ΓΡΑCΗΗΝΟC+, laissée sans explication, est en effet assez embarrassante. Ne serait-ce pas Γ(ε)ράσι(η)ος, nom d'un saint très populaire chez les Syriens? Une autre : ΜΑΑΡΡΧ, est lue μαα-ρ(ι)ος Χρ(ι)στός; une pareille épithète, spécifiquement funéraire, ainsi appliquée au Christ serait sans précédent. Il faut chercher

1. Aux nombreuses inscriptions du recueil de Waddington la mentionnant, ajouter celles signalées par le P. Germer-Durand (*Cosmos*, mars 1897, p. 372). Une de ces dernières nous amène déjà pas mal au sud, à Madaba.

2. La véritable lecture n'est indiquée qu'à l'index. Le texte a gardé celle, peu probable, du C. I. S. : Αβελος.

autre chose. Plusieurs combinaisons toutes différentes sont possibles, mais elles sont trop douteuses pour que j'y insiste. Quant aux sigles disposées dans les cantons des trois croix, je préfère les interprétations du P. Lagrange à celles qu'on a cru devoir leur substituer; l'intervention du latin, en particulier, est en l'espèce d'une grande invraisemblance.

— P. 330. Les deux inscriptions nahatéennes copiées autrefois par Ross et par Marsh paraissent bien être identiques. Les éditeurs du *C. I. S.* (il aurait fallu y renvoyer : II, n° 442) l'avaient déjà reconnu. Toutefois, M. Euting propose une nouvelle lecture assez vraisemblable : דכר חלפלהי « soit en souvenir Khalphallahi ».

— P. 393. Inscription grecque peinte dans un sépulcre monumental de Pétra transformé en chapelle à l'époque byzantine. La copie de M. Domaszewski apporte de sensibles améliorations à celles de ses devanciers. On lit maintenant en toute certitude : « Sous le très pieux Jason, évêque, ce lieu a été consacré le 5 Louis de l'an 344 (= 447 ap. J.-C.), en présence du *numerus* des très valeureux... et Ioulianos étant diacre..... Par le Christ Sauveur..... ».

Il serait intéressant de déterminer le nom du détachement militaire qui tenait alors garnison à Pétra. M. Domaszewski transcrit : *σουλάρχου τῶν ὑπερμαχόντων* (= *fortissimi*) *Τ...άρχων*, et ne propose aucune restitution. D'après sa copie *Τ...ΤΙΑ/ΠΑ-ΜΑΤΩΝ*, je serais tenté de lire *Τ[ε]τ[ι]α[ς] (c) [ε]λ[λ]η[ν]ικ[ῶ]ν*¹. Le corps des cavaliers dalmates semble en effet avoir fourni pendant plusieurs siècles des *vexillationes* à l'armée romaine et byzantine de la province d'Arabie. Dans une inscription d'Oumm el-Djemâl², datée de 371 J.-C., je relève la mention d'une « *manus devotissimorum equitum Nono-Dalm(atarum)* ». La *Notitia dignitatum imper. rom.* nous montre des détachements

1. On *ἑπρωστάτων*, comme dans l'édit de Justinien; que je cite plus loin. La correction *P = E* serait plus rigoureusement paléographique, les *ε* n'étant pas lunaires, mais du type *E*.

2. Waddington, n° 3058; cf. son commentaire.

occupant deux points situés plus au sud, ce qui nous rapproche de Pétra : *equites Dalmatæ Illyriciani*, à Ziza et à Berosaba. Elle en mentionne, en même temps, un autre en Phénicie, à *Lataui*(?). Seulement, elle ne nous fait pas connaître leurs numéros. D'après elle, le 5^e et le 9^e Dalmate étaient sous le commandement direct du *magister militum per Orientem*. Un édit de Justinien (IV, 2) parle du 3^e Dalmate comme étant en Phénicie : ἀρχὸς Τερριδελματων ἐν Φοινίκη. La *vexillatio* de Pétra y avait peut-être été transférée plus tard, à moins que le corps n'y eût un de ses dépôts permanents.

A la fin, l. 10, peut-être 'A(π/x)(a)tx? Le diacre Julien aurait été, alors, originaire d'Apamée. L. 10, dernier mot : x[μ]q?

— P. 407. N° 825. Parmi les images d'obélisques funéraires du type *nefech*, sculptés sur les parois du sépulcre, j'en remarque un (fig. 460) sur la base duquel sont gravés les caractères ZA. Je propose d'y voir le commencement de la transcription grecque du nom propre *Za'idkadmou* qui se trouve gravé deux fois, en caractères nabatéens : 𐤆𐤌𐤊𐤌, sur la base de deux autres obélisques faisant partie du même groupe.

— P. 410. N° 834. J'ai eu dernièrement l'occasion ¹ de traiter ici même en détail de cette inscription nabatéenne, dont la lecture était tenue pour désespérée par M. Euting aussi bien que par les éditeurs du *C. I. S.* (II, n° 466). Inutile donc d'y revenir.

§ 39

Les nouvelles dédicaces phéniciennes de Bodachtoret.

On se rappelle le problème très difficile que posent la lecture et l'interprétation de l'inscription mutilée du roi Bodachtoret relative, comme celles du premier groupe, à la dédicace du temple consacré à Echmoun, mais différant de la teneur de celles-ci sur un point essentiel.

1. *Recueil d'Archéologie Orientale*, t. VI, p. 270 et suiv.

Je l'ai traité, il y a quelque temps, ici même¹ en en proposant une solution conjecturale qui s'écarterait complètement de celles auxquelles se sont arrêtés les divers savants qui s'étaient jusqu'à ce jour occupés de notre texte.

Depuis, M. Winckler² et M. von Landau³ ont repris à leur tour la question, et leurs conclusions ne diffèrent guère de celles de leurs devanciers. Ils lisent, eux aussi, la première ligne, où git toute la difficulté :

יה צדקיהן בלך מלכ(ם)

et comprennent :

[N. N], fils de Sedeqyaton roi des rois, petit-fils du roi Echmounazar roi des Sidoniens.

Ils supposent comme tout le monde que, selon toute probabilité, la lacune initiale devait contenir le nom de Bodachtoret et ils admettent l'un et l'autre que le γ déroutant qui suit le π est dû à une faute du lapicide : יה צדקיהן(ם) pour יה צדקשת(ם). C'est se débarrasser vraiment à trop bon compte de ce γ qui constitue une des principales difficultés du texte.

M. von Landau insiste sur ce titre de « roi des rois » qui, à l'en croire, serait donné ici au roi de Sidon. Il reconnaît combien il est étrange de voir ce titre, spécifiquement achéménide et appartenant en propre au suzerain de Bodachtoret, attribué au roi vassal. Il explique la chose par une autre méprise de l'auteur de l'inscription, qui, décidément était bien négligent, et il n'hésite pas, avec les autres savants qui ont accepté *de plano* cette lecture, au demeurant purement conjecturale, à en tirer argument pour conclure en faveur de l'ancienne théorie, à savoir que Bodachtoret et, par conséquent, la dynastie echmounazarienne dont fait partie ce roi doivent être placés à l'époque perse, une

1. Cf. *supra*, p. 462 et suiv.; et. t. V, p. 366.

2. *Orientalist. Literatur-Z.* 1903, col. 270.

3. *Mitteil. der Vorderasiat. Gesellsch.* 1904, n° 5 : *Vorläufige Nachr.* etc. pp. 27-32. Ce mémoire contient, en outre, de nombreux renseignements épigraphiques et archéologiques concernant les fouilles poursuivies, aux frais de l'auteur, sur l'emplacement du temple d'Echmoun.

pareille méprise n'ayant pu se produire, à son avis, qu'à un moment où ce titre royal avait encore sa raison d'être.

Les choses en étaient là, quand une série de trouvailles inespérées est venue trancher la question, et ce, on me permettra de le dire tout de suite, dans le sens que j'avais indiqué et qui avait été repoussé sur toute la ligne. Les fouilles du temple d'Echmoun, interrompues pendant quelque temps, ont été reprises en juillet et septembre 1904, grâce aux subsides généreusement fournis par M. von Landau lui-même. Elles ont apporté un heureux démenti, un démenti dont il a dû se réjouir tout le premier, aux prévisions pessimistes qu'il émettait à la fin de son mémoire¹. L'espoir, disait-il, de découvrir quelque nouvel exemplaire intact de ce texte obscur, est bien faible, vu la position occupée par la pierre dans une partie du mur d'enceinte qui paraît être aujourd'hui entièrement détruite. Or, dans un second mémoire qu'il vient de publier², et qui fait suite au précédent, M. von Landau nous apprend qu'au cours de cette seconde campagne, on n'a pas découvert moins de neuf exemplaires nouveaux de notre inscription permettant d'en établir définitivement le texte intégral et authentique.

La publication de ce mémoire était attendue avec impatience, car le bruit de ces précieuses trouvailles s'était répandu dans quelques cercles scientifiques, malgré la réserve un peu mystérieuse qu'on croyait devoir garder à ce sujet. Mon attention avait été attirée sur ce point par des renseignements assez vagues provenant de sources plus ou moins autorisées et communiqués à quelques savants plus favorisés que moi. J'avais été frappé, entre autres indices, du revirement qui s'était produit subitement dans les idées du P. Lagrange sur l'inscription controversée et qu'il avait exprimées laconiquement dans une note ajoutée à la nouvelle édition de ses *Études sur les religions sémitiques*³, parue entre

1. *Op. cit.*, p. 31.

2. *Mitteil. der Vorderasiat. Gesellsch.*, 1905, n° 1 : *Vorläufige Nachr.* etc. *Fortsetzung : Ergebnisse des Jahres*, 1904.

3. Deuxième édition parue en novembre 1904, p. 421, n. 4 : « cependant

temps. J'en induisais que le savant dominicain avait dû avoir connaissance des nouveaux exemplaires et que la teneur de ceux-ci était telle qu'elle donnait, ou semblait donner raison à mes conjectures qui, jusque-là, je dois le dire, n'avaient guère fait fortune.

Un peu plus tard, un article sommaire de M. Winckler¹ vint apporter un commencement de satisfaction à ma curiosité bien naturelle; mais un commencement seulement, car, au lieu de nous faire part du texte même, fourni par les nouvelles pierres, M. Winckler se bornait à nous exposer, sans nous mettre à même de les contrôler, les conclusions qu'il croyait pouvoir en tirer. Ces conclusions, je l'avoue, me laissaient *a priori* quelque peu sceptique. Nous les retrouverons et verrons ce qu'elles valent quand je discuterai tout à l'heure le mémoire de M. von Landau, qui entre tout à fait dans les vues de M. Winckler.

Nous ne fûmes fixés que par une communication de M. Berger faite à l'Académie des Inscriptions dans la séance du 23 décembre 1904. Mon savant confrère était chargé de transmettre un mémoire de M. Rouvier adressé au Comité des travaux historiques et rendant compte des nouvelles fouilles exécutées sur l'emplacement du temple d'Echmoun. A ce mémoire était jointe une intéressante lettre de M. Schröder dans laquelle celui-ci nous livrait enfin le texte tant désiré, accompagné d'une traduction très différente de celle qu'il avait proposée autrefois et d'un commentaire dans lequel il déclare se rallier à mes vues sur les points les plus essentiels. Toutefois, comme je le montrerai plus loin, cette nouvelle traduction me paraît devoir être, elle aussi, rectifiée sur un autre point non moins essentiel. M. Berger reconnut, d'autre part, que la teneur du texte lui semblait maintenant confirmer pleinement mes premières conjectures. Je pris

דַּיָּטָה n'est pas certain; car la coupure doit être בֶּן צֶדֶק מְהֻלָּל, comme propose M. Cl.-Ganneau ».

1. *Orientalist. Literatur-Zeit.*, novembre 1904, col. 451. Cf. dans la *Berne Biblique*, oct. 1904, p. 571, une courte lettre de Mahriky Bey où il parle succinctement des nouvelles trouvailles et paraît se faire simplement l'écho des opinions de M. Winckler.

acte aussitôt de cette double adhésion par une lettre qui fut lue à la séance du vendredi suivant et dans laquelle, tout en indiquant sommairement mes vues nouvelles sur l'interprétation du texte, j'insistais sur une conséquence très importante qu'on n'avait pas fait ressortir : c'est que, en tout état de cause, le prétendu titre achéménide de « roi des rois » qu'on avait cru pouvoir lire dans le premier exemplaire mutilé et dont j'avais contesté l'existence, disparaissait définitivement du débat scientifique, et, avec lui, un des principales objections qu'on avait élevées contre ma théorie classant la dynastie echmounazarienne après Alexandro.

Cela dit, je vais aborder l'examen critique de ce texte dont la lecture matérielle n'offre plus aujourd'hui le moindre doute. Seule, l'interprétation demeure encore en jeu. Je prendrai comme base de cet examen le mémoire de M. von Landau, en discutant accessoirement la traduction proposée par M. Schröder. Mais, au préalable, il est nécessaire d'entrer dans quelques détails sur les conditions dans lesquelles a été découverte la série des nouveaux textes, ces conditions étant de nature à apporter une certaine lumière à l'interprétation philologique.

Si j'ai bien saisi la description donnée par M. von Landau, description un peu obscure et qui aurait gagné à être éclairée par un croquis schématique, voici comment les choses se présenteraient.

On se rappelle que le hiéron du temple d'Echmoun forme un quadrilatère, ou esplanade sacrée, bordé d'un grand mur d'enceinte, dont les quatre faces sont normalement orientées sur les quatre points cardinaux. Il est assis sur la déclivité d'une colline. La pente générale de celle-ci descendant du sud au nord, le mur nord se trouve fortement en contre-bas du mur sud; sa hauteur et son épaisseur sont en raison de cette situation, c'est-à-dire considérables, car il forme le soutènement d'une sorte de terrasse servant de plate-forme horizontale au hiéron, dans l'intérieur duquel devait s'élever le mos ou sanctuaire proprement dit. C'est dans ce mur nord qu'avaient été déjà trouvés les blocs

portant la série des dédicaces que j'appellerai de la première espèce, ou série A, celles où figure le nom de Bodachtoret seul, accompagné d'un long et énigmatique protocole qui a donné lieu, lui aussi, en son temps, à de vives controverses sur lesquelles je n'ai pas à revenir présentement. C'est dans ce même mur qu'ont été découverts les blocs portant les nouvelles dédicaces de la seconde espèce, ou série B, celles où, dans le protocole de Bodachtoret, cette fois très simplifié, intervient un personnage dont il s'agira, le moment venu, de déterminer le nom réel et la relation avec le roi en titre.

Ce mur massif est constitué par quatre épaisseurs d'assises juxtaposées. Il résulte des constatations faites que ce quadruple mur a été construit, en réalité, en deux fois : on a d'abord élevé la double assise la plus intérieure, que j'appellerai AA' ; puis, après un certain intervalle de temps, pour consolider cette première construction, on lui a juxtaposé une nouvelle double assise, la plus extérieure, que j'appellerai BB'. L'ensemble de ces constructions peut donc être représenté, si l'on procède du dedans au dehors, par la succession AA' + BB'.

MUR	
Face extérieure du mur quadruple	
	B'
	B
	A
	A
Face intérieure du mur quadruple vu en plan	

Le système AA' est, comme je l'ai dit, antérieur en date au système BB' ; il se distingue de celui-ci par la façon plus soignée dont les blocs sont dressés et appareillés. C'est sur les blocs formant la rangée A' que sont gravées les inscriptions de la série A, inscriptions disposées, on s'en souvient, de telle manière qu'elles se trouvent dissimulées dans les joints ou même sur les faces postérieures des pierres.

Les nouvelles inscriptions découvertes, celles de la série B, sont gravées sur les blocs de la rangée B' appartenant au

deuxième système de construction BB'. Même dissimulation intentionnelle dans la disposition des textes que portent ces blocs¹.

Les textes de la série A et ceux de la série B émanent, les uns comme les autres, d'un roi appelé, ainsi qu'on le verra, *Bodachtoret, petit-fils d'Echmounazar*. Il faut donc admettre nécessairement que les systèmes AA' et BB', bien que construits successivement, l'ont été par le même roi, après un laps de temps qui ne saurait être excessif, puisqu'il est compris dans la durée du règne de ce roi. La liaison entre les deux systèmes est, d'ailleurs, paraît-il, matériellement établie en un certain point par l'existence d'un bloc portant une inscription de la seconde espèce B et appartenant cependant architectoniquement au premier système de construction AA', rangée A.

J'arrive maintenant aux inscriptions elles-mêmes constituant la nouvelle série B, qui, d'après ce qui vient d'être exposé, doivent être postérieures de quelques années à celles de la série A. Elles sont actuellement au nombre de dix, y compris le premier exemplaire mutilé qui avait servi de point de départ au débat. Huit ont été extraites dans la dernière campagne de fouilles. La dixième a été laissée *in situ* dans le mur, sans qu'on en ait dégagé la face écrite. Toutes reproduisent un même texte identique, lettre pour lettre, sans aucune variante, déduction faite des menus accidents qu'ont pu subir çà et là quelques caractères. Plusieurs exemplaires sont absolument intacts, notamment les n°s 4, 6, 8 et 9². Les inscriptions ne diffèrent

1. Une remarque à ce propos, ou plutôt une suggestion. Qui sait si, les blocs des assises inférieures de l'enclos du Haram de Jérusalem, l'ancien temple de Jéhovah, qui rappelle à plus d'un égard, toutes proportions gardées, l'enceinte du temple phénicien d'Echmoun, ne porteraient pas aussi, sur leurs faces invisibles, des dedicaces commémoratives gravées en hébreu? Les fouilles hardies de Sir Charles Warren ont mis à nu sur plusieurs points les faces antérieures de ces magnifiques blocs, enfouis à des profondeurs considérables. J'ai eu, dans le temps, la bonne fortune de les voir de mes yeux. Mais leurs faces latérales et postérieures sont demeurées inaccessibles. Il y aurait peut-être là à tenter de nouvelles recherches qui pourraient amener des découvertes capitales pour l'archéologie biblique.

2. Les n°s 5, 8 et 9 sont reproduits en gravures photographiques dans le

les unes des autres que par la coupe des lignes. Nous verrons en temps et lieu s'il n'y a pas à tirer de ces coupes variables quelque argument pour ou contre les thèses opposées qui se trouvent aujourd'hui en présence. Pour l'instant, je me borne à constater que le lapicide a visiblement pris ses mesures de façon à n'avoir jamais à couper un mot en deux, d'une ligne à l'autre¹. Ce fait est trop constant pour être fortuit, et il est d'autant plus à remarquer que le lapicide des inscriptions de la première espèce A ne semble pas avoir eu à cet égard les mêmes scrupules.

Le texte *ne varietur* reproduit ainsi dix fois est conçu en ces termes :

בִּלְךָ בִּדְעַשְׁתֹּרֶת יִבְנֶהוּ יְהוֹאָכִימֶסֶדֶךְ בִּלְךָ צִדְקָה בֶּן בֶּן בִּלְךָ אֶשְׁמֹנֶזֶר בִּלְךָ צִדְקָה
אֵת הַבַּיִת וּבֶן לְאֵלֵי לְאֶשְׁכֵן שִׁי קֹדֶשׁ

Je laisse de côté provisoirement le groupe compact qui suit immédiatement le nom de Bodachtoret. Là est proprement le nœud de la question, car tout dépend de la façon dont on corpora, associera et expliquera les mots, ou éléments de mots qui la constituent visiblement : בִּלְךָ בִּדְעַשְׁתֹּרֶת. Si l'on fait abstraction de ce groupe, il nous reste une phrase parfaitement claire :

Le roi Bodachtoret, roi des Sidoniens, petit-fils du roi Echmounazar, roi des Sidoniens, a construit ce temple à son dieu Echmoun Sar Qadech.

On remarquera tout d'abord que la phrase obtenue ainsi est identique, mot pour mot, à la phrase des inscriptions de la série A, si l'on extrait également de celle-ci la longue énumération protocolaire² intercalée entre la généalogie écourtée de Bodachtoret et les mots אֵת הַבַּיִת וּבֶן לְאֵלֵי, énumération qui fait défaut dans les inscriptions de la série B, lesquelles ont par contre le groupe

mémoire de M. von Landau, pl. 1, 3 et 3. Les autres numéros sont simplement transcrits.

1. Exception faite pour deux noms propres, dont je reparlerai. Et encore là, l'exception n'en est-elle qu'apparente, ces noms propres étant composés de deux éléments, théophore et verbal, dont le lapicide a eu grand soin de respecter du moins les individualités relatives.

2. Je n'ai pas à rouvrir ici le débat qu'a suscité l'interprétation de cette longue énumération. Il me sera permis toutefois de faire observer qu'on peut se demander si cette longue lacuse, généralement rapportée à Bodachtoret, ne

énigmatique manquant à la série A. Il est possible qu'il y ait quelque corrélation entre la présence et l'absence respectives de ces deux variables qui semblent s'exclure réciproquement en nous laissant pour constante la formule constituant essentiellement la dédicace.

Voyons maintenant comment M. von Landau, avec M. Winkler, explique le groupe en litige: Il coupe ainsi les mots :

וְכֵן צִדְקִיָּאן מֶלֶךְ בֶּרֶךְ צְדָנָה

et il traduit le tout :

König Bod-Astart und der (i. d. i. sein) Sohn Sidyk-yatan, König (= Prinz), König der Sidonier (zu Bod-Astart gehörig), Enkel des Königs Esmun'azar, Königs der Sidonier; diesen Tempel hat er gebaut, für seinen Gott Esmun-šar-kades.

La dédicace aurait donc été faite en commun par le roi Bodachtoret et par son fils nommé Sidiqyaton. L'apparition d'un fils du roi dans les inscriptions B concorderait bien avec le fait, d'ailleurs constaté, de deux périodes successives de construction; c'est dans l'intervalle de ces deux périodes qu'aurait pu naître ce fils. On s'explique ainsi qu'il ne soit pas question de lui dans les inscriptions A: il n'était pas encore né.

Sur ce premier point, je serai d'accord en principe avec M. von Landau; j'admets qu'il s'agit du roi et de son fils, ou du moins de son héritier, et non pas, comme tout le monde, M. von Landau lui-même, l'avait supposé, du roi et de son père. Mais je m'écarterai complètement de sa façon de voir en ce qui concerne le nom et le titre donnés à ce fils du roi; sur ce second point je maintiendrai intégralement les lectures matérielles que j'avais proposées dès le début, sur le vu du seul exemplaire alors connu

serait pas par hasard à rapporter plutôt à son grand-père Eshmounazar I, dont elle suit immédiatement la mention. La tenue de la phrase serait alors : « petite-fille du roi Eshmounazar, roi des Sidoniens à Sîdon de la mer etc. », et le protocole appartiendrait à Eshmounazar I et non à Bodachtoret. Je ne prétends pas qu'il en soit réellement ainsi; je me hâte de l'ajouter; mais il y a là une possibilité qu'on n'a peut-être pas suffisamment envisagée et qu'il n'est pas inutile d'indiquer avec les réserves qu'elle exige. La principale de celles-ci porte sur la difficulté de trouver quelque raison plausible pour expliquer la disparition de ce protocole dans les inscriptions de la série B.

et si fâcheusement mutilé : soit les mots בן צדק , « fils légitime » = « héritier présomptif », suivis du nom יטנמיליק , *Yatanmilik*.

Tout en leur accordant l'épithète courtoise de « scharfsinnig », M. von Landau repousse ces lectures. Il leur objecte, entre autres choses, une prétendue invraisemblance du nom *Yatanmilik*, au lieu de la forme usuelle *Milikyaton*. Il oublie l'existence, parfaitement avérée dans l'onomastique punique, de ce premier nom, qui est composé, d'ailleurs, d'une façon très régulière, comme le montrent de nombreuses analogies inutiles à rappeler. Cette objection ne porte donc pas. On peut, au contraire, la retourner avec avantage contre lui-même et elle vient battre de plein fouet le nom qu'il persiste à lire צדק יטנ : ni ce nom, ni son homologue possible יטנצדק , avec la transposition des deux termes constituants, ni même un nom quelconque composé avec le vocable divin צדק faisant fonction d'élément théophore, ne s'est rencontré jusqu'ici dans un texte sémitique.

Il y a une autre objection plus spécieuse qu'on pourrait être tenté d'élever contre ma lecture du nom *Yatanmilik*. Je crois devoir d'autant plus la prévenir dès maintenant, qu'elle pourrait paraître avoir pour point d'appui une remarque que j'ai faite moi-même plus haut (p. 344, n. 1). J'ai constaté et fait ressortir le fait que le lapicide, dans la série des inscriptions B, s'était imposé pour règle évidente de ne pas couper les mots à la ligne. Or, au n° 8, le groupe en litige est réparti de la façon suivante entre les lignes 1-2 :

בן צדק יטנ | מילך בלך צדק

Le nom propre que je prétends être *Yatanmilik* se trouve donc coupé en deux, contrairement, semble-t-il, à la règle. N'est-ce pas là, dira-t-on peut-être, une preuve matérielle que le groupement יטנצדק est injustifiable? A cela, je répondrai simplement qu'aux lignes 2-3 de la même inscription, le nom, incontestable celui-là, d'*Echmonazar* est coupé en deux exactement de la même façon : אשמונזר | צדק . Donc, l'objection éventuelle tombe à plat. La vérité c'est que, dans les deux noms propres, le lapicide avait pleine conscience de la dualité des éléments qui les com-

posent respectivement et qu'il ne s'est pas fait scrupule de séparer ces éléments en coupant ses lignes; mais, en ce faisant, il a eu grand soin de respecter l'intégrité individuelle de chacun de ces doubles éléments, et, par là, il est resté effectivement fidèle à la règle générale présidant à ses coupes de lignes.

Je reprends la critique de l'interprétation de M. von Landau. Elle soulève d'autres objections plus graves encore. La phrase, telle qu'il la conçoit, ne se construit qu'au prix de réelles difficultés. Il est obligé d'admettre implicitement que 𐤁𐤏𐤕𐤕𐤕𐤓𐤕 est pour 𐤁𐤏𐤕𐤕𐤕𐤓𐤕 « le roi Bodachtoret et son fils Sedeqyaton ». Mais pourquoi ce suffixe essentiel manque-t-il ici? Pourquoi n'est-il pas exprimé comme il l'est, un peu plus loin, dans le mot 𐤁𐤏𐤕𐤕𐤕𐤓𐤕 , « son dieu »? M. von Landau trahit lui-même une certaine surprise de ce fait par le point d'exclamation qu'il intercale dans son équation « der (J d. L. sein) Sohn ». De plus, il est entraîné à prêter au mot 𐤁𐤏𐤕𐤕𐤕𐤓𐤕 , « roi », dont il fait une apposition (assez bizarrement placée, soit dit entre parenthèses) du prétendu Sedeqyaton, un sens arbitrairement affaibli pour les besoins de la cause, celui de « prince ». La conjecture est d'autant plus choquante en l'espèce que le mot ainsi diminué de valeur est au contact du même mot qui suit immédiatement et qui, là, conserve forcément sa valeur pleine et naturelle, dans l'expression 𐤁𐤏𐤕𐤕𐤕𐤓𐤕 𐤁𐤏𐤕𐤕𐤕𐤓𐤕 « roi des Sidoniens ». La première fois, il voudrait dire « prince »; la seconde fois « roi ». Voilà qui serait en vérité bien étrange.

Pour justifier son idée M. von Landau va jusqu'à soupçonner la même atténuation de sens dans le titre 𐤁𐤏𐤕𐤕𐤕𐤓𐤕 précédant le nom de Bodachtoret. Il trouve qu'ainsi placé, ce titre est superflu, et il fait remarquer, à l'appui, qu'il manque dans les inscriptions de Tahnit et de Yehsumilk de Byblus, devant les noms de ces rois. Mais il oublie qu'il se présente constamment, dans les mêmes conditions, c'est-à-dire devant le nom du roi, dans le protocole des rois phéniciens de Chypre. En réalité, ce qu'on peut dire, c'est que le titre ne précède pas le nom dans le style direct: « moi, un tel, roi de »; mais il le précède régulièrement dans le style

indirect : « le roi un tel, roi de » — ce dernier cas est celui des inscriptions de Bodachtoret.

Il y a encore une autre difficulté dont ne s'est pas préoccupé M. von Landau¹. C'est celle de la construction générale de la phrase au point de vue de la syntaxe. Si la dédicace est faite en commun par le roi et son fils, le verbe בָּנִי devrait être, logiquement, au pluriel : « ont construit », et, au lieu de לֵאלֹהִי « à son dieu », nous devrions avoir, semble-t-il, לְאֱלֹהִים ou לְאֱלֹהֵם , à leur dieu ». Cette dernière difficulté, toutefois, n'est pas insoluble, comme je le montrerai tout à l'heure. Cependant, à première vue, elle peut faire hésiter assez sérieusement, et c'est peut-être bien là la raison qui a décidé M. Schröder à s'engager dans une voie toute différente et à s'arrêter à une interprétation qu'il me reste à examiner.

Il lit et traduit :

$\text{בֶּן־בַּדַּחְתוֹרֵת וְבֶן־צֶדֶק יְהוֹסֵפֶת בֶּן־צֶדֶק}$

Le roi Bodachtoret et fils légitime de Yatanmilik, roi des Sidoniens etc. a construit ce temple à son dieu Echmoun prince saint.

Comme on le voit, M. Schröder adopte aujourd'hui, après l'avoir repoussée à l'origine, ma façon de couper et de comprendre les mots constituant le groupe en litige et, en cela, j'estime qu'il a raison. Malheureusement il a gardé en même temps l'hypothèse que j'avais admise de prime abord avec tout le monde, ignorant les mots qui précédaient immédiatement et qui étaient détruits sur le seul exemplaire connu jusque-là : il persiste à faire de Yatanmilik le père de Bodachtoret. J'estime aujourd'hui, en présence du texte complet et authentique que nous possédons, qu'il faut définitivement renoncer à cette dernière hypothèse et considérer Yatanmilik comme le fils ou héritier de

1. Il semble cependant qu'il l'ait sentie, car, il coupe la phrase en deux par un point et virgule, marquant une reprise aux amis : « *diesen Tempel hat er gebaut* ». Mais, alors, les deux sujets par lesquels débute le texte restent tout « *hant en l'air* », sans avoir un verbe sur lequel exercer leur action. La difficulté n'est, d'ailleurs, qu'apparente par cet expédient peu satisfaisant. On verra qu'elle est, en réalité, susceptible d'une solution rationnelle.

Bodachtoret. En effet, si l'on conçoit la phrase comme le fait M. Schröder, on aboutit à une construction tout à fait boiteuse. La présence et le rôle grammatical de la conjonction ¹ deviennent inexplicables; on ne saurait sérieusement vouloir lui prêter la valeur d'un « *zwar* » allemand, ou d'un « *lequel est* » français. En outre, comme je l'avais déjà fait remarquer moi-même, tout en acceptant, à tort, l'opinion générale sur ce point, on ne voit pas la raison pour laquelle Bodachtoret qui donne sa généalogie atavique (petit-fils d'Echmounazar) dans les inscriptions A, aussi bien que dans les inscriptions B, aurait mentionné le nom de son père dans celles-ci tandis qu'il l'omet incontestablement dans celles-là. Au contraire, on comprend facilement que Yatanmilik, s'il est le fils de Bodachtoret, ne figure pas dans les inscriptions A, antérieures en date, et qu'il apparaisse dans les inscriptions B : s'il en est ainsi, c'est que vraisemblablement il était né entre temps, ou que, dans le cas, encore possible, où il s'agirait seulement d'une filiation adoptive, l'adoption était intervenue entre ces deux moments.

Donc, pour des raisons d'ordre différent, mais également motivées, je crois devoir rejeter l'interprétation de M. Schröder aussi bien que la lecture de M. von Landau. Il me reste à proposer et à justifier la mienne. Voici, tout bien pesé, comment je lirais et traduirais l'ensemble de l'inscription :

בן בודשחור ובן צדק יצא בן בן בן אשכנז סוף צדק
אשר הניח בן לאלי לאשכנז שר קדש

Le roi Bodachtoret — et (= avec) le prince héritier Yatanmilik — roi des Sidoniens, petit-fils du roi Echmounazar, roi des Sidoniens, a construit ce temple à son dieu Echmoun Sar Qadech.

Je crois avoir suffisamment établi dans mon précédent mémoire, pour n'avoir pas besoin d'y revenir, le sens exact de l'expression, probablement consacrée, בן צדק, littéralement « *filz légitime* », « *héritier présomptif de la couronne* ». La conception

1. A vocaliser בן צדק ou בן צדק; cf. Jérémie, xxvii, 5 et xxx, 15 : צדק צדק et צדק צדק.

biblrique est d'accord sur ce point avec l'indication précieuse que j'ai autrefois réussi à dégager de l'inscription phénicienne de Narnaka (cf. mes *Études d'Arch. Or.*, t. II, p. 166).

Ici 𐤕𐤕𐤕𐤕 est une locution toute faite, une sorte de mot composé, un titre se suffisant à soi-même. Il forme le pendant rigoureusement symétrique du titre 𐤕𐤕 , « roi »; il précède, il introduit et il détermine le nom de *Yatanmilik*, exactement comme 𐤕𐤕 précède, introduit et définit le nom de Bodachtoret. Il faut considérer, au point de vue de notre langue, l'un et l'autre titre comme étant virtuellement précédés de l'article : LE roi, *x.*, et LE prince héritier *x.*; LE *melek* *x.* et LE *ben-sedeq* *x.* Point n'est besoin, dans ces conditions, d'ajouter à 𐤕𐤕𐤕𐤕 un suffixe pronominal; le *ben-sedeq* ou *ben-saddiq* est, par définition et d'une façon absolue, le fils et successeur éventuel du roi.

Pour mieux faire saisir ma pensée je me servirai d'un exemple topique, emprunté à la langue maternelle de MM. von Landau et Winckler. Supposons que, d'aventure, après quelques siècles, on retrouve dans un document allemand, mettons dans un journal, une phrase débutant ainsi : « der Kaiser Wilhelm und der Kronprinz Friedrich u. s. w. ». Serait-il trop téméraire d'en induire que ce Frédéric était le fils en même temps que l'héritier de cet empereur Guillaume et que l'expression « und der Kronprinz » équivaut à celle-ci « und sein Sohn der Kronprinz »?

Bien entendu, il y a toujours une possibilité qu'il ne faut pas perdre de vue. C'est que ce *Yatanmilik*, héritier de la couronne, pourrait à la grande rigueur, bien que cela soit au demeurant le plus probable, ne pas être le propre fils de Bodachtoret, mais quelque enfant adopté par lui pour assurer la transmission du pouvoir royal et devenu, à ce titre, 𐤕𐤕𐤕𐤕 . Dans cette hypothèse on pourrait multiplier les combinaisons, penser par exemple à un neveu, ou même à un frère cadet, ou à quelque autre parent plus ou moins proche de Bodachtoret, voire à un personnage quelconque complètement étranger à la famille royale. Dans cette voie nous devons nous arrêter, en l'absence de tout indice historique ou autre, pouvant nous guider. L'es-

essentiel pour nous c'est que, adoptif ou non, Yatanmilik doit être considéré ici comme le fils et l'héritier légitime du roi Bodachtoet.

Reste à résoudre la difficulté que j'ai signalée plus haut en promettant d'y revenir, celle du manque d'accord entre, d'une part, les deux sujets de la phrase ainsi conçue et, d'autre part, les mots qu'ils y gouvernent plus loin.

Comment se fait-il que la dédicace faite en commun par Bodachtoet et son fils Yatanmilik le soit « à son dieu », et non pas à leur dieu ? La réponse est bien simple. Cette apparente anomalie est, en réalité, parfaitement conforme au génie des langues sémitiques. Nous savons qu'en hébreu la conjonction ו a, dans certains cas, la valeur de la préposition א « avec ». Étant donnés deux sujets rattachés ainsi par cette conjonction, seul, le premier exercera son action sur les mots qu'ils commandent cependant en commun, c'est-à-dire que ceux-ci se mettront au singulier et non pas au pluriel. Le ו est alors doué, vis-à-vis du second terme, d'une sorte de pouvoir d'inhibition grammaticale; il le paralyse comme le ferait une préposition et absorbe son activité dans celle du terme antécédent. Ce phénomène se produit surtout lorsque le second sujet est dans un état de dépendance morale par rapport au premier qui, par suite, joue le rôle principal. Cette question a été traitée en détail par les grammairiens; il me suffira de renvoyer aux travaux classiques de Gesenius¹ et d'Ewald².

Je me bornerai à citer deux exemples bibliques bien caractéristiques :

(*Esther*, IV, 16) אֲנִי וְעַמִּי אֶחָד

Moi, et mes servantes, je jeûnerai

וַיָּבֹא אֶל־אֲחִישָׁר אֲחִיו דָּךְ אֲחִיו שֶׁנֶּה בֶן־בְּנִי

(II *Samuel*, xx, 10).

Et Joab, et Abichai son frère, pourvuient Cheba' fille de Birki.

1. L'arabe connaît un usage quelque peu analogue du و conjonctif, auquel il donne dans ce cas les noms significatifs de *ولو المصاحبة*, *ولو العبة*, *ولو الجمع*.

2. *Thesaurus*, p. 394, *

3. *Lehrbuch der Hebr. Spr.*, p. 820.

En français, nous sommes obligés de dire : « moi et mes servantes nous jeûnerons » ; « Joab et son frère Abichai poursuivirent ». En hébreu, il n'en va pas de même comme on le voit. Dans les deux cas, nous avons les conditions voulues par la règle : le second sujet est moralement subordonné au premier. Les servantes d'Esther ne font qu'un avec elle : celle-ci seule commande le verbe, Abichai est le frère cadet de Joab : celui-ci commande seul le verbe. Par conséquent, dans chacun de ces cas, emploi régulier du singulier. Le dernier cas est particulièrement intéressant pour nous, puisqu'il s'agit d'une subordination provenant d'une hiérarchie de l'ordre familial, la relation de cadet à aîné. Notre dédicace phénicienne nous offre une situation analogue : le fils du roi y joue vis-à-vis de son père un rôle effacé qui justifie l'application de la règle du singulier au profit de celui-ci. Il faut donc traduire : « Le roi Bodachtoret — avec le prince héritier Yatanmillik — », ou encore : « — lui et le prince héritier etc. — », ou bien à l'aide de quelque autre tournure analogue ayant la propriété de suspendre toute action grammaticale de l'incise sur la suite de la phrase.

Telle est la façon dont, jusqu'à meilleur avis, je proposerai de lire et de comprendre le texte uniforme des inscriptions de la seconde espèce B. En tout état de cause, quelle que soit le sens qu'on adopte, il y a un fait qui domine désormais la discussion, et sur lequel je ne saurais trop insister, c'est l'élimination définitive du prétendu titre achéménide « roi des rois » dont j'avais à bon droit révoqué en doute l'existence et dont on avait voulu faire un argument dirimant contre ma théorie plaçant la dynastie echmounazarienne après l'époque perse. Sans doute, le débat n'est pas encore par là même clos en ma faveur et il se peut qu'un jour quelque document nouveau vienne montrer que j'ai eu tort sur ce point d'histoire. Mais en attendant nous sommes débarrassés d'un élément inexistant dont l'introduction dans ce problème ne pouvait que fausser le calcul et égarer la discussion. C'est déjà quelque chose. La question est ramenée tout entière sur l'ancienne base, et je garde mes positions. Mes

contradicteurs continuent à invoquer des raisons générales de paléographie et d'archéologie. Libre à eux. Nous en recauserons. Ils n'en ont pas moins perdu une arme qui leur avait semblé un moment devoir leur assurer la victoire. Et, quand l'un d'eux, tout en le reconnaissant, ajoute que, malgré tout, il lui paraît bien difficile de caser dans la période si troublée qui a suivi la mort d'Alexandre, les « six rois consécutifs de la dynastie echmounazarienne », je me permettrai de faire remarquer que, jusqu'à plus ample informé, ce chiffre peut être ramené à quatre, comme devant, toutes réserves faites, bien entendu, sur l'ordre respectif des deux derniers rois : Echmounazar I. Tabnit, Echmounazar II et Bodachtores. Rien ne prouve, en effet, que le prince royal Yatanmilik, fils et non pas père de Bodachtores, soit monté sur le trône lorsque celui-ci en descendit mort ou vif.

§ 40

Albert le Grand et l'ère chaldéenne.

Dans la savante édition des textes grecs astrologiques¹ que M. Camont a publiée en collaboration avec M. Boll, il reproduit en appendice un curieux passage emprunté au *Speculum astronomicum*² d'Albert le Grand, et parlant d'une ère énigmatique employée en Egypte :

... in libro qui dicitur *Liber canonum Philemai*, quem non puto fuisse Philemensem, sed alium et equivocum, qui fuit unus hecra ex regibus Aegypti, et sic incipit : *Intitulus climatium* etc. Et constitutus est super annos Aegyptiorum, qui dicuntur *Thibonior* (?) ad modum diem civilis Alexandrinarum, cuius longitudo est ab Occidente unus et quinquaginta graduum et tertius unus, latitudo vero unus et triginta graduum. Post quora composuit canones Machomet Alchaharidmi super annos Persarum, qui dicuntur *Gesda-*

1. *Catal. codicum astrolog. græc.*, V, p. 80 (Bruxelles, 1904).

2. Cap. II. *De libris astronomicis Antiquorum*.

gerd ad mediam diem civitatis Arin*, cujus longitudo est ab Oriente et Occidente aequalis et latitudo ejus nulla.

La seconde des deux ères dont il est question ici est, sans conteste, comme l'avait reconnu autrefois Reinaud², l'ère perso-arabe dite de *Yezdigerd*, et l'auteur cité à ce propos par Albert le Grand n'est autre que Mohammed el-Khoarezmi, le célèbre astronome du calife Mâmoûn. Mais quelle est cette première ère qui porte la singulière appellation de *Thildoniae*, et qui, mise en relation avec un comput égyptien, et adaptée au méridien d'Alexandrie pris comme base astronomique, serait employée dans le *Liber Canonum* de Ptolémée?

Il convient tout d'abord de remarquer qu'on ne voit pas pourquoi Albert le Grand dénie à Claude Ptolémée la paternité de ce livre pour l'attribuer à quelqu'un des rois homonymes de l'illustre astronome³ : le titre semble bien répondre aux *Tables manuelles* de celui-ci et à leur annexe les *Canons des rois* qui nous sont parvenus avec les commentaires de Théon. Je rappellerai à ce propos qu'Albert reproduit ici l'erreur courante pendant et après le moyen âge, qui octroie à Ptolémée le surnom de *Phe-ludensis*⁴ ; ce surnom, qu'on a voulu interpréter par « originaire de Péluse », n'est autre chose, comme on le sait, que le résultat d'une mauvaise graphie ou d'une mauvaise lecture de la transcription arabe de (ϕ) Κελύδος (القلودي = القلوزي)⁵.

Les manuscrits présentent pour ce nom bizarre de *Thildoniae*, leçon acceptée par les nouveaux éditeurs, de nombreuses variantes : *Thildoniae*, *Childonus*, *Chilvenus*, *Hilzmuni*, *Chilmeniez*. M. Kroll avait proposé d'y reconnaître une déformation du nom des *indictiones*. M. Cumont soupçonne que dans ce mot

1. Sur le méridien origine d'Arin, voir Reinaud, *Aboulfeda*, *Introduit.*, pp. ccxix et suiv.

2. Reinaud, *l. c.*

3. Le dire d'Albert n'est d'ailleurs probablement ici que l'écho d'une opinion reçue à son époque et empruntée aux Arabes ; cf. le *Livre des Mystères* d'Apo-masar, passages reproduits pp. 154-155.

4. Il l'appelle déjà ainsi au commencement du chapitre, *op. c.*, p. 87.

5. Cf. sur ce point les observations que j'ai présentées plus haut (p. 96).

se cache le nom de *Dioclétien*; il s'agirait de l'ère de Dioclétien ou ère des Martyrs, employée par les Alexandrins.

Il faut avouer que l'une et l'autre de ces conjectures ne sont guère satisfaisantes. Elles impliquent un mot ou un nom qui s'écartent sensiblement de la forme en litige. Ce qui est plus grave encore c'est que les computs auxquels elles correspondent nous font descendre à des époques beaucoup trop basses, étant donné que nous avons bien affaire, selon toute vraisemblance, à un ouvrage de Ptolémée.

Je proposerai, en conséquence, une solution toute différente, qui s'appuie sur trois des leçons rejetées par les éditeurs : *Childonus*, *Chiltenus* et, subsidiairement, *Chilmennicz*. Ces leçons plaident en faveur d'un groupe initial primitif *Ch*; on sait combien facilement dans la minuscule médiévale le *c* et le *t* se confondent. Partant de là, et considérant, d'autre part, qu'Albert se sert visiblement ici, comme dans tout le reste de sa longue analyse bibliographique, de sources arabes soit médiate, soit immédiate, j'estime que la graphie *Childonus* (abstraction faite de la désinence) est celle qui se rapproche le plus de la leçon originelle et j'en conclus que ce mot est la transcription plus ou moins exacte d'un mot arabe désignant les *Chaldéens* : كلدانيون. L'expression réelle pourrait être, dans le document traduit, soit : (سنة) الكلدانية « les années chaldéennes », soit : (سنة) الكلدانيين « les années des Chaldéens ». On n'hésitera pas, je pense, à reconnaître là une dénomination très naturelle de l'ère dite de Nabonassar, ère employée constamment par Ptolémée qui, comme l'on sait, utilise largement les observations des astronomes chaldéens en les combinant avec le système égyptien. À l'appui de cette explication je comparerai le titre d'un traité grec reproduit un peu plus haut (p. 65, F. 26) par M. Cumont lui-même et dont les termes me semblent être sensiblement équivalents à ceux de notre passage tels que je les entends : *Περὶ τοῦ εὑρεθῆαι τῆς Αἰγυπτιακῆς ἔτης ἀπὸ Ναβονασσάρου* « sur la manière de trouver les années égyptiennes à partir de Nabonassar ».

Un peu plus loin (p. 98, cf. p. 101), Albert le Grand parle des « *Imagines Toz Græci et Germath Babylonensis que habent stationes ad cultum Veneris* ». Dans le nom du premier de ces auteurs M. Steinschneider a proposé de reconnaître une altération de celui de *Thot*, ou Hermès Trismégiste; dans le second, une altération du nom même de *Hermès*. Les manuscrits du *Speculum*, et d'autres ouvrages médiévaux où ces noms sont cités, présentent de nombreuses variantes: pour le premier: *Toz, Toez, Dor, Doz, Tac? Tor? Thocz*; pour le second: *Germah, Germat, Germoth*. Sans insister sur des rapprochements que l'incertitude même des bases rend très précaires, je crois devoir faire remarquer que le second nom, si l'on admet une graphie primitive *Germach* (avec la confusion habituelle *c = t*) rappelle assez le nom, d'origine syriaque, que les Arabes donnent aux anciens Assyriens, *جرمق* pluriel de *جرمق* *Djermag* (cf. Chwolson, *Die Ssabier*, II, 697). Quant au premier nom *Taz* ou *Tor*, il fait songer à celui du dieu, encore très obscur, que le Fihrist appelle *تاون* ou *تاور*¹ et qu'on a supposé être identique à Tammouz* (Chwolson, *op. cit.*, II, 24, 204, 843). Toutefois, il y aurait une autre hypothèse possible pour expliquer plus simplement l'origine de ce « *Tor græcus* »; ce serait d'admettre que *Tor* est la transcription servile d'une forme *تاور*, et que cette forme est elle-même une mauvaise lecture ou une mauvaise graphie d'une leçon primitive *تاون*, *Táoun*. Dans ce cas, il s'agirait du mathématicien et astronome *Théon*, *Θεων*², dont le nom est, en effet, par ailleurs, ainsi transcrit en arabe.

1. Variantes *تاور*, *تاور*.

2. M. Lidabarakl (*ZDMG.*, 1897, p. 508) va même plus loin encore: non seulement il admet avec Chwolson, que *Tuadz* peut être une transformation phonétique régulière de Tammouz (avec *m = ad*), mais il est tenté d'y reconnaître le *Tuads* (*طابوس*) des Yezidis actuels, ce qui est peut-être quelque peu aventuré.

3. Sur Théon l'Alexandrin et ses œuvres traduites en arabe, cf. Steinschneider, *ZDMG.*, 1896, p. 344.

Sépulchres ἀσάλευτα.

M. Millet vient de publier¹ une inscription grecque chrétienne, intéressante à divers égards, qui, transportée au Mont Athos, provient en réalité d'Hephæstia (Ile de Lemnos) et paraît être d'époque assez ancienne, à en juger par la forme des lettres. C'est l'épithaphe d'un certain Euphrosynos et de sa femme Aurelia Phila. Elle se termine par la formule :

μένοντος αὐτοῦ εἰς τὸ θαλασσίου καὶ ἀσάλευτου.

Le sens est clair :

(le sépulchre) demeurant à jamais inamovible et inaliénable.

M. Millet commente savamment les termes de cette formule, en ajoutant qu'à sa connaissance, le mot ἀσάλευτος ne s'est pas encore rencontré dans une épithaphe. Je suis heureux de pouvoir lui en offrir un exemple tout à fait topique. Il m'est fourni par une épithaphe provenant de Deir Charâf, des environs de Sébaste (Samarie), épithaphe ainsi conçue :

Σάββα Χριστιανός, ἐκ(ὧν) γ'. Δέσπνα θυ(γάτηρ), ἐκ(ὧν) ιγ'. Σάββα θυ(γάτηρ), περὶ θ(εός), ἐκ(ὧν) ιδ'. Μαίχᾶ θυ(γάτηρ), ἐκ(ὧν) ιγ'. Ἀσάλευτα.

La physionomie des noms propres semble indiquer, pour la défunte et ses trois filles, une origine juive, peut-être bien judéo-chrétienne.

M. Berger, qui a publié cette inscription², considère, avec M. Th. Reinach, le mot ἀσάλευτα comme un pluriel neutre qui serait pris adverbialement, au sens de *tranquilliter* et serait l'équivalent, peut-être même, dit-il, la paronomasie de l'eulogie funéraire hébraïque *chalôm* (= *asaleuta*) « en paix ».

J'ai déjà eu l'occasion d'exprimer des doutes sur le bien fondé de cette explication³. Je croirais plutôt qu'il faut sous-en-

1. *Bull. de Corr. hellén.*, 1906, p. 55.

2. *C. R. de l'Acad. des Insér.*, 1898, p. 48.

3. *Cf. supra*, p. 482.

ment orthographiée α , on pourrait se demander si la graphie ne serait pas plutôt à interpréter; $\alpha\lambda\alpha\alpha\iota\iota = \alpha\iota\iota$. La forme $\alpha\iota\iota$ est donnée comme poétique dans les lexiques; mais elle pouvait être en usage dans le langage populaire. La chose serait à vérifier. En tout cas, j'en relève un exemple sur un papyrus en prose de l'an 10 av. J.-C.¹

§ 42



**Un monogramme attribué à l'empereur
Nicéphore Phocas.**

Sur le linteau de la porte de la Lavra de l'église principale du Mont Athos, dite « Porte Royale », est sculpté un monogramme très compliqué dont la signification a exercé à plusieurs reprises la sagacité des archéologues. M. Millet², après Porphyre, vient d'en proposer une nouvelle explication.

Porphyre avait cru pouvoir en dégager les mots : $\chi\alpha\iota\tau\epsilon\ \pi\acute{o\lambda\eta\varsigma\ \text{Κορίνας}$, empruntés à l'hymne que l'on chante le jour de l'Annonciation, sous l'invocation de laquelle était justement placée la lauré fondée sur la montagne sainte par le célèbre Athanase.

Après avoir d'abord accepté cette interprétation ingénieuse.

1. Keuon, *Greek papyri Brit. Mus.*, t. II, p. 164 l. 6.

2. *Bull. de Corr. hellén.*, XXIX, p. 79.

M. Millet incline à lui en substituer une autre toute différente : Νικηφόρου πατριάρχου, mots suivis peut-être de καὶ πρῶτου ἐκ τῶν κατὰ κλίμα. Nous aurions là le nom et le titre du patrice Nicéphore que, dans son testament, Athanase désigne lui-même pour être évêque, protecteur et représentant de la communauté.

Il semble, en effet, préférable *a priori*, étant données les habitudes byzantines, de chercher là quelque nom propre plutôt qu'une simple formule liturgique. Je me demande cependant, tout en acceptant la lecture, paléographiquement satisfaisante, du nom de Nicéphore, s'il ne serait pas possible d'y voir celui d'un autre Nicéphore beaucoup plus illustre, de l'empereur Nicéphore Phocas, le protecteur et l'ami d'Athanase.

Comme on le sait, la construction de la laure du Mont Athos fut commencée par Athanase en 963, quatre mois avant l'avènement (16 août 963) de cet empereur ; or elle l'avait été sur les instances mêmes de Nicéphore qui attribuait ses succès de généralissime aux prières du pieux Athanase et, qui plus est, avait l'intention de s'y retirer pour y finir sa vie sous le froc monacal. L'élévation de Nicéphore au trône modifia naturellement ses projets. Ce changement de programme et son mariage avec Théophano firent le brouiller avec Athanase, qui interrompit même un moment la construction de la laure. Cependant, les choses finirent par s'arranger, et Athanase dut se réconcilier avec son impérial ami, puisque nous voyons celui-ci faire don des portes en bronze du narthex. Il serait donc très naturel que le monogramme de l'empereur eût été sculpté à une place d'honneur dans la laure qui était quelque peu la sienne. Cette attention délicate d'Athanase s'expliquerait fort bien en l'espèce, tandis que l'on ne comprend guère un pareil hommage rendu à l'évêque Nicéphore qui, somme toute, ne figure dans cette histoire qu'à titre précaire, son évêché étant forcément éphémère et, qui plus est, éventuelle.

Le nom traditionnel de « Porte Royale », βασιλικὴ πύλη, donné encore aujourd'hui à celle que surmonte ce monogramme, serait un argument de plus à faire valoir en faveur de cette conjecture.

Dans ces conditions, je serais assez tenté d'extraire du monogramme les éléments graphiques suivants :

Ε Π Ι Τ Ο Υ Κ Η Μ Ω Ν Φ (A⁷)

ce qui, avec les répétitions de lettres qui sont de règle dans le déchiffrement des monogrammes byzantins, nous conduirait à la lecture normale :

ἐπὶ τοῦ κράτος ἡμῶν Νικηφόρου.

Je n'ose y ajouter les mots soit βασιλέας, soit αὐτοκράτορος, le monogramme ne nous offrant pas des éléments suffisants pour le *sigma* et le *bêta*.

Graphiquement, nous serions même en droit strict de lire en plus, le surnom de Nicéphore : τοῦ Φωκᾶ. Mais ce serait peut-être aller trop loin, l'habitude de joindre officiellement au nom de l'empereur son patronymique ou surnom étant postérieure au x^e siècle, comme me le confirme mon savant confrère M. Schlumberger¹. Qui sait, toutefois, si par hasard, on n'aurait pas voulu déjà faire intervenir ici le surnom à l'effet de distinguer Nicéphore II Phocas d'un de ses prédécesseurs et homonymes, Nicéphore I le Logothète?

§ 43

Une *zemzemiye* médiévale avec inscription et armoiries arabes.

Artin Pacha vient de publier² un intéressant petit objet arabe provenant, paraît-il, de Tripoli de Syrie, mais semblant être de fabrication égyptienne. C'est une sorte de gourde en terre cuite poreuse, mesurant 0^m,235 de hauteur, à panse circulaire et aplatie, qui rappelle, toutes proportions gardées, la forme des vieilles

1. Voir Schlumberger, *Nicéphore Phocas*, passim.

2. *Bull. de l'Institut Égyptien*, 1903, fasc. n° 6, pp. 459 et suiv. (2 pl. grav. phot.)

ampoules chrétiennes contenant les eulogies ou huiles saintes, par exemple les ampoules, si fréquentes en Égypte, au nom de saint Ménas. Elle est munie d'un goulot et de deux anses de suspension aujourd'hui brisées. Ce type de gourde de voyage est déjà connu; les Arabes lui donnent le nom de *zemzémiyé*, parce qu'à l'origine ces flacons étaient destinés à transporter de l'eau provenant du puits sacré de Zemzem. Ici, vu la porosité de la terre, nous avons sûrement affaire à une simple *alcarazas* ou gargoulette servant à tenir fraîche une eau quelconque.

Les deux faces de la panse circulaire sont ornées d'un même motif répété deux fois : dans un registre supérieur, une légende arabe; dans un registre inférieur, un double écusson piriforme dont Artin Pacha a parfaitement reconnu le caractère héraldique. Chaque écusson est chargé de deux bâtons recourbés en crosse arrondie, adossés debout, avec une boule dans la concavité de la crosse — c'est l'image fidèle du *tchougdu* persan employé dans le jeu du mail et du polo, jeu importé en Occident à deux reprises, par deux voies différentes et à plusieurs siècles d'intervalle. La première fois, le mot avait passé chez nous avec la chose, puisque, comme on le sait, notre *chicane* n'est autre que le persan *tchougûn*, transmis par le byzantin *τσογγον*. Artin Pacha suppose ingénieusement que c'est là une sorte d'armes parlantes, indiquant que la *zemzémiyé* appartenait à quelque personnage, ou plutôt à la femme de quelque personnage occupant à la cour la charge, très recherchée et très importante, de *tchougândâr*, autrement dit « porte-maillet » du Sultan. En tout cas, il paraît hors de doute que nous avons là un nouvel exemple d'armoiries musulmanes à ajouter à tous ceux que nous ont déjà fournis les époques ayyoubite et mamlouk. C'est à la première qu'Artin Pacha inclinera à rapporter l'objet; la forme des caractères de la légende arabe, dont il me reste à parler, est en effet celle du *soulous* employé dans les inscriptions du sultan El-Kâmel Mohammed (1218-1238 J.-C.).

La légende arabe, répétée sur les deux faces, est courte. Elle se compose d'un seul mot qu'Artin Pacha lit : *العالية*, ce qui vou-

drait dire « la très-haute », « l'exaltée » etc... La présence de l'article *et* l'empêche de s'arrêter à l'idée de voir là le nom de femme *'aliyé*, et il conclut que c'est un simple adjectif. Cet adjectif, avec sa désinence féminine indiquerait néanmoins, suivant lui, que le possesseur de la *zanzémiyé* devait être une grande dame, la femme de quelque chevalier mamlouk dont la haute situation nous est révélée par les armoiries quatre fois répétées.

Je serais tenté de lire et d'expliquer tout autrement cette épigraphe assez énigmatique. Les sept lettres qui la composent sont dépourvues de tous points diacritiques, ce qui pourrait ouvrir le champ à mainte combinaison. Mais j'accepte celle admise par Arlin Pacha, à savoir : ع sans point et la désinence *yé*. Seulement, je m'écarterai de lui pour la lecture de la 3^{me} lettre où il voit un *lhm*. En examinant attentivement la très-bonne gravure photographique qu'il donne de la face A, je constate que cette lettre est constituée par un assez long trait vertical terminé, à sa partie supérieure, par un gros renflement circulaire; j'y reconnais la tête bouclée d'un *ف* ou *ق* initial. Je dois avouer que, sur la face B, ce renflement circulaire est sensiblement moins accentué; mais, malgré cette légère différence, on ne saurait douter, le mot étant certainement le même, que la lettre est identique, bien qu'un peu atrophiée dans le second cas. Par conséquent, ici aussi, nous devons avoir affaire à un *ف* ou *ق* « emmanché d'un long cou », forme assez fréquente dans les inscriptions de cette époque. J'opte pour la première valeur et j'obtiens ainsi un mot *العافية*, qui a l'avantage de nous offrir un sens excellent et parfaitement en situation, étant donné que nous avons affaire à un vase à boire. Il signifie en effet, « bonne santé! », et il est encore en usage aujourd'hui, concurremment avec d'autres formules, comme souhait de politesse adressé à un buveur; c'est le « prosit! » des Arabes. La formule a passé textuellement chez les Turcs, qui disent, en pareille occurrence : *حافيت اولاً , عافيت اولسون* : La réponse de style est : *الله يعافيك* « que Dieu t'accorde la santé! ».

De cette façon, plus n'est besoin de recourir à l'hypothèse, assez peu vraisemblable en soi, que la *zemzemiye* aurait appartenu à une femme, désignée par une épithète banale qui, ainsi isolée, demeurerait en l'air, ne se rattachant à rien.

§ 44

Un texte arabe inédit pour servir à l'histoire des chrétiens d'Égypte.

Sous ce titre, M. Salmon vient de publier¹ le texte et la traduction d'un extrait d'un manuscrit de la Bibliothèque nationale², relatif à la fondation des églises coptes de Sainte-Barbe³ et de Saint-Serge⁴ au Caire. Ce récit, en grande partie légendaire, n'a qu'une valeur documentaire médiocre, en dépit des prétentions historiques qu'il affiche; tout ce qui concerne notamment le siège de Damiette par les Croisés⁵ ne doit être accepté qu'avec beaucoup de réserve. Il n'en contient pas moins çà et là quelques détails et traits de mœurs assez curieux. Nombre de passages présentent des difficultés soit de lecture, soit d'interprétation, qui n'ont pas toutes été résolues avec le même bonheur par l'éditeur.

Voici quelques observations que j'ai faites en parcourant le texte et la traduction.

[P. 26 = 43.] Le Copte, héros de l'histoire, qui était le secrétaire d'État et le bras droit du calife, est dit être عزيرًا عند « puissant auprès de lui ». La traduction est littéralement exacte; mais je crois que l'expression s'inspire plus ou moins du titre tradition-

1. *Bull. de l'Inst. fr. d'arch. or.*; le Caire, t. III, p. 25-68.

2. Fonds arabe, n° 432.

3. Barhûs.

4. Athou Scritfa et Sardjous.

5. Commencant en l'an 465 de l'hégire, ce qui nous reporterait en 1072 J.-C.

nel donné aux premiers ministres et gouverneurs d'Égypte :

عزیز مصر و العزیز

[*Ibid.*] Parmi toutes les qualités prêtées au personnage en question, qui vivait dans les meilleurs termes avec les musulmans, il est dit de lui : *ويكن نظره عن حريمهم* « détournant sa vue de leur harem ».

Pour qui connaît la discrétion dont usent les Orientaux en tout ce qui touche à cette question délicate des rapports sociaux avec les femmes, une telle constatation paraîtra non seulement superflue, mais même quelque peu déplacée. Pour arriver à ce sens, l'éditeur a dû d'ailleurs changer la leçon du texte, qui est, non pas *حريمهم*, mais *جريمهم*. Il vaudrait mieux la conserver, en la complétant simplement en *جريمهم*, ou plutôt *جرايمهم*. D'autre part, le verbe *يكن* est suspect. Rien ne motive ici la forme du jussif, pour *يكون*; de plus, le verbe « être » donne à la phrase un tour bien languissant. J'inclinerais à restituer paléographiquement *ويكف*, en m'appuyant sur les expressions usuelles *كف بعينه* ou *كف* « sa vue a été bouchée, il n'y a rien vu ». Ici, il s'agirait d'aveuglement volontaire. Le sens serait alors que « le vizir chrétien fermait les yeux sur leurs fautes (des musulmans) », ce qui est parfaitement d'accord avec le contexte : « il regardait avec son œil et cachait avec le pan de sa robe ».

[P. 27 = 14] « Si Dieu a décidé que tu obtiennes l'ordre de construire une église, elle sera au nom de la sainte, l'Elue¹, l'Intercesseur Barbâra ». Ces mots sont placés dans la bouche de la femme du vizir chrétien. C'est un vœu qu'elle exprime. Par suite, le verbe *يكون* a plutôt la valeur d'un optatif que d'un

1. Remarquer le choix de l'épithète *المختارة* qui présentait l'avantage de rimer avec *بربارة*.

futur et la traduction « qu'elle soit (cette église) » conviendrait mieux que celle adoptée : « elle sera ».

Au lieu de وقف il semble préférable de lire وفق « si Dieu (te) fait la faveur ».

L'expression شفيعي, proprement « mon intercesseur », paraît impliquer que la femme du vizir portait le nom de sainte Barbe, sa patronne, conformément à un usage des chrétiens d'Égypte sur lequel l'auteur insiste à la fin de son récit (p. 42 = 68).

[P. 27 = 45.] Notre ministre, s'étant rendu auprès du calife son maître, expédia les affaires courantes « et donna à la reine sa part de rapide service ».

Ici encore, pour la raison que je viens d'invoquer plus haut, la mention de la reine est tout à fait invraisemblable. M. Salmon l'a bien senti lui-même, mais il dit en note qu'il n'a pu traduire autrement.

Il a transcrit : وعطا للملكة حقها من الخدمة الواجبة. Il faut d'abord distribuer autrement les deux points sous le dernier mot et lire الواجبة « nécessaire ». Quant à الملكة, le mot est pris ici avec l'acception de « royaume » et non pas de « reine », acception qu'il a, sans conteste, deux lignes plus loin : ما كان يتظم « la royauté (mieux : le royaume) n'aurait aucune affaire en bon ordre ». On obtient de cette façon un sens très plausible : « il s'acquitta dûment du service qui lui incombait touchant les affaires de l'État ».

[Ibid.] ولا مرد لقولك. La traduction : « il n'y pas d'objection à ta parole » est exacte. Mais le commentaire donné en note est difficilement admissible : « مرد, de مرد « être rebelle », bien que le *maṣdar* soit مرود ou مرادة. Je verrais plutôt là مرد « réfutation, réplique », du verbe رد.

[P. 29 = 47.] وتكلم في حق جوزك بكل ردى « il a parlé sur la religion

de ton mari avec toute précipitation. » Je traduirais plutôt : « et il a parlé tout à fait mal sur le compte de ton mari ». Ce sens de **حق** est constant dans l'arabe littéral aussi bien que vulgaire ; il se retrouve à la ligne suivante : **في حق الأمير** ; simplement « au sujet de » et non « en faveur de l'émir ». Même traduction, texte p. 33. **في حقه** « à son sujet » et non (trad. p. 54, n. 3) « à son point de vue » ou « dans son droit ».

[P. 29 = 47.] « Maintenant, ce qu'il craint, c'est que, etc. »

Corriger : « ce que je crains » (**خوفه**, forme vulgaire pour **خفته**).

[P. 33, texte, n. 6.] Sur l'orthographe **أصوار**, au lieu de **سوار** « murs », cf. mes observations dans mes *Archæolog. Researches*, I, 175, et celles de M. van Berchem, *Journ. asiat.*, 1897, I, 457. Elle est pour ainsi dire consacrée par l'usage, même épigraphique, et elle s'explique phonétiquement par l'influence emphatique qu'exercent, comme je l'ai montré dans le temps, les aspirées et les gutturales, le **ra** rentrant souvent dans cette dernière catégorie, surtout quand il s'appuie en avant ou en arrière sur une voyelle longue.

[P. 35 = 57.] **دفتر حساب الديار المصرية** « les registres des comptes des richesses égyptiennes. »

Corriger **الديار** (pluriel de **دار**) et traduire : « les registres de comptabilité du pays d'Égypte ». Cf. plus loin (p. 42 = 68, *in fine*) la leçon, correcte cette fois, **نسوان ديار مصر** « les femmes du pays d'Égypte ».

[P. 38 = 61.] Il est intéressant de constater que la formule finale de la demande de *fetwa* adressée au calife reproduit textuellement le protocole traditionnel des Fatimites : « La miséricorde de Dieu soit sur toi, sur les parents et sur les aïeux les purs, etc. ».

[P. 40 = 64.] Le calife ayant autorisé son ministre chrétien à faire construire une église, celui-ci fait venir des bois de construction de Damiette et d'Alexandrie :

« Il lui vint du bois de deux cent dix églises, parties avec son argent, parties comme service (à titre gracieux). »

La phrase ainsi traduite est bizarre, pour ne pas dire inintelligible. Sans parler de la syntaxe qui n'y trouve guère son compte, on ne voit pas ce que vient faire ici ce chiffre de 210 églises. Je propose de lire et de comprendre tout autrement, soit :

جاء اليه من اخشاب (ما كفى) عشرة كنائس

C'est-à-dire :

Il lui vint du bois (en telle quantité) qu'il aurait suffi à (construire) dix églises.

La correction que j'ai introduite entre parenthèses : ما كفى « ce qui aurait suffi », au lieu de la leçon admise par l'éditeur : مائتي « deux cents », est tout à fait paléographique; à la rigueur on pourrait corriger aussi ما يكفى, à l'aoriste; d'une façon ou de l'autre, le sens obtenu est le même. Il est des plus plausibles et, du même coup, il nous aide à rectifier celui de la phrase suivante, que M. Salmon a ainsi rendue :

« Ses vus étaient de commencer la construction de deux églises, l'une au nom de Sergius, l'autre au nom de sainte Barbara, etc. »

Le texte porte :

وانه من طمعه شرع في بناء كنيتين

Littéralement :

Et, par suite de son grand désir, il se mit à construire deux églises.

C'est-à-dire que le ministre, emporté par son zèle pieux et tenté par la quantité de matériaux surabondants qui étaient à sa disposition, se laissa entraîner à construire deux églises, au lieu d'une. Cette interprétation répond à merveille aux conditions indiquées dans ce qui précède, aussi bien qu'à la suite même du récit. Le ministre avait été autorisé par le calife à construire une seule église (كنيسة واحدة); au lieu d'une, il en construit deux, sans que les musulmans osent y redire (ولا جبر احد من الناس)

الح). Mais, la double construction achevée, le calife, ayant été informé que le ministre avait dépassé la limite de l'autorisation, se fâche tout rouge et le met en demeure de choisir entre les deux églises et de démolir l'une des deux.

[P. 44 = 66.] Le ministre, navré par cet ordre et ne pouvant se résoudre à sacrifier l'une des deux églises également chères à son cœur, succombe à son désespoir. Les siens, désolés,

« poussèrent sur lui de grands gémissements, au point qu'ils firent pleurer le roc des larmes de sang ».

Le texte porte حتى أبكوا الصخر الضم. M. Salmon estime que الضم doit être corrigé en الدم « le sang ». Mais une telle faute est invraisemblable, même chez le plus maudclerc des copistes arabes. Je crois qu'il faut maintenir la leçon, en supprimant seulement le point du ض, et en mettant un *tehdid* sur le *mim*

final; on obtient ainsi الصم « sourds », pluriel de اصم. Il n'est plus question de « larmes de sang », — ce qui est une image un peu trop occidentale. Le sens est tout simplement « qu'ils firent pleurer les rocs les plus durs »; ch. les *saxa surdiora* dont parle

Horace. L'expression حجر اصم « pierre sourde », c'est-à-dire « pierre dure », est d'ailleurs courante en arabe.

[*Ibid.*] A propos de la lumière plus ou moins surnaturelle apparue sur le tombeau du pieux ministre enseveli en son église de Sainte-Barbara, les musulmans étaient partagés d'avis, attribuant le phénomène à différentes causes. Certains d'entre eux dirent « que les chrétiens avaient eu connaissance d'un endroit où un feu s'était allumé en voltigeant sur les côtés de l'église ».

M. Salmon fait remarquer en note que le verbe arabe rendu par les mots que j'ai soulignés est douteux. En effet, la traduction proposée n'est guère satisfaisante. J'inclinerais à croire que غفلوا doit être corrigé en الح; le sens serait que les chrétiens avaient par négligence laissé dans un endroit du feu allumé et que les flammes étaient venues se jouer ou se refléter, se réverbérer sur les murs de l'église.

[P. 42 = 67.] Le calife déclare que son ministre défunt était un « prince évident, de la main, de l'œil et du corps ». Au lieu de ظاهر « évident », ne vaudrait-il pas mieux lire ici ظاهر « pur » ? Il s'agit pour l'auteur du récit d'établir que le ministre, de l'avouement même de son maître musulman, ayant toutes les puretés, était en quelque sorte mort en odeur de sainteté.

[Ibid.] Le calife fait venir le fils de son ancien ministre et, voulant le faire succéder dans l'office de son père, il confie le jeune homme, déjà très bien doué, à un professeur chargé de parfaire son instruction. Il est dit auparavant qu'il « le fit avancer au diwân de son père et vit ses secrétaires bons et mauvais ». Ce dernier membre de phrase ne s'explique pas logiquement. Le texte est certainement malade :

ورا أكتابه متقية ضعيفة

M. Salmon a corrigé le second mot en كتابيه « ses secrétaires » ; mais ce pluriel serait tétralogique et, du reste, le mot ainsi obtenu ne mène à rien de plausible pour le sens général. Ne faudrait-il pas corriger كتابه « son écriture » et comprendre : « il vit que son écriture était bonne (et)... » ? La seconde épithète est peut-être à corriger paléographiquement en ضرفة, orthographe vulgaire pour ظرفة « élégante ». Le copiste confond parfois le ظ et le ض ; par exemple, p. 29, l. 4 : الغيض pour العبط.

[P. 42 = 68.] Ici, quelques détails curieux sur le culte de Barbâra :

« On raconte parmi les hommes des merveilles et des étrangetés sur le corps de la sainte (Barbâra). »

Le sens ne serait-il pas plus exactement : « il se manifeste des miracles opérés par le corps de la sainte » (ويظهر من) (جدها عجائب وغرائب) ?

« Certains hommes viennent secrètement et oignent d'huile leurs visages sur son corps par, demandant une bénédiction pour l'huile de (leurs) lampes. »

Cf. plus haut, p. 30 = 50, l'acte de dévotion du ministre lui-

même qui, étant allé dans l'église ancienne où était déposé le corps de sainte Barbe avant sa translation, « oignit d'huile son visage sur ses cendres » (مرع وجهه على عظامها). Ici nous avons : مرغوا : ووجههم على جسد الطاهر. Les verbes مرع et مرغ se confondant dans certaines de leurs acceptions, il est difficile de savoir la forme que l'auteur a réellement entendu employer. Ils veulent dire aussi « frotter de poussière » ; il ne serait pas impossible que ce fût ici le sens, étant donné que les chrétiens ont toujours attribué une vertu miraculeuse à la poussière recueillie dans les *loculi* et les *memorie* des saints. Les musulmans eux-mêmes partagent, comme l'on sait, cette croyance superstitieuse (cf. Lane, *Modern Egyptians*, t. I, p. 329, relativement à la poussière sacrée du tombeau du Prophète).

Pour ce qui est de l'huile, dont il est expressément fait mention dans le second membre de phrase :

ويطلبوا بركة من زيت القديس

je crois que M. Salmon n'a pas bien saisi la pensée de l'auteur, lorsqu'il ajoute en note que « ces dévots demandaient une bénédiction pour l'huile des lampes constamment allumées dans leurs habitations ». Ce second acte de dévotion, qui n'est pas nécessairement solidaire¹ du premier, me paraît devoir être compris ainsi : « les visiteurs vont chercher et emportent de l'huile qui alimente la lampe ou les lampes brûlant devant le tombeau de la sainte, afin de jouir de la bénédiction attachée à cette huile ». On reconnaît immédiatement là une pratique pieuse

1. Si, au contraire, on admet la connexion des deux actes de dévotion, on pourrait supposer que le dévot trempait son doigt dans l'huile de la lampe sacrée brûlant sur le tombeau et s'en frottait le visage (peut-être seulement le front ?) séance tenante. En tout cas, le mot قديس doit s'appliquer ici à cette lampe. A l'appui de cette explication qui, tout bien pesé, est peut-être encore la plus simple, comparer la pratique des dévots italiens qui se signent après avoir trempé le doigt dans l'huile de la lampe brûlant devant une image de la madone et des saints. L'huile eulogique est, dans ce cas, un succédané de l'eau bénite.

qui remonte aux premiers temps du christianisme et même peut-être au delà : l'emploi de l'huile bénite des lampes brûlant dans les lieux saints de la Passion, dans les tombeaux des Apôtres, des martyrs, etc.¹. On donnait, par métonymie, à cette huile le nom spécifique d'*eulogie* (εὐλογία) « bénédiction » : le mot ⲉⲩⲟⲗⲟⲓⲁ en est ici l'exact équivalent. En ce qui concerne particulièrement l'Égypte, l'usage est attesté par ces nombreuses ampoules de saint Menas, où le grand saint égyptien est figuré avec son nom, et qui étaient destinées à recueillir et à transporter les précieuses gouttes d'huile provenant de son tombeau. On n'a pas encore trouvé, que je sache, d'ampoules de ce genre au nom de sainte Barbe; mais, si ce qui est dit dans notre document a quelque fondement, on peut prévoir qu'on en trouvera un jour.

[P. 42 = 68.] Notre auteur termine son récit édifiant en rappelant combien le culte de sainte Barbe est populaire chez les chrétiens d'Égypte :

« La plupart d'entre eux ont en elle une confiance illimitée; ils donnent son nom à leurs filles et ne se soucient de personne; la moitié des femmes d'Égypte portent le nom de Barbâra. »

M. Salmon fait suivre le groupe de mots que j'ai mis en italique de l'observation : « passage douteux ». Le texte porte : ولا يبالوا بأحد. Ne faudrait-il pas corriger بأحد et comprendre : « et ils ne se soucient pas d'un autre (nom) » ?

§ 44

Fiches et notules.

Inscription grecque du Haurân. — La hauteur du mont Thabor. — Inscription phénicienne de Khân el-Khalde. — Cachet phénicien au nom de Phar'och. — Sur un passage de l'inscription d'Echnoun'azar. — Khaḡt = « moitié » ou « totalité ».

— *Inscription grecque du Haurân* cf. (R. A. O., V, p. 368 =

1. Voir Martigny, *Dict. des ant. chrét.*, s. v° *Huiles saintes*.

n° 5). — Au lieu de Σαδοαδίου τοῦ Καυκάλλου, on pourrait peut-être lire aussi : Σαδο(ς) Ἀ(λ)ίου τοῦ καὶ Καλλου. Le nom propre Ἀλίου s'est déjà rencontré dans l'épigraphie du Haurân (Wadd., n° 2520 : Ἀλίου Ἀδάου; cf. aussi Ἀλίου, *id.*, n° 2003, et la forme féminine Ἀλῆς, *id.*, n° 2471); c'est vraisemblablement la transcription du nom nabatéen ʾlʾ = على. Quant au nom Καλλος, on le trouve sur des papyrus (cf. Dictionnaire de Pape *s. v.*).

— *La hauteur du mont Thabor.* — Josèphe attribue au mont Thabor une hauteur d'environ *trente* stades : οὗ τὸ μὲν ὄρος ἐστὶν τριάκοντα σταδῖους ἀνίσταται (G. J., IV, 1 : 8). Trente stades olympiques équivalent à 5.350 mètres. Il y a là une exagération évidente, qui n'a échappé à personne. M. Oehler la constate à son tour (Zeitschr. D. Pal.-Verains, XXVIII, p. 7), mais sans l'expliquer, pas plus que ne l'ont fait ses devanciers. Ne pourrait-elle pas provenir de la simple erreur d'un copiste qui, si le nombre était primitivement écrit en lettres numériques, aurait transformé un Δ (= 4) original en Λ (= 30)? La correction serait tout à fait d'ordre paléographique. D'autre part, on se rapprocherait ainsi de la réalité, le sommet du Thabor ayant une altitude absolue de 562 mètres (au-dessus du niveau de la Méditerranée) et des hauteurs relatives : de 600 mètres par rapport à l'une des vallées adjacentes ; de 780 mètres par rapport au niveau du lac de Tibériade. Si l'on admet qu'il s'agit du stade olympique de 185 mètres, communément employé à cette époque, la hauteur de la montagne, calculée sur ce pied serait évaluée par Josèphe à $185 \times 4 = 730$ mètres. Ce chiffre se rapproche sensiblement de l'altitude du Thabor au dessus du lac de Tibériade. Vu le voisinage de celui-ci, il serait assez naturel que les anciens aient pris son niveau comme base de leur calcul approximatif.

— *Inscription phénicienne de Khân el-Khalid.* — Recueillie et publiée par M. von Landau (Beitr. zur Altertumsk., des Orients, n° IV, 1905, p. 1 et suiv.). Provient de la nécropole an-

tique située entre Beyrouth et Saïda (au nord de l'embouchure du Dâmoûr, l'antique Tanyras, par conséquent en dehors du territoire propre de Sidon), gravée en grands caractères sur un bloc de grès, coupé à gauche après coup, ce qui a fait disparaître la fin des lignes. Lecture de M. v. Landau :

...דבר
...דבר א.

Il s'agirait, selon lui, d'une sorte d'inscription officielle, antérieure à l'époque « classique » et émanant d'un personnage appelé 'Abd... qui, en sa qualité de prêtre, aurait été investi de l'autorité locale, au nom du roi de Sidon ou même d'un maître plus important encore. Elle débiterait par le verbe דבר « a dit » et la formule serait la même que celle employée dans l'inscription d'Echmounazar (l. 2). Ce début *ex abrupto* ne laisse pas de surprendre ici. On pourrait se demander si le premier caractère ne serait pas un פ mutilé de son cotylédon droit; on obtiendrait ainsi le mot פֿ « tombeau de ». Nous aurions alors affaire à une simple épitaphe, ce qui, d'autre part, serait *a priori* assez vraisemblable, étant donné que le site semble avoir été essentiellement celui d'une nécropole. Je dois dire toutefois que la tête triangulaire de cette lettre, à en juger par le fac-similé, paraît être bien grosse pour représenter le cotylédon droit d'un פ. Quant au titre de prêtre, il est sans doute intéressant; mais il n'est pas sans exemple appliqué à un simple défunt, en dehors de tout caractère de fonctionnaire officiel. Témoin l'épithaphe d'Oumm el-'Aonâmid que j'ai expliquée il y a quelque temps (*Rec. d'Arch. Or.*, V, p. 151). Cette dernière épitaphe est de l'époque ptolémaïque, comme toutes les inscriptions phéniciennes découvertes jusqu'alors à Oumm el-'Aouâmid. J'inclinerais à croire que l'inscription de Khân el-Khalidé est de la même époque.

— *Cachet phénicien au nom de Phar'och.* — Intaille recueillie et publiée par M. v. Landau (*op. c.*, p. 41). Petite cornaline ovale. Un personnage de style égyptien, de profil, un genou en

terre, tenant de chaque main deux longues tiges trifurquées par en haut. Au dessous, en caractères de forme ancienne, gravés à l'envers : 𐤕𐤕𐤁, *Phar'och*. Ce nom, porté par des personnages bibliques, n'apparaît que deux fois dans la Bible comme nom commun. On lui prête unanimement le nom de « puce », en s'appuyant sur l'autorité des anciennes versions et sur ses accointances avec l'arabe برغوث. J'ai essayé de montrer autrefois (*Études d'Arch. Or.*, t. II, p. 45), que le véritable sens pourrait bien être celui de « moucheron » (= برغش) et non de « puce », en faisant ressortir que, dans le passage de I Samuel, xxvi, 20, la bestiole, mise en regard de la perdrix, devait être plutôt un insecte ailé. L'apparition de ce nouveau document ne diminue en rien la valeur de mon observation, bien au contraire. En tout cas, je ne saurais suivre M. von Landau dans la voie des considérations de mythologie transcendante où il se lance à propos de ce nom, en faisant fond sur le sens étymologique que lui attribue la tradition et en voyant dans la « puce », symbole du sud par opposition au « pou », symbole du nord, je ne sais quelle personnification de Nergal, Saturne, le Soleil, Ea et Poséidon. N'est-il pas beaucoup plus naturel de reconnaître là tout bonnement un nouveau cas de l'emploi de noms de bêtes ou d'insectes comme noms propres de personnes, sans aller chercher ainsi midi à quatorze heures?

— Sur un passage de l'inscription d'Echmounazar (cf. *supra*, p. 203). — M. v. Landau (*op. c.*, p. 44), adopte la lecture de M. Peartorius pour le mot 𐤓𐤕, considéré comme un participe présent de 𐤓𐤕. Mais il lui prête une acception différente. Il ne s'agirait pas de l'acquéreur éventuel du tombeau; le mot *qôné* désignerait d'une façon générale un « propriétaire », c'est-à-dire une personne occupant un certain rang social, un citoyen libre, un *ba'î*, voire un « marchand » (= acquéreur) jouissant en cette qualité, prise très haut dans un état commercial comme celui de Sidon, des prérogatives d'un patricien. Cette explication n'est

guère satisfaisante; elle se concilie mal avec les mots qui suivent immédiatement et qui, précisément, définissent la condition sociale du violateur éventuel : « tout prince ou tout particulier »; cf. la formule officielle que j'ai rapprochée autrefois (*Études d'arch. Orient.*, I, p. 84) : $\alpha\gamma\ \beta\iota\ \pi\alpha\ \dots\ \eta\ \beta\epsilon\chi\alpha\gamma\ \eta\ \beta\iota\alpha\tau\tau\eta\varsigma$ (Fl. Josèphe, *Ant. J.*, XIV, 10, 23). Sans renoncer encore à l'explication conjecturale que j'ai proposée de l'énigmatique $\eta\beta$, je me demande par moment si l'on ne pourrait pas y chercher un dérivé de $\alpha\beta$ *invidit* (cf. hébr. $\alpha\beta$) en comprenant : $\alpha\alpha\ \beta\alpha\ \eta\beta$, *quisquis eris invidiosus*. Mais il y a, je me hâte de le dire, une objection grave; on attendrait, dans ce cas, $\alpha\beta$, le phénicien ne semblant pas, d'après ce que nous en connaissons, avoir traité les verbes $\alpha\beta$ comme il traite les verbes $\pi\beta$ (cf. $\alpha\beta\alpha$, à côté de $\beta\alpha = \beta\alpha$, *struxit*).

— *Khaṭ* = « moitié » ou « totalité » ? — S'appuyant sur une hypothèse paradoxale de M. Winckler, lequel semble en général exercer une influence prépondérante sur ses idées, M. v. Landau (*op. c.*, p. 47), prétend, à l'encontre de l'opinion commune, attribuer au mot $\eta\beta$, dans l'inscription phénicienne de Tyr (cf. *Rec. d'Arch. Or.*, t. I, p. 87), aussi bien que dans l'inscription moabite de Méša, le sens de « totalité » et non pas de « moitié ». Il conteste même cette dernière acception unanimement admise dans les passages bibliques où apparaît le mot en litige. Les considérations qu'il invoque manquent tout à fait de consistance. Il lui semble improbable que le $\eta\beta$ de Tyr (je ne sais pourquoi il lit $\eta\beta$), quelle que soit la chose qu'il représente, ait pu être construit ou exécuté par moitié. Nous avons cependant dans l'antiquité maint exemple d'œuvres de ce genre exécutées en commun, la part exacte de chacun, dans les frais ou dans le travail, étant minutieusement définie. Quant à ce qui est de l'inscription de Méša, cette modification injustifiée du sens n'a pas même l'avantage de diminuer la difficulté réelle du problème chronologique et historique soulevé par le passage. Enfin, comment, dans son hypothèse, M. v. Landau explique-t-il les légendes

catégoriques הַצִּי שֶׁקֶל et הַצִּי שֶׁקֶל des *semi-sicles* juifs en argent ? J'ajouterai que, sur une *semi-drachme* en argent de Tyr même, qui est encore inédite¹ et que j'espère pouvoir bientôt publier, j'ai déchiffré les mots כֶּסֶף כֶּסֶף . Je ne vois guère moyen de les interpréter autrement que par *a demi-keseph* o.

§ 45

Inscription bilingue néo-punique et latine.

On a découvert, il y a quelques années, en Tunisie, à Djebel-Mansour, sur le site de la ville antique de Gales, un intéressant monument dont M. Gauckler a donné la description suivante² :

Cippe rectangulaire, haut de 0^m,70, large et épais de 0^m,60. Sur la face principale, dans un cartouche rectangulaire à deux registres, surmonté d'un tympan arrondi, inscription bilingue, latine et punique, malheureusement très effacée... Lettres latines, hautes de 0^m,02 et 0^m,015, Lettres puniques hautes de 0^m,015 environ.

Le monument est orné de sculptures en bas-relief sur ses quatre faces.

C'est d'abord, au-dessus de l'épithaphe, une sculpture très effacée au milieu de laquelle semble être figurée une tête de divinité.

Sur la face latérale de droite, une femme debout, rappelant les figures symboliques dites de Tunit : de ses bras levés, elle soutient une corbeille posée sur la tête, et vers laquelle se penchent deux grands serpents affrontés dont les corps ondulés descendent des deux côtés de la prêtresse qu'ils encadrent.

La face latérale gauche présente un motif semblable mais bien conservé.

La face postérieure du cippe, très fruste aujourd'hui, présente à la partie inférieure un cratère à deux anses reposant sur un trépied et abrité par un fronton triangulaire ; au dessus, deux génies affrontés et ailés, placés obliquement et séparés par un vase à deux anses.

1. Étudiée à la conférence d'Archéologie Orientale de l'École des Hautes Études, Annuaire, 1905, p. 88) et au Collège de France (leçon du 9-5-04).

2. Bull. Arch. du Comité, 1900, p. 106, n° 46.

M. Gauckler a fait suivre cette description d'un essai de transcription du texte latin. Cette transcription, exécutée d'après des estampages très difficiles à déchiffrer, avait nécessairement un caractère provisoire; et, de fait, on ne pouvait y reconnaître que quelques mots et noms propres épars çà et là, sans arriver à obtenir un sens suivi. Quant à l'inscription néo-punique, elle est restée jusqu'ici lettre morte.

Depuis, le monument a été transporté à Tunis et déposé au Musée Alaoui, où il a été plus facile de l'étudier. M. Gauckler a eu l'obligeance de m'envoyer dernièrement des estampages des deux textes, ainsi qu'une photographie de la face du cippe sur laquelle ils sont gravés. Il avait joint à ces documents une nouvelle transcription de la partie latine, transcription qui, bien que plus complète que la première, laissait encore beaucoup à désirer, nombre de lettres étant frustes ou détruites. L'examen de la partie néo-punique, qui malheureusement n'a pas moins souffert que la partie latine, m'a permis cependant d'introduire dans la lecture de celle-ci de notables améliorations. M. Gauckler a bien voulu vérifier sur l'original les amendements que me suggérait le néo-punique et il a constaté que la plupart se trouvaient matériellement confirmés. Les deux textes, comme on le verra, s'éclairent l'un par l'autre dans leurs obscurités respectives. Je donnerai d'abord la transcription du latin telle qu'elle résulte de cette étude comparative, en escomptant au besoin certaines indications qui seront exposées d'une façon plus explicite dans le commentaire de la contre-partie sémitique. Je ferai préalablement observer que les deux textes sont superposés, le latin en haut, le néo-punique au-dessous. Gravés chacun dans un cartouche à oreillettes en queue d'aronde, ils ont l'aspect de deux *tituli* contigus. On remarquera les têtes de clous figurés dans les quatre oreillettes; ce détail, qui du reste se retrouve assez fréquemment ailleurs, montre bien l'origine réelle de ce genre de *tituli* épigraphiques qui n'étaient autres primitivement que de petites planchettes de bois clouées contre une paroi.

- 1 QVARTANYPTANIS I C
- 2 AI ESISVXSOR CELERIS
- 3 MANTIS F SACERDOS MAGNA?
- 4 CONDITIV S P F CVATORIB
- 5 VS SATVRVMROGATOBRTI
- 6 ONEMANIV AM AMONE
- 7 VALENTE CELER STRVVF
- 8 IMILCONEI VLSESVI

Quarta, Nyptanis [f]([ilia)] [G]a[l]([e](n)s)is, *uxor Celeris, Mantis?* [f]([ilia]), *sacerdos magna, conditui(m) s(u)a p(ecunia) f(ecit)*; *cu(r)atoribus Saturni, Rogato, Brutione (?)*, *Maniu?*, [N]am[us]amone, *Valente, Celeris* [f]([ilio]; *stru(ctoribus)* [R]uf[us]), *Imilcone,ulus. Vi*[xit] *amir...*.

Quarta, fille de *Nyptanis* citoyen de *Gales*, femme de *Celer* fils de *Mantis?*, grande prêtresse, a fait se sépuler à ses frais. *Curateurs*: *Satur*, *Rogatus*, *Brutius (?)*, *Manius (?)*, *Namamo*, *Valens* fils de *Celer*. *Constructeurs*: *Rufus*, *Imico*, citoyens de... Elle a vécu... années.

— L. 1-2. C'est le néo-punique qui m'a donné la clef des deux premières lignes, demeurées jusque-là en majeure partie incompréhensibles, notamment le patronymique *Nyptanis* et l'ethnique *Galesis*. Celui-ci est pleinement confirmé par une autre inscription romaine, la dédicace d'un temple à *Mercuré*, découverte ultérieurement au même endroit¹. Je crois devoir la reproduire ici en entier parce qu'elle jette en outre une certaine lumière sur d'autres points de la nôtre :

Templu(m) Mercurio f(ecit) civitas Gale(n)sis; auctores Aris et Manius, Celeris f(ilius); scripsit Satur, Celeris filius; structores C. Manium et U. Aemilium.*

Les deux inscriptions présentent la même graphie *Galesis* pour *Galeusis*, avec la suppression bien connue de la nasale.

On verra dans le commentaire néo-punique quelle est la forme originale du patronymique que le latin transcrit *Nyptanis*, groupe

1. C. R. Académie des Insr., 1904, p. 156.

2. M. Gauchler complète *fecerunt*, pluriel qui pourrait sans doute se justifier par le caractère collectif du sujet *civitas*. Je préfère le singulier, en m'appuyant sur l'expression, écrite en toutes lettres, du n° 757 du CIL, VIII : *civitas Galliana fecit*.

dans lequel, sans ce secours, on était à première vue assez naturellement tenté de prélever un nom *Nypta*, cognomen de la défunte Quarta.

— L. 3. Le patronymique de Celer, mari de la défunte, *Mantis* (avec AN en ligature), n'est pas d'une lecture absolument certaine. La forme sémitique de ce nom, qui apparaît trois fois dans la partie néo-punique, comporte une syllabe initiale de plus, représentée par un *hé*: *nyptn*¹; malgré cela, j'ai peine à croire à une forme originale *Amantis*, génitif de *Amans*²; l'*a* initial aurait été plutôt rendu dans ce cas par un *ʿ*. D'autre part il résulte de la comparaison du néo-punique que notre *MANTIS* de la l. 3 doit être le même nom que celui qui semble être écrit à la l. 6 *MANIV* ou *MANTV*. L'incertitude est encore augmentée par l'existence du nom *Manius* dans la dédicace du temple de Mercure citée plus haut, où ce nom est porté par un personnage qui, comme le nôtre, est fils d'un Celer et pourrait être identique avec lui; ce nom semble avoir été assez en vogue chez les Galesens, car dans la même dédicace un des deux constructeurs s'appelle aussi *Manius*. De toute façon, la comparaison avec le néo-punique exige que l'on mette d'accord les graphies de nos lignes 3 et 6.

À la fin de la ligne, le A de *magna* n'est pas visible sur la photographie et les estampages que j'ai entre les mains. Je l'ai transcrit sur la foi de la copie de M. Gauckler. Toutefois, le néo-punique donnant à la défunte le simple titre de « prêtresse » et non de « grande prêtresse », on pourrait se demander s'il ne serait pas préférable de lire *magn(u)*, qui, alors se rapporterait à *conditū*. Mais cela n'est guère probable.

— L. 4. La suppression de la désinence dans *conditū* = *conditum* a son exacte contre-partie dans la dédicace à Mercure où nous trouvons *templū* = *templum*. Quant au sens même du mot,

1. Qui peut se lire aussi bien *nyptn*, *nyptn*, *nyptn*.

2. On a des exemples dans l'épigraphie romaine d'Afrique du nom dérivé *Amantius*.

on aurait pu hésiter à lui attribuer, comme à *conditorium*, celui de « sépulcre ». La question a été tranchée par le néo-punique, qui nous a apporté la preuve qu'il s'agit bien d'une dédicace funéraire.

A la fin, M. Gauckler inclinait à lire *cu(m ac)toribus*. Il s'est rallié depuis à ma lecture *culra]toribus*; on discerne encore des traces suffisantes du A.

— L. 5. On pouvait se demander tout d'abord s'il ne fallait pas considérer SATVRVM comme une orthographe vulgaire de *satorum* et comprendre : *curatoribus satorum*, ce qui aurait fourni un sens assez convenable et tendant, d'autre part, à faire attribuer à *conditum* son acception usuelle de « gremier ». Il y avait là un mirage. Sur ce point encore le néo-punique est venu à l'aide de l'interprétation du latin. Le mot est, sans conteste, le nom propre *Satur(us)* mis, par solécisme, à l'accusatif au lieu de l'ablatif qui apparaît régulièrement dans la série des autres noms propres subséquentement énumérés. Un solécisme analogue, et plus accentué encore par la récurrence, s'observe dans la dédicace du temple de Mercure précitée : *structores C. Manium et C. Aemilium*. De telles fautes sont monnaie courante dans l'épigraphie romaine d'Afrique.

— L. 6. *Namfamone*. La première lettre se restitue tout naturellement, dans ce nom bien connu et confirmé, d'ailleurs, par le néo-punique. La quatrième lettre est fruste et pourrait être à la rigueur un *p*; la transcription *Nampamo* se rencontre en épigraphie à côté de celles *Namfamo*, *Namphamo*.

— L. 7. Si l'inscription romaine était isolée, on pourrait aussi songer à lire *Celer(is f)il(iis)*. Dans ce cas, les six curateurs seraient frères, enfants de Celer. Peut-être même pourrait-on alors supposer que ce Celer était le même que le Celer mari de la défunte et, par suite, que les curateurs étaient les propres fils de celle-ci. Le néo-punique n'est pas favorable à cette façon de voir; le patronymique semble s'y appliquer exclusivement à Valens, le dernier des curateurs nommés. Nonobstant, il demeure possible que ce Celer père de Valens soit le même que le Celer mari

de Quarta, le néo-punique nous apprenant, ce que le latin nous laisse ignorer, que le premier Celer est, comme le second, fils d'un *patris*.

— L. 8. Les *structores* sont au nombre de deux, comme dans la dédicace du temple de Mercure. Leurs noms sont suivis d'un groupe de lettres très incertaines. Je soupçonne que ce groupe nous cache un ethnique au pluriel, se terminent en *(e)ses = enses*, d'une forme analogue à celui des lignes 1-2 : *Gale(n)sis*. Sans doute, nous devrions avoir alors, non pas un nominatif, mais un ablatif pluriel en *e(n)sibus*; mais cela n'est pas pour nous arrêter, vu le sans-gêne dont use en matière de syntaxe l'épigraphie romaine d'Afrique et dont nous avons déjà relevé plusieurs exemples. Le néo-punique, comme on le verra, semble bien indiquer qu'il s'agit en effet ici d'un ethnique, mais malheureusement sans nous permettre d'en déterminer la forme réelle. M. Gauckler croit pouvoir lire maintenant sur la pierre *FVLSES*. A s'en tenir au seul aspect de la photographie, on serait tenté de lire *TVLSES*.

La fin de cette ligne a tellement souffert qu'elle était tenue jusqu'ici pour absolument indéchiffrable. Grâce au néo-punique j'ai pu reconnaître qu'elle devait se terminer par le mot *vixit* ou *vixit* suivi de *annis*, plus ou moins abrégés, et de chiffres donnant l'âge de la défunte. M. Gauckler a vérifié sur la pierre le bien fondé de ma lecture conjecturale; mais il demeure encore très hésitant sur les chiffres : LX? LIX? LXII? Le néo-punique, qui paraît assurer le chiffre des dizaines = 50 (en toutes lettres), m'inclinerait plutôt vers LIX; peut-être bien LVI ou LVII, voire LV? En faveur de ce dernier nombre on pourrait invoquer l'habitude, si fréquente en Afrique, d'évaluer l'âge des défunts en chiffres ronds par dizaines et lustres de 5.

Voici maintenant ce que j'ai pu tirer du néo-punique, d'après les documents qui sont entre mes mains. Pour pousser plus loin le déchiffrement, il faudrait avoir la pierre même sous les yeux.

- 1 בנא ב[ת] ? [ק]ע[ח]ב[ח] בת נפתחן
- 2 בעל געל (?) [אש]ת קלר בן הסענה ^{תב}הננת
- 3 בא... ת... חל... יחנבשעים ^סתבא
- 4 שער רגסא ברשא הסענה נעסר ^{תב}
- 5 [עבא] אלש בן קלר בן הסענה בעל ^{תב}
- 6 [נעל ?] בענים רשא וחסלכת בער
- 7 [לא]... וחא שנת עששים ו...

A construit cette maison (funéraire) Qoû'artab, fille de Niptahan, citoyen de Ga'l..., femme de Qeler fils de Hama'nt, prêtresse, avec les.....; (étant curateurs:) Sa'ur, Rogato, Berto, Hama'nt, Na'mpa'mo, Qoûles fils de Qeler fils de Hama'nt, citoyens de (Ga'l...?); (étant) constructeurs: Rodfo et Himilkat, citoyens de... Elle a vécu cinquante... années.

Les ת, là où ils sont bien conservés, affectent exactement la forme et l'attitude d'un T latin étroit. Ce fait, déjà constant dans d'autres inscriptions, me confirme dans l'idée que j'ai toujours eue que l'alphabet latin a pu exercer, d'une façon générale, une espèce d'« action de présence » sur la forme de certains caractères de l'alphabet néo-punique, au point de vue purement morphologique, s'entend, abstraction faite des valeurs phonétiques; cf., par exemple, le cas du *hé*, en forme de R retournée et celui du *mem*, sinon de l'*aleph*, qui a pu être influencé par le X latin. Il faut peut-être faire la part d'un phénomène analogue et plus marqué encore dans l'histoire du développement des écritures sémitiques méridionales; la belle apparence lapidaire de celles-ci, l'équilibre parfait et la structure symétrique de leurs caractères, qui contrastent si fortement avec la physionomie propre des écritures phéniciennes et araméennes, semblent trahir l'effet d'une action de présence se traduisant par une imitation superficielle de l'alphabet grec. Ainsi pourraient s'expliquer les formes revêtues par nombre de lettres sabéennes et safaitiques matériellement identiques à des caractères helléniques: ΕΠΗΦΟΓΕΧ ΤΨΥΩΛΘΙΡ, etc. Bien entendu, je le répète, il convient, dans ce rapprochement, de faire abstraction complète des valeurs phoné-

tiques respectives de ces signes pour ne s'attacher qu'à leur forme — il s'agit de l'organe et non de la fonction, du corps et non de l'âme. Je n'ai pas besoin d'ajouter que, s'il y avait quelque chose de fondé dans cette vue, il résulterait de là un indice non négligeable pour la détermination de l'âge des écritures et même, par extension, de la civilisation des Sémites méridionaux.

— L. 1. La transcription de *Quarta* = קרטה est imprévue. On se serait attendu, d'après les précédents, à voir le second *a* rendu par ט, comme l'est du reste le premier. Le fait peut s'expliquer par l'échange constant du ט et du ט en néo-punique. On pourrait rapprocher également à ce point de vue les graphies néo-puniques : טח, טה, etc., où le ט tient lieu de la simple voyelle *a*, prononcée peut-être ici *ä*. Ce rapprochement impliquerait קרטה = קרטה; mais alors, cette transcription de *Quarta* prêterait à la confusion avec celle de *Quartus*, dont la désinence *us* doit être rendue normalement par ט. Quoi qu'il en soit, il faudra dorénavant faire attention aux noms de femmes terminés par ט; ils pourraient bien être parfois des transcriptions de noms romains terminés par *a*. Je ferai remarquer subsidiairement que la façon dont est transcrite ici la syllabe initiale *Quar* קר, exclut définitivement la lecture qu'on avait admise pour un des noms propres de la grande inscription de *Maktar*¹ : קרטה = *Quartus*; celle que j'avais proposé² de lui substituer : קרטה = *Capito*, gagne d'autant en vraisemblance.

Le nom propre *Niptahan*, dont la prononciation nous est garantie par la transcription latine, est peut-être libyque ou numide, bien qu'on puisse être tenté d'y voir un dérivé *niphal* de la racine sémitique פתח « ouvrir »; cf. aussi le nom de lieu biblique נפתח : נפתח « les eaux de Nephtosh ».

Il rappelle fort le mot que j'avais proposé de lire נפתח dans

1. Berger, puis Lidzbarski, *Ephemeris*, I, p. 46, Col. IV, l. 4.

2. *Rec. d'Arch. Or.*, III, p. 342. Y corriger, comme de juste, en קרטה la soquille קרטה.

3. Un des jalons de la limite séparant le territoire de Benjamin de celui de Juda : Josué, xv, 9; xviii, 15.

4. *Rec. d'Arch. Or.*, III, p. 340; au lieu de la lecture (Berger, Lidzbarski) : נפתח.

la grande néo-punique de Maktar (col. II, l. 4); là aussi, on pourrait à la rigueur lire בְּמַתָּר ; le sens demeure, d'ailleurs, toujours douteux, vu l'extrême obscurité de tout le passage.

— L. 2. La valeur de l'expression $x + \text{בְּל}$ « citoyens de la ville x , est bien établie en phénicien et en punique. Cf., entre autres, dans les diverses inscriptions néo-puniques de Maktar : $\text{בְּלָא הַמְּבַתְּרִים בְּל}$, dont Ewald, avec une sagacité remarquable pour l'époque, avait reconnu autrefois le véritable sens : « citoyen, citoyens de Maktar ». Ici, nous avons, sous sa forme originale, le nom de la ville antique d'où provient notre inscription. Ce nom nous avait déjà été révélé par des inscriptions romaines de même provenance, sous la forme des ethniques : *Galitana*¹, *Galensis*² «1 aussi, sous sa forme de topique simple *Galibus*³, ablatif ou datif pluriel impliquant un nominatif *Gales*. Les lettres בְּל répondent fort exactement à la première partie radicale du nom *Gal*...; malheureusement la désinence nous échappe par suite de la mutilation de la pierre en cet endroit. Le ל semble avoir été suivi de deux autres lettres indistinctes; je crois, par moment, saisir dans la dernière les linéaments d'un ה . Peut-être avons-nous là l'indice d'une désinence de pluriel féminin, pluriel qui concorderait assez bien avec celui de la forme latine *Galibus* = *Gales*. On pourrait, sous toutes réserves, rapprocher de ce toponyme celui de גָּלִים , *Gallim*⁴.

Le mot אִשָּׁת « femme » a beaucoup souffert; mais la lecture, en partie conjecturale, est garantie par le latin *uxor*.

קֵלֵר , transcription normale de *Celer*.

הַמְּבַתְּרִים . A propos de ce nom propre, qui réapparaît encore aux lignes 4 et 5, voir ce que j'ai déjà dit plus haut dans le commentaire de la partie latine (l. 3).

הַכֹּהֵן . Ce mot eût été fort embarrassant, si nous n'avions pas le secours du latin *sacerdos*. Il faut évidemment le considérer

1. R. A. C. III, p. 340. Au lieu de la lecture (Berger, Lidzbarski) : בְּמַתָּרִים .

2. C. I. L., 757 : *civitas Galitana*.

3. Voir la dédicace du temple de Mercure reproduite plus haut, p. 379.

4. Ville de Benjamin (Isaïe, I, 30, cf. I Sam., XIV, 44).

comme l'équivalent de כהנת ou de כהנתה « prêtresse » ou « la prêtresse ». Dans le premier cas, le lapicide aurait simplement interverti par inadvertance les deux premières lettres, à moins qu'il n'ait fait que reproduire une prononciation vicieuse, mais réelle, du dialecte populaire. Dans le second cas, il aurait sauté le ה médial du mot, le ה initial de l'article ayant favorisé le bourdon. J'avais cru, un moment, pouvoir rapprocher cette forme כהנת du mot énigmatique כהנת qui figure dans la formule finale si obscure de quatre épitaphes de Maktar (néo-pun. n^{os} 66, 67, 68, 69); nous aurions eu ici une transposition ou altération analogue du mot כהנת « prêtresse ». La chose irait assez bien pour les n^{os} 66-68, qui sont sans conteste des épitaphes de femmes; mais, le n^o 69 semblant bien être l'épitaphe d'un homme, le rapprochement est à écarter. Cf., sous toute réserve, le patronymique (ou métronymique?) הכהנת qui apparaît dans la grande néop. de Maktar, col. X, l. 1.

Le mot qui suit הכהנת, à la l. 3, n'est certainement pas כהנת, qu'on attendrait s'il faut bien lire *sacerdos magn[a]*¹. L'absence de cette épithète, ou de son équivalent, serait en faveur de la lecture *magn[u](m)*, à rapporter à *condit[u](m)*, si cette lecture était matériellement possible. Il s'agirait alors de la prêtrise simple. On sait combien ce titre de *sacerdos*, appliqué aux hommes et aux femmes, est fréquent dans l'épigraphie romaine d'Afrique; il l'est tellement qu'on peut se demander s'il n'y indique pas une condition religieuse particulière, une sorte d'affiliation hiératique à quelque confrérie etc., plutôt que des fonctions sacerdotales effectives.

— L. 3. Je ne puis tirer rien de satisfaisant de cette ligne extrêmement mutilée. Je soupçonne qu'elle commence par un mot כ...א (pluriel féminin?), précédé de la préposition כ « avec », répondant au latin *sua pecunia*. A la fin nous avons sans doute un pluriel masculin équivalent au latin *curatoribus*; je

1. Cf., pour *sacerdos magna* le titre כהנת רב qui apparaît dans une inscription punique récemment découverte à Carthage par le P. Delattre et sommairement communiquée à l'Académie des Inscriptions, séance du 17, 2. 05.

doute toutefois, pour diverses raisons, qu'il faille lire עשימ « faisant ».

Peut-être l'autopsie de la pierre permettra-t-elle un jour de lire ce passage rebelle.

— L. 4. שטור. La lecture, confirmée par le latin *Saturum*, peut être tenue pour certaine, bien que le 3^e et surtout le 1^{er} caractère soient indistincts. Celui-ci est peut-être bien un ט. Ce même nom figure dans les néop. n° 3 et n° 49¹, et j'inclinai déjà à y voir une simple transcription du nom romain *Saturus*, très populaire dans l'onomastique africaine. Cette opinion se trouve aujourd'hui formellement confirmée. L'absence constante du « final dans ces transcriptions semble indiquer l'existence d'une forme vulgaire *Satur*². Cela est, d'ailleurs, en parfait accord avec la bilingue néop. n° 123, où nous voyons שטור (ou סטור ?) répondre au latin *Saturio*³, cas oblique de *Saturius*⁴.

רעטא = *Rogatu(s)* est déjà connu par ailleurs (néop. n° 32; et, avec variante orthographique : ראעטא, grande néop. de Maktar, col. X, l. 1). A remarquer l'extrême fréquence de ce nom *Rogatus* dans l'épigraphie romaine d'Afrique.

ברשא. Bien que les caractères aient plus ou moins souffert, il ne semble pas qu'il y ait entre le ט et le « le » que ferait attendre l'équivalent latin *Bruttona*, si telle est la vraie lecture. A cet état

1. Au n° 49, on pourrait à la rigueur lire סטור. Le patronymique מרעקלא, qui le suit correspond au nom *Masculus* des inscriptions romaines d'Afrique. Cf. néop. n° 53 : מעקלא (et non סעקלא); la sifflante peut être écrite indifféremment ט ou ס, par suite de l'influence emphatique du ק. Cf. encore, néop. n° 45 : מעקלעט (ici aussi, ס et non ט); de même, dans la grande néop. de Maktar, col. IV, 5 et IX, 43 (מעקלת).

Je serais tenté de reconnaître encore notre nom *Satur* dans le סטור (lire ainsi, au lieu de שטור), de la néop. n° 63, bien que le groupe qui précède (רעא) fasse difficulté.

2. Cf. la dédicace à Mercure citée plus haut, p. 379.

3. Bien que la construction de la phrase latine implique le nominatif, il ne faut pas considérer ici *Saturio* comme un nominatif (o, gentil ois), mais comme le datif (ou l'ablatif) de *Saturius*; de tels solécismes n'ont rien de surprenant, notre nouvelle inscription elle-même nous en fournit des exemples équivalents.

4. Cette forme existe réellement. Cf. Renier, *Inscr. rom. d'Aly.*, n° 3175.

la façon néo-punique impliquerait plutôt un nom correspondant à *Brutus*. Or, la contre-partie latine paraît bien offrir *Brutione*, ablatif de *Brutius*. Je ne saurais dire si ce dernier nom est justifiable onomastiquement. Y aurait-il eu quelque confusion avec le nom propre *Britto* (ablatif *Brittone*) dont on a plusieurs exemples en Afrique? Il y a là, assurément, une difficulté. Je m'étais demandé un moment s'il ne faudrait pas lire ici : *Brutius Neman(tu)*. Le nom *Brutius*, *Bruttius*, se rencontre plusieurs fois dans les inscriptions d'Afrique. Mais cela entraînerait une modification grave dans la lecture du nom suivant, qui a déjà apparu à la l. 3 de la partie latine; là, il faudrait, pour mettre d'accord les deux passages, restituer de toutes pièces [*Ne*]mantis. Mais l'état de la pierre à la fin de la ligne justifie-t-il une telle restitution? En outre, dans les trois passages (lignes 2, 4, 5) où nous avons la forme néo-punique correspondante, celle-ci est écrite רבסננה et non רבסננה.

— L. 4-5. Je restitue naturellement נאפאמנה = *Nampamone* (ou *Namfamone*) et non נאפאמנה, cette dernière forme semblant être réservée au nom propre féminin. Inutile d'insister sur les nombreuses et diverses transcriptions de ce nom dans l'épigraphie romaine d'Afrique. L'inscription néop. n° 87, nous avait déjà fourni un exemple de la forme originale.

ואלס = *Valens* (*Valente*). La dernière lettre pourrait, à la rigueur, être un ש. La finale nasalisée a été traitée comme elle l'est en grec : Οὐλῆς. Dans les mêmes conditions, la nasale a été, au contraire, maintenue par la bilingue néo-punique d'El-Amrouni : פולס = *Pudens*.

Le néo-punique pousse un degré plus loin la généalogie de ce Valens. Vu l'identité des deux patronymiques, (רבסננה), il ne serait pas impossible que notre présent Celer fût identique au Celer de la l. 2, le propre mari de la défunte.

— L. 6. Le mot רבסננה, à la fin de la l. 5, me semble jouer exactement le même rôle que רבסננה à la l. 2 et signifie *cives*; cf. dans les

1. Cf. mes *Études d'Arch. Or.*, I, p. 163.

diverses néo-puniques de Maktar la même forme plurielle: בללא המכרתים, *cives Mactaritani*. Le nom de la ville dont étaient originaires nos six curateurs devait être gravé au début de la l. 6, irrémédiablement détruit. Selon toute vraisemblance c'était ici aussi la ville de Gales, soit: בללא [גלל] = *cives Gale(n)ses*. Il est probable, en effet, que les curateurs avaient été pris dans la population locale, sinon dans la famille même de la défunte. Il n'en est pas de même, comme on le verra, des constructeurs qui, certainement, étaient originaires d'une ville autre que Gales. Cela se comprend de reste.

On aurait pu se demander si, au lieu d'un nom de ville, il ne faudrait pas restituer après בללא un mot tel que חרש, ou autre analogue, en comparant l'expression בלל חרש de l'inscription punique R. E. S. n° 17, l. 9: l'expression répondrait à *curatoribus*. Je ne crois pas qu'on doive s'arrêter à cette idée. Le mot définissant la qualité de chaque groupe des personnages doit précéder ce groupe et non le suivre. C'est l'habitude en phénicien, comme le montre, entre autres, l'inscription précitée et comme le prouve, en outre, on va le voir immédiatement, la suite même de notre texte.

בלל, lecture quelque peu difficile, mais quasi certaine. Participe présent pluriel de בל, correspondant à *structoribus* et se rapportant aux deux noms qui suivent: « étant constructeurs ». Pour l'orthographe, cf. בלל dans la bilingue d'El-Amrouni; peut-être prononçait-on en réalité *bdain*.

רופא = *Rufus*, déjà connu (cf. grande dédicace néop. de Maktar, col. VI, l. 4). — המלכה = *milco*, équivalence depuis longtemps admise et désormais confirmée.

— L. 6-7 בל. Je crois qu'il faut restituer בללא et y voir, ici aussi, l'indice d'un ethnique, suivi d'un nom de ville qui a totalement disparu dans le texte néo-punique. Cet ethnique a été

1. On avait cru voir tout d'abord dans בעלחרש un n. pr. d'homme: Ba'atharê. J'eusse avoir suffisamment montré qu'il faut comprendre « le maître d'œuvre », c'est-à-dire l'ingénieur en chef (מלכ) des travaux.

en partie conservé dans le texte latin (voir plus haut), mais, malheureusement, dans de trop mauvaises conditions pour permettre une lecture assurée. Le groupe des lettres latines prête à diverses lectures hypothétiques sur lesquelles je n'insiste pas. On pourrait même se demander, à la grande rigueur, si par hasard *Imilco* ne serait pas abusivement au nominatif et si dans ce cas, la syllabe NE ne serait pas à reporter au commencement de l'éthnique. Mais cela n'est guère probable.

A partir du mot נחמ l'écriture est plus négligée, et affecte des formes cursives. On dirait que cette petite phrase a été ajoutée après coup, par une autre main. Il se peut qu'il en soit réellement ainsi, si le tombeau de la défunte et le corps de l'épithaphe avaient été préparés de son vivant. — L'orthographe néo-punique נננ = ננ « années » est bien connue; ainsi que je l'ai montré antérieurement, cette forme est toujours en phénicien celle du pluriel, jamais celle du singulier (ננ). — Le nombre des dizaines ננננ = נננ « cinquante » est d'une lecture à peu près certaine; il n'en est pas de même de celui des unités, qui suit et est représenté, après le ו conjonctif, par deux ou trois caractères indistincts, qui débordaient peut-être même dans la marge : $\text{ננננ} \text{ו} \text{נננ} \text{ו} \text{נננ} \text{ו} \text{נננ}$. Le latin ne peut nous être ici d'aucun secours, le texte ayant beaucoup souffert en cet endroit; c'est au contraire, comme je l'ai dit, le néo-punique qui m'a permis d'y restituer en majeure partie ce passage tenu pour désespéré, en même temps qu'il établissait nettement le caractère funéraire de cette double dédicace.

J'aurais voulu donner un fac-similé de ce monument. Malheureusement la photographie et les estampages que j'ai entre les mains sont trop imparfaits pour se prêter à une reproduction suffisante. Peut-être pourrai-je plus tard satisfaire à ce desideratum si je réussais à obtenir de meilleures photographies.

§ 46

Proscynèmes phéniciens et araméens d'Abydos.

Les fouilles pratiquées autrefois par Mariette dans le temple de Seti I^{er} à Abydos, la ville sainte d'Osiris dans la Haute-Égypte, ont amené, comme on le sait, la découverte d'un groupe intéressant de graffiti sémitiques, proscynèmes phéniciens et araméens, qui ont été publiés dans le *Corpus Inscriptionum Semiticarum*¹, d'après les copies de Deveria, Brugsch, Maspero et Grébaut.

En 1903, Miss Margaret A. Murray, ayant repris le déblaiement, a relevé quelques autres graffiti du même genre et les a reproduits dans son mémoire², pl. XXII, n^{os} 2, 3, pl. XXIV, n^{os} 21, 22. L'examen de ces graffiti, copiés par Miss Eckenstein, une des collaboratrices de Miss Murray, et qualifiés en bloc de « Phœnician », a été confié à M. D. H. Müller.

I

Le savant professeur de Vienne n'a pris en considération qu'un seul d'entre eux (pl. XXII, n^o 2), le mieux conservé. Voici la traduction qu'il en propose (p. 36, n^o 39), à titre de « tentative translation » :

Ich [bin] Ebdosiris, ..., der Mächtige aus (?) Hestia (?).

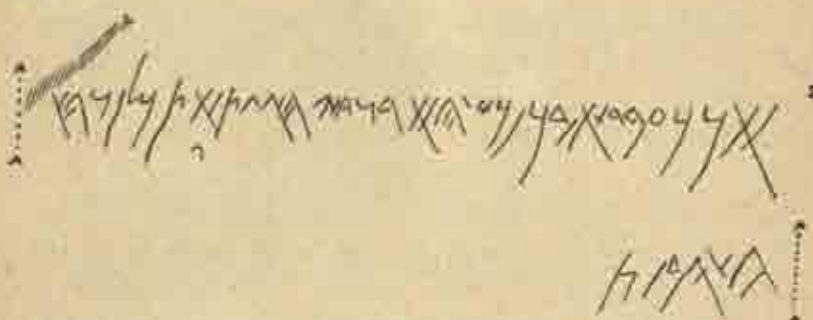
Cette lecture implique une transcription :

אכך עבדאסר ... האדר (?) חסטיא (?)

1. Phéniciens : *C. I. S.*, I, n^{os} 99-109; araméens, *C. I. S.*, II, n^{os} 125-133. Il faut y ajouter les copies prises par Sayce et publiées par J. et H. Derenbourg dans la *Rev. d'Assyr. et d'Arch. Orient.*, I, pp. 81-101, pl. I-IV. Bon nombre des 60 numéros composant ce dernier groupe (1-59, 60 bis; le n^o 60 provient de Thèbes) représentent des graffiti déjà connus. Les lectures de MM. Derenbourg sont en général fort sujettes à caution; de plus, ils n'ont pas su faire la distinction des textes phéniciens et des textes araméens, ce qui les a induits souvent en de graves erreurs et a parfois égare ceux qui les ont suivis (cf. par exemple Lidzbarski, *Handb.*, p. 123, n^o 8 = Sayce-Derenbourg, n^o 11, donné comme phénicien bien qu'il ait été classé, avec raison semble-t-il, à l'araméen par les éditeurs du *C. I. S.*, II, n^o 129).

2. *Egyptian Research Account, 9th year 1903: The Osireion at Abydos*, in-4°, London, 1904.

Elle ne me paraît guère justifiée par l'aspect du fac-similé. Je crois utile, pour plus de clarté, d'en donner ici une reproduction :



L'ensemble du texte doit être probablement disposé en une seule ligne, comme l'indique l'existence de la ligne de repère verticale A.....A. Entre les deux parties, ainsi séparées dans la copie, intervient soit un blanc avec un peu de fruste, soit une lacune capable de deux lettres, totalement disparues, à supposer qu'elles aient jamais existé. J'incline à lire :

אֲבֹד עֲבֹד בֶּן (אֲבֹד) הָאֲרָדִי הוּת אֵת כֹּל בְּתוֹךְ הַבְּתָרָה

Moi, 'Abdo fils de..., l'Aradien, j'ai vu (?) tout (?) ce qui était à voir (?)...

Le nom propre עֲבֹד, théophore apocopé, est bien connu en phénicien et se passe de commentaire. Impossible de voir, dans les deux caractères qui suivent, les lettres nécessaires pour le prétendu nom עֲבֹדֵד, admis par M. Müller. Le premier est un א, dont la queue est disjointe comme il arrive souvent dans ces graffiti tracés à main levée à l'aide d'une simple pointe (cf. le 3^e avant-dernier caractère); le second est un ד de la même forme que celui du premier mot עֲבֹד. Donc, בֶּן = fils de.

Les lettres constituant le patronymique sont douteuses; à la rigueur, on pourrait lire עֲבֹד, nom propre qui s'est rencontré sur des papyrus araméens d'Égypte¹; mais on ne saurait rien affirmer, vu l'incertitude du texte, d'autant plus que ce nom n'a pas une physionomie franchement phénicienne.

1. C. I. S., II, n° 149, D., Orthographié aussi עֲבֹד, *id.*, n° 145 B.

L'ethnique *הארדי* peut être tenu pour assuré. Le personnage, ou son père, était donc originaire de la fameuse ville phénicienne d'Arvad ou Aradus. La formule est tout à fait analogue à celle que nous avons déjà trouvée dans un des proscynèmes phéniciens du même sanctuaire (*CIS.*, I, n° 102, a), où le pèlerin se proclame « Tyrien » (*הצירי*). Notre 'Abdo se trouve être ainsi un compatriote de la femme appelée Kabd'achtart et qualifiée de « Arvadienne » (*הארדיה*), dans une épitaphe découverte il y a quelques années à Carthage¹.

Tout ce qui vient ensuite est bien énigmatique. Je crois pourtant qu'on peut tout d'abord en dégager un premier groupe *וזה*, à la rigueur *זה* — mais cette dernière lecture est paléographiquement moins probable. J'inclinerais à considérer ce mot comme un verbe à la première personne du prétérit, ayant pour sujet l'auteur du proscynème². Les verbes *וזה* « voir » et *זה* « vivre », entre lesquels on peut hésiter, n'offrent pas, je l'avoue, des sens bien plausibles en l'espèce, le second principalement, surtout si, comme nous allons nous en rendre compte, il s'agit bien d'un verbe actif muni d'un régime à l'accusatif. Le premier verbe, au sens de « voir » serait susceptible de mieux s'adapter à la situation. Il pourrait répondre soit à un sentiment de pure curiosité de touriste, tel que celui exprimé dans certains proscynèmes grecs d'Égypte gravés sur des monuments propres à exciter l'admiration (statue de Memnon) : *εἶδον ἑξαίμακτα, ἤλθοις καὶ ἑξαίμακτα*, etc.; soit, au sentiment de piété réelle d'un pèlerin proclamant qu'il a vu le sanctuaire ou même le dieu qui y apparaissait en songe aux dévots³. Dans le second ordre d'idées on pourrait rapprocher divers passages bibliques, entre autres : *וירחי את הארמים* (Exode,

1. *C. R. Acad.*, 1899, pp. 426 et 502 (fac-similé).

2. *וזה* et ses dérivés sont fréquemment employés en hébreu dans les cas de manifestation de la divinité sous forme de visions, rêves, ou oracles.

3. On traduit généralement « dans le sanctuaire »; peut-être vaudrait-il mieux comprendre « dans la sainteté », en tenant compte du parallélisme *בזק* fourni par le Ps. XVII, 15.

xxiv, 44); אֲנִי בָצַק אֶחָד פִּינִךְ (Psaume XVII, 45); בִּקְדָשׁ הוֹחֵךְ (Psaume LXIII, 3), etc. Peut-être faut-il reconnaître le même groupe הוֹחֵ ou הוֹחֵ dans certains *proscynèmes* congénères¹; mais c'est *obscurum per obscurius*.

Je suis tenté de détacher ensuite le groupe הוֹ et d'y voir la particule indiquant l'accusatif gouverné par le verbe précédent; dans ce cas, la lecture הוֹחֵ « j'ai vu » s'imposerait pour ce verbe, à l'exclusion de הוֹחֵ. Il est vrai que cette particule est d'ordinaire orthographiée הוֹ en phénicien, tandis que הוֹ y est la forme régulière de la préposition « avec ». Nous avons toutefois un exemple avéré de הוֹ = הוֹ sur la stèle de Byblos (C. I. S., I, n° 1)². C'est ici que l'indication fournie par notre *proscynème* sur l'origine de son auteur, « l'Arvadien », devient précieuse. Arvad appartient à un même segment de la côte phénicienne que Byblos. On serait donc autorisé jusqu'à un certain point à en conclure que le dialecte phénicien qui y était parlé et écrit suivait les mêmes errements phonétiques et orthographiques. J'ajouterai que nous avons peut-être encore deux autres exemples de הוֹ = הוֹ dans une inscription phénicienne découverte à Memphis, il y a quelques années³.

Faut-il lire ensuite הוֹ « tout », en décomposant le complexe graphique gravé après le הוֹ de הוֹ? Ce complexe serait-il, au contraire, un הוֹ déformé par un trait parasite se prolongeant par en haut? Pour le sens, comme pour la paléographie, la première conjecture me sourirait davantage. Les mots הוֹחֵ הוֹחֵ הוֹחֵ s'enchaîneraient d'une façon convenable et se justifieraient l'un l'autre dans une certaine mesure : « j'ai vu tout le » ou « tous les »...

Cela admis, on s'attend à un mot représentant le régime direct

1. Pour une tournure analogue dans un *proscynème* congénère, cf. C. I. S., I, n° 113 (הוֹחֵ... הוֹחֵ).

2. Par exemple, C. I. S., I, n° 104; Sayce-Derenbourg, n° 49 (cf. n° 29).

3. L. 3 : הוֹחֵ הוֹחֵ הוֹחֵ.

4. *Rép. d'épigr. Sém.*, n° 1 (cf. mes observations y consignées). On peut hésiter, dans le premier cas, entre les restitutions הוֹחֵ ou הוֹחֵ; mais, un peu plus loin, הוֹחֵ הוֹחֵ semble bien être « et matrem eorum ».

ainsi annoncé. Les deux éléments graphiques qui suivent ne paraissent pas constituer par eux-mêmes deux lettres distinctes et complètes, même si l'on prétend leur restituer des parties accidentellement disparues¹. Tout bien pesé, j'inclinerais à y reconnaître les éléments dissociés d'un כ. Dans ce cas, le mot cherché commencerait par כח, et il y aurait des chances pour que nous eussions affaire à quelque dérivé d'un radical כח, avec un ח servile. Que peut bien être alors ce radical? Bien des hypothèses, assurément, seraient permises. Je me demande si ce ne serait pas par hasard précisément le même verbe כח « voir », employé un peu plus haut. La lacune qui suit est capable de deux lettres. La première de celles-ci n'aurait-elle pas été un כ, placé par rapport au ח comme dans le mot précédent (כח) et perdu dans la fracture indiquée par le truse qui descend obliquement? Après le כ il y aurait encore place pour un ח, victime du même accident. Nous obtiendrions ainsi le mot כחח. Ce mot pourrait s'expliquer de deux manières différentes. כחח est employé une seule fois dans la Bible², dans la description du temple de Salomon. On suppose, d'après l'étymologie et la tradition, qu'il y signifie « fenêtres »; en tout cas, il désigne un certain membre d'architecture. Devrions-nous, en conséquence, comprendre ici: « j'ai vu toutes les *mekhezôt* de... »? La déclaration du pèlerin portant sur un tel détail serait quelque peu surprenante. Aussi préférerais-je rapprocher le mot supposé de l'hébreu כחח « visin ». Le mot hébreu, il est vrai, est masculin; mais nous savons qu'il y a parfois désaccord entre l'hébreu et le

1. On pourrait, par exemple, penser à rétablir כחח « devant ». Mais il n'y a guère de place pour restituer, en haut du trait oblique isolé, la tête d'un *mem*. D'autre part, le jambage droit du ח parallèle s'oppose à l'extension nécessaire de la queue du second élément qui représenterait le *kaph*. Ce second élément ne saurait non plus représenter un *mem*, vu son inclination marquée (comparer la forme et l'attitude du כ certain dans 1718).

2. 1 Rois, vi, 4, 5. Le même mot כחח se retrouve, peut-être avec la même acception technique, dans l'énumération, certainement architecturale, de la grande inscription néo-punique du sanctuaire de Maklar (col. I, l. 2); cf. mes observations à ce sujet, *Rec. d'Arch. Or.*, t. III, p. 327.

phénicien sur le genre des mêmes mots. Rien, d'ailleurs, ne nous prouve qu'il faille restituer un τ après le γ , dans la lacune, et le mot complet pouvait être $\gamma\tau\tau$, orthographe défective de $\gamma\tau\tau\tau$, voire de $\gamma\tau\tau\tau$. On sait combien les langues sémitiques aiment cette tournure combinant avec le verbe le participe ou substantif qui en dérive. Pour nous en tenir à notre cas, je rappellerai deux passages bibliques bien démonstratifs à cet égard :

(Nombres, xxiv, 4 et 16) : אשר בראה שדי יצוה ,

Celui qui voit la vision du Tout-Puissant,

(Ezechiel, xii, 7) : $\text{הלא בראה שדי ויחזו}$,

Est-ce que vous n'avez pas vu de vaines visions ?

Dans ces conditions, cette partie de la phrase pourrait signifier quelque chose comme : « j'ai vu tout ce qui était à voir... », soit dans le sens de « digne d'être vu », soit dans celui de « permis d'être vu ». La première nuance nous ferait entrer dans l'ordre d'idées d'un simple touriste marquant son admiration, plutôt que dans celui d'un pieux pèlerin faisant acte de dévotion. La formule serait alors dans le goût de celle que je citais plus haut : $\epsilon\lambda\epsilon\gamma\sigma\epsilon\ \theta\epsilon\omega\phi\alpha\tau\alpha$; d'autant, qu'en hébreu, comme on le sait, le verbe $\gamma\tau\tau$, comporte souvent, à lui seul, cette acception de « contempler, regarder avec intérêt, plaisir ou admiration ». S'il en est bien ainsi, cette absence de sentiment religieux est assez remarquable. Elle s'observe également dans l'épigraphie (C. I. S., I, 102 a), congénère de celle-ci, et ayant pour auteur un autre Phénicien originaire de Tyr. Dans celle-ci, non plus que dans celle-là, aucune prière adressée au dieu dont on visite le sanctuaire, aucune marque de déférence envers lui. Son nom n'est même pas prononcé. Cette omission forme un contraste quelque peu frappant avec les formules pieuses qui ne manquent guères dans les proscynèmes araméens gravés à côté et peut-être en même temps que nos deux proscynèmes phéniciens — si tant est que ceux-ci, ainsi rédigés, puissent même mériter ce nom de proscynèmes. Ce sont plutôt deux simples cartes de visite qui ne témoignent vraiment pas d'une grande ferveur.

Resterait encore à expliquer le dernier groupe de lettres, celui copié en rejet. Il est permis, d'après ce qui précède, de soupçonner qu'il nous cache un ou deux mots définissant le lieu où notre pèlerin a vu les merveilles dont il parle, c'est-à-dire le magnifique sanctuaire construit à Abydos par Seti I et achevé par son fils Ramsès II. Je dois avouer malheureusement que je n'ai pas encore réussi à tirer quelque chose de satisfaisant de ces quelques caractères plus ou moins défigurés, soit par des accidents, soit par des imperfections de la copie. La lecture הבית « ... du temple », serait assez tentante. Mais, entre le ב probable et le ה à peu près certain, intervient un trait oblique qui exclut matériellement cette lecture. Ce trait pourrait appartenir à un *noun*, privé de sa tête par une cassure : בנה , dérivé de בן « bâtir » ? Par moment, on croirait pouvoir résoudre tout le groupe en quelque chose comme השיבנה . Mais, alors, quel sens attribuer à ce mot inconnu qui serait construit au génitif avec בית ou ביתיה ? Je ne sais si l'égyptien pourrait nous fournir la réponse.

II

Outre ce proscynème, le plus intéressant assurément du nouveau groupe, Miss Murray en a relevé et publié quelques autres dont le professeur D. H. Müller n'a pas cru devoir faire état, probablement à cause des difficultés de lecture qu'ils présentent. Il ne sera pas inutile d'en dire quelques mots.

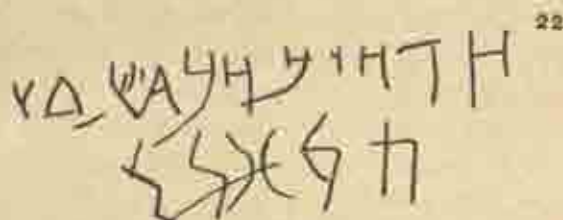
— A [Pl. XXII, 2]. — Graffito ou caractères phéniciens très incertains, gravé au-dessous du précédent et formant une courte ligne qui semble avoir été biffée par un long trait horizontal traversant les lettres. Par moment on croirait pouvoir lire au commencement ארדי « Arvadien » ; et on serait alors tenté de

1. On ne peut songer à בבנה , « construction », en s'appuyant sur le décret honorifique de la communauté phénicienne du Pirée (l. 2), le 4^e avant-dernier caractère n'étant certainement pas un ב .

2. ב peut s'employer avec un substantif aussi bien singulier que pluriel à l'état construit.

penser à un premier essai de l'auteur du graffiti précédent. Mais il est prudent de ne pas se laisser aller à ce mirage; les trois premiers caractères sont peut-être bien tout simplement à rétablir en 𐤓𐤁 « moi », mot par lequel débute d'ordinaire tous ces petits textes, suivi d'un nom et d'un patronymique.

— B (Pl. XXIV, 22). — Ce n'est autre chose, évidemment que le proscynème araméen, déjà connu, = *C. I. S.*, II, n° 425, que MM. Derenbourg (*op. c.*, n° 6) avaient considéré à tort comme



phénicien et lu d'une façon tout à fait erronée. Le patronymique 𐤁𐤓𐤕 demeure toujours énigmatique. Je rappellerai que, depuis la publication du fascicule du *C. I. S.*, M. S. Fraenkel (*W. Z. K. M.*, IV, 340) l'a rapproché du nom rabbinique 𐤁𐤓𐤕 𐤓. Serait-ce, par hasard, quelque nom d'origine perse, dans la composition duquel entrerait l'élément *bag*, *bog*, au sens de « Dieu »? Cf. les nombreux noms perses que nous ont conservés les auteurs classiques et qui commencent par *Bag*, *Bog*, etc.?

— C, D, E (Pl. XXIV, 21). — Trois lignes de caractères sémitiques entre lesquelles interviennent des proscynèmes grecs gravés ultérieurement.

C (ligne 1). — Caractères phéniciens d'où l'on peut dégager 𐤓𐤁, commencement de quelque nom propre théophore, précédé soit de 𐤓𐤁 « fils de », soit de 𐤓𐤁(𐤓) « moi ».

D (ligne 2). — Caractères phéniciens, ou araméens, dont les deux premiers semblent être 𐤓𐤁. Peut être 𐤓𐤁 𐤓𐤁𐤓? ou (araméen) 𐤓𐤁 𐤓𐤁𐤓

E (ligne 3). — Caractères certainement araméens, et d'un module plus petit que ceux de la ligne C. Quoique gravé immédiate-

21
 1109904Y
 ΔΙΟΝΥΣΙΟΣ
 ΑΜΙΧΑΡΟΥΣ
 44991
 ΑΠΟΤΑΦΙΣΜΑ 1996
 Δ ΜΑΧΚΩ
 ΔΕΝΜΕΤΑ
 ΠΡΟΥ
 ΤΕΑΡΒΕΩΚΩ
 ΠΑΤΟΥΤΟΣΚΑΛΗ
 ΗΙΤΟ ΠΛΕΑΦΟ
 ΑΝΝΥΣ
 ΕΤΙΝΙΛ
 ΤΟΚΟΙΟΙ

ment au-dessous de celle-ci, le prosocynème semble être distinct du précédent. Je serais tenté de lire, bien qu'avec hésitation :

ביד? אגך ou) (י? י? בר חיו קד)ם) אוסר

[Bani] soit (7) x, fils de Hor, devant Ousir.

Ce proseynème rappelle beaucoup celui du C. I. S., II, n° 130, dont j'ai eu occasion de rectifier la lecture précédemment¹. C'est à se demander si ce ne serait pas le même ou bien un *duplicata* gravé par le même pèlerin dans une autre partie du sanctuaire.

Je terminerai cette note par deux courtes observations portant sur un proscynème phénicien et un proscynème araméen faisant partie de ceux déjà publiés dans le *C. I. S.*

[C. I. S., I, n° 102, b; cf. Sayce-Derenbourg, n° 37.] — Ne pourrait-on pas, en combinant les diverses copies, restituer le patro-

1. Cf. *supra*, p. 269, note.

onymique en בלקחחא ou בלקחחא, voire en בלקחחל, tous noms courants dans l'onomastique phénicienne?

[C. I. S., II, n° 127, cf. Sayce-Derenbourg, n° 60 bis]. — La lecture de MM. Derenbourg, par le phénicien, est bien entendu, à rejeter. Celle proposée par le C. I. S. semble être correcte; mais elle est incomplète. Les caractères énigmatiques constituant la ligne 2 ont été laissés de côté. J'inclinerais à lire le tout :

בִּוֶךְ בִּלְחַבְהַל לְאִסְרָא

Béni soit Belhabah par Osiris !

L'orthographe araméenne semi-défective אסר (cf. le phénicien אס) apparaît également dans le proseynème suivant (C. I. S., II, n° 128), et la formule employée y est précisément la même. Pour cette tournure, cf. Genèse, xiv, 19 :

בִּוֶךְ אַבְרָם לֵאלֹהֵי עֵלִי

Béni soit Abra(ha)m par le dieu très-haut !

ADDITIONS ET RECTIFICATIONS

- P. 25, dernière ligne, lire *Bohtar* au lieu de *Bothor*.
- P. 49, La restitution partielle que j'ai proposée de cette inscription vient d'être pleinement confirmée par l'excellente copie qu'en a prise sur place (à Zabab) le Dr Prentiss (voir Littmann, *Princeton expedition, Semitic inscriptions*, p. 51, renvoyant par anticipation à la Part III, n° 336 de la même publication). L'inscription, datée de l'an 337 J.-C., est chrétienne et, comme je l'avais soutenu, le prétendu nom de la grande déesse Sémiramis n'y figure ni peu ni prou.
- P. 47, Sur la forme *Lepcis* = *Leptis*, voir les observations publiées, à l'appui de mes conclusions, par le prof. Buschler, *Rhein. Mus. f. Phil.*, XIX (1904), p. 638-640.
- P. 59, note 4, n° 1, le monogramme pourrait être lu aussi à la rigueur *ΣΙΔΩΝΙΟΣ*.
- P. 180, l. 13 au lieu de בלרת lire בלרת.
- P. 192, p. 18, au lieu de *premier* lire *premier*.
- P. 203, corriger § 24 en § 22 *ib.*
- P. 208, § 22, ajouter au sommaire des *Fiches et Notes* : *Ségor*. — *Monogramme byzantin*.
- P. 227, n° 1, l. 4, corriger le premier ζ en η .
- P. 233, l. 4, corriger *pronon* en *pronon*.
- P. 200, l. 3 (d'en bas), corriger $\overline{\text{ΑΧΙΛΛΕΥΣ}}$ en $\overline{\text{ΑΧΙΛΛΕΥΣ}}$.
- P. 203, Sur la question de l'empereur usurpateur Achilleus il faut consulter un savant mémoire de M. Dattari, *Appunti di numismatica Alessandrina* (pp. 6-22) extrait de la *Rivista ital. di Numisma*, 1902, fasc. III, dont je dois la communication à l'obligeance de M. J. Orlford. M. Dattari conclut également à l'identité de Domitius Domitianus et d'Achilleus, mais il assigne comme dates initiale et finale à l'insurrection (déterminée peut-être à Alexandrie par la grande réforme monétaire de Dioclétien) l'an 292 et l'an 297 J.-C., avant les 29 août respectifs de ces années. De plus, il admet l'authenticité, jusqu'ici rejetée, de certaines monnaies alexandrines à légendes grecques au nom d'Achilleus; il croit même pouvoir y déchiffrer le nom abrégé de Domitius associé à celui d'Achilleus, et la mention des années de règne 3-6 faisant suite à l'année 2 des monnaies portant les seuls noms de Domitius Domitianus. S'il en est bien ainsi, le surnom d'Achilleus aurait appartenu authentiquement à l'usurpateur d'Alexandrie, et alors, il faudrait en revenir à l'hypothèse de Herzog, à savoir que, s'il y a eu confusion chez les historiens antiens, c'est d'Alexandrie à Palmyre que ce surnom aurait pu passer au rebelle Antiochus qui, quelques années plus tard, usurpa la pourpre impériale dans cette dernière ville.
- P. 209, On a cependant des exemples de l'emploi de l'article avec *ἐπίσκοπος*.
- P. 207, l. 9, lire *Lakamité* au lieu de *Lakmité*.
- P. 318, n° 1, La question est maintenant en partie éclaircie par les observations de MM. Butler et Littman, *Rev. arch.* 1905, A, pp. 401 et suiv.
- P. 334, n° 2, Cf. à ce sujet les observations de M. Ph. Berger, *C. R. Acad.*, 1904, p. 512, qui exagère la mesure dans laquelle j'ai fait le rapprochement.
- P. 345, l. 4, lire *famule* au lieu de *famule*.

TABLE DES FIGURES DANS LE TEXTE

1000—

15. Sceau de Jean d'Uhalin, seigneur de Barut.
 36. Cippes dédiés à Baal Marod.
 35. Colonnnette rotive dédiée à Mercure et Minerve.
 - 39-41. Hra-sept monogrammes byzantins.
 44. Inscription égypto-phénicienne de Byblos.
 49. Bas-relief du Louvre représentant Jupiter Heliopolitains.
 114. Sceau israélite du Chama' serviteur du roi.
 416. Sceaux phéniciens de la Bibliothèque Nationale.
 169. Inscription judéo-grecque d'Ascalon.
 174. Cachets arabes coufiques.
 176. Cachet arabe coufique.
 177. Poids byzantin en plomb.
 178. id. id.
 180. Inscription grecque.
 186. Inscription juéo-grecque de Jaffa.
 189. Dédicaces latines en l'honneur de Hadrien.
 191. Dédicace latine impériale.
 257. Papyrus d'Artaxerxès 1^{er}.
 267. Procyonisme araméen d'Égypte.
 371. Inscription araméenne C. I. S. II, n° 466.
 379. Monogramme attribué à l'empereur Néophore Phocas.
 392. Procyonisme phénicien du temple d'Abydos.
 398. id. araméen id. id.
 399. id. — id. id.
-

TABLE DES PLANCHES HORS TEXTE

17. I. — Statuette en bronze de Jupiter Heliopolitains.
 18. II. — Inscription égypto-phénicienne de Byblos.
-

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
1. — Deux chartes des Croisés dans des archives arabes.	31
2. — Inscription de Palmyre, Wadd., n° 2572.	32
3. — Salda et ses environs d'après Édrisi.	35
4. — Une nouvelle dédicace du sanctuaire de Bual Maroud.	37
5. — Lapis et Lapis Magna; nouvelles inscriptions.	56
6. — « Meskin » et lépreux.	59
7. — Monogrammes byzantins sur tessères de plomb.	63
8. — Platanos de Phénicie.	71
9. — Inscription égypto-phénicienne de Byblus.	74
10. — Jupiter Heliopolitains.	81
11. — Le chrisme constantinien selon Maso'udi.	83
12. — Une nouvelle chronique samaritaine.	107
13. — L'inscription israélite de l'aqueduc de Siloé.	
14. — <i>Fiches et notes</i> : Inscriptions grecques de Gata. — Noms propres palmyréniens et nabatéens. — Inscriptions nabatéennes d'Oumma Qotain. — Quatre cachets israélites archaïques. — Stèle araméenne (C. I. S., II, n° 143). — Jupiter Heliopolitains. — Onomastique punique et africaine. — La déesse Castalis. — Timbres céramique punique et latine. — Inscriptions nabatéennes de la Haute-Égypte.	111
15. — Le calendrier dit « des Arabes » à l'époque grecque.	122
16. — La Peregrinatio dite de sainte Sûrie.	128
17. — La diaconesse Sophie, nouvelle Phœbé.	144
18. — Papyrus et ostraca araméens d'Éléphantine.	147
19. — La nouvelle inscription phénicienne du Temple d'Echmoun à Sidon.	162
20. — Sur diverses inscriptions de Palestine publiées par M. Batson.	167
21. — Objets épigraphiques de la collection Usinow.	174
22. — Nouvelles inscriptions de Palestine.	182
23 bis. — Sur un passage des épitaphes d'Echmounat et de Taboul.	207
23. — <i>Fiches et notes</i> : Inscriptions diverses de Palestine. — Entre 'Annân et Boura. — Légats d'Arabie. — L'empereur Vaballath. — Inscriptions grecques, latines et nabatéennes. — Inscription née-punique. — Inscriptions puniques. — Onomastique africaine. — Noms gréco-sémitiques. — Le dieu Thrace Asdouit. — Horus légionnaire. — Horos et salut Georges. — Le nom phénicien ENR. — Ségor. — Monogrammes byzantins.	209
24. — Nampulus.	218
25. — Textes araméens d'Égypte.	221
26. — L'inscription nabatéenne C. I. S., II, n° 166.	276
27. — Tami et Didon.	273

	Pages.
§ 28. — L'empereur Hadrien et Jérusalem	279
§ 29. — Le prétendu dieu Ogenés	282
§ 30. — Echmoun-Melkart et Hermès-Héraklès	288
§ 31. — L'empereur usurpateur Achilleus	289
§ 32. — Le sceau de Chemâ, serviteur de Jéroboam	294
§ 33. — <i>Fiches et notes</i> : Inscription d'El-Maqadira. — Agôv. — Martha. — Phœux de la Trachonite. — Le nom phénicien Gerhekal. — Inscription bilingue de Qal'at Erraq. — Χάρις Θεοῦ — Saint Epiphane et l'alchimie	296
§ 34. — Le roi de « tous les Arabes »	305
§ 35. — Lencas et Balanée	310
§ 36. — Vents de sépultures	314
§ 37. — Nouvelles découvertes archéologiques dans le Haurân	316
§ 38. — La province d'Arabie	318
§ 39. — Les nouvelles dédicaces phéniciennes de Hadachieret	323
§ 40. — Albert le Grand et l'ère chaldéenne	323
§ 41. — Sépultures arabees	327
§ 42. — Un monogramme attribué à l'empereur Nicéphore Phocas	329
§ 43. — Un texte arabe inédit pour servir à l'histoire des chrétiens d'Egypte	331
§ 44. — <i>Fiches et notes</i> : Inscription grecque du Haurân. — La hauteur du mont Thabor. — Inscription phénicienne de Khân el-Khaldé. — Cachet phénicien au nom de Phar'och. — Sur un passage de l'inscription phénicienne d'Echmounazar	332
§ 45. — Inscription bilingue néo-punique et latine	371
§ 46. — Proscrymes phéniciens et araméens d'Abydos	393
Admissions et rectifications	401
Tables des figures dans le texte et des planches	402



11. c
26/6/75

Archaeological Library,

20665

Call No. 913.5/c1e

Author— Clemond Lammee

Title Recueil D'archeologie
Orientale Tome - G.

Borrower No.

Date of Issue

Date of Return

"A book that is shut is but a block"

CENTRAL ARCHAEOLOGICAL LIBRARY
GOVT. OF INDIA
Department of Archaeology
NEW DELHI

Please help us to keep the book
clean and moving.